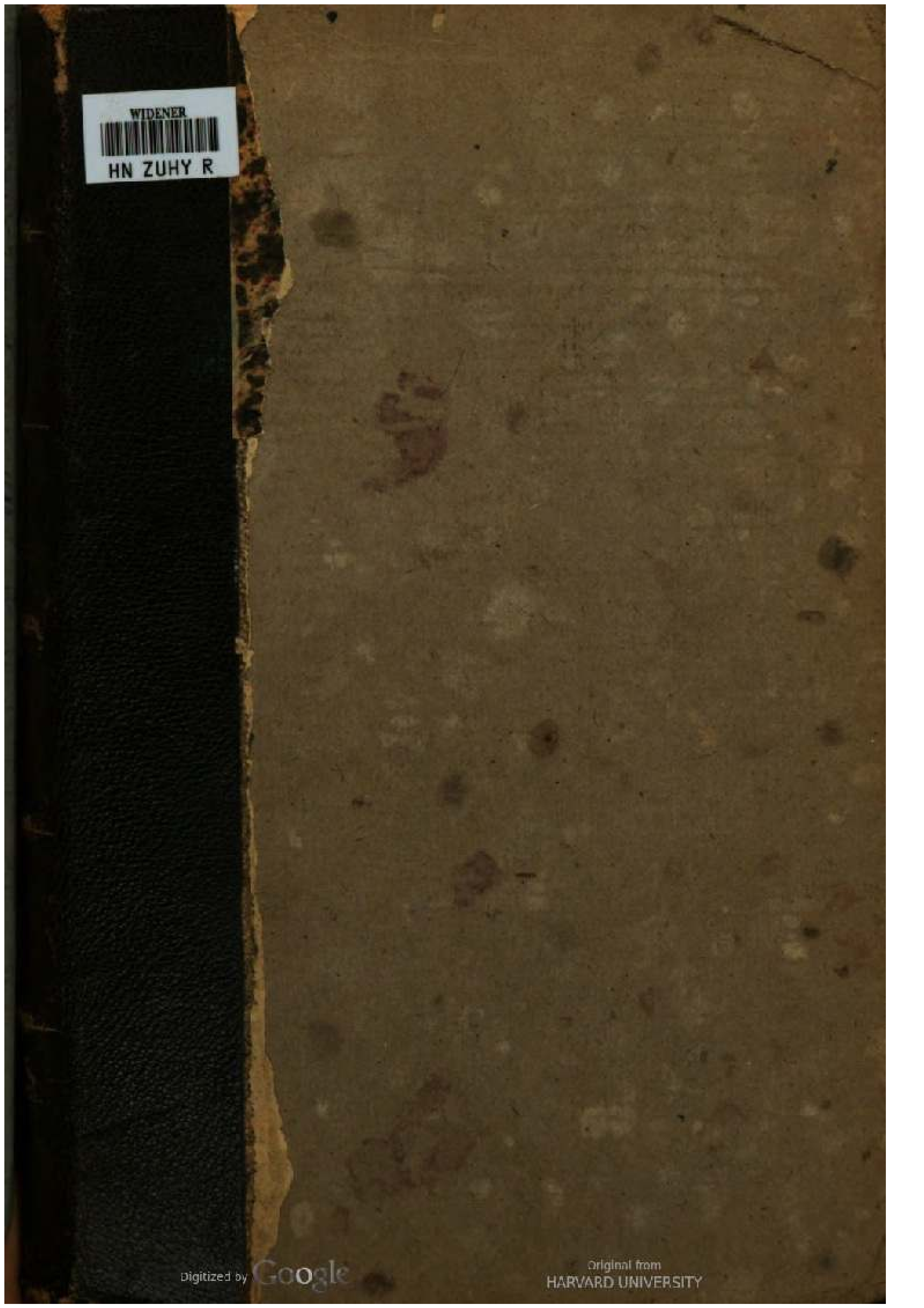
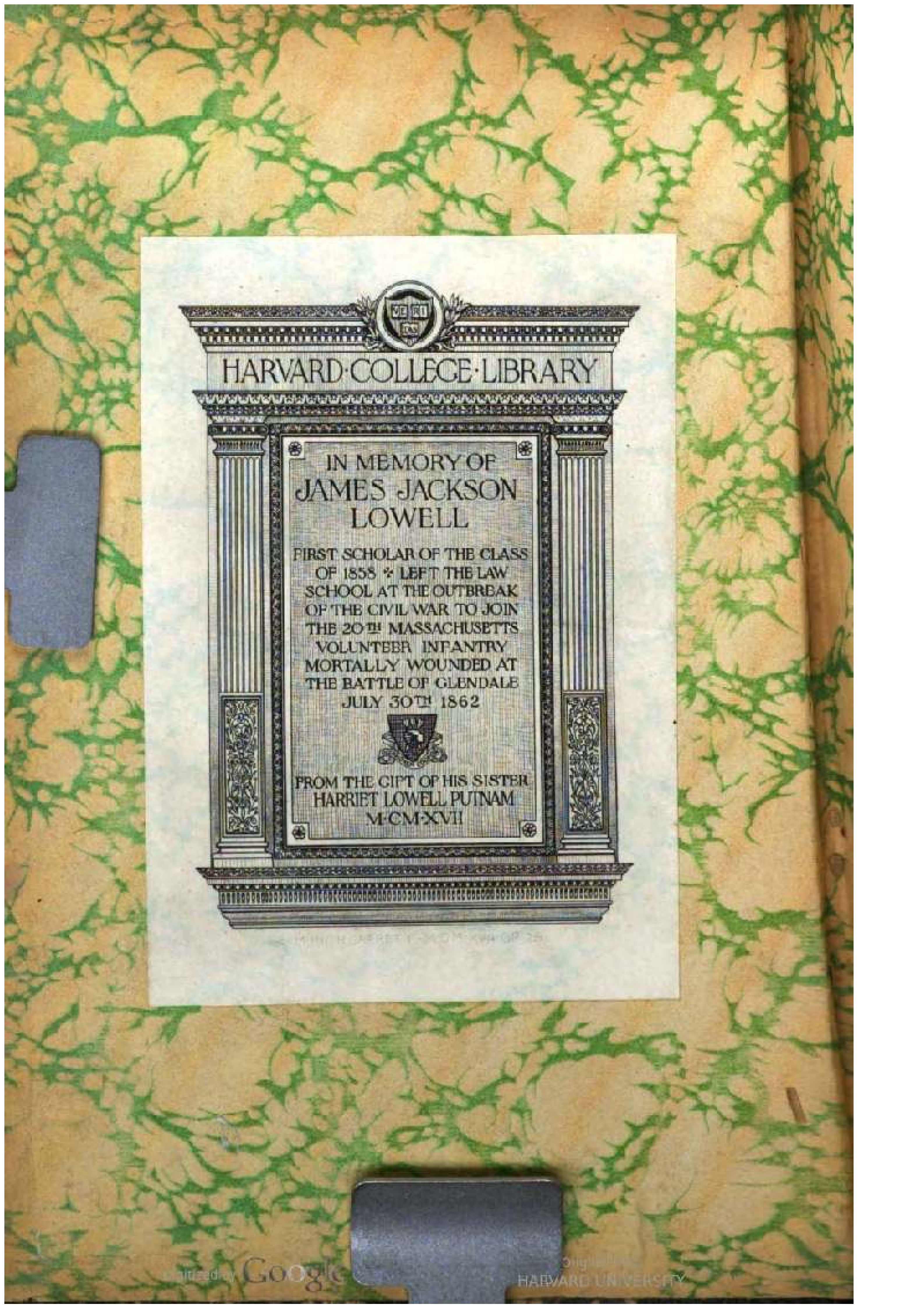
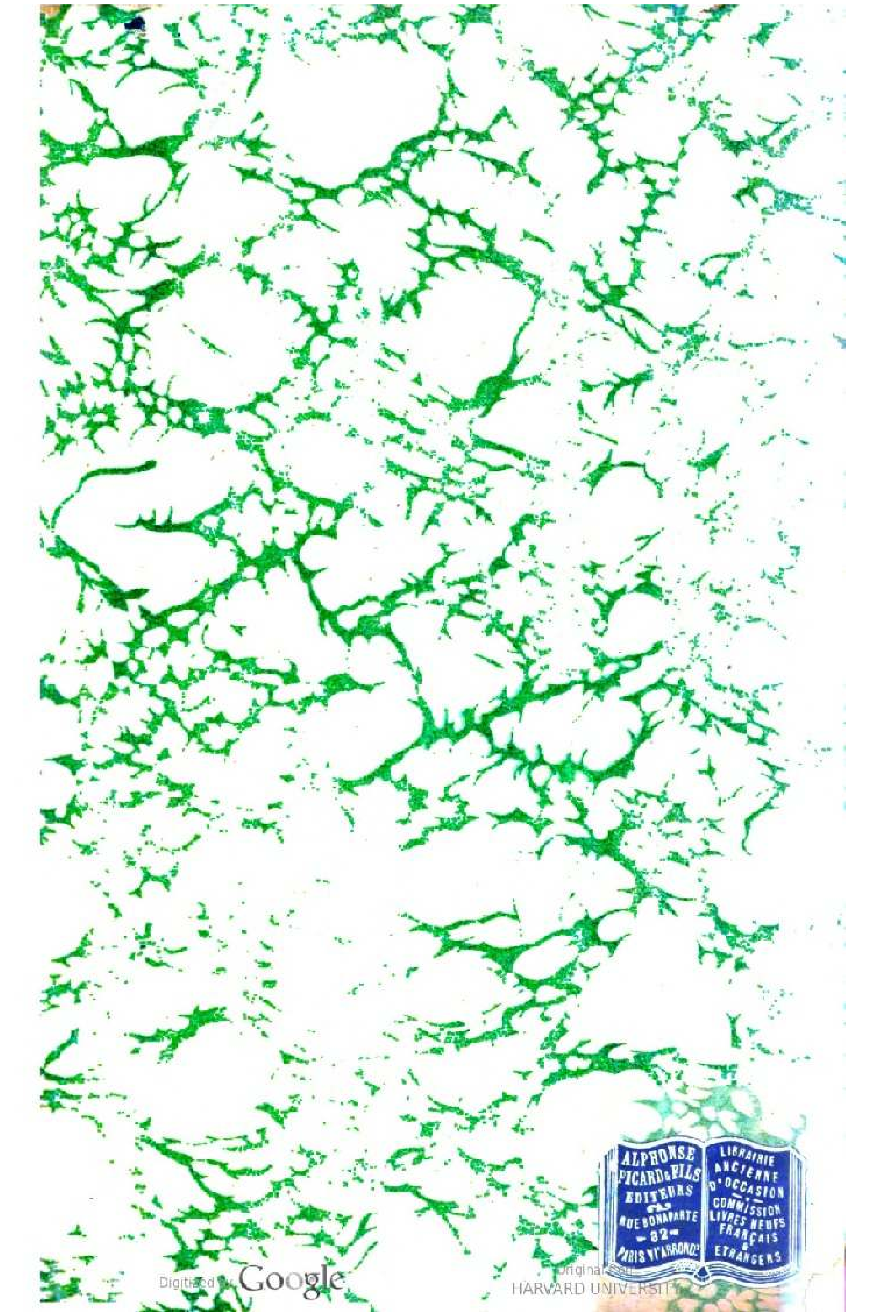

WIDENER
HN ZUHY R


HARVARD·COLLEGE·LIBRARY
IN MEMORY OF
JAMES JACKSON
LOWELL
FIRST SCHOLAR OF THE CLASS
OF 1858 ∻ LEFT THE LAW
SCHOOL AT THE OUTBREAK
OF THE CIVIL WAR TO JOIN
THE 20TH MASSACHUSETTS
VOLUNTEER INFANTRY
MORTALLY WOUNDED AT
THE BATTLE OF GLENDALE
JULY 30TH 1862
FROM THE GIFT OF HIS SISTER
HARRIET LOWELL PUTNAM
M·CM·XVII


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARRONDt
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION
DE LA
SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

LES PRÉLIMINAIRES
DE LA
GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

PAR

Maurice SAUTAI
CAPITAINE AU 5e RÉGIMENT D'INFANTERIE
DÉTACHÉ A LA SECTION HISTORIQUE



PARIS
LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cie
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1907

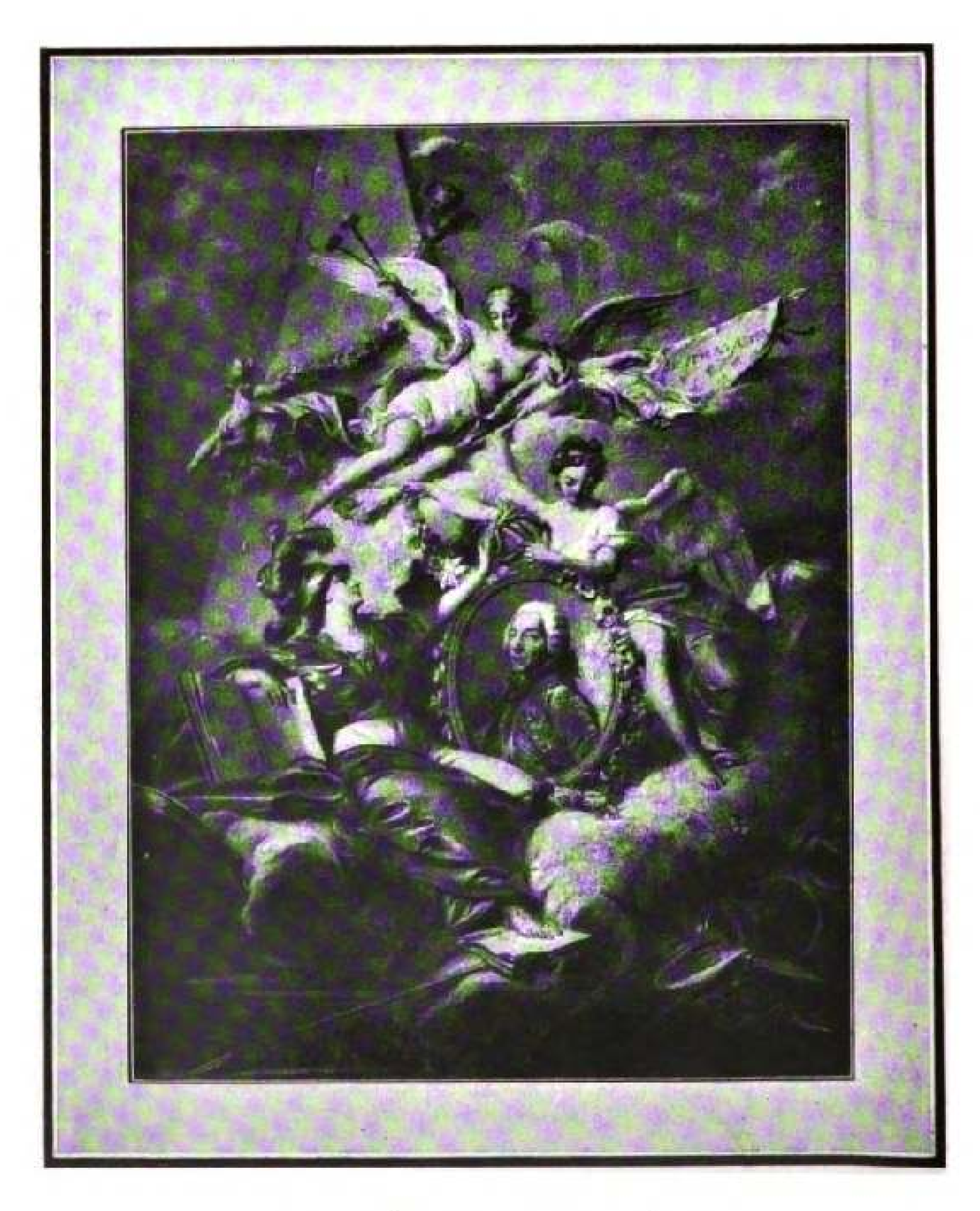


LES PRÉLIMINAIRES

DE LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

PARIS. — IMPRIMERIE E. CHAPELOT ET Cᵉ, 2, RUE CHRISTINE.



LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

(d'après le portrait de VALADE au Musée de Versailles.)

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE LA

SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

LES PRÉLIMINAIRES

DE LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

PAR

Maurice SAUTAI

CAPITAINE AU 5e RÉGIMENT D'INFANTERIE

DÉTACHÉ A LA SECTION HISTORIQUE



PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cie

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1907

étrangères. Sans pouvoir les citer en entier, nous indiquerons ici les principales.

I. — Le fonds le plus important de ce dépôt, celui de la CORRESPONDANCE POLITIQUE, renferme, pour chaque État, les instructions données à nos représentants, leurs dépêches et celles de nos ministres, les lettres des souverains étrangers et les réponses du roi de France. Nous nous contenterons de mentionner :

a) Dans la *Correspondance d'Allemagne*, environ 100 volumes, du n° 396 au n° 507, qui se rapportent presque tous à l'ambassade du maréchal de Belle-Isle à Francfort, de 1741 à 1743. Durant ces trois années, le maréchal a prodigieusement écrit et entretenu des relations suivies avec la plupart de nos ambassadeurs à l'étranger, sa négociation mettant en branle presque toute l'Europe.

b) Dans la *Correspondance d'Autriche*, les volumes compris entre les numéros 180 et 211 qui permettent de suivre les pourparlers engagés secrètement à Vienne par Fleury en 1735, les Préliminaires de paix signés en cette ville la même année, enfin les débats consacrés au traité de Vienne de 1738. Le volume supplémentaire n° 12 de cette *Correspondance* contient une copie de l'ample « *Instruction pour le sieur de Schmerling, allant à Paris, du 25 décembre 1735* ». C'est l'exposé détaillé de la politique de la cour de Vienne depuis 1718 jusqu'au terme de la guerre de la Succession de Pologne.

c) Dans la *Correspondance de Bavière*, les volumes du n° 90 au n° 108, qui contiennent des documents d'une importance capitale pour l'étude des campagnes de 1741-43.

d) Dans la *Correspondance de Prusse*, les volumes compris entre les numéros 70 et 130, dont plusieurs renferment la correspondance de M. de Chambrier, le représentant de cette puissance à Versailles, avec Frédéric-Guillaume Ier et son successeur Frédéric II, de 1721 à

1743. Observateur sagace et parfaitement renseigné, M. de Chambrier est un guide sûr pour l'historien.

Le volume supplémentaire n° 3 de cette *Correspondance* présente une importante dépêche de M. de Chambrier, du 31 décembre 1742, que nous reproduisons à l'appendice 2 du chapitre III de cette étude, p. 468. Elle trace un tableau vivant du gouvernement, des finances, des manufactures et du commerce de la France à la fin du ministère du cardinal de Fleury.

Sur la demande du marquis d'Argenson, Ministre des Affaires étrangères, le marquis de Valory, notre représentant à Berlin, a fait lui-même, le 8 janvier 1745, un « exposé de ses négociations et de sa conduite depuis le mois de novembre 1740 jusqu'au mois de juin 1742 ». Cet exposé se trouve dans le volume 136 de la *Correspondance de Prusse* (janvier-février 1745).

e) Dans la *Correspondance de Saxe*, le volume 31 qui renferme, parmi les dépêches de 1745, un mémoire d'ensemble sur ce royaume. Il est dû à notre représentant à la cour de Dresde, M. des Alleurs, qui y a inséré un « *Abrégé chronologique et historique de ce qui s'est passé pendant mon séjour en Saxe* », depuis le mois de juillet 1741.

f) Dans la *Correspondance d'Espagne*, le volume 419, où se trouve l' « *Exposé abrégé de ce qui s'est fait et négocié depuis le 1er novembre 1738 que je suis arrivé en Espagne, par où l'on connaîtra l'état où étaient les affaires entre la France et la cour de Madrid le 15 février 1741 que j'en suis parti pour revenir en France*, par le comte de la Marck.

II. — Un autre fonds des **Archives du Ministère des Affaires étrangères**, celui des Mémoires et Documents, nous a fourni un grand nombre de pièces détachées, parmi lesquelles nous citerons :

a) Dans le fonds *Allemagne*, volumes 88 à 90, l'*His-*



toire des négociations du maréchal de Belle-Isle en Allemagne pendant les années 1741-1743 par Le Dran, premier commis du Ministère des Affaires étrangères.

b) Dans le fonds *Autriche*, volumes 31 à 34, les *Mémoires du maréchal de Belle-Isle* ou plus exactement son *Mémoire sur l'élection de l'empereur Charles VII*. Ces quatre gros volumes in-folio sont, croyons-nous, la première épreuve du manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale sous les numéros 11254-11258 et intitulé *Mémoires du maréchal de Belle-Isle*. Toutefois la fin du manuscrit fait défaut à l'exemplaire des Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Cet ample *Mémoire* a été rédigé en grande partie par un secrétaire sous les yeux du maréchal de Belle-Isle, sans doute à l'aide de son *Journal* dont nous n'avons retrouvé qu'un important fragment. Comme le prouve une note de la main même du maréchal, portée sur le volume 32 du fonds *Autriche, Mémoires et Documents*, le rédacteur avait ordre de faire un choix parmi les dépêches les plus importantes de son ambassade à Francfort. Ces copies sont assemblées par un texte fort bref, si bien qu'en dehors des pages du début et de quelques considérations qui sont l'œuvre personnelle du maréchal, le manuscrit n'offre le plus souvent que la reproduction de sa correspondance avec la Cour et avec nos représentants à l'étranger. Nos recherches nous ont permis de constater que Belle-Isle a parfois remanié les textes pour se mettre en garde, aux yeux de la postérité, contre le double reproche d'avoir été l'instigateur de la guerre et de n'avoir point pris toutes les mesures qui devaient conduire au succès. Cette constatation ressortira clairement lorsque nous reproduirons, à l'appendice 1 du chapitre V de cette étude, page 501, son mémoire du 22 janvier 1741 qui, suivant sa propre expression, a été « la base de ce qui s'est fait ». Aussi avons-nous recouru, non au texte des *Mémoires*, mais aux dépêches originales du maréchal

que nous avons toujours copiées de notre main pour éviter toute erreur.

c) Dans le fonds *Prusse :* Le volume 2 renferme entre autres pièces : 1° un *Mémoire sur la Prusse d'après notre correspondance avec cette Cour depuis 1740 jusqu'en 1742 inclusivement ;* 2° des *Mémoires sur la conduite du roi de Prusse depuis son avènement à la couronne jusqu'à la paix qu'il a conclue avec la reine de Hongrie le 11 juin 1742 ;* 3° des *Anecdotes sur le roi de Prusse Frédéric II.* Ce dernier document a été rédigé à la fin de 1740 ou au commencement de 1741, au début de l'invasion de la Silésie par les troupes prussiennes. Il est adressé au cardinal de Fleury. L'auteur anonyme de ce mémoire, où le caractère de Frédéric est peint en traits mordants, se donne le titre d'inspecteur de nos troupes que possédait le marquis de Beauvau, l'envoyé extraordinaire chargé par Louis XV de saluer Frédéric à son avènement. M. de Beauvau ayant séjourné à Berlin en novembre et décembre 1740, nous avions cru pouvoir lui attribuer ce document, comme nous l'avons indiqué aux pages 171 et 498 de cette étude. Toutefois les considérations qui le terminent, le rapprochement préconisé entre la France et la Prusse, rapprochement dont M. de Beauvau s'est montré l'adversaire, nous font un devoir de mettre en doute cette première assertion. Il y aurait plus de vraisemblance, croyons-nous, à désigner comme l'auteur de ce mémoire le marquis de Valory, notre représentant à Berlin, qui fut inspecteur général des milices de 1727 à 1728 et ne professait point, pour l'alliance prussienne, la même aversion que M. de Beauvau.

d) Dans le fonds *Sardaigne*, volume 13, un excellent précis qui a pour titre : *Relation de l'ambassade de M. le marquis de Senecterre auprès du roi de Sardaigne, qui contient un détail sommaire, extrait des dépêches de la Cour et des siennes, de toutes les négociations dont il a été chargé à la cour de Turin, par le sieur de Saint-Rémy,*

son secrétaire d'ambassade, depuis le mois de juin 1734 jusques au mois d'octobre 1743.

e) Dans le fonds *France*, volume 445, le *Mémoire de M. de Chavigny contenant quelques observations sur les anecdotes les plus importantes qu'il a recueillies des négociations qui lui ont été confiées depuis 1712 jusqu'au mois de mai 1738*. M. de Chavigny, l'agent le plus remarquable de notre diplomatie sous Louis XV, a représenté la France avec honneur à Ratisbonne, de 1726 à 1731. Il fut l'âme de la résistance des Électeurs de Bavière, de Saxe et Palatin, à la reconnaissance de la Pragmatique Sanction de l'empereur Charles VI. Ambassadeur à Londres, de 1731 à 1737, il sut contenir l'Angleterre dans sa neutralité pendant la guerre de la Succession de Pologne. Homme d'état aux vues profondes, au style vigoureux, ami intime du maréchal de Belle-Isle, M. de Chavigny nous a fourni nos meilleurs matériaux pour l'exposé des événements politiques antérieurs à 1740.

III. — Les **Archives du Ministère de la Guerre** contiennent aussi, à côté des documents d'ordre militaire, des pièces diplomatiques que nous avons consultées avec fruit. A partir de 1727, les volumes de ces Archives sont remplis des lettres du comte de Belle-Isle et de ses correspondants. En particulier, M. de Chavigny ne cessa de le tenir au fait de nos intérêts en Europe. Nous mentionnerons encore les lettres si curieuses que le maréchal adressa à son frère pendant son séjour à Versailles, en juillet 1741.

IV. — La **Bibliothèque nationale** renferme, parmi les manuscrits des Nouvelles Acquisitions françaises, sous les numéros 349 et 350, les *Remarques et Anecdotes politiques par M. Blondel* (1733-1742). L'auteur de ce manuscrit a représenté la France auprès de l'Électeur Palatin, puis auprès de l'Électeur de Mayence, à Francfort, où il

fut appelé à seconder le maréchal de Belle-Isle dans ses négociations. Ses intéressants souvenirs s'arrêtent malheureusement au mois d'août 1742.

Dans le même fonds, on rencontre, sous les numéros 486-498, un recueil de la Correspondance de l'Électeur de Bavière, Charles-Albert, et, sous les numéros 5251-5259, les papiers de Moreau de Séchelles, l'éminent intendant de l'armée de Bohême en 1741-43, qui nous serviront pour la suite de cette étude.

V. — La **Bibliothèque de l'Arsenal** offre aussi nombre de manuscrits intéressants pour les campagnes de 1741 à 1743. Nous avons surtout consulté, pour ce premier volume, le manuscrit 4265 : *Tableau des recettes et dépenses du Roi pendant les années 1712, 1722, 1731, 1739 et 1740.*

VI. — Nous avons pris copie, à la **Bibliothèque de l'Institut**, de quelques extraits des *Mémoires du prince de Croy-Solre*, que M. le vicomte de Grouchy et M. Cottin viennent de publier en partie.

B. — Sources imprimées.

I. — Parmi les ouvrages parus en France :

Les *Mémoires du duc de Luynes*, qu'il faut mettre hors de pair par la sûreté et l'abondance de leurs informations. Nous devons aussi à la grande obligeance de M. le duc de Luynes actuel communication de documents importants, d'ordre militaire, pour les campagnes de 1741 à 1743.

Les *Mémoires de Saint-Simon*, écrits en grande partie au début même de la guerre de la Succession d'Autriche et pleins d'allusions à l'extraordinaire fortune du maréchal de Belle-Isle. Le commentaire magistral que M. de



Boislisle a joint à ces mémoires (Édition des Grands Écrivains) nous a rendu les plus grands services.

Les *Mémoires du président Hénault*, le *Journal du marquis d'Argenson*, la *Correspondance de Voltaire avec Frédéric II*.

Les *Mémoires des négociations du marquis de Valori*, publiés en 1820 par M. le comte H. de Valori.

Le bel ouvrage de M. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*.

L'étude si vivante du duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, dont l'éloge n'est plus à faire. Nous devons cependant formuler des réserves sur la fidélité des textes cités par l'auteur qui les a trop souvent remaniés et défigurés.

II. — Parmi les ouvrages parus a l'étranger :

Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Cette publication a été commencée en 1879 sous la direction de MM. Droysen, Duncker et Sybel. A l'heure actuelle, plus de 30 volumes ont paru qui ouvrent une des meilleures sources pour l'histoire politique du XVIII[e] siècle.

L'*Histoire de mon temps*, où Frédéric s'est révélé grand historien.

Sa *Correspondance* avec Voltaire, avec Jordan etc..., qui a paru, comme l'ouvrage précédent, dans l'édition définitive de ses Œuvres publiée à Berlin, chez Rodolphe Decker, au milieu du siècle dernier.

Geschichte der preussischen Politik (Friedrich der Grosse), par Droysen.

Preussische Staats Schriften aus der Regierungszeit Kœnig Friedrichs II, par Reinhold Koser.

Zwölf Bücher preussischer Geschichte, par Léopold von Ranke.

La belle publication de l'État-Major prussien *Der erste schlesische Krieg*.



Les deux ouvrages importants, dus à M. Théodore Heigel, qui ont pour titre :

Der Oesterreichische Erbfolgestreit und die Kaiserwahl Karls VII et *Das Tagebuch Kaiser Karl's VII.*

Le monument élevé à la gloire de Marie-Thérèse par son historien, M. Arneth : *Maria Theresia's erste Regierungsjahre.*

Le magnifique ouvrage de l'État-Major autrichien, en cours de publication : *Oesterreichischer Erbfolge-Krieg.*

History of Friedrich II, par Carlyle.

History of the House of Austria, par William Coxe, etc.



LES PRÉLIMINAIRES

DE LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

CHAPITRE Ier

L'opposition à la Pragmatique Sanction.

Beau rôle attribué à la France par les traités de Westphalie. — Parallèle entre les deux puissances rivales, la Maison de Bourbon et la Maison d'Autriche. — Vues de la France sur les électeurs de Bavière en cas de mort de l'Empereur et de partage de ses États. — L'Angleterre prend ombrage des agissements de la France contre l'Empereur : elle rompt l'alliance de Hanovre et reconnaît hautement la Pragmatique Sanction de Charles VI par le traité de Vienne (1731). — Habileté de notre représentant à Ratisbonne, M. de Chavigny, qui groupe dans une résistance ouverte contre la Pragmatique l'Electeur Palatin et les électeurs de Bavière et de Saxe. — Desseins ambitieux de Charles-Albert et d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. — Encouragements qu'ils reçoivent de la France. — Le partage des États autrichiens tel qu'Auguste II l'avait projeté. — Sa mort, le 1er février 1733.

La France, qui avait joué un des premiers rôles dans la guerre de Trente Ans, n'avait pas pris une part moins glorieuse aux importants traités de Westphalie. Résolue à mettre des bornes à la puissance des empereurs et à prémunir l'Allemagne contre le despotisme de la Maison d'Autriche, elle avait voulu faire participer réellement à l'administration de l'Empire chacun de ses membres, investir la Diète de l'autorité nécessaire pour contre-balancer par ses décisions celles de l'Empereur, enfin soumettre désormais le pouvoir exécutif au pouvoir législatif.

Si ses armes victorieuses lui avaient donné deux portes dans l'Empire, Philippsbourg et Brisach, on peut dire que l'habileté de ses négociations lui avaient ouvert toute grande l'Allemagne, en lui réservant cette prérogative insigne de se proclamer garante des droits et des libertés de chacun de ses membres. Elle se constituait en quelque sorte l'asile et le recours de tous, prête à prendre sous son égide ceux d'entre eux qui auraient à se plaindre d'un chef jusqu'alors tout-puissant. La sage et grande politique de Richelieu et de Mazarin n'avait pas tardé à porter ses fruits. D'eux-mêmes, sous le nom de Ligue du Rhin, plusieurs États de l'Empire, catholiques et protestants, étaient venus se grouper autour de la France pour le maintien des traités où elle était apparue comme le champion du droit contre la force. Il avait fallu la politique orgueilleuse de Louis XIV, sa puissance menaçante aux yeux de l'Europe, les usurpations sans nombre des Chambres de réunion, les persécutions pleines de rigueur contre les protestants, pour inspirer aux membres de l'Empire une juste défiance contre la France et les amener à se déclarer contre elle.

Attentive à profiter des fautes de sa rivale, n'ayant plus à redouter la menace d'une intervention de la France, la cour de Vienne reprit bientôt tout son ascendant en Allemagne. Elle accrut son autorité aux dépens des princes et des États de l'Empire. Elle fit de la Diète l'esclave de ses volontés et, de ses propres querelles, celles de l'Allemagne entière. Des trois collèges, celui des villes impériales, celui des princes et celui des électeurs, elle s'attacha surtout par quelques concessions habiles à gagner le dernier et le plus puissant d'entre eux, sachant bien qu'elle ne devait rien craindre de l'opposition des deux autres, trop faibles pour lui résister. La Diète ne parut assemblée que pour donner aux empereurs plus de facilité d'entreprendre et de poursuivre sans résistance leurs ambitieux desseins.

Faible et corrompue, comme toutes les assemblées qui se perpétuent trop longtemps, elle tomba dans une sujétion telle que la Maison d'Autriche put, sans opposition, substituer à son action celle du Conseil aulique. Les électeurs avaient eu l'imprudence de rendre héréditaire dans cette Maison la couronne impériale, de sa nature élective. Désormais les Habsbourg la revendiquèrent comme une partie de leur patrimoine, et aucun électeur n'osa la leur disputer à visage découvert. Ils trouvaient d'autant moins d'obstacles à gouverner l'Allemagne en maîtres absolus que, depuis la mort de Louis XIV, la France, sous l'inspiration du Régent, n'avait eu d'autre objet que de contenir l'Espagne.

Parfois il s'élevait encore dans les collèges où dominaient les protestants une timide représentation contre les empiétements du pouvoir impérial, mais ces velléités de résistance étaient vite étouffées, manquant d'un appui et d'un centre où elles pussent se réunir. Mesurant le profond degré de servilité où l'Allemagne s'était abaissée devant ses prédécesseurs et lui-même, l'empereur Charles VI augurait les plus heureux présages pour amener l'Empire tout entier à reconnaître et à défendre l'œuvre qui avait été la préoccupation constante de sa vie. Dernier représentant mâle des Habsbourg, il voulait laisser à l'aînée de ses filles la succession intégrale de ses États et préparer au prince qu'elle choisirait comme époux l'accès de cette dignité impériale, inséparable à ses yeux de son patrimoine. Comme s'il eut prévu l'avenir, Charles VI avait promulgué, presque au début de son règne, le 19 avril 1713, un acte connu sous le nom de Sanction Pragmatique où, « à défaut de postérité masculine de sa part (dont Dieu voulût le préserver), tous ses États devaient demeurer en entier, sans division quelconque, à ses filles nées de légitime mariage, selon l'ordre et droit de primogéniture ». Désespérant d'avoir un fils, l'Empereur, dès 1724, avait dirigé toute sa poli-

tique vers la reconnaissance et la garantie solennelles de la Pragmatique par ses différents États et par l'Empire. Ses sujets se rendirent sans peine à ses vœux, et il pouvait se flatter d'un même empressement auprès de la Diète habituée à ratifier toutes ses volontés, si la France, sortant de sa longue inaction, n'avait reparu sur la scène où, par l'oubli des avantages que les traités de Westphalie lui avaient concédés, elle laissait le champ libre à la Maison d'Autriche.

C'est au mois de septembre 1726 que le cardinal de Fleury, nouvellement arrivé au pouvoir, fit choix de M. de Chavigny pour se rendre, en qualité de ministre du Roi, à Ratisbonne. Depuis le traité de Hanovre (3 septembre 1725), la France comptait deux alliés parmi les électeurs : le roi de Prusse, comme électeur de Brandebourg, et le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre. Il importait qu'elle fût représentée dans l'Empire, et jamais désignation ne fut plus heureuse. Notre diplomatie ne comptait point d'agent plus délié, plus souple, d'un esprit plus nerveux et plus entreprenant. Malgré son antipathie pour M. de Chavigny, Saint-Simon ne peut s'empêcher de lui reconnaître « un tact très fin pour reconnaître son monde, s'insinuer doucement à pas comptés et juger très sainement de lâcher ou de retenir la bride, éloquent, bien disant, avec une surface de réserve et de modestie, maître absolu de ses paroles et de leur choix, et toujours examinant son homme jusqu'au fond de l'âme tandis qu'il tenait la sienne sous les enveloppes les plus épaisses (1) ». Le marquis de Torcy et le cardinal Dubois avaient eu maintes fois recours aux manœuvres habiles de M. de Chavigny, dont des missions sans nombre en Hollande, en Angleterre, à Hanovre, à Gênes, à Parme et à Madrid, avaient mis

(1) Mémoires de Saint-Simon, t. XII, p. 282, édition Cheruel.

en relief l'expérience et l'habileté. Il convient d'ajouter au portrait de Saint-Simon que M. de Chavigny aspirait à voir la France jouer un rôle digne de sa puissance et de ses forces, qu'il soutenait cette hauteur de vues par l'étendue de ses connaissances, et qu'il savait à la fois se faire craindre et estimer de nos ennemis. Comme un lutteur en pleine possession de ses moyens, M. de Chavigny se mit, suivant son énergique expression, à défricher cette Allemagne abandonnée par nous depuis trente ans.

A ses yeux, comme à ceux des plus habiles politiques de son temps, les traités de Bade et de Rastadt n'avaient marqué qu'une trêve dans la longue rivalité des Maisons de Bourbon et de Habsbourg. La trêve expirée, le duel entrait dans une dernière phase, celle-ci décisive à en juger par les positions respectives des deux adversaires que nous ne saurions mieux fixer qu'en laissant la parole à M. de Chavigny lui-même :

Il faut poser pour fondement que la Maison de Bourbon et celle d'Autriche forment deux puissances dans la chrétienté qui donnent en quelque manière le mouvement à celles qui leur sont inférieures, qu'il n'y a que leurs querelles qui peuvent entrainer une guerre générale.

La France a ses forces unies, si heureusement situées qu'elle peut les mouvoir et les faire agir à proportion de ses besoins ou de ceux de ses alliés. La Maison d'Autriche a ses États plus dispersés, en sorte qu'elle ne peut attaquer ses ennemis ou secourir ses amis avec la même diligence et la même vigueur. La première se suffit à elle-même, l'autre ne se suffit pas. Celle-là est un État héréditaire de tous les temps, accoutumé à l'obéissance, à des lois aussi anciennes que la monarchie même. Celle-ci n'est composée que de pays la plupart usurpés et par conséquent fatigués du joug ou de la servitude. Dans l'une, la succession n'est point disputée, et si, contre toute attente, l'ordre établi par les renonciations était menacé de quelque révolution, il n'est guère vraisemblable que les deux branches (1) fussent assez mal conseillées pour être elles-mêmes les artisans de leur propre ruine et devenir la

(1) De la Maison de Bourbon, France et Espagne.

proie de leurs ennemis communs. Il leur sera toujours loisible, tandis qu'elles n'attaqueront pas la divisibilité des deux monarchies, de faire tel arrangement qui, pour changer la forme, ne toucherait pas le fond de la loi. S'il est notoire que l'Angleterre et la Hollande, lors de l'ouverture de la Succession d'Espagne, ne s'engagèrent dans cette grande querelle qu'à leur corps défendant, on peut présumer qu'il dépendra des deux branches, unies d'un concert équitable et sensé, de contenir ces deux puissances l'une par l'autre. Il n'est pas de même de la Maison d'Autriche. Quelques mesures que l'Empereur ait entassées les unes sur les autres pour faire reconnaître et garantir la Pragmatique Sanction, d'un côté les pactes et les dispositions antérieurs, de l'autre les lois fondamentales, quoique avouées et reconnues de l'empereur Joseph par des déclarations solennelles mais souvent interrompues ou interceptées, forment d'elles-mêmes un corps d'opposition à la succession et au successeur. La France n'a pour ennemis que les envieux de sa grandeur. La Maison d'Autriche a pour ennemis découverts ceux qui se croient en droit de participer à sa dépouille. L'une est contente de son état et se propose constamment d'en jouir et de n'en pas abuser. Elle n'est plus dans le cas de quereller pour ses droits ou ses prétentions : la paix d'Utrecht qui les a terminés a tout consommé... Elle ne peut être désormais touchée que de se maintenir dans son rang et dans ses conséquences, de mériter de plus en plus du public et de communiquer à ses amis ou à ses alliés sa prospérité. La Maison d'Autriche au contraire ne cherche et ne cherchera qu'à se relever des pertes et des disgrâces que son ambition et son imprudence lui ont causées. Elle aura toujours des droits à la main pour empiéter peu ou beaucoup sur le pays ou le droit d'autrui, s'approprier sous quelque prétexte que ce soit ce qu'elle saisit. La première tâche de réunir ses amis à l'intérêt commun de la tranquillité générale, l'autre d'y semer sourdement ou publiquement la défiance et la division pour en profiter.

Il résulte de ce préalable que les desseins des deux Maisons sont trop différents pour que leurs procédés ne le soient pas encore davantage. Il peut y avoir une suspension de haine et de jalousie qui soit réciproquement nécessaire ; elle aura le nom, mais jamais l'effet, d'une paix sincère et double. Leurs intérêts sont trop opposés pour qu'elles puissent tenir si constamment le même chemin qu'insensiblement elles ne s'embarquent dans des protections si différentes qu'il est quasi impossible qu'elles ne s'entre-choquent (1).

---

(1) *Suite des réflexions de M. de Chavigny et des idées qui doivent naître du mémoire anecdotique.* Ces réflexions sont placées à la fin d'un important mémoire de M. de Chavigny qui a pour titre : **Mémoire**

L'heure approchait où la succession de l'Empereur allait s'ouvrir à toutes les convoitises de l'Europe. La France seule pouvait assumer le rôle de présider au partage des riches dépouilles de sa rivale, comme aussi d'élever sur ses débris une nouvelle puissance moins redoutable qui lui devrait tout, et la dignité impériale et l'accroissement de ses États. Or la Maison qui mettait sa fortune dans la protection de la France et dans la décadence de l'Autriche se désignait et s'offrait d'elle-même : c'était celle de Bavière.

A plusieurs reprises, au cours de leur lutte contre les empereurs, les rois de France s'étaient flattés de leur susciter des rivaux dans la personne des ducs de Bavière. Dès les premières années de son règne, méditant déjà les grands desseins qui devaient changer la face de l'Allemagne, Henri IV avait fait sonder le duc de Bavière, Guillaume V, pour lui offrir, avec la dignité impériale, les royaumes de Hongrie et de Bohême. A l'abdication de Guillaume en 1597, le Roi avait poursuivi les mêmes négociations avec son fils Maximilien, mais ce prince, s'éant déclaré en 1610 contre les princes protestants nos alliés, était entré dans la Ligue catholique formée par l'Empereur pour en devenir le plus ferme soutien.

Fidèle à la politique d'Henri IV, Richelieu fit plusieurs tentatives pour détacher Maximilien de l'Empereur. Quand Gustave-Adolphe entra en Allemagne, le roi de France obtint de l'électeur de Bavière sa neutralité en faveur des Suédois. En retour, il acquit des électeurs de Trèves, de Saxe et de Brandebourg, la promesse

---

de M. de Chavigny contenant quelques observations sur les anecdotes les plus importantes qu'il a recueillies des négociations qui lui ont été confiées depuis 1712 jusques au mois de mai 1738. Il en existe une copie au volume 415. France, Mémoires et Documents, Ministère des Affaires étrangères.



de réunir leurs suffrages sur Maximilien en cas d'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains, et, par le traité de Bernwald (janvier 1631), il fit consentir le roi de Suède à vivre en amitié ou tout au moins sur un pied de neutralité avec cet électeur. Mais, inquiet des progrès des Suédois dans l'Empire, Maximilien se rapprocha de l'Empereur et conclut en 1632 une étroite alliance avec Ferdinand II. Ce dernier sut reconnaître les grands services de son allié en confirmant dans la Maison de Bavière la dignité électorale enlevée à l'électeur palatin Frédéric V, en accroissant ses États d'une grande partie du Palatinat, et en lui donnant en 1635 la main de l'aînée de ses filles, l'archiduchesse Marie-Anne.

Loin de se décourager à la vue de l'étroite union de l'Empereur et de la Bavière, Mazarin n'avait jamais perdu l'espérance de l'affaiblir ou de la rompre. Au traité de Munster en 1648, la France s'employa habilement à confirmer Maximilien dans la possession de la dignité électorale et du haut Palatinat, et ce dernier usa puissamment de son crédit pour faciliter la réunion de l'Alsace à la France. Son successeur, Ferdinand-Marie, ne sut malheureusement pas mettre à profit les intentions bienveillantes de la France à son égard. A la mort de l'empereur Ferdinand III, en 1657, Louis XIV, qui disposait de la Ligue du Rhin, fit agir auprès de ses alliés les trois électeurs ecclésiastiques, les électeurs de Brandebourg et Palatin, pour les porter à élever sur le trône l'électeur de Bavière. Jamais les circonstances ne s'étaient montrées aussi favorables pour disputer à la Maison d'Autriche la dignité impériale, et, quand les électeurs s'assemblèrent à Francfort, le roi de France avait lieu d'espérer le succès de ses démarches en faveur de la Bavière. Mais, à l'instigation des funestes conseils de sa mère, l'archiduchesse Marie-Anne, l'Électeur travailla lui-même à réunir les suffrages en faveur de Léopold d'Autriche. Mieux éclairé dans la suite sur ses véritables

intérêts, il s'empressa de signer, le 17 février 1670, un traité de neutralité avec Louis XIV. Le futur mariage du Dauphin avec sa fille Marie-Anne-Victoire en faisait le principal objet. Louis XIV et Ferdinand s'engageaient en outre à agir de concert en cas de vacance du trône impérial, et « comme le Sérénissime Électeur de Bavière affirmait avoir de justes prétentions sur certaines provinces autrichiennes à divers titres, pour lesquels il pourrait être amené à une guerre, Sa Majesté Très-Chrétienne promettait à Sa Sérénité, afin de poursuivre ses justes prétentions, de l'assister de son argent et même, si la nécessité l'exigeait, de ses troupes (1) ».

A Ferdinand-Marie succéda, en 1679, Maximilien-Emmanuel. Ce prince parut d'abord favorable à l'Autriche et rechercha l'alliance de l'empereur Léopold dont il épousa la fille, l'archiduchesse Marie-Anne, en 1685. Gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne Charles II en 1692, il combattit contre Louis XIV pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Quand s'ouvrit la guerre de la Succession d'Espagne, il embrassa le parti de la France. La perte de ses États suivit le désastre d'Hochstedt en 1704 : c'est alors que, mis au ban de l'Empire, obligé de chercher un asile en France, ainsi que son frère Joseph-Clément, électeur de Cologne, Maximilien trouva un généreux accueil auprès de Louis XIV. Après avoir conclu la paix à Utrecht avec l'Angleterre et la Hollande en 1713, le roi de France ne poursuivit la guerre contre l'Empereur que pour faire rentrer les deux électeurs dans leurs États. Il aurait même voulu donner à son fidèle et malheureux allié, Maximilien, un témoignage insigne de sa reconnaissance et ne déposer les armes qu'après lui avoir obtenu la

(1) Voir l'appendice du chapitre Ier : Traités conclus entre la France et la Bavière.

Sardaigne ou la Sicile; et, quand nos succès de la campagne de 1713 sur le Rhin obligèrent l'Empereur à proposer de lui-même l'entier rétablissement de l'électeur de Bavière dans ses États, Louis XIV remit à Maximilien seul le soin de décider s'il devait ou non continuer la guerre. L'âge avancé du roi de France, la santé précaire de la reine d'Angleterre, engagèrent l'Électeur à décliner cette offre chevaleresque. Le traité de Bade consacra son rétablissement dans tous ses biens et dignités, et, en se séparant de son fidèle allié, Louis XIV renouvela plus étroitement avec lui les engagements qu'il avait ébauchés avec la Bavière en 1670. Par le traité du 20 février 1714, il promit « d'employer ses soins, ses offices, amis, argent et troupes, pour élever S. A. É. à la dignité impériale », d'appuyer et de défendre au besoin les prétentions de l'Électeur sur quelques-uns des États appartenant présentement à la Maison d'Autriche, « particulièrement sur le royaume de Bohême (1) ». L'Électeur recevait en outre d'importants subsides qui ne devaient prendre fin qu'en 1723.

Malgré les secours de la France, Maximilien ne parvint à rétablir ni ses finances, ni ses troupes. Son long séjour hors de l'Allemagne, son goût pour le faste et les dépenses, ses favoris et ses maîtresses, l'avaient forcé à contracter des emprunts désastreux. Ses pierreries et sa vaisselle d'or étaient encore engagées en Hollande à la paix, et ce fut Louis XIV qui les retira des mains des créanciers de l'Électeur moyennant 3,000,000 de livres. La Bavière avait profondément souffert pendant la longue durée de l'occupation autrichienne. L'Électeur trouvait ses arsenaux vides, ses places démantelées, et M. de Saumery, notre envoyé extraordinaire à la cour de Munich,

(1) Voir l'appendice I : Traités conclus entre la France et la Bavière.

dépeignait, dans une lettre au marquis de Torcy, du 28 août 1715, « l'impuissance où était l'Électeur de pouvoir être utile à aucun parti, malgré les sommes considérables que Sa Majesté lui a données. Il est dans une telle indigence qu'il paye difficilement deux régiments d'infanterie et quatre de cavalerie qui sont les seules troupes qu'il ait. Son pays est ouvert de toutes parts. Vous jugerez aisément que l'alliance d'un prince en cette situation n'est pas d'une grande ressource.. .. (1) ».

Maximilien mourut le 26 février 1726 sans avoir acquitté les dettes qu'il avait contractées en France (2) et sans avoir introduit dans ses dépenses l'économie qui, seule, aurait pu effacer les malheurs causés à la Bavière par la guerre de la Succession d'Espagne. Il laissait ses États affaiblis à l'aîné de ses fils, Charles-Albert, alors âgé de 29 ans.

En prenant en mains le pouvoir, le jeune Prince se vit recherché à la fois par l'Empereur et par la France. Au mois de mai 1726, le duc de Bourbon lui fit offrir, par le marquis de Maillebois, l'alliance de la France au prix de son accession au traité de Hanovre. C'était trop demander à la Bavière d'entrer de plein saut dans un traité ouvertement dirigé contre l'Empereur. Comme le fit observer Charles-Albert au marquis de Maillebois, « dans sa situation présente et le dérangement où feu son père avait laissé les affaires de son État, ses places, ses magasins et son artillerie, il n'avait pu entrer dans un traité qui le mettait dans une

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 65. Aff. étrang.

(2) Ce qui ne l'empêchait point de faire venir de Paris, lors du mariage de son fils Charles-Albert avec l'archiduchesse Marie-Amélie, fille de l'empereur Joseph, « pour environ 200,000 écus d'étoffes, habits, dorures, bijoux, carrosses et autres choses ». Extrait d'une partie des négociations de M. le comte d'Albert en France. Bavière, Mémoires et Documents, Vol. 2. Aff. étrang.

rupture ouverte avec l'Empereur, à la fureur duquel ses États étaient trop exposés et lui hors d'état de s'y opposer (1) ».

La chute du duc de Bourbon, au mois de juin 1726, son remplacement par le cardinal de Fleury, l'offre plus sage, mise en avant par ce dernier, de renouveler le traité de 1714 sans exiger que la Bavière acquiesçât au traité de Hanovre, firent regretter à l'Électeur de s'être trop vite et trop formellement engagé avec l'Autriche. Mais il n'était plus temps pour lui de reculer, et, après avoir signé à contre-cœur le 1er septembre 1726, à Vienne, un traité d'alliance défensive pour deux ans, l'Électeur n'eut plus qu'une pensée : celle de faire revivre « cette étroite union qui régnait depuis si longtemps entre la couronne de France et sa Maison et qu'il affectionnait autant qu'aucun de ses ancêtres (2) ». Son traité avec l'Empereur n'était point encore expiré qu'il obtenait à Fontainebleau, le 12 novembre 1727, pour une durée de seize années, le renouvellement des engagements souscrits par la France en 1714. Louis XV promettait d'employer, à la mort de l'Empereur, « tous ses soins, offices, amis, argent et troupes, pour élever Son Altesse Électorale à la dignité impériale », de ne jamais prendre d'engagement contraire aux prétentions de la Bavière sur les États appartenant actuellement à l'Autriche, « de n'entrer dans aucun traité sans sa participation et son aveu et d'interposer ses offices les plus pressants pour procurer à Son Altesse Électorale la jus-

(1) Compte que M. le marquis de Maillebois rend de sa conduite sur les affaires dont il a été chargé à la cour de Munich. Correspondance de Bavière. Vol. 73. Aff. étrang.

(2) Lettre de Charles-Albert à Louis XV, Munich, ce 4 septembre 1726. Correspondance de Bavière. Vol. 72. Aff. étrang. Consulter l'appendice III : Sentiments de Charles-Albert à l'égard de la France.

tice qui lui sera due, et, si les offres sont inutiles, Sa Majesté conviendra pour lors avec Sa dite Altesse Électorale des secours qui lui seront nécessaires pour empêcher qu'Elle ne succombe aux efforts et à la puissance de ses ennemis (1) ».

De son côté Charles-Albert, moyennant un subside annuel de 600,000 livres, promettait d'entretenir sur pied un corps de troupes réglées d'au moins 5,000 hommes et de l'augmenter suivant les besoins.

Les subsides de la France allaient enfin permettre à l'Électeur de relever la Bavière de l'état de faiblesse et d'abaissement où Maximilien l'avait laissée (2). Mais de longues années étaient nécessaires pour remédier à une détresse que M. de Rezay, notre attaché à Munich, décrivait ainsi : « Vous pouvez vous assurer que le grand objet de l'Électeur et de ses ministres, ce qui les intéresse le plus et en un mot leur vue presque unique, est de tirer le plus d'argent qu'il leur sera possible. Ce n'est véritablement qu'à ce prix-là ou pour mieux dire par cette espérance-là qu'on peut se les acquérir...

« Il est vrai aussi que la Bavière est dans un déplorable état, car enfin la misère est extrême et le murmure universel. Les plaintes ne se contraignent nullement. C'est une chose étonnante que les discours que l'on entend de tous côtés, et l'on dirait que tout se dispose sourdement à la révolte. Il n'y a peut-être pas un seul officier, soit des troupes, soit de la Maison de l'Électeur, je dis pas un seul, ce qui paraîtra sans doute trop fort et n'en est pourtant pas moins exactement vrai, sur lequel l'Électeur puisse compter. Je sais sur cela, à n'en pouvoir douter et depuis fort

(1) Voir l'appendice I, du chapitre I[er].

(2) Se reporter à l'appendice II : La Bavière à l'avènement de Charles-Albert.

peu, des particularités très importantes et si singulières qu'elles n'en sont quasi pas croyables, mais il est absolument impossible de les écrire... (1) ».

« Le représentant de la Hollande, disait encore M. de Rezay, a si mauvaise opinion des finances de ce pays-ci qu'il m'a dit ingénûment que l'Électeur de Bavière lui paraissait un allié qui ne pouvait être qu'à charge et, par conséquent, plus à craindre qu'à rechercher (2). »

Le nouvel Électeur, au premier aspect, se présentait sous un jour qui était loin de lui être défavorable. Facile et prévenant dans son abord, il se montrait sensible au dévouement à sa personne, fidèle à sa parole, animé de sentiments généreux et aspirant à de grandes destinées. A la suite de son séjour de quatre mois à Munich, le marquis de Maillebois traduisait ainsi ses impressions sur l'Électeur et ses ministres :

Le comte de Terring, chargé des Affaires étrangères, est homme de beaucoup d'esprit, vivant noblement et avec délicatesse, ayant du bien assez considérablement dans le pays et des emplois qui le mettent dans une situation fort commode. Il a la confiance entière de l'Électrice dont le mariage a été négocié par ses soins, sans avoir cependant de goût pour elle ni pour sa maison, et paraît vouloir se servir de ce canal pour augmenter la considération que son maître a en lui, lequel en a infiniment pour cette princesse sans cependant lui laisser prendre grande part aux affaires.

La confiance que l'Électeur a pour le comte de Terring ne paraît pas aussi étendue que celle qu'il témoigne au comte de Preysing, son grand écuyer et chargé de ses finances, mais le premier est beaucoup plus

(1) M. de Rezay à M. de Morville, notre Ministre des affaires étrangères, à Munich le 12 juillet 1727. Correspondance de Bavière. Vol. 75. Aff. étrang.

(2) M. de Rezay à Chauvelin, à Munich le 27 septembre 1727. Correspondance de Bavière. Vol. 75. Aff. étrang. — Le 18 août 1727, Chauvelin avait remplacé M. de Morville comme Ministre des affaires étrangères.



délié que l'autre, travaille vivement à prendre le dessus, et je ne serais point surpris que cela arrivât, surtout si les conjonctures faisaient naître quelques nécessités de négocier qui feraient sentir à l'Électeur la supériorité d'esprit que le comte de Terring a sur l'autre.

Je suis persuadé que le comte de Terring non seulement souhaite ces conjonctures mais même qu'il les recherchera, à condition cependant qu'elles n'engageront point une négociation désavantageuse pour son maître, attendu qu'il se pique de droiture et de grande attention pour le bien de son pays.

Le comte de Terring est beaucoup plus favorablement disposé pour la France que pour la maison d'Autriche, et, dans toutes les occasions où il ne sera point question de blesser les intérêts de son maître, la France le trouvera toujours disposé à faire ce qu'elle souhaitera.

L'Électeur est un prince né sage, rempli de droiture et de fermeté pour ses engagements et déterminé à soutenir ce caractère dans toutes les occasions. Il est haut mais poli, économe mais généreux. Il a des vues plus élevées que celles dont on doit juger par les discours de ses ministres, et il paraît assez instruit de ses affaires pour qu'on puisse souhaiter de traiter préférablement avec lui, d'autant plus que ses réponses sont précises. Il est à présumer que, si la paix dure quelque temps, il rétablira ses affaires et pourra devenir un ami utile et même qu'il recherchera à en faire le personnage (1).

Il nous faudra, pour corriger ces portraits trop flatteurs, recourir aux couleurs de peintres plus véridiques, plus à portée par leur long séjour en Allemagne de se faire une idée exacte des personnages.

En regard des qualités que nous avons énumérées, apparaîtront chez l'Électeur de grands défauts : incapacité d'un travail soutenu, négligence des affaires les plus sérieuses pour la chasse et les plaisirs, prodigalité dans les goûts et dans les dépenses, enfin manque de la volonté et des lumières nécessaires pour soutenir et conduire de

(1) *Caractères de l'Électeur de Bavière et de ses ministres.* Cette pièce était jointe à l'*Instruction générale que M. le marquis de Maillebois a prise de l'administration des finances de la Bavière et des autres parties du gouvernement de cet État.* Voir l'appendice II : La Bavière à l'avènement de Charles-Albert.



hautes ambitions. Pendant son séjour à Munich, de 1727 à 1734, notre attaché d'affaires, M. de Rezay (1), se montre sévère pour l'Électeur et ses ministres. Il considère comme une tâche au-dessus de ses forces « et dont il croit qu'un plus habile homme que lui aurait encore bien de la peine à venir à bout, que celle de ramener l'Électeur de la dissipation continuelle où le met l'excès de sa passion pour la chasse (2) ». Charles-Albert dépense en bâtiments, en meubles, en musiciens qu'il fait venir à grands frais d'Italie, le plus clair de ses revenus. A l'exemple de son père, il n'est pas sans se montrer sensible « à quelques autres amusements qui coûtent encore plus et qu'il n'est point d'humeur à se retrancher (3) ». On ne parle dans l'entourage de l'Électeur que de bals, de fêtes, de comédies et d'opéras. La cour de Munich semble fermée à tous les bruits du dehors : on y vit dans une heureuse insouciance du reste de l'univers. « Le comte de Terring est le seul en ce pays-ci qui, parce qu'il ne pourrait s'en dispenser avec bienséance, semble s'intéresser un peu aux affaires de l'Europe. On n'aperçoit chez tous les autres, s'il m'est permis de le dire, que la plus stupide indifférence à cet égard et même chez l'Électeur qui, dans peu de jours, va commencer ses courses ordinaires de tout l'été pour différentes chasses, et qui ne paraît occupé que de ce soin (4). » S'agit-il d'une affaire sérieuse, « c'est un mal invétéré à la cour de Bavière que les démarches les plus

(1) M. de Rezay quitta Munich pour rentrer en France en juin 1734. Il ne lui fut point désigné de successeur.

(2) M. de Rezay à Chauvelin. A Munich, le 2 décembre 1730. Correspondance de Bavière. Vol. 79.

(3) M. de Rezay à Chauvelin. A Munich, le 10 mars 1731. Correspondance de Bavière. Vol. 81.

(4) M. de Rezay à Chauvelin. A Munich, le 7 avril 1731. Correspondance de Bavière. Vol. 81.

indispensables ne s'y fassent qu'avec une lenteur capable, à elle seule, d'en faire perdre tout le fruit (1) ».

Il manquait à l'Électeur un conseil et des ministres éclairés et dévoués. Le comte de Terring et Charles-Albert étaient peut-être les seuls Bavarois qui professassent d'ardentes sympathies à l'égard de la France. Les ministres de l'Électeur à l'étranger étaient acquis, tous ou presque tous, à la cause autrichienne. Le comte de Kœnigsfeld, qui avait l'importante mission de défendre les intérêts de la Bavière à la Diète de Ratisbonne, ne se prêtait que de mauvaise grâce à seconder la politique de son maître opposée à celle de l'Empereur, et l'Électeur supportait les écarts journaliers de conduite et de langage de son ministre dans la difficulté, voire même dans l'impossibilité, de lui donner un successeur qui différât d'inclinations. Le comte de Terring, à qui l'Électeur se confiait en toutes choses, marquait plus d'attachement à son maître que de dextérité dans les affaires. « Il a de bons sentiments, écrivait (2) M. de Chavigny à Chauvelin, le 22 août 1730. Il n'en inspire point d'autres à son maître, mais il est négligent et peu propre au travail. Le chancelier Unertel manie la plume, et le comte de Terring n'a pas encore assez de force ni assez d'expérience pour la diriger : il faut, avec lui comme avec beaucoup d'autres, ainsi que je l'ai marqué plus d'une fois, un soin continuel. » Dans une autre lettre, du 31 octobre 1730 (3), il mandait encore à Chauvelin : « Du caractère dont est M. le comte de Terring, il faut l'inspirer et l'aiguillonner sans cesse. Ses sentiments sont

(1) M. de Rezay à Chauvelin. A Munich, le 28 mai 1729. Correspondance de Bavière. Vol. 77.

(2) Correspondance d'Allemagne. Vol. 378.

(3) *Ibid.* — Voir l'appendice IV : Jugements portés par M. de Chavigny sur le caractère de l'Électeur de Bavière et de son ministre le comte de Terring.

honorables, mais les ressources ne sont pas bien abondantes. Ce n'est pas un inconvénient quand il s'abandonne aussi volontiers qu'il paraît le faire à vos conseils, parce qu'il est persuadé qu'il n'en peut recevoir de plus fidèles. La dernière lettre que je lui ai écrite pour lui suggérer ou pour lui confier vos pensées ne l'a point rencontré à Munich. Il est depuis trois semaines à sa campagne, et, lorsqu'il y est, le plaisir de la chasse a tant d'ascendant sur lui, qu'il n'est pas en son pouvoir, ainsi qu'il m'en a fait plusieurs fois l'aveu, de s'en distraire pour quelque affaire que ce puisse être. Il faut espérer qu'il se dédommagera bientôt de tout le temps qu'il perd et de celui qu'il nous fait perdre (1). »

Le ressort qui manquait à l'Électeur et qu'il ne trouvait point dans son conseil, M. de Chavigny devait le créer. Comme la chasse amenait souvent Charles-Albert aux environs de Ratisbonne, M. de Chavigny n'eut garde de manquer cette occasion de le sonder, de l'entretenir, de l'encourager et de lui montrer la grandeur du personnage qu'il pouvait jouer auprès de la Diète avec l'appui de la France. Sous son souffle puissant, l'Électeur et son ministre parurent s'animer et se dégager du terre-à-terre où ils se traînaient. Le représentant de la France s'imposait par une telle supériorité de vues et de lumières, que la cour de Munich, éblouie et subjuguée, se soumit aveuglément à son impulsion. En tout et partout elle s'empressa d'agir sous sa seule inspiration. Peut-être, flatté de tant de complaisance, prêtant aux acteurs qu'il conduisait par la main une part effective aux gestes qu'il leur voyait exécuter, M. de Chavigny se faisait illusion à lui-même lorsqu'il écrivait à Chauvelin (2) : « J'ai vu dans

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 378.

(2) M. de Chavigny à Chauvelin. A Ratisbonne, le 10 novembre 1729. Correspondance d'Allemagne. Vol. 375.

ce prince (l'Électeur de Bavière) tout ce que je désirais que nous puissions rencontrer dans nos alliés ou dans ceux qui le deviendraient. Il pense avec élévation, il juge sainement, il s'explique avec précision, il agit rondement. Il connait son intérêt, et il sait parfaitement qu'il n'en a point de plus essentiel que de mériter l'assistance du Roi pour tous les cas qui peuvent arriver. Je me suis aperçu depuis longtemps, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander pour lors, qu'il aurait pris son parti. Il est capable de le prendre et encore plus capable de le suivre constamment. Je l'ai vu et je l'ai épluché de si près que je crois ne me point tromper dans l'idée que je vous donne de son caractère et de ses sentiments..... Quand on ne considérerait ce prince que par sa seule personne, il mériterait d'être recherché, indépendamment de tout ce que l'avenir peut faire envisager en lui. Il est le seul d'Allemagne qui ait tout ce qu'il faut pour y faire un grand personnage, et vous savez que ce n'est pas d'aujourd'hui que je pense que, dans le gouvernement de l'Empire constitué comme il l'est, nous devons moins considérer les membres qui le composent par leurs États que par leurs personnes. »

Résolu de faire de la Bavière le centre et le but de nos agissements dans l'Empire, M. de Chavigny sut habilement tirer parti des vues de Charles-Albert sur l'héritage de l'Empereur :

Il m'a découvert depuis tout l'intérieur de son âme, écrivait (1) notre ministre à Chauvelin le 17 janvier 1730. Pour couper court, il veut être empereur. Il est déterminé à risquer le tout pour le tout lorsqu'il s'agira d'une élection. Il m'a dit un jour qu'on ne devait pas douter que l'Empereur ne voulût faire tomber la couronne impériale sur la tête de celui qu'il destine à son héritage, qu'on voyait clairement son intention pour le duc de Lorraine mais qu'il ne souffrirait jamais, quoi qu'il en pût arriver, qu'on lui fît l'affront de lui préférer un prince

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 376.



qu'il regardait comme étranger lorsqu'il se croyait aussi digne qu'un autre de gouverner l'Empire. Il m'ajouta en même temps qu'il serait à souhaiter, pour prévenir toute confusion, que l'on pût anticiper l'élection d'un roi des Romains, mais il remarqua de lui-même qu'il y a un article dans la dernière capitulation qui rendrait la chose difficile. Ce ne serait pourtant pas la plus grande difficulté si les choses étaient d'ailleurs bien disposées. Je n'ai pu qu'approuver une ambition aussi légitime et aussi louable que celle de l'Électeur de Bavière, mais je lui dis que la matière était si délicate et si étendue qu'il faut plus d'un jour comme il est vrai pour y penser, pour en délibérer et se mettre en état d'en raisonner; que ce qui me faisait le plus de plaisir, par l'intérêt que je prends à sa prospérité, était de le voir si heureusement rentrer dans le bon chemin, qu'en s'y tenant sagement et fermement il se frayerait celui qu'il cherche, qu'il serait dangereux de se découvrir trop tôt, qu'il ne devait même envisager un si grand avenir que pour régler plus conformément sa conduite au dedans et au dehors de l'Empire. Il me parla dans une autre occasion de ses prétentions sur une partie de l'héritage de la Maison d'Autriche et qu'il tire de plus loin que de l'Électrice son épouse. Je fis semblant de n'en être pas bien instruit, quoique j'en sache quelque chose. Je lui dis seulement qu'il serait bon de préparer à tout événement une déduction bien élaborée de ses droits. Il m'a promis d'y songer et que je serais le seul à qui il la communiquerait.

Dans ses entretiens avec l'Électeur, M. de Chavigny ne manquait point d'exciter son zèle et son ambition. « Ce n'est pas assez, lui disait-il (1), de former des desseins dignes de vous. Toutes les choses ne s'ajusteront pas d'elles-mêmes à votre point. Vos mesures se trouveront trop courtes pour les événements si vous ne vous y préparez de bonne heure et par degré. L'appui de la France vous est assuré, mais, pour le rendre plus utile, il faut que vous y contribuiez de votre côté. Une administration bonne et serrée dans votre État, une conduite bien entendue, mais bien suivie dans l'intérieur de l'Empire, voilà les objets qui occupent sans doute

(1) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin. A Ratisbonne, le 29 mai 1731. Correspondance d'Allemagne. Vol. 379. Aff. étrang.

Votre Altesse Électorale, mais qui n'occupent pas moins un homme aussi appliqué que je suis obligé de l'être à son bien et à son service. » Et il insinuait sans détour à l'Électeur que, « tout considérable qu'il était dans l'Empire, il devait se considérer comme un particulier qui avait sa fortune à faire et qui ne pouvait y arriver que par un grand travail et de longues épreuves (1) ». Non content de nourrir les espérances de l'Électeur, M. de Chavigny s'employait à les faire partager par le comte de Terring sous les yeux duquel il mettait l'exemple tentateur de la Maison de Savoie au début de la guerre de la succession d'Espagne. « Quelques précautions que prenne la Maison d'Autriche, elles ne sont pas suffisantes contre les suites redoutables de sa décadence. Si nous avons pu soutenir la succession d'Espagne contre toute l'Europe, qui avait quelque sujet de croire sa liberté en danger, à plus forte raison pourrons-nous entreprendre, lorsque nos amis nous seront fidèles, de protéger des arrangements légitimes et décisifs pour la liberté de l'Empire et la conservation de son système. L'Électeur semble être dans le même cas où le duc de Savoie se trouva à la mort de Charles second, roi d'Espagne. Il dit à un de ses ministres, qui me l'a répété souvent, que le moment était venu d'agrandir ou d'anéantir sa Maison, qu'il risquerait le tout pour le tout. Il n'avait d'autres prétentions que celles de son ambition. Feu l'Électeur pensa de même. Il a eu moins de bonheur. Il a laissé à son glorieux héritier celui de faire ce qu'il n'a pu faire. Les circonstances paraissent présageuses pour lui (2). »

(1) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin. A Ratisbonne, le 8 mai 1731. Correspondance d'Allemagne. Vol. 379. Aff. étrang.

(2) Lettre de M. de Chavigny au comte de Terring, à Ratisbonne, le 19 avril 1731. Correspondance de Bavière. Vol. 81. Aff. étrang.

Ainsi aiguillonné sans relâche, conduit à chaque pas d'une main sûre, l'Électeur de Bavière parut dans l'Empire un tout autre personnage. L'Empereur, accoutumé à régner en maître à la Diète, y vit tout à coup surgir une opposition ouverte à toutes ses entreprises, d'autant plus redoutable que le ministre de France saisissait habilement les fausses manœuvres de la cour de Vienne sans donner par sa conduite la moindre prise aux représailles des Autrichiens. Arborant les traités de Westphalie, et, comme il le dit lui-même, s'y enveloppant, M. de Chavigny rappela à la Diète assoupie les jours où, sous l'appui de la France, elle avait victorieusement combattu les empiétements du pouvoir impérial. Il la secoua de sa torpeur, et, tout en demeurant dans l'ombre, il devint l'âme et le soutien de sa résistance souvent victorieuse aux volontés de l'Empereur. De son côté, l'Électeur de Bavière ne restait pas inactif, et, le 16 avril 1728, l'union des Électeurs de la Maison Palatine se renouvelait heureusement à son instigation et sous les auspices de la France. François-Louis, Électeur de Trèves, Charles-Philippe, Électeur palatin, Clément-Auguste, Électeur de Cologne, et son frère Charles-Albert, s'engageaient à n'entrer dans aucun traité que d'un commun accord, à soutenir à la Diète leurs droits et les prérogatives de l'Empire, à unir leurs voix en cas d'élection d'un roi des Romains, enfin à défendre celui d'entre eux qui viendrait à être attaqué « dans la possession de ses États, dans ses prétentions légitimes, droits de succession, anciens droits et prérogatives (1) ». Les Électeurs de Cologne, de Bavière et palatin, s'obligeaient à tenir sur pied 3,000 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de cavalerie, et l'Électeur de Trèves 500 cavaliers et 1,000 fantassins. « Quand on verra, écrivait Fleury à

(1) Bavière, Mémoires et Documents. Vol. 6. Aff. étrang.

Charles-Albert (1), tous les princes de votre Maison étroitement unis et liés d'un autre côté avec le Roi qui ne demande rien pour lui, ce sera certainement une puissance si respectable qu'on regardera plus d'une fois à l'attaquer. » Et le comte de Sinzendorf, principal ministre de l'Empereur, avouait que « cette petite méchante union embarrasserait plus l'Empereur que l'alliance de Hanovre (2) ».

La France, maîtresse d'une ligue dans l'Empire, désirait, pour lui donner un surcroît de force, y faire entrer le roi d'Angleterre, Électeur de Hanovre. L'accession d'un prince protestant, aussi puissant que Georges II, à l'Union palatine, ébranlait le crédit de l'Empereur dans son propre centre et lui enlevait au sein de la Diète la majorité des suffrages des Électeurs. Mais, au moment où cette nouvelle Ligue du Rhin était prête à se conclure, la France, abandonnée déjà par la Prusse en 1726, se voyait sur le point de perdre ses derniers alliés du traité de Hanovre, l'Angleterre et la Hollande. De ces deux puissances, la première surtout commençait à prendre ombrage de l'opposition grandissante que la France suscitait à l'Empereur au milieu de l'Allemagne. Elle en dévoilait sans peine le but : le démembrement des États autrichiens, qu'elle était résolue à empêcher à tout prix. Le moindre affaiblissement de l'Autriche était à ses yeux un accroissement de la puissance déjà formidable de la France, de la nation qu'elle ne pouvait se garder de poursuivre de sa haine comme étant la seule qui, par son commerce, ses flottes, ses richesses, ses possessions au delà des mers, fût en mesure de lui porter ombrage. Sous couvert de s'intéresser à l'équilibre de l'Europe,

(1) Lettre du 9 décembre 1728, à Versailles. Correspondance de Bavière. Vol. 76. Aff. étrang.

(2) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et Documents. Vol. 485.

elle veillait avec un soin jaloux à la conservation d'une puissance qu'elle pouvait, au gré de son ambition, opposer à la Maison de Bourbon. Entraînant à leur suite la Hollande, Robert et Horace Walpole, qui gouvernaient l'Angleterre, n'hésitèrent point à rompre avec la France sans que cette puissance leur eût fourni un sujet de mécontentement ou un prétexte pour justifier leur conduite. Avant d'approuver ce changement radical dans la politique de l'Angleterre, plusieurs membres de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes crurent devoir s'ouvrir aux deux frères de leurs appréhensions, persuadés que la France tirerait une vengeance immédiate de cette défection injurieuse. Mais les Walpole connaissaient si bien le cardinal de Fleury, son désir de maintenir la paix à tout prix, qu'ils ne firent aucune difficulté de répondre sur leur tête que le cardinal « recevrait l'affront et le supporterait avec patience (1) ».

« La France, il n'est que trop vrai, attendit avec résignation le coup qui lui était préparé; toute autre puissance qui se soutiendrait moins de son propre poids en eût été ébranlée. Les cartes lui tombèrent des mains pour entrer dans celles des Anglais (2). » L'Empereur crut toucher au triomphe. Par le traité de Vienne du 18 mars 1731, non seulement le roi d'Angleterre s'offrait de lui-même à s'opposer à toute division et à tout partage des États autrichiens, mais il souscrivait encore, avec une complaisance inouïe, aux engagements sans nombre que la cour de Vienne accumulait autour de la Pragmatique. Cette cour était d'ailleurs admirablement secondée par le représentant à Vienne de Georges II,

(1) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et Documents. Vol. 445. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

M. Robinson, qui considérait ce traité comme son œuvre et comme l'époque de sa fortune, ne parlait qu'avec mépris de la maison de Bourbon et confondait dans une même haine l'Espagne et la France. « A cette occasion, Sa Majesté Impériale convint, avec la couronne d'Angleterre, de plusieurs articles secrets très importants, par lesquels Sa Majesté Britannique se chargea aussi de la garantie spéciale nommément contre la Bavière et la Saxe. Elle approuva l'intention de Sa Majesté Impériale pour le mariage de l'archiduchesse aînée avec le duc de Lorraine, et Elle promit en même temps aussi, non seulement de donner son suffrage, pour l'élection d'un roi des Romains, au prince qu'au défaut de succession masculine dans la maison d'Autriche Sa Majesté Impériale proposerait pour cela, mais d'y disposer même encore d'autres Électeurs et princes de l'Empire, et, outre tout cela, Sa dite Majesté Britannique promit encore de soutenir et maintenir de toutes ses forces et même par les armes, non seulement comme Électeur de Hanovre, mais encore comme roi d'Angleterre, l'élection susmentionnée, sur quoi Elle fit aussi remettre, le 17 juin 1731, au comte de Sinzendorf par son ministre à Vienne, dans une enveloppe, son suffrage provisionnel pour l'élection d'un roi des Romains, et, en échange, Sa Majesté Impériale s'engagea, en vertu d'un desdits articles secrets, de ne jamais marier les archiduchesses, ses filles, ni dans la Maison de Bourbon, ni dans celle de Brandebourg (1). »

Pour complaire à l'Empereur, pour n'être point surprise par l'ouverture de la succession des États autri-

---

(1) Instruction pour le sieur de Schmerling allant à Paris, du 25 décembre 1735. Le volume 12 du supplément de la Correspondance de Vienne (1735-1739) renferme une copie de cette instruction où se trouve exposée toute la politique de l'Autriche de 1725 à 1735. Aff. étrang.



chiens, l'Angleterre se jetait à corps perdu dans cette suite de garanties dont elle-même devait plus d'une fois supporter avec peine le poids et l'étendue. Au dire de milord Harrington, l'un des ministres de Georges II, « cet événement de la mort de l'Empereur, s'il n'était pas prévu, donnerait à la France un trop beau jeu ; il était le même pour l'Angleterre que la France s'accrût de quelques nouvelles provinces ou qu'elle eût la facilité de partager entre plusieurs celles qui dépendent de la succession d'Autriche (1) ». « La France, ajoutait-il, est la puissance la plus formidable. Celle de la Maison d'Autriche ne peut lui être comparée. Dès que nous avons la vanité de prétendre tenir la balance en Europe, nous ne pouvons y arriver qu'en travaillant de bonne heure pour l'indivisibilité de la Maison d'Autriche. Sur ce fondement nous ne voudrions jamais aucun partage (2). »

L'Angleterre ne s'était point déclarée ainsi le parrain et le champion de la Pragmatique envers et contre tous, elle n'était point entrée dans ce nouveau système politique ouvertement dirigé contre la France, sans en avoir mesuré la possibilité et les risques. D'une part elle était assurée que le cardinal de Fleury n'était ni en état ni en volonté de prendre un parti de vigueur et de relever l'injure, de l'autre elle calculait que les blessures de l'Espagne (le souvenir de la guerre faite par Louis XV à son oncle Philippe V, le renvoi humiliant de l'Infante en 1725) et l'antipathie réciproque d'Élisabeth Farnèse

---

(1) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin, à Londres, le 4 mars 1732. Correspondance d'Angleterre. Vol. 376. Aff. étrang. En quittant Ratisbonne au mois d'octobre 1731, M. de Chavigny avait été nommé à l'ambassade d'Angleterre.

(2) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin, à Londres, le 29 janvier 1732. Correspondance d'Angleterre. Vol. 376. Aff. étrang.

et du cardinal de Fleury étaient encore assez vivaces pour empêcher un rapprochement entre les deux branches de la Maison de Bourbon. Au mépris de leur intérêt dynastique, de leurs traditions et de leurs maximes les plus sacrées, la France et l'Espagne s'étaient égarées dans des alliances contre nature où elles n'avaient rencontré, l'une qu'outrageant mépris, l'autre qu'amères déceptions. L'Angleterre avait payé d'une défection brutale les complaisances sans nombre de la France à son égard, le souci constant du cardinal de lui sacrifier notre marine et de ne lui causer aucun ombrage ni à Mardyck ni à Dunkerque. Après s'être jetée « avec prostitution (1) » dans les bras de l'Empereur et s'être longtemps leurrée de l'espérance d'obtenir la main d'une des archiduchesses, filles de Charles VI, pour son fils don Carlos, la reine d'Espagne se voyait forcée d'ouvrir les yeux à la lumière et de se convaincre que la cour de Vienne ne songeait qu'à l'entretenir dans de vaines promesses. Toutefois le système, grâce auquel l'Angleterre comptait tenir dans ses mains l'équilibre de l'Europe, n'était point assis sur une base si solide qu'il n'eût dépendu de nous de l'ébranler et de le renverser. Comme l'avenir devait bientôt le prouver, en marquant quelque condescendance et quelques égards à l'oncle de son Roi, la France pouvait se flatter de ramener l'Espagne et de renouer des liens que les deux branches de la Maison de Bourbon n'auraient jamais dû rompre. Le cours seul des événements leur en démontrait la nécessité en même temps que les dangers d'une alliance avec les cabinets de Vienne et de Londres. Pour abattre l'arrogance de l'Angleterre et pour la faire revenir de la persuasion où elle se complaisait de pouvoir tout entre-

(1) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et Documents. Vol. 445. Aff. étrang.

prendre impunément contre la France, il eût suffi de lui parler un langage ferme et résolu tel qu'il convenait à la France, unie et forte, en face d'une nation où fermentaient tant de symptômes de discorde et de faiblesse. La dynastie de Hanovre n'avait point su conquérir les sympathies de la nation anglaise; une même haine enveloppait les grands corrupteurs du Parlement, les Walpole, et la famille royale, décriée pour ses mœurs et pour son avarice; l'Écosse regrettait son union avec l'Angleterre; l'Irlande souffrait impatiemment son joug; les Jacobites ne perdaient pas l'espérance d'une restauration prochaine des Stuarts; une dette écrasante de 50 millions de livres sterling rendait le crédit de la nation chancelant, si bien que la moindre secousse venant du dehors eût probablement donné le signal d'une révolution à Londres.

C'était pourtant dans ces circonstances, toutes à son avantage, que la France se laissait imposer la loi par les Anglais. Dès lors nos alliés dans l'Allemagne se trouvèrent ébranlés et découragés. La défection de l'Angleterre porta un coup mortel à l'Union palatine. A l'exemple de Georges II, l'Électeur de Cologne reconnaissait, le 26 août 1731, la Pragmatique Sanction. Ce prince, au caractère faible, n'avait point su résister aux intrigues et aux sollicitations de son favori, le comte de Plettemberg, vendu à la cour de Vienne. L'Électeur de Trèves, appelé au siège de Mayence, le 4 novembre 1729, ne cachait plus ses sympathies pour l'Empereur auquel il devait son élévation. Seul, l'Électeur palatin, que retenaient les engagements pris par la France d'assurer les duchés de Berg et de Juliers à son successeur le prince de Sulzbach, restait fidèle à l'Électeur de Bavière.

L'alliance de Hanovre, comme l'Union palatine, s'effondraient en même temps. L'étoile de l'Autriche, un instant voilée, reparaissait plus brillante, et la Pragmatique trouvait dans l'appui des puissances maritimes le

premier établissement solide qu'elle eût encore rencontré.

Mais l'échec de notre politique, si grave qu'il fût, ne pouvait décourager un lutteur de la trempe de M. de Chavigny. Notre Ministre des affaires étrangères, Chauvelin (qui, sans la tutelle jalouse du cardinal de Fleury, aurait su se faire craindre de nos ennemis), était aussi bien résolu à regagner le terrain perdu en Allemagne. Tous deux sentaient la nécessité pour la France de s'appuyer sur un parti dans l'Empire, au moment où les affaires de l'Allemagne allaient imprimer le mouvement à celles de l'Europe. Leurs habiles démarches convergèrent à un même but, celui de faire entrer en scène un nouvel acteur qui, par sa puissance, son caractère résolu, ses vues pleines d'ambition sur l'héritage de la Maison d'Autriche, devait réveiller entières les inquiétudes de la cour de Vienne.

Si les intérêts de la France étaient admirablement défendus au sein de la Diète par M. de Chavigny, qui avait su devenir « un sujet d'inquiétude et de jalousie pour la cour de Vienne (1) », ils n'étaient pas moins énergiquement servis par le marquis de Monti, notre représentant à la cour d'Auguste II, roi de Pologne et Électeur de Saxe. Par une heureuse coïncidence, une ancienne et étroite amitié unissait M. de Chavigny à M. de Monti. Déjà, au mois de mai 1730, prévoyant la défection prochaine de l'Électeur de Cologne, notre représentant à Ratisbonne avait songé à en écarter les suites funestes par un appel à l'union de la Saxe et de la Bavière. Sur le même plan, M. de Monti avait habilement tiré parti des mécontentements d'Auguste II contre la cour

(1) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin, à Ratisbonne, le 28 mars 1730. Correspondance d'Allemagne. Vol. 376. Aff. étrang.



de Vienne, et il n'avait pas tardé à gagner toute la confiance (1) du roi de Pologne, prince impatient de participer au démembrement des provinces autrichiennes, et pour qui l'extinction de la Maison d'Autriche marquait l'époque de l'agrandissement de ses États. Il suffisait à Auguste II que son fils fût marié à l'aînée des archiduchesses, filles de l'empereur Joseph, pour nourrir de vastes prétentions qu'il avait hâte de faire valoir par les armes. La guerre avait toujours été sa passion : depuis plusieurs années, il tenait sur pied un corps de 30,000 hommes bien équipés, sans cesse exercés et prêts à entrer en campagne. Comme s'il eût été agité du pressentiment de sa fin prochaine, il voulait brusquer le dénouement, se saisir de la première occasion pour commencer la guerre contre l'Empereur, et entraîner dans cette lutte la France et la Bavière. Dans ses entretiens avec M. de Monti, il aimait à exposer ses projets belliqueux, les soins qu'il redoublait à l'augmentation de ses forces et sa résolution de s'emparer d'Erfurth au début des hostilités afin de donner à une armée française la facilité de le rejoindre par la vallée du Mein (2). Mais un projet aussi audacieux, loin de plaire au cardinal de Fleury, était fait pour effrayer son esprit pusillanime, ennemi avant tout des partis de vigueur. De son côté, malgré les subsides de la France, l'Électeur de Bavière n'avait point encore travaillé sérieusement à se mettre en forces. Autant il paraissait nécessaire de contenir le roi de Pologne, autant Charles-Albert avait besoin d'être stimulé. Sondé par

(1) « Il est certain que le marquis de Monti, ambassadeur de France à la cour du roi de Pologne, gouverne celle-ci comme s'il en était le premier ministre. » Lettre de Frédéric-Guillaume à son représentant en France, M. de Chambrier, du 25 octobre 1732. Correspondance de Prusse, Vol. 91. Aff. étrang.

(2) Lettre du marquis de Monti à Chauvelin, de Dresde, le 3 mars 1732. Correspondance de Pologne. Vol. 197. Aff. étrang.

Chauvelin, au début de l'année 1732, sur la conduite à suivre dans l'Empire (1), il avait fait répondre que les circonstances lui semblaient peu favorables de recourir à la voie des armes; que mieux valait augmenter le nombre de nos alliés dans l'Allemagne et lui laisser le temps de réunir les 25,000 hommes de troupes réglées et de milices sans lesquels il ne pouvait lever le masque, et qu'enfin il lui semblait plus sage d'attendre la mort de l'Empereur (2).

Fleury s'empressa d'acquiescer à la politique circonspecte de l'Électeur de Bavière, qui répondait mieux à ses aspirations que les projets aventureux d'Auguste. « Il serait à souhaiter, écrivait-il (3) à l'Électeur le 7 juin 1732, que le roi de Pologne se conformât à vos idées et voulût bien ne pas précipiter ses démarches. On ne peut douter de ses bonnes intentions et de sa fermeté dans l'observation de ses engagements, mais on ne peut trop mettre la raison de son côté et attendre l'occasion de se déclarer, que l'Empereur ait donné des preuves non équivoques de sa mauvaise volonté contre ce prince ou contre Votre Altesse Électorale. Il est, ce me semble, essentiel de faire connaître à l'Empire et à toute l'Europe que, si l'on déclare la guerre, ce n'est ni l'ambition de faire des conquêtes ni de troubler la tranquillité publique qui y ont déterminé, mais la seule nécessité où l'on s'est trouvé de défendre le corps germanique ou quelque prince en particulier contre l'oppression de la cour de Vienne. »

Pour répondre aux désirs de la France, le roi de Po-

(1) Mémoire *sub littera* B, remis par Chauvelin au prince de Grimberghen, ministre de l'Électeur, à Versailles, le 13 avril 1732. Correspondance de Bavière Vol. 80. Aff. étrang.

(2) Réponse au Mémoire *sub littera* B, 14 mai 1732. Correspondance de Bavière. Vol. 83. Aff. étrang.

(3) Correspondance de Bavière. Vol. 83. Aff. étrang.

logne fit de bonne grâce les premières démarches en vue d'un rapprochement avec la Bavière et, afin de donner au cardinal une nouvelle preuve de son zèle, il enjoignit à son habile représentant à la Diète, M. de Schönberg, de conformer en tout point sa conduite à celle de Charles-Albert et de l'Électeur palatin dans l'opposition que ces Électeurs se préparaient à susciter à la reconnaissance de la Pragmatique.

Fort du traité qu'il venait de signer avec l'Angleterre, sûr désormais de la pluralité des voix dans le collège électoral, l'Empereur jugeait l'heure venue de faire reconnaître par l'Empire l'indivisibilité de ses États et l'ordre de succession qu'il y avait établi. L'année 1731 venait d'être marquée par un redoublement d'activité de la part de la cour impériale. Ses agents, répandus parmi les cours de l'Allemagne, avaient partout préparé le terrain et sollicité les suffrages des princes et des Électeurs en faveur de la Pragmatique. Notre chargé d'affaires à Vienne, M. de Bussy, écrivait à Chauvelin le 28 juillet 1731 :

« Le grand objet de cette cour maintenant est, Monseigneur, de faire adopter la garantie de sa Pragmatique unanimement par les États de l'Empire. On est sûr ici de l'Électeur de Mayence. On compte sur celui de Brandebourg autant qu'on y peut compter. On envoie le comte d'Harrach à Bonn pour convertir là-dessus l'Électeur de Cologne qui, par une froideur survenue entre l'Électeur de Bavière son frère et lui, se rendra, dit-on, plus facile sur cet objet.

« Le comte Stahremberg, qui est à Ratisbonne, va à Munich pour persuader l'Électeur de Bavière. Le comte Kuffstein, renforcé par l'évêque de Bamberg, sollicite l'Électeur palatin; enfin, pour l'Électeur de Saxe, le roi de Prusse s'est réservé d'entamer cette négociation, et le comte de Seckendorff, destiné pour aller en mission politique dans les différentes cours de la Saxe, doit



commencer à employer ses grands talents à celle de Dresde (1). »

Aux avances de Seckendorff, Auguste répondit par l'ordre adressé à M. de Schönberg de s'opposer « hautement et ouvertement (2) » à la reconnaissance de la Pragmatique. De son côté, l'Électeur de Bavière fit un accueil plein de froideur aux propositions de M. de Stahremberg, et M. de Chavigny, ayant appris que l'envoyé de l'Autriche avait osé demander à Charles-Albert « à quoi pouvait lui être utile l'amitié de la France lorsqu'elle figurait présentement si peu dans le monde », écrivit au comte de Terring en termes vibrants d'indignation : « Cette question témoigne plutôt ce que la cour de Vienne craint de notre puissance que ce qu'elle présume de notre inaction. Si l'on nous craignait moins, on ne nous opposerait pas tant de mesures. Dieu merci, les nôtres suffisent à nos amis et ne dépendent que de nous-mêmes. C'est la différence à faire entre la France et tant de puissances que la jalousie, plutôt que l'intérêt, réunit contre elle. C'est ce que vous avez parfaitement fait sentir au comte de Stahremberg. L'invariabilité de nos maximes, autant que la supériorité de nos forces, apprendront à nous mieux connaître, et, s'il faut frapper pour nous faire connaître, nous frapperons quand il sera temps (3). »

M. de Chavigny ne se lassait pas de semer et d'exciter

(1) Mémoire sur les négociations de la France pour concilier et faire agir de concert les Maisons électorales de Bavière et de Saxe. Bavière. Mémoires et Documents. Vol. 5. Aff. étrang.

(2) « Ce prince (le roi de Pologne) persiste dans le sentiment de ne point retirer son ministre de la Diète. Il veut s'opposer hautement et ouvertement à la Pragmatique. » Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin, du 23 août 1731. Correspondance de Bavière. Vol. 81. Aff. étrang.

(3) Lettre de M. de Chavigny au comte de Terring, le 10 septembre 1731. Correspondance de Bavière. Vol. 81. Aff. étrang.

les défiances de la Diète contre les projets de l'Empereur. En particulier il n'oubliait rien pour soulever ses doutes sur la validité de la Pragmatique.

« La proposition est vague, il serait imprudent de garantir ce que l'on ne connaît pas. C'est en effet un tissu de doutes et de difficultés. Autant d'États que l'Empereur possède, autant de statuts et d'usages différents. C'est une question si les royaumes de Bohême et de Hongrie ont perdu leur droit d'élection et s'ils ont pu le perdre, si l'Empereur en peut disposer au profit de ses filles et au préjudice des descendants nés hongrois de la fille de Ladislas VI, roi de Hongrie et de Bohême, qui a porté ses droits sur ces deux royaumes à Ferdinand Ier, son époux. Anne d'Autriche, une de leurs filles, épousa Albert, duc de Bavière. Elle est la seule dont il reste une postérité directe et suivie dans les princes de la Maison de Bavière, et c'est de là que Son Altesse Électorale tire sans doute une partie de leurs prétentions sur l'héritage de la Maison d'Autriche en Allemagne. Il n'y a pas moins d'obscurité sur ce qui regarde les trois Autriches. Il faudrait voir les premières lettres d'investiture, examiner ensuite tous les pactes de la Maison d'Autriche. L'Empereur se trouverait embarrassé si on lui demandait la communication de toutes les pièces nécessaires pour statuer sur le plus ou moins de validité de ses dispositions. On y découvrirait vraisemblablement bien des abus et bien des usurpations, que l'on a tolérés, mais qui ne sont pas devenus pour cela plus légitimes. C'est une autre question si le fief de Milan est masculin ou s'il ne l'est pas. Si l'Empire devait prononcer sur ce fait, je ne sais s'il déciderait que le fief est féminin. Le droit de résoudre le cas de réversion est une autre question, et celle-là est la plus importante. Les princes de la Maison d'Autriche peuvent-ils le changer sous le prétexte de l'étendre, comme on l'insinue avec beaucoup d'art dans la Pragmatique Sanction de

l'Empereur? Il paraît par quelques actes que, si les filles de la Maison d'Autriche ont renoncé entièrement à leurs droits en faveur des princes de la branche masculine d'Allemagne, elles les ont cependant réservés dans le cas de l'extinction des mâles, et leurs réservations n'ont pu avoir d'autre principe et d'autre fondement que le droit de réversion. Il y a beaucoup à dire sur les renonciations des archiduchesses joséphines et si tant de précautions, que l'on a prises pour les consolider, ne sont pas autant de préjugés contre la validité de ces mêmes renonciations. Enfin l'Empereur avoue lui-même, dans sa Pragmatique Sanction, qu'il introduit une loi nouvelle, et cet aveu avance un grand argument contre lui (1). »

Tandis qu'Auguste II s'occupait avec ardeur de l'augmentation de ses troupes, M. de Monti s'efforçait de lui obtenir de la France un subside de 300,000 florins. Il n'avait point dépendu du ministre de France qu'un secours plus considérable mît le roi de Pologne en mesure d'imprimer un nouvel essor à ses préparatifs de guerre, mais M. de Monti se heurtait à la honteuse parcimonie du cardinal de Fleury qui paralysait également l'énergique action de M. de Chavigny dans l'Empire. Il ne craignait point de s'en ouvrir franchement à Chauvelin : « Permettez-moi, Monsieur, de vous le dire : l'économie est trop grande et on regrettera un jour de n'avoir pas dépensé (2) » ; et M. de Chavigny écrivait le 4 septembre 1731 (3) à son confident le plus intime, à l'ami dont nous le verrons accompagner la fortune de ses vœux les plus ardents, au comte de Belle-Isle :

(1) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin, à Ratisbonne le 31 janvier 1730. Correspondance d'Allemagne. Vol. 376. Aff. étrang.

(2) Lettre du marquis de Monti à Chauvelin, du 27 septembre 1732. Correspondance de Pologne. Vol. 198. Aff. étrang.

(3) Vol. 2677. Archives historiques du Ministère de la guerre.

« L'Empereur lève entièrement le masque sur la garantie de sa Pragmatique. Il n'est pas en peine de la pluralité, mais il cherche une telle éminence dans la pluralité qu'elle lui donne moins de sujet de craindre les suites de la contradiction qu'il rencontrera. Pour ne point s'abuser, il ne faut faire fond que sur les deux maisons de Bavière et de Saxe. Si elles ne mollissent point, leur opposition ne laissera pas de rendre la garantie de l'Empire moins présageuse pour l'Empereur, et il en pourrait naître quelque mouvement qui produirait son effet si nous étions en volonté comme en pouvoir d'y coopérer. L'Empereur n'aura pas plutôt obtenu la garantie qu'il voudra procéder à l'élection du gendre qu'il s'est choisi pour le roi des Romains. Il n'a rien de plus essentiel à faire pour consommer son ouvrage et le mettre en sûreté. Pour le coup, les princes intéressés ne devraient pas hésiter à lever l'étendard, et nous à les soutenir de toutes nos forces au risque de tout ce qui peut en arriver. Mais comment exciter ceux qui ont raison de l'être si nous ne le sommes pas nous-mêmes, et si nous nous tenons dans les bornes d'une économie qui fait obstacle à tout? » Quelques jours plus tard, il disait (1) dans une lettre adressée au même comte de Belle-Isle : « La cour de Vienne marche à grands pas. Tout lui succède; notre inaction redouble son audace et fortifie le concours de ses nouveaux alliés. Elle obtiendra la garantie de l'Empire, à quelque opposition près dont nous ne saurons pas profiter. Elle n'en demeurera pas là. Elle procédera à l'élection d'un roi des Romains, et la France tombera dans un anéantissement dont elle aura peine à se relever. Je ne dissimule rien à la cour de cette situation, telle que je la prévois,

(1) M. de Chavigny au comte de Belle-Isle, à Ratisbonne le 18 septembre 1731. Vol. 2677. Arch. hist.

mais, en même temps que je la représente sous les couleurs les plus vives, je propose les remèdes qui seraient en nos mains si nous nous rendions capables de bonnes et vigoureuses mesures. Mes représentations touchent mais n'opèrent point. Je ne me lasserai pas de les renouveler et de combattre cette économie monstrueuse qui multiplie les obstacles et les rend tous les jours plus difficiles à surmonter. Nous croyons tout gagner en gagnant du temps, et nous ne voyons pas que nos ennemis et nos envieux le gagnent eux-mêmes à notre grand préjudice. »

Comme on le voit, M. de Chavigny ne se faisait pas illusion sur l'issue de la lutte qu'il avait engagée contre l'Empereur. Laissé à ses propres forces, en quelque sorte abandonné par Fleury, il n'en avait pas moins obtenu ce résultat important d'empêcher l'Autriche de se prévaloir de l'unanimité des suffrages dans une question capitale telle que la reconnaissance de la Pragmatique. Ses exhortations vives et répétées avaient préparé l'Électeur de Bavière et son ministre à résister avec fermeté aux demandes de l'Empereur et à prendre la tête du parti des opposants formé par la Saxe et l'Électeur palatin. « On n'empêchera ni la proposition ni la pluralité, écrivait-il au comte de Terring le 27 août 1731, il s'agit de combattre l'une et l'autre, et, par une protestation sage et courageuse, laisser des vestiges de contradiction qui réservent aux uns leurs droits et préparent à d'autres de justes prétextes pour revenir contre un acquiescement qui ne peut être que forcé (1). » Le 6 septembre 1731, dans une lettre où il lui prodiguait les encouragements, il disait encore : « Le torrent sera pour la Maison d'Autriche, mais l'opposition de deux Maisons aussi puissantes que celles de Bavière et de

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 81. Aff. étrang.

Saxe, et qui ne seront pas sans appui, y mettra une forte digue (1). »

Le 18 octobre 1731, l'Électeur de Mayence donnait lecture à la Diète du décret de commission qui formulait nettement la demande de garantie de l'Empereur en faveur de la Pragmatique. Sur les neuf voix électorales, six étaient acquises à l'Autriche. La France ne crut pas devoir laisser son ministre témoin impuissant du triomphe de nos ennemis, et Chauvelin fit parvenir à M. de Chavigny ses lettres de rappel : « Vous concevez, écrivait ce dernier au comte de Terring le 22 octobre 1731, que c'eût été une espèce de déshonneur, toute l'Europe sachant comme nous pensons sur l'affaire de la Pragmatique, de la voir terminée à la satisfaction de l'Empereur sous les yeux d'un ministre français. Cette circonstance et beaucoup d'autres aussi importantes ont déterminé Sa Majesté à me retirer de Ratisbonne pour passer incessamment ailleurs où M. le Garde des sceaux juge que ma présence sera nécessaire (2). »

Le 11 janvier 1732, les Électeurs reconnaissaient la Pragmatique Sanction, à l'exception de la Bavière, de la Saxe et du Palatin qui s'étaient accordés à refuser leurs suffrages à l'Empereur. Ce dernier sortait victorieux de la lutte, mais dans des conditions qui étaient loin de le satisfaire entièrement. M. de Chavigny avait laissé des traces durables de son passage à Ratisbonne. C'était beaucoup d'avoir, sur cette question vitale de la Pragmatique, réuni le tiers des suffrages des Électeurs contre l'Autriche et de laisser la décision de la Diète douteuse par ce fait même, d'avoir habitué les princes de l'Empire à tenir tête à l'Empereur, de leur montrer la France toujours disposée à concourir avec eux au maintien des

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 81. Aff. étrang.
(2) *Ibid.*

traités de Westphalie, enfin d'avoir ménagé l'union de la Bavière et de la Saxe et de les tenir attachées déjà aux flancs de la Maison d'Autriche, prêtes au partage de ses dépouilles. L'Électeur de Saxe, puissamment armé au milieu de l'Empire, impatient d'essayer ses forces et marchant à visière ouverte contre l'Empereur; l'Électeur de Bavière affermi dans ses prétentions, dans son opposition contre la cour de Vienne et dans son attachement à la France, étaient désormais pour l'Autriche deux ennemis irréconciliables, derrière lesquels elle voyait se dresser, leur tendant la main, sa redoutable rivale, la Maison de Bourbon.

Quelques mois après le départ de M. de Chavigny de Ratisbonne, le marquis de Monti signait à Varsovie, le 25 mai 1732, avec le comte de Brühl, ministre d'Auguste II, « un acte en forme de traité portant que Sa Majesté Très Chrétienne et le Sérénissime Roi de Pologne, Électeur de Saxe, s'engageaient d'agir entre eux d'un parfait concert et d'une confidente communication comme s'ils étaient liés par un traité en forme, déclarant chacun qu'il regardait les intérêts de l'un comme les siens propres.

« Le marquis de Monti, en signant cette convention, avait déclaré de la part du Roi au sieur de Brühl que le subside de paix que Sa Majesté voulait bien accorder au roi de Pologne serait de 300,000 florins du Rhin et qu'il commencerait à courir du jour de cette signature (1). »

Sans se laisser rebuter par les lenteurs de la cour de Bavière, sans prendre ombrage des soupçons maladroits de son envoyé à Dresde, le comte de La Pérouse, Auguste II signait avec Charles-Albert dans cette ville,

(1) Mémoire sur les négociations de la France pour concilier et faire agir de concert les Maisons de Bavière et de Saxe. Bavière, Mémoires et documents. Vol. 5. Aff. étrang.

le 4 juillet 1732, un traité d'alliance défensive pour une durée de trois ans. Conclue en termes généraux, cette union, disait l'article 1er du traité (1), « ne devait être aucunement regardée comme offensive ou contre Sa Majesté Impériale ou le Saint Empire Romain, mais uniquement comme établie pour le maintien des prérogatives des deux hauts contractants et pour défendre leurs États et sujets de toutes violences ou prétentions, invasions, hostilités, passages, quartiers, places d'assemblée ou de montre, contributions, exactions et autres oppressions, de quelle nature qu'elles soient et de la part de qui et sous quel prétexte elles pourraient naître, comme étant contraires aux constitutions et ordres d'exécution de l'Empire ».

Bien que les contractants eussent pris soin, dans le traité du 4 juillet 1732, de rappeler à diverses reprises que leur alliance n'était, ni de près ni de loin, dirigée contre l'Empereur, le partage de la succession autrichienne formait le but secret du rapprochement de la Bavière et de la Saxe. Auguste II affirmait chaque jour avec plus de force son antipathie à l'égard de l'Empereur. « Il est très important, écrivait le marquis de Monti à Louis XV, le 23 juillet 1732 (2), d'encourager toujours ce prince qui est animé contre la cour de Vienne, non seulement par rapport aux intérêts de ses États, mais par des faits personnels (dont je pourrais rappeler plusieurs à Votre Majesté) qui l'ont infiniment indisposé contre elle, et, quand il mourra, la cour de Vienne perdra un ennemi qui ne cherchait que l'occasion de se venger d'elle. » Le roi de Pologne ne dissimulait pas les bornes de sa vaste ambition. Il les étendait sur tout l'héritage

(1) Il s'en trouve une copie dans le volume 201 de la Correspondance de Pologne. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Pologne. Vol. 198. Aff. étrang.

de l'Empereur à la gauche du Danube. La Moravie, la Silésie et la Bohême devaient entrer dans son partage, tandis qu'il abandonnait à la Bavière les dépouilles de l'Autriche sur la rive droite du Danube. Il n'est point douteux que Charles-Albert envisageât d'un œil de regret et de jalousie les prétentions de son allié sur la Bohême, ce joyau des États autrichiens qui avait toujours été l'objectif des espérances de ses ancêtres. Aussi son envoyé à Dresde, le comte de La Pérouse, s'était toujours refusé à faire connaître les vues de son maître, relatives au partage de la succession impériale. Toutefois, l'Électeur de Bavière, en politique avisé, s'était contenté de dire (1) à M. de Chavigny, que « la Bohême et la Silésie seraient sans doute les objets de préférence de la Saxe, mais qu'il en restait assez pour accommoder sa Maison..... Si la Saxe et moi sommes une fois d'accord, il faut se tenir prêt à tout événement. Je répare mes places. Pour donner moins d'ombrage à la cour de Vienne, j'ai commencé par celles qui avoisinent la Franconie. Insensiblement je me fortifierai vers les frontières d'Autriche. Si je puis une fois avoir 10,000 hommes de troupes réglées et 12,000 de bonnes milices, je suis en état de me défendre d'une première irruption et d'attendre avec confiance les secours de la France. Il y aura bien des coups de donnés pour le partage ».

Les sentiments belliqueux s'éveillaient dans le cœur de Charles-Albert à qui la Saxe montrait l'exemple. Le roi de Pologne se préparait activement à une guerre contre l'Empereur qu'il regardait comme imminente, présidait lui-même aux exercices de ses troupes et négociait pour prendre à sa solde les contingents des princes ses voisins. « Quoiqu'on débite que l'élection

(1) Lettre de M. de Chavigny à Chauvelin, de Ratisbonne le 29 mai 1731. Correspondance d'Allemagne. Vol. 379. Aff. étrang.

du roi des Romains est encore éloignée, disait-il (1) au marquis de Monti le 20 août 1732, j'irai toujours mon train et à petit bruit. Je me mettrai en état car je ne veux pas que cet événement me trouve sans poudre, sans canons et sans toutes les choses nécessaires pour une armée qui doit camper. Je fais venir 200 canons de fer que je recevrai bientôt. J'ai beaucoup de canons à la vérité, mais ils ne sont pas du calibre qu'il faut et je vais les faire refondre pour avoir des pièces de 24 et d'autres à proportion. Je fais partir pour la Saxe toutes les troupes saxonnes que j'ai ici avec beaucoup de recrues polonaises qu'elles mèneront avec elles. »

Telle était en Allemagne la situation des alliés de la France vis-à-vis de la Pragmatique quand la mort d'Auguste II (2), survenue le 1er février 1733, délivra la cour de Vienne d'un ennemi redoutable, en même temps qu'elle devint le signal d'une guerre dans laquelle Fleury,

---

(1) Lettre du marquis de Monti à Louis XV. Varsovie le 28 août 1732. Correspondance de Pologne. Vol. 198. Aff. étrang.

(2) Dans cette lettre adressée au comte de Belle-Isle, Maurice de Saxe fait allusion aux projets de guerre et de conquêtes dont son père aimait à s'entretenir avec le marquis de Monti.

A Dresde, le 10 mars 1733.

L'on ne saurait être plus sensible que je le suis, Monsieur, aux marques de bontés dont vous m'honorez, et ma reconnaissance égale l'attachement que j'ai pour vous, qui est infini. C'est avec justice que vous croyez ma douleur extrême. Elle devrait l'être chez tous les gens de notre espèce, car c'est le père des soldats que nous avons perdu. Quand je vous aurai entretenu de ses talents, de ses vues et de ses préparatifs, vous conviendrez de la perte que nous avons faite, et surtout moi qu'il honorait de ses bontés et de sa confiance. Je compte me rendre vers Pâques à mon devoir dans les Gaules vous y faire ma cour assidûment, chercher à vous plaire, à vous persuader surtout que personne ne vous révère, ne vous honore tant et ne vous est plus attaché

malgré toute sa répugnance, se vit entraîné et forcé à contre-cœur de soutenir l'un des premiers rôles.

---

que moi qui suis avec tous les autres sentiments que vous inspirez, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

Maurice de Saxe.

P.-S. — Oserai-je prendre la liberté de vous prier d'assurer Mme la comtesse de Belle-Isle de mes très humbles respects.

Vol. 2712. Archives historiques du Ministère de la guerre.



CHAPITRE II

La reconnaissance de la Pragmatique Sanction.

L'Empereur obtient de l'Électeur de Saxe, Auguste III, la reconnaissance de sa Pragmatique. — Il soutient par les armes la candidature de l'Électeur au trône de Pologne contre le beau-père du roi de France, Stanislas Leczinski. — Succès de nos armées rendus inutiles par le peu d'ardeur de Fleury à soutenir Stanislas en Pologne et par la mésintelligence en Italie de nos alliés, l'Espagne et la Sardaigne. — Notre armée du Rhin, timidement conduite, n'essaye point de donner la main à l'Électeur de Bavière qui, moyennant d'importants subsides, s'est mis en forces pour agir suivant les desseins de la France. — De concert avec l'Empereur, la Hollande et l'Angleterre proposent à la France un plan de pacification désastreux que Fleury a la faiblesse d'accepter. — Devant la réprobation générale, le Cardinal négocie à la Haye l'abandon du plan et fait sonder l'Empereur pour traiter directement avec lui. — Il offre la reconnaissance pleine et entière de la Pragmatique et l'abdication de Stanislas au trône de Pologne contre la cession de la Lorraine à ce dernier. — Empressement de Charles VI, mécontent des puissances maritimes, à accueillir les propositions de la France (octobre 1735). — Douleur de Charles-Albert à la nouvelle que la France reconnait la Pragmatique sans faire mention de ses prétentions dans les Préliminaires. — Précautions prises par l'Autriche pour exclure les revendications de la Bavière du traité de paix définitif.

De 1737 à 1740, Fleury tente sans succès de donner satisfaction aux prétentions de la Bavière sur l'héritage de Charles VI. L'Empereur se dérobe à toute médiation de la France, et cette question reste en suspens à sa mort, le 20 octobre 1740.

Nation vénale et turbulente, portant déjà dans leur constitution et dans les factions qui les déchiraient les germes d'une destruction prochaine, les Polonais ne s'étaient point relevés de l'abaissement où Auguste II, de concert avec la Russie, s'était plu à les contenir. La couronne de Pologne, de sa nature élective, mise à l'encan à la mort du souverain, ne parait plus que d'un vain éclat le front de ses rois. Le nouvel Électeur de Saxe serait-il animé de la sagesse et de la fermeté nécessaires pour ne point s'en laisser éblouir, pour



resserrer son union avec la Bavière et la France, et pour s'acquérir à jamais la reconnaissance de cette dernière puissance en s'effaçant de plein gré devant le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, sur la tête duquel Charles XII avait une première fois posé la couronne de Pologne en 1704? Se réservant pour l'échéance de la succession impériale, plus lointaine mais plus riche en promesses, n'oubliant pas qu'il se plaçait au premier rang des prétendants à l'héritage de la maison d'Autriche par son mariage avec l'aînée des archiduchesses joséphines, saurait-il subordonner à un avenir plein d'espérances sa politique et son ambition? Telles étaient les questions que l'on se posait à Versailles et à Munich. Les doutes n'y furent point de longue durée. Sollicité par l'Autriche et la Russie, secrètement encouragé par les puissances maritimes, Auguste III s'empressa d'accueillir les ouvertures de l'Empereur qui, moyennant la reconnaissance de sa Pragmatique, s'engageait à faire triompher par ses armes et celles de la Russie la candidature de l'Électeur de Saxe au trône vacant. Ce prince, dont le caractère faible suivait les impressions de son entourage entièrement dévoué à la cour de Vienne, se prêta sans peine à renier la politique d'Auguste II et à souscrire à cette garantie que l'Empereur souhaitait si ardemment d'un adversaire dont les prétentions lui avaient causé jusqu'à ce jour les plus vives alarmes. Aussi, bien que la Pologne eût salué d'acclamations enthousiastes l'élection de Stanislas Leczinski, Charles VI n'hésita pas, de concert avec la czarine, à faire proclamer Auguste III par un petit nombre de dissidents, avec la résolution d'imposer par la force aux Polonais le prince de son choix.

L'injuste agression de l'Autriche donnait beau jeu à la France, qui n'entreprenait la guerre que sous les auspices du droit. Le ressentiment de Louis XV contre l'Empereur apparaissait si légitime aux yeux des puis-

sances de l'Europe qu'elles s'attendaient à voir le roi de France tirer une vengeance éclatante et immédiate de l'injure faite à son nom. Mais il manquait à Fleury la volonté de faire repentir l'Autriche et la Russie de leur brutale ingérence dans les affaires de Pologne. Alors que l'honneur de la France et le souci de sa réputation lui commandaient de tout entreprendre pour ne point laisser écraser les Polonais, le Cardinal n'envoyait qu'une flottille dérisoire, une poignée d'hommes, au secours de Dantzig où Stanislas était assiégé par une armée russe. Pour excuser tant de faiblesse, il se rejetait sur la crainte de voir nos escadres traversées par la flotte anglaise de Spithead, si elles tentaient d'entrer en forces dans la Baltique. Les avis de source sûre n'avaient cependant point manqué au Cardinal pour lui permettre de dissiper les vains fantômes dont son esprit s'épouvantait. A la suite de ses entretiens avec les Walpole, des assurances formelles qu'il avait su en obtenir, de sa profonde perspicacité de l'état de l'Angleterre où l'on n'était pas d'humeur à prendre part à la lutte sans la Hollande, qui avait nettement déclaré sa volonté de rester neutre, M. de Chavigny, alors ambassadeur à Londres, s'était porté garant que les Anglais ne s'opposeraient pas aux démarches de la France en faveur de Stanislas. Fleury n'en persista pas moins à se laisser arrêter par un danger imaginaire, et, tandis qu'il donnait à l'Europe ce lamentable spectacle de l'abandon de la Pologne, il ne tirait pas un meilleur parti des alliances que sa modération personnelle et l'habile politique de Chauvelin nous avaient ménagées.

Toujours mêlée aux luttes des maisons d'Autriche et de Bourbon, la Sardaigne s'était déclarée prête à soutenir la déclaration de guerre de la France contre l'Empereur, avec l'espérance d'obtenir le Milanais. L'Espagne, en quête d'établissements pour ses infants,

jalouse de voir la Maison de Savoie travailler à son agrandissement, dans cette Italie qu'elle considérait comme son domaine, avait saisi avec empressement l'occasion de se rapprocher de la France et de rentrer en possession de l'ancien patrimoine des rois d'Espagne, des États de la Péninsule auxquels Philippe V n'avait renoncé que par la force. Grâce à ses deux alliés, résolus à agir et avides de conquêtes, la France était assurée d'une supériorité numérique marquée sur l'Empereur au début des hostilités en Italie.

La prise d'une forteresse impériale, de Kehl, par le maréchal de Berwick, en octobre 1733, donna l'occasion à l'Empereur d'alarmer l'Allemagne sur les projets de la France. En vain, Fleury fit déclarer solennellement qu'il rendrait Kehl à la paix. Charles VI sut inspirer aux Électeurs assez d'ombrage des premières démarches de son adversaire, de cette agression qu'il se hâta de représenter comme dirigée autant contre l'Empire que contre son chef, pour obtenir de la Diète, le 26 février 1734, qu'elle se déclarât prête à appuyer par les armes sa querelle. Mais cette déclaration ne fut pas souscrite unanimement par les Électeurs. Charles VI vit avec une déception profonde l'Électeur de Bavière y opposer un refus formel, protester devant la Diète que « l'Empire, n'ayant ni alliance ni engagement spécial avec le royaume de Pologne, devait regarder cette affaire en quelque façon comme étrangère (1) », et entraîner dans sa résistance les Électeurs de Cologne et Palatin. Charles-Albert avait lui-même préparé la disgrâce et le renvoi du comte de Plettemberg, le favori par l'entremise duquel son frère s'était livré à l'Autriche. En

(1) Protestation des Électeurs de Bavière, de Cologne et Palatin, extraite du Protocole de l'Empire. — Recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traités par M. Rousset, t. IX, p. 329.

juin 1733, cette disgrâce était un fait accompli, et l'Électeur pouvait annoncer à Fleury que désormais son frère ne séparerait plus ses intérêts de ceux de la Bavière.

Si la France ne pouvait attendre des dispositions favorables des Électeurs de Cologne et Palatin qu'une neutralité bienveillante, elle pouvait se flatter de rencontrer plus d'avantages dans l'alliance de l'Électeur de Bavière par l'importance de ses États et leur situation au milieu de l'Empire. Aux premiers bruits de guerre, Chauvelin s'était préoccupé de mettre l'Électeur en mesure de jouer un rôle moins effacé. Le 15 novembre 1733, par le traité signé à Fontainebleau avec le ministre de la Bavière, il fit porter à 2,000,000 de livres ou à 800,000 florins d'Allemagne les 600,000 livres de subside annuel accordées par la France à son allié. Moyennant cette augmentation de subsides, Charles-Albert s'engageait à « avoir incessamment et maintenir sur pied, au meilleur état qu'il se pourrait, un corps tant de troupes réglées que de milices qui ne pourrait être moindre de 26,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, prêt à la défense des États de Son Altesse Électorale et à se porter partout où besoin sera, ainsi qu'il sera jugé nécessaire entre Sa Majesté et Sadite Altesse Électorale (1) ».

Charles-Albert n'avait sur pied, en février 1733, que 6,204 hommes de troupes réglées, d'après le détail « très exact et très fidèle de l'état présent de ses troupes (2) », arrêté par M. de Rezay, notre attaché à Munich. Le comte de Terring manifestait, il est vrai, la résolution de les porter à 12,000 hommes, et, bien qu'il fût vraisemblable « que le projet s'accompli-

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 84. Aff. étrang. — Voir l'appendice 1 du chapitre II : Traités conclus entre la Bavière et la France, de 1728 à 1740.

(2) Adressé par M. de Rezay à Chauvelin le 28 février 1733. Correspondance de Bavière. Vol. 84. Aff. étrang.

rait, puisque son auteur aurait lui-même la disposition des fonds qui y sont destinés (1) », les forces de la Bavière demeuraient encore au même point à la fin de novembre 1733. M. de Rezay, toujours en défiance contre l'Électeur, écrivait (2) à Chauvelin, le 12 décembre 1733 : « On travaille depuis quelques jours avec assez de succès à l'augmentation de l'infanterie..... A l'égard de la milice, les hommes sont choisis, mais il n'y a ni officiers nommés, ni lieux désignés pour quartiers d'assemblée, ni armes distribuées, ni marchés pour l'habillement.....

« Rien n'approche de la langueur de la cour de Bavière. Quelque mine qu'elle fasse pour en imposer, c'est un mal invétéré qui s'aggrave encore par l'indolence naturelle du comte de Terring qui sait peu, qui veut tout faire, et par la faute de qui rien ne se fait.

« Je crois apercevoir ce qui flatte ces gens-ci dans la nonchalance qui les possède et qui leur plaît tant : la fermeté avec laquelle ils ont refusé aux troupes impériales le passage par Donauwœrth et qui leur a réussi, l'évacuation de Neubourg dont ces mêmes troupes s'étaient emparées et les excuses qu'on prétend avoir été faites de cette espèce d'insulte à l'Électeur; de plus de 100,000 hommes, entre 20 et 40 ans, en état de porter les armes, que l'Électeur m'a dit qu'on avait trouvés dans ses États, par la recherche qu'il en avait fait faire et qu'un péril pressant pouvait rassembler, tout cela leur enfle le cœur, sans compter que l'Électeur ne s'éloigne pas intérieurement de croire que l'Empereur a peur de lui. »

(1) Lettre de M. de Rezay à Chauvelin, à Munich le 28 février 1733. Correspondance de Bavière. Vol. 84. Aff. étrang. — Consulter l'appendice 2 du chapitre II : Forces de l'Électeur de Bavière pendant la guerre de la Succession de Pologne.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 84. Aff. étrang.

Mais, dans ses lettres du début de l'année 1734, M. de Rezay reconnaît que l'Électeur agit de bonne foi, qu'il faut imputer à sa détresse seule le retard dans les enrôlements, et, au moment où il quittait la Bavière pour rentrer en France en juin 1734, il n'hésitait point à déclarer que l'Électeur, loin de lui inspirer des craintes sur le mauvais emploi des subsides de la France, travaillait sérieusement et avec succès à augmenter ses forces.

Elles comprenaient, au milieu de l'année 1734, 12,000 hommes de troupes réglées et près de 18,000 hommes de bonnes milices (1). Charles-Albert espéra un moment que les troupes françaises, maîtresses de Philippsbourg, lui tendraient la main à travers le Wurtemberg et lui donneraient l'occasion de prendre une part active à la lutte. Lui-même se tenait prêt à se saisir de la ville d'Ulm, comme l'avait fait son père au début de la guerre de la Succession d'Espagne. Il eût été de bonne guerre pour l'armée française de chercher à agir offensivement sur la rive droite du Rhin, d'opérer sa jonction avec l'Électeur, de lui permettre de lever le masque et de reporter ainsi la guerre sur les frontières de l'Autriche. Mais la timidité de nos manœuvres sur le Rhin, la mauvaise conduite imprimée aux opérations de nos armées d'Allemagne, ne permirent point de mettre à profit la bonne volonté de Charles-Albert.

Ce prince ne cessait d'en donner des marques à la France. Ses armements avaient causé à Vienne une grande inquiétude, et l'Empereur s'était hâté d'envoyer à Munich le comte de Kœnigsegg dans l'espérance de rallier l'Électeur à sa déclaration de guerre contre la France. Il lui fit offrir, moyennant le concours de ses troupes bavaroises en Italie, « le partage des conquêtes

(1) Voir l'appendice 2.

que l'armée impériale ferait dans ce pays-là et nommément les États de Toscane pour sa part (1) ».

Le comte de Kœnigsegg eut soin de faire observer que, « par cette alliance, la Maison de Bavière non seulement ne ferait aucun préjudice aux contre-prétentions qu'elle pouvait avoir, mais qu'au contraire elle ferait naître dans l'esprit de l'Empereur des dispositions d'autant plus favorables à cet égard (2) », mais toutes ses insinuations laissèrent l'Électeur inébranlable dans le parti de la France, et l'envoyé de l'Autriche dut revenir à Vienne après avoir échoué dans sa mission.

Si la France, par la timidité de ses opérations sur le Rhin, n'avait point su tirer parti de ses alliés dans l'Empire, elle avait, par son manque de fermeté, laissé la discorde semer ses haines entre les puissances qui combattaient à nos côtés en Italie, l'Espagne et la Sardaigne. L'Espagne, gouvernée par une reine pleine de caprices et de passions, se montrait insatiable de conquêtes et jalouse de la moindre concession de territoire à Charles-Emmanuel. Elle ne cachait pas son désir de lui disputer une proie aussi riche que le Milanais, et, non contente de s'être déjà rendue maîtresse de Naples, de la Sicile, de Parme et du Plaisantin, elle étendait encore d'ardentes convoitises sur Mantoue, cette clef de l'Italie au débouché des Alpes orientales. Inquiet des prétentions envahissantes de l'Espagne, le roi de Sardaigne disait avec raison qu'il cessait d'exister si, de quelque côté qu'il se tournât, « il devait avoir Bourbon

(1) Mémoire de l'Électeur de Bavière remis à M. Amelot, notre Ministre des affaires étrangères, le 12 mars 1738. Correspondance de Bavière. Vol. 89. Aff. étrang.

(2) Mémoire de l'Électeur de Bavière remis à M. Amelot, notre Ministre des affaires étrangères, le 12 mars 1738. Correspondance de Bavière. Vol. 89. Aff. étrang.



ici, Bourbon là, Bourbon partout (1) ». Les vues des Espagnols sur Mantoue mirent le comble aux dissensions et à la haine entre les deux cours de Madrid et de Turin. Charles-Emmanuel, tout en ne refusant pas la coopération de ses troupes, déclara nettement qu'il ne prêterait point à l'Espagne la grosse artillerie nécessaire au siège de cette place. C'était frapper d'impuissance les projets de conquête des Espagnols qui n'étaient point en mesure de se procurer cette artillerie. Philippe V et Élisabeth Farnèse en conçurent un ressentiment si vif que, ne pouvant plus se contenir, ils mirent le cardinal de Fleury en demeure de choisir entre leur alliance et celle de Charles-Emmanuel, résolus comme ils l'étaient, au début de la campagne de 1735, à rompre ouvertement avec les Piémontais.

Une main ferme, un langage énergique auraient pu encore adoucir l'aigreur des deux cours, en arrêter les suites funestes, mais Fleury n'en imposait à nos alliés ni par son ascendant, ni par sa volonté. Il avait hâte de terminer une guerre qu'il n'avait entreprise qu'à regret, bien que l'honneur de la France y fût intéressé au vif, bien que la justice et le caractère chevaleresque de la cause défendue par nos armes, nos succès sur le Rhin et en Italie, l'épuisement visible de l'Autriche, dussent l'engager à poursuivre les hostilités avec vigueur. Effrayé des menaces de l'Espagne, il ne songea plus qu'à conclure la paix à tout prix.

---

(1) Dans une lettre du 31 octobre 1741 adressée au comte de Belle-Isle, M. de Chavigny, alors ambassadeur à Lisbonne, faisait allusion à la situation du roi de Sardaigne « qui l'a rendu, comme ses prédécesseurs, assez nécessaire pour faire une portion de l'équilibre de l'Europe. Il cesse quasi d'être s'il doit avoir, ainsi que le marquis d'Orméa (ministre de Charles-Emmanuel) ne nous l'a pas dissimulé, Bourbon ici, Bourbon là et Bourbon partout ». Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang.

C'est alors qu'enhardi par la faiblesse du cardinal, lisant dans cette âme faible à livre ouvert tant il en avait sondé le vide au cours de son ambassade en France, Horace Walpole osa s'affubler du masque et des dehors d'un médiateur impartial et soumettre effrontément au cardinal un plan de pacification qu'un ennemi vainqueur eût seul été en droit d'offrir. Ce plan portait en substance que Stanislas Leczinski renoncerait librement et volontairement à la couronne de Pologne tout en conservant le titre de roi, qu'une amnistie pleine et entière serait accordée à ses partisans, que l'infant don Carlos, rendant Parme et la Toscane à l'Empereur, serait mis en possession du royaume de Naples et de Sicile, que le roi de Sardaigne recevrait Tortone, Novare et Vigevano, et que la France restituerait à l'Autriche toutes ses conquêtes. Enfin, disait le projet de pacification, « comme la conservation de l'équilibre de puissance dont dépend le repos de toute l'Europe demande absolument l'indivisibilité des États de la Maison d'Autriche, la France, animée du même désir avec l'Empereur de procurer à l'Europe une paix stable et solide, garantira la Pragmatique Sanction de l'année 1713 de la même manière que d'autres puissances l'ont déjà garantie, et par conséquent cette garantie ne regardera que les États que l'Empereur possède actuellement et qu'il possédera conformément à ce plan d'accommodement, sans y comprendre ceux sur lesquels lui ou sa Maison pourraient former des prétentions, ou que lui ou ses héritiers ou successeurs pourraient acquérir par succession, mariage ou autrement (1) ».

Ainsi, la France, maîtresse de Kehl, de Trarbach, de

(1) Projet d'accommodement ou de pacification qu'en suite de l'acceptation de l'offre de leurs bons offices le roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux proposent aux puissances engagées dans la pré-

Philippsbourg, de Trèves, victorieuse à Parme et à Guastalla, était sommée de rendre toutes ses conquêtes sans rien obtenir ni pour elle, ni pour Stanislas, ni pour la Pologne dont le sort, par une omission voulue, était laissé en suspens. Le beau-père de Louis XV n'avait d'autre perspective que celle de revenir au château de Chambord pour en être le portier, suivant l'énergique expression de M. de Chavigny. Par une suprême ironie, la France était invitée à concourir à l'affermissement de sa rivale, et à consolider à tout jamais la puissance autrichienne en reconnaissant et en garantissant l'ordre de succession établi par l'Empereur et l'indivisibilité de ses États. Était-elle revenue aux jours les plus sombres de 1709, ses provinces étaient-elles envahies pour accepter une paix aussi désastreuse? Il apparaissait clair comme le jour que, dirigé contre elle, le plan de pacification avait été arrêté à Vienne avant de lui être soumis. Les puissances maritimes, loin de s'en tenir au rôle de médiateur, ne s'étaient fait aucun scrupule de réserver leurs bons offices pour l'Autriche seule et de sacrifier de parti pris tous les intérêts de la France. Pour comble d'audace, Horace Walpole ne craignit point de se rendre lui-même à Paris, afin de faire accepter par le Cardinal le plan dont il était l'auteur. L'habile Anglais sut exploiter à son profit l'amitié (1) que Fleury n'avait cessé de lui témoigner pendant son

---

sente guerre. Ce projet avait été remis à notre ambassadeur en Angleterre, M. de Chavigny, le 1er mars 1735. Il parvint à Versailles le 12 mars suivant. Correspondance d'Angleterre. Supplément 9. Aff. étrang.

(1) Voici le début d'une lettre de Fleury à Horace Walpole, du 3 janvier 1736, à Versailles : « C'est pour moi une vraie consolation de retrouver un ami que j'ai toujours honoré et, si vous me permettez de le dire, aimé cordialement. » Correspondance d'Angleterre. Vol. 392. Aff. étrang.

ambassade en France. Il sut captiver le faible vieillard dégoûté d'une guerre qu'il était las de subir et obtenir l'acquiescement de la France à une médiation basée sur un plan aussi désastreux et aussi humiliant pour elle (1). Fleury ne se permit d'y introduire qu'une seule modification en demandant que « la Lorraine ne fût jamais possédée par aucun empereur ou roi des Romains (2) ».

Ce ne fut qu'un cri de désapprobation et de stupeur parmi ceux qui avaient conscience de la dignité et des intérêts de la France à la pensée que la paix pouvait être conclue à des conditions aussi déshonorantes. Fleury lui-même ne tarda point à se rendre compte et à s'effrayer des suites funestes de sa coupable condescendance envers l'Angleterre.

Ce plan, dit M. de Chavigny (3), fut l'écueil de toutes nos espérances..... Son Éminence n'eut que trop de sujets de reconnaître, dans les murmures qui s'élevèrent contre le plan et dans les remon-

(1) « Eh bien ! s'écriait d'un air de triomphe Robert Walpole, en s'adressant aux membres de l'opposition dans le Parlement, Horace, au moment que je parle, dîne tête à tête avec le Cardinal. » Lettre de M. de Chavigny, à Londres le 1er avril 1735. Correspondance d'Angleterre. Vol. 391. Aff. étrang.

(2) Dernier projet remis par M. Walpole à Son Éminence et rendu par Elle le 3 avril 1735 à Paris. Correspondance d'Angleterre. Supplément 9. Aff. étrang.

(3) Au début de l'année 1735, M. de Chavigny avait eu plusieurs conférences secrètes avec Robert Walpole dans le but de travailler à un plan de pacification. « Nous nous approchions chaque jour plus l'un de l'autre. Il y eut des fondements posés sur lesquels on aurait pu élever encore un bel édifice. On nous abandonnait la distribution des dépouilles de l'Empereur en Italie, pourvu qu'on lui conservât une tête avec les moyens d'y entretenir un corps de 20,000 hommes. On ne se refusait pas à un examen équitable et impartial de la Pragmatique Sanction et, par conséquent, des prétentions de la maison de Bavière. On admettait comme une condition *sine qua non* une satisfaction, par rapport à la

trances qui lui furent faites de toutes parts, qu'Horace l'avait surpris. Quoiqu'il dût coûter à M. le Cardinal de désavouer son propre fait, il ne balança pas à en faire le sacrifice généreux. Il fallut donc revenir, mais par degré, contre le plan, et, pour éviter des récriminations fâcheuses, paraître s'appuyer autant sur le jugement public que sur l'alarme de nos alliés. Les auteurs du plan supportèrent patiemment tout le reproche de la production. Ce fut moins l'effet de leur discrétion et de leur égard pour M. le Cardinal que de leur faiblesse et de la crainte de quelque parti extrême qui aurait pu resserrer plus nécessairement que jamais la France avec ses alliés. Le chevalier Walpole chercha pour lors à renouer avec moi sur les premiers errements, et il fut d'autant plus pressé que j'étais sur le point de prendre ma route pour Paris pour rejoindre le roi d'Angleterre qui devait passer en Allemagne. Si M. le Cardinal et M. Chauvelin reconnurent mieux, dans les récits que je leur fis, la situation intérieure de l'Angleterre, je ne reconnus pas moins, dans les entretiens que j'eus avec nos ministres ensemble et séparément, que M. le Cardinal voulait la paix à tout prix : une guerre mal menée, les humeurs de l'Espagne peu compatibles, l'appréhension, quoique imaginaire, que l'Empereur ne se jetât par désespoir entre les bras de l'Espagne et ne consentît au mariage de don Carlos avec l'archiduchesse aînée, un dégoût extrême de la Pologne, le calcul pour soutenir la guerre presque à sa dernière période, le crédit et la confiance de M. Chauvelin sur le déclin, car je n'aperçus que trop sa décadence dès le premier abord (M. le cardinal ne me laissa pas lieu d'en douter dans quelques propos qu'il me tint), tout cela ne me fit que trop connaître qu'il était temps d'entendre à la paix. J'insinuai, et M. Chauvelin m'y aida beaucoup, que, pour la faire passablement, il fallait, avant tout, fixer à la Haye de même qu'à Londres l'abandon absolu du plan, et, tout de suite, au lieu de l'armistice que l'on proposait, substituer un plan qui, sans décliner trop ouvertement les objets annoncés dans l'autre, établit pourtant des principes dont on pût partir avec succès lors d'un congrès général. Comme je n'avais que trop de pressentiment que l'on capitulerait pour la Pragmatique et pour la Pologne, j'accoutumai M. le Cardinal à penser que l'on pouvait

---

Pologne, proportionnée à l'état des choses et on la laissait à notre choix. Les conséquences avantageuses, qui résultaient de ces principes si heureusement établis, sautaient d'elles-mêmes aux yeux. Je perdis le fil de la négociation lorsque j'aurais dû m'y attendre le moins. Horace Walpole avait renoué une correspondance avec M. le Cardinal, etc. » Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et documents. Vol. 445. Aff. étrang.



obtenir une double récompense ; que ce serait le moment ou jamais de réunir la Lorraine à la couronne en dédommagement des dépenses immenses que la France avait été forcée de faire; qu'il ne serait pas impraticable, quant à la Pologne, de faire un tel arrangement que l'élection du roi Stanislas prévalût la première, que l'on pût trouver quelque expédient pour rendre l'Électeur de Saxe capable de succéder après lui, et, en attendant, de jouir du titre et des honneurs royaux ; que l'on pourrait prendre pour modèle l'accord fait anciennement entre le roi Jean Zapolya et le roi Ferdinand d'Autriche qui se disputaient la couronne de Hongrie. Ce fut à peu près sur ces principes ou sur ces termes que l'on résolut de me faire passer à la Haye pour y agir conjointement avec M. de Fénelon, et, selon les cas, séparément (1).

Pendant que M. de Chavigny et le marquis de Fénelon, notre ambassadeur en Hollande, s'efforçaient à la Haye de regagner le terrain perdu à Versailles, d'obtenir des auteurs du plan son abandon et de lui substituer un projet qui donnât une satisfaction légitime à la France et à ses alliés, Fleury prenait le parti de traiter directement avec l'Empereur. Au mois de septembre 1735, il chargeait un émissaire secret, M. de la Baune, de porter à Vienne les conditions préliminaires auxquelles il consentait à la paix et qui se résumaient, pour la France, dans la cession de la Lorraine et du duché de Bar au roi Stanislas, c'est-à-dire à son gendre et héritier Louis XV, dans celle de la Toscane au duc de Lorraine dépossédé, enfin dans la reconnaissance de la Pragmatique.

L'Empereur était alors aux abois. A maintes reprises il avait sollicité les secours qu'il se croyait en droit d'attendre de l'Angleterre et de la Hollande, les deux puissances qui s'étaient déclarées avec tant d'empressement en faveur de la Pragmatique. Il leur avait représenté que ses États d'Italie étaient envahis et que l'heure

(1) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et documents, Vol. 445.

était venue où les puissances, garantes de leur intégrité, lui devaient assistance. Mais, au début de la guerre, la Hollande avait nettement formulé à l'Empereur sa résolution de ne point se mêler à la querelle. Après avoir signé un traité de neutralité avec la France, le 24 novembre 1733, elle était demeurée sourde à toutes les représentations de Charles VI, et l'Angleterre, après avoir laissé entendre à l'Empereur que l'affaire de la Pologne avait été poussée trop loin, qu'elle-même était paralysée par l'attitude passive de la Hollande, s'était bornée à offrir ses bons offices et sa médiation en faveur de l'Autriche. On peut dire qu'elle l'avait servie à merveille dans le plan de pacification qu'elle avait réussi un instant à faire adopter par la France. Charles VI toutefois ne lui pardonnait pas d'avoir vu d'un œil indifférent la perte de ses États d'Italie après avoir « promis de ne jamais permettre que les Alliés poussassent trop loin leurs progrès ni ne se rendissent maîtres des royaumes de Naples et de Sicile, ce qu'elle chercherait même d'empêcher en envoyant une flotte dans la Méditerranée (1) ». Las de présenter des récriminations qui restaient sans effet, l'Empereur accueillit avec empressement les avances de la France, et, le 3 octobre 1735, M. de la Baune signait à Vienne les préliminaires qui devaient mettre fin aux hostilités. La France restituait ses conquêtes et, par l'article VI de ces préliminaires, elle s'engageait à reconnaître « dans la meilleure forme » la Pragmatique Sanction. Stanislas Leczinski, en échange de sa renonciation au trône de Pologne, devait entrer en possession immédiate du duché de Bar, et n'acquérir la Lorraine qu'à l'époque où, le grand-duc de Toscane

(1) Instruction pour le sieur de Schmerling allant à Paris, du 23 décembre 1735. Correspondance de Vienne. Supplément 12. Aff. étrang. — Voir l'appendice 4 du chapitre II.

venant à mourir, le duc de Lorraine serait appelé à succéder à ce dernier. De nos Alliés, l'Espagne gardait Naples et la Sicile pour l'infant don Carlos, et la Sardaigne devait posséder à son choix, en les reconnaissant encore comme fiefs de l'Empire, deux districts de l'État de Milan : ou le Novarais et le Vigevanosque, ou le Novarais et le Tortonais, ou le Tortonais et le Vigevanosque.

Il eut été à souhaiter, dit M. de Chavigny (1), que l'on eût choisi un sujet plus sage et plus entendu que M. de la Baune. Le plan de son instruction, relativement à l'intention de finir à tout prix, n'était pas mal. Il lui était expressément enjoint de ne se point relâcher sur la possession actuelle de la Lorraine en échange des droits de don Carlos sur la Toscane et Parme, sur la cession à perpétuité du Vigevanosque. Dans la détresse visible où ils étaient, il n'y avait de salut pour eux que de se mettre à notre merci, mais ils ménagèrent si bien le faible de M. de la Baune qu'il reçut les lois qu'il aurait dû leur donner. Pour le faire court, il eut la présomption de signer, *sub spe rati*, les préliminaires connus.

Les premières résolutions de la France furent de le désavouer. Les ordres furent expédiés en conséquence. L'affaire de Clausen (2), qui arriva en même temps, jeta une telle épouvante dans les esprits que l'on regarda comme un miracle de la Providence ce qui avait paru vingt-quatre heures auparavant une témérité punissable. On dépêcha un émissaire nouveau à Vienne avec l'acceptation des préliminaires et les ratifications. On remit à l'équité de l'Empereur les points qui avaient fait le juste sujet de la non-acceptation des préliminaires et du désaveu de celui qui les avait signés.

---

(1) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et documents. Vol. 445. Aff. étrang.

(2) A la fin de la campagne de 1735, M. de Seckendorff, l'un des meilleurs lieutenants du prince Eugène, s'avança avec un détachement considérable de son armée sur Trèves par la rive gauche de la Moselle. Après une escarmouche indécise au Nord-Est de cette ville, près de l'abbaye de Clausen, le 20 octobre 1735, le maréchal de Coigny et le comte de Belle-Isle replièrent notre armée sur la rive droite de la Moselle pour mettre Trèves à l'abri des insultes de l'ennemi. Ce mouvement de retraite suffit pour alarmer Fleury et fut interprété comme une victoire du côté des Impériaux.

..... M. le Cardinal voulut bien entrer en détails avec moi, je pourrais dire en justification, sur les conditions de la paix et les motifs qui l'y avaient déterminé. Je ne lui déguisai pas mes regrets et mes scrupules sur le fond et sur la forme : premièrement, le point de la gageure perdu dans l'abdication du roi de Pologne et l'abandon des Polonais confédérés contre la foi d'un traité conclu six semaines auparavant (1) avec le corps de la République assemblé et représenté à Kœnigsberg sous l'autorité du chef légitime ; secondement, le partage du roi de Sardaigne si mal assorti aux engagements contractés avec lui, à ses services, à ses succès personnels et aux nôtres ; troisièmement, l'Électeur de Bavière et ses prétentions sacrifiés impitoyablement. Nous ne pouvions nous dissimuler que l'acquisition de la Lorraine, pour mettre un vernis sur le tableau, n'en cachait pas les difformités parce qu'une augmentation de pays ou de revenu ne fait pas toujours la réputation d'un grand roi ; que c'est cette même réputation qui peut seule le conserver et le maintenir dans son autorité et dans sa splendeur. Il ne faut point nous flatter : si nous nous sommes relevés et rétablis dans quelque opinion, nous n'en sommes redevables qu'à la bassesse extrême où sont nos ennemis et nos envieux.

L'œuvre péniblement édifiée par la France dans l'Empire était détruite du jour où elle sacrifiait son opposition à la Pragmatique sans sauvegarder les intérêts de l'Électeur de Bavière. De tous les princes qui avaient combattu la Pragmatique, Charles-Albert était le seul qui fût demeuré ferme dans sa ligne de conduite. Sa constance et sa loyauté lui donnaient le droit d'espérer que la France n'entrerait pas dans un traité de paix sans observer ses engagements envers la Bavière et sans respecter l'obligation de ne conclure aucun accord que de concert avec son allié. Ce fut Fleury qui se chargea de faire connaître (2) à Charles-Albert les motifs qui l'avaient amené à demander précipitamment la paix à l'Empereur et à passer sous silence le nom de l'Élec-

(1) Le 18 septembre 1735.

(2) Fleury à Charles-Albert, 1er novembre 1735, à Fontainebleau. Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

teur dans les préliminaires. Il le fit en termes embarrassés, rejetant sur la mésintelligence de l'Espagne et de la Sardaigne la nécessité de mettre fin à la guerre, arguant de l'exemple de l'Angleterre et des États généraux pour garantir à son tour la Sanction Pragmatique, s'efforçant de démontrer que l'Électeur aurait trouvé son désavantage à être cité dans les préliminaires « par la crainte d'augmenter les soupçons de la cour de Vienne contre Son Altesse Électorale et de donner peut-être l'occasion à cette cour hautaine de s'expliquer durement sur son chapitre ». Le Cardinal finissait sa lettre en protestant, en son nom et au nom du Roi, que la France n'oublierait rien « pour soutenir et augmenter même, par tous les moyens qui seront possibles, le lustre de la Maison de Bavière et la considération distinguée qu'elle a depuis longtemps en Europe ».

La cour de Munich avait refusé d'ajouter foi aux premiers bruits d'un accommodement entre la France et l'Autriche, tant cette nouvelle lui paraissait invraisemblable. Quand le doute ne fut plus possible, la consternation s'y répandit. Elle apprit avec douleur la signature des préliminaires qui marquaient l'effondrement de ses espérances. « De quelque côté que Son Altesse Électorale de Bavière se tourne, Elle ne voit que perte, que honte et que désolation, » écrivait (1) le comte de Terring au prince de Grimberghen, et Charles-Albert ne savait en quels termes exprimer à son ministre le trouble où l'avait jeté l'annonce de ce traité, conclu par la France à son insu. Il aurait cru offenser le Roi en prêtant l'oreille à une nouvelle qui attaquait sa bonne foi. Le Cardinal veut augmenter le lustre de la Maison de Bavière et il reconnaît la Pragmatique : comment concilier de

(1) Le comte de Terring au prince de Grimberghen, Munich, 28 novembre 1735. Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

pareilles assurances? L'Électeur se refuse à croire que le Roi a donné sa garantie « purement, simplement et sans aucune restriction ou réservation des droits de la Bavière ». La France a-t-elle donc choisi le moment où elle était victorieuse pour abandonner la lutte et renoncer à sa véritable politique d'affaiblir la Maison d'Autriche? « Vous vous souviendrez, ajoutait l'Électeur au prince de Grimberghen, que la cour de Vienne m'avait offert la Toscane, du temps que l'Empereur m'envoya le comte de Kœnigsegg, ainsi que j'en fis alors informer le Roi, et ce fut sans me marquer aucun éloignement d'y ajouter la dignité royale qu'il le fit, laissant d'ailleurs toutes mes prétentions en suspens et ne m'obligeant nullement à garantir la Sanction Pragmatique si j'avais voulu joindre mes troupes aux siennes, mais je refusai tout (1). »

L'Électeur adressa à Fleury une longue lettre (2) où, non sans éloquence, il se plaignit amèrement de la conduite de la France à son égard, conduite que n'avait pas lieu d'attendre « un prince qui avait tout risqué pour elle ». Il n'eut point de peine à réfuter la faiblesse des arguments invoqués par le Cardinal pour se rendre garant de la Pragmatique. « Votre Éminence dit dans sa lettre que Sa Majesté Très Chrétienne eût bien voulu pouvoir se dispenser de garantir la Sanction Pragmatique, mais quel moyen de la refuser dans le temps que toutes les puissances de l'Europe se sont déclarées pour cette condition? Qu'il me soit permis de faire souvenir ici Votre Éminence du temps qu'elle

(1) Charles-Albert au prince de Grimberghen, Wölzach, le 24 novembre 1735. Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

(2) Charles-Albert à Fleury, à Munich, le 25 novembre 1735. Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang. — Voir l'appendice 3 du chapitre II : Douleur de Charles-Albert à l'annonce de l'acceptation des Préliminaires de Vienne par la France.

regardait cette garantie de tout autre œil, quoique déjà acceptée presque de toutes les puissances dont elle parle aujourd'hui.

« Votre Éminence me félicita, dans la lettre qu'elle m'écrivit de sa propre main le 22 février 1732, sur la fermeté avec laquelle je m'étais opposé à cette garantie, et m'en loua jusqu'à me donner le glorieux titre de soutien de la liberté germanique. Elle blâma hautement « la crainte, la servile obéissance et les vues d'intérêts personnels » par lesquelles les autres princes de l'Empire s'étaient laissés entraîner « sans envisager les pernicieuses suites d'une garantie si préjudiciable à leur liberté », ajoutant qu'il fallait « donner le temps à ces princes de revenir pour ainsi dire de leur ivresse et séduction, étant presque impossible qu'ils n'ouvrent enfin les yeux sur le consentement précipité qu'ils ont donné à un décret qui les menace d'une servitude inévitable ». Ce sont les propres termes dont vous vous servîtes alors pour m'animer à soutenir avec fermeté ce que j'avais entrepris contre la garantie de la Sanction Pragmatique, et c'est cette même garantie qui « menace d'une servitude inévitable » tout le corps germanique qu'un Roi puissant, victorieux, qui a toujours mis au rang de ses plus glorieux titres celui de garant et de défenseur des droits et des libertés du corps germanique en général et de chaque membre d'icelui en particulier, croirait aujourd'hui de ne pouvoir se dispenser de se charger ? »

L'Électeur montrait combien était peu justifiée la crainte d'attirer sur lui les représailles de la cour de Vienne si son nom avait été mentionné dans les préliminaires. « Je veux croire que ce n'est pas par oubli, mais par la bonne intention que le Roi a eue de ne me point nuire en augmentant les soupçons de la cour de Vienne contre moi et en lui donnant peut-être occasion de s'expliquer durement sur mon chapitre. Je

connais cependant assez la cour de Vienne pour assurer que l'unique moyen de l'empêcher de s'expliquer durement sur mon chapitre et pour l'obliger à me faire justice, était de lui donner à entendre sans détour que le Roi Très Chrétien, ne voulant faire tort à personne et sachant que la Maison de Bavière avait protesté solennellement contre la garantie de la Sanction Pragmatique, contraire à ses justes et légitimes droits, ne pouvait en justice garantir ladite Sanction sans que les prétentions de la Maison de Bavière fussent examinées, au lieu qu'en témoignant à la Cour de Vienne, à quoi elle ne s'attendait certainement pas, que Sa Majesté Très Chrétienne ne prend aucun intérêt en ce qui me regarde et qu'Elle ne songe pas seulement à moi dans l'occasion la plus importante de toute ma vie, c'est le vrai moyen de l'enhardir à me traiter durement. D'ailleurs c'était bien la moindre chose que je craignais que d'augmenter les soupçons de la cour de Vienne et de l'irriter contre moi, ma ferme conduite et mon attachement inébranlables pour le Roi m'ayant exposé journellement à tout son courroux..... » L'Électeur demandait au Roi et au Cardinal de lui pardonner la franchise avec laquelle il leur avait exprimé ses craintes et sa douleur, mais il n'avait pu voir de sang-froid « Sa Majesté lui présenter d'une main son cœur royal et de l'autre le poignard ». Enfin, dans une péroraison pathétique, il déclarait qu'il « se jetait de nouveau entre les bras du Roi avec une parfaite confiance et entière persuasion que Sa Majesté ferait pour lui, en cette occasion, ce à quoi Elle sent et reconnaît que son honneur, sa gloire, sa parole sacrée, la foi des traités et son amitié l'engagent ».

Vivement piqué de ces reproches qui débordaient d'un cœur trop plein pour se contenir, embarrassé de répondre par des raisons solides aux plaintes de l'Électeur, Fleury usa d'un procédé maladroit et peu digne pour se justifier aux yeux de Charles-Albert. Dans sa

réponse (1), datée du 7 janvier 1736, il invoque d'abord de pauvres raisons : « Ce n'est pas l'Empereur qui nous a fait la loi mais les circonstances », M. de la Baune ayant outrepassé ses instructions. « Le Roi n'a jamais eu pour motif de la guerre son agrandissement et, s'il acquiert la Lorraine, c'est parce que, dans l'impossibilité où nous étions de remettre le Roi, son beau-père, sur le trône de Pologne, on proposa à Sa Majesté, sans qu'Elle y eût pensé, ce duché pour dédommagement. » La reconnaissance de la Pragmatique était pour nous « un parti forcé, et nécessité, comme on dit, n'a point de loi ». Nommer l'Électeur dans les préliminaires, « c'eût été convenir de notre alliance avec la Bavière, que nous avons toujours niée ». Puis viennent des allégations fortuites, une suite d'accusations sans grande valeur, où Fleury, à bout d'arguments, recourt au langage du Loup en face de l'Agneau. « Au mois d'août 1735, Sa Majesté eut avis d'assez bonne part que Votre Altesse Électorale avait fait offrir à l'Empereur de se déclarer pour lui s'il voulait donner une archiduchesse au Prince électoral son fils. » Le Cardinal prétend qu'au début de l'année 1734, Charles-Albert se serait opposé à ce que l'Électeur Palatin remît Mannheim à la France ou consentît au passage de nos armées par cette ville. Il lui reproche ses retards dans la mise sur pied du contingent de 26,000 hommes dont il était convenu par le traité de 1733. Enfin il ne craint pas d'avancer que c'est à l'Électeur seul qu'il faut s'en prendre si la Bavière est demeurée dans l'inaction et si Sa Majesté « n'a pas tiré toute l'utilité qu'Elle aurait pu espérer des dépenses qu'Elle a faites pour l'entretien de ses troupes ».

Charles-Albert prit le sage parti de ne point poursuivre une polémique qui lui eût aliéné l'irascible

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

Cardinal. Aussi bien c'était de la France seule qu'il pouvait encore envisager quelque secours dans l'avenir. Il sut imposer silence à son ressentiment, et bien que sa première impression le portât à adresser à l'Empereur une protestation pour la sauvegarde de ses droits, il fit encore de bonne grâce ce sacrifice au cardinal de Fleury, qui lui avait laissé entendre (1) que la Bavière ne serait pas soutenue et que sa protestation ferait obstacle aux pourparlers alors engagés par la France avec l'Empereur.

Aux préliminaires avaient en effet succédé de longues et difficultueuses négociations que furent chargés de suivre à Vienne notre plénipotentiaire, M. de la Porte du Theil, et à Versailles l'envoyé de l'Autriche, M. de Schmerling. Suivant son instruction (2), ce dernier devait surtout insister pour obtenir de la France les sûretés les plus grandes dans la garantie « tant désirée » de la Pragmatique, non seulement *contrà quoscumque* mais spécialement et « nommément » contre la Maison de Bavière, « à qui cette garantie était une épine dans l'œil... et cela d'autant plus que c'était justement cette cour-là qui, par rapport à ses prétendus droits pour le défaut de succession dans la Maison archiducale, causerait les plus grands troubles lorsque le cas existerait, ce qui donnait donc à Sa Majesté Impériale un juste sujet de prendre toutes les précautions imaginables contre les vues contraires de la cour de Bavière ».

Dans l'article secret et séparé dirigé contre l'Électeur, M. de Schmerling devait spécifier que « c'était en consi-

(1) Par lettre du 2 février 1736. Correspondance de Bavière. Vol. 87. Aff. étrang.

(2) Instruction pour le sieur de Schmerling allant à Paris, du 25 décembre 1735. Correspondance de Vienne. Supplément 12. Aff. étrang. — Voir un extrait de cette Instruction à l'appendice 4 du chapitre II.



dération de la garantie de l'ordre de succession accordée par la France, et surtout de celle dont elle se chargeait par le présent article secret nommément contre la Bavière, que Sa Majesté Impériale cédait, avec l'approbation du duc régnant de Lorraine et de son frère, les États de Lorraine irrévocablement à la France ».

Il était formellement enjoint à M. de Schmerling de s'opposer à ce qu'il fût fait mention des prétendus droits de la Bavière pendant tout le cours des négociations, et de déclarer que, la paix conclue, « Sa Majesté Impériale voulait bien encore que ces droits fussent examinés conjointement avec la France ».

Si Fleury ne crut pas devoir souscrire à l'étrange engagement que l'Empereur exigeait de la France à l'égard de la Bavière, s'il fit remarquer que l'expression *contra quoscumque* impliquait sans distinction tous les opposants, il se prêta sans difficulté au désir exprimé par Charles VI d'écarter des négociations et du traité les prétentions de l'Électeur. L'insertion dans le traité définitif de la reconnaissance de la Pragmatique par la France donna lieu à des contestations assez vives entre notre représentant, M. de la Porte du Theil, et les ministres impériaux. Le texte proposé par ces derniers laissait entendre que la reconnaissance de la Pragmatique avait surtout déterminé l'Empereur à la cession de la Lorraine, *hac præcipue de causa*. Notre nouveau ministre (1) des affaires étrangères, Amelot, avait senti tout de suite le danger de l'introduction de ces mots dans l'article relatif à la Pragmatique. « .....De là on conclurait que ce n'est qu'en considération de la Pragmatique Sanction que la Lorraine nous a été cédée. Par conséquent, si, quelque jour, cette Pragmatique venait à trouver obstacle, on ne manquerait pas de revenir contre l'ac-

(1) La disgrâce de Chauvelin date du mois de février 1737.

cession de la Lorraine qu'on dirait que nous-mêmes avons reconnu être le prix de la Pragmatique. C'est cet inconvénient que nous prévîmes lors des préliminaires, qui fit que nous nous expliquâmes génériquement dans l'article VI des préliminaires. Ce que M. de Bartenstein (1) a mis ici est une addition dangereuse, contraire à la lettre et aux termes des préliminaires, et dont la suppression paraît indispensable à demander. La cession de la Lorraine a été autant le prix de notre complaisance sur la Pologne que de notre consentement à la Pragmatique (2). »

M. de la Porte du Theil était trop clairvoyant pour ne pas sentir l'importance de la disparition de ces termes dans la rédaction définitive des articles du traité. Il ne négligea rien pour amener à ses vues les ministres impériaux. Le 20 avril 1737, il écrivait (3) à Amelot qu'il avait encore à batailler sur certains points, notamment sur la suppression de l'*hac præcipue de causa*, et qu'il ne savait à qui demeurerait la victoire. Ce furent les Impériaux qui l'emportèrent, et, le 2 mai 1737, M. du Theil annonçait (4) à Versailles qu'il avait signé, la veille, le traité définitif sans avoir obtenu gain de cause sur ce point particulier.

Par l'article X de ce traité, il était dit :

C'est pareillement par rapport aux choses statuées ci-dessus que Sa Sacrée Majesté Royale Très Chrétienne a pris, en la meilleure manière qu'il soit possible, par le sixième article des Préliminaires, par rapport aux États en partie possédés déjà et alors, et en partie à posséder, en conformité des mêmes articles préliminaires, par Sa Sacrée Majesté

(1) Principal ministre de l'Empereur.

(2) Observations d'Amelot en regard du « Projet du traité définitif », 18 mars 1737. Correspondance de Vienne. Vol. 206. Aff. étrang.

(3) Correspondance de Vienne. Vol. 206. Aff. étrang.

(4) Correspondance de Vienne. Vol. 207. Aff. étrang. La conclusion du traité fut tenue secrète jusqu'au mois de novembre 1738.

Impériale, l'engagement de la défense appelée vulgairement garantie de l'ordre de succéder dans la Maison d'Autriche, qui a été plus amplement expliqué par la Pragmatique Sanction publiée le dix-neuvième jour d'avril de l'année 1713. Car, ayant été exactement considéré que la tranquillité publique ne pouvait durer et subsister longtemps, et qu'on ne pouvait imaginer de moyen sûr, pour conserver un équilibre durable en Europe, que la conservation du susdit ordre de succession contre toutes sortes d'entreprises futures, Sa Sacrée Majesté Royale Très Chrétienne, mue, tant par le désir ardent qu'Elle a du maintien de la tranquillité publique et de la conservation de l'équilibre en Europe que par la considération des conditions de paix auxquelles Sa Sacrée Majesté Impériale a consenti principalement par cette raison (*hac præcipue de causa*), s'est obligée de la manière la plus forte à défendre le susdit ordre de succession : et afin qu'il ne puisse naître dans la suite aucun doute sur l'effet de cette sûreté ou garantie, sa susdite Sacrée Majesté Royale Très Chrétienne s'engage, en vertu du présent article, de mettre à exécution cette même sûreté, appelée vulgairement garantie, toutes et quantes fois qu'il en sera besoin, promettant pour soi, ses héritiers et successeurs, de la manière la meilleure et la plus stable que faire se peut, qu'Elle défendra de toutes ses forces, maintiendra et comme l'on dit garantira contre qui que ce soit, toutes les fois qu'il en sera besoin, cet ordre de succession que Sa Majesté Impériale a déclaré et établi.....
Sa Sacrée Majesté Royale Très Chrétienne promet et s'oblige de défendre celui ou celle qui, suivant l'ordre qui vient d'être rapporté, doit succéder aux royaumes, provinces et États que Sa Sacrée Majesté Impériale possède actuellement et de les y maintenir à perpétuité contre tous ceux quelconques qui tenteraient de troubler en aucune manière cette possession (1).

Ainsi l'Empereur obtenait de son plus redoutable adversaire la garantie pleine et entière de la Pragmatique dans les termes les plus formels et les plus expressifs. Les principales puissances de l'Europe s'accordaient à reconnaître et à défendre ses États et la princesse qui devait lui succéder contre tout partage et toute agression. Ses vœux les plus ardents étaient réalisés, et sa tâche ici-bas lui semblait accomplie dès

(1) Traité de paix entre le Roi, l'Empereur et l'Empire, conclu à Vienne le 18 novembre 1738. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1739.

que l'œuvre de toute son existence, poursuivie au prix de sacrifices sans nombre, était enfin affermie. Il est vrai que, dans ce tableau consolant, une ombre passait encore, mais si faible, qu'elle disparaissait au milieu de la lumière qui l'entourait. Seul des princes ligués contre la Pragmatique, l'Électeur de Bavière n'avait point renoncé à ses prétentions, mais, en obtenant de la France qu'elle se séparât de son allié, en lui interdisant de mêler son nom aux négociations, l'Autriche rendait sans effet l'opposition de l'Électeur, impuissant par lui-même à faire valoir ses droits les armes à la main.

Le traité de Vienne marque une orientation nouvelle dans la politique de l'Autriche. Préoccupé désormais de maintenir les garants de la Pragmatique dans leurs engagements, l'Empereur se montre résolu à vivre en bonne intelligence avec la France. Son ministre Bartenstein était l'âme et le mobile de ce changement. De simple commis du comte de Starhemberg, ce légiste plein d'érudition et de suffisance était parvenu à inspirer toutes les décisions de la cour de Vienne. Peu à peu son influence s'était substituée à celle du comte de Sinzendorff, affaibli par l'âge. La faveur de l'Empereur et l'apathie de ses ministres lui avaient permis de s'ériger en maître absolu dans le gouvernement. Enorgueilli de traiter de pair avec le tout-puissant Fleury, savourant les lettres onctueuses du Cardinal qui flattait sa vanité, Bartenstein n'était pas demeuré insensible aux largesses de la France, qui s'étaient répandues sur sa femme et sur lui par l'habile entremise de M. du Theil, notre négociateur au traité de Vienne (1). Il n'en

(1) M. du Theil avait reçu à cet effet 120,000 florins ou 250,000 francs. La femme du ministre réclama pour sa part 200,000 francs en bijoux,

passait pas moins pour l'un des ministres les plus désintéressés de l'Empereur, tant étaient profondes l'avidité et la corruption de son entourage. Le légiste, tout enflé de son crédit et des cajoleries du Cardinal, écrivait (1) à ce dernier en style boursouflé : « Si une lettre pouvait rougir, celle-ci devrait paraître toute honteuse devant Votre Éminence pour avoir été différée trop longtemps », et il protestait « de la droiture de ses sentiments et de son zèle extrême pour l'union des deux plus grands princes de l'Europe ». Les assurances de Fleury répondaient aux démonstrations expansives de Bartenstein. « Je suis plus convaincu que jamais, par la situation des affaires, de la nécessité de notre union, lui mandait (2) le Cardinal, et vous pouvez compter sur une bonne foi entière de notre part comme je le suis de la vôtre », et, pour achever d'éblouir et de se dévouer Bartenstein, il lui faisait présent, en 1739, de son portrait et de celui du Roi.

Au moment où les ministres, qui tenaient en main les destinées des deux plus grandes puissances de l'Europe, se juraient ainsi une paix et une entente éternelles, prélude d'une renaissance de l'âge d'or sur la terre, Fleury, comme s'il eût ressenti quelques remords de l'ingrat

---

Bartenstein désirant que 50,000 francs fussent consacrés à l'acquisition d'un portrait de Louis XV. « Knor (l'agent de Bartenstein) avance, pour justifier cette préférence des diamants à l'argent, que Bartenstein dit de madame sa femme, non pas tout à fait les mêmes mots du valet du *Joueur* dans la comédie : « Nous aimons les bijoux avec concupiscence », mais qu'elle les aime énormément ». Lettre de M. du Theil à Chauvelin, à Vienne, le 27 janvier 1737. Correspondance de Vienne. Vol. 205. Aff. étrang.

(1) Bartenstein à Fleury, à Vienne, le 21 mai 1737. Correspondance de Vienne. Vol. 207. Aff. étrang.

(2) Fleury à Bartenstein. 24 juin 1737, à Versailles. Correspondance de Vienne. Vol. 207. Aff. étrang.

abandon où il avait laissé Charles-Albert, s'efforçait de reprendre à Vienne l'examen des prétentions de la Bavière, que les négociations avaient laissé en suspens. L'Électeur, de son côté, n'avait point manqué de rappeler au Cardinal, par l'intermédiaire de son ministre, « ses droits indubitables sur la succession de l'Empereur ». En même temps, il avait supplié Fleury de lui continuer pendant une année le subside de 800,000 florins ou 2,000,000 de livres, stipulé par le traité de 1733 pour la durée de la guerre, et de lui accorder pour les années suivantes 500,000 florins ou 1,250,000 livres; à cette condition, il promettait de tenir sur pied « 20,000 hommes des plus belles et des meilleures troupes de l'Europe (1) », ce qui lui eût permis de se maintenir en force et toujours armé au milieu de l'Empire. Le Cardinal rejeta net cette dernière demande, guidé par son économie, et surtout par la crainte d'éveiller les soupçons de la cour de Vienne sur ces armements que l'Électeur ne pouvait soutenir sans l'or de la France. Force fut à Charles-Albert de se contenter du subside de 600,000 livres fixé par le traité de 1727, et de ne plus faire fond que sur les démarches pacifiques de Fleury pour terminer ses différends avec l'Empereur. Le Cardinal l'avertit (2), le 9 juin 1737, qu'il était « temps de produire ses titres et ses raisons ».

« Il me semble, disait-il dans sa lettre à l'Électeur, qu'il n'y a que deux partis à prendre sur lesquels Votre Altesse Électorale a à délibérer.

« L'un est de demeurer comme Elle est, c'est-à-dire dans une espèce de neutralité par rapport à la Pragmatique, sous le prétexte de ses droits et de ses prétentions, si Elle ne veut pas les produire dès à présent et

---

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 88. Aff. étrang.
(2) *Ibid.*

les faire valoir. C'est à sa sagesse et à sa prudence à en peser les avantages et les inconvénients.

« L'autre est d'écrire à l'Empereur et de lui dire nettement que vous avez des prétentions que vous croyez bien fondées, et que vous demandez la décision dans les formes accoutumées avant de souscrire à la Pragmatique; que vous lui êtes sincèrement attaché; que vous voulez vivre avec lui dans la plus étroite union; que vous ne vous écarterez jamais de ses intérêts, mais qu'il est juste d'éclaircir vos droits et que vous ne pourriez les abandonner sans trahir ce que vous devez à vos enfants et à vos successeurs. Vous en avez déjà touché quelque chose dans votre dernière lettre à l'Empereur (1), et il me semble que ce parti est le plus noble, le plus juste, le plus raisonnable, et ne peut qu'être approuvé de tous les princes de l'Empire. »

Presque en même temps, Fleury offrait à l'Empereur, en termes remplis de ménagements, ses bons offices pour réconcilier l'Électeur avec le chef de l'Empire : « Je ne désespère pas d'y parvenir, disait-il dans sa lettre (2) à Charles VI, du 13 juin 1737, et je suis persuadé que ce serait une chose très utile pour la religion catholique et pour le repos de l'Empire, mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté que j'y trouve un obstacle bien difficile à surmonter. M. L'Électeur de Bavière se flatte d'avoir des droits certains sur l'hérédité de Votre

(1) Le 26 octobre 1736, l'Électeur de Bavière avait eu l'occasion d'écrire à l'Empereur à la suite de la nomination de l'archiduc Théodore, son frère, à l'évêché d'Eichstedt. Il lui avait déclaré qu'il maintenait entières ses prétentions sur l'héritage de la Maison d'Autriche. « Je ne puis en conscience et devant Dieu me départir, ni pour moi ni pour ma postérité, desdits droits ni entrer en quoi que ce puisse être qui pourrait leur apporter le moindre préjudice. » Correspondance de Bavière. Vol. 87. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Vienne. Vol. 207. Aff. étrang.

Majesté, si l'on était assez malheureux de La perdre. Je proteste de n'en avoir pas la plus légère connaissance, et on ne m'a jamais dit en quoi ils consistaient. Votre Majesté trouverait-Elle bon que j'y entrasse et que j'eusse l'honneur de lui en rendre compte si M. l'Électeur y consentait.

« Je ne suis point jurisconsulte et très peu instruit des lois germaniques, mais, avec un peu de bon sens, je crois qu'on peut juger, du moins en gros, s'il y a quelque fondement dans ses prétentions. Il faudra bien tôt ou tard qu'elles soient discutées, et il me semble qu'il est très important qu'elles le soient du vivant de Votre Majesté. C'est une simple proposition que je prends la liberté de lui faire et que je ne suivrai qu'autant qu'Elle me l'ordonnera. »

Les offres de Fleury furent accueillies avec le plus grand empressement à la cour de Munich, sans humeur apparente à celle de Vienne. Charles-Albert ne tarda pas à répondre au Cardinal que la question était d'une telle importance à ses yeux qu'il n'hésitait pas à confier à son principal ministre, au comte de Terring, la mission de se rendre à Paris et d'y défendre sa cause : « Je me suis d'autant plus déterminé à ce choix, écrivait-il (1) à Fleury, le 8 juillet 1737, que je puis non seulement me reposer entièrement sur la fidélité dudit comte, mais qu'il est en état, connaissant à fond mes intentions et tous les éclaircissements et informations que vous pourrez désirer sur les matières qui ont fait jusqu'à présent le sujet de nos lettres, et (*sic*) de vous convaincre qu'il n'y a rien de caché pour vous et que, m'abandonnant à la parole sacrée du Roi, je me jette de

(1) Charles-Albert à Fleury, Munich, ce 8e juillet 1737. Correspondance de Bavière. Vol. 88. Aff. étrang.

nouveau et sans aucune réserve entre ses bras, ne pouvant jamais me tromper sur les effets infaillibles de sa protection que je crois de mériter par une telle confiance. » Quant à l'Empereur, sans se refuser aux moyens de conciliation mis en avant par le Cardinal, il manifesta surtout le désir d'attendre que Fleury eût jugé, « par les discours ou plutôt par les plaintes du comte de Terring, des véritables sentiments de l'Électeur de Bavière (1) », préjugeant qu'une entente avec ce prince serait rendue difficile, sinon impossible, dans la disposition d'esprit de Charles-Albert à son égard et dans sa propre résolution de ne point « subordonner à l'ambition de l'Électeur les droits de sa descendance, le repos de ses peuples et le bien de toute l'Europe (2) ».

Il est probable que le langage de l'Empereur eût refroidi le désir de Fleury de s'interposer entre les deux parties si l'arrivée à Paris du comte de Terring, au mois de septembre 1737, et ses instances réitérées n'avaient engagé le Cardinal à de nouvelles démarches. Le séjour du comte de Terring en France permit à Fleury de se former une notion plus exacte des prétentions jusqu'alors vagues et imprécises de la Maison de Bavière. L'Électeur les appuyait sur une coutume de l'Allemagne, le droit de retour, qui, d'après lui, appelait à recueillir l'héritage de l'empereur Ferdinand Ier, à défaut des descendants mâles des fils de cet empereur, les descendants mâles de l'aînée de ses filles, l'archiduchesse Marie-Anne, épouse du duc Albert de Bavière. L'Électeur affirmait avoir en sa possession une copie du testament de l'empereur Ferdinand Ier où cette substi-

(1) Charles VI à Fleury, 7 septembre 1737. Correspondance de Vienne. Vol. 208. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

tution des mâles de la branche collatérale aux femelles de la ligne directe était nettement stipulée. C'était là, au dire du comte de Terring, un droit de succession admis universellement en Allemagne. Non seulement son maître avait en main une copie authentique du testament de l'empereur Ferdinand Ier, mais il gardait aussi celle du contrat de mariage où se trouvait expressément stipulée la réserve des droits de l'archiduchesse Marie-Anne en faveur de ses descendants, à défaut des héritiers mâles de la Maison d'Autriche. Dans ses premières entrevues avec le ministre de l'Électeur, Fleury ne lui cacha point ses scrupules et sa répugnance à admettre un ordre de succession « bien insolite, contraire au droit naturel et à nos mœurs (1) », mais le comte de Terring lui opposa avec chaleur l'autorité d'un grand nombre de jurisconsultes fameux qui « décidaient formellement cette question (2) » en faveur de la Maison de Bavière, et le Cardinal, sur l'esprit duquel les dernières impressions laissaient leur empreinte, avouait (3) à l'Empereur que, sans cesser de se montrer impartial, il ne pouvait se défendre de prêter une attention sérieuse aux discours du comte de Terring : « Je ne puis dissimuler à Votre Majesté que, dans tout ce qu'il avance, il y a des points qui n'ont pas laissé de me frapper, telles sont les autorités des jurisconsultes fameux, et les stipulations des contrats de mariage des archiduchesses, filles de Ferdinand Ier et de Ferdinand II, qui m'ont paru bien expresses dans les copies qu'il m'a laissées. Quelque amitié pourtant que le Roi ait pour la Maison de Bavière, je n'ai garde d'en tirer des consé-

(1) Fleury à Charles VI, 12 décembre 1737, à Versailles. Correspondance de Vienne. Vol. 209. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*



quences précises en sa forme, et il y aurait de la témérité à moi de le penser.

« Mais si Votre Majesté me permet d'avoir l'honneur de lui dire mon sentiment, il me semble qu'il y a du moins quelque chose de spécieux (1) et d'apparent dans tout ce que m'a dit le comte de Terring, et qu'il serait de l'intérêt et de la sûreté de Votre Majesté de trouver bon que cette question fût pleinement éclaircie. Elle est de la plus grande importance, et je me contente de la relation que j'ai l'honneur de lui faire jusqu'à ce que j'aie reçu ses ordres et su le parti qu'Elle jugera à propos de prendre. »

Sur ces nouvelles instances du Cardinal, l'Empereur promit de ne point tarder à lui faire parvenir une réponse où il promettait de réfuter victorieusement les allégations du comte de Terring. « Je m'appliquerai, disait-il dans sa lettre (2) du 28 décembre 1737, à faire clairement comprendre à Votre Royale Paternité que la cour de Bavière confond des cas bien différents et qu'on étend, au delà des bornes qu'il convient, la doctrine des jurisconsultes qui, prise dans leur sens naturel, est exempte de tout doute, qu'il s'en faut donc bien que, non seulement en Allemagne mais même ailleurs, on ait vu suivre une coutume aussi extraordinaire et aussi contraire à la saine raison que celle que le comte de Terring veut supposer. »

Mais la réponse promise par l'Empereur ne parvint jamais au Cardinal, en dépit des sollicitations que ce dernier ne manqua point de renouveler soit par lui-même, soit par l'intermédiaire de notre Ministre des affaires étrangères, Amelot, et de notre ambassadeur à

(1) Fleury emploie le plus souvent cet adjectif dans le sens « qui mérite examen, considération ».

(2) Correspondance de Vienne. Vol. 209. Aff. étrang.



Vienne, le marquis de Mirepoix. Quelque étrange que paraisse ce silence obstiné de Charles VI, sur un point aussi important, il n'est peut-être pas impossible d'en pénétrer les raisons. La fierté de l'Empereur se révoltait à la pensée de faire les premières démarches envers un prince de l'Empire, son subordonné. C'était à la Bavière, qui formait des prétentions, à les produire par écrit et non à lui-même à entrer d'abord en justification sans avoir connaissance du fond du débat. Charles VI éprouvait une aversion profonde pour l'Électeur de Bavière, adversaire irréductible de cette Pragmatique qui était l'œuvre de toute sa vie. « L'Empereur hait personnellement l'Électeur de Bavière et sa haine se répand sur tout ce qui porte son nom, écrivait M. de Mirepoix à Amelot, le 14 juin 1738. Cette haine pour l'Électeur est nourrie par l'affection qu'il voit que le public a ici pour la Maison de Bavière, et cette affection va jusques aux principaux ministres. L'Empereur n'est point aimé dans sa capitale et les sentiments de ses sujets lui sont connus. » Bartenstein partageait l'animosité de son maître. Lorsque M. de Mirepoix se plaignait de ses retards, il se récriait sur le vague des prétentions de l'Électeur et sur la difficulté de travailler à une réfutation des droits de la Maison de Bavière, « étant seul et uniquement chargé de toutes les affaires de l'Empereur (2) ». A chaque lettre de Fleury, à chaque démarche de notre ambassadeur, il promettait de fournir un ample mémoire dont tous les matériaux étaient prêts. « M. de Bartenstein, écrivait (3) le marquis de Mirepoix à Amelot le 8 mars 1738, m'a dit d'une façon fort étendue toutes les raisons qu'avait l'Empereur pour

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 214. Aff. étrang.

(2) M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 21 mars 1739. Correspondance de Vienne. Vol. 218. Aff. étrang.

(3) Correspondance de Vienne. Vol. 213. Aff. étrang.

détruire les prétentions de l'Électeur de Bavière. Il désire que j'aie l'honneur de vous prévenir que, si le mémoire en réponse ne vous est pas encore envoyé, ce n'est pas faute de moyens de la part de l'Empereur pour annuler tous les titres sur lesquels se fonde l'Électeur de Bavière, mais que lui, M. de Bartenstein, a été tellement accablé d'affaires qu'il ne lui a pas été possible de vaquer à celle-là, que tous les matériaux sont prêts et qu'on vous enverra incessamment le mémoire sur cette affaire. »

Aux prises avec les difficultés d'une guerre désastreuse contre les Turcs, Bartenstein différait chaque jour de produire le mémoire annoncé ; il ne se souciait pas d'ajouter à ses embarras et à ceux de son maître une négociation délicate, où tous deux se défiaient des intentions de l'arbitre auquel ils auraient dû remettre la décision de leurs différends avec la Bavière. Bien que l'attitude de Fleury, sincère en apparence, ne prêtât aucune prise aux reproches et que le Cardinal semblât se faire un point d'honneur de tenir la balance égale entre les deux adversaires, l'Empereur ne pouvait s'empêcher de le soupçonner d'une secrète sympathie à l'égard de l'Électeur. Charles VI et Bartenstein, en dépit d'un calme affecté, ressentaient « la plus grande aigreur et la plus grande inquiétude (1) » du séjour du comte de Terring à Paris. Tous deux apercevaient clairement le but où Fleury se préparait à les amener, une transaction qui ne pouvait se conclure sans une cession de territoire à la Bavière, en échange du sacrifice de ses prétentions. « Il ne m'appartient pas, écrivait (2) Fleury à l'Empereur, le 22 octobre 1738, de vouloir pénétrer les

(1) M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 8 mars 1738. Correspondance de Vienne. Vol. 215. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Vienne. Vol. 215. Aff. étrang.

vues secrètes de Votre Majesté ni de prononcer sur ses véritables intérêts, mais Elle me permettra pourtant de lui représenter que, si Elle croyait devoir s'attacher l'Électeur de Bavière par quelque dédommagement, supposé qu'il en mérite quelqu'un, ce serait un grand acheminement pour déraciner les divisions qui pourraient troubler l'harmonie du Collège électoral et même de la Diète avec Votre Majesté. Quand je prends la liberté de penser ainsi, je ne puis être soupçonné d'aucun but particulier autre que celui de la tranquillité publique et même de l'intérêt de Votre Majesté.

« ... Je suis dans un âge trop avancé, et je mourrais content si j'avais la consolation d'avoir resserré les nœuds d'une alliance si convenable au bien de l'Europe et aux intérêts communs des deux couronnes. »

Acheter la réconciliation de la Bavière au prix d'une cession territoriale, c'était détruire le principe de l'indivisibilité des États autrichiens, saper par la base l'édifice entier de la Pragmatique et ouvrir la porte aux convoitises cachées d'autres prétendants qui n'auraient point manqué de lever le masque et de prendre leur part de la curée. Comme le marquait M. de Chavigny (1), « l'Électeur de Bavière ne pouvait faire une composition avec la cour de Vienne qu'au préjudice de l'indivisibilité prétendue, et il ne pouvait y avoir aucune diminution à la monarchie autrichienne que ce ne fût en augmentation pour la France ». Ce danger n'avait pas échappé à l'Empereur et à son ministre, et c'est sans doute dans leur désir de le conjurer qu'il faut chercher la cause principale de leurs lenteurs calculées et de leurs refus déguisés d'accéder aux propositions du Cardinal.

---

(1) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et documents. Vol. 445. Aff. étrang.

A Versailles cette conduite de la cour de Vienne avait donné naissance à une opinion défavorable pour l'Empereur, à un courant de sympathie à l'égard de Charles-Albert. Les partisans de ce dernier exploitaient le silence de Bartenstein et ne manquaient point d'en tirer des conclusions favorables aux prétentions de la Maison de Bavière. Notre Ministre des affaires étrangères, Amelot, écrivant (1) à notre ambassadeur à Vienne, le 12 février 1738, tenait un langage analogue : « Il conviendrait de toutes façons que l'Empereur ne différât pas à donner les éclaircissements qu'il a promis par sa lettre à Son Éminence. Un trop long retardement donne lieu de soupçonner qu'on a peine à trouver des réponses et qu'on cherche à gagner du temps. Il est de l'intérêt de l'Empereur d'éclairer et d'instruire Sa Majesté sur cette matière, de manière qu'il ne lui reste aucun doute, si cela est possible, et si, au contraire, les droits de l'Électeur paraissent avoir quelque fondement, il importerait encore plus à Sa Majesté Impériale de chercher, de concert avec le Roi, des expédients pour en prévenir les suites par quelque arrangement auquel la France pourrait l'aider. » M. de Mirepoix en venait aussi à penser « qu'en travaillant à approfondir cette affaire, Bartenstein a trouvé lui-même dans les archives de l'Empereur de quoi réaliser et autoriser les prétentions de l'Électeur de Bavière; ce qui me donne lieu de le croire, c'est qu'à mon retour de France, lorsque je lui parlai sur cet article, il ne m'offrit pas avec le même empressement qu'il avait fait autrefois d'envoyer un mémoire en réponse, et qu'il insista beaucoup sur ce que, l'Électeur de Bavière n'ayant point constaté ses prétentions par un écrit adressé directement à l'Empereur, on ne pouvait que

(1) Correspondance de Vienne, Vol. 212. Aff. étrang.

lui répondre vaguement, parce que tout ce qu'on pourrait dire en cette occurrence ne pourrait jamais prévenir les nouvelles prétentions que l'Électeur pourrait former (1). »

Au cours de ces pourparlers, Charles-Albert n'avait rien négligé pour se concilier les bonnes grâces de Fleury. Il n'avait fait aucune démarche sans prendre son avis. L'Empereur désirait ardemment que la Bavière participât, avec un contingent de ses troupes, à la guerre qu'il faisait alors aux Turcs. L'Électeur ne voulut point prendre de décision sans connaître la pensée du Cardinal, et ce fut sur son conseil qu'il fit marcher en Hongrie, au mois de septembre 1738, un corps de troupes bavaroises de près de 8,000 hommes. Fleury avait peut-être compté que l'Empereur, sensible à son intervention et au procédé de l'Électeur, se prêterait plus facilement à un accommodement, mais ses espérances restèrent sans réalisation. Par suite du silence de la cour de Vienne, le comte de Terring quitta Paris vers le milieu de l'année 1739, sans que les prétentions de l'Électeur eussent été éclaircies, mais avec l'assurance donnée à Charles-Albert « que le Roi ne perdait point de vue les intérêts de sa Maison » et qu'il serait « fidèle à ses engagements, plus encore par son amitié pour Son Altesse Électorale que par les traités qui l'y obligent (1) ».

Le séjour en France du ministre de l'Électeur n'avait cependant pas été entièrement infructueux. Le 16 mai 1738, il avait signé avec notre Ministre des affaires étrangères, Amelot, un acte par lequel le Roi de France

(1) M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 16 juillet 1739. Correspondance de Vienne. Vol. 219. Aff. étrang.

(2) Fleury à Charles-Albert, 25 janvier 1739, à Versailles. Correspondance de Bavière, supplément (1737, 1745). Aff. étrang.

non seulement renouvelait en entier les traités et articles secrets conclus avec l'Électeur le 12 novembre 1727, mais les prolongeait encore pour trois années au delà de celles qui restaient à courir. Aucune nouvelle ne pouvait être plus agréable à l'Électeur. Il en manifesta sa joie en écrivant au Cardinal (1), le 29 novembre 1738 : « Il ne me reste qu'à vous remercier de l'accès favorable que vous avez accordé au comte de Terring pendant tout le temps qu'il a été en France, et dont il ne peut assez se louer, et qu'à vous témoigner combien je suis sensible aux autres marques d'amitié que vous m'avez données, dont celle du renouvellement du traité de l'année 1727 est toute des plus précieuses pour moi, puisqu'elle me confirme que, Votre Éminence m'assurant en même temps que Sa Majesté Très Chrétienne n'a point garanti la Sanction Pragmatique de l'Empereur contre les droits de ma Maison, je dois tout espérer et de la continuation de son amitié et de sa puissante protection à venir, dont je me suis cru d'autant plus certain que j'ai toujours regardé comme une chose de toute impossibilité qu'un aussi grand Roi, et aussi religieux que l'est Sa Majesté, pût se déclarer contre une Maison tant de fois honorée de sa proche parenté, de son alliance et de sa protection, et s'engager formellement à la destruction de ces mêmes droits dont le soutien a toujours été le premier objet et la principale condition de tous les traités qui, depuis près de deux siècles, ont été faits et renouvelés entre la couronne de France et la Maison de Bavière. »

De guerre lasse, à partir de 1739, Fleury renonça à proposer à l'Autriche une médiation pour laquelle elle témoignait tant de défiance. L'échec apparemment était pour lui; en rendant inutile sa tentative d'accommode-

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 89. Aff. étrang.

ment, la cour de Vienne s'était, il est vrai, épargné des concessions et des sacrifices dont elle avait lieu d'appréhender les conséquences, mais elle laissait aux mains de son ennemie séculaire une arme dangereuse en lui permettant de « tenir comme un dépôt les prétentions précieuses de l'Électeur de Bavière jusqu'à ce que le moment fût venu de les faire éclore (1) ». A la mort de l'Empereur, la France était en droit de reprendre sa liberté d'action, de faire revivre les prétentions de Charles-Albert et d'ajourner la reconnaissance du successeur de Charles VI jusqu'au jour où une solution définitive eût tranché le différend entre l'Autriche et la Bavière.

Si l'Empereur avait montré une répulsion invincible à remettre à la France la décision d'un point de droit dont pouvait dépendre l'avenir de sa Maison, il témoigna moins d'éloignement à poursuivre, avec Charles-Albert seul, la discussion des droits de la Bavière sur l'héritage de la Maison d'Autriche. D'après les conseils de Fleury, l'Électeur s'était fait représenter à Vienne par un de ses ministres, le comte de La Pérouse. Ce dernier fut chargé de reprendre la suite des négociations commencées à Paris par le comte de Terring, et, vers le milieu de l'année 1739, il reçut ordre de son maître de donner lecture à Bartenstein de l'extrait du testament de l'empereur Ferdinand Ier, sans toutefois laisser copie de cette note entre les mains du ministre autrichien. En retour, le comte de La Pérouse insista pour prendre « une entière connaissance du testament de l'empereur Ferdinand Ier (2) », mais Bartenstein s'y opposa, tout en se faisant fort de prouver que la copie de l'Électeur

(1) Mémoire de M. de Chavigny. France, Mémoires et Documents. Vol. 445. Aff. étrang.

(2) Lettre de M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 16 juillet 1739. Correspondance de Vienne. Vol. 219. Aff. étrang.

n'était en rien conforme à l'original et en offrant au comte de La Pérouse, contre la remise de sa note, de prendre connaissance, dans les archives impériales, de l'extrait en question. C'était la première démarche à laquelle se portait la cour de Vienne pour éclaircir le débat, mais Charles-Albert, peu satisfait de la réponse de Bartenstein, ne voulut point y donner suite, et la négociation du comte de La Pérouse se trouva suspendue.

Du côté de la France, il ne paraissait pas à l'Électeur que Fleury fût d'humeur à s'entremettre de nouveau en faveur des prétentions de la Bavière, et, au mois d'août 1740, son ministre, le prince de Grimberghen, ne découvrait chez le Cardinal que des intentions bienveillantes, mais dépourvues d'effet, à l'égard de son maître. Il essayait vainement de réveiller le zèle de Fleury pour les intérêts de la Maison de Bavière et dépeignait ainsi la situation de l'Électeur dans une lettre (1) à Amelot, du 2 août 1740 : « Rien ne peut mieux prouver combien l'Électeur compte absolument sur les bontés du Roi et sur l'amitié de M. le Cardinal que la retenue de toute vivacité indiscrète sur ses intérêts et la modération avec laquelle il attend, depuis trois ans, les fruits de la confiance sans bornes qu'il a témoignée au Roi et à Son Éminence en leur communiquant toutes ses justes prétentions, rien réservé.

« Mais il est encore dans l'ignorance absolue de son sort et de l'espèce de vues que Son Éminence peut avoir pour lui faire ressentir les effets de ses soins et de la protection de Sa Majesté. Cependant quelles que puissent être les raisons de Son Éminence pour le laisser en cet état, ne peut-on pas dire qu'il ne serait peut-être pas inutile qu'Elle voulût bien s'ouvrir un peu sur les idées

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

qu'Elle m'a plusieurs fois assuré qu'Elle avait toujours en faveur de l'Électeur. Cette petite marque de confiance si nécessaire pourrait mettre ce prince à portée d'expliquer ses sentiments sur une affaire d'aussi grande importance que le serait celle d'un accommodement, et elle leur en faciliterait réciproquement autant les moyens qu'elle leur abrégerait la durée d'une négociation dans laquelle il faudra bien que l'Électeur entre tôt ou tard. »

La vacance de l'évêché d'Augsbourg, au mois de juin 1740, donna l'occasion à l'Électeur de Bavière d'écrire à l'Empereur pour lui recommander la candidature de son frère, le duc Théodore, évêque de Ratisbonne. Tout en déclarant partager le désir de Charles VI d'entretenir entre leurs deux Maisons « une union indissoluble », il exprima sa ferme volonté de ne rien abandonner de ses prétentions. « J'espère, écrivait-il (1) à Vienne, le 6 juillet 1740, qu'un Empereur si juste ne prétendra pas qu'au plus grand préjudice de ma Maison j'aie le malheur de la frustrer si légèrement, et d'une façon à n'en jamais revenir, des droits qui lui appartiennent. Mais, pour témoigner la tendre et ferme confiance que j'ai dans la justice de Votre Majesté Impériale, je me prêterai volontiers à tous les moyens qui pourraient éterniser cette union reconnue si nécessaire aux deux Maisons, pourvu que je puisse le faire sans contrevenir aux dispositions et conventions de nos ancêtres et sans m'attirer le blâme éternel de ma postérité. »

L'Empereur, qui ne pouvait contenir son ressentiment de l'opposition sans cesse renouvelée de l'Électeur, ne laissa pas cette lettre sans réponse. Le 30 septembre 1740, dans un long exposé, il reprit à leur origine les négociations auxquelles les prétentions de Charles-

(1) Correspondance de Bavière, Vol. 90. Aff. étrang.

Albert avaient donné lieu, se plaignit amèrement de n'en avoir jamais rien appris de certain que par l'intermédiaire de la France, et proposa lui-même l'alternative déjà indiquée par Bartenstein : la remise de la note du comte de La Pérouse par la Bavière et la production du testament original par l'Autriche. « De notre côté, disait (1) Charles VI, on a toujours offert, c'est-à-dire toutes et quantes fois il en a été question, de donner une copie authentique du testament susmentionné en permettant même de la vérifier sur l'original, à charge et condition que le comte de La Pérouse remettrait la note qu'il avait en main ou qu'il ferait part à cette cour de tous les droits que la Maison de Bavière prétendait avoir. Je ne crains pas de renouveler cette offre qui est d'une nature à persuader, par des preuves convaincantes, qu'on n'a jamais appréhendé ici d'approfondir cette affaire puisqu'il ne dépend que de Votre Dilection de voir remplir ses désirs. Et d'ailleurs Elle peut d'autant moins trouver à redire à la condition attachée à l'offre concernant l'exhibition dudit testament que c'est toujours à celui qui croit pouvoir former quelques prétentions, à la charge d'un autre, de s'ouvrir et de s'expliquer le premier suffisamment; sans quoi, il serait inutile de s'arrêter sur de pareils objets, outre qu'il n'y aurait rien à espérer de notre part si l'on s'y prenait d'une autre façon. D'ailleurs, dès qu'il m'est parvenu quelque chose de positif sur les prétentions de Votre Dilection, je me suis beaucoup plus ouvert qu'on ne l'a fait en son nom et que ne l'exigeait même la nature de la chose, et il me convient d'autant moins, eu égard à la tournure qu'on a donné à cette affaire, d'aller en avant qu'il est préalablement nécessaire de savoir positivement sur quoi on prétend fonder les prétentions de Votre Dilection. »

---

(1) Correspondance de Vienne. Supplément 13. Aff. étrang.

Au moment où la cour de Vienne sortait de ses tergiversations et mettait l'Électeur dans l'obligation de prendre un parti, l'Empereur Charles VI était saisi, après une chasse, par les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Le 20 octobre 1740, malgré le soin de son entourage à cacher son état, le comte de La Pérouse apprenait de source sûre que la situation de l'Empereur était désespérée, et il dépêchait aussitôt un courrier à l'Électeur. Surpris par cette nouvelle imprévue, Charles-Albert se hâta de rédiger « une réponse courte mais énergique (1) » à la lettre de l'Empereur du 30 septembre 1740. Il se déclara prêt à entrer dans une discussion ample et décisive de ses droits, qu'il maintenait en entier : « Pour ce qui regarde l'héritage de Ferdinand Ier, portait cette lettre (2) du 22 octobre 1740, je dois être regardé comme descendant en droite ligne dudit Empereur et je viens ainsi à la succession en cas de partage d'un genre de personne à l'autre, c'est-à-dire en cas que la succession passe aux filles, comme représentant la fille aînée nommément substituée. J'espère que Votre Majesté Impériale voudra bien, suivant sa justice et sa bonté ordinaires, me laisser en tout temps jouir, de même que ma Maison, des droits qui me sont acquis par cette disposition. C'est pourquoi je La supplie très instamment de faire voir en originaux à mon ministre, le comte de La Pérouse, les testaments et codicilles des susdits ancêtres de Votre Majesté Impériale, lesquels, intéressant toute la descendance des deux Maisons, doivent être regardés comme des instruments communs. La parfaite vénération que je porte à Votre Majesté Impériale ne m'a pas permis d'entrer pour cette

(1) Das Tagebuch Kaiser Karl's VII (l'électeur Charles-Albert), p. 2. Ce Journal a été publié par M. Théodore Heigel, en 1883, à Munich.

(2) Correspondance de Vienne. Supplément 13. Aff. étrang.

fois dans une plus ample réfutation de tous les points contenus dans sa lettre. Si cependant une plus longue discussion n'était pas désagréable à Votre Majesté Impériale, j'y suis tout disposé et préparé, étant etc. »

Quand cette lettre parvint à Vienne, le dernier des Habsbourg avait cessé de vivre. Charles VI avait succombé le jour même où le comte de la Pérouse avait seulement été informé de l'imminence d'un dénouement fatal. Jamais nouvelle ne fut reçue avec autant d'émotion et, si l'on peut dire, de joie à la cour de Munich. Elle déchirait le voile derrière lequel de brillantes espérances, impatientes de se contenir, étaient prêtes à prendre leur essor. Les prétentions de l'Électeur restaient entières. Aucun accord, aucune compromission, n'en avait encore infirmé la valeur. L'heure venait enfin, pour Charles-Albert, de les produire au grand jour, de recueillir, avec une partie des États de la Maison d'Autriche, cette couronne impériale qui avait fait tant de fois l'objet des convoitises de ses ancêtres, et d'acheminer la Bavière vers de nouvelles et grandes destinées.

CHAPITRE III

Attitude de Fleury à la mort de l'Empereur.

État de la France et de l'Autriche à la mort de Charles VI. — Imminence d'une guerre entre la France et l'Angleterre. — Attitude des adversaires déclarés de la Pragmatique : les rois de Sardaigne et d'Espagne et l'Électeur de Bavière. — Philippe V et Charles-Albert réclament avec instance l'appui de Fleury en faveur de leurs prétentions sur la succession des États autrichiens. — Le Cardinal affirme à plusieurs reprises, dans cette fin de l'année 1740, sa résolution bien arrêtée de ne point porter atteinte à la Pragmatique et de n'intervenir que dans l'élection d'un empereur. — Sentiments de M. de Chavigny, notre ancien représentant à Ratisbonne, et de M. Blondel, notre envoyé à la cour palatine, sur la politique de la France à l'égard de l'observation de la Pragmatique et du choix d'un empereur.

Les dernières années du règne de Charles VI pouvaient compter au nombre des plus malheureuses de la monarchie autrichienne. Deux guerres, imprudemment engagées à quelques années de distance, s'étaient terminées par la perte de riches domaines en Italie et l'abandon de toutes les provinces conquises sur les Turcs en 1717. La dernière guerre contre la Porte, « entreprise mal à propos, mal dirigée et encore plus mal exécutée (1) », avait jeté le plus grand discrédit sur le faible empereur qui, livré aux caprices de son entourage, dominé par sa femme, n'écoutant que Bartenstein, s'était lancé aveuglément dans l'aventure sans connaître l'épuisement de ses ressources. La campagne

(1) Lettre de notre ambassadeur à Vienne, M. de Mirepoix, au Ministre des affaires étrangères, Amelot, 30 septembre 1739. Correspondance de Vienne. Vol. 220. Aff. étrang.

de 1738 s'était faite « sans projet, sans système, sans magasins, sans hôpitaux, sans correspondance pour être informé des desseins et des forces de l'ennemi, et sans un espion ou un parti dehors pour être averti de ses mouvements (1) ». Charles VI avait cru arrêter les disgrâces de la fortune en remplaçant à la tête de ses armées les généraux malheureux. Les maréchaux Seckendorff, Wallis, Neipperg avaient subi le contre-coup de l'irritabilité de l'Empereur, et payé d'un emprisonnement, qui durait encore à la mort de Charles VI, leurs fautes sur les champs de bataille et dans les négociations. Le feld-maréchal Kœnigsegg lui-même, si connu pour la loyauté de ses sentiments et son attachement à la personne de l'Empereur, n'avait pas échappé à la disgrâce commune et s'était vu enlever la présidence du Conseil de la guerre. L'instigateur de cette politique néfaste, Bartenstein, avait su persuader à l'Empereur que les désastres de la guerre incombaient uniquement à ses généraux. C'était sur eux qu'il avait habilement détourné tout le courroux de son maître, et, loin d'en recevoir quelque atteinte, lui-même s'élevait chaque jour au-dessus des principaux ministres : « Son crédit est non seulement prédominant, mais exclusif », écrivait M. de Mirepoix à Amelot, le 21 mai 1738. Les autres conseillers de l'Empereur « ne font et ne savent que ce que M. de Bartenstein veut bien leur laisser faire ou savoir (2). »

Lui, qui n'ignorait pas combien la paix était rendue nécessaire par le manque absolu de ressources financières, cachait avec soin à son maître l'épuisement de la nation. Si, malgré la perte du royaume de Naples, les revenus de l'Empereur dépassaient encore 40 millions

(1) Lettre de M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 30 octobre 1738. Correspondance de Vienne. Vol. 215. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Vienne. Vol. 214. Aff. étrang.

de florins, les intérêts des nombreux emprunts contractés soit à l'étranger, soit aux États autrichiens et à la Banque de Vienne, les réduisaient au chiffre de 25 à 26 millions (1). Les contributions de la Silésie étaient engagées aux Hollandais et aux Anglais jusqu'en 1749; les mines de cuivre de Neyssol hypothéquées à ces derniers pour 2,700,000 florins (2). Les États de Flandre venaient de fournir à l'Empereur 3 millions, dont les intérêts avaient été garantis par les provinces autrichiennes. Les Hollandais lui avaient aussi avancé quelque argent sur les mines de Styrie. Les salines du Tyrol, le seul fonds qui n'eût pas été aliéné, avaient été abandonnées en hypothèque au marquis de Pallavicini pour le prix de 400,000 florins. A bout de ressources, l'Empereur avait mis la main sur les 100,000 écus qui formaient le capital de l'hôpital de Vienne. Seule, la banque de cette ville, sagement administrée par le comte Starhemberg, venait encore en aide a la détresse impériale. Au sortir de la guerre contre les Turcs, Charles VI était « épuisé d'hommes et d'argent (3) ». Dans l'impossibilité d'entretenir son armée sur le même pied, il projetait de la réduire à un chiffre voisin de 100,000 hommes. L'infanterie impériale avait été complètement ruinée par les maladies, et notre ambassadeur dépeignait en ces termes, quelques jours

---

(1) Mémoire sur l'Autriche, décembre 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang. Ce mémoire ne porte point de nom d'auteur. Il débute en ces termes : « Je suis arrivé à Vienne le 14 janvier 1738 et j'y ai demeuré jusqu'au 10 décembre 1740, c'est-à-dire tout le temps qu'a duré l'ambassade de M. le marquis de Mirepoix..... »

(2) Note sur la cour de Vienne, Autriche, Mémoires et documents. Vol. 7. Aff. étrang. Cette pièce, qui porte la date de 1736, est en réalité de 1738. Voir l'Appendice 1 du chapitre III : L'Autriche au déclin du règne de Charles VI.

(3) Lettre de M. de Mirepoix au cardinal de Fleury, 1er janvier 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 223. Aff. étrang.

avant la mort de l'Empereur, le triste état où elle était réduite : « Les pays héréditaires étant épuisés, on n'a pu lever, depuis la paix, que très peu de recrues, et ce peu est pitoyable. Ce ne sont que des enfants et des vieillards qui ne pourront certainement pas supporter l'air de Hongrie où l'Empereur tient la plus grande partie de ses troupes. L'infanterie est presque dans le même état qu'elle était à la fin de la guerre, et, suivant ce que m'ont dit plusieurs officiers généraux, il manque près de 40,000 hommes dans les troupes de Sa Majesté Impériale (1). »

Aucun des ministres qui composaient le Conseil de l'Empereur n'était en mesure d'apporter un remède au dépérissement de l'État. A l'exception de Bartenstein, Charles VI n'était entouré que de vieillards peu faits pour l'action. A leur tête, le chancelier Sinzendorff, presque septuagénaire, d'un caractère indécis, appesanti par les plaisirs de la table, avait perdu l'habitude du travail. Il n'avait gardé qu'une passion démesurée pour l'argent, ne songeait qu'aux intérêts de sa famille et abandonnait la direction des affaires étrangères au référendaire Bartenstein, l'unique rédacteur des écrits de la chancellerie de Vienne, « le mobile de tout ce qui s'y faisait (2) ». Les autres membres de la conférence, le vieux comte Starhemberg, administrateur intègre de la Banque de Vienne, le comte Harrach, personnalité assez effacée comme celle de son frère, le feld-maréchal président du Conseil de la guerre, enfin le comte de Kœnigsegg, militaire d'une grande franchise et plein de dignité dans sa disgrâce, supportaient avec peine l'ingérence exclusive de Bartenstein dans toutes les affaires, sa suf-

(1) M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 28 septembre 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 224. Aff. étrang.

(2) M. de Mirepoix au cardinal de Fleury, à Vienne, le 1er janvier 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 223. Aff. étrang.

fisance blessante de parvenu, sans qu'aucun d'eux osât le supplanter dans la confiance de l'Empereur.

C'était dans ce cercle de vieillards, glacés par l'âge, que l'héritière de Charles VI, la jeune archiduchesse Marie-Thérèse, jusqu'alors tenue à l'écart du gouvernement, devait chercher ses premiers conseils. Cette princesse, âgée seulement de 23 ans, ne s'était encore révélée que par les grâces de sa personne et le profond attachement qu'elle témoignait à l'époux de son choix, au grand-duc de Toscane, François de Lorraine. Lorsque les ministres de l'Empereur, désireux de mettre fin à la guerre de la Succession de Pologne et de donner une satisfaction à la France, avaient cherché à obtenir du gendre de Charles VI l'abandon de la Lorraine en faveur de Stanislas Leczinski, elle s'était élevée avec force contre le douloureux sacrifice imposé à son époux. Elle n'avait pas craint de marquer sa mauvaise humeur à l'Empereur et à l'Impératrice « dans les occasions où il a été question des actes qui confirmaient la cession de la Lorraine ». On prétend que quelquefois l'Empereur s'est écrié : « Qui se serait jamais attendu aux humeurs de cette petite Thérèse? (1) » Son extérieur plein de noblesse, son abord prévenant séduisaient ceux qui l'approchaient ; mais autant elle possédait l'art de gagner les cœurs, autant le grand-duc de Toscane inspirait peu de sympathie. Un Français, qui quittait Vienne au mois de décembre 1740, traçait de l'archiduchesse et du grand-duc le portrait suivant :

Le caractère du Prince qui partage aujourd'hui la souveraineté avec la reine de Hongrie ne promet pas à cette Princesse un règne aussi heureux qu'elle le mérite. Le lien qui les unit renferme, du moins en apparence, des qualités bien opposées. Un air affable, un maintien noble

(1) Lettre de M. du Theil à Amelot, à Vienne, le 18 février 1737. Correspondance de Vienne. Vol. 205. Aff. étrang.

et majestueux et des traits que la nature a pris plaisir à former sont autant de perfections que la Reine possède dans un degré éminent. Elle accompagne ses discours de tant de douceur, de grâces, qu'il serait impossible d'imaginer que les qualités de l'esprit et de l'âme ne répondent pas à des dehors si prévenants. Elle s'énonce avec une égale facilité dans les langues les plus usitées de l'Europe, telles que l'allemande, la française, la latine et l'italienne. On ne peut douter que son cœur, extrêmement sensible à l'affection de ses sujets, ne le soit encore plus au plaisir de faire leur bonheur, mais toutes ces qualités, si rares dans la même personne, peuvent perdre beaucoup de leur lustre par le fidèle attachement qu'Elle a pour le Grand-Duc. Cet attachement, qui fait dans l'état du mariage la douceur de la vie privée, la porte naturellement à donner à ce Prince le plus de considération qu'Elle peut en partageant avec lui toute son autorité, et, comme on ne pense pas dans le public aussi avantageusement de l'un que de l'autre, on craint avec raison que cette complaisance ne l'engage dans des démarches qui troubleront la tranquillité de son règne, et effaceront les bonnes impressions qu'attireraient les qualités dont cette princesse est douée.

La dissimulation, la fausseté et la méfiance sont autant de défauts dont on accuse le Grand-Duc et qu'on assure qu'il joint à une profonde ignorance. J'ai ouï parler beaucoup dans le monde sur ses mauvaises qualités, et je suis fâché d'être obligé d'avouer que je n'ai encore vu personne qui en dise quelque bien. Ses anciens sujets, malgré leur attachement pour les princes de sa Maison, ne témoignent pas plus d'estime pour lui que les étrangers parmi lesquels il est absolument décrié..... Il a d'ailleurs une inclination naturelle de railler tout le monde, et il n'en sort presque jamais. C'est un vice impardonnable à un Prince qui s'expose par là à recevoir non seulement de cruelles atteintes au respect qui lui est dû mais s'attire encore une foule d'ennemis qui, ne pouvant se venger de la même manière, conçoivent pour sa personne un parfait mépris..... »

Les lettres de notre ambassadeur à Vienne, M. de Mirepoix, sont aussi remplies de témoignages défavorables au Grand-Duc. Son jugement sur ce prince était conçu en termes si sévères, qu'il se servait d'un courrier sûr pour s'en ouvrir à notre Ministre des affaires étrangères :

(1) Mémoire sur l'Autriche, décembre 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang.



Le peu de bien que j'avais à vous dire de la personne du Grand-Duc de Toscane, joint à la crainte qu'une telle lettre pût être interceptée, m'ont empêché jusques à présent de vous écrire naturellement sur le compte de ce Prince.

Je me sers de l'occasion du retour du sieur Tessier pour vous faire parvenir tout ce que j'en ai pu apprendre.

La réputation publique et le rapport de ceux qui voient de plus près ce Prince sont également peu avantageux pour lui dans l'Europe. Incapable, inappliqué, ennemi des honnêtes gens ou de ceux qui se peuvent distinguer par quelques talents, il n'accueille que des jeunes gens sans mérite ni considération et n'admet à sa confiance que des gens de la lie du peuple. La tournure de l'esprit que les sots ou ceux qui sont avides d'applaudir les princes peuvent lui trouver n'est qu'une mauvaise plaisanterie, aussi basse qu'offensante, pour tous ceux qui l'approchent. Ses amusements sont les plus frivoles et les plus puérils. Il est intéressé et avare et emporté jusques à la plus roturière brutalité, ce dont il a déjà donné des marques à plusieurs de ceux qui sont à son service. Il est très inconstant et léger. Il est faux et se fait un mérite de l'être, et jamais on ne pourra compter sur les engagements de ce prince. Il est sans nulle considération, méprisé et haï également du peuple, de la noblesse et des gens de guerre. L'Impératrice ne pense pas mieux sur son compte que le public, et même ne feint pas de le dire. Il se flatte d'être un peu mieux dans les bonnes grâces de l'Empereur, mais ce Prince, qui le voit tel qu'il est, ne lui permet de se flatter sur sa façon de penser que par sa faiblesse naturelle qui lui fait tolérer tous ceux qu'il est accoutumé de voir tous les jours.

..... Après l'entrevue qu'eurent l'Empereur et l'Impératrice avec l'Électeur de Bavière, ils dirent devant le Grand-Duc beaucoup de bien de ce prince, le louant sur son maintien noble et sur ses qualités personnelles. Ces louanges mortifièrent au dernier point la vanité du Grand-Duc qui, malgré la prudence des conseils de M. Toussaint (1), ne put s'empêcher d'en montrer son ressentiment par une bouderie qui dura près de trois jours. Ces bouderies sont assez fréquentes (2).

L'aversion qu'inspirait le grand-duc de Toscane n'était point combattue par l'affection que les différents États de la monarchie autrichienne témoignaient à l'Empereur

(1) Son secrétaire.

(2) M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 26 novembre 1739. Correspondance de Vienne. Vol. 220. Aff. étrang.

et à sa dynastie. L'idée de patrie ne cimentait pas encore l'union de ces pays de races, de mœurs, de langues différentes, et, avant que Marie-Thérèse se fît connaître par la hauteur de son courage, avant que le Grand-Duc, se transformant sous son ascendant généreux, eût ramené à lui l'opinion publique, un changement de maître était envisagé avec indifférence par une grande partie de la nation. La cause de l'Électeur de Bavière réunissait même de nombreuses adhésions. Dans les premiers jours de juillet 1739, Charles-Albert s'était rencontré à l'abbaye de Melk avec l'Empereur, et les marques de sympathie dont ce prince avait été l'objet, soit des personnes de l'entourage de Charles VI, soit des populations, avaient formé un contraste frappant avec l'éloignement marqué au Grand-Duc. « L'Électeur n'a perdu aucune occasion de combler de politesses et de prévenances toutes les personnes d'ici qui ont eu l'honneur de lui faire la révérence. Il y a ajouté beaucoup de présents, et tous magnifiques, ce qui est encore bien plus agréable que les politesses et les compliments. En s'en retournant dans ses États, les peuples de la Haute et Basse-Autriche s'attroupaient sur son passage, et tout ici retentit de ses louanges. C'est peut être la première occasion, depuis des siècles, où les Autrichiens aient témoigné de la vivacité et de l'empressement.

« Il est vrai que ces démonstrations d'attachement pour l'Électeur de Bavière sont excitées par la haine qu'on a pour la personne du grand-duc de Toscane. Rien n'égale la façon dont on pense ici et dont on y parle publiquement sur le compte de ce dernier. Il est l'objet de l'aversion et du mépris général de tout le public (1). » Au lendemain de la mort de l'Empereur,

(1) Lettre de M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 16 juillet 1739. Correspondance de Vienne, Vol. 219. Aff. étrang.

notre ambassadeur mandait à Versailles : « Tous les vœux sont pour l'Électeur de Bavière, et je ne doute pas que, si ce prince paraissait ici, on ne courût en foule au-devant de lui (1). » Quelques jours plus tard, il écrivait encore : « D'ailleurs la noblesse ici, le peuple et beaucoup de gens en place sont toujours dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire entièrement prévenus en faveur de l'Électeur de Bavière, et haïssent ouvertement le Grand-Duc et tout ce qui appartient à ce prince (2). » Des vers avaient été placardés à la porte de la principale église de Vienne avec cette inscription : « L'Électeur de Bavière est notre maître, nous ne voulons plus du duc de Lorraine (3). » Charles VI qui, de son vivant, s'était médiocrement soucié du bien de ses sujets, ne laissait après lui que de faibles regrets, et nous pouvons dire avec l'historien de Marie-Thérèse : « Un peuple mal disposé, des provinces appauvries, un trésor vide, une armée ruinée, des vieillards au terme de la vie pour ministres, des généraux sous le coup de graves incriminations, c'était ce que son père mourant lui avait laissé (4). »

Si l'Autriche offrait en 1740 ce tableau attristant, son ancienne rivale, la France, se présentait sous des dehors plus brillants. Forte de son unité que venait d'achever l'acquisition de la Lorraine, unanime dans son attachement à son jeune Roi dont elle espérait encore de grandes choses, elle achevait de se rétablir des blessures que la longue guerre de la Succession d'Espagne lui avait

(1) Lettre de M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 22 octobre 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang.

(2) Lettre de M. de Mirepoix à Amelot, à Vienne, le 29 octobre 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang.

(3) Même lettre de M. de Mirepoix.

(4) *Maria Theresia's erste Regierungsjahre*, par Arneth, t. Ier, p. 76.

portées. Sa population, décimée à la fin du règne de Louis XIV, était revenue, en 1740, au chiffre de 17 à 18 millions d'habitants qu'elle avait atteint au début du XVIII[e] siècle (1). Depuis que le cardinal de Fleury avait pris en main le pouvoir, l'état de nos finances s'était amélioré, et les recettes avaient toujours dépassé les dépenses de quelques millions. En 1740, les recettes s'élevaient à 203,096,500 francs, et les dépenses étaient évaluées à 201,213,912 francs (2). Durant ces dernières années, notre commerce avait atteint une prospérité inconnue jusqu'alors. La moitié des marchandises que les Espagnols conduisaient au Pérou et au Mexique : toiles, batistes, étoffes en or, en argent, en soie, rubans, galons, étamines, bas de soie, dentelles, estampes, mercerie, etc., était alors fournie par la France (3), et chaque retour triennal des galions du Nouveau-Monde valait au commerce français plus de 60 millions. Notre Compagnie des Indes orientales, en pleine activité, faisait à cette époque un commerce annuel de 15 à 20 millions. Nos îles d'Amérique étaient visitées par 700 ou 800 vaisseaux qui en rapportaient des sucres, des cotons, du café, non seulement à destination de la métropole, mais encore de la Hollande, de Hambourg et de la mer Baltique. Sur les côtes d'Afrique et du Levant, le commerce était fait en majeure partie par les Français. La pêche de la morue occupait dans nos ports 500 à 600 vaisseaux. Nos vins, exportés en Angleterre, en Hollande et dans

---

(1) Ce détail, et la plupart de ceux qui suivent, sont empruntés au tableau très étudié que traçait de la France, à la fin de 1742, M. de Chambrier, le ministre de Frédéric II à Paris. Voir l'appendice 2 du chapitre III : La France à la fin du ministère du cardinal de Fleury.

(2) Tableaux des recettes et dépenses du Roi, par le marquis de Puysieulx. Manuscrit 4265 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

(3) Mémoire sur les galions. Correspondance d'Espagne. Vol. 458 (6 premiers mois de 1740). Aff. étrang.

les pays du Nord, formaient une source intarissable de revenus. Un mémoire du temps évalue le commerce extérieur de la France à 200 millions par année (1), et cet essor de nos vaisseaux sur toutes les mers, cette prospérité de nos manufactures et de nos colonies, excitaient déjà à un haut degré la jalousie de l'Angleterre.

Il s'en fallait cependant que toutes les classes de la société se ressentissent de cette richesse commerciale. Si la fortune et la puissance des fermiers généraux s'étalaient chaque jour avec un luxe plus insolent, si le trésor royal leur devait près de la moitié de ses revenus, soit 95 millions en 1740 (2), le peuple des campagnes, écrasé sous le lourd poids de la taille, qu'il était seul à porter, venait en outre d'être cruellement éprouvé par plusieurs années de mauvaises récoltes. Les journaux et les mémoires des contemporains sont unanimes à nous dépeindre le sort misérable des paysans durant la dernière période du ministère de Fleury. On connaît le courageux appel que Saint-Simon, témoin de leur détresse, adressait au Cardinal, de sa résidence de la Ferté, le 20 novembre 1738 (3). A maintes reprises, dans son Journal, d'Argenson nous remet en mémoire les jours les plus sombres du règne de Louis XIV. Dans le courant de mai 1739, il écrit : « La misère, depuis un an, avance au-dedans du royaume à un degré inouï. Les hommes meurent, dru comme mouches, de pauvreté, et en broutant l'herbe, surtout dans les provinces

(1) Ce Mémoire porte la date de mai 1745. Angleterre, Mémoires et Documents. Vol. 40. Aff. étrang.

(2) Tableau des recettes et dépenses du Roi, par le marquis de Puysieulx. Manuscrit 4265 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

(3) Cette lettre a été publiée dans les *Ecrits inédits de Saint-Simon* publiés par M. Feugères. Elle fait partie du volume 1315. France, Mémoires et Documents. Aff. étrang.

de Touraine, du Maine, de l'Angoumois, du haut Poitou, du Périgord, de l'Orléanais et du Berry, et cela approche déjà des environs de Versailles (1). » A la date du 19 mai 1740, on lit dans son Journal : « La misère épuise le royaume, la disette de cette année sera bien pire que celle de l'année dernière ; les provinces de Picardie et de Soissons, qui étaient nos greniers l'an passé, manquent celui-ci. La mortalité décime nos habitants. Tout n'est qu'hôpital, il y a moins d'argent que l'an passé, c'est-à-dire nul (2). » Ne croirait-on pas revoir le tableau effrayant que La Bruyère traçait de nos campagnes en 1711 ? Passant par le faubourg Saint-Victor pour se rendre à Issy, à la fin de septembre 1740, le Roi avait été accueilli par les cris de : « Misère ! Du pain ! du pain ! (3) » Le duc de Luynes mentionne aussi, à la date du 25 septembre 1740, que « la cherté des blés donne occasion à beaucoup de murmures (4) ». A la famine se joignit le fléau non moins redoutable des inondations. « La fin de cette année (1740), écrit dans ses Mémoires le duc de Croy-Solre (5), fut aussi lamentable que son commencement par la cherté du pain dans tout le royaume, hors le Languedoc. Il valut longtemps à Paris 5 sols et demi, et, en Flandre et dans d'autres provinces, il monta jusqu'à 7 sols et demi, ce qui causa beaucoup de misère et un peu de tumulte, mais qui fut bientôt apaisé.

« Dans le mois de décembre, les pluies continuelles

---

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. II, p. 149.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 78.

(3) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. III, p. 171.

(4) *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, t. III, p. 225.

(5) Mémoires du duc de Croy-Solre, 1er cahier. Ces mémoires manuscrits se trouvent à la Bibliothèque de l'Institut. M. le Marquis de Grouchy vient d'en publier une partie.

et la douceur du temps, qui firent fondre les neiges, causèrent des débordements effroyables et presque universels. Presque toutes les rivières de France firent des désordres très considérables, ce qui augmenta beaucoup la misère dans les provinces. La Marne et la Seine se débordèrent considérablement..... » Pour venir en aide à la détresse des provinces, Fleury avait fait acheter plusieurs millions de blé à l'étranger, mais les secours ainsi distribués n'avaient remédié qu'en partie au mal, et le Cardinal ne déguisait pas la vérité lorsqu'il écrivait au roi d'Espagne, le 24 novembre 1740 : « Ce qui nous touche encore de plus près est la misère affreuse de nos provinces causée par la disette des blés et de tous les grains pour leur subsistance. Le principal devoir d'un Roi est le soulagement de ses sujets, et, outre les secours immenses que nous sommes obligés de leur donner, Vos Majestés peuvent juger aisément des grandes diminutions que la misère des peuples apporte au recouvrement des impositions (1). »

On voit par ce tableau, dont les couleurs sont loin d'être outrées, combien la paix s'imposait encore à la France avant qu'elle reprît toute sa vigueur. Elle entrait trop d'ailleurs dans les goûts personnels du cardinal de Fleury pour qu'il se résolût à la rompre, à la veille d'un conflit assuré avec l'Angleterre. Lasse de la contrebande, que les Anglais avaient introduite dans ses colonies d'Amérique grâce aux abus répétés du vaisseau de permission et de l'*asiento*, l'Espagne s'était enfin décidée à user de représailles, et, depuis le mois d'octobre 1739, la guerre existait entre les deux nations. La France ne pouvait regarder d'un œil indifférent une querelle où ses intérêts étaient en jeu. Permettre aux Anglais de détruire les établissements espagnols

(1) Correspondance d'Espagne, Vol 462, Aff. étrang.

en Amérique, de s'y établir et de s'emparer de leur trafic, c'était vouloir la ruine du commerce florissant que la France y entretenait. Le libre retour des galions importait autant aux négociants français qu'aux commerçants espagnols. La guerre avait été déclarée à Londres au milieu de l'enthousiasme populaire. Robert Walpole n'avait osé s'opposer au courant belliqueux de l'opinion, et les Anglais, qui enveloppaient dans une même haine les Bourbons, laissaient éclater bruyamment leurs espérances d'étendre la lutte à la France, et d'enlever, les armes à la main, la suprématie des mers à une rivale séculaire et déjà toute-puissante sur le continent. Il y avait là, pour l'avenir de la France et de l'Angleterre, une question vitale qui n'échappait pas aux contemporains. « Les Anglais, lit-on dans un mémoire de l'époque (1), n'ont d'existence que par le commerce. Ainsi leur intérêt est que personne ne le fasse qu'eux. Si le commerce continue à se partager entre eux et nous, comme il faut l'espérer, ils ne joueront jamais qu'un rôle secondaire dans l'Europe, parce que, le commerce étant presque leur unique richesse, ils sont vis-à-vis de nous comme un homme, qui n'aurait pour tout bien qu'un certain nombre d'actions, serait vis-à-vis d'un autre homme qui, avec le même nombre d'actions, aurait encore de belles et bonnes terres. Il faudrait, pour égaler à peu près la richesse de ces deux hommes, que celui qui n'a que du papier acquît le portefeuille de l'autre et qu'il ne restât à celui-ci que ses terres. Voilà le bien que nous veulent les Anglais. Leur désir est de nous enlever notre portion de commerce et de nous restreindre au seul produit de nos moissons et de nos vignobles. »

(1) Mémoire sans nom d'auteur. Angleterre, Mémoires et Documents. Vol. 40. Aff. étrang.

En présence des armements et de l'attitude hostile de l'Angleterre, Fleury, stimulé par le Ministre de la marine, Maurepas, était enfin sorti de sa réserve. Deux escadres, l'une de 12 vaisseaux, l'autre de 19, l'armement le plus important que notre marine eût encore réalisé sous Louis XV, mettaient à la voile de Toulon et de Brest, le 25 août et le 1er septembre 1740, pour se rendre aux Antilles et y assurer la protection de nos intérêts. En annonçant le départ de ces deux flottes à Philippe V, Fleury parlait avec une fermeté qu'on aimerait à retrouver plus souvent dans sa correspondance :

« Il est question d'agir et non pas de négocier. J'ai répété souvent, depuis le commencement de la guerre, à milord Waldegrave (1), que, si le Roi son maître pensait à se saisir de quelque place dans l'Amérique ou à y faire quelques établissements, le Roi s'y opposerait de toutes ses forces. Sa Majesté a donné ordre en conséquence de dresser une déclaration qui porte que, les armements des Anglais ne pouvant avoir d'autre but que celui de s'emparer de quelques-unes des places dans ce pays-là, Sa Majesté n'avait pu se dispenser d'y envoyer une escadre pour s'opposer à leurs injustes entreprises sans pourtant leur déclarer formellement la guerre ni songer à les inquiéter dans les États d'Europe.

« Je suis trop occupé pour entrer dans un plus grand détail, mais Vos Majestés verront aisément que cette précaution était nécessaire pour désabuser les autres puissances que nous songeons à les troubler ou à faire des conquêtes. Cette déclaration ne paraîtra que quand nos vaisseaux seront censés pouvoir être arrivés à l'Amérique, et il ne faut pas douter que les Anglais ne la regardent comme une déclaration de guerre. Nous examinerons alors ce qu'il y aura à faire de mieux.

« .....Nous risquons infiniment, et Vos Majestés connaîtront tous les dangers qui sont à craindre tant de la part des flottes anglaises que par la difficulté de la jonction de nos vaisseaux du Ponant avec ceux du Levant, mais nous passons par-dessus tout pour aller au secours de Vos Majestés, et le danger est si pressant qu'il faut tout risquer pour

(1) L'ambassadeur d'Angleterre à Versailles.

en prévenir les suites. Nos officiers sont remplis de bonne volonté, et notre cause est si juste qu'on peut espérer que Dieu daignera la favoriser (1). »

En Angleterre, comme en France, on attendait d'un jour à l'autre l'ouverture des hostilités. La rupture était à la merci du moindre incident, et notre attaché à Londres, M. de Bussy, pouvait écrire au Ministre des affaires étrangères, le 3 octobre 1740 : « Les ministres ne feront aucune difficulté de rompre avec nous, et la guerre est certaine. Toute la question se réduit à savoir s'ils la laisseront venir des Indes ou s'ils la feront sans la déclarer, ou enfin s'ils la déclareront avant de la faire (2). »

La mort de l'Empereur, en empêchant l'Europe de prêter attention aux coups de canon que les navires des deux puissances allaient bientôt échanger sans déclaration de guerre, devait suspendre pendant trois années cette lutte fatale et reporter sur le continent les efforts de l'Angleterre contre la France. Nous verrons bientôt les Anglais susciter sourdement l'animosité de l'Europe contre leurs rivaux, puis jeter eux-mêmes le masque et entrer ouvertement dans la lutte quand la victoire nous aura abandonnés.

A l'heure présente, les préoccupations de notre politique s'effaçaient devant l'événement qui les dominait toutes : la mort de Charles VI. Suivant l'opinion du plus grand nombre, la France avait un rôle décisif et brillant à jouer dans la carrière sans bornes que lui ouvraient l'élection d'un empereur et le partage des États autri-

(1) Lettre de Fleury à Philippe V, 15 août 1740. Correspondance d'Espagne. Vol. 461. Aff. étrang.

(2) Correspondance d'Angleterre. Vol. 408. Aff. étrang.

chiens. Il lui suffisait, comme on le répétait à l'envi, d'un dernier effort pour porter le coup de grâce à une ennemie séculaire, achever l'œuvre de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, rompre à jamais à notre bénéfice l'équilibre du continent, présider au partage des dépouilles de la Maison d'Autriche et installer sur le trône impérial un prince d'une maison nouvelle, qui devrait sa couronne à la France. La reconnaissance de la Pragmatique ne pouvait mettre un obstacle à notre intervention dans les affaires de l'Allemagne. L'Empire n'avait pas encore donné sa ratification au traité signé à Vienne, en 1738, entre Louis XV et Charles VI. Un traité non ratifié, n'était-ce point un traité non avenu? Les garanties qu'il stipulait tombaient d'elles-mêmes, et la France reprenait sa liberté d'action.

La Pragmatique ne pouvait porter atteinte aux droits des tiers, et, si certains princes faisaient valoir des prétentions légitimes sur la succession de Charles VI, rien ne s'opposait à ce que la France les reconnût et les appuyât. Ainsi naissaient les plus grandes espérances dont ce langage d'un contemporain permet de mesurer l'étendue : « C'est ici l'époque la plus brillante pour le bonheur et l'avantage de la France. Elle n'avait rien à désirer que le démembrement de cette puissance rivale, et voilà le jour arrivé. Il s'agit donc de donner une nouvelle face à la terre et telle qui convienne à ses intérêts. Pour cet effet, il faut diviser cette puissance immense de la Succession de la Maison d'Autriche, et entremêler si bien les différents partages, que les nouveaux possesseurs soient continuellement attentifs à s'opposer à l'agrandissement les uns des autres aux dépens du tiers, et à empêcher eux-mêmes qu'il ne s'élève une puissance aussi redoutable à la France que l'était celle du feu Empereur, et, par là, conserver à la France, avec le besoin continuel de ses alliés, l'arbitrage



de l'Europe, et se frayer un chemin aisé à ses avantages personnels, son bonheur et sa gloire (1). »

Un petit nombre d'esprits plus réfléchis osaient s'élever contre ces projets séduisants, qu'embrassaient avec ardeur la majorité de la nation et la noblesse impatiente de reprendre les armes. A côté du brillant, ils en apercevaient tout le danger. Ils considéraient comme atteint le but poursuivi par la politique de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, qui avaient sagement voulu, non la destruction, mais l'abaissement de la Maison d'Autriche. Dépouillée des royaumes d'Espagne et de Naples, de l'Artois, de la Flandre, du Roussillon et de la Franche-Comté, l'Autriche n'était plus ce monstre de puissance qui menaçait la France sur toutes ses frontières. Grâce à sa marche ascendante depuis près de deux siècles, la Maison de Bourbon était parvenue à égaler en force sa rivale. Une attitude subversive de la France dans la crise ouverte par la mort de l'Empereur réveillait du même coup les jalousies et les coalitions de ses voisins. Par la voie de la modération et de la justice, au contraire, elle s'imposait comme l'arbitre des destinées de l'Allemagne sans renoncer pour elle-même à des avantages réels, sans recourir à une guerre que la misère du royaume commandait d'éviter et sans mériter le reproche d'avoir violé des engagements solennels.

Louis XV et Fleury avaient à choisir entre ces deux courants, l'un plein d'impétuosité et gros d'aventures, l'autre plus calme et sans apparence de trouble pour la paix. Le Roi, tout occupé de la chasse, de ses bâtiments, de ses maîtresses, M[mes] de Mailly et de Vintimille, avait déclaré en langage assez trivial, à la première nouvelle

(1) Lettre d'un inconnu sur l'événement de la mort de Charles VI. Allemagne, Mémoires et Documents. Vol. 79. Aff. étrang.

de la mort de l'Empereur, « qu'il ne voulait pas dans cette circonstance se mêler de rien, qu'il demeurerait les mains dans ses poches (c'est son expression), à moins qu'on ne voulût élire un protestant (1) ». Fleury, dont nous connaissons l'humeur tranquille, avait sans doute inspiré ces paroles pacifiques. En réalité, c'était le Cardinal qui devait dicter sans appel la conduite de la France.

Attaché au pouvoir par une passion démesurée que sa longue vieillesse n'avait point refroidie, Fleury se montrait, sous des dehors modestes, plus absolu dans l'exercice de son autorité que ses prédécesseurs, Richelieu et Mazarin, bien qu'il marchât sans gardes, sans apparat, sans alliances de sa famille avec les princes du sang. Plus fait pour les intrigues de cour que pour le maniement des grandes affaires, il ne s'engageait dans celles-ci qu'en tâtonnant. Il y déployait une étroitesse de vues, une économie outrée, un manque de résolution, sous lesquels se masquait difficilement son insuffisance. Son caractère timide et hésitant le portait toujours vers les partis effacés, où il ne risquait pas de se compromettre, et vers les solutions moyennes, sans franchise d'allure, sans conception élevée. Louis XV, dont l'égoïsme perçait déjà, se déchargeait volontiers du fardeau et des devoirs de la royauté entre les mains de son ancien précepteur, qui avait gardé sur son esprit un ascendant illimité. Même au temps de sa plus grande faveur, la maîtresse alors en cour, Mme de Mailly, n'obtenait rien du Roi qu'il n'eût consulté le Cardinal. Pour les affaires de l'État, Fleury se réservait sans partage l'approche de la personne royale. Il était seul à connaître les pensées

---

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, à la date du 5 novembre 1740, t. III, p. 266. Ce propos de Louis XV est du 31 octobre précédent.



d'un prince qui, pour tout son entourage, usait d'une profonde dissimulation. Il s'était attaché avec un soin jaloux à faire choix de ministres incapables de lui porter ombrage ou décidés à accepter sans conteste sa suprématie. Chauvelin avait essayé de s'affranchir de cette tutelle de tous les instants et d'imprimer à notre politique étrangère ses idées personnelles, marquées au coin d'un esprit plus entreprenant : Fleury l'avait brisé. Des cinq secrétaires d'État, quatre étaient sous son entière dépendance, liés à sa fortune comme des clients de l'ancienne Rome. Le plus remarquable de ces derniers, Orry, le contrôleur général des finances, cachant sous un abord brusque un grand bon sens, secondait le Cardinal dans ses vues d'économie. Le Ministre des affaires étrangères, Amelot, ne faisait que transmettre au dehors les instructions du Cardinal. M. de Breteuil, honnête homme sans crédit, créature de Fleury, jouait au ministère de la guerre un rôle assez effacé. Il en était de même du secrétaire des commandements, M. de Saint-Florentin, qui ne sortait pas des attributions de son Département. On ne comptait que le secrétaire d'État de la marine, M. de Maurepas, grand ennemi des Anglais, sachant sous des dehors frivoles tirer parti avec un remarquable esprit de suite des faibles ressources que Fleury lui permettait de consacrer à notre marine, qui osât élever la voix contre les complaisances du Cardinal à l'égard de nos ennemis et garder une certaine indépendance dans son ministère. Mais, si l'on met à part les quelques représentations de Maurepas, qui ne pouvaient lui porter grand ombrage, Fleury était assuré de l'obéissance passive des autres secrétaires d'État. Il régnait en fait, « plutôt roi absolu que premier ministre (1) », despote sans violence, mais aussi sans grandeur.

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 52, édition de Boislisle.

Il ne fallait pas attendre de Louis XV, ennemi de toute application, de Fleury, âgé de 87 ans, une volonté suivie et énergique. Par une fatalité qu'on ne saurait trop déplorer, la France, arrivée à un tournant décisif de son histoire, remettait sa destinée entre les faibles mains d'un vieillard sur le seuil de la tombe, l'homme des partis équivoques et des demi-partis, qu'une amère dérision du sort avait gratifié du prénom d'Hercule.

Les premières démarches du Cardinal laissèrent cependant supposer qu'il entendait se conformer à une ligne de conduite ainsi arrêtée : s'interdire rigoureusement toute visée et toute ingérence dans le partage de la Succession autrichienne, dont il avait garanti l'intégrité, et n'intervenir que dans l'élection d'un empereur, où le champ restait libre à la France. Bien que les solutions de ces deux problèmes fussent étroitement unies, Fleury ne désespérait pas de se dérober sur la première, et la plus embarrassante, pour ne se consacrer qu'au choix d'un empereur. En cherchant à prendre pied sur un terrain de séparation, il espérait éviter à la fois le reproche de ne point profiter de la décadence de l'Autriche et le danger d'une guerre générale, dont le souvenir des dernières années du règne de Louis XIV évoquait à ses yeux le tableau désolant.

Fleury se rendait compte qu'il ne pouvait s'opposer à la prise de possession des États autrichiens par Marie-Thérèse sans se rendre coupable d'un insigne manque de foi. A défaut de la ratification du traité de 1738 par l'Empire, les préliminaires de Vienne de 1735, revêtus de cette ratification, stipulaient la reconnaissance de la Pragmatique par la France en termes formels. La validité de la cession de la Lorraine, que le Cardinal n'ignorait pas avoir été le prix de notre acquiescement à la Pragmatique, subsistait seulement si la France laissait la fille de Charles VI entrer en paisible jouissance de l'en-

tière succession des États autrichiens. Dans un premier mouvement, obéissant à la voix de la justice et de la raison, le Cardinal ne dissimula point son intention d'observer avec loyauté les engagements de la France envers la nouvelle reine de Hongrie et de Bohême. Louis XV s'empressa de reconnaître cette princesse sous ce double titre, et lorsque, le 10 novembre 1740, l'ambassadeur autrichien, prince de Liechtenstein, fit part officiellement, à Fontainebleau, de la mort de Charles VI, le Roi, sortant de sa réserve habituelle, lui adressa ces paroles significatives : « Vous assurerez la Grande-Duchesse, Monsieur, de la part que je prends à sa douleur et de l'affliction que je ressens moi-même de la perte qu'Elle a faite, et vous lui manderez que je ne manquerai en rien à mes engagements (1) ». Ces promesses, dont Fleury avait déja donné par lettre (2) l'assurance à l'ambassadeur autrichien, le 1er novembre 1740, répandirent à Vienne une grande joie. Marie-Thérèse, écrivant à Fleury, le 15 novembre 1740, pour lui marquer la persuasion où elle était que « le Roi Très Chrétien ne manquerait nullement à la garantie qu'il avait donnée avec tant de solennité », ajoutait ces lignes de sa main : « Je renouvelle à Monsieur le Cardinal les sentiments exposés plus au long dans cette lettre latine. Les assurances données au prince de Liechtenstein m'ont fait un vrai plaisir. J'espère et m'assure que vous aurez pour moi le même attachement que pour feu Sa Majesté mon Père, et vous pouvez compter sur le même parfait retour de ma part (3). »

---

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 269.

(2) « Le Roi observera fidèlement tous les engagements qu'il avait pris avec votre cour et vous reconnaîtrez de plus en plus la bonne foi de Sa Majesté. » *Maria Theresia's erste Regierungsjahre*, par Arneth, t. I, p. 377.

(3) Correspondance de Vienne, Vol. 223. Aff. étrang.

De son côté, le grand-duc de Toscane, fidèle à la recommandation de Charles VI, qui, au cours de ses derniers entretiens, l'avait exhorté à mettre sa confiance dans le premier ministre de Louis XV, s'empressait d'écrire à ce dernier :

Vienne, ce 21 octobre 1740 (1).

M. le Cardinal de Fleury m'a toujours témoigné s'intéresser si fort à ce qui me regarde que je croirais manquer à la réciprocité de sentiments si je ne lui donnais part de la mort inopinée de l'Empereur, décédé hier.

Tout ce que je puis dire dans ces circonstances est de prier M. le Cardinal de me donner des marques de son amitié et d'être bien persuadé de la continuation et de toute l'étendue de la mienne.

Dans sa réponse au Grand-Duc, du 13 novembre 1740, Fleury n'hésitait pas à confirmer les déclarations de Louis XV au prince de Liechtenstein :

J'ai pris la part la plus vive et la plus sincère à la perte que M. le Grand-Duc a faite de l'Empereur son beau-père, et, outre que je m'intéresserai toujours à tout ce qui peut le regarder, cet auguste Prince a daigné, même en mourant, m'honorer de si touchantes marques de sa bonté et de sa confiance que je me ferai un devoir de respecter toute ma vie sa précieuse mémoire. Je supplie M. le Grand-Duc d'en être persuadé et de tous les sentiments que je conserverai toujours pour sa personne.

Le Roi a témoigné publiquement combien il était touché de la mort inopinée de l'Empereur et qu'il observerait fidèlement tous les engagements qu'il avait pris avec ce Prince. Je ne dois être compté pour rien après un si auguste nom, mais je puis vous assurer que je contribuerai, par tout ce qui peut dépendre de mon faible ministère, à maintenir la paix et l'union entre les deux puissances respectives (2).

Marie-Thérèse et François de Lorraine eussent peut-être marqué une confiance moins entière au cardinal de

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang.
(2) *Ibid.*

Fleury si, pénétrant son caractère versatile, ils l'eussent su aux prises avec les sollicitations des princes qui entendaient profiter de la mort de l'Empereur pour s'approprier quelques dépouilles de la succession autrichienne. Il fallait s'attendre à une rentrée en scène des trois adversaires de la Pragmatique, les rois de Sardaigne et d'Espagne, qui en avaient exclu la reconnaissance dans leur accession au traité de Vienne, et l'Électeur de Bavière, dont l'opposition irréductible avait causé tant de soucis à Charles VI. Le ministre du roi de Sardaigne, le marquis d'Ormea, avait fait connaître plus d'une fois à notre ambassadeur, le marquis de Senecterre « qu'il était persuadé que la Pragmatique Sanction et rien était la même chose (1) », mais Charles-Emmanuel III et son rusé conseiller avaient déjà donné des preuves trop fréquentes de leur habileté en politique pour se démasquer à la première heure. Ils savaient l'Espagne impatiente de reprendre ses projets d'agrandissement en Italie, et comme l'établissement d'un infant sur les frontières du Piémont n'intéressait pas moins le roi de Sardaigne qu'une extension de ses États du côté de la Lombardie aux dépens de l'Autriche, le marquis d'Ormea, parlant de paix, mais préparant sans bruit la guerre, attendit tranquillement les démarches précipitées d'Élisabeth Farnèse pour prendre position et jouer à coup sûr.

Autant la cour de Turin avait gardé de sang-froid à la nouvelle de la mort de l'Empereur, autant celle de Madrid avait manifesté sans réserve sa joie et ses espérances. D'après notre ambassadeur, le comte de La Marck, cette nouvelle y avait excité « une espèce d'en-

(1) *Relation de l'ambassade de M. le marquis de Senecterre, par le sieur de Saint-Remy son secrétaire d'ambassade.* Sardaigne, Mémoires et Documents. Vol. 13. Aff. étrang.

thousiasme (1) ». Elle avait fait pendant plusieurs jours l'unique sujet des conversations du Roi et de la Reine. Philippe V, tout éteint qu'il fût, s'était ranimé. N'était-ce point lui qui pouvait élever les prétentions les plus légitimes et les plus étendues sur l'héritage de Charles VI? En cas d'extinction mâle des deux branches de la Maison d'Autriche, par sa descendance en droite ligne d'Anne d'Autriche, fille de Philippe III, le roi d'Espagne était appelé à jouir de la réversion des royaumes de Bohême, de Hongrie et de leurs dépendances, qui avait été souscrite solennellement à Prague, le 16 juillet 1617, en faveur des filles issues de Philippe III ou de leur postérité à l'exclusion des filles nées de l'empereur Ferdinand II ou de ses successeurs. Élisabeth Farnèse, que son attachement pour ses enfants emportait sans cesse dans le domaine de l'imagination, voyait déjà s'ouvrir en Italie un établissement pour l'infant don Philippe. Elle-même comptait rentrer en possession de ces duchés de Parme et de Plaisance « qu'elle disait lui appartenir si intimement et pouvoir si peu s'en séparer qu'elle les nommait son cotillon (2). » Elle allait jusqu'à déclarer que, dans la circonstance présente, son fils Carlin, le roi de Naples, qu'elle avait maternellement tenu à l'écart de sa querelle avec les Anglais, devait entrer en danse (3). Pendant les premiers jours qui suivirent l'annonce de la mort de l'Empereur, le comte de La Marck eut plusieurs « conversations particulières avec le roi et la reine d'Espagne, dans lesquelles il vit

(1) Lettre du comte de La Marck à Amelot, 7 novembre 1740. Correspondance d'Espagne. Vol. 462. Aff. étrang.

(2) Lettre du représentant de la Prusse à Versailles, M. de Chambrier, à Frédéric II, du 19 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 113. Aff. étrang.

(3) *Exposé abrégé de ce qui s'est fait et négocié depuis le 1er novembre 1738 que je suis arrivé en Espagne*, etc ...., par le comte de La Marck. Correspondance d'Espagne. Vol. 459. Aff. étrang.

toute la joie que leur donnait un événement qu'ils regardaient comme l'occasion la plus favorable qu'ils pussent souhaiter pour parvenir au succès de leurs anciennes vues en Italie. Je trouvai même, dit-il, que la Reine se laissait aller à beaucoup de projets vagues, dont le but et les moyens étaient peu digérés, et le roi d'Espagne, sortant de son sang-froid ordinaire, parlait fort vivement de la nécessité de profiter au plus vite de cette conjoncture pour entrer brusquement en Italie, avant que la cour de Vienne eût le temps d'y envoyer des troupes et de prendre aucun arrangement pour mettre obstacle à l'exécution de leurs desseins (1) ».

Impatiente d'agir, la cour d'Espagne s'adressa au Ministre qui, dans les circonstances présentes, disposait de l'avenir de la France et aussi de celui de l'Espagne. Philippe V, Élisabeth Farnèse, l'infant don Philippe et la fille de Louis XV, Louise-Élisabeth, mariée à ce prince, qui connaissaient la toute-puissance de Fleury, ne songèrent pas un instant à implorer directement l'assistance du roi de France. Un même courrier quittait Madrid, le 5 novembre 1740, pour porter à Fontainebleau ces lettres où, dans une entente parfaite, la famille royale d'Espagne pressait le Cardinal de seconder ses espérances :

Philippe V à Fleury.

A cette heure, c'est une bonne occasion pour faire avoir quelque chose à l'Infant, et je prie en même temps le Roi, mon neveu, de se souvenir de sa fille en cette occasion pour que leurs enfants aient quelque chose pour se maintenir et qu'ils ne restent pas des cadets.

Elisabeth Farnèse au même.

Je ne saurais me dispenser de vous recommander aussi nos intérêts à cette occasion et de vous prier de faire souvenir le roi de France de sa fille et de son gendre.

(1) Correspondance d'Espagne, Vol. 459. Aff. étrang.

L'infante Louise-Élisabeth au même.

Monsieur, je crois que vous n'avez jamais ignoré l'amitié que j'ai toujours eue pour vous. Vous me flattiez de même d'en avoir pour moi, ce qui, j'espère, ne se sera pas diminué par l'absence. Je compte que dans cette occasion-ci vous voudrez bien ne nous pas oublier et faire ressouvenir le Roi de la personne du monde qui, si elle ose dire, l'aime le plus tendrement. Puisque c'est vous, Monsieur, qui avez contribué à mon mariage dont je vous aurai une obligation éternelle, je me flatte que vous voudrez bien me rendre parfaitement heureuse, et soyez persuadé de ma reconnaissance ainsi que de l'amitié que j'ai et conserverai toute ma vie pour vous.

L'infant don Philippe au même.

Monsieur, j'espère tout de vous dans l'occasion présente. J'espère que vous n'oublierez point votre Princesse, et je mets toute ma confiance en vous. Je n'ai pas osé importuner le Roi par une lettre, me confiant que vous me rendrez de bons offices auprès de lui. Je vous en aurai une obligation éternelle (1).

Avant d'être assailli par les sollicitations de l'Espagne, Fleury avait reçu du dernier des opposants à la Pragmatique, de l'Électeur de Bavière, un chaleureux appel en faveur de ses prétentions. Charles-Albert attendait de la France, cette alliée à laquelle il avait lié sa fortune, et la couronne impériale tant de fois promise à ses ancêtres et un agrandissement de ses États arraché à l'héritage de Charles VI. A cette heure décisive pour l'avenir de sa Maison, il tournait en suppliant ses regards vers Louis XV et son Ministre, et, le 29 octobre 1740, il écrivait au roi de France :

Munich, le 29 octobre 1740 (2).

Sire,

Dans les premiers mouvements de la surprise où me jette la mort inopinée de l'Empereur comme un événement qu'on ne pouvait prévoir

(1) Correspondance d'Espagne. Vol. 462. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

qui fût si prochain, je ne me trouve occupé que de la parfaite et entière confiance que j'ai et que je dois avoir dans les bontés de Votre Majesté. Ce sont elles qui me soutiennent dans une conjoncture que je ne peux m'empêcher de regarder comme l'époque la plus importante pour moi et ma Maison, en même temps qu'elle sera la plus glorieuse du règne de Votre Majesté. Le jour est venu, Sire, qu'en soutenant la justice et le bon droit, Votre Majesté peut donner des marques éclatantes de l'inviolabilité de Sa parole royale et de Sa fidélité envers Ses anciens alliés. Je me repose donc entièrement sur la protection de Votre Majesté que je prends la liberté de réclamer, et comme je désire de devoir à Elle seule tous les avantages qui peuvent arriver à ma Maison, Votre Majesté peut juger de l'étendue de toute la reconnaissance que j'en conserverai, qui égalera toujours le parfait attachement et le respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble et vrai serviteur et cousin.

CHARLES-ALBERT.

Sa lettre du même jour au cardinal de Fleury développait ses espérances. Elle débutait par une flatterie à laquelle le Premier Ministre était loin d'être insensible : « Le grand événement qui fait aujourd'hui l'attention de toute l'Europe était préparé sans doute depuis longtemps par la Providence pour éterniser le règne de Sa Majesté Très Chrétienne et servir à la gloire d'un ministère que Votre Éminence a rempli jusqu'à présent avec tant de sagesse et de prudence. » L'Électeur ne doutait pas que Son Éminence, « informée de la solidité de ses droits », ne voulût enfin mettre à exécution les traités si souvent renouvelés entre ses prédécesseurs et les rois de France. Louis XV n'avait garanti la Pragmatique « qu'autant qu'elle ne préjudicierait à personne », et il était trop éclairé pour « dépouiller de ses justes droits une Maison attachée à sa couronne autant par son affection et sa fidélité inébranlables que par les liens du sang (1) ».

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang. Voir cette lettre à l'appendice 3 du chapitre III : Première lettre de l'Électeur de Bavière au cardinal de Fleury, après la mort de l'Empereur.

En même temps, à Fontainebleau, le représentant de l'Électeur, le prince de Grimberghen, s'efforçait de déterminer dans l'opinion un courant favorable aux intérêts de son maître. Français d'origine, de l'illustre famille des Luynes (1), il jouissait en France d'un crédit assez étendu. Ses instances et celles de Charles-Albert ne tardèrent pas à porter leurs fruits, car, le 3 novembre 1740, le Cardinal faisait remettre par notre Ministre des affaires étrangères au prince de Grimberghen un *État de demandes* qui indiquait, de la part de Fleury, l'intention de ne point demeurer inactif à l'égard de la Bavière. On y lisait ces lignes affirmatives : « Que l'intention du Roi est que le prince de Grimberghen fasse passer de sa part à Son Altesse Électorale, dans les termes les plus forts et les expressions les plus positives, les nouvelles assurances de la fidélité avec laquelle Sa Majesté Très Chrétienne veut remplir tous les engagements qu'Elle a ci-devant pris avec ledit Électeur, et nommément celui d'employer tous les moyens qui lui seront possibles pour le faire monter sur le trône impérial, Sa Majesté voulant que, dans cette occasion, l'Électeur de Bavière soit plus que jamais convaincu de la continuation de sa tendre et sincère amitié et de toute la protection qu'Elle accordera toujours à tout ce qui l'intéresse.

« Que, pour lui en donner des preuves et que ses

(1) Louis-Joseph de Luynes, dit le comte d'Albert, colonel du régiment de Dauphin-dragons, était passé au service de la Bavière en 1705 et avait épousé, en 1715, Mlle de Montigny, la maîtresse de l'Électeur de Bavière, Maximilien. Saint-Simon dit de lui qu'il était « fait comme les amours et en usa comme eux... ; distingué partout à la guerre par les plus éclatantes et singulières actions, favorisé des plus belles dames, envié et attaqué par beaucoup de gens...... Il a eu de grandes blessures, et la goutte le réduit au lait depuis longtemps avec un grand succès ». *Ecrits inédits de Saint-Simon*, t. VIII.

actions s'accordent avec ses paroles, Sa Majesté Très Chrétienne demande quelles seraient les sommes que l'Électeur de Bavière souhaiterait maintenant avoir et pour quel emploi il les destine (1). »

Quelques-unes des questions auxquelles l'Électeur était invité à répondre : nombre actuel de ses troupes, demande de subsides pour les augmenter, moyens propres à lui procurer la couronne impériale, auraient pu laisser supposer que Fleury était déjà décidé à sortir de sa réserve et à s'engager nettement en faveur de notre ancien allié si, à la même heure, différant sa réponse au roi d'Espagne et à Charles-Albert, il n'avait pris le soin de protester, par des démarches publiques, de sa volonté d'observer religieusement la Pragmatique.

Il y était incité avec d'autant plus de force que la cour de Vienne était parvenue à faire éclater le néant des prétentions de la Bavière. Non content de renvoyer, sans l'ouvrir, la lettre que la nouvelle reine de Hongrie et de Bohême lui avait écrite au lendemain de la mort de l'Empereur, Charles-Albert avait fait paraître, le 3 novembre 1740, une protestation contre la prise de possession des États autrichiens par Marie-Thérèse, où il « se réservait et conservait toujours, en la meilleure forme que faire se pouvait, les droits de sa Maison en entier et dans toute leur force et vigueur (2) ». Sur ses instructions, son envoyé à Vienne, le comte de La Pérouse, avait enfin obtenu d'être mis en présence du testament de Ferdinand I[er]. L'Électeur était persuadé que la communication de ce testament, si longtemps refusée par Bartenstein et Charles VI, établirait clairement la

---

(1) *Extrait de l'état des demandes du Roi remis à M. le prince de Grimberghen, le 3 novembre 1740.* Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

légitimité de ses droits. Il attendait avec confiance le résultat de cette épreuve capitale, à laquelle la cour de Vienne ne pouvait plus se dérober. Le jour même où Charles-Albert protestait solennellement contre l'exercice du pouvoir par Marie-Thérèse, le chancelier Sinzendorff réunissait dans sa demeure les envoyés de la Russie, de la Pologne, de la Prusse et du Hanovre, et, comme l'avait demandé le comte de La Pérouse, il produisait au grand jour l'original même du testament de Ferdinand Ier. Un coup d'œil suffit aux ministres étrangers pour se convaincre que le parchemin portait fidèlement les mots *eheliche Leibserben*, héritiers légitimes, et non *männliche Leibserben*, héritiers mâles, ainsi que le prétendait l'Électeur de Bavière, d'après la copie du testament entre ses mains. Avec une légèreté qui devait lui attirer les reproches de notre gouvernement, M. de Mirepoix assistait, le 4 novembre, en compagnie du nonce, à une nouvelle conférence chez Sinzendorff, où la production du testament l'obligeait à convenir de l'inanité des prétentions de l'Électeur de Bavière. Il rendait compte le lendemain au Ministre des affaires étrangères, Amelot, du résultat de cette conférence :

Dans le testament, l'empereur Ferdinand appelle à la succession ses trois fils et déclare qu'en cas qu'ils vinssent à décéder sans héritiers légitimes de leurs corps une de ses filles, comme unique héritière, lui succédera dans les royaumes de Hongrie et de Bohême et leurs dépendances.

Il n'y est point parlé des deux Autriches et de la Carinthie, dont l'empereur Ferdinand ne pouvait pas disposer en faveur de ses filles au préjudice de la branche d'Espagne qui devait y succéder faute d'hoirs mâles dans la branche du testateur.

Dans le codicille, il rappelle ce dernier article du testament, et il explique l'ordre de succession pour ses filles, disant toujours qu'elles ne pourront succéder qu'en cas que ses fils vinssent à décéder sans héritiers légitimes de leurs corps, et qu'alors ce sera l'aînée de ses filles vivantes, sans en nommer aucune, qui succédera aux royaumes de Hongrie et de Bohême et leurs dépendances.

Dans tout le testament et dans le codicille, il n'y est fait aucune men-



tion des descendants des fils et des filles, et il paraît que la substitution ne passait point le premier degré puisqu'il est dit formellement que c'est l'aînée des filles vivantes qui devrait succéder au défaut des fils, en cas qu'ils vinssent à décéder sans héritiers légitimes de leurs corps (1).

Ainsi la production du testament de Ferdinand I[er] avait tourné à l'entière confusion de l'Électeur de Bavière, réduit à néant ses prétentions injustes et fait ressortir en pleine lumière le bon droit de la cause défendue par Marie-Thérèse. La copie du testament sur laquelle Charles-Albert avait échafaudé ses prétentions était l'œuvre d'un faussaire, du nom de Freytack, « lequel, lui ayant fait accroire qu'il avait tout accès dans la chancellerie d'Empire et dans les archives autrichiennes, lui promit, moyennant 30,000 livres et le remboursement des frais du séjour qu'il ferait à Vienne, de parvenir à avoir une copie littérale dudit testament. Effectivement, après deux ans de séjour, il parvint à avoir une copie, dans laquelle il inséra les phrases nécessaires pour donner un droit positif à la Maison de Bavière (2) ». Dupe d'une excessive crédulité, Charles-Albert se discréditait lui-même dans l'opinion de toutes les cours de l'Europe, et notre Ministre des affaires étrangères traduisait un sentiment, alors général, lorsqu'il écrivait à M. de Mirepoix le 20 novembre 1740 : « Il ne pouvait rien arriver de plus désagréable à l'Électeur de Bavière que de se voir confondu à la face de toute l'Europe sur les prétentions

(1) Lettre de M. de Mirepoix à Amelot, le 3 novembre 1740. Correspondance de Vienne. Vol. 223. Aff. étrang.

(2) *Remarques et anecdotes politiques*, par M. Blondel. — La Bibliothèque nationale possède, sous les numéros 349 et 350 des Nouvelles Acquisitions françaises, les souvenirs de ce diplomate qui représenta plusieurs années la France à la cour palatine, puis à celle de l'Électeur de Mayence.



qu'il avait fait sonner si haut et pour lesquelles il avait cherché depuis si longtemps à intéresser toutes les puissances (1). »

Ce premier et retentissant échec de la Bavière fit de Fleury, pendant cette fin d'année 1740, un défenseur résolu de la Pragmatique. Suivant ses propres expressions, les partisans de Philippe V et de Charles-Albert lui donnaient « de violentes secousses pour ne pas laisser renaître la Maison d'Autriche de ses cendres (2) », mais il les laissait s'agiter en pure perte. Le Cardinal ne variait pas dans ses déclarations du début, et, par son ordre, le Ministre des affaires étrangères informait nos ambassadeurs de l'attitude loyale que la France comptait observer à l'égard de l'héritière de Charles VI. Le 3 novembre 1740, Amelot écrivait à M. de Valory, notre envoyé à Berlin : « A l'égard de la Pragmatique que le Roi a garantie, votre réponse, si l'on vous en parle, doit être qu'il n'y a pas lieu de douter que le Roi ne tienne ses engagements, quoique vous n'ayez point d'instruction particulière à cet égard (3). » Les représentants de la France étaient invités à tenir partout au dehors le même langage. Marie-Thérèse n'avait point encore rencontré, pour le soutien de sa cause, de champion plus éloquent, plus vrai et plus solide dans ses raisonnements, que le ministre français. Le Cardinal ne manquait aucune occasion de protester hautement de son amour de la justice et de son respect du droit. Nous pouvons encore aujourd'hui le suivre dans ses déclarations de la première heure saisies sur le vif par un observateur de sang-froid, M. de Chambrier, le ministre

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang.

(2) Lettre de M. de Chambrier à Frédéric II, 6 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

(3) Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

de Frédéric II à Versailles, lequel écrivait à son maître, le 25 novembre 1740 :

Le cardinal de Fleury me parut, la dernière fois que je l'ai vu, plus décidé que jamais à ne vouloir point se prévaloir de la mort de l'Empereur pour mettre le feu dans sa succession. Il me dit en propres termes qu'il faudrait qu'il n'eût ni foi ni loi pour violer une garantie qu'il avait donnée depuis quelques années, mais, ajouta-t-il, je la tiendrai, je l'ai déclaré et je le répète, parce que je ne crois pas que, parce qu'on a le pouvoir entre les mains, qu'il soit permis de faire tout ce qui convient. Aussi je ne puis vous cacher, me dit-il, que je suis très fâché contre les Hollandais de m'avoir cru capable d'envahir les Pays-Bas autrichiens dès qu'ils ont appris la mort de l'Empereur. Que faut-il donc faire de plus que j'ai fait jusqu'à présent pour persuader l'Europe que je suis pacifique et que je n'ai nul dessein ambitieux que de conserver ce que le Roi possède, qui lui suffit pour le rendre un très grand Prince, en état de soutenir ses amis et de ne pas craindre ceux qui voudraient l'attaquer? Ne pourrions-nous pas, continua le Cardinal, nous trouver un jour dans une situation de minorité et de faiblesse où on pourrait nous rendre ce qu'on voudrait que nous entreprissions actuellement contre la Succession de l'Empereur? Ne faut-il admettre dans sa conduite aucun principe de justice et n'écouter absolument que ses convenances? Je ne suis pas le seul qui pense comme je vous le dis, mais je puis vous assurer que le Roi mon maître est totalement dans ces principes et qu'un ministre, qui voudrait lui en inspirer d'autres, ne lui ferait nullement sa cour.

Ensuite le Cardinal me parla de l'affaire de Bavière et de l'éclaircissement que la cour de Vienne avait donné depuis peu en faisant voir et lire publiquement le testament de l'empereur Ferdinand Ier, par où on a vu que la copie qu'on a procurée de ce testament à la cour de Munich est fausse. Le Cardinal me parla de cet établissement, donné par les Autrichiens, comme d'une chose qui finissait l'affaire ; aussi me parut-il qu'il la regardait finie et malheureuse en même temps pour Bavière d'avoir fait tant de bruit d'un prétendu titre qui devient à rien aujourd'hui. Le Cardinal m'ajouta à cette occasion qu'il avait conseillé à Bavière, il y a trois ans, de tâcher de s'éclaircir avec l'Empereur et sans bruit sur la vérité du titre sur lequel Bavière se fondait ; que c'était par une suite de ce même esprit que le Cardinal s'était employé depuis deux ans à vouloir accommoder Bavière avec l'Empereur, mais qu'il soupçonnait la cour de Vienne d'avoir usé de quelque malice en ce que, l'Empereur ayant promis deux fois à lui, Cardinal, de lui donner communication du testament dont il s'agit, la chose ne s'était point exécutée, d'où il résultait qu'il paraissait que la cour de Vienne, étant sûre

de son fait, avait cherché à faire enferrer Bavière pour que la preuve de la fausseté de son titre se fît voir plus authentiquement (1).

Le 3 décembre 1740, le représentant de la Prusse écrivait à Berlin : « Il semble, depuis quelques jours, qu'il s'est ici formé le système de vouloir se dédommager de ce qu'on ne fera pas contre la Sanction Pragmatique par les obstacles qu'on tâchera d'apporter pour empêcher que la dignité impériale ne soit conférée au Grand-Duc (2) ». C'était pénétrer les intentions du Cardinal. Ses vues se rapprochaient de celles des deux hommes politiques qui, par leur connaissance approfondie de l'Allemagne, étaient en mesure de lui fournir les conseils les plus utiles : M. Blondel, notre envoyé à la cour Palatine, et l'ancien représentant de la France à Ratisbonne, M. de Chavigny, alors ambassadeur en Portugal. Fleury avait sagement recouru à leurs lumières.

M. Blondel, qui se trouvait en congé à Paris, s'était rendu, le 2 novembre 1740, à Fontainebleau où le Cardinal lui avait découvert son désir « de faire sortir de la Maison d'Autriche la couronne impériale », puis il avait ajouté : « Je vous regarde comme le seul en état de me faire un tableau général de l'Empire, des intérêts réciproques de tous les membres, des liaisons qu'ils ont avec les puissances étrangères et des candidats que vous présumez qui se mettront sur les rangs (3). »

M. Blondel se mit aussitôt à l'œuvre et, vers le milieu de novembre, il remettait au Cardinal un mémoire (4)

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 113. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

(3) *Remarques et anecdotes politiques*, par M. Blondel. Bibliothèque nationale. Nouvelles Acquisitions françaises. Vol. 350.

(4) Ce mémoire avait pour titre : *Mémoire général sur les intérêts apparents des puissances de l'Europe au mois de novembre 1740. Remarques et anecdotes politiques*, par M. Blondel.

où il exposait la situation de l'Allemagne et la conduite à suivre par la France lors de l'élection d'un empereur. Écartant toute idée de porter atteinte à la Pragmatique, il montrait l'importance capitale de barrer l'accès du trône impérial au grand-duc de Toscane. L'inimitié déclarée de ce prince contre la France, ses efforts certains pour rentrer en possession de la Lorraine s'il se voyait à la tête de l'Empire, devaient engager le Cardinal à sacrifier les millions au rejet de sa candidature.

Après avoir passé en revue l'intérêt qu'attachaient les divers membres de l'Empire et les puissances de l'Europe au choix d'un empereur, M. Blondel ne voyait que deux princes catholiques à opposer au grand-duc de Toscane : l'Électeur de Bavière qui, pour soutenir la dignité impériale, « aurait besoin de secours extraordinaires de l'Empire et des puissances étrangères qui le favoriseront », et l'Électeur de Saxe, prince indolent, gagné à l'Autriche et peu porté à lui disputer l'Empire.

Avant de remettre au Cardinal, le 8 décembre 1740, un second mémoire (1), qui roulait uniquement, comme l'avait demandé Fleury, sur le choix d'un empereur, M. Blondel semble avoir examiné de plus près les seuls candidats qui pouvaient disputer au grand-duc de Toscane la couronne impériale, et en avoir mesuré le vide et la faiblesse. Il trace un portrait peu flatteur des Électeurs de Saxe et de Bavière. Il dépeint le premier comme « un prince mou, paresseux, qui passe sa vie en

(1) Second mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury sur les moyens à employer à l'occasion de l'élection d'un roi des Romains, du 2 décembre 1740. *Remarques et anecdotes politiques*, par M. Blondel. Voir un extrait de ce mémoire, à l'appendice 4 du chapitre III : Second mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury sur les moyens à employer à l'occasion de l'élection du roi des Romains, du 2 décembre 1740, par M. Blondel.

robe de chambre avec l'Électrice, et s'amuse de toutes les tracasseries qu'il y a dans la ville, soit de galanterie, de jalousie et d'ambition..... Il se fait un plaisir de laisser au comte de Brühl la représentation de souverain », et Brühl, qui étonne l'Europe de son faste, dépense follement les trésors de la Saxe. L'Électeur de Bavière « est endetté de plus de 40 millions. A l'extérieur, il paraît à sa cour une grande économie, mais dans l'intérieur, il s'y fait une dépense énorme par la prodigalité qu'il fait à ses maîtresses et le peu d'attention qu'il donne au recouvrement de ses revenus. Quand on lui apporte 100,000 écus et qu'il les voit, il croit qu'il va faire la conquête du monde, et, s'il est flatté du secours de la France, cela augmentera les chimères qu'il a dans la tête pour envahir les trois quarts de la Succession d'Autriche ». Il faut aussi observer que ce prince est sans prétentions fondées, sans troupes et sans arsenaux. Malgré les avantages que la France retirerait de l'élévation de l'un de ces deux Électeurs au trône impérial, le soutien de leur candidature comportera des dépenses ruineuses, et M. Blondel semble pencher pour une tactique nouvelle qui consisterait à appuyer l'élection du grand-duc de Toscane, « pour lequel on peut convenir avec la reine de Hongrie d'arrangements convenables et satisfaisants soit pour la Saxe, soit pour la Bavière, et même pour la couronne de France, parce que, autrement, il en résultera nécessairement une guerre dans laquelle il faudra que le Roi prenne part, ou des frais immenses, et le reproche universel de toute l'Europe qu'il a manqué aux engagements qu'il a pris par le traité solennel de Vienne avec la Maison d'Autriche, ce qui ne peut manquer de décréditer une grande puissance ».

A côté du sentiment de M. Blondel, il est intéressant de rapprocher celui de l'habile diplomate qui avait si



vigoureusement combattu la Pragmatique à la Diète de Ratisbonne, de 1727 à 1731. M. de Chavigny connaissait mieux que personne les aspirations de l'Empire et les multiples intérêts de ses princes. Son expérience donnait un grand poids à ses avis. Comme M. Blondel, il estimait que « l'acquisition importante de la Lorraine avait fait cesser le motif de l'opposition (à la Pragmatique) ; que, tout pesé au poids du sanctuaire, le Roi n'avait désormais point d'intérêt propre et direct à l'ouverture de la Succession de la Maison d'Autriche, si ce n'est celui qui devait résulter du soin qui appartenait à sa couronne de veiller et de coopérer éminemment au maintien ou au rétablissement de l'ordre public soit au dedans, soit au dehors de l'Empire (1) ». Loin de troubler directement l'héritière de Charles VI, et de prétendre obtenir par la force un agrandissement en faveur de notre allié, l'Électeur de Bavière, M. de Chavigny voulait que la France, fidèle à son rôle de garant et de manutenteur des droits de l'Empire, groupât autour d'elle les princes allemands, se fît, avant l'élection d'un empereur, le redresseur de leurs griefs, les aidât à mettre un frein aux empiétements du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, contînt effectivement le nouvel empereur par la Diète restaurée dans ses prérogatives, achevât en un mot l'œuvre du traité de Westphalie, sans sortir de ce rôle glorieux de modérateur qui la rendait maîtresse des destinées de l'Allemagne :

Aussitôt que le Roi aura ouvert à l'Empire ses entrailles, si je puis me servir de cette expression, en sorte qu'amis et ennemis touchent également au doigt et à l'œil l'intention sincère et absolue de ne vouloir

---

(1) Mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury, en janvier 1741, lorsqu'il voulut bien demander à M. de Chavigny son avis sur la conduite à tenir à l'occasion de la mort imprévue de l'empereur Charles VI. Correspondance d'Allemagne. Vol. 396. Aff. étrang. Ce mémoire est reproduit à l'appendice 5 du chapitre III.

point entreprendre sur l'élection, encore moins sur la Pragmatique, Sa Majesté devient le libérateur de l'Empire et l'arbitre du dénouement de la scène qui va s'ouvrir.

Il est bien difficile que, dans l'intervalle, il ne s'élève, soit au dedans soit au dehors de l'Empire, des mouvements qui mettront Sa Majesté dans le cas de préluder par la voie de conciliation, d'agir par celle de son autorité, et, si l'un et l'autre ne suffisaient pas, d'employer les démonstrations et même les moyens qui appartiennent à une grande couronne pour réduire à la raison aucun de ceux qu'il sera de l'ordre public d'y réduire, et l'ordre public se trouvera toujours dans celui de sa justice et de sa puissance.

C'est par cette gradation, si je ne m'éblouis pas trop de mon opinion, que le Roi se trouvera insensiblement dans l'état qu'il faut pour faire à chacun sa condition, et dès lors il n'en peut naître que des arrangements, soit au dedans, soit au dehors de l'Empire, qui tendent à la diminution de la puissance autrichienne, et qui, par conséquent, garantissent la France contre ce qu'elle pourrait avoir lieu de craindre du but et de l'effet de la Pragmatique Sanction (1).

On lira plus loin (2), en son entier, ce mémoire où l'homme d'État, aux pensées supérieures, a tracé de main de maître l'esquisse d'une politique pleine de tact et de dextérité. Lui et M. Blondel se rencontraient dans l'opinion que la France devait se maintenir sur le terrain de ses engagements et observer fidèlement la Pragmatique. Ils ne pensaient pas qu'elle pût, sans imprudence, se prêter, même de loin, au démembrement de la Succession autrichienne. A leurs yeux, elle avait tout à redouter d'une attitude agressive, tout à attendre de sa modération. Jusque dans l'élection d'un empereur, elle garderait à son intervention un caractère plein de réserve. Par humeur et par raison, Fleury partageait les mêmes sentiments. Peut-être y aurait-il conformé jusqu'au bout sa ligne de conduite, s'il n'avait aidé à l'entrée en scène de deux hommes, dont l'un par son

(1) Mémoire de M. de Chavigny.
(2) A l'appendice 5 du chapitre III.

activité débordante, l'autre par son génie militaire et politique, étaient appelés à triompher des faibles résistances d'un vieillard, plus fait pour suivre le cours des événements que pour le maîtriser.

Sous la pression du comte de Belle-Isle et de Frédéric II, nous verrons Fleury céder à l'entraînement de l'opinion et aux objurgations de la Bavière, atténuer et changer le sens de ses premières déclarations, d'observateur déclaré de la Pragmatique s'en faire l'adversaire déguisé, et glisser de variations en variations, en s'interdisant tout retour, jusqu'à ce rôle de belligérant qu'il s'était juré par-dessus tout de ne jamais assumer.

CHAPITRE IV

Les instigateurs de la guerre.

Fleury découvre au roi d'Espagne ses premiers projets qui se bornent à éloigner le grand-duc de Toscane du trône impérial. — Choix du comte de Belle-Isle pour l'ambassade de Francfort. — Situation hors de pair que le comte de Belle-Isle, secondé par son frère le chevalier, a su se créer à la cour et à l'armée. — Toutes les espérances de la nation reposent sur lui. — Fleury ne pouvait mieux servir, que par cette désignation, les intérêts de la Bavière.

Inquiétudes du cardinal au sujet des armements de Frédéric II. — La Prusse élevée au rang des premières puissances militaires par Frédéric-Guillaume Ier. — Son œuvre. — Comment son successeur, Frédéric II, entend l'achever. — Comment il se révèle à l'Europe, à la France en particulier, conscient de ses forces, prêt à entrer en scène soit pour la succession de Berg et de Juliers, soit pour le partage des États autrichiens. — Le 12 décembre 1740, Frédéric déclare à notre ambassadeur, M. de Valory, qu'il est disposé à conclure une alliance avec la France. — Accueil favorable de Fleury à cette proposition. — Il y répond, le 4 janvier 1741, par l'envoi à M. de Valory d'un projet de traité défensif avec la Prusse, en dépit des avertissements répétés de notre envoyé extraordinaire à la cour de Berlin, M. de Beauvau, qui représente Frédéric comme un prince dangereux et un ennemi de la France. — Revirement contre l'Autriche et en faveur de la Bavière qui s'opère dans l'esprit du cardinal à la suite de l'invasion de la Silésie par Frédéric II.

Sollicité en sens contraire par Charles-Albert et Philippe V d'une part, par Marie-Thérèse de l'autre, Fleury montrait peu d'empressement à leur répondre lorsque l'ardeur intempestive de l'Espagne le força à sortir de son silence et à démasquer ses premières vues. Il avait appris, vers le milieu de novembre 1740, que le marquis de San-Gil, ambassadeur de Philippe V à la Haye, avait donné aux États-Généraux communication des prétentions de son maître en les étendant sur la totalité de l'héritage de Charles VI. Cette déclaration avait provoqué à Fontainebleau une vive alarme que



vint accroître le ton pressant des lettres écrites, le 5 novembre 1740, par la cour de Madrid. Impatient d'arrêter Élisabeth Farnèse dans ses démarches précipitées, voulant ramener à une appréciation plus saine des événements des esprits qui s'abandonnaient déjà aux plus folles espérances, le cardinal adressait, le 24 novembre 1740, au roi et à la reine d'Espagne une lettre et un mémoire où il précisait la loyauté de son attitude à l'égard de Marie-Thérèse dans des termes propres à tenir en bride l'Espagne et à dissiper ses illusions. Il faisait entendre nettement à Leurs Majestés Catholiques que les circonstances ne permettaient pas d'entrevoir « la moindre apparence à démembrer quelque partie de la succession de l'Empereur en faveur du sérénissime infant don Philippe ». Il est vrai que, « si les prétentions de l'Électeur de Bavière eussent eu quelque fondement nous les eussions soutenues, et on aurait pu trouver dans ce démembrement de la succession de l'Empereur quelque ouverture pour en profiter en faveur du sérénissime infant, mais Vos Majestés auront appris ce qui s'est passé à Vienne sur cela et qu'il est clair, par le testament de Ferdinand Ier, que la Maison de Bavière n'a aucun droit à la succession autrichienne ». La France était tenue, par ses engagements antérieurs, à l'observation de la Pragmatique, et « la déclaration que le Roi en fit lui-même au prince de Liechtenstein lui a non seulement fait beaucoup d'honneur, mais a même calmé, du moins en apparence, les mouvements que causait en Europe la jalousie universelle contre l'excès de sa puissance ». Fleury insistait sur le danger d'enfreindre nos promesses, ce qui nous exposerait à une guerre générale que la misère du royaume rendait impossible à soutenir. Cependant, pour ne pas détruire toute espérance dans le cœur de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, le cardinal déclarait que, libre d'intervenir dans l'élection d'un empereur, il s'efforcerait de faire prévaloir la candidature de

l'Électeur de Bavière. Le choix d'un empereur « peut donner lieu à des divisions entre les électeurs et en même temps à quelque négociation avec celui qui sera élu en faveur du sérénissime infant (1) ».

En même temps qu'il rédigeait cette exhortation à la patience qui cadrait si peu avec les vastes et remuants projets de l'Espagne, Fleury s'occupait du choix de l'ambassadeur qu'il destinait à faire triompher sa politique dans l'Empire. L'importance et l'éclat exceptionnels de cette mission exigeaient un homme d'action de premier ordre, car il ne s'agissait pas moins que de donner à l'Allemagne un maître, de créer un empereur, en un mot de réussir là où Mazarin et Louis XIV avaient échoué en 1658, bien que servis par d'habiles diplomates, M. de Lionne et le maréchal de Gramont. En cette circonstance, Fleury n'hésita pas. Il alla droit à l'officier général que lui désignait le suffrage unanime de ses contemporains, qui attirait à lui tous les regards, toutes les espérances, au comte de Belle-Isle.

Ce n'était point sans les efforts d'une inlassable persévérance que ce petit-fils de Foucquet était parvenu à se mettre au-dessus des coups de la fortune, à se la rendre favorable et à vaincre l'aversion de Louis XIV pour un nom abhorré. Mousquetaire à seize ans au début de l'année 1701, capitaine au régiment Royal-Cavalerie l'année suivante, deux fois blessé, à Friedlingen en 1702, à Hochstedt en 1704, il parvenait, à force de bravoure, à obtenir l'agrément du Roi pour acheter en 1705 le régiment de dragons du comte d'Estrades. Ses puissants cousins, le duc de Charost et la duchesse de Lévis, laquelle « vive et ardente, se serait mise au feu pour

(1) *Correspondance d'Espagne*, vol. 462. Aff. étrang. — Voir l'appendice 1 du chapitre IV : Fleury découvre au roi d'Espagne et à l'Électeur de Bavière ses premiers projets.



lui (1) », avaient su intéresser à sa cause Mme de Maintenon. M. de Belle-Isle combattait vaillamment à Cassano en 1705, à Calcinato et au siège de Turin en 1706. L'année suivante, un inspecteur, M. de Boudeville-Malortie, passant en revue le régiment de dragons de Belle-Isle, portait sur son jeune colonel le jugement suivant : « Il est très bon officier, fort appliqué à son régiment. Il est très brave homme et a des talents pour le métier qu'il fait ; né avec beaucoup d'ambition, et il y a en lui de quoi faire un jour un bon officier général (2) ». Cette prédiction ne tardait pas à se réaliser, car la défense de Lille, en 1708, donnait occasion au comte de Belle-Isle de déployer ses qualités d'entrain et de vaillance. Toujours en tête de ses dragons qui y jouaient le rôle de grenadiers d'élite, il était grièvement blessé à la poitrine d'un éclat de grenade dont il devait se ressentir de longues années, n'en reprenait pas moins son service au bout de treize jours et méritait, au lendemain de la capitulation de la ville de Lille, cet éloge du maréchal de Boufflers : « On ne peut servir avec plus de valeur, de zèle et de distinction qu'il a fait. Il s'est trouvé aussi à une bonne partie des grandes actions de ce siège et y a servi avec beaucoup de distinction. Il a reçu une contusion très dangereuse à l'estomac d'un éclat de grenade, dont il a craché le sang, et plusieurs coups de mousquet. Il mérite tout à fait d'être fait brigadier (3) ».

Créé brigadier le 12 novembre 1708, attaché à la personne du maréchal de Boufflers pendant l'hiver de 1709, M. de Belle-Isle achetait, au mois de juillet de cette année, la charge enviée de Mestre-de-camp général des

---

(1) *Saint-Simon*, VIII, p. 251. Édition Chéruel.

(2) État des services des officiers du régiment de dragons de Belle-Isle, fait au camp de Rastadt, ce 6e septembre 1707. Arch. hist.

(3) Vol. 2083, Arch. hist. et *Le Siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, par le lieutenant Maurice Sautai, p. 412.

dragons. Comme il venait de se rendre à l'armée d'Allemagne, sa blessure se rouvrit et il dut se faire transporter au château de Saverne : ce lui fut une occasion pour s'acquérir à jamais les bonnes grâces du cardinal de Rohan et de tous les Rohans. Il se mariait, en 1711, à une riche héritière, M[lle] de Durfort-Sivrac. « Elle ne le rendit pas heureux, ni père, dit Saint-Simon (1). Son bonheur l'en délivra quelques années après ». Maréchal de camp par brevet du 8 mars 1718, le comte de Belle-Isle trouvait, à la fin de cette même année, le moyen d'accroître prodigieusement sa fortune. Prétextant avec habileté devant le Conseil de régence qu'il importait à la sécurité du royaume de laisser le roi de France maître absolu à Belle-Isle, il parvenait à se faire attribuer, en échange de cette terre improductive, de vastes domaines autour de Bizy et de Gisors, qui comptaient parmi les plus beaux apanages de la couronne. Lié d'une amitié indissoluble avec le Ministre de la guerre, M. Le Blanc, introduit par ce dernier dans l'intimité du cardinal Dubois, le comte de Belle-Isle se jetait avec fougue et figurait au premier plan dans toutes les intrigues de la cour. Il y déployait, au service de la faction des d'Orléans et contre celle des Condés, les mille ressources d'un esprit remuant et délié. Un mémoire de 1722 le représente « actif, vigilant, hardi, puissant en biens, soutenant seul par ses intrigues le chancelant M. Le Blanc (2) ». Il se sentait en effet de taille à jouer deux personnages à la fois grâce au concours de tous les instants que lui prêtait son frère, le chevalier de Belle-Isle, plus jeune que lui de neuf ans, et dont il se plaisait à dire : « C'est un autre moi-même (3). »

(1) Saint-Simon, t. VI, p. 98. Édition Chéruel.

(2) Mémoire sans nom d'auteur. France, Mémoires et documents, vol. 1253. Aff. étrang.

(3) Dans une lettre adressée au Ministre de la guerre, M. d'Anger-

Jamais union ne fut plus étroite sous des dehors opposés. Autant l'aîné était grand, bien fait, séduisant, expansif, appliqué à plaire à tous, autant le chevalier, moins avantagé par la nature, se montrait en société d'une humeur sauvage, d'un sérieux étudié et d'un froid de glace : mais, s'il se complaisait de préférence dans la gestion des affaires domestiques de son frère où il excellait, s'il laissait volontiers à son aîné toute la représentation extérieure, il ne lui cédait en rien par la pénétration du jugement, l'esprit de suite, la puissance du travail et de la volonté. Tous deux, « solides en tout, marchaient d'un pas égal à la grandeur, au commandement, à la pleine domination, aux richesses, à surmonter tout obstacle (1) ». L'un en dehors, l'autre dans l'ombre, fidèles à l'orgueilleuse devise des Foucquet « Quò non ascendet », ils poussaient l'ambition jusqu'à ses extrêmes limites, sans cesser pourtant de demeurer honnêtes hommes. Avides de s'instruire, ils s'étaient attachés à connaître dans les moindres détails toutes les parties de l'art de la guerre comme aussi les rouages du gouvernement et de la politique. Dans chaque branche, ils avaient fait appel aux lumières des hommes les plus habiles, et, possédant au suprême degré l'art de captiver les cœurs, ils s'étaient créé des partisans en si grand nombre, dit dans ses Mémoires le président Hénault, l'un des hommes qui les ont approchés de plus près, qu'il eût été au pouvoir du comte de Belle-Isle de fonder une religion.

Ce dernier, à l'exemple du surintendant son aïeul,

---

villiers, du camp sous Trèves ce 25 octobre 1735, le comte de Belle-Isle disait : « Mon oppression ne me permettant pas, Monsieur, de pouvoir vous écrire de ma main, je me sers de celle de mon frère qui, comme vous savez, est un autre moi-même. » Vol. 2804. Arch. hist.

(1) Saint-Simon, t. VIII, p. 250. Édition Chéruel.



savait allier le faste et la galanterie (1). Il avait compté, avec M. Le Blanc, parmi les amants les plus épris de la femme d'un commis des bureaux de la guerre, M[me] Berthelot de Pléneuf, célèbre par sa beauté et son esprit, « qui aurait été faite exprès pour fendre la nue à l'opéra (2) ». M[me] de Pléneuf possédait le rare talent d'enchaîner à jamais ses adorateurs, et de transformer les feux passagers de leur passion en une amitié durable. Elle avait une fille, mariée au marquis de Prie, qui rivalisait avec elle en intrigues et en beauté. Une jalousie aveugle, confinant à la haine, faisait de ces deux femmes, si proches par le sang, des ennemies irréconciliables. Quand le duc de Bourbon recueillit la succession du Régent, la marquise de Prie, qui le dominait en maîtresse absolue, usa de son ascendant pour perdre sans retour les amants de sa mère les plus fidèles et les plus en vue, le Ministre de la guerre et M. de Belle-Isle. L'examen des comptes d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, La Jonchère, servit de prétexte à l'arrestation de M. Le Blanc et à son emprisonnement à la Bastille, au début de mars 1724. Belle-Isle, accusé d'avoir tiré de la caisse de ce trésorier des sommes considérables contre des billets de la banque de Law, à l'époque où

(1) Les Archives historiques du Ministère de la guerre renferment, à l'adresse du comte de Belle-Isle, quelques lettres charmantes d'Adrienne Lecouvreur que M. Ravaisson a publiées dans les *Archives de la Bastille*, et plusieurs lettres d'une inconnue que certains détails nous permettent d'identifier. Ces dernières lettres sont l'œuvre de la comtesse de Bonneval, Judith-Charlotte de Gontaut-Biron, la femme d'un jour du célèbre aventurier qui vint, de Vienne, l'épouser à Paris, en 1716, et la délaissa, au lendemain de ses noces, pour s'en retourner en Autriche avant de passer au service de la Porte. Les lettres de la comtesse de Bonneval respirent un tendre attachement et l'admiration la plus vive pour le comte de Belle-Isle.

(2) Saint-Simon, t. XII, p. 429.

ces billets perdaient déjà de leur valeur, partagea avec son frère la prison de M. Le Blanc. Tous trois demeurèrent à la Bastille jusqu'au mois de mai 1725, époque à laquelle le Parlement réduisit à néant les poursuites du duc de Bourbon et de Mme de Prie, et déclara à l'unanimité les accusés innocents. Exilé à Nevers, le comte de Belle-Isle n'attendit point longtemps son rappel à Paris. Au mois de juin 1726, le pouvoir échappait des mains incapables du duc de Bourbon pour passer dans celles du cardinal de Fleury. L'ancien évêque de Fréjus, n'oubliant pas qu'il devait l'origine de sa fortune, sa place de précepteur du Roi, à la recommandation de la duchesse de Lévis, son amie de tout temps, s'empressait de rappeler à la cour le comte de Belle-Isle en même temps qu'il rendait le ministère de la guerre à M. Le Blanc.

Instruit par l'expérience, dégoûté des tracasseries de la cour, le comte de Belle-Isle accepta avec empressement, en 1727, le commandement intérimaire de Metz et des Trois-Évêchés dont il ne devait devenir titulaire qu'en 1733, à la mort du maréchal d'Alègre. Il avait espéré que la guerre ouvrirait sans retard un champ plus vaste à son activité, mais, Fleury ayant conjuré toute menace de rupture avec l'Empereur, le comte de Belle-Isle en ressentit un vif désappointement dont il s'ouvrait en ces termes à M. de Chavigny, l'un de ses amis les plus dévoués, et le représentant de la France à la Diète de Ratisbonne : « Il y a double contre simple à croire que nous n'aurons point de guerre, et je vous avoue en mon particulier que j'en suis très fâché parce que cela m'ôte tous les moyens les plus naturels de faire mon chemin et me rejette dans la nécessité ou de rester sur la frontière, qui ne mène à rien pendant la paix, ou de retourner à la cour dont je crains de plus en plus les tracasseries, mais je suis accoutumé depuis quelques années à ne point faire ce que je désire le plus

et à me préparer à tous les événements des philosophes... (1) »

Le comte de Belle-Isle balança un instant à accepter l'ambassade de Vienne que Fleury lui offrait au début de l'année 1728, mais, cédant aux conseils pleins de sagesse de M. de Chavigny qui veillait de loin sur la fortune du comte comme sur ses propres intérêts, il refusait ce poste, tout glorieux qu'il fût, pour se consacrer sans réserve à son commandement de Metz : « Vous voilà quitte de la commission de Vienne, lui écrivait M. de Chavigny le 2 mars 1728, et je vous en félicite de tout mon cœur. Elle ne vous convenait aucunement, car la situation des affaires de l'Europe est telle qu'il ne manquera pas d'occasions qui rappellent à nos ministres le besoin que l'on aura de vous. Je connais assez les affaires et les personnes pour vous garantir que, plus vous vous éloignerez sous le beau prétexte de vous tenir invariablement dans votre métier et plus vous serez recherché car, sans vouloir vous flatter, je ne connais que vous en France qui soyez propre aux grandes choses, de quelque nature qu'elles soient. Vous ne pouviez donc prendre un parti plus sage, pour soutenir glorieusement votre système de conduite, que de convenir avec M. le Garde des sceaux (2) que désormais vous ne le verriez que très rarement. Moins vous serez empressé, et plus vous les empresserez tous, tant qu'ils sont, et cependant je ne négligerai rien pour vous mettre exactement au fait de toutes les affaires du monde, en sorte que vous n'en perdiez pas le fil (3). »

A Metz, en effet, le comte de Belle-Isle, à qui M. de

(1) M. de Belle-Isle à M. de Chavigny, à Metz ce 20 avril 1727. Vol. 2632, Arch. hist.

(2) Chauvelin.

(3) Vol. 2643. Arch. hist.

Chavigny prédisait ces hautes destinées, travaillait utilement et pour lui-même et pour l'État. Fleury s'était d'abord mis en garde contre ce besoin incessant de mouvement qui caractérisait son nouveau protégé, mais, en voyant le comte à l'œuvre sur une frontière où il trouvait matière à déployer ses talents militaires et sa science des détails, il n'avait point tardé à prendre une idée plus favorable du remuant cousin de Mme de Lévis. « Le cardinal m'a paru très revenu des idées qu'il avait de votre vivacité, écrivait le Ministre de la guerre au comte de Belle-Isle le 18 mai 1727 ; il a approuvé votre conduite, et il convient que vous ne sauriez pousser trop loin les attentions pour la sûreté d'une frontière aussi importante et aussi étendue que celle où vous êtes (1). » Non content d'entretenir des correspondants et des espions à Luxembourg, à Trèves, à Mayence, à Coblentz et même sur la rive droite du Rhin, de se tenir au courant des mouvements et de la composition des forces de l'Empereur, Belle-Isle se dépensait sans compter à rétablir la discipline dans les troupes, l'ordre dans les hôpitaux et la régularité du service dans les places à lui confiées. Frappé de l'importance de Metz, de Bitche et de Thionville, il entreprenait d'augmenter les fortifications de ces places, obtenait l'agrément de Fleury, et commençait avec vigueur ces grands ouvrages qui devaient faire bientôt de Metz le boulevard de notre frontière du Nord-Est. « L'on vous en a toute l'obligation, lui écrivait le maréchal de Berwick le 7 juillet 1728 (2) » ; et le comte d'Asfeld, directeur général des fortifications, lui adressait, le 18 août 1728, ces lignes flatteuses : « Je ne puis trop vous remercier, Monsieur, de tous les soins que vous voulez bien vous donner pour les

(1) M. Le Blanc au comte de Belle-Isle, à Versailles le 18 mai 1727. Vol. 2632. Arch. hist.

(2) Vol. 2678. Arch. hist.

ouvrages de Metz et de Thionville qui languiraient sans vous.... Je me trouve bien heureux d'avoir un aussi bon second que vous. Il serait à désirer que tout le monde vous rendit la même justice que moi (1). »

Plus que tout autre, le comte de Belle-Isle contribuait à remettre en honneur, auprès du Ministre de la guerre, M. Le Blanc, et de son successeur, M. d'Angervilliers, une tradition de Louvois : les camps d'instruction. Il commandait successivement plusieurs rassemblements de troupes, sur la Moselle et sur la Meuse en 1727, sur la Meuse en 1730, sur la Moselle en 1732, et faisait sentir dans l'armée son action bienfaisante en y réveillant les idées de travail, d'émulation, de discipline, si longtemps assoupies sous la Régence. Il facilitait à M. de Bombelles, ancien major du régiment de Boufflers, auteur d'un ouvrage estimé sur le *Service de l'Infanterie*, l'essai d'un nouvel exercice, plus approprié au fusil que l'ancien, et la mise en pratique d'évolutions nettement définies, basées sur la division rationnelle du bataillon en compagnies ; enfin et surtout, il se faisait le défenseur résolu d'une *Instruction concernant le Service de campagne* pour l'infanterie qui, sous un faible volume, en 122 articles, résumait à merveille les devoirs des officiers à la guerre (2). Lui-même y mettait la dernière main, après une expérience décisive au camp de Richemont en 1732, pressait le Ministre de l'adopter et voyait ses démarches sur le point d'aboutir quand l'ouverture de la guerre de la Succession de Pologne, en 1733, détournait l'attention de M. d'Angervilliers de ces sages réformes dont l'adoption eût introduit dans notre armée, sur des bases solides, une uniformité de manœuvres et de doctrines qu'elle était loin de posséder. Reconnaissant ces impor-

(1) Vol. 2678. Arch. hist.

(2) Cette instruction a paru dans la *Revue d'Histoire* de septembre 1905, p. 417 et suiv.

tants services du comte de Belle-Isle, Fleury l'élevait, le 22 décembre 1731, au grade de lieutenant général.

Tout succédait aux vœux du comte de Belle-Isle. Le 15 octobre 1729, il avait épousé en secondes noces Marie-Casimir-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, veuve elle-même du marquis de Médavy-Grancey. A force d'attentions, de soins dévoués, il sut faire oublier à cette jeune femme de 21 ans l'écart immense que l'âge avait mis entre eux. Il n'est point rare de rencontrer aux Archives du ministère de la guerre, parmi des dépêches d'ordre militaire, quelques-unes des lettres qu'il adressait à « son cher petit maître » : elle révèlent l'affection vraie et sincère qui l'attachait à une femme que Saint-Simon proclamait « exquise (1) ». Elle était entièrement digne, par l'élévation des sentiments et l'aménité du caractère, de la haute fortune que le comte allait bientôt lui faire partager. Malgré la délicatesse de sa santé, elle lui donna deux fils, en 1732 et en 1734, dont l'aîné seul devait survivre à sa mère et illustrer, par ses rares vertus, son nom de comte de Gisors. En même temps qu'il lui naissait un second fils, le comte de Belle-Isle apprenait que le Roi le nommait chevalier de ses ordres. Ces faveurs répétées de la fortune valaient à l'heureux père de nombreuses félicitations, celles, entre autres, de la comtesse de Toulouse (2), sa protectrice dévouée, alors toute-puissante à la cour : « Je me flatte, Monsieur, lui écrivait-elle, que vous connaissez assez ma façon de penser sur ce qui vous regarde pour ne point douter de toute la part que je prends à votre joie.

---

(1) Le duc de Saint-Simon au comte de Belle-Isle, la Ferté, 7 octobre 1733 : « Mille choses, pour Mme de Saint-Simon et pour moi, à votre exquise femelle. Tout ce que m'en mande mon fils me ravit pour elle et pour vous, et ne me surprend pas. » Vol. 2771. Arch. hist.

(2) La comtesse de Toulouse au comte de Belle-Isle, à Rambouillet le 14e juin 1734. Vol. 2746. Arch. hist.

J'ai été fort aise de vous voir donner le cordon bleu et ravie d'apprendre que Madame de Belle-Isle était accouchée d'un fils après onze mois de grossesse. Un événement si extraordinaire et si heureux tient tellement du prodige que je ne serais plus surprise d'entendre dire que l'enfant est actuellement en culottes. Plaisanterie à part, je souhaite que Madame sa mère et lui se portent bien, et je vous prie de croire que personne ne vous honore, Monsieur, plus sincèrement ni plus parfaitement que moi. »

C'était la prise de Trarbach, au mois de mai 1734, qui avait valu au comte de Belle-Isle le collier des ordres du Roi. Cette forteresse, repaire sûr de partisans qui avaient souvent désolé la Champagne et les Trois-Évêchés durant la guerre de la Succession d'Espagne, dominait la Moselle du rocher d'où elle était assise, et offrait de sérieux obstacles à un assaillant. Son siège mit en lumière les remarquables talents d'organisation du comte de Belle-Isle. Hôpital, vivres, munitions, artillerie, tout fut prêt par ses soins pour l'ouverture de la tranchée. Son corps de troupes vécut dans une discipline exemplaire, contrastant avec la maraude effrénée qui désolait notre armée du Rhin, aux ordres du maréchal de Berwick. La prise de Trarbach n'avait coûté au Roi qu'un peu plus de 15,000 livres : « Jamais conquête n'a été si prompte et moins coûteuse, écrivait M. d'Angervilliers au comte de Belle-Isle le 17 mai 1734, et il faut convenir que vous vous tirez également bien de toutes les parties dont vous vous mêlez. Aussi je puis vous assurer que vous devez être bien content de la justice que le Roi vous rend et de la manière dont il pense sur votre compte. La discipline observée dans votre camp vous a fait un honneur infini... (1). »

(1) Vol. 2745. Arch. hist.

Fleury exprimait aussi, en termes chaleureux, ses félicitations au comte de Belle-Isle : « On ne peut trop vous donner de louanges, Monsieur, et si je ne vous ai pas témoigné plus tôt combien le Roi est satisfait de votre conduite, c'est en vérité que je n'ai pas un moment de libre dans la journée. Je ne vous ai pourtant point oublié, et j'ai confié à Monsieur votre frère, dont je ne puis vous dire aussi trop de bien, ce que Sa Majesté veut faire pour vous (1). Je vous demande seulement un secret inviolable, et je m'étendrai davantage dans une seconde lettre. C'est moins la conquête de Trarbach, quoique très importante, qui me fait penser de vous, comme je fais, que toutes les mesures que vous avez prises pour y réussir, aussi bien que l'activité et la vigilance avec lesquelles vous avez prévu et arrangé tout ce qui pouvait faciliter cette entreprise. Je vous prie aussi d'être bien persuadé, Monsieur, que personne ne vous rend plus de justice et ne vous honore plus parfaitement que moi (2). »

« Toute l'espérance publique est sur vous », écrivait M. de Chavigny (3) au comte de Belle-Isle après le siège de Philippsbourg où ce dernier s'était encore distingué, mais l'attitude timide, toute de défensive, imposée à notre armée du Rhin par le maréchal de Coigny, ne permit point à son lieutenant de donner la mesure de ses capacités militaires. Fleury n'en gardait pas moins en haute estime le brillant officier général qui se résignait avec peine à l'inaction. Rendant compte secrètement à Belle-Isle d'un de ses entretiens avec Fleury, M. d'An-

(1) Le nommer chevalier de ses ordres.

(2) Lettre de Fleury au comte de Belle-Isle, à Versailles, le 15 mai 1734. Vol. 2745. Arch. hist.

(3) Lettre de M. de Chavigny, alors ambassadeur à Londres, au comte de Belle-Isle, le 14 novembre 1734. Vol. 2747. Arch. hist.

gervilliers lui écrivait le 4 octobre 1735 : « ... Le cardinal se mit à repasser tous les militaires qui servent sur le Rhin, puis tout à coup il s'écria par une espèce d'enthousiasme : « Il n'y a que Belle-Isle! Je suis bien fâché, continua-t-il, qu'il ne soit pas assez avancé pour le mettre au-dessus des autres ». Comme il m'ouvrait un grand champ, je ne restai pas court, et, en un mot, je sortis très content de ma conversation. Je n'entre point dans le détail qui serait trop long, mais vous vous représenterez aisément ce que j'avais à dire, et c'est précisément ce que je dis (1). »

En butte à la jalousie du maréchal de Coigny qui pressentait en lui un rival prochain et ne lui pardonnait pas son ascendant souverain sur l'esprit de M. d'Angervilliers, le comte de Belle-Isle ne put tirer parti de l'occasion qui s'offrit, à la fin de la campagne, d'infliger un échec au feld-maréchal Seckendorff, l'un des lieutenants du prince Eugène. Ce général s'était avancé, à la tête d'un corps détaché, des bords du Rhin sur Trèves par la rive gauche de la Moselle. Laissé, malgré ses représentations (2),

(1) Vol. 2804. Arch. hist.

(2) Les Mémoires de M. Blondel ne laissent aucun doute sur la mauvaise volonté du maréchal de Coigny à l'égard de son lieutenant. Notre envoyé à la cour de Mannheim était à l'armée, présent à l'entretien des deux généraux, lorsque le comte de Belle-Isle « insista pour avoir encore plus de 10 bataillons, représentant qu'il serait plus avantageux au Roi de détruire totalement l'armée du maréchal Seckendorff au lieu de se borner à lui rendre les passages et la route difficiles. Le maréchal n'en voulut rien faire, assurant que, si la marche du maréchal Seckendorff se dirigeait réellement sur Trèves et la Moselle, il s'y transporterait lui-même avec son armée.

« Lorsque le maréchal sortit de son cabinet pour donner l'ordre, nombre de colonels lui demandèrent d'être du détachement du comte de Belle-Isle. Il se mit en colère de la proposition en leur disant que c'était également servir le Roi que de rester au corps principal de son armée, et il les refusa tous ». Manuscrit 350. Nouv. acq. Bibl. nationale.

avec des forces insuffisantes en face de Seckendorff et rejoint tardivement, le 20 octobre 1735, par le maréchal de Coigny dont l'armée avait marché dans un désordre sans nom, Belle-Isle ne put engager avec l'ennemi, au Nord-Est de Trèves, qu'une escarmouche insignifiante. Les préliminaires de paix, signés à Vienne le 5 octobre 1735, vinrent interrompre les hostilités, et le comte de Belle-Isle ne se consola qu'avec peine de n'avoir pu mettre à profit, par la faute d'autrui, l'unique occasion où il lui eût été possible de mériter le bâton de maréchal de France. Sa déception se traduisit amèrement dans cette lettre du 16 novembre au Ministre de la guerre : « Je vois, Monsieur, par la lettre dont vous m'honorez du 11, que peu à peu les impressions des bonnes raisons et de la bonne conduite que j'ai tenues d'une part s'effacent, aussi bien que de l'autre les fautes énormes qu'a commises M. le maréchal de Coigny s'oublient. Cela est triste et doit, avec la paix, me déterminer au repos et n'être plus assez insensé pour me tuer à crédit. C'est aussi la résolution que je forme et que j'exécuterai, n'y ayant plus rien de bon à faire après l'occasion que m'en veut ôter de la main M. de Coigny pour perdre les troupes du Roi, le pays et la réputation des armes. A cela il faut prendre patience et songer que j'ai 52 ans et que, quand on n'est pas parvenu à la première place militaire à cet âge, on n'y peut plus rien faire de bon pour soi ni d'utile à l'État. Je traiterai cette matière à fond avec vous dans peu. Après quoi, je prendrai décisivement mon parti, car je suis las des tracasseries (1). »

Le comte de Belle-Isle se connaissait mal s'il se croyait assez philosophe pour s'affranchir du démon de l'acti-

(1) Le comte de Belle-Isle à M. d'Angervilliers, à Trèves, ce 16 novembre 1735. Vol. 2805. Arch. hist.



vité et de l'ambition. Ses projets de retraite devaient s'évanouir, aussitôt que formés. D'ailleurs, si la guerre de la Succession de Pologne n'avait pas entièrement répondu à son attente, elle avait cependant grandi sa renommée. Il s'y était fait une situation exceptionnelle, au-dessus des autres généraux, peu différente de celle d'un chef d'armée. Il y avait presque toujours exercé le commandement d'un corps détaché, et c'était sous lui que l'élite de la noblesse, les héritiers des noms les plus fameux, les ducs de Boufflers et de Luxembourg, Maurice de Saxe lui-même, ambitionnaient de servir et de combattre. Il obtenait tout des officiers par sa politesse, son affabilité et son art d'entretenir leur émulation. En retour, à une époque de relâchement général, ils lui savaient gré de ses efforts pour contenir les troupes dans une exacte discipline, les rendre plus manœuvrières et plus aptes à la guerre. Les soldats témoignaient aussi, à l'égard de leur chef, un véritable attachement. Ils n'ignoraient pas que, si le comte de Belle-Isle les maintenait fermement dans le devoir, nul plus que lui ne s'occupait de leur bien-être, ne tenait la main à une honnête administration des vivres et des hôpitaux, ne veillait avec autant de soin à une bonne installation des quartiers d'hiver. Dans un mémoire, écrit au lendemain de cette guerre, un officier, M. de la Garrigue, commandant un bataillon du régiment de Gondrin, exprime ainsi son sentiment et celui de l'armée sur le comte de Belle-Isle : « Il y a environ dix ans qu'un des plus grands généraux que nos Rois aient jamais eus s'étant aperçu de ce relâchement (de la discipline), il voulut l'étouffer, et, pour y parvenir, ordonna que les troupes, qui étaient sous ses ordres, feraient le service dans la plus grande exactitude. Dieu sait les piaillements qui s'élevèrent à l'occasion d'un ordre si juste. L'attention qu'il eut à le faire exécuter révolta pour ainsi dire les dites troupes qui, par leurs discours indiscrets, annoncèrent que l'amour qu'elles

avaient pour la mollesse avait étouffé celui de leurs devoirs. Elles mirent tout en usage pour sortir du pays messin, de tout temps désiré par les troupes, et, après leur sortie, elles s'épuisèrent en discours pour donner du ridicule à ce grand général que toute l'Europe admire et qu'elle reconnait pour le plus ferme appui de la monarchie française. Ces discours avaient fait une si forte impression sur l'infanterie qui n'avait pas été aux travaux de Metz pendant la paix, qu'au commencement de la guerre qui vient de finir toute la dite infanterie craignait mortellement d'être sous les ordres de ce général, mais sa valeur, son savoir, son activité et son attention à pourvoir au nécessaire des troupes qui servaient sous ses ordres, lui soumirent bientôt tous les cœurs. Toute l'armée désirait de l'avoir pour chef. Toujours suivi de la gloire et de la victoire, il le fut aussi des premiers seigneurs du royaume qui étaient à l'armée et qui s'attachèrent inséparablement à lui pour apprendre à commander et à mépriser le danger et la mollesse. Son nom faisait trembler les ennemis, et donnait tant de confiance et d'émulation dans les cœurs des soldats qu'il aurait conduit les troupes à un péril inévitable qu'elles auraient cru marcher à une victoire certaine, et si, comme Germanicus, il avait été écouter les discours que tenaient les soldats pendant le temps de leur petit repos, il aurait été comme lui jouir de sa réputation et de sa gloire.

« Mes expressions sont trop faibles pour exprimer à quel point ce grand général est aimé, craint et respecté des troupes. Je n'ai pas entrepris de faire son éloge. Il suffisait à mon sujet que je parle de lui. J'ai répété simplement ce qu'en dit la renommée et ce que j'en ai vu par moi-même (1). »

---

(1) Mémoire sur la nécessité d'appliquer les officiers à s'instruire et

En regard de ce témoignage enthousiaste d'un officier, citons celui d'un simple soldat, recueilli et transmis au comte de Belle-Isle par une de ses admiratrices, Mme de Bonneval : « M. le marquis de Mirepoix me contait l'autre jour une chose bien flatteuse d'un soldat qui avait été longtemps sous vos ordres. Il en arrivait un nouveau qui était chargé de paille pour faire son lit. Il demanda à celui qui venait pourquoi il était accablé sous cette paille. L'autre lui répondit que c'était pour se coucher, à quoi il lui dit : « Jette là ta paille. Avec le père Belle-Isle, tu trouveras tout ce qu'il te faut. C'est lui qui songe à tout, et on ne se doit pas mettre en peine avec ce général ». J'ai été charmée de cette espèce de louange. Elle est simple, et par là bien faite. Je n'ai encore vu aucuns officiers, soit gens de la cour, de la ville et des provinces, qui ne soient charmés de vous. C'est une amitié et une approbation si générales que je vois avec grand plaisir que votre fortune se fera pour le bien public (1). »

De retour à Metz, le comte de Belle-Isle donna une nouvelle impulsion aux travaux de cette place et entreprit une série d'expériences sur l'artillerie où s'affirma la clairvoyance de son jugement. Un professeur de l'école d'artillerie de la Fère, Bélidor, avait osé soutenir l'inutilité de porter la charge de toutes les pièces au delà du tiers du poids du boulet. Menacé de représailles et traité en hérésiarque par le directeur de l'artillerie, Valière, Bélidor trouva dans le gouverneur de Metz un protecteur dévoué. Le comte de Belle-Isle l'appela auprès de lui, facilita ses expériences, rendit au ministre le témoignage le plus flatteur de la science de son subordonné et

---

étudier l'art militaire, par M. de la Garrigue, 1736. Du carton : Organisation générale (1737-1790). Arch. hist.

(1) La comtesse de Bonneval au comte de Belle-Isle, à Paris, ce 23e novembre 1734. Vol. 2771. Arch. hist.



lui permit de faire éclater au grand jour la justesse de ses théories. Il reprenait aussi une idée déjà mise en pratique par le plus grand des artilleurs de Louis XIV, le marquis François de la Frézelière, en faisant expérimenter à Metz un affût pour tirer horizontalement les mortiers et leur faire jouer le rôle d'obusiers. Enfin il se faisait le promoteur de l'adoption des pièces légères de 4, à la suédoise, dont un officier de rare mérite, le chevalier de Bellac, avait rapporté les dessins en France à la suite d'un séjour à Stockholm. C'était à Metz qu'était fait par ses soins le premier modèle en bois d'une pièce à la suédoise avec tout son attirail. Un canon, fondu sur ce modèle à Paris, était expérimenté avec le plus grand succès devant le Roi, au camp de Compiègne, en 1739. Belle-Isle ne tardait pas à exposer lui-même, dans un mémoire, les avantages de ces pièces qui pouvaient tirer jusqu'à dix coups par minute et à demander que trois canons à la suédoise fussent attachés à chacun de nos vieux régiments d'infanterie. Au mois de juin 1740, il obtenait l'autorisation de faire construire 50 affûts d'un nouveau modèle arrêté à Metz pour ces pièces à la suédoise dont, sur ses vives instances, le ministre s'était enfin résolu à doter notre armée.

Le comte de Belle-Isle ne s'éloignait qu'à de rares intervalles de Metz pour se reposer dans sa belle résidence de Bizy, en Normandie. Là son frère et lui se plaisaient à bâtir et à planter (1) et recevaient magnifiquement les hôtes qu'attiraient en foule la fortune du maître et la grâce de Mme de Belle-Isle. Bizy se transformait alors en

(1) Le chevalier de Belle-Isle à la marquise de Lambert, Bizy, le 14 avril 1736 : « Vous avez bien de la bonté de vous intéresser à mes promenades. Elles sont amples et fréquentes, même de nuit et souvent seul. Je ne me lasse point de voir mes jeunes plants qui répondent au soin que l'on a de leur éducation ». France, Mémoires et documents. Vol. 1302. Aff. étrang.

une sorte d'abbaye de Thélème, où chacun réglait son temps au gré de ses désirs, suivant cette peinture pleine de charmes du chevalier de Belle-Isle : « M. d'Angervilliers qui a envoyé ici, il y a deux jours, un courrier pour quelques détails de Trèves, mande à mon frère que rien ne le presse. Le beau temps et la tranquillité dont il jouit ici lui font désirer d'y rester tout le mois. Nous y avons toujours beaucoup de compagnie. Le château est plein. MM. de la Fare, de Vitry, du Châtel et de Courten y sont arrivés. On s'y lève tard ; l'on ne se rassemble qu'à volonté et par pelotons. L'on dîne à midi. Se met à table qui veut. L'on y est actuellement. On se promène le reste du jour, les uns à pied, le reste à cheval. Vers les sept heures, on forme des parties de jeu. On soupe à huit heures et longtemps, et chacun va se coucher à l'heure qui lui convient. Voilà en peu de mots la vie que nous menons ici. L'on discourt et l'on dispute sur les nouvelles et leurs conséquences. Vous croyez bien que le siège d'Azow par les Moscovites, la marche de Kouli-kan en Géorgie et celle des troupes de l'empereur en Hongrie nous fournissent un beau champ. Je crois que les politiques de Paris n'en disent pas moins que nous sur cet événement (1). »

Parmi les officiers que le comte se plaisait à recevoir à Bizy, il distinguait d'un accueil plein de prévenances et de bonté le chevalier de Folard, pauvre, aigri, d'humeur souvent difficile. Respectueux à l'égard de ce vétéran des guerres du grand règne, il faisait volontiers

---

(1) Le chevalier de Belle-Isle à X... (peut-être le lieutenant général d'Aubigné), à Bizy, le 13 avril 1736. France, Mémoires et documents. Vol. 1302. Aff. étrang. — L'écho des enchantements de Bizy parvenait jusqu'à M. de Chavigny, alors ambassadeur à Copenhague, qui écrivait au comte de Belle-Isle, le 3 janvier 1739 : « Je me représente volontiers toute la satisfaction que vous trouvez dans le beau lieu de Bizy. Elle est de celles, et peut-être la seule, que l'agitation inséparable des

appel à son expérience et ne dédaignait pas d'écouter les leçons du célèbre tacticien. Il lui écrivait de Metz le 9 juillet 1740 : « Je suis à la veille de revenir à Paris où vous m'avez promis d'avoir avec moi de fréquentes conférences et de me continuer vos instructions dont je fais chaque jour plus de cas, d'autant plus que je suis dans vos mêmes principes, grand ennemi de la défensive dont je connais également les difficultés et les inconvénients. C'est donc l'offensive que je veux traiter avec vous et surtout pour la Flandre, et comme il faut nécessairement être en défensive dans les parties où l'on ne laisse que peu de troupes, il faut la tourner de telle manière qu'elle soit active. C'est ce que nous discuterons, et pour cela je compte que vous ne me refuserez pas la complaisance de m'attendre (1). »

Tel était le brillant officier général, homme d'action et d'entreprise, plein de hautes visées, idole de l'armée, que ses contemporains, comme Fleury, jugeaient aussi « propre aux affaires de négociation qu'à celles de la guerre (2) ». Sa désignation à l'ambassade de Francfort, déjà consacrée par la voix publique, aurait été accom-

---

hommes et des affaires ne peut troubler, encore moins vous enlever. Votre santé est bonne. Celle de Mme la comtesse s'est affermie. Dieu vous y conserve l'un et l'autre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous renouvelle que c'est l'unique bien que l'on ait à vous souhaiter, surtout quand on est aussi capable que vous l'êtes d'attendre désormais sans impatience les fruits de votre conduite et de votre réputation. » Vol. 2891. Arch. hist.

(1) Carton supplémentaire XIV (1737-1740). Arch. hist.

(2) M. Le Blanc au comte de Belle-Isle, à Versailles, le 14 juin 1727 : « Son Éminence me paraît de plus en plus contente de vous et sent parfaitement, comme je vous l'ai déjà mandé, que vous ne seriez pas moins propre aux affaires de négociation qu'à celles de la guerre. » Vol. 2633. Arch. hist.

pagnée des circonstances suivantes si l'on s'en rapporte au récit de ses propres *Mémoires* (1).

Le 19 novembre 1740, le comte de Belle-Isle quittait Bizy pour Versailles, y saluait le Roi qui revenait de Fontainebleau, lui faisait sa cour quelques jours et se rendait à Issy, le 26 novembre, auprès de Fleury. Dans cette entrevue, disent ses *Mémoires*, « le cardinal, après avoir parlé fort au long de l'importance qu'il y avait d'empêcher que la couronne impériale ne tombât sur la tête de M. le Grand Duc, me fit part de son embarras pour le choix de celui à qui Sa Majesté pourrait confier le soin de suivre l'affaire de l'élection en qualité de son ambassadeur. Il exigea que je lui disse mon avis sur tous ces différents articles, sur quoi il eut la bonté de me témoigner qu'il me croyait propre à remplir une aussi grande place et ajouta tout de suite qu'il ne balancerait point à jeter les yeux sur moi s'il n'était point encore arrêté par la prévention qu'il savait que la cour de Vienne avait contre moi, et qu'il semblerait, par ce choix, que le Roi voudrait se déclarer contre la Maison d'Autriche et l'élection du Grand Duc. Il accompagna ce propos de tout ce qu'il y avait de plus flatteur, à quoi je répondis qu'il connaissait mon zèle pour le service du Roi, qu'il connaissait mieux que moi les choses auxquelles je pouvais être propre, que je ne me proposais pas pour cet emploi dont je connaissais toute l'étendue des difficultés pour s'en acquitter dignement et que, d'un autre côté, je ne me refuserais jamais quand il s'agirait de marquer mon attachement pour le Roi et pour l'État.

---

(1) Les *Mémoires* de Belle-Isle, ou plus exactement son Mémoire sur son ambassade et l'élection de l'empereur Charles VII, comprennent cinq gros volumes in-folio inscrits à la Bibliothèque nationale, parmi les manuscrits français, sous les numéros 11254-11258. Le Ministère des Affaires étrangères possède des quatre premiers volumes une copie authentique et de même valeur que les manuscrits précédents (Autriche, Mémoires et documents. Vol. 31 à 34). Tout en offrant un réel intérêt, ces *Mémoires* ne sont le plus souvent que la reproduction des dépêches les plus importantes rédigées par le comte de Belle-Isle pendant son ambassade.

On trouvera, à l'appendice II de ce chapitre, la version donnée par M. Blondel, notre représentant à la cour palatine, des circonstances qui auraient accompagné la désignation de Belle-Isle à l'ambassade de Francfort.



M. le Cardinal approuva ma circonspection, mais il me marqua faire mes réflexions sur le devoir d'un ambassadeur et particulièrement sur moi-même, et réfléchir aussi sur la situation des affaires générales du dehors et sur celles du royaume au dedans. Après quoi, il me demanda dans combien de temps je comptais être de retour. Je lui répondis que j'avais naturellement projeté d'être chez moi comme à l'ordinaire jusqu'à Noël. Son Excellence trouva que c'était trop et désira que je revinsse dans 15 jours, ce qui tombait au 11 décembre.

Je revins donc au jour nommé à Versailles. N'y ayant point trouvé M. le Cardinal, j'en instruisis Son Éminence par un billet que je lui écrivis à Issy. Il me donna rendez-vous au lendemain. Dès qu'il me vit, il me demanda si j'avais fait toutes mes réflexions. Je lui dis qu'oui, et que j'avais commencé par l'article qui me concernait. Il eut la bonté de m'arrêter en me disant que mes réflexions étaient inutiles à ce sujet parce qu'il avait aussi fait les siennes et que, sur le compte qu'il en avait rendu au Roi, Sa Majesté m'avait choisi et destiné pour son ambassadeur à la Diète d'élection, qu'à son retour de Choisy il me mènerait dans le cabinet du Roi à l'heure du travail et que la chose serait alors déclarée. Je voulus néanmoins insister pour lui faire part de mes observations à ce sujet. M. le Cardinal ne le voulut point et me combla de ses bontés en me disant une infinité de choses obligeantes, et, pour me faire mieux agréer le poids de cette commission, il me déclara que l'intention du Roi était que je fusse seul ambassadeur, quoique ce n'eût jamais été l'usage en pareil cas, qu'ordinairement l'on choisissait pour le premier un homme de dignité et de représentation et que le deuxième était réellement pour la besogne; mais que, réunissant en moi les deux, un collègue ne servirait qu'à m'embarrasser et serait nuisible au succès des affaires. J'en convins : je lui représentai seulement que, ma santé ne pouvant suffire au cérémonial, aux différentes audiences et à faire face tous les jours 3 ou 4 heures à table, il faudrait, attendu la nécessité du secret, que je passasse les nuits à écrire, ce qui ne serait pas soutenable à la longue, que d'ailleurs ma santé pourrait être altérée, qu'en ce cas le service du Roi en souffrirait trop. Par toutes ces raisons, je le priai de trouver bon que je menasse avec moi le chevalier de Belle-Isle, mon frère, en l'admettant à la totalité du secret, qu'indépendamment de la confiance que j'avais en lui, il était déjà fort instruit de toutes les matières en question, plus capable que qui que ce soit de bon conseil, et plus propre à me suppléer dans tous les cas qui pourraient m'arriver.

Son Excellence en convint et approuva extrêmement mon idée. Il m'ajouta tout de suite qu'étant nécessaire d'envoyer des ministres dans les cours électorales, dans la plupart desquelles le Roi n'en avait point, il ne les voulait choisir et nommer que de concert avec moi, qu'ils



seraient tous à mes ordres et me rendraient compte de tout; qu'il allait écrire en conformité à tous ceux qui étaient déjà dans l'Empire et à tous les ambassadeurs qui étaient dans les cours voisines et qui pouvaient y avoir rapport.

La date du 12 décembre 1740, indiquée par les *Mémoires* pour la désignation définitive du comte de Belle-Isle à l'ambassade de Francfort, est confirmée par sa correspondance et celle du chevalier. Ce dernier écrivait de Paris, le 14 décembre, à l'un de leurs amis communs, à l'abbé de Ravannes : « Mon frère est arrivé il y a trois jours de sa campagne, Monsieur, et c'est par son ordre que je vous écris. Vous jugerez aisément des embarras où il est par ce que je vais avoir l'honneur de vous dire. Son Éminence, qu'il alla voir avant-hier à Issy, lui notifia que c'était sur lui que le Roi avait jeté les yeux pour aller à Francfort en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour l'élection et lui imposa le secret jusques à ce que Sa Majesté l'ait déclaré à son retour à Versailles (1). » Le vendredi 16 décembre 1740, cette déclaration était rendue publique à la cour par Louis XV lui-même, et l'envoyé de Frédéric II, M. de Chambrier, transmettait sur-le-champ à son maître une nouvelle aussi importante en traçant du comte de Belle-Isle et de son frère ce curieux portrait :

Paris, 19 décembre 1740.

Sire,

Le comte de Belle-Isle vient d'être nommé ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne pour assister de sa part à l'élection de l'Empereur à Francfort, nomination qui paraît n'être pas autrement désagréable aux Bavarois quoiqu'ils eussent peut-être mieux aimé le cardinal de Rohan, mais on croit que le roi Stanislas sera charmé qu'on ait choisi le comte de Belle-Isle parce que, le regardant comme lui étant fort attaché, il se flattera que ses intérêts pourront être en bonnes mains au cas qu'il y

(1) Vol. 2903. Arch. hist.

ait quelque négociation, comme on le présume, entre la France et la Saxe pour la dignité impériale.

Le comte de Belle-Isle étant le militaire de ce pays qui a peut-être le plus d'envie de se pousser et de devenir surtout maréchal de France, qui est son premier point de vue, a fait réussir sa nomination pour Francfort afin d'avoir occasion de se faire valoir quoiqu'il n'y ait point de guerre. C'est un homme qui a des connaissances des affaires du dehors autant qu'un Français peut les avoir sans y avoir été, et qui tâche de les augmenter tant qu'il peut. Il a une grande correspondance dans l'étranger, homme de travail et de détail, à ce qu'on dit, sans manquer des parties nécessaires pour le grand. Le choix que le cardinal a fait de la personne du comte de Belle-Isle pour aller à Francfort paraît être une marque que le cardinal veut faire quelque chose, autrement il ne se servirait pas d'un pareil sujet qui est l'homme de ce pays le plus capable de donner des idées et des projets au cardinal les plus susceptibles de sa confiance. Aussi les Autrichiens ne sont pas contents de sa nomination.

Le comte de Belle-Isle se procurera toutes les connaissances qu'il pourra pendant qu'il sera en Allemagne pour se mettre au fait de tout ce qui peut servir à ses vues, en particulier des routes et passages dont la connaissance peut servir ici à le faire valoir pour l'exécution, en cas de guerre, des ordres dont il pourrait être chargé et pour se procurer par préférence le commandement de l'armée que la France pourrait avoir sur le Rhin. Le comte de Belle-Isle tâchera surtout, par les lumières et les liaisons qu'il pourra se procurer, de mettre la France en état d'agir dans l'affaire de Juliers et de Berg comme il pourra convenir à ses intérêts, quand le cas arrivera; je veux dire que, si les choses tournaient de manière que la France se trouvât en contrainte ouverte et déclarée contre Votre Majesté, que la France pût en ce cas-là exécuter avec facilité ce qu'elle voudrait faire pour empêcher les desseins de Votre Majesté. C'est, de tous les militaires de ce pays, celui qui a la réputation d'imaginer le mieux et d'exécuter de même. Il a un frère cadet qui est un maréchal de camp, qui est un autre lui-même par l'union et la confiance qui règnent entre eux et qui passe dans le monde pour avoir encore plus de fond d'esprit que son aîné et qui est son bras droit dans toutes ses affaires essentielles. Aussi, dit-on, qu'il ira avec lui à Francfort.

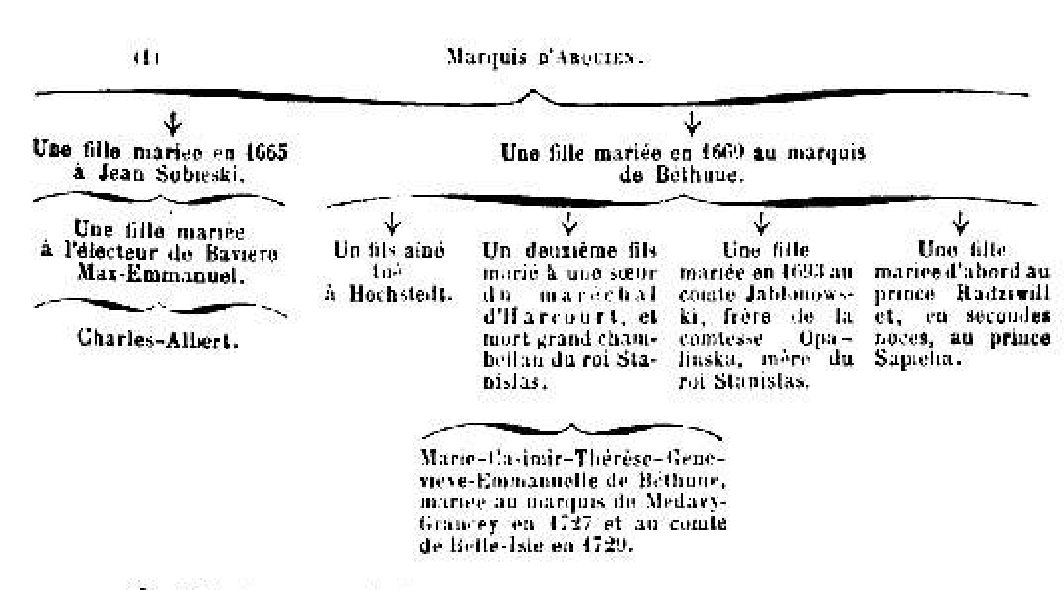
On assure que le sieur Blondel qui était à Mannheim partira dans peu pour se joindre à Mayence et qu'il ira ensuite à Francfort auprès du comte de Belle-Isle, quand ce dernier y sera arrivé (1).

---

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 113. Aff. étrang.

Contrairement à l'opinion de M. de Chambrier, aucun choix ne pouvait plaire davantage à la cour de Munich que celui du comte de Belle-Isle, devenu, par son second mariage, le propre cousin de l'électeur de Bavière. Mme de Belle-Isle était en effet l'arrière-petite-fille du marquis d'Arquien dont une fille, mariée au roi de Pologne, Jean Sobieski, avait donné naissance à la mère de Charles-Albert (1). Aussi, pendant son séjour en France, de 1737 à 1739, le ministre de l'Électeur, le comte de Terring, avait reçu à Bizy un accueil empressé. Il n'y avait rien caché de ses négociations pour intéresser le cardinal de Fleury aux prétentions de la Maison de Bavière sur l'héritage de l'empereur Charles VI : « Je vous laisse à penser si vous m'avez bouilli du lait en m'apprenant que vous êtes dans un commerce réglé avec M. le comte de Terring », écrivait M. de Chavigny au comte de Belle-Isle le 8 février 1738 (2). Quelques jours plus tard, notre ambassadeur à Copenhague témoignait ses regrets de ne pouvoir assister en tiers aux confidences du comte de Terring : « Je ne puis, disait-il dans une

(1)



(2) Vol. 2873. Arch. hist.

lettre du 15 avril 1738 (1), que me transporter de cœur et d'esprit au milieu de vous et de M. le comte de Terring. Vous pouvez être assuré l'un et l'autre que je m'y transporte souvent. »

Lorsque les fonctions de son commandement des Trois-Évêchés l'éloignaient de Bizy, le comte de Belle-Isle entretenait avec le ministre bavarois une correspondance du caractère le plus intime. Le rapprochement entre eux avait été rapide car il leur avait suffi de renouer des liens qu'ils avaient contractés à leurs débuts, en Bavière même, sur les champs de bataille de la guerre de la Succession d'Espagne. Il est permis de penser que, plus d'une fois, dans leurs conversations à Bizy, les deux militaires s'arrêtèrent avec complaisance sur les entreprises que la France pourrait tenter en faveur de la Bavière à l'époque de la mort de l'Empereur. Terring fait allusion, dans une lettre que l'on trouvera plus loin, à un certain « carton jaune » auquel il comptait bien que le comte de Belle-Isle aurait recours un jour et où reposaient sans doute des projets de campagne dans l'éventualité d'une guerre sur la rive droite du Rhin. Tous deux, unissant déjà les intérêts de la France et de la Bavière, avaient vu avec déplaisir l'Électeur se rendre à la prière de Charles VI et fournir à l'Empereur un contingent de 8,000 hommes de ses meilleures troupes pour combattre les Turcs : « A mon avis, et peut-être aussi selon le vôtre, mon cher comte, écrivait le ministre de l'Électeur à Belle-Isle le 27 août 1738, ce corps pouvait être réservé pour de meilleures occasions, mais nous sommes du vieux temps, vous et moi, et nous ne connaissons rien à la nouvelle politique... (2) »

(1) Vol. 2873. Arch. hist.
(2) Vol. 2874. Arch. hist.

La fréquence et l'harmonie de ces rapports ne furent pas interrompues par le départ du comte de Terring de Versailles. De retour à Munich, ce dernier ne manqua pas de faire connaître à Charles-Albert l'importance de se ménager et de s'attacher un homme de la considération du comte de Belle-Isle. Les deux lettres qui suivent nous renseigneront sûrement à cet égard :

Terring à Belle-Isle.

A Munich, le 28 mai 1740.

Je ne peux mieux vous prouver, mon cher comte, que j'ai rendu compte à S. A. E. de la lettre que Mme de Belle-Isle lui avait écrite, qu'en vous envoyant celle ci-jointe par laquelle vous verrez combien S. A. S. E. a été sensible à cette marque d'attention.

Vous me chagrinez par les mauvaises nouvelles que vous me donnez de la santé de Mme de Belle-Isle. Je partage le chagrin que vous en ressentez avec toute l'amitié que vous me connaissez pour vous et l'attachement que j'ai pour elle. Je vous prie de vouloir bien l'en assurer.

..... Si le voyage de M. Van Hoey (1) en Hollande a donné matière à réflexion, celui qu'on prétend du roi d'Angleterre en Allemagne en doit faire faire encore davantage. Les affaires deviennent de jour en jour plus intéressantes, et j'espère que nous aurons besoin du carton jaune. Adieu, mon cher comte, comptez sur la solidité et la sincérité de l'attachement que je vous ai voué pour toute ma vie.

Le comte DE TERRING (2).

Charles-Albert à la comtesse de Belle-Isle.

A Munich, le 25 de mai 1740.

Je viens d'apprendre, Madame, que vous avez pris la peine de m'écrire au commencement de cette année. Je suis extrêmement sensible à cette marque obligeante de votre attention. Aussi puis-je vous protester que, quoique l'assurance que je vous donne ici de mes vœux soit un peu tardive, elle n'en est pas moins sincère, et que je m'intéresserai

(1) Ambassadeur des Provinces-Unies en France.

(2) Vol. 2902. Arch. hist.



toujours très particulièrement à tout ce qui pourra vous arriver d'heureux et à M. le comte de Belle-Isle à qui je souhaite tout le bonheur qu'il mérite. Comptez sur ces sentiments et la parfaite considération avec laquelle je suis, Madame, très véritablement à vous.

CHARLES-ALBERT, Électeur.

De son côté, Belle-Isle écrivant au comte de Terring le 11 novembre 1740, quelques jours après la nouvelle de la mort de l'Empereur, l'assurait en ces termes de son attachement à la personne de l'Électeur : « Je m'estimerais l'homme du monde le plus heureux si je pouvais, dans le parti que prendra le Roi, être à même de lui en donner des marques efficaces et mériter toute son estime (1). »

C'était donc un appui précieux que Fleury assurait à la cause de la Bavière en nommant à l'ambassade de Francfort le comte de Belle-Isle, et notre ministre des affaires étrangères, annonçant cette nomination au représentant de Charles-Albert, au prince de Grimberghen, était en droit de dire : « Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que le Roi a nommé M. le comte de Belle-Isle pour son ambassadeur à Francfort (2). »

Fleury, de son côté, après avoir fait ce premier pas, se décidait à répondre, le 17 décembre 1740, aux sollicitations pressantes que Charles-Albert lui avait adressées à la fin du mois d'octobre. Pour se convaincre de la faiblesse de l'électeur de Bavière, il lui avait suffi de prendre connaissance du mémoire (3) que le prince de

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

(2) Amelot au prince de Grimberghen, à Versailles, le 16 décembre 1740. Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

(3) Ce mémoire a pour titre : *Réponse sur l'état des demandes de Sa Majesté Très Chrétienne, envoyé par M. le prince de Grimberghen.* Il porte la date du 26 novembre 1740. Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

Grimberghen avait remis, dans l'intervalle, à notre ministre des affaires étrangères. En conformité de l'état de demandes du 3 novembre précédent, l'Électeur y indiquait la composition de ses forces et les subsides nécessaires à leur augmentation. Fleury avait ainsi appris que Charles-Albert disposait seulement de 21 bataillons, de 14 compagnies de grenadiers, d'une brigade d'artillerie, de quelques compagnies franches et de 15 escadrons de dragons et de cavalerie ; que les bataillons étaient réduits à 400 fusiliers, les escadrons à 120 hommes et à 50 chevaux. Tout l'état militaire de la Bavière se bornait à un peu plus de 10,000 hommes. Pour le porter et le maintenir au chiffre de 14,000 hommes d'infanterie et de 3,000 chevaux, l'Électeur réclamait un million de florins d'Allemagne et un subside annuel de deux millions de livres. Il avouait que le sentiment de sa faiblesse l'avait empêché de prendre possession, *civili modo*, des États de la Succession autrichienne sur lesquels il avait des droits, et finissait par implorer les secours qu'il devait « attendre d'un grand Roi aussi généreux que fidèle à ses engagements ».

Informé du manque de ressources de Charles-Albert pour appuyer ses prétentions sur l'héritage de Charles VI, Fleury s'efforce de faire entendre à ce prince, dans sa lettre du 17 décembre 1740 (1), que tous les efforts de la France et de la Bavière doivent « se tourner uniquement sur le trône impérial ». Il laisse cependant pressentir le revirement qui, peu à peu, s'opère dans son esprit. Ses engagements envers la Pragmatique ne lui apparaissent plus que « conditionnels ». Il y voit jour à certaines restrictions, et il n'a pas craint de dire au représentant de Marie-Thérèse, au prince de Liechtenstein,

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang. — Voir l'appendice 1 de ce chapitre IV.

que, « pour rendre la garantie du Roi efficace, il lui manquait une condition essentielle qui était la ratification de l'Empire (1), que le feu Empereur était obligé d'obtenir ». Par une singulière contradiction, le cardinal, qui ne peut s'affranchir de ses scrupules et de ses doutes, s'applaudit en même temps de sa fidélité à observer la Pragmatique pour laquelle le Roi n'avait pas hésité à engager son honneur et sa parole, suivant en cela l'exemple de toutes les puissances de l'Europe. Il essaie de démontrer à l'Électeur les dangers d'une guerre générale en opposition aux avantages que s'assurera la Bavière si elle recourt à la voie de la douceur plutôt qu'à celle de la force. Se retranchant derrière la misère des provinces du royaume, il ne donne qu'une réponse évasive à la demande de subsides du prince de Grimberghen « pour mettre Son Altesse Électorale en état de soutenir tous ses droits et prétentions ». Il promet néanmoins de s'employer avec ardeur à gagner les électeurs à la cause de la Bavière. C'est dans ce but que le comte de Belle-Isle ne tardera pas à parcourir l'Allemagne. Fleury laisse enfin percer son inquiétude des agissements belliqueux du roi de Prusse. Il avait d'abord songé à gagner le suffrage de ce prince, ce qui aurait fait pencher la balance en faveur de l'Électeur de Bavière, mais la politique pleine de ténèbres de Frédéric II, ses armements formidables dont on ignore encore le but véritable, le jettent dans un tel désarroi qu'il se demande si ce prince n'agit point avec le grand-duc de Toscane en se préparant, comme tout l'annonce, à envahir la Silésie.

La mort récente (2) de Frédéric-Guillaume Ier avait

(1) La ratification du traité de Vienne de 1738 par l'Empire.
(2) 31 mai 1740.



privé Fleury d'un allié dont s'accommodait à merveille son humeur pacifique. Après avoir passé son règne à faire et à défaire ses traités d'alliance avec l'Autriche, le Hanovre et la France, Frédéric-Guillaume s'était résolument rapproché de cette dernière puissance qui se prêtait à un prochain agrandissement de ses États. Le 5 avril 1739, à la suite de longues négociations, notre ambassadeur à la Haye, le marquis de Fénelon, avait signé avec le ministre de la Prusse, Luiscius, un traité secret qui assurait la possession du duché de Berg à la maison de Brandebourg au lendemain de la mort, attendue de jour en jour, de l'Électeur palatin. Ce traité était l'œuvre de la politique bizarre et contournée de Fleury. Il avait garanti, depuis nombre d'années, à l'Électeur palatin le passage des duchés de Berg et de Juliers sur la tête de son successeur, le prince de Sulzbach. Quand il vit que Frédéric-Guillaume ne se lassait pas de faire valoir d'anciens droits de ses ancêtres sur ces duchés, il crut devoir prévenir une guerre en garantissant, à l'insu de la cour de Mannheim, la possession de Berg au roi de Prusse. Il entreprit ensuite de faire agréer cette cession à l'Electeur palatin, mais ce dernier prit fort mal les premières ouvertures du cardinal. Pour apaiser son ressentiment, Fleury n'hésita pas à déclarer qu'il avait mis en avant la cession de Berg comme une simple proposition du roi de Prusse à laquelle il s'était toujours refusé d'acquiescer. Il n'en avait pas moins arrêté à la Haye, avec Frédéric-Guillaume, le partage des duchés (1). Des deux côtés, le secret en fut soigneusement gardé. Tout à la joie de cette convention, sensible aux preuves d'amitié de M. le cardinal et de Sa Majesté Très Chrétienne, le roi de Prusse promit d'en avoir, « lui et toute

(1) Fleury a lui-même résumé toute cette affaire de Berg et de Juliers dans un mémoire qu'il adressa à Frédéric II, le 18 août 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 111. Aff. étrang.



sa postérité royale, une reconnaissance éternelle (1) ». A partir de ce jour et jusqu'à sa mort, il ne cessa de protester de son attachement à la France et de faire allusion « à la bonne harmonie et amitié qu'il souhaitait de cultiver inviolablement avec Sa Majesté Très Chrétienne (2) ». Fleury, de son côté, marquait en termes attendris l'inquiétude que lui causaient les progrès de la maladie et les souffrances de son bon ami, le roi de Prusse. Telle était la déférence de Frédéric-Guillaume pour le cardinal qu'ayant reçu, par l'intermédiaire de ce dernier, le projet de marier une de ses filles, la princesse Ulrique, au prince de Deux-Ponts, il écrivait à son ministre en France, le 30 avril 1740 : « Je mets toute cette affaire entre les mains du cardinal (3). »

Une grande figure disparaissait avec Frédéric-Guillaume, malgré les bizarreries et les brusqueries de son caractère. La Prusse, être indécis à son avènement, devait sa première forme et sa robuste enfance à ce créateur de forces. Avec 2 millions de sujets, un trésor évalué à 36 millions de notre monnaie, il était parvenu à entretenir, sans pressurer ses peuples, une armée de plus de 80,000 hommes. Esprit essentiellement pratique, travailleur infatigable, il avait introduit lui-même dans ses finances un ordre si parfait que ses dépenses ne dépassaient pas le chiffre de 26 millions, dont 24 millions pour le payement de son armée, ce qui

(1) Lettre de Frédéric-Guillaume à son représentant en France, M. de Chambrier, du 18 avril 1739. Correspondance de Prusse. Vol. 105. Aff. étrang.

(2) Frédéric-Guillaume à M. de Chambrier, Berlin, 6 février 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 105. Aff. étrang.

(3) Lettre de Frédéric-Guillaume à M. de Chambrier, du 30 avril 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 105. Aff. étrang. — Un des premiers actes de Frédéric, à son avènement, fut de rompre ce projet de mariage.

lui permettait d'économiser chaque année près de 10 millions (1). Le paysan prussien, assujetti à une redevance proportionnée à ses forces, d'après un cadastre sans cesse tenu à jour, ne connaissait point d'impôt arbitraire. Les chambres des domaines dans les provinces et le directoire général à Berlin, ne possédant point les finances à ferme, chargées seulement de l'exacte répartition et de l'exact recouvrement de l'impôt, avaient grand intérêt à ménager le peuple des campagnes. Frédéric-Guillaume veillait lui-même à ce que justice fût rendue à tous et faisait régner dans ses États une police si exemplaire « qu'un maître de poste n'osait demander à un passant une obole de plus qu'il ne lui était dû (2) ». Il peuplait par des colons les déserts de ses provinces, développait dans ses villes les manufactures et y appelait de l'étranger les meilleurs ouvriers de chaque profession. Lui-même se considérait comme le premier serviteur de son pays et n'était pas éloigné de se faire, de ses obligations et de celles de ses sujets envers l'État, l'idée qu'un Romain concevait de ses devoirs envers la cité. Excluant les étrangers de sa cavalerie, les admettant jusqu'à concurrence de moitié dans son infanterie, le Roi les encadrait solidement de ses soldats nationaux. Il avait associé la nation entière à la défense de la patrie : nobles et roturiers savaient qu'ils étaient nés pour les armes, les uns destinés à commander, les autres à obéir, tous liés au service par un règlement dont on ne saurait trop admirer la profonde sagesse. Frédéric-Guillaume avait lui-même fixé dans ses États la composition des districts destinés à alimenter chaque régiment, soit 5,000 feux

---

(1) Mémoires sur la conduite du roi de Prusse depuis son avènement à la couronne jusqu'à la paix qu'il a conclue avec la reine de Hongrie, le 11 juin 1742. Prusse, Mémoires et documents. Vol. 2. Aff. étrang.

(2) Relation d'un voyage dans le Nord en 1735, sans nom d'auteur. France, Mémoires et documents. Vol. 460. Aff. étrang.



pour un régiment d'infanterie, 1,500 pour un régiment de cavalerie (1). Il avait dessiné sur la carte leurs limites et partagé ces districts en cantons dont les ressources en hommes appartenaient exclusivement à une compagnie déterminée. Mais, afin de ne pas entraver les travaux de l'agriculture, le paysan prussien, une fois instruit, était renvoyé dans ses foyers, autorisé à s'y marier et rappelé chaque année pour une période d'exercices de quelques semaines, en mai et en juin, à l'époque où le Roi passait l'inspection de ses régiments. Nul trouble n'était ainsi apporté à la vie normale de la nation, et grâce à ce système ingénieux de recrutement d'une armée moitié mercenaire, moitié nationale, Frédéric-Guillaume avait plus que doublé ses forces et fait de la Prusse une des premières puissances militaires de l'Europe. Il pouvait dire avec un sentiment de légitime fierté : « Je me trouve, grâce à Dieu, en état par rapport à mon armée et à mes finances que je pourrai rendre de bons services à mes amis.

« Il est vrai que mes prédécesseurs en ont fait autant, mais la différence d'eux à moi était que j'ai augmenté jusques au double et au triple les forces qu'ils avaient,

« Je travaille aussi actuellement à l'augmenter encore davantage, ayant outre cela, par la bénédiction divine, de quoi pouvoir rendre mobile mon armée et la faire agir, ce qui a manqué à mes ancêtres et manquera aussi à toutes les autres puissances du Nord (2). »

Ses troupes n'étaient pas seulement nombreuses, mais, « disciplinées à merveille, elles gâtaient les yeux pour toutes celles qu'on voyait après (3) ». Dans aucun

(1) Lavisse, *La Jeunesse du Grand Frédéric*, p. 72.

(2) Lettre de Frédéric-Guillaume à M. de Chambrier, à Berlin, ce 15 mai 1723. Correspondance de Prusse. Vol. 73. Aff. étrang.

(3) Relation d'un voyage dans le Nord en 1735. France, Mémoires et documents. Vol. 460. Aff. étrang.



État, le soldat n'était mieux armé, nourri, vêtu à moindres frais, car Frédéric-Guillaume se réservait les fonctions de recruteur, d'intendant et de général. Il n'était pas un détail de tenue et d'exercice dont il n'eût approfondi la raison d'être à « l'Université de Potsdam », où les officiers des divers régiments venaient s'instruire à ses leçons et à celles du prince d'Anhalt-Dessau, l'un des élèves favoris du prince Eugène. Plus tard, rendant justice à l'œuvre de ces deux créateurs de l'armée prussienne, Frédéric II écrivait dans l'*Histoire de mon temps :* « Le prince d'Anhalt, qu'on peut appeler un mécanicien militaire, introduisit les baguettes de fer ; il mit les bataillons à trois hommes de hauteur ; et le défunt Roi, par ses soins infinis, introduisit la discipline et l'ordre merveilleux dans les troupes et une précision jusque-là inconnue en Europe pour les mouvements et les manœuvres. Un bataillon prussien devint une batterie ambulante, dont la vitesse de la charge triplait le feu et donnait aux Prussiens l'avantage d'un contre trois ». Admirablement exercée et équipée, tenue en haleine par des inspections continuelles, prête à entrer en campagne au premier signal, l'armée de Frédéric-Guillaume ne craignait la comparaison avec aucune des armées européennes. Et pourtant, en dépit de cet appareil de puissance, s'il était un prince qui inspirât peu d'inquiétude à ses voisins, c'était sans contredit le roi de Prusse. Nul ne prêtait attention à l'augmentation continue de ses forces, mais tous prenaient plaisir à rire de sa passion ridicule pour les grands hommes qui faisait dire à notre ambassadeur, M. de Valory : « Je ne sais si le roi de Prusse ne changerait pas une province qui ne produirait qu'une petite race contre le tribut de 10 grands hommes de six pieds (1) ». Il avait si souvent passé d'un

(1) Lettre de M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 22 janvier 1740.

camp à un autre, graissé ses bottes et fait mine de partir en guerre sans donner à ses menaces la moindre suite qu'on le croyait atteint de la manie de collectionner des soldats, attentif avant tout à leur conservation, et « idolâtre de ses troupes comme un enfant d'une poupée (1) ». Georges II, son beau-frère pour lequel, au dire de M. de Valory, il professait « une aversion indomptable », ne tarissait pas en moqueries sur son frère le caporal qui armait toujours son fusil et ne le déchargeait jamais. M. de Chavigny écrivait plaisamment au comte de Belle-Isle : « Le roi de Prusse ne fait marcher ses troupes que dans sa tabagie (2) », et, dans une lettre au même général, du 16 janvier 1733, il émettait sur Frédéric-Guillaume ce jugement peu flatteur : « Comptez une fois pour toutes que le roi de Prusse est un ami peu utile et un ennemi peu dangereux, que c'est lui faire trop d'honneur que d'en faire un objet principal (3) ».

Cette appréciation pleine de dédain n'était pas sans fondement. Frédéric-Guillaume aimait à faire rechercher son alliance, mais il se mêlait, en danseur disgracieux et maladroit, aux « quadrilleurs », nom sous lequel il désignait l'Angleterre, la France et l'Autriche, les nations qui

Correspondance de Prusse. Vol. 110. Aff. étrang. « Tenez, disait un jour Frédéric-Guillaume à M. de la Chétardie, le prédécesseur de M. de Valory, si l'on croyait me faire faire quelque chose en m'offrant autant d'argent qu'il en faudrait pour remplir quatre fois cette chambre, l'on se tromperait grossièrement. De me procurer la plus belle femme ou fille du monde me serait également indifférent ; mais des soldats, c'est là pour moi le défaut de la cuirasse, et l'on peut avec cela, je l'avoue, me mener aussi loin qu'on voudra. » Dépêche de M. de la Chétardie du 24 décembre 1735. Correspondance de Prusse, Vol. 100. Aff. étrang.

(1) Mémoire sur les affaires du temps, novembre 1735, par le duc d'Antin. France, Mémoires et documents. Vol. 504. Aff. étrang.

(2) M. de Chavigny au comte de Belle-Isle, à Copenhague, le 15 mars 1738. Vol. 2873. Arch. hist.

(3) Vol. 2712. Arch. hist.



donnaient alors le branle aux affaires de l'Europe. Les deux personnages qui se combattaient en lui, le roi de Prusse et l'Électeur de Brandebourg, le souverain maître d'un État et le membre dépendant d'un Empire, avaient contribué à donner à sa politique un caractère d'incohérence. Il s'était toujours dit Allemand et bon Allemand, persuadé qu'il fallait un chef puissant à l'Empire, plein de déférence au fond pour l'empereur Charles VI, prêt à le seconder contre les envahisseurs de l'Allemagne dans le même temps où ses intérêts, comme roi de Prusse, le jetaient dans les bras des ennemis de l'Autriche. Avec son bon sens accoutumé, son amour du réel et du solide, il avait aperçu tout le creux, tout « le vent », suivant une de ses expressions favorites, de la Pragmatique Sanction. Pendant son séjour à Berlin, notre ambassadeur, M. de Rottembourg, l'avait entendu répéter maintes fois, en parlant des États autrichiens, que l'étoffe était ample et que chacun trouverait le moyen de s'y tailler un manteau à sa convenance. Un autre jour, s'entretenant avec le représentant de la France, M. de la Chétardie, il lui disait brusquement : « Qu'appelez-vous la Pragmatique Sanction ? n'est-ce point quelque fantôme ? (1) ». Toutefois, malgré la hardiesse de ces propos, on peut conjecturer que le roi de Prusse, prince discipliné, profondément religieux et comme tel respectueux de sa parole et de l'Empereur, se serait contenté, dans l'éventualité de la mort de Charles VI, de jouer un rôle secondaire à la remorque des quadrilleurs, bien éloigné d'amonceler les premiers nuages et de déchaîner l'orage contre la Maison d'Autriche. Là où il n'aurait sans doute brillé qu'au second plan, son fils allait se révéler acteur de génie, conduc-

(1) M. de la Chétardie à Amelot, à Berlin, ce 6 octobre 1739. Correspondance de Prusse. Vol. 108. Aff. étrang.

teur d'événements, metteur en œuvre incomparable des immenses ressources que tout un règne d'organisation patiente et de labeur acharné avait accumulées sous sa main.

La fée protectrice qui veillait sur le berceau de la Prusse avait désigné, pour achever l'œuvre de Frédéric-Guillaume, un prince que ses sujets reconnaissants devaient plus tard saluer du nom d'*Unique*. « Petit, assez gras sans être trop gros, une physionomie spirituelle, de jolis yeux, un visage rond, gai et vif, d'assez belles dents, des cheveux bruns bien plantés, l'air noble (1) », Frédéric II prenait possession du pouvoir à 28 ans, en pleine activité de corps et d'esprit, impatient de gloire, dévoré d'ambition. Les sympathies allaient en foule au jeune roi dont on se rappelait les malheurs comme prince royal, et dont le règne était attendu comme le commencement d'une ère de délivrance. Au souverain qui professait le plus grand mépris pour les sciences et les arts, qui n'avait qu'un culte, celui de la force, qui transformait en caserne sa cour et ses États, succédait un prince connu pour son amour des lettres, son goût pour la musique, sa recherche des plaisirs délicats de l'esprit, un prince qui signalait son avènement par l'apparition d'un livre *l'Anti-Machiavel* où il prenait « le bonheur du monde pour objet (2) », et où il s'annonçait comme le vengeur de la bonne foi et de la vertu. Mais, tandis que le poète des rois et le roi des

(1) Portrait du roi de Prusse qui figure, sans nom d'auteur, dans le vol. 110 de la Correspondance de Prusse aux Aff. étrang. et que le duc de Luynes a inséré dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 93) comme lui ayant été adressé par son fils, le duc de Chevreuse, après le passage de à Frédéric Prague, en janvier 1742. — Voir, à l'appendice 3 de ce chapitre IV, un portrait de Frédéric II que nous attribuons au marquis de Beauvau.

(2) Lettre de Voltaire au cardinal de Fleury. La Haye, le 4 novembre 1740. *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXXIV, édition Hachette.

poètes, Voltaire, ne tarissait pas d'éloges envers le nouveau Salomon du Nord, ne savait quel titre lui décerner, de Marc-Aurèle, de Titus ou de Trajan, l'entourage de Frédéric ne tardait pas à se rendre compte qu'il fallait « recommencer à faire connaissance avec lui sur nouveaux frais (1) ». Après deux mois de règne, « le public était étonné de s'être aussi lourdement trompé, d'avoir fondé des espérances sur la générosité, la bonté de cœur et l'affabilité (2) ». Frédéric, prince royal, entouré d'espions, violenté dans ses inclinations, n'osant même prendre la parole à table que dans les rares instants où son père s'éloignait, avait jusqu'alors fait preuve d'une profonde dissimulation. A mesure qu'il découvrait l'intérieur de son âme aigrie par la souffrance, il apparaissait tel qu'il était en réalité : fermé aux affections du cœur, plein de mépris pour toute religion, poussant jusqu'au cynisme l'absence de scrupules, affranchi en morale de toute loi divine et humaine. Dans ce prince qui se piquait de philosophie et s'était fait une règle de vie moitié en stoïcien, moitié en épicurien, l'égoïsme dominait sous un vernis de vertus et d'humanité. Sûr de lui-même, prévenu en faveur de ses qualités jusqu'à la présomption, aimant la raillerie, « sachant par préférence et peut-être par exception tous les traits injurieux aux nations (3) », Frédéric portait, à l'exemple de Louis XI, son Conseil

(1) Lettre de M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 18 mars 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 110. Aff. étrang.

(2) Lettre de M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 9 août 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 111. Aff. étrang.

(3) Anecdotes sur le roi de Prusse, Frédéric II. Prusse, Mémoires et documents. Vol. 2. Aff. étrang. Ce document, sans nom d'auteur, doit être attribué, croyons-nous, au marquis de Beauvau, le brillant mestre de camp du régiment de la Reine, que Louis XV avait chargé de saluer Frédéric II à son avènement. L'auteur se donne le titre d'inspecteur de nos troupes, que possédait le marquis de Beauvau.



dans sa tête et ne regardait ses ministres que « comme des secrétaires, ses généraux comme des aides de camp et les gens de finances comme des receveurs (1) ». Servi par un esprit de premier ordre (et il définissait lui-même l'esprit « un fard qui cache souvent la difformité des traits (2) »), s'il était loin de posséder toutes les connaissances qu'il croyait avoir, il ne lui manquait aucune des dispositions pour les acquérir. « Il est déjà ce que les autres ne deviennent qu'avec beaucoup de temps et de peines. Il a les grandes idées, et il entre dans les détails, la police, les négociations, la guerre, les approvisionnements du dedans et du dehors, la marche des troupes, les subsistances : en un mot, il fait les projets et les exécute (3). » Comme prince royal, il avait sans cesse lutté contre son père soit ouvertement soit sourdement, manifesté des goûts et des sentiments opposés : comme roi de Prusse, il entendait poursuivre l'œuvre de Frédéric-Guillaume en mettant au service de son pays, avec le génie qui manquait à son prédécesseur, un égal dévouement. Dès les premiers jours de son règne, il se rendait malade par excès de travail, voyant tout, faisant tout par lui-même, augmentant son armée de 11,000 hommes en même temps qu'il jetait les fondements d'une Académie et attirait à sa cour des savants, Maupertuis, Wolf, Algarotti. Il assumait à lui seul l'exercice du pouvoir, formant un contraste violent avec le roi de France qui, à peu près du même âge, demeurait étranger au gouvernement de ses États et au commandement de ses armées,

---

(1) Anecdotes sur le roi de Prusse, Frédéric II. Prusse, Mémoires et documents. Vol. 2. Aff. étrang.

(2) D'Arget, secrétaire de Frédéric II, après l'avoir été de M. de Valory, écrivant à ce dernier, lui faisait part de ces paroles du roi de Prusse. M. de Valory les cite dans une lettre au comte de Belle-Isle du 13 juin 1754. Vol. 3896. Arch. hist.

(3) Anecdotes sur le roi de Prusse, Frédéric II.

sans autre horizon que ses maîtresses, ses chasses et ses bâtiments.

Les puissances de l'Europe, la France en particulier, ignoraient encore ce que serait à leur égard le nouveau roi de Prusse. Dans une visite à la cour de Frédéric-Guillaume, en août 1735, M. de Chavigny se ménageait quelques minutes d'entretien avec le prince royal, et le reconnaissait aussitôt « capable de viser au grand (1) ». Alors que le prédécesseur de M. de Valory à Berlin, le marquis de la Chétardie, préjugeait que Frédéric, admirateur de Voltaire et de nos littérateurs, se montrerait favorable à la France, M. de Valory était persuadé qu'il adopterait le système d'une étroite union avec la maison de Hanovre et qu'il chercherait à satisfaire son goût pour la gloire et la réputation par le canal de l'Angleterre, « laquelle avait quinze et bisque sur la partie, parce que tout ce pays-ci est hanovrien à brûler (2) ». Dans ses propos, recueillis par notre ambassadeur, Frédéric se plaisait à englober sous le nom de petits maîtres tous les Français. Imbu des anecdotes les plus fausses sur notre XVIIe siècle, il ne parlait de Louis XIV que d'après les lardons de la *Gazette de Hollande* et les propos des réfugiés. Il était aussi parvenu aux oreilles du cardinal de Fleury que Frédéric regardait d'un œil jaloux notre prospérité et qu'il tenait pour « une de ses maximes principales que la France était trop puissante et qu'on ne pouvait trop s'opposer à l'augmentation de son pouvoir (3) ». En réalité, le nouveau roi n'était ni Français, ni Anglais, mais Prussien, souverain d'un État

(1) M. de Chavigny à Chauvelin, Hanovre, 15 août 1735. Correspondance de Prusse. Supplément 2. Aff. étrang.

(2) M. de Valory à M. de Saint-Séverin, à Berlin, le 2 juillet 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 111. Aff. étrang.

(3) Mémoire adressé par Fleury à Philippe V, le 21 novembre 1740. Correspondance d'Espagne. Vol. 462. Aff. étrang.

naissant qu'il était résolu à agrandir par tous les moyens licites et illicites, en subordonnant sa politique à un seul guide, l'intérêt.

La cession de Berg, que Fleury avait consentie en faveur de la Prusse, ne satisfaisait pas Frédéric. C'était, avec Dusseldorf, une lisière de plusieurs lieues sur le Rhin qu'il convoitait, et, dans les premiers jours de juillet 1740, il envoyait en France un de ses colonels, un fils de réfugié français, M. de Camas, avec ordre de reprendre de fond en comble, comme si elles étaient non avenues, les négociations auxquelles le traité de la Haye avait mis fin. Le ton plein d'assurance de l'envoyé de Frédéric à Versailles, son insistance à faire valoir les prétentions de son maître, firent comprendre à Fleury et aux ministres français qu'ils avaient maintenant devant eux un roi de Prusse conscient de sa puissance, « maître de 100,000 hommes des plus belles troupes du monde, ses arsenaux pleins et des trésors immenses (1) ». Le secrétaire d'État des affaires étrangères, Amelot, traduisait en ces termes cette impression nouvelle dans une lettre au prince de Grimberghen, du 31 juillet 1740 : « Le feu roi de Prusse était un prince incertain et que sa timidité naturelle pouvait rendre peu redoutable. Le prince qui lui succède se présente déjà tout différemment. Il s'annonce ambitieux de gloire, persuadé de la solidité de ses droits, sentant ses forces, et on ne voit point d'objet plus prochain et plus naturel de son ambition que la succession de Berg et de Juliers (2). »

Aux yeux de Frédéric, la mission de M. de Camas avait une portée plus haute et plus étendue que le seul règle-

---

(1) Lettre de M. de Valory, non datée, écrite en juillet 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 111. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

ment de la succession de Berg et de Juliers. L'envoyé de la Prusse devait aussi prendre une connaissance approfondie de la France, de son gouvernement, de ses forces militaires, du caractère de son souverain et du cardinal, sonder Fleury sur son attitude en cas de mort de l'Empereur et pressentir « si l'affaire de la succession serait capable de lui faire entreprendre une guerre (1) ». Et tandis que M. de Camas, fidèle à ses instructions, dissimulant sa haine pour son ancienne patrie, payait « paroles veloutées de paroles veloutées », le roi de Prusse prodiguait l'encens de ses flatteries « au pacificateur de l'Europe », qu'il aurait « voulu volontiers, disait-il, connaître par une vision béatifique (2) ». Malgré sa crédulité, le vieux cardinal conservait assez de jugement pour ne pas prendre au sérieux les hyperboles du roi de Prusse. Il n'était point dupe de ces éloges conçus en termes boursouflés, mais, par une singulière faiblesse, au lieu d'y couper court en recourant au ton de dignité qui convenait à son âge, il essayait d'accorder ses accents au même diapason forcé, et répondait à Frédéric, le 18 août 1740 : « Si j'étais moins vieux que je ne suis, j'aurais demandé la permission au Roi mon maître d'aller me mettre aux pieds de Votre Majesté pour voir de plus près un prince qui remplit toute l'Europe de son nom et qui fait espérer un gouvernement digne de servir de modèle à ceux que Dieu a établis pour commander aux hommes et pour faire leur félicité. J'avoue, Sire, que mon âge avancé me fait, dans le moment présent, une vraie peine, puisqu'il me prive d'un honneur et d'un avantage qui auraient mis le comble à mes vœux, et je supplie Votre Majesté d'être

(1) Instruction secrète pour le colonel de Camas, Ruppin, 11 juin 1740. *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*. Vol. I, p. 5.

(2) Frédéric à Fleury, à Charlottenbourg, ce 25 de juillet 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 111. Aff. étrang. et *Politische Correspondenz*, t. I, p. 23.



du moins persuadée que personne n'applaudira avec plus d'empressement et d'ardeur aux éloges qu'Elle s'attirera infailliblement en suivant les maximes qu'Elle s'est proposées pour régner, et qu'Elle trouvera encore plus dans son cœur que dans tous les exemples que pourront lui fournir les grands hommes de l'antiquité. Je suis avec un profond respect, etc. (1). »

En vain, dans ses lettres au cardinal, Frédéric faisait-il entendre qu'il attendait un peu plus de bonne volonté de la France ; en vain faisait-il valoir qu'il était en mesure de reprendre en Allemagne le rôle de Gustave-Adolphe, Fleury ne paraissait pas disposé à se laisser arracher d'autre concession que celle du duché de Berg, quand la mort de l'empereur Charles VI vint détourner, vers un champ d'action plus vaste, le génie impatient du roi de Prusse. Loin de le surprendre, cet événement le trouvait prêt. Il en avait mesuré déjà les immenses conséquences : « C'est le moment du changement total de l'ancien système de politique, écrivait-il à Voltaire, le 26 octobre 1740; c'est ce rocher détaché qui roule sur la figure des quatre métaux que vit Nabuchodonosor, et qui les détruisit tous (2). » Frédéric avait déjà arrêté dans son esprit le partage de la succession de Charles VI. L'Autriche, épuisée d'hommes et d'argent, lui offrait une proie plus riche et plus tentante que les duchés de Berg et de Juliers. L'aiglon de Prusse se sentait de taille à essayer ses serres et à se rendre maître par ses seules forces, au cœur de l'hiver, de la Silésie, ce fleuron de la couronne de Marie-Thérèse qui avait déjà excité les ardentes convoitises des Electeurs de Brandebourg. Sans doute le bruit de son vol audacieux réveillerait l'Europe engourdie, mais comme Frédéric se faisait un jeu de

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 111. Aff. étrang.

(2) *Œuvres complètes* de Voltaire. Vol. 34, p. 177. Édition Hachette.

tromper par ses négociations les diplomates les plus retors, en même temps que ses armées remporteraient des victoires, son parti, celui d'une offensive immédiate, fut pris sans la moindre hésitation : « Je sais, disait Frédéric-Guillaume à son fils, que, quand vous serez le maître, vous les tromperez tous », parlant de toutes les cours voisines et de celles auxquelles il pouvait avoir affaire, « car, ajoutait-il, c'est votre caractère et vous ne pourrez vous en empêcher, mais faites-le bien et dans une occasion de conséquence et qui en vaille la peine, car vous ne serez jamais qu'une fois à portée de le faire (1) ». Le père ne s'était pas trompé dans son appréciation, et cependant il n'aurait pu maîtriser son étonnement, et peut-être son admiration, en voyant le réfutateur de Machiavel embrasser avec ardeur les doctrines contre lesquelles il s'était élevé, se présenter, véritable caméléon, aux cours de l'Europe sous des couleurs différentes suivant le milieu, les tenir toutes en défiance les unes contre les autres, endormir les soupçons à Vienne, exciter les convoitises à Versailles, pendant qu'il préparait dans l'ombre, loin de toute opposition et de toute intervention, son guet-apens contre l'Autriche. Sans rien révéler encore de ses desseins, le 30 octobre 1740, le lendemain du jour où il faisait étudier par son ministre Podewils et son général Schwerin le plan le plus favorable à une prise de possession de la Silésie, il écrivait à Fleury :

A Remusberg, ce 30 d'octobre 1740.

Monsieur mon Cousin,

J'ai reçu avec bien du plaisir la dernière lettre que vous m'avez écrite, et je vous suis bien obligé de ce que vous avez ajouté au traité fait avec feu le Roi mon père. Mais voici la mort de l'Empereur qui va

---

(1) Lettre de M. de Valory à M. d'Argenson, à Berlin, le 8 janvier 1745. Correspondance de Prusse. Vol. 136. Aff. étrang.



ouvrir une nouvelle scène. J'attends avec bien de l'impatience ce que vous pensez sur ce sujet. L'événement est si peu attendu qu'il doit naturellement produire des conjonctures auxquelles la prudence n'a pu aviser. Je vous prie de me conserver toujours votre amitié qui m'est précieuse et d'être persuadé des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, etc. (1)

Pendant le mois de novembre 1740, les dépêches de M. de Valory et celles du brillant mestre de camp du régiment de la Reine, le marquis de Beauvau, venu à Berlin pour saluer de la part de la France le nouveau roi, causèrent au cardinal les plus vives appréhensions. Tous deux lui signalaient les armements du roi de Prusse sans pouvoir démêler d'une façon certaine ses véritables intentions. Fleury était obsédé par la crainte que Frédéric ne se jetât sur les duchés de Berg et de Juliers. Aussi, loin d'accueillir les premières avances du roi de Prusse, il se tint sur une entière réserve en répondant à ce prince, le 23 novembre 1740 : « Votre Majesté aura su que le Roi n'a pas hésité un moment à déclarer à M. le prince de Liechtenstein qu'il tiendrait fidèlement tous les engagements qu'il avait pris avec le feu Empereur au sujet de sa Pragmatique pour la succession de ses États héréditaires, quoique ce prince n'eût pas rempli avant sa mort l'obligation solennelle qu'il avait contractée d'obtenir de l'Empire la ratification du traité de paix conclu en dernier lieu à Vienne.

« . . . Le Roi a été bien aise de donner à toute l'Europe une nouvelle preuve de sa bonne foi pour en calmer les différentes puissances sur un point si capital et les convaincre qu'il était bien éloigné d'exciter et d'entretenir la plus légère semence de guerre.

« Il ne reste donc que l'élection d'un empereur qui

(1) Correspondance de Prusse, Vol. 112. Aff. étrang.— Cette importante lettre de Frédéric ne figure pas dans la *Politische Correspondenz*.



puisse donner lieu, selon les apparences, à beaucoup d'intrigues et peut-être de divisions. Le Roi n'y prendra d'autre part que celle que lui donnent la qualité de garant des traités de Westphalie et le désir sincère qu'il a de maintenir les libertés germaniques..... (1) ».

Les inquiétudes du cardinal de Fleury ne se calmèrent que quelques jours plus tard quand il acquit la certitude que les forces prussiennes se concentraient, non sur le Rhin, mais sur l'Oder. Un des confidents du roi de Prusse, Algarotti, que voyaient souvent M. de Beauvau et le marquis de Valory, avait, au lendemain de la mort de l'Empereur, envoyé à Frédéric un projet « qui était en gros de se rendre maître de la Silésie... Le roi de Prusse a répondu fort sérieusement que ce généreux conseil était tel qu'Antoine l'eût donné à César et qu'il l'avait déjà prévenu depuis longtemps dans sa tête (2) ». Le même Algarotti avait lu, devant M. de Beauvau, un passage d'une lettre de Frédéric ainsi conçu : « Vous êtes fait, mon cher Algarotti, pour être témoin de grands événements. Si vous me demandez ce que fait l'Europe, je vous dirai que la cour de Saxe joue aux osselets, le roi de Danemark mange du gruau et du bœuf à en crever, la France joue au plus fin et guette sa proie, la Hollande tremble et fait pis encore. Le Grand-Duc a la gangrène dans le corps et ne saurait se résoudre à l'opération qui pourrait seule le guérir. A Rhinsberg, on joue, on chante et on danse (3). » L'attitude du marquis de Botta, envoyé par Marie-Thérèse à Berlin au début de décembre 1740, avait achevé d'éclairer les représen-

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

(2) M. de Beauvau à Fleury, à Berlin, le 5 novembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

(3) Lettre de M. de Valory à Amelot, à Berlin le 19 novembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Arch. hist.

tants de la France, car l'Autrichien n'avait point fait difficulté de qualifier hautement devant eux la démarche du roi de Prusse « d'inouïe et contre tous les règlements et les constitutions de l'Empire ».

Ces nouvelles, transmises à Versailles, avaient dérouté tous nos politiques. Personne n'osait mesurer les projets de Frédéric à leur véritable étendue, lui supposer la folie de se jeter seul, de gaieté de cœur, dans une aventure aussi grosse de conséquences qu'une invasion des États autrichiens. L'Europe n'était plus habituée à ces coups d'audace, et Fleury, tout le premier, soupçonnait, dans la marche des événements, une entente entre la Prusse et l'Autriche. Il croyait ces deux puissances occupées à développer un plan concerté d'avance et à jouer une comédie dont le dénouement avait été réglé de point en point. Dans sa pensée, le grand-duc de Toscane consentait secrètement à l'entrée des troupes prussiennes en Silésie, se prêtait ensuite à un accommodement, en apparence forcé, et à un démembrement de la succession autrichienne, soit-disant indépendant de sa volonté. Sans porter atteinte à la Pragmatique, il achetait l'appui de la Prusse au prix de la cession déguisée d'une province et parvenait sans encombre à la dignité impériale.

La réalisation de ce plan, digne de Machiavel, entrait en effet dans les calculs du roi de Prusse, mais Fleury se trompait grossièrement en croyant les deux cours d'accord pour travailler à son exécution. Après s'être conduit en détrousseur de grands chemins, après avoir dépouillé Marie-Thérèse d'une province (ce qu'il appelait prendre fortement à cœur les intérêts de la Maison d'Autriche), Frédéric devait proposer à la reine de Hongrie de lui garantir ses États d'Allemagne, de nouer avec elle une alliance étroite, d'employer son crédit à faire élire empereur le grand-duc de Toscane, enfin de lui fournir deux et même trois millions de florins « contre

la cession entière et totale de toute la Silésie (1) ». La cour de Vienne, « embourbée par-dessus les oreilles (2) », accepterait peut-être un secours offert de si bonne grâce, mais, comme son orgueil accoutumé pouvait l'aveugler sur ses véritables intérêts, Frédéric jugeait prudent de s'assurer tout d'abord la possession de la Silésie. Bien lui en prit, car Marie-Thérèse et François de Lorraine reçurent en termes indignés ses étranges propositions. Le grand-duc de Toscane déclara à l'envoyé de Frédéric, au comte de Gotter, que la Reine ne se reconnaissait ni le droit ni le pouvoir de distraire la plus petite portion de son héritage, et que, personnellement, il préférait renoncer non seulement à la couronne impériale mais à la possession de l'univers plutôt que d'aliéner une largeur de main des États dont Marie-Thérèse était l'héritière légitime (3).

En observateur éclairé, M. de Beauvau avait démasqué, l'un des premiers, le jeu plein de traîtrise de Frédéric. Loin d'ajouter foi à l'accord que Fleury supposait entre le Grand-Duc et le roi de Prusse, il était disposé, dès le 6 décembre 1740, à regarder l'invasion de la Silésie comme « une entreprise de pure violence et de conquête, et, si cela est, on ne doit pas douter que le roi de Prusse ne soit homme à pousser la chose fort loin, d'autant plus, qu'excepté 3 régiments d'infanterie peu complétés, tant dans la Silésie que dans la Bohême et dans la Moravie, et le régiment de dragons de Liechtenstein, les troupes sont hors d'état de faire la moindre résistance. La consternation de la cour de Vienne sera extrême si elle est dans la bonne foi, et cette consternation pourrait bien la déterminer à un prompt accommodement en cédant une partie de la Silésie. Je suis persuadé que c'est là ce que

(1) Lettre de Frédéric au conseiller privé des finances de Borcke à Vienne. Berlin, 15 novembre 1740. *Politische Correspondenz*. Vol I, p. 103.

(2) Frédéric au capitaine Andrié à Londres. Berlin, 6 décembre 1740. *Politische Correspondenz*. Vol. I, p. 125.

(3) Arneth, *Maria Theresia's erste Regierungsjahre*, Vol. I, p. 121.

cherche le roi de Prusse, et qu'il est homme à pousser jusqu'en Bohême et peut-être jusqu'en Autriche pour amener le Grand-Duc à un traité avant qu'il puisse être secouru et que d'autres puissances puissent se mêler de leurs querelles.

Soit qu'il y ait du concert dans l'expédition présente, soit qu'il n'y en ait point, il me semble qu'elle mérite l'attention de Votre Éminence et les mesures les plus promptes pour y remédier, à moins qu'Elle ne soit Elle-même indubitablement instruite des intentions du roi de Prusse et qu'il n'agisse d'accord avec Elle. Si cela n'est pas, Monseigneur, je peux assurer Votre Éminence qu'elle ne doit point négliger les démarches du roi de Prusse. Ce prince ne se conduit pas selon les règles connues. Il ne pense ni n'agit comme un autre. Il est capable de tout entreprendre et de tout sacrifier à son entreprise sans que rien puisse l'en détourner. Je supplie Votre Éminence d'ajouter une foi entière à ce que je lui mande du caractère de ce prince. Elle sait que je ne parle pas légèrement, et Elle peut voir que je ne me suis pas trompé sur son compte dès le commencement.

Voici donc quelle est mon idée en supposant toujours qu'il n'est d'accord ni avec Vienne ni avec nous : le roi de Prusse compte profiter de l'hiver pour pousser une guerre imprévue et inusitée contre un prince faible qui, ne pouvant être secouru, sera obligé de se jeter dans ses bras. Il le fera empereur après l'avoir dépouillé de la Silésie, s'unira ensuite avec lui et les Puissances maritimes pour soutenir ses droits sur Berg et Juliers, chose qui lui tient encore plus à cœur que la Silésie (1).

Ce fut dans ces circonstances que Fleury, impatient de rompre le silence dans lequel Frédéric s'enfermait et de sortir de cette période de doutes, invita M. de Valory à tenter une démarche auprès du roi de Prusse pour que ce prince consentît à s'ouvrir de ses projets au roi de France. Le marquis de Valory remettait en conséquence à Frédéric, le 12 décembre 1740, une lettre ainsi conçue :

Sur l'avis qu'a eu le Roi, mon maître, des armements considérables que fait Votre Majesté, il m'ordonne, Sire, de lui représenter qu'il avait d'autant plus lieu de s'attendre que Votre Majesté eût bien voulu

(1) Lettre de M. de Beauvau à Fleury, à Berlin, le 6 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

l'instruire de ses desseins, qu'Elle a paru désirer se concerter avec la France dans tout ce qui pourrait avoir rapport à la conjoncture présente et que le Roi mon maître a répondu aux premières ouvertures qui lui ont été faites avec toute la confiance que Votre Majesté pouvait désirer. C'est l'amitié, Sire, qui se plaint, et le Roi est également éloigné d'exiger d'Elle qu'Elle ne forme aucun projet sans sa participation et de prendre aucune inquiétude sur les démarches d'un prince aussi sage et aussi religieux observateur de sa parole. Je m'acquitte, Sire, des ordres que je reçois et ose supplier Votre Majesté de me faire donner une réponse que je puisse envoyer à ma cour (1).

Avec sa merveilleuse pénétration de l'état de l'Europe, Frédéric ne se pressait pas de négocier. Les alliances ne pouvaient lui faire défaut car son coup de vigueur, portant une atteinte mortelle au fragile édifice de la Pragmatique, donnait l'essor aux convoitises des voisins et des ennemis de l'Autriche. Il entrevoyait clairement les intérêts opposés des deux puissances, la France et l'Angleterre, qui aspiraient à rompre l'équilibre du continent à leur profit. Elles formaient à ses yeux deux centres d'opposition irréductible. Leur système politique constituait une perpétuelle antithèse, et Frédéric partait de ce principe certain de ne jamais les rencontrer dans le même camp. Après s'être emparé de la Silésie sans coup férir, il se proposait d'ouvrir en hiver l'ère des négociations, sûr d'être recherché par les deux partis et de faire pencher la balance avec ses 100,000 hommes en faveur de celui des deux antagonistes qui lui réserverait le meilleur accueil. Il était bien résolu à ne se vendre qu'à bon escient et au plus offrant. Il comptait sur l'Angleterre pour s'accommoder avec la cour de Vienne et se retourner contre la France dans une coalition où entreraient le grand-duc de Toscane et Georges II : peut-être songeait-il à régler à son profit, à l'aide de ses nouveaux alliés, cette affaire de la succession de Berg et de

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

Juliers qui, au dire de M. de Beauvau, lui tenait encore plus à cœur que la conquête de la Silésie. En cas de difficulté insurmontable dans la poursuite de ce plan favori, il était prêt à se rapprocher de la France, heureuse de donner un allié de sa taille à l'électeur de Bavière. Ainsi décidé à se ménager les deux partis, Frédéric continuait à se répandre en éloges dithyrambiques sur le cardinal : « C'est le plus grand homme que la France ait eu jusqu'à présent (1) », disait-il à M. de Valory le 7 décembre 1740, sachant bien qu'un tel propos parviendrait à son adresse. Enfin, le 12 décembre 1740, à la réception de la lettre de notre ambassadeur, il se décidait à dévoiler une partie de ses vues dans un entretien dont M. de Valory reproduisait la physionomie pleine de verve et de mouvement. Après avoir demandé à notre représentant si Louis XV faisait cas de son alliance, lui avoir déclaré « qu'il avait plusieurs projets qui, tous, sur sa parole, étaient très convenables à la France », que sa voix pour l'élection d'un empereur était encore à louer, et qu'il était tout désigné pour devenir notre allié naturel dans le Nord, il ajoutait : « Voici le temps venu que je sache si M. le cardinal veut de moi. L'incertitude où je suis sur ses sentiments à cet égard vient de ce que les choses semblent avoir changé de face. Peut-être que tout ceci (parlant de son expédition) change aussi sa façon de penser, chose que je niai (2) bien positivement. Si l'on veut m'avoir, la chose ne traînera pas, et je vous donnerai mes idées. Je voudrais aussi qu'il me fît part des siennes. Je vous avertis que je suis pressé et que je voudrais savoir à quoi m'en tenir. Personne n'est plus en état que moi de faire le bien de la Maison de Bavière et de seconder les vues que le Roi votre maître pourrait avoir de le faire empereur,

(1) M. de Valory à Fleury, à Berlin, le 10 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

(2) L'original porte : nierai.

et cela sans le compromettre. Après nous être chamaillés pendant quelque temps, il pourra s'élever comme le modérateur. On négociera, et il prononcera comme nous en serons convenus. Convenez que je lui fais jouer un personnage qui convient également à sa grandeur et à son goût... Soyez sûr, continua-t-il, mon cher ami, que c'est un abus de croire que tout ceci doive et puisse se passer sans quelques coups d'épée. C'est aux jeunes gens à entrer les premiers en danse. Après tout, qu'est-ce que cela vous fait si je m'agrandis de ce côté-ci, et ne devez-vous pas être bien aise que je fasse vos affaires à ce prix ? » Puis, comme Frédéric, faisant allusion à la puissance croissante de la Russie, insistait sur la nécessité de faire entrer la Suède et le Danemark dans ses intérêts et ceux de la France, « c'est donc Sire, lui demandait M. de Valory, un traité d'alliance défensive qui conviendrait à Votre Majesté, auquel accéderaient la Suède et le Danemark, et Elle voudrait savoir le plus promptement qu'il se pourra les intentions du Roi mon maître ? » et, sur la réponse affirmative de Frédéric, M. de Valory s'empressait de transmettre sur-le-champ à Versailles ces premières ouvertures du roi de Prusse en résumant ainsi l'impression qu'elles avaient laissée dans son esprit : « J'omets bien des choses que la longueur de la conversation m'a fait échapper, mais l'essentiel est que le roi de Prusse paraît désirer une alliance ; que je croirais assez qu'il donnera la préférence à la France. Il me dit qu'il était d'autant meilleur allié que rien dans le monde n'était capable de l'empêcher de remplir ses engagements (1). »

Au sortir de cet entretien, après avoir passé une grande partie de la nuit à un bal de la cour en toute

(1) M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 13 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.



aisance et liberté d'esprit, Frédéric montait en carrosse pour prendre le chemin de la Silésie. Seul, des ministres étrangers, M. de Beauvau assistait à son départ. Le Roi, quittant un instant les princes de sa suite, « lui fit l'honneur de lui dire les choses du monde les plus obligeantes (1) », et, au témoignage de Voltaire, ces paroles tentatrices : « Je vais jouer votre jeu ; si les as me viennent, nous partagerons (2) ». Trois jours plus tard, le 16 décembre 1740, les premières troupes prussiennes entraient en Silésie : Frédéric avait franchi le Rubicon « enseignes déployées et tambour battant (3) ».

Bien que le roi de Prusse lui eût marqué « toutes les bontés possibles jusqu'à son départ », et lui eût remis son portrait enrichi de diamants, M. de Beauvau s'attachait plus fermement à l'opinion défavorable qu'il s'était formée de ce prince. Il faisait suivre le courrier de M. de Valory, qui portait à Versailles les propositions de Frédéric, d'une lettre où il s'efforçait de communiquer à Fleury ses alarmes, plus vives que jamais, sur les dangereux projets du roi :

Je crains surtout, lui disait-il, que Votre Éminence n'ajoute pas une foi entière à tout ce que je lui ai mandé du caractère du roi de Prusse et qu'Elle ne se persuade pas assez jusqu'où vont les vastes desseins de ce prince. Ses vues sont si éloignées du cours ordinaire des choses que je ne suis pas étonné des incrédulités de Votre Éminence jusques à présent. Mais il n'y a plus moyen de douter aujourd'hui. Le voilà entré en Silésie. Dès avant-hier les troupes prussiennes et de Poméranie sont en marche. Reste à savoir si elles vont le joindre en Silésie ou si elles viennent remplacer celles qu'on a tirées de Magdebourg et de Wesel. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je supplie Votre Éminence

---

(1) M. de Beauvau à Fleury, à Berlin, le 17 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

(2) *Mémoires* de Voltaire. Vol. 70 des *Œuvres complètes de Voltaire*, édition de 1789.

(3) Frédéric au ministre d'État de Podewils, Schweinitz, 16 décembre 1740. *Politische Correspondenz*. Vol. I, p. 147.

d'être bien assurée qu'il ne perdra jamais de vue l'objet de Berg et de Juliers. Je dois lui ajouter que je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il déteste la France dans le fond de son cœur et que le véritable objet de son ambition et de sa gloire, ce serait de pouvoir nous humilier et diminuer notre puissance. Je ne hasarderais pas de mander pareille chose si je n'en étais bien sûr, et je le suis au point de me méfier de toutes les caresses qu'il peut nous faire et de toutes les paroles qu'il peut nous donner. Il nous craint avec raison dans les circonstances présentes. Son but est de se presser d'envahir la Silésie, d'obliger promptement le Grand-Duc à un traité, comme je l'ai déjà mandé, puis de former une ligue contre nous. Votre Éminence ne saurait se dispenser de faire attention aux formidables armements de ce prince. Il a près de 100,000 hommes aujourd'hui. Il achète toutes les troupes d'Allemagne, en lève partout dans ses propres États, et vient même de donner des ordres pour faire lever 10 escadrons de Tartares et de Cosaques.

Suivant M. de Beauvau, le cardinal, à qui le roi de Prusse ne saurait aucun gré de notre inaction, devait se hâter de prendre un des deux partis suivants :

Celui de faire dépouiller le Grand-Duc par la Bavière et par la Saxe, tandis qu'il est occupé par le roi de Prusse. Laisser agir pour le même objet le roi de Sardaigne et don Carlos en Italie et nous jeter nous-mêmes sur le Luxembourg et sur la Flandre si nous y avons quelques prétentions ; en un mot profiter du trouble et du désordre que le roi de Prusse cause aujourd'hui en nous unissant à lui par un traité, et, pour cela, agir sans perdre un moment.

Ou celui de presser le Grand-Duc à nous céder quelque chose en Flandre de Luxembourg, pour nous unir à lui et le défendre contre le roi de Prusse et tout le monde.

Le marquis de Beauvau terminait sa lettre en conjurant Fleury d'ajouter foi à ses avertissements, donnés en toute connaissance de cause :

Je finis par supplier Votre Éminence de me pardonner si je lui mande si naturellement mes idées, mais je crains toujours qu'Elle ne soit pas assez persuadée combien le roi de Prusse est un prince dangereux. Sa conduite ressemble plus à un roman qu'à une histoire, mais ce roman peut avoir les suites les plus réelles, et la moitié de cela est déjà, par l'état immense des troupes qu'il a en pied.



Il est vraisemblable qu'il se ruine par là, mais il a de l'argent; il dépensera jusqu'à son dernier sol et mettra le tout pour le tout. Je supplie Votre Excellence de me retirer pour jamais sa confiance si je me suis trompé en rien de tout ce que je lui ai mandé du caractère du roi de Prusse.

J'ai l'honneur d'être, etc. (1).

En France, l'opinion publique se déclarait chaque jour avec plus de force en faveur de l'électeur de Bavière, et le ministère, Maurepas et Amelot en tête, manifestait ouvertement son sentiment de tirer parti, au profit de la Bavière, de la levée de boucliers du roi de Prusse. La lettre de M. Valory, du 13 décembre 1740, répondait à ce désir du ministère, et elle n'était point faite pour déplaire au cardinal. Dans le projet d'alliance habilement présenté par Frédéric, Fleury entrevoyait encore la possibilité de rester en dehors du rôle de belligérant, point capital à ses yeux. Habitué à s'entendre appeler le pacificateur et l'arbitre de l'Europe, il était flatté du rôle de modérateur que le roi de Prusse lui destinait. Il lut et relut la lettre de notre ambassadeur, prit note des passages les plus importants, et, mis en verve par le langage plein de désinvolture de Frédéric, il s'essaya à répondre, en regard de chacun de ces extraits, sur un ton badin dont la pâleur fait ressortir la distance immense qui séparait son faible génie de celui du roi de Prusse. On en jugera par ces quelques saillies du cardinal :

Propos du roi de Prusse.	*Réponses du cardinal.*
Ce que M. le Cardinal pense sur ce qui se passe aujourd'hui.	Son Éminence pense en général qu'il faut que le Grand-Duc ne parvienne pas à la dignité impériale. Que tout ce que les représentants actuels de la Maison

(1) M. de Beauvau à Fleury, à Berlin, le 17 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

	d'Autriche peuvent avoir de droits spéciaux, de prétentions et de garanties, ne peuvent leur servir ni prévaloir contre les vrais droits d'autrui, enfin qu'en suivant ces deux objets il importe de ne pas choquer et soulever le corps de l'Empire.
Si le Roi fait cas de son alliance.	Oui, et très grand cas.
Il a plusieurs projets très convenables à la France.	Il est nécessaire qu'il les expose, la France n'ayant encore de son côté que des vues et des désirs qui sont exposés au roi de Prusse au moyen de ce qui vient de lui être dit du sentiment de Son Éminence et de la connaissance qui lui a déjà été donnée du Prince que le Roi souhaiterait voir sur le trône impérial.
Sa voix est encore à louer.	Le Roi la retient et donne pour arrhes l'invitation que Sa Majesté lui fait de procéder au plus tôt à un traité d'alliance, d'en produire le projet. Son Éminence lui donne parole que si, contre toute espérance, ce projet ne pouvait pas réussir, jamais le Roi ne se servira de la connaissance que cela lui aura donnée des projets du roi de Prusse à son préjudice et que le oui et le non de Sa Majesté lui seront assez promptement déclarés pour qu'il n'ait point à reprocher à la France de lui avoir fait perdre le temps de trouver d'autres amis.
Voici le temps où il faut que je sache si le cardinal veut de moi.	Oui, oui, et tout à l'heure.
Personne n'est plus en état que	On ne lui cache pas que c'est

moi de faire le bien de la maison de Bavière et de seconder les vues que le Roi votre maître pourrait avoir de le faire empereur.	ce que le Roi voudra principalement, et peut-être uniquement, pour la France dans les premiers temps de l'alliance de Sa Majesté avec le roi de Prusse.
Après nous être chamaillés... M. le cardinal pourra se lever comme le modérateur... il prononcera, comme nous en serons convenus... Je lui fais jouer un personnage qui convient à son goût.	M. le cardinal convient avec le roi de Prusse de son goût pour le personnage que ce prince veut lui attribuer, mais il faut que Sa Majesté Prussienne convienne de son côté que, pour que M. le cardinal puisse remplir ce personnage dignement, Son Éminence ne doit avoir à prononcer qu'un jugement qui ne laisse pas les esprits et les cœurs de toute l'Europe en général, ni de l'Empire en particulier, envenimés contre la France.
C'est un abus de croire que tout ceci doive et puisse se passer sans quelques coups d'épée.	Le ministre du Roi avoue que cela serait difficile.
C'est aux jeunes gens à entrer les premiers en danse.	Cela est vrai, mais comme le bal est principalement pour eux, il faut qu'après y avoir pris une satisfaction convenable, ils ne laissent pas les autres finir la fête et exposés aux murmures et au ressentiment de ceux qui n'auront pas fait une figure avantageuse dans le bal ou qui auront payé les violons (1).

M. de Valory avait eu soin d'indiquer, dans sa dépêche du 13 décembre, que le roi de Prusse était disposé à mener les négociations rapidement. Sans perdre de temps,

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

Fleury lui faisait adresser, le 4 janvier 1741, « un projet de traité d'alliance défensive entre le Roi et le roi de Prusse ». Les articles généraux de ce traité stipulaient un secours réciproque en cas d'agression, un accord sur le choix du prince à appeler sur le trône impérial, la faculté pour le roi de Prusse de poursuivre ses prétentions sur la Silésie sans mettre obstacle à une juste satisfaction de la maison de Bavière, enfin l'engagement d'agir, de concert avec la France, dans les affaires de l'Allemagne ou du Nord. Trois articles secrets donnaient au traité son véritable caractère. Dans le premier, la France et la Prusse s'engageaient à faire élire empereur soit l'Électeur de Bavière, soit l'Électeur de Saxe, suivant les circonstances; dans le second, à étudier la nature et l'étendue des engagements qui pourraient déterminer la Suède à accéder à leur alliance; dans le troisième, le roi de France promettait de fournir à l'Électeur de Bavière tous les secours d'argent nécessaires pour le mettre en état d'agir offensivement et dans le plus bref délai (1).

Ce premier pas fait dans une voie dont M. de Beauvau, comme Cassandre, avait vainement signalé le danger, le cardinal ne crut plus devoir laisser sans réponse la lettre que Marie-Thérèse lui avait adressée le 15 novembre 1740. Tout occupé en ce moment à « trouver une raison supérieure dont il pût se servir publiquement contre la Pragmatique Sanction en prétendant cependant ne pas manquer à la garantie qu'il avait donnée (2) », il modifiait son langage du début et répondait à la reine de Hongrie en termes évasifs, le 9 janvier 1741 :

Je n'entrerai point dans la discussion des prétendus droits de la

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

(2) Chambrier à Frédéric II. Paris, 9 janvier 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 113. Aff. étrang.

Maison de Bavière sur la succession du feu Empereur. Je n'en suis point juge, et il ne m'appartient pas d'en décider. Votre Majesté n'ignore pas tous les soins que je m'étais donnés, auprès du feu Empereur son père, pour prévenir une dispute si importante et si épineuse. Je n'ai point encore vu le manifeste de l'Électeur, quoiqu'il soit depuis près d'un mois entre les mains du prince de Grimberghen, et je n'ai vu qu'une espèce de consultation aux jurisconsultes qui paraît depuis quelques jours. Je suspends donc mon jugement comme particulier, et je ne suis pas assez instruit pour en former aucun de précis. Tout ce que Votre Majesté a fait à Vienne pour éclaircir cette question est infiniment louable, et Elle promet encore de répondre aux nouvelles raisons que l'Électeur doit produire pour fonder ses prétentions. Si elles se trouvaient évidemment justes, Votre Majesté est si équitable qu'on doit présumer qu'Elle serait la première à y entrer, et c'est un axiome universellement reçu que, dans tous les arrangements de famille ou les transactions qu'on passe pour le bien de la paix, le non-préjudice d'un tiers y est toujours compris, mais encore une fois je suis bien éloigné d'en vouloir décider, et le Roi, en attendant, n'a pas hésité un moment à reconnaître Votre Majesté comme héritière de l'Empereur son père... (1).

Ainsi, sous la pression de l'opinion, Fleury considérait comme ouverte à toutes les prétentions des tiers cette Pragmatique dont il déclarait le caractère intangible au mois de novembre précédent. En même temps que le cardinal laissait pressentir à Marie-Thérèse un revirement dans les dispositions de la France à son égard, il accentuait l'orientation nouvelle de ses idées dans les assurances formelles d'un prochain secours qu'il faisait enfin donner, par Louis XV lui-même, à l'Électeur de Bavière. Le 15 janvier 1741, le roi de France écrivait à Charles-Albert :

Versailles, 15 janvier 1741.

Mon Frère, j'ai vu avec plaisir, par la lettre que vous m'avez écrite le 24 octobre dernier, l'entière confiance que vous avez dans mon amitié pour vous et dans ma fidélité pour mes engagements. Je les

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 225. Aff. étrang.

remplirai de tout mon pouvoir et par toutes les voies que les conjonctures et l'état de mon royaume me permettront d'employer. Je vous prie seulement de faire attention aux dépenses immenses auxquelles m'obligent les calamités publiques et le soulagement que je dois à mes sujets. Le prince de Grimberghen est instruit des mesures que je prends pour le succès de vos vues, et je m'en remets à lui pour vous les expliquer. Vous devez être persuadé que, dans une occasion aussi principale qu'est la vacance du trône impérial, je ne négligerai aucuns moyens de vous donner de nouvelles preuves de mon affection.

Je prie Dieu qu'il vous ait, mon Frère, en sa sainte et digne garde.

Votre bon Frère

Louis (1)

L'invasion de la Silésie avait découcerté les plans pacifiques du Cardinal. Cette agression brutale du roi de Prusse l'avait désorienté et ébranlé, comme la pierre jetée avec force trouble les eaux calmes de l'étang. Mais si le traité demandé par Frédéric se renfermait dans une défensive pure, si la France ne s'engageait à fournir à l'Électeur de Bavière qu'un secours d'argent, Fleury espérait encore ramener le calme à la surface de l'Europe et investir Charles-Albert de la dignité impériale, tout en conjurant le danger d'une guerre générale. Cette pensée consolante le reposait de ses inquiétudes, mais les événements ne devaient point tarder à lui prouver combien il se trompait étrangement en jugeant le roi de Prusse d'humeur à se contenter d'un traité défensif. Le fer émoussé, soigneusement emprisonné dans son fourreau que Fleury lui tendait, Frédéric se préparait à le lui retourner tranchant et nu, à le lui mettre de force au poing et, bon gré mal gré, par la supériorité de son génie, à faire figurer à ses côtés le vieux Cardinal, frappant d'estoc et de taille.

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

CHAPITRE V

Le maréchal de Belle-Isle au camp de Frédéric.

Premiers entretiens de Belle-Isle et de Fleury. — Incertitudes du Cardinal. — Mémoires des 22 et 27 janvier 1741 où le comte de Belle-Isle jette les bases de notre intervention en faveur de la Bavière. — Retards apportés par Frédéric à la conclusion de son traité avec la France. — Fleury se plie à ses nouvelles demandes. — Élevé à la dignité de maréchal le 11 février 1741, Belle-Isle quitte Paris pour l'Allemagne le 4 mars. — Ses voyages auprès des Électeurs de Trèves, de Cologne et de Mayence. — Le 15 mars, le roi de Prusse se déclare prêt à signer le traité sans changement. — Le Maréchal hâte son arrivée en Silésie. — Il envoie à Munich son bras droit, M. de Mortaigne, pour se concerter avec Charles-Albert en vue d'une action militaire. — Son passage à Dresde, le 15 avril. — Aversion profonde de l'Électeur Auguste III et de son entourage pour le roi de Prusse. — Coup d'œil sur la Saxe.

Belle-Isle entre à Breslau le 22 avril. — Nombreux entretiens du roi de Prusse avec le Maréchal. — Le Roi ne signera le traité que si la France se met en force et aide efficacement l'Électeur de Bavière. — Beauté de l'armée prussienne. — A son retour, Belle-Isle obtient du ministre d'Auguste III, le comte de Brühl, quelques ouvertures sur un partage des États autrichiens conforme aux désirs de la Saxe. — Son arrivée à Munich, le 18 mai. — Accueil enthousiaste que lui témoigne Charles-Albert. — Le 6 juin, le Maréchal apprend, par une lettre de la main du roi de Prusse, que ce prince devient notre allié. — Traité de Breslau, du 5 juin 1741. — Joie du maréchal de Belle-Isle, qui contraste avec le peu d'enthousiasme de Fleury pour l'alliance prussienne. — La cour de Vienne, ignorant le coup qui la frappe, continue à se faire illusion sur les véritables sentiments du Cardinal. — Marie-Thérèse et le grand-duc de Toscane lui écrivent même pour demander son appui lors de l'élection d'un empereur. — Bonne foi de Marie-Thérèse, réponses évasives de Fleury.

Si l'on s'en rapportait uniquement aux *Mémoires* du comte de Belle-Isle, il resterait l'impression que les premières tentatives d'un rapprochement avec la Prusse, l'envoi des pleins pouvoirs à M. de Valory, l'engagement de soutenir par les armes les prétentions de la Bavière, « tout cela était résolu et entamé avant son retour

de Bizy », c'est-à-dire avant le milieu de décembre : lui-même n'avait agi depuis « que sur ces principes et par les ordres du Cardinal (1) ». Prenant la suite d'une négociation commencée, il n'aurait eu qu'à se plier à une ligne de conduite déjà toute tracée. Il est cependant aisé de voir que, sous sa plume désireuse d'écarter les responsabilités, les événements se précipitent et s'accomplissent avant le temps.

Ainsi, à l'en croire, on attendait vers le 2 janvier 1741 la signature du traité proposé à la Prusse ; or, le premier projet de traité n'à été adressé de Versailles à Berlin que le 4 janvier, en même temps que les pleins pouvoirs expédiés à M. de Valory. Dans la réalité, Fleury ne s'avançait encore que par degrés contre la Pragmatique, et il était loin de la combattre à face ouverte en janvier 1741. Plus tard, le 2 octobre 1741, écrivant à l'évêque de Rennes, Vauréal, notre ambassadeur à Madrid, Belle-Isle lui rappelait que Fleury avait « déjà fait bien des pas contre la Pragmatique, dont vous savez qu'il était bien éloigné au mois de janvier (2) ». Dans ses *Mémoires*, il ne dissimule pas l'étonnement que lui causèrent, au cours de ses entretiens du début, les hésitations sans cesse renouvelées du Cardinal. Ce dernier avouait de lui-même qu'après la mort de l'Empereur « son premier mouvement avait été de ne rien faire, et il voulait que le Roi fût simple spectateur de la scène qui allait s'ouvrir en Allemagne (3) ». Gêné par l'étendue de nos engagements envers la Bavière et par sa garantie formelle de la Pragmatique, « il ne savait quel parti prendre et ne

(1) Mémoires de Belle-Isle, manusc. 11254. Bibl. nat. et vol. 31, Autriche, Mémoires et Documents. Aff. étrang.

(2) Belle-Isle à l'évêque de Rennes, à Francfort, le 2 octobre 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang.

(3) Mémoires de Belle-Isle.

voyait d'autre moyen, pour se tirer d'affaire, que de demeurer tranquille en attendant que le temps et les événements lui fournissent des ressources qu'il préférait, parce qu'elles étaient éloignées et que ce délai favorisait son penchant pour l'inaction, à celles qu'on lui offrait sur-le-champ parce qu'elles étaient présentes et qu'elles le conduisaient à une résolution ferme et vigoureuse (1) ».

Sans se laisser déconcerter par les hésitations et les scrupules du Cardinal, Belle-Isle employa toute son éloquence à les dissiper et à lui démontrer que l'inaction ne saurait le tirer d'embarras. Il insista sur la nécessité de ne point faire les choses à demi et de ne point séparer deux questions aussi intimement liées que le partage de la succession autrichienne et l'élection d'un empereur.

Ses arguments, bien que développés avec feu, auraient sans doute eu peu de prise sur l'esprit du Cardinal, de glace pour les vastes desseins, de même qu'il se fût écoulé bien du temps avant que Fleury se déclarât ouvertement en faveur de la Bavière et consentît à poursuivre dans une même entreprise la satisfaction des droits de l'Électeur et son élévation au trône impérial, si le roi de Prusse n'avait mis brusquement le Cardinal en demeure de prendre une décision. Belle-Isle avait salué avec joie la levée de boucliers de Frédéric et mesuré du premier coup d'œil le solide et puissant arc-boutant dont l'alliance prussienne pouvait étayer la cause de la Bavière. Frédéric était déjà sa boussole, avant même que l'on connût à Versailles les avances du Roi à M. de Valory. Au lendemain de sa nomination à l'ambassade de Francfort, le 21 décembre 1740, il s'était empressé de rendre visite au représentant de la Prusse. « Il me dit, écrivait M. de Chambrier à Frédéric, le

(1) Mémoires de Belle-Isle.

23 décembre, qu'étant pénétré, autant qu'il l'était, de respect pour Votre Majesté et d'admiration pour ses hautes vertus, que ce serait la chose du monde la plus flatteuse qui pourrait lui arriver d'avoir l'honneur d'assurer de bouche Votre Majesté de ses sentiments pour Elle et de pouvoir lui faire sa cour, mais que, ne sachant pas si Votre Majesté l'aurait pour agréable, qu'il me priait de tâcher de savoir ses intentions sur cela (1). » Puis, au cours de l'entretien, Belle-Isle s'échappa en regrets sur le caractère trop général de la réponse que Fleury avait faite à Frédéric le 23 novembre précédent, et « fit aussi entendre qu'il trouvait outrée la déclaration, que M. le Cardinal a faite d'abord après la mort de l'Empereur, sur l'observation de la garantie de la France ». Comme s'il espérait triompher à Berlin des hésitations de Fleury, il informait en même temps M. de Valory, le 18 décembre 1740, de son désir de se rendre auprès du roi de Prusse et le priait de sonder le terrain pour découvrir l'accueil qui lui serait réservé (2).

Les entretiens de Fleury et du comte de Belle-Isle devenaient plus fréquents sans que le Cardinal se départît de ses idées pacifiques. Lorsque Belle-Isle s'efforçait d'obtenir une intervention armée de la France en faveur de la Bavière, il se heurtait aux plus vives résistances. Le 20 janvier 1741, Fleury lui disait encore : « Ne sommes-nous pas sûrs de réussir en donnant des subsides suffisants à l'Électeur de Bavière pour porter ses propres troupes jusques à 36,000 hommes et qu'il puisse y joindre 6,000 Palatins et 6,000 de l'Électeur de Cologne, ce qui fera une armée de 48,000 hommes ? Le

---

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 113. Aff. étrang.

(2) Le comte de Belle-Isle à M. de Valory, à Versailles, le 18 décembre 1740. Correspondance de Prusse. Vol. 112. Aff. étrang.

roi de Prusse en a plus de 80,000 ; l'Espagne, qui veut poursuivre ses droits sur la succession de Charles VI, enverra en Italie au moins 40,000 hommes tandis que les Suédois, au moyen de nos subsides, en auront 50,000 en Finlande. Toutes ces forces ne sont-elles pas plus que suffisantes pour nous assurer du succès sans que le Roi fasse passer le Rhin à ses troupes ? (1) » Las enfin de cette indécision du Cardinal « qui suspendait tous les préparatifs nécessaires pour agir avec diligence et avec vigueur (2) », voyant avec dépit les jours se perdre sans solution ferme, Belle-Isle remettait au Cardinal, le 21 janvier 1741, un agenda où il avait ébauché les premières mesures militaires que commandait, à ses yeux, notre intervention en faveur de la Bavière. « La quantité de détails dans lesquels il (Fleury) voyait bien qu'il fallait entrer l'étonna, et, si j'ai quelque reproche à me faire, c'est en voyant alors combien un projet de cette élévation, de cette étendue, était au-dessus de son génie et de son caractère, de m'être chargé de l'exécuter et de ne pas prévoir que ce que j'obtiendrais pour ainsi dire par force et par ma présence demeurerait sans exécution, et ne le serait qu'en partie et toujours faiblement et après coup, comme l'expérience ne l'a que trop prouvé ; mais l'objet était si essentiel et si pressant, il intéressait si fort et la gloire du Roi et l'intérêt de l'État que je crus devoir passer par-dessus les considérations qui m'étaient personnelles, voyant que, de tous les inconvénients qui pouvaient arriver, le pire de tout était de ne rien faire, surtout après avoir entamé une négociation avec le roi de Prusse (3). »

Autorisé, à la suite de cet entretien, à faire « un arran-

(1) Mémoires de Belle-Isle.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

gement », Belle-Isle se mit à l'œuvre sans retard. Tous ses matériaux étaient préparés de longue main : en quelques heures il les avait rassemblés et mis au point, et le lendemain, le 22 janvier 1741, il lisait lui-même au Cardinal un long mémoire, dont ce dernier se montrait plus frappé encore que de l'agenda. Dans un deuxième mémoire, remis à Fleury le 27 janvier, il achevait d'embrasser la matière dans toute son étendue. Ces deux documents, suivant l'expression du comte de Belle-Isle, « ont été la base de ce qui s'est fait (1) ». En raison de leur importance, nous les reproduirons *in extenso* en appendice, nous contentant d'en indiquer ici les grandes lignes (2).

Le premier mémoire étudiait la nature, l'étendue et l'emploi du secours que nous devions prêter à la Bavière.

Belle-Isle y demandait l'envoi d'un secours prompt et puissant à l'Électeur, qui aurait sans doute à lutter contre les principales forces de l'Autriche. En constituant ce

---

(1) Mémoires de Belle-Isle.

(2) Les deux documents ont été insérés par Belle-Isle dans ses *Mémoires*. Toutefois nos recherches nous ayant permis de retrouver au Ministère des affaires étrangères le premier et le plus important d'entre eux, écrit de la main du chevalier de Belle-Isle et remis par son frère à Amelot, le 3 mars 1741, nous avons pu constater que le texte primitif différait du texte des *Mémoires* par quelques variantes, qui seront relevées à l'appendice 1 de ce chapitre. Comme on le remarquera sans peine, Belle-Isle a plus tard remanié le texte initial pour donner plus de force, un tour prophétique, aux phrases où il démontrait le danger de ne pas agir avec vigueur et célérité. On verra combien il était préoccupé d'éviter aux yeux de la postérité le reproche de n'avoir point mis le Cardinal en garde contre les causes principales de nos insuccès, qu'il fait reposer sur la faiblesse et le retard des mesures enfin adoptées. Voir l'appendice 1 du chapitre V : Bases de notre intervention en faveur de la Bavière, d'après les mémoires du comte de Belle-Isle des 22 et 27 janvier 1741.

secours assez solidement pour s'assurer la supériorité du nombre sur l'adversaire, la guerre ne se prolongerait pas au delà d'une année, et le Roi ferait à son gré le partage de la succession de Charles VI. Si l'on envoyait au contraire un corps trop faible en Bavière, on s'exposait à un désastre irrémédiable vu l'éloignement du théâtre d'opérations, la guerre traînait en longueur, le roi de Prusse se détachait sûrement de notre alliance, et nous nous mettions dans l'impuissance de contenir les cercles et les princes de l'Empire. Aussi l'effectif de l'armée de secours devait atteindre 35,000 hommes, soit « 43 bataillons, faisant environ 26,000 hommes de pied, et 62 escadrons réduits, faisant environ 9,300 chevaux, avec 10 compagnies franches ».

Après avoir déterminé la force de l'armée de secours, Belle-Isle fixait au mois de mai son passage sur la rive droite du Rhin. L'infanterie de cette armée, répartie dans l'Alsace et les Trois-Évêchés, était déjà toute placée, à quatre bataillons près, pour commencer le mouvement ; mais elle ne pouvait entrer en campagne sans une augmentation des compagnies. Or cette augmentation, qui aurait dû être accomplie depuis longtemps, ne donnerait à l'heure actuelle que des recrues médiocres, alors même que l'armée ne s'ébranlerait pas avant le mois de juillet. Pour mettre nos bataillons sur le pied de guerre, Belle-Isle proposait de recourir à l'expédient qui avait permis de recruter notre armée d'Italie en 1734. Il demandait de faire appel à des volontaires tirés de la milice, avec la promesse d'une gratification élevée et la certitude d'un congé au bout de trois années. L'assemblée des milices ayant lieu en mars, cet appel pourrait se faire sans éveiller les soupçons à l'étranger. Dès cette heure, Belle-Isle voulait qu'on mît en état un équipage d'artillerie de canons de 4 à la suédoise, 2 ponts de bateaux prêts à être jetés sur le Rhin, 30 pontons de cuivre appelés à suivre l'armée. Il proposait

d'emporter du biscuit pour quinze jours et demandait qu'on procédât sans retard aux marchés des chevaux destinés à atteler les caissons des vivres, l'expérience prouvant que toutes ces mesures seraient seulement prêtes trois mois après qu'on aurait mis la main à l'œuvre.

Pendant l'exécution de ces préparatifs en France, on arrêterait avec l'Électeur de Bavière le mode et le prétexte du passage de nos troupes sur les terres des cercles, princes et autres seigneurs de l'Empire, tandis que Belle-Isle enverrait deux officiers éprouvés reconnaître les routes à suivre par l'armée, les postes à occuper, la place d'entrepôt à choisir en Bavière.

Préoccupé d'assurer les communications de l'armée, Belle-Isle voulait que l'Électeur nous remît une place de dépôt telle que la ville d'Ulm qui, en 1704, après Hochstedt, avait été le salut de notre armée; que l'Électeur palatin nous permît d'entrer à Heidelberg et à Mannheim ; enfin que l'on ne manquât pas de construire des ponts à Fort-Louis, sur le Rhin.

Quant au plan d'opérations, il serait subordonné à ce que Son Éminence voudrait accorder des dépouilles de l'Autriche au roi de Prusse et à l'Électeur de Bavière. Comme déjà le Cardinal avait fait entendre qu'il limitait les acquisitions du premier à la Silésie, celles du second à la Bohême, au Tyrol et aux domaines autrichiens de la Souabe, Belle-Isle se proposait d'arrêter sur ces données les projets d'opérations après en avoir conféré avec ces deux princes.

Il destinait les troupes des Électeurs Palatin et de Cologne à former sur le Bas-Rhin un corps d'observation qui contiendrait la Hollande et le Hanovre, et que la France pourrait renforcer au besoin.

Il se proposait ensuite de faire « une disposition de précaution » avec le reste des forces du Roi, tant pour le côté des Alpes que pour celui du Rhin, de la

Moselle, de la Meuse, de la Flandre et des Côtes maritimes.

Enfin, désireux de s'assurer une diversion sur les frontières de la Suède et de la Turquie, il avait formé le projet d'envoyer à Constantinople le sieur de Beausobre, à Stockholm le sieur Orlik, deux officiers particulièrement au fait, par des missions antérieures, des intérêts de ces puissances.

Le deuxième mémoire, remis par Belle-Isle à Fleury le 27 janvier 1741, avait pour but d'évaluer les forces des puissances ennemies ou alliées de l'Autriche et leur répartition probable sur les différents théâtres d'opérations. Jugeant que la Saxe embrasserait le parti de Marie-Thérèse, le comte rangeait, au nombre des puissances prêtes à soutenir la reine de Hongrie, la Russie, le Hanovre et la Saxe ; parmi les puissances disposées à soutenir l'Électeur de Bavière : la Prusse, la Suède, la Sardaigne et l'Espagne. La France n'intervenait en faveur de Charles-Albert qu'à titre d'auxiliaire. Le total des forces atteignait des deux côtés un chiffre sensiblement égal, environ 260,000 hommes. A l'extrême gauche du théâtre d'opérations, la Russie pouvait être contenue par la Suède ; à l'extrême droite, les troupes autrichiennes d'Italie seraient tenues en échec par le roi de Sardaigne et les Espagnols. Au centre, c'est-à-dire en Allemagne, Belle-Isle jugeait les forces de la Prusse et de la Bavière insuffisantes pour faire tête à celles de l'Autriche, de la Russie, du Hanovre et de la Saxe.

Enfin, envisageant dans un tableau séparé le cas où la Saxe ne prendrait pas part à la lutte, où le Danemark ne renouvellerait point avec l'Angleterre son traité de subsides sur le point d'expirer, Belle-Isle reconnaissait une supériorité numérique marquée aux ennemis de l'Autriche sur tous les théâtres d'opérations, sauf en Finlande où 30,000 Suédois pouvaient, suivant lui, tenir en res-



pect 80,000 Russes, et sur la frontière de Hanovre où 30,000 Prussiens pouvaient faire échec aux 31,000 hommes de George II.

Tels étaient les calculs par lesquels Belle-Isle faisait entrer en jeu et en conflagration l'Europe presque entière. Ame de cette immense machine, il se voyait déjà dirigeant les coups, du centre de cet échiquier à perte de vue qui s'étendait des rives du Pô aux frontières de la Finlande. Il se lançait à corps perdu dans ces vastes projets avec l'enthousiasme et la foi d'un prophète, « semblable à ces architectes que leur crayon emporte malgré eux (1) ». Les proportions colossales de l'édifice écrasaient le Cardinal, elles lui donnaient une sensation de vertige, et il est aisé de se retracer sa terreur lorsque Belle-Isle, emporté par le torrent de son imagination, bâtissait devant lui cette formidable coalition, et invitait ses mains défaillantes à en prendre la direction. Sans doute, dans le groupement des alliances autour de l'Électeur de Bavière, la France n'entrait qu'à titre d'auxiliaire. Elle demeurait en apparence au second plan, et, par une bizarrerie du droit des gens admise à l'époque, elle pouvait donner son appui à Charles-Albert tout en demeurant en paix avec la reine de Hongrie. 40,000 hommes lui suffisaient pour faire pencher la balance en faveur de l'Électeur tandis que la Prusse, à elle seule, en fournissait près de 100,000, les Suédois 50,000, les Espagnols 40,000. Et cependant, troublé jusqu'au fond de l'âme, Fleury se refusait encore à ordonner l'augmentation de notre infanterie, à franchir ce pas décisif, indispensable, marque d'une attitude belliqueuse qui ne lui eût plus permis de revenir en arrière. Incité par un témoin de l'état misérable du royaume, le con-

(1) Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, t. IV, p. 222.

trôleur général Orry, à retarder cette augmentation, source de grandes dépenses, Fleury voulait attendre, avant de la décréter, la réponse de Frédéric à son projet de traité défensif. Il escomptait un plein acquiescement et caressait même l'espérance d'obtenir du roi de Prusse qu'il suspendît les hostilités en Silésie jusqu'à l'élection d'un empereur, élection que le Cardinal s'acharnait à poursuivre et croyait encore réaliser sans coups d'épée. Or, Fleury dut éprouver une amère déception quand il apprit l'étrange accueil que Frédéric avait réservé au projet de traité uniquement et entièrement rédigé, du côté français, pour le satisfaire.

Le Roi ne m'a pas peu étonné, écrivait M. de Valory à Amelot, le 31 janvier 1741, quand il m'a dit : « Mais, Monsieur, quel avantage pourrai-je tirer d'une alliance défensive où il ne sera pas stipulé les secours que le Roi, votre maître, me donnera en cas que je sois attaqué par les puissances qui m'environnent, qui, au seul nom de la France, sont prêtes à se lier non seulement contre elle, mais contre ses alliés ? Car, ne vous y trompez pas, la seule chose que l'Électeur de Bavière a contre lui dans l'esprit de tous les princes d'Allemagne, ce sont ses liaisons avec la France. Je ne demande pas mieux que de me lier avec le Roi, votre maître, mais il faut qu'il soit écrit quel espèce de secours je puis attendre. Le Roi mettra-t-il l'Électeur de Bavière en état de soutenir ses prétentions autrement que par des écritures ? Les Électeurs de Cologne et Palatin seront-ils soutenus de façon à pouvoir avoir un corps de 30,000 hommes en situation d'agir et d'en imposer à la Maison de Hanovre, en cas qu'elle vienne à m'attaquer de son côté ? Quelle diversion le Roi veut-il faire en ma faveur ? Favorisera-t-il les desseins de l'Espagne par ses troupes ? Sans toutes ces mesures bien prises et bien stipulées, ne dois-je pas chercher à me retourner d'un autre côté et tâcher de trouver mes avantages ? Le Roi veut-il encore me garantir la possession de la Basse-Silésie, Breslau compris ? J'abandonne à la Maison Palatine, ou à qui le Roi le jugera à propos, toutes mes prétentions sur le duché de Berg, y compris ce qui m'est cédé par le traité de La Haye ». A peine ai-je eu le temps de lui représenter que ce qu'il me faisait l'honneur de me dire était bien différent de ce que j'avais entendu dans ma première conversation et qui avait donné lieu au projet de traité que vous m'aviez envoyé. « Oh ! Monsieur, m'a-t-il dit, les choses ont bien changé de face. Par exemple, le Danemark nous manquera tout à fait, et je sais que le parti anglais prévaut actuellement dans



cette cour et que si, comme je le crois, l'intérêt de la France est d'abaisser la Maison d'Autriche, elle n'a de parti à prendre que celui que je lui propose, sans quoi vous la verrez renaître de ses cendres plus puissante que jamais. » Je ne vous dirai pas, Monseigneur, ce que j'ai répondu à tout cela : on ne m'en laissait pas le temps.... (1).

Encore peu familiarisé avec les brusques revirements de celui qu'il devait appeler bientôt « le plus indéfinissable des hommes (2) », M. de Valory s'ouvrait au comte de Belle-Isle de la déconvenue qu'il avait éprouvée en voyant le roi de Prusse rejeter sans scrupule la signature du traité : il ne lui cachait pas en même temps le ton tant soit peu railleur avec lequel Frédéric avait accueilli l'annonce de la visite de l'ambassadeur du roi de France à sa cour :

Je vous avouerai que je n'ai pas trouvé le Roi tel que je devais l'espérer, eu égard aux avances et aux discours qu'il m'avait tenus. Je rends compte exactement de ce qui autorise mes soupçons, et je viens en dernier lieu de serrer la mesure de manière à pouvoir se flatter de découvrir ses véritables intentions, car, s'il ne répond pas comme il faut, mon sentiment est de se retourner d'un autre côté de manière à n'être pas la dupe d'un prince qui entame des négociations partout et croit opérer des merveilles en ne concluant nulle part. J'estime que M. le marquis de Beauvau vous aura mis au fait de ce caractère. Il doit compter que ce qui a suivi depuis son départ ne change rien au jugement qu'il en a porté. Au contraire, toutes ses actions doivent le fortifier. Comme je pense tout haut avec vous, Monsieur, je ne feindrai point de vous dire que légèreté, présomption, orgueil, et, si j'ose le dire, fausseté, sont la base de ce caractère. J'espère que vous me plaindrez un peu d'avoir à me gouverner au travers de tout cela et que vous jugerez que je ne puis prévoir de quelle façon vous pourriez être reçu ici, si vous jugiez à propos d'y venir.

Je trouvai, il y a quelques jours, occasion de parler de vos différents voyages en Allemagne ; le roi de Prusse dit que vous iriez pour tâcher

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

(2) « Pour moi, je le regarde (Frédéric) comme le plus indéfinissable des hommes ». M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 2 mars 1743. Correspondance de Prusse. Vol. 125. Aff. étrang.

de connaître le cours du Rhin, et me dit cela en plaisantant, comme voulant dire que vous n'ignoriez rien sur cela. Je dis, pour le faire parler, qu'on disait dans la ville que vous deviez venir à Berlin, et, comme la conversation était devant du monde et s'était montée sur la plaisanterie, je lui dis que vous voyagiez en carrosse. « Ce sera donc en carrosse qu'il viendra ici ? » « Sans doute, lui dis-je, Sire, s'il y vient. » « Passe pour cela, me dit-il, en carrosse, il me fera grand plaisir (1). »

Si, au début de février 1741, Frédéric montrait peu d'empressement à se rapprocher de la France, c'est que l'horizon politique s'était éclairci pour lui du côté du Nord et qu'il ne désespérait point de parvenir à un accord avec la cour de Vienne, grâce aux puissances maritimes et à la Russie. La disgrâce du duc de Courlande, Biren, avait suivi de près la mort de la czarine Anne Ivanowna, et le feld-maréchal Munich, entièrement dévoué aux intérêts de la Prusse, semblait devoir inspirer la politique des nouveaux régents, le prince Antoine-Ulrich et la princesse Anne de Brunswick-Bevern, le beau-frère et la belle-sœur de Frédéric. Cette révolution du palais, accomplie vers la fin de l'année 1740, avait fait cesser les appréhensions de Frédéric qui redoutait par-dessus tout une intervention de la Russie en faveur de Marie-Thérèse. Ses frontières de l'Est étaient ouvertes de toutes parts à une armée envahissante. A l'exemple de son père, Frédéric-Guillaume Ier, qui regardait la puissance des czars « comme la plus formidable de l'Europe après la France (2) », il sentait la force de cet immense empire, servi par une armée dont il admirait la discipline de fer. « Sa politique, dira

---

(1) M. de Valory au comte de Belle-Isle, à Berlin, le 7 février 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

(2) Propos tenu par Frédéric-Guillaume à M. de Valory le 2 novembre 1739. Lettre de M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 7 novembre 1739. Correspondance de Prusse. Vol. 108. Aff. étrang.

plus tard M. de Valory, se borne à craindre et à caresser la Russie (1). » Pour s'attacher plus étroitement le vieux Munich, Frédéric s'empressait de le mettre en possession d'un ancien apanage de Biren, de la seigneurie de Wartemberg, en Silésie. Ainsi rassuré sur les dispositions de la Russie, Frédéric écrivait à M. de Chambrier, le 4 février 1741 : « Vous ferez tout au monde pour amuser le tapis, gagnant du temps, et me ménager toujours une porte pour m'unir avec la France (2). »

En garde contre un retour de la fortune et comme s'il eût prévu l'éclat éphémère de la faveur de Munich à la cour de Saint-Pétersbourg, Frédéric continuait son double jeu, et, loin de perdre de vue les négociations entamées avec M. de Valory, il les reprenait bientôt dans un nouvel entretien avec ce Ministre, qui écrivait à Amelot le 11 février 1741 :

Ce prince me représenta avec force le risque qu'il courrait de s'engager à donner sa voix à l'Électeur de Bavière, non qu'il ne sentît que de toutes façons ce prince ne lui convînt pour la dignité impériale et que, personnellement, il ne lui fût attaché, mais mandez, je vous prie, ajouta-t-il, à Son Éminence, que si Elle veut bien sérieusement que l'Électeur de Bavière soit empereur, il convient que la France s'y porte avec plus de vivacité, et il serait bon même de porter les derniers coups à la Maison d'Autriche qui, se relevant de la crise où elle se trouve, au moyen des alliances qu'elle peut contracter tant en Allemagne qu'ailleurs, peut s'élever plus que jamais, surtout si le Roi, votre maître, n'agit pas avec vivacité. Que M. le Cardinal soit sûr des voix des Électeurs Palatin et de Trèves, je ne balance pas à engager la mienne. En un mot, mon ami, m'ajouta-t-il, je veux, au péril de tout ce qui pourrait m'en arriver, être ferme dans mes engagements. Ainsi je ne puis apporter trop de précaution avant de les contracter. Il est nécessaire que je sache quel secours, en cas que je sois attaqué, je puis attendre du Roi et ceux qu'il se propose de donner à l'Électeur de Bavière et que je

(1) M. de Valory à Amelot, à Berlin, le 8 janvier 1743. Correspondance de Prusse. Vol. 125. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Prusse, Vol. 114. Aff. étrang.

voie si, au moyen de l'un ou de l'autre, il y a une possibilité morale de réussir.

Hé ! Monsieur, convenons d'un traité. Donnons la Bohême à l'Électeur de Bavière. C'est un si brave prince et si attaché à la Maison de France. Pour moi, je vous déclare que je le verrai empereur avec grand plaisir. L'Électeur est dans mon cœur. Je lui donne la préférence sur tout autre, car il est bon que vous sachiez qu'il ne me convient pas plus que l'Électeur de Saxe soit empereur que le Grand-Duc. Mais quelque bonne volonté que j'aie pour l'Électeur de Bavière, il ne m'est pas possible d'engager ma voix que je ne sache si elle deviendra prépondérante, c'est-à-dire si le Roi peut compter sur les voix des électeurs Palatin et Trèves, car je regarde celle de l'Électeur de Cologne comme très équivoque, non que je doute de sa façon de penser eu égard à sa Maison, mais parce que j'ai tout lieu de croire qu'il y a de la corruption dans son ministère et que ce ministère le gouverne..... (1).

Le même jour, Frédéric faisait remettre à M. de Valory, dans le mémoire suivant, les nouvelles conditions qu'il posait comme base de son alliance avec la France :

Sa Majesté le roi de Prusse est extrêmement sensible aux marques d'amitié que Sa Majesté Très Chrétienne vient de lui donner, par les ouvertures qu'il lui a plu de lui faire faire par M. le marquis de Valory, en dernier lieu, sur les liaisons à contracter entre les deux cours.

Rien au monde ne fera plus de plaisir au Roi que la satisfaction de se voir étroitement uni avec Sa Majesté Très Chrétienne, dont il chérit infiniment l'affection et l'amitié et dont il connaît tout le prix. Mais comme il sera nécessaire de s'éclaircir préalablement sur de certains points relatifs au but qu'on se propose de part et d'autre, le Roi souhaiterait fort qu'il plût à Sa Majesté Très Chrétienne :

1° De vouloir bien se déclarer sur la garantie formelle de la Silésie que le Roi lui a demandée, comme aussi :

2° De quelle assistance le Roi pourra se flatter de la part de la France en cas que Sa Majesté, à l'occasion de la juste poursuite de ses droits en Silésie, vint d'être attaquée par d'autres puissances, quelles qu'elles puissent être, qui voudraient faire des diversions en faveur de la maison d'Autriche, et envahir les États du Roi, — et pour ce qui regarde :

3° L'Électeur de Bavière, le Roi, plein de bonne volonté pour ce

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 115 Aff. étrang.

prince et prêt à concourir en tout à ce qui pourrait lui convenir, espère que Sa Majesté Très Chrétienne voudra bien s'expliquer sur ce qu'Elle trouve à propos de faire Elle-même de son côté pour le mettre en état de faire valoir ses droits ;

4° Comme on a plus de raison de se défier de la cour de Saxe, Sa Majesté se flatte de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne qu'Elle voudra bien concourir à rectifier le roi de Pologne dans le parti que ce prince paraît être sur le point de prendre en faveur de la Maison d'Autriche, et indiquer les moyens qu'il faudra employer pour l'empêcher de se jeter de ce côté-là, en l'engageant de s'unir étroitement avec la France et le Roi (1).

S'assurant l'offensive en négociation comme en guerre, Frédéric dictait la loi au Cardinal qui se laissait déborder par la pression de l'opinion, favorable à l'alliance prussienne jusque dans l'entourage du roi de France. Avant même que les conditions, arrêtées par Frédéric le 11 février, fussent connues à Versailles, Amelot avait déjà, du consentement de Fleury, prévu tous les désirs du roi de Prusse et s'était mis en mesure de lui donner entière satisfaction. Le 22 février 1741, il adressait à M. de Valory trois nouveaux articles secrets à joindre au projet de traité défensif, et les accompagnait des réflexions suivantes, destinées à être mises sous les yeux de Frédéric :

Le nouveau plan que ce prince vous a proposé a dû vous sembler bien différent : il demande que le Roi lui assure des secours réels, que Sa Majesté lui fasse connaître quelle diversion Elle fera en sa faveur, qu'Elle mette l'Électeur de Bavière en force et en état de faire valoir ses droits; et qu'enfin le Roi lui garantisse la Basse-Silésie, Breslau compris. Au moyen de quoi il abandonnerait ses prétentions sur le duché de Berg.

Si toutes ces demandes vous ont été faites, comme on doit le croire, dans l'intention de prendre de concert les mesures que la prudence peut exiger, il est aisé d'y satisfaire. La diversion est une suite nécessaire de l'article 2 du projet du traité ; l'engagement à cet égard est

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

réciproque. Le Roi aurait également intérêt de faire expliquer la nature de la diversion que le roi de Prusse ferait en sa faveur s'il était possible de fixer, par avance, l'objet et l'étendue de ce qui dépend nécessairement des circonstances. Mais vous pouvez assurer dès aujourd'hui le roi de Prusse qu'au moment que le Roi s'est déterminé à faire avec lui un traité d'alliance dans les conjonctures présentes, il en a connu toute l'étendue et toutes les conséquences.

L'Électeur de Bavière sera soutenu et sera mis incessamment en état d'appuyer ses droits d'une manière plus efficace que par des écritures. Le Roi consent même qu'il en soit fait un article exprès dans le traité.

Le roi d'Espagne prend ses mesures pour agir au plus tôt en Italie conjointement avec le roi de Sardaigne.

On trouvera des arrangements pour garantir la Basse-Silésie et vous verrez, dans un nouvel article secret ci-joint, la manière dont on pourrait stipuler cette garantie en y faisant entrer l'Électeur Palatin pour la rendre encore plus solide. En un mot, Sa Majesté a déjà prévu tous les objets que le roi de Prusse vous a détaillés, et l'augmentation qu'Elle a résolu de faire dans ses troupes la mettra en état de les remplir avec supériorité. Sa Majesté attendra cependant la réponse du roi de Prusse avant que de publier cette résolution.

Sa Majesté m'ordonne de vous répéter ici qu'Elle préfère l'alliance du roi de Prusse à toute autre.....

M. le maréchal de Belle-Isle partira la semaine prochaine avec de plus grands éclaircissements. Il se rendra le plus tôt qu'il lui sera possible auprès du roi de Prusse pour lui expliquer plus en détail les intentions du Roi, convenir de l'objet et de la nature de la diversion, au cas qu'il soit nécessaire d'en faire d'autres que celles de l'Espagne et de l'Électeur de Bavière, sur quoi on ne peut prendre aucun arrangement qu'autant que le roi de Prusse aura fait connaître lui-même toute la suite de son projet, et enfin vous mettre en état de conclure, si vous ne l'avez déjà fait avant l'arrivée de M. le maréchal de Belle-Isle. Le temps presse, et mille événements peuvent déranger et mettre des obstacles insurmontables à ce qu'il est facile de conclure aujourd'hui..... (1).

Des trois articles secrets, joints à cette lettre, le premier et le plus important était ainsi conçu :

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang. — Cette lettre d'Amelot à M. de Valory a été commencée le 20 février et achevée le 22.



« Sa Majesté très chrétienne étant bien informée que l'Électeur de Bavière est de toutes parts menacé des effets du ressentiment de la cour de Vienne, en haine de ce qu'il a manifesté ses droits et prétentions sur quelques États faisant partie de la succession d'Autriche, et sachant que par lui-même il n'a pas les forces suffisantes pour défendre ses États contre celles que cette cour pourrait employer contre lui, Sa Majesté, ne voulant rien omettre de ce qui peut être nécessaire pour secourir ledit Électeur dans un danger aussi pressant, promet d'envoyer à son secours toutes les troupes auxiliaires qui lui seront nécessaires pour assurer son pays contre toute attaque et le mettre en état de n'avoir rien à craindre de ses ennemis et soutenir la justice de ses prétentions. »

Les deux autres articles secrets avaient trait : l'un à la garantie de la Basse-Silésie par la France et l'Électeur palatin, l'autre au maintien de cette garantie par la France dans le cas où l'Électeur palatin refuserait d'y acquiescer.

Fleury n'ignorait pas que le roi de Prusse menait de front les négociations les plus opposées, usant à l'égard de l'Angleterre d'une conduite analogue à celle qu'il tenait vis-à-vis de la France. Ses préventions contre Frédéric restaient entières, et, s'il s'acheminait vers l'alliance prussienne, c'était par nécessité, non par inclination. Par son ordre, à la lettre ostensible qu'il écrivait à M. de Valory le 22 février, Amelot joignait une lettre particulière où il recommandait à notre représentant à Berlin de ne rien laisser par écrit aux mains d'un prince « qui peut avec fondement être soupçonné d'en faire un très mauvais usage, et je voudrais pour beaucoup, disait le Ministre, que vous ne lui eussiez pas remis le projet de traité que je vous avais envoyé ». Amelot terminait sa lettre par ces lignes, non moins significatives : « Si vous

vous trouvez dans le cas d'être obligé d'écrire au roi de Prusse, vous tâcherez d'éviter de rien mettre dans vos lettres d'assez expliqué pour qu'il puisse en abuser dans les autres cours (1). »

Belle-Isle, tout entier aux préparatifs de son ambassade qu'il poussait fiévreusement, voyait avec regret son départ pour l'Allemagne retardé par les nouvelles propositions de Frédéric. Fleury était sorti de sa parcimonie habituelle, acceptant que la comtesse de Belle-Isle suivît son mari, voulant que la France fût magnifiquement représentée à Francfort, n'épargnant rien pour que l'ambassadeur de Louis XV rappelât en faste et en somptuosité l'ambassadeur de Louis XIV à Francfort en 1658, le maréchal de Gramont. Le 11 février 1741, afin que rien ne manquât au prestige de l'envoyé de la France, Louis XV faisait une promotion de maréchaux, en tête desquels figurait le comte de Belle-Isle. « C'est le roi de la fête », écrivait dans son Journal le marquis d'Argenson, et, après avoir énuméré, sans les apprécier à leur valeur, les services militaires du nouveau maréchal, il ajoutait : « Dans un temps où la bonne volonté est si rare dans la nation, où l'on ne voit que la fin de l'ambition sans les moyens, cet homme a été trouvé grand et peut l'être en effet (2). »

Déçu dans l'espérance de voir revenir de Berlin le projet de traité approuvé de Frédéric, le maréchal de Belle-Isle ne crut point devoir différer plus longtemps son départ. L'ample instruction (3), signée du Roi, qui

---

(1) Amelot à M. de Valory, à Versailles, le 22 février 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

(2) Journal et mémoires du marquis d'Argenson, vol. III, à la date du 15 février 1741.

(3) Le volume 13, *Allemagne, Mémoires et Documents*, renferme un exemplaire de cette instruction, plusieurs fois reproduite au Ministère des Affaires étrangères sous ce titre : « Mémoire pour servir d'instruc-

lui avait été remise le 26 février, lui prescrivait, avant l'ouverture de la Diète, de visiter les cours des Électeurs de Trèves et de Mayence, de préparer les suffrages de ces Électeurs au choix de l'Électeur de Bavière et à l'exclusion du grand-duc de Toscane, de consacrer s'il le fallait au succès de cette démarche une somme de deux millions, de se rendre à Munich et de là à Berlin, le point capital de sa mission étant en réalité de gagner le roi de Prusse à la cause de Charles-Albert. Le 4 mars 1741, le maréchal quittait Paris, non sans avoir instamment recommandé la veille à Amelot, qui se prêtait avec zèle à seconder ses desseins politiques, de ne point perdre de vue le mémoire remis à Fleury le 22 janvier précédent, ce mémoire qui devait servir de base à nos opérations militaires si l'alliance prussienne venait à se conclure :

J'ai l'honneur, écrivait Belle-Isle, de vous envoyer ci-joint, Monsieur, le mémoire que j'ai lu à Son Éminence et vous, Monsieur, sur les arrangements à faire et précautions à prendre relativement au traité projeté avec le roi de Prusse. Je ne puis assez vous représenter de quelle nécessité il est de décider à ce sujet M. le Cardinal, pour qu'on sache du moins ce qui est possible, sans éclat. M. de Breteuil vous dira qu'il y a des moyens de masquer notre projet de façon que nos voisins soupçonneront plutôt des entreprises du côté de la Flandre, du pays de Juliers et de l'Italie, qu'en Bavière. Ce détail serait trop long ici.

Un autre article non moins décisif est de constater le nombre de troupes de la force du corps qui sera destiné à passer le Rhin, si le cas y échoit. C'est de là que dépend tout le succès ou le renversement de l'édifice, et il vaut, sans comparaison, mieux n'y envoyer personne et donner à l'Électeur de l'argent pour faire des levées que de rien diminuer des 35,000 hommes que je propose. Il serait bien plus à propos de l'augmenter sur le principe de ne point mettre au hasard ce que l'on peut faire avec certitude, surtout quand l'objet est aussi décisif. Je vous

tion au sieur comte de Belle-Isle..... allant, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, de la part de Sa Majesté, en Allemagne pendant la diète convoquée à Francfort pour l'élection de l'Empereur. »



supplie de vouloir bien me faire part de tout ce qui se passera sur un sujet aussi intéressant..... (1).

Le 10 mars, le maréchal de Belle-Isle était à Metz, le 16 mars à Coblentz, auprès de l'Électeur de Trèves, François-Georges de Schœnborn-Puccheim. Déjà il faisait pressentir les magnificences qui devaient marquer son séjour à Francfort. Il courait la poste avec 60 chevaux. Une berline à six chevaux lui donnait place ainsi qu'à son frère, à un secrétaire et à M. de Mortaigne, major du régiment Royal-Allemand, son élève favori, qu'il destinait à remplir les fonctions de maréchal général des logis de l'armée de Bavière, au cas où ses espérances de guerre se réaliseraient. Deux autres berlines étaient occupées par des officiers et des gentilshommes d'ambassade, qui devaient lui servir d'escorte à son entrée à Francfort. « Tout le reste des chevaux de poste était pour quatre courriers qui l'accompagnaient, pour des copistes, pour des valets de chambre, des valets de pied et pour des gens de cuisine et pour un baquet sur lequel étaient son lit et sa garde-robe. Dans chaque cour électorale, il faisait présent au chambellan qui l'accompagnait d'une épée d'or ou d'une tabatière du même métal avec le portrait du Roi, au page qui le servait d'une montre d'or à répétition (le Roi ayant pourvu amplement à ces présents) : il faisait donner 100 louis à l'écurie, pareille somme à la cuisine et également à la livrée (2). »

Nous ne suivrons pas le maréchal dans ses entretiens avec les Électeurs ecclésiastiques de Trèves et de

(1) Belle-Isle à Amelot, à Paris, ce 3 mars 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

(2) Remarques et anecdotes politiques de M. Blondel. Vol. 350. Nouv. acquis. franç. Bibl. nat.



Mayence (1). Le grand-duc de Toscane avait de puissants partisans dans l'entourage de ces princes, en majeure partie pensionné par l'Autriche. Eux-mêmes regardaient leurs électorats comme des bénéfices viagers qu'ils devaient à la libéralité des Habsbourg et dont ils avaient intérêt à tirer, par le canal de l'Autriche, les plus grands avantages et pour eux-mêmes et pour leur famille. Sans obtenir un engagement formel de l'Électeur de Trèves, Belle-Isle sut habilement préparer le terrain en faveur de Charles-Albert et put se convaincre que l'Électeur, prince prudent et expérimenté, se rangerait du côté de la France si l'avantage se dessinait pour elle en Allemagne. A Mayence, le maréchal se trouva en présence d'un prince sans dignité, d'une grande paresse de corps et d'esprit, Philippe-Charles d'Elz, qui abandonnait la direction des affaires de son électorat à un neveu, le comte Hugo d'Elz, chanoine de son chapitre, d'une avarice sans bornes et le prisonnier de l'Autriche. L'oncle signait aveuglément, sous la dictée du neveu, les instructions du comte de Colleredo, le représentant de Marie-Thérèse à sa cour. Archevêque, neveu et chanoines, tout était à vendre, et Belle-Isle vit aux premiers coups de sonde qu'en usant, à son retour à Francfort, de cette arme puissante, la corruption, il achèterait sans peine l'âme vile du comte Hugo d'Elz et, par ce dernier, l'Électeur. Non content de rendre visite à ces deux princes, comme le comportait son instruction, le maréchal poussa jusqu'à Bonn, et, parlant un langage plein de fermeté au faible Électeur de Cologne, Clément-Auguste de Bavière, il obtint qu'il s'engageât par écrit envers le roi de France à ne plus séparer ses intérêts de ceux de l'Électeur de Bavière,

(1) Voir à ce sujet le bel ouvrage du duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. Ier, p. 278 et suiv.

son frère. Le comte de Sade, habile diplomate que le maréchal laissait auprès de l'Électeur de Cologne, devait d'ailleurs surveiller les démarches de ce prince et le maintenir dans ces bonnes dispositions.

Belle-Isle ne crut pas utile de s'arrêter à Mannheim auprès de l'Électeur palatin, Charles-Philippe de Neubourg. Les liens de la reconnaissance attachaient étroitement cet Électeur à la France qui assurait à son héritier, le prince de Sulzbach, la possession des duchés de Berg et de Juliers. Le 9 avril 1741, le maréchal quittait Mayence pour prendre le chemin de la Saxe et de la Silésie sur l'assurance, qu'Amelot et M. de Valory lui avaient fait enfin parvenir, de l'acquiescement prochain de Frédéric à notre alliance et sur l'empressement de ce prince à recevoir dans son camp le représentant de la France. « On ne peut exprimer plus fortement cet empressement et avec un désir plus marqué, écrivait M. de Valory au comte de Belle-Isle, le 18 février 1741. Ce prince ne s'est pas contenté de me le dire lui-même : il me l'a encore fait témoigner par M. Podewils, son ministre des affaires étrangères. Il me dit qu'indépendamment du plaisir de vous connaître il y aura quelque chose de singulier de voir un général français dans une armée de Prussiens au milieu de la Silésie (1). »

Le 11 mars, Frédéric mandait lui-même à M. de Chambrier :

« ...Comme je fais infiniment de cas d'un général aussi distingué que le maréchal comte de Belle-Isle, je serais charmé d'avoir la satisfaction de le voir et de le connaître, ce que vous ne manquerez pas de lui insinuer, aussi bien que l'estime particulière que j'ai pour lui et pour ses grandes qualités : mais, comme il y a de l'apparence

(1) M. de Valory à Belle-Isle, à Berlin, le 18 février 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.



que celle-ci ne le trouvera plus à Paris, vous pouvez bien le lui mander et l'assurer de ma parfaite considération et de l'envie que j'ai de le connaître (1). »

Non content de presser l'arrivée du maréchal de Belle-Isle à sa cour, Frédéric annonçait des dispositions si favorables à la France que, le 25 mars, M. de Valory croyait toucher au but et écrivait triomphalement à notre ministre des affaires étrangères : « Le roi de Prusse vient de me dire le bon mot. Il ne trouve rien à redire au traité que je lui ai présenté. « Assurez, m'a-« t-il dit, le Roi votre maître que je n'ai rien fait avec « plus de plaisir que de contracter une alliance avec lui, « et j'espère qu'il sera content du zèle et de la fidélité « que j'apporterai dans mes engagements (2) »; et, deux jours plus tard, dépêchant au maréchal de Belle-Isle un courrier porteur de cette grande nouvelle, M. de Valory lui disait : « Vous êtes attendu dans cette cour militaire avec la plus grande impatience (3) ».

Il ne fallait pas la moitié de ces avances du roi de Prusse pour remplir de joie le maréchal et lui faire prendre à grands pas le chemin de la Silésie. Aussi bien Amelot, instruit par M. de Valory, lui avait fait parvenir des instructions plus fermes et plus étendues sur la partie principale de sa mission, sa visite au camp de Frédéric. Dans sa dépêche du 28 mars 1741, notre ministre des affaires étrangères prescrivait au maréchal de se rendre « promptement auprès du roi de Prusse pour convenir avec lui du plan d'opérations, l'éclaircir

---

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.

(2) M. de Valory à Amelot, à Schweidnitz, le 15 mars 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

(3) M. de Valory à Belle-Isle, à Schweidnitz, le 17 mars 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 115. Aff. étrang.

sur plusieurs points dont vous êtes plus instruit que M. de Valory, fortifier sa confiance dans l'amitié du Roi et le rassurer sur les inquiétudes qu'il prend quelquefois un peu légèrement ». Amelot faisait connaître à Belle-Isle que la Suède, grâce à l'appui secret de la France, serait en mesure d'entrer en lutte contre la Russie au premier signal ; que, relativement au secours promis à l'Électeur de Bavière, le roi de France remplirait entièrement ses promesses, « selon ce qui sera jugé convenable et nécessaire, tant pour le nombre de troupes que pour le temps où il faudra les faire passer suivant que vous en serez convenu avec le roi de Prusse et l'Électeur ». Le ministre (et l'on sent ici l'inspiration de Fleury) demandait au maréchal d'examiner avec Frédéric si l'Électeur de Bavière ne pourrait, à la fois, remplir la diversion demandée par le roi de Prusse et assurer le succès de sa propre élection au trône impérial en se bornant à demeurer en force sur les frontières de l'Autriche, sans se livrer à aucun acte d'agression. Toutefois, dans la prévision que Frédéric ne se contenterait pas de cette attitude défensive de Charles-Albert, la dépêche se terminait par cette assurance formelle : « Sa Majesté n'en est pas moins disposée à remplir ses engagements dans toute leur étendue si l'intérêt du roi de Prusse demande qu'on agisse promptement et avec vigueur, et vous pouvez lui donner la parole la plus positive que le Roi se conduira entièrement suivant les arrangements que vous aurez pris avec lui (1) ».

On voit, par les citations qui précèdent, combien la cause de Charles-Albert avait gagné de terrain à Versailles depuis le départ du comte de Belle-Isle. Loin de pousser le Cardinal à prendre de suite en sa faveur une

---

(1) Amelot à Belle-Isle, à Versailles, le 28 mars 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 397. Aff. étrang.

attitude offensive, l'Électeur de Bavière s'était borné à demander que la France lui fournît les moyens de se mettre en force. Il était décidé à n'entamer les hostilités contre l'Autriche qu'après le choix d'un empereur par la Diète de Francfort. Cette attitude, toute de temporisation, cadrait trop avec les goûts secrets du Cardinal pour qu'il n'en sût point gré à l'Électeur et ne lui en témoignât ouvertement ses sympathies. Le 9 mars 1741, il lui écrivait : « Tout est jusqu'ici dans un grand embrouillement, et il est bien difficile de prévoir comment tout cela finira, mais Votre Altesse Électorale doit être bien persuadée que le Roi n'oubliera rien de tout ce qui dépendra de lui pour procurer son élévation que Sa Majesté ne désire pas moins ardemment qu'Elle-même, et je mourrais content si j'aurai pu y contribuer. J'y crois l'honneur de la France intéressé aussi bien que le bonheur de l'Empire, et je crois que rien n'est plus essentiel que de délivrer le corps germanique de l'oppression où la Maison d'Autriche le tient depuis près de trois siècles et qui augmenterait encore considérablement si l'on ressuscitait cette Maison dans la personne du Grand-Duc, en mettant sur sa tête la couronne impériale qui deviendrait enfin héréditaire dans ses descendants par l'accroissement d'une puissance qui ne manquerait pas de s'agrandir de plus en plus : mais ce qui me détermine encore davantage est la haute estime que j'ai toujours eue pour la personne de Votre Altesse Électorale et pour toutes ses grandes qualités. Ce sont les sentiments avec lesquels je serai toute ma vie, etc. (1). »

Restait cependant un point qui embarrassait le Cardinal. Le prince de Grimberghen ne cessait de l'assaillir

---

(1) Fleury à Charles-Albert, 9 mars 1741, à Issy. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

au nom de son maître de demandes d'argent, car, de son côté, Charles-Albert était harcelé sans répit par l'envoyé de Frédéric à sa cour, M. de Klinggræffen, qui l'exhortait à augmenter ses forces, « tout autre moyen, disait le digne représentant du roi de Prusse, étant inutile pour obtenir justice sur des droits, si clairs qu'ils puissent être (1). » Témoin du manège du Cardinal et du ministre de l'Électeur, M. de Chambrier en rendait compte à son maître en ces termes, le 13 mars 1741 : « Le prince de Grimberghen est aux trousses du Cardinal, du sieur Amelot et du contrôleur des finances, du dernier principalement, pour de l'argent que Bavière brûle d'impatience d'arracher mais que le Cardinal, sans refuser net, défend tant qu'il peut sous les prétextes les plus spécieux qu'il peut imaginer, disant que la France fera toujours pour l'Électeur tout ce qu'elle pourra, mais que sa situation demande qu'on aille bride en main pour l'argent parce que la plus grande dépense tombera sur elle, que l'Electeur doit s'aider par lui-même de son mieux, que la France ne le laissera pas au dépourvu, qu'elle lui enverra pour certain de ses troupes qui vaudront mieux que de l'argent, que Bavière doit aussi se faire payer de ce que lui doit l'Espagne, qu'il faut que Bavière se retourne du mieux qu'il pourra, puisque le plus grand profit doit lui en revenir, et enfin que lui, Cardinal, attend ce que Votre Majesté aura répondu à ce que le marquis de Valory doit avoir eu l'honneur de lui insinuer en dernier lieu (2). »

Enfin, le 15 mars 1741, notre ministre des affaires étrangères remettait au prince de Grimberghen un long mémoire qui dénotait, de la part de la France, sans qu'il

---

(1) Lettre de Charles-Albert à Fleury, 13 février 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.



fût permis d'en douter, sa résolution bien arrêtée de soutenir par les armes la cause de l'Électeur. « Sa Majesté, lisait-on dans les premières lignes de ce mémoire, se propose d'aider Son Altesse Électorale de ses propres troupes si les conjonctures d'alors et la situation des affaires le permettent. » Trente et une questions, presque toutes d'ordre militaire, étaient soumises à Charles-Albert : les plus importantes avaient trait au nombre de troupes que cet Électeur pouvait mettre en ligne et à la force de l'armée française de secours, que ce prince jugerait nécessaire au soutien de ses prétentions (1).

Nous aurons occasion de revenir sur ce mémoire lorque la cour de Bavière, sous la dictée du maréchal de Belle-Isle, se sera mise en mesure de donner une solution à chacune des questions qui lui étaient soumises. Le texte du mémoire émanait du ministère des affaires étrangères : on sentait, dans sa rédaction, une main étrangère au métier des armes, et, en lisant la copie qui lui en fut transmise, le maréchal n'eut point de peine à se rendre compte que l'Électeur et son ministre, le comte de Terring, éprouveraient quelque difficulté à répondre à plusieurs des questions proposées sans s'être au préalable concertés avec un représentant de la France. Afin de faciliter leur tâche, le maréchal se décidait, le 7 avril 1741, à envoyer à Munich son bras droit, M. de Mortaigne, qui devait arrêter les premières lignes d'un plan d'opérations et reconnaître le pays. Il le présentait au comte de Terring en ces termes élogieux :

..... Je crois qu'il est utile pour le bien du service de l'Électeur que je vous envoie plus tôt que plus tard M. de Mortaigne, dont il est nécessaire que je vous fasse le portrait.

(1) Mémoire remis à M. le prince de Grimberghen par M. Amelot, 15 mars 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

Il est homme de qualité et sert dans le régiment Royal-Allemand depuis trente-cinq ans. Il y en a vingt-cinq qu'il y est capitaine et major. Il y en a huit qu'il est mestre de camp. Il est plein de mérite et de talents et avec toutes les qualités requises pour un excellent officier de cavalerie et mener des troupes à la guerre. Je lui ai trouvé tant d'élévation dans l'esprit, de si heureuses dispositions, que je l'ai continuellement employé depuis quinze ans que je commande sur les frontières. Je lui ai fait faire les fonctions de maréchal des logis de l'armée au corps que j'ai commandé pendant la dernière guerre, et il s'en est acquitté avec tant de supériorité que je le regarde aujourd'hui comme le meilleur sujet que le Roi ait à son service en ce genre, et, pour vous en donner la dernière preuve, c'est que, si j'ai l'honneur de commander les armées du Roi, je n'en prendrai jamais d'autre que lui.

J'ai cru ce préambule nécessaire parce qu'il vous met tout d'un coup au fait du motif pour lequel je vous l'envoie, et je ne le fais pourtant que de concert et même par ordre de la cour que je me suis fait adresser et que j'ai reçu depuis quelques jours. Il est instruit de tout le projet, et vous pouvez lui parler avec confiance et traiter avec lui la matière dans toute son étendue. Vous trouverez, en concertant avec lui, tout le bien que je vous en mande : et, comme il vous fera toutes les objections et questions sur lesquelles il est nécessaire que vous l'éclaircissiez, vous lui donnerez de votre côté toutes les instructions locales dont il aura besoin, soit pour diriger la marche des troupes du Roi lorsqu'elles auront à vous joindre, soit pour les opérations subséquentes qui ne peuvent se décider qu'avec l'Électeur, car, si notre jonction a lieu, je ne pense pas que l'intention de Son Altesse Électorale soit de traîner la guerre en longueur. C'est dans cette vue que j'ai si fort insisté pour que le corps de troupes qui viendra à ses ordres soit assez puissant pour que, joint aux troupes bavaroises, il n'y ait qu'à marcher tout de suite dans les lieux que l'Électeur croira les plus avantageux et les plus décisifs. Vous verrez avec M. de Mortaigne si ce doit être droit à Prague ou s'il faut suivre le Danube et se porter sur l'Autriche. Quelque plan que vous projetiez, vous sentez de quelle nécessité il est de préparer à l'avance des subsistances pour que rien ne ralentisse la marche de l'armée. Vous savez que la diligence est une des parties décisives pour le succès. Je ne m'aviserai pas d'entrer ici dans un plus grand détail. Vous êtes sur les lieux et plus instruit sans comparaison que qui que ce soit de ce qui sera le plus utile, le plus glorieux et le plus décisif. Ainsi je laisse à M. de Mortaigne à traiter avec vous tous ces différents articles afin que, pendant que vous travaillerez d'une part aux arrangements et préparatifs pour porter l'armée combinée en avant vers l'ennemi, M. de Mortaigne reconnaisse par lui-



même et travaille à ceux de la marche des troupes françaises jusqu'en Bavière (1).

Le maréchal de Belle-Isle appréhendait au plus haut point que l'Électeur de Bavière, de crainte d'indisposer le Cardinal, se contentât de demander à la France un secours de 30,000 à 35,000 hommes. Détenteur de la pensée du maréchal, M. de Mortaigne parvint assez à temps à Munich pour que Charles-Albert expédiât à Fleury un courrier qui portait les premières demandes de la Bavière, établies dans le sens des désirs de Belle-Isle. L'Électeur, qui s'était rendu avec docilité à ses recommandations, écrivait à Fleury, le 12 avril 1741 :

Comme j'en étais là de ma réponse à Votre Éminence, je l'ai suspendue à l'arrivée du courrier que le prince de Grimberghen m'a dépêché pour m'apprendre la nouvelle marque que le Roi me donne de sa puissante protection en m'offrant d'envoyer à mon secours un corps de 30,000 hommes de ses troupes lorsque je les lui demanderais. Je ne trouve point de termes qui puissent exprimer à Sa Majesté toute l'étendue de ma plus sensible reconnaissance, et je regarderai encore comme une preuve de l'amitié de Votre Éminence pour moi qu'Elle voulût bien y suppléer auprès du Roi et lui faire connaître à quel point je suis touché de toutes ses bontés. Votre Éminence me rendra en même temps la justice de croire que je sens parfaitement tout ce que je lui dois là-dessus.

J'ai lu, avec toute l'attention qu'il mérite, le mémoire qui a été remis par M. Amelot au prince de Grimberghen. J'aurais souhaité, par toutes sortes de raisons, d'y pouvoir répondre sur-le-champ, mais, outre qu'il contient des détails et plusieurs questions qui demandent des informations plus particulières, que je ne peux les avoir encore actuellement, j'ai cru que, comme Votre Éminence me marque que je verrai M. le maréchal de Belle-Isle, il convenait que j'examinasse avec lui les différentes matières afin d'être plus en état de répondre avec solidité et précision au susdit mémoire. J'ai même fait témoigner par le comte de Terring à M. de Belle Isle tout l'empressement que j'avais de m'entretenir avec lui et qui est d'autant plus grand que tous les moments sont précieux

(1) Belle-Isle à Terring, à Mayence, ce 7e avril 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

pour moi, et, j'ose dire, pour l'intérêt même du Roi qui exige indispensablement que le corps de troupes que Sa Majesté enverra en ce pays-ci y en trouve un autre, de mon côté, assez considérable pour pouvoir agir conjointement et avec une supériorité si décidée qu'une seule campagne puisse me mettre en possession d'une partie des États sur lesquels j'ai des prétentions si légitimes. Mais comme il n'est pas possible que je puisse mettre sur pied un corps de troupes tel qu'il convient pour assurer le succès des armes du Roi et faire tous les préparatifs et arrangements nécessaires tant pour la subsistance de l'armée de Sa Majesté que de la mienne, sans faire des frais considérables, il serait bien à souhaiter que la cour d'Espagne, sur les représentations que Votre Éminence a bien voulu faire en ma faveur à M. de Montijo, se déterminât à me payer au moins les sommes qu'elle me doit depuis si longtemps et si légitimement; mais puisque Votre Éminence me marque Elle-même qu'Elle ne compte pas infiniment sur l'effet qu'auront ses représentations, je vois que je n'ai d'autre ressource que dans la continuation de la bonté et de la générosité du Roi, dont dépend absolument le succès des vues que Sa Majesté a pour l'agrandissement de ma Maison. Je vous conjure donc d'obtenir du Roi, par vos bons offices, le reste du million de florins que je lui ai demandé pour être en état de porter le nombre de mes troupes réglées à 14,000 hommes d'infanterie et 3,000 chevaux. Je ferai même les derniers efforts pour pousser les premiers à 16,000 et la cavalerie à 4,000, mais, supposé que je puisse y réussir, il faut absolument que je laisse pour la garde de mon pays ouvert de tous côtés, outre les milices, au moins 4,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux, de sorte que je ne pourrai joindre que 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux à l'armée du Roi. C'est ce qui m'oblige de vous représenter qu'elle ne saurait être moindre de 40,000 hommes effectifs afin d'entrer en campagne au moins avec 50,000 hommes, d'autant plus qu'il y a beaucoup d'apparence que nous aurons la Saxe contre nous. Sur tout cela, je ne saurais trop répéter à Votre Éminence, quoique je sois très persuadé qu'Elle le sait Elle-même, combien les moments sont précieux..... (1).

De son côté, informé par les lettres du comte de Terring que Charles-Albert ne mettrait probablement sur pied qu'un faible corps de 14,000 hommes d'infanterie et de 3,000 cavaliers, le maréchal de Belle-Isle écri-

(1) Charles-Albert à Fleury, Munich, le 12 avril 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

vait le 10 avril, à Amelot, dans les termes les plus pressants, sur la nécessité de ne point envoyer au delà du Rhin une armée inférieure à 40,000 hommes : « Les sérieuses réflexions que j'y ai faites depuis et que j'y fais journellement, disait-il, me confirment de plus en plus qu'il faut que le Roi fasse passer une puissante armée en Bavière ou qu'il n'y en envoie point du tout et s'en tienne à aider l'Électeur en argent. Mes raisons se multiplient tous les jours pour penser de même. Je remets à les déduire et à traiter cette matière plus à fond lorsque j'aurai vu le roi de Prusse et que je serai arrivé à Munich (1). »

Parti le 10 avril de Francfort, le maréchal de Belle-Isle était le 15 à Dresde. En cours de route, il avait appris, par un billet de M. de Valory, que les Prussiens venaient de remporter le 10 avril, à Mollwitz, une victoire signalée qui fixait le sort de la Silésie, où les Autrichiens ne conservaient plus que deux places, Brieg et Neisse. Cette victoire donnait à l'alliance prussienne le plus haut prix, et il fallait s'attendre à ce que le camp de Frédéric devînt le théâtre d'intrigues plus ardentes de la part des cours de l'Europe encore en suspens et à ce que le roi de Prusse, sentant ses avantages, se rendît plus difficile à gagner. La patience de notre envoyé à sa cour, M. de Valory, était soumise à une rude épreuve, car, loin d'accepter le nouveau projet de traité auquel il avait d'abord déclaré ne point trouver un mot à changer, Frédéric faisait naître sur sa teneur de nouvelles difficultés. A la fin de mars 1741, il ne lui suffisait plus que la Suède entrât en lutte contre la Russie ; il voulait encore que la France armât le Danemark contre les

(1) Belle-Isle à Amelot, à Francfort, le 10 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.

Moscovites, condition manifestement impossible puisque les Danois étaient encore liés par un traité formel avec l'Angleterre. Enfin il demandait qu'en cas de mort immédiate de l'Électeur palatin, il fût mis conditionnellement en jouissance des duchés de Berg et de Juliers jusqu'à ce que la possession de la Basse-Silésie lui eût été assurée par un traité. Amelot, déconcerté comme M. de Valory par ces variations continuelles, écrivait au maréchal de Belle-Isle le 10 avril : « Je crains, Monsieur, que nous ne soyons encore loin de compte avec le roi de Prusse. Il a exigé de M. de Valory qu'il jouât la comédie (1), mais je soupçonne qu'il l'a jouée lui-même et qu'il cherche à traîner l'affaire en longueur. Il avait dit en premier lieu qu'il envoyait ses pouvoirs à M. de Podewils et qu'il ne changerait pas une syllabe au projet de traité. Quelques jours après il a trouvé qu'il fallait y changer quelques termes pour ôter, a-t-il dit, toute équivoque et qu'il fallait aussi ajouter une nouvelle obligation par laquelle le Roi s'engagerait à faire agir la Suède, pressant au surplus M. de Valory de se rendre à Berlin pour la conclusion. M. de Valory est parti en conséquence, et il a trouvé que M. de Podewils n'avait ni ordre ni instruction, en sorte qu'il a fallu dépêcher un courrier de Berlin au roi de Prusse pour savoir ses intentions (2). »

Les goûts de Frédéric le faisaient pencher pour un accord avec les puissances maritimes : l'alliance française n'était à ses yeux qu'un pis-aller. Aussi reculait-il

(1) En se déclarant, le 15 mars, prêt à signer son traité avec la France, Frédéric avait recommandé à M. de Valory, pour mieux garder le secret, d'affecter un air de mécontentement aux yeux des ministres étrangers et en particulier du ministre de la Russie, Brackel.

(2) Amelot à Belle-Isle, à Versailles, le 10 avril 1741. Correspondance d'Allemagne, vol. 398. Aff. étrang.



devant la pensée d'un engagement définitif avec la France avant d'être éclairé sur le jeu de l'Angleterre et sur les propositions qu'un envoyé de George II, milord Hyndford, devait venir lui soumettre à bref délai. Ce n'est qu'après avoir écouté le boniment du « charlatan anglais » qu'il voulait faire un choix entre la drogue française et la drogue anglaise. Toutefois la tournure des événements laissait maintenant peu de place à une issue autre que l'alliance avec la France. Une coalition puissante se préparait dans l'ombre contre le roi de Prusse, à laquelle l'Angleterre donnait le branle, entraînant à sa suite la Russie et la Saxe. George II, en sa qualité d'Électeur de Hanovre, ne voyait qu'en tremblant les conquêtes et l'agrandissement d'un voisin aussi redoutable que Frédéric. Comme roi d'Angleterre, il avait hâte de ramener la paix au sein de l'Allemagne, de rendre sa liberté d'action à l'Autriche, cette alliée naturelle de l'Angleterre contre la France, en contraignant le perturbateur du repos public, Frédéric, à se contenter de quelques avantages et à déposer les armes.

La cour de Russie, sur les dispositions de laquelle Frédéric avait été momentanément rassuré, se montrait, elle aussi, prête à soutenir la Pragmatique. Le feld-maréchal Münich n'avait point tardé à être disgracié et privé de toutes ses dignités. Ostermann, un ennemi de la Prusse, était maintenant seul écouté. Le roi de Prusse avait appris, vers le 16 mars, par une dépêche du 2 mars de son représentant à Saint-Pétersbourg, M. de Mardefeld, que les envoyés de l'Angleterre, de la Saxe et de l'Autriche, avaient soumis à la cour de Saint-Pétersbourg un plan de partage des États prussiens (1). Enfin la Saxe,

(1) Droysen, *Geschichte der preussischen Politik, Friedrich der Grosse*, t. I[er], p. 223.

rongée par la crainte et par la haine de ce voisin qui s'élevait au-dessus d'elle d'un essor formidable et menaçait de l'écraser, était prête à se jeter aveuglément dans les bras de l'Autriche. Trois jours avant l'arrivée du maréchal de Belle-Isle à Dresde, le 11 avril 1741, le premier ministre de l'Électeur de Saxe, le comte de Brühl, avait signé avec le représentant de Marie-Thérèse, le comte de Khevenhüller, un traité d'alliance contre la Prusse. La Saxe devait participer aux conquêtes faites sur Frédéric et recevoir de l'Autriche 12 millions de thalers (1). Jamais traité n'avait recueilli une adhésion aussi entière à la cour de Saxe. Auguste III, l'Électrice, sa femme, Brühl, son premier ministre, le père Guarini, son confesseur, tous n'avaient eu qu'une voix pour se liguer avec l'Autriche contre leur épouvantail à tous, contre Frédéric.

La personne de l'Électeur et son entourage prêtaient, à un observateur comme le maréchal de Belle-Isle, matière à d'intéressantes remarques. Auguste III, prince de grand air, de goûts magnifiques, d'une générosité peu commune, religieux et porté au bien, capable même de viser au grand, rendait stériles ces belles qualités par sa dépendance absolue d'un ministère qui l'occupait en chasses, en bouffons, en spectacles, en musique, favorisait son goût secret pour la retraite et le repos et l'éloignait insensiblement des affaires. L'Électrice, fille aînée de l'empereur Joseph, princesse sans grande distinction, d'une curiosité excessive, non dénuée d'ambition, aimant les parures et les ajustements, ne prenait qu'une part restreinte aux affaires de l'État. Elle eût été heu-

(1) Les conditions de ce traité sont étudiées en détail dans le bel ouvrage de l'état-major autrichien : *Oesterreichischer Erbfolge-Krieg*, vol. II, p. 280 et suiv.



reuse de poser sur son front la couronne impériale et ne voyait pas sans jalousie sa sœur cadette, l'Électrice de Bavière, animée des mêmes espérances. Les destinées de la Saxe étaient aux mains du comte de Brühl, l'un des hommes les plus étranges de son temps. Cumulant les fonctions de premier ministre, de grand-maréchal, de grand-maître de la garde-robe, Brühl était seul à approcher son maître, dont il avait corrompu l'entourage par ses largesses. Courtisan accompli, « sans humeur et sans honneur » (1), ayant le secret des revenus de l'électorat, il gaspillait le trésor public à satisfaire les goûts de l'Électeur et à étaler de son côté un luxe insolent. Il prodiguait autour de lui la magnificence et, par le luxe de ses bâtiments, de ses jardins, de ses équipages, de ses habits, il éclipsait Auguste III lui-même, qui abandonnait volontiers à son ministre toute la représentation extérieure. « Il a, écrivait le représentant de la France, M. des Alleurs (2), plusieurs maisons remplies de meubles fort riches, ornées de dorures, de glaces et de tableaux de prix. Il a 200 chevaux rares dans ses écuries, 250 valets de toutes les nations, une musique considérable. Il a trois livrées : une unie, une en argent et

---

(1) Lettre de M. des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 27 juillet 1741. Correspondance de Saxe, vol. 23. Aff. étrang. On doit au chevalier des Alleurs, arrivé à Dresde comme ministre de France le 5 juillet 1741, un curieux aperçu de la cour de Saxe dans une lettre du 27 juillet 1741 et un important mémoire d'ensemble sur la Saxe, rédigé plus tard pour le nouveau Ministre des affaires étrangères, le marquis d'Argenson. (Ce mémoire est inséré dans la Correspondance de Saxe au mois de janvier 1745.) C'est à ces deux documents de premier ordre que nous avons emprunté la plupart des traits qui nous ont servi à dépeindre l'entourage d'Auguste III. Nous avons reproduit *in extenso* la lettre de M. des Alleurs, du 27 juillet 1741, et donné des extraits de son mémoire à l'appendice 2 du chapitre V : La Saxe durant les premières années de la guerre de la Succession d'Autriche.

(2) Même lettre.



une en or, des équipages superbes et tout brillants d'or et d'azur. Il change ordinairement d'habits deux et trois fois par jour. Le moindre de ses habits est un ajustement de gala. Le plus petit de ses soupers est une grande fête, accompagnée de musique, rafraîchissements et illuminations. Il joue tous les jours, pendant un quart d'heure seulement, un jeu à perdre 100 ducats, et il les perd presque tous. Il a dans sa cave tous les vins étrangers en profusion et 250 pièces de vin de Hongrie, pour 400,000 livres de vaisselle d'argent de France et pour le double de vaisselle d'argent d'Allemagne ou de vermeil. Madame son épouse est tout aussi magnifique que lui en habits, en bijoux et en diamants. Il a plus de pierreries et de tabatières que l'on en pourrait trouver chez tous les joailliers de Paris ensemble... »

Brühl se serait fait pardonner, en partie du moins, ses démences somptuaires s'il avait déployé dans l'administration de l'État d'aussi brillantes qualités, mais l'appareil éclatant dont il s'environnait ne parvenait pas à dissimuler le vide de sa personne. Incapable de se former un système politique, il vivait au jour le jour, toujours prêt à livrer son maître « ou au plus fort ou au plus offrant ». Il ne connaissait qu'une arme, le mensonge, et la fausseté lui sortait par tous les pores. « Comptant sa parole pour rien, disait de lui M. des Alleurs, il s'excuse ordinairement sur ce qu'il s'est mal expliqué ou qu'il a mal entendu. Il s'est fait une telle habitude du mensonge et de la fourberie qu'il ne s'en aperçoit plus lui-même. Luthérien à la ville, catholique à la cour, il met autant d'hypocrisie dans sa religion que de duplicité dans sa politique. Son extérieur est plein de pudeur et de modestie en apparence, mais son cœur est plein d'orgueil et d'ambition mal entendue. Peu occupé de grandes choses, il ne travaille que pour satisfaire son faste et pour trouver des ressources aux embarras de l'État, qu'il veut cacher à son maître, et dont l'unique

cause ne doit être attribuée qu'à son luxe et à son ignorance en tout genre (1). »

Quoique protestant, Brühl s'entendait à merveille avec le confesseur du roi de Pologne, le père Guarini, un jésuite de peu d'esprit, tout-puissant sur le cœur de l'Électeur, intrigant sans envergure, qui « serrait les mains avec affection quand il ne voulait rien dire, et riait quand il ne voulait point entendre ce qu'on avait à lui dire (2) ». Le jésuite était dévoué, corps et âme, aux intérêts de la Maison d'Autriche « entichée, comme on le sait, depuis des siècles pour tout ce qui est prêtre ou moine (3) ». Brühl avait l'adresse de ne faire aucune démarche d'importance sans consulter le bon père ; en réalité c'était lui, avec sa folie des grandeurs, son esprit brouillon, sa politique pleine de mensonges, qui régnait en maître à la cour de Saxe.

Entre les mains de Brühl, les revenus de la Saxe, évalués à 36 millions de notre monnaie, étaient loin de suffire aux besoins de l'État. Pays très peuplé, où le laboureur et le paysan jouissaient d'une rare aisance, possédant des manufactures prospères et des mines admirablement exploitées, la Saxe offrait des ressources supérieures à celles de la plupart des pays voisins, de la Prusse en particulier. Leipzig était alors le magasin de l'Allemagne : ses foires de janvier, d'avril et d'octobre, répandaient chaque année des richesses immenses dans la Saxe entière, car elles étaient le rendez-vous d'une partie des commerçants de l'Europe, de la noblesse de l'Empire, des Turcs, des Polonais, des Hongrois et des

---

(1) Mémoire sur la Saxe, de M. des Alleurs. Correspondance de Saxe. Vol. 30.

(2) Lettre de M. des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 27 juillet 1741. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

(3) *Ibid.*

Transylvains. L'Électeur lui-même rehaussait de sa présence ces assemblées de marchands et recevait de la ville 200,000 livres à condition de les dépenser en achats, clause dont il s'acquittait royalement d'ailleurs, acquérant en une seule année 1,600,000 livres de pierreries et d'effets (1).

Un simple effort, une gestion mieux ordonnée des finances, dont l'Électeur et son ministre étaient malheureusement incapables, auraient permis à la Saxe de faire grande figure dans une circonstance décisive pour son avenir comme celle de la mort de l'empereur Charles VI, au lieu de s'en tenir au rôle secondaire auquel les prodigalités de Brühl et d'Auguste III devaient la condamner. Menacée au Nord par la Prusse, au Sud par l'Autriche, la Saxe aurait pu, sous un Frédéric-Guillaume ou un Frédéric, mettre aisément sur pied jusqu'à 80,000 hommes en prenant à sa solde les contingents des princes de la Maison de Saxe dans l'Empire. Elle aurait pu, en prévision d'une invasion toujours possible, se créer quelques places fortes alors qu'elle ne possédait, en tout et pour tout, que la petite forteresse de Kœnigstein, sur l'Elbe. L'Électeur entretenait avec peine, en 1741, un corps de troupes réglées de 37,000 hommes (2). Si le Saxon formait un médiocre soldat, si le militaire manquait en Saxe de considération, ces troupes, bien équipées et bien armées, n'étaient pas à dédaigner. « L'infanterie saxonne, écrivait M. des Alleurs, n'est pas fort estimée en Allemagne. Le Saxon est trop bien chez lui. Il est mol, paresseux et déserteur.

(1) « C'est parce qu'on a acheté pour 1,600,000 livres de pierreries ou d'autres effets à Leipzig que l'on est obligé d'emprunter aujourd'hui 200,000 écus à Berne. » M. des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 17 juin 1744. Correspondance de Saxe. Vol. 30. Aff. étrang.

(2) Chiffre donné par M. des Alleurs dans un état envoyé à Amelot, le 2 août 1741. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.



Cependant en général l'infanterie est belle, bien disciplinée, bien habillée, bien armée. La cavalerie est fort belle et a plus de réputation que l'infanterie. Elle est bien montée, bien armée, bien disciplinée. Elle escadronne fort bien.

« L'artillerie de Saxe n'est pas la plus nombreuse de l'Empire, mais elle est supérieure à toutes les autres par la bonté de la fonte, par l'habileté et l'exercice continuel des artilleurs, par les recherches et les inventions de l'artillerie encouragées par le Prince. Enfin, sur cet article et tous les effets de la poudre, je crois que les Saxons peuvent le disputer à toutes les autres nations (1). »

Sans être tourmenté par l'ambition, l'Électeur de Saxe aurait volontiers cédé aux conseils de sa femme et brigué la couronne impériale, mais, comme il avait reconnu solennellement la Pragmatique, il se sentait arrêté par des scrupules de conscience dans la poursuite des droits de l'Électrice, fille de l'empereur Joseph, sur la succession autrichienne. Il avait eu recours, pour calmer le trouble de sa conscience, au père Guarini qui, dans cette conjoncture délicate, avait fait appel aux lumières du cardinal Albani, l'un de ses parents. « L'avis de cette Éminence avait été que, sans difficulté, le roi de Pologne pouvait, en toute sûreté de conscience, faire valoir ses droits, nonobstant la garantie de la Pragmatique (2) ». Guarini n'avait pourtant point perdu de vue les intérêts du grand-duc de Toscane : il demeurait, dans son for intérieur, décidé à faire tout le bien possible à la Maison d'Autriche, avec cette restriction mentale d'élever à

(1) Mémoire sur la Saxe, par M. des Alleurs. Correspondance de Saxe. Vol. 30. Aff. étrang.

(2) Belle-Isle à Amelot, à Dresde, le 20 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.

l'Empire le roi de Pologne. Par malheur, la cour de Saxe voulait obtenir le trône impérial sans sortir de son apathie, sans se prêter aux démarches indispensables et se mettre en force pour en imposer au dehors. L'Électeur s'était borné à envoyer à Versailles, au mois de février 1741, le palatin de Mazovie, le comte Poniatowski, avec mission de faire agréer au cardinal de Fleury sa candidature au trône impérial, mais, laissé de longs mois sans instructions, l'envoyé de la Saxe n'avait pu que faire part au Cardinal des vagues désirs de son maître. Toute l'attention d'Auguste III se concentrait sur les agissements et les progrès de la Prusse. Brühl savait que la verve de Frédéric s'exerçait sans relâche à ses dépens, et que le Roi nourrissait pour lui le plus profond mépris. Depuis la mort de l'Empereur, Frédéric ne s'était point fait faute de jouer à plusieurs reprises la cour de Saxe comme il jouait toutes les cours de l'Europe, mais il semblait avoir pris plaisir à tromper la Saxe avec un cynisme éhonté, sans déguisement et sans ménagement, ce dont l'amour-propre d'Auguste III avait été profondément blessé. Au moment où le maréchal de Belle-Isle entrait à Dresde, l'animosité d'Auguste III et de son entourage contre le roi de Prusse avait atteint son paroxysme.

L'annonce de la victoire de Mollwitz, parvenue dans cette ville le 12 avril, avait encore accru leurs craintes sans que leur haine en fût affaiblie. A ce coup de foudre, l'Électrice, qui ne pouvait entendre le nom de Frédéric sans en être émue, fut « si fort altérée qu'elle se purgea par précaution (1) », et l'Électeur demeura plusieurs

(1) Dépêche du 14 avril 1741, d'Ammon, le représentant de Frédéric à Dresde. Cette dépêche est citée par Droysen. *Die Geschichte der preussischen Politik, Friedrich der Grosse*, t. I, p. 249.

jours invisible. Dans ses entretiens avec le roi de Pologne, Belle-Isle fut frappé de l'inquiétude que ce prince lui témoigna sur la duplicité et les projets de la Prusse. L'armée prussienne, rassemblée par le prince d'Anhalt sur la frontière saxonne, faisait, aux yeux d'Auguste III, l'effet d'une épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Quant à s'allier avec la Bavière, le roi de Pologne y semblait peu disposé : il voyait dans Charles-Albert un compétiteur pour le trône impérial, et, dans le partage de la succession autrichienne, le morceau le plus friand, la Bohême, était convoité à la fois par les deux Électeurs. Brühl et Guarini donnèrent, sans sourciller, à Belle-Isle l'assurance qu'ils avaient encore les mains libres, arguant sans doute en eux-mêmes que le traité du 11 avril n'était pas encore ratifié à Vienne, mais ils déclarèrent que le roi de Pologne, obligé de conformer ses démarches à celles de la Russie, avait besoin de se recueillir et de voir les événements se préciser avant de prendre un parti.

Laissant ce Prince à ses préoccupations, Belle-Isle quittait Dresde pour Breslau le 20 avril 1741. Malgré le peu de succès de ses premières démarches dans cette capitale, il partait avec l'espérance de les reprendre et de les pousser plus à fond à son retour de Silésie. D'ailleurs il ne laissait pas la cause française sans défenseur auprès d'Auguste III car il savait que, de Paris, Maurice de Saxe faisait alors tous ses efforts pour gagner son frère à l'alliance française. Le brillant lieutenant général, qui s'attirait à la fois les bonnes grâces de Fleury et les faveurs des grandes dames de la cour, brûlait d'impatience de voir la diplomatie céder la place aux combats. Il enviait l'éclatante mission du maréchal de Belle-Isle, dont son coup d'œil pénétrant mesurait toute la portée. « J'admire toujours votre étoile, lui écrivait-il. Vous voilà l'arbitre de la Germanie. Vous disposez du sort

des souverains, des États, des royaumes et de l'Empire. Jamais mortel, depuis les Romains, ne s'est trouvé en pareille passe (1). » Autant le roi de Pologne se montrait indolent et faible, autant Maurice se distinguait par son activité et l'énergie de sa volonté. Le premier avait été élevé au milieu d'adulateurs, toujours prêts à satisfaire ses moindres caprices ; le second n'avait connu dès son enfance que la rude existence des camps, où il lui avait fallu faire lui-même son chemin. Entre les deux frères les rapports n'avaient cessé d'être empreints de cordialité, le bâtard, officier de fortune, n'oubliant jamais la distance qui le séparait du fils légitime, souverain d'un grand État. Tout en servant fidèlement la France de son épée, Maurice se rappelait sa patrie d'origine, et rien de ce qui la touchait ne le laissait indifférent. Il n'ignorait pas que son frère ambitionnait la couronne impériale, et un jour que Louis XV, devisant avec ses courtisans sur les chances des divers compétiteurs à l'Empire, lui avait demandé pour qui parier, il avait répondu avec à-propos : « Pour le roi de Pologne, si Votre Majesté veut être de moitié ». Le mot, dit le cardinal de Tencin, avait été trouvé « fort joli (2) ». Homme d'action et de jugement, Maurice comprenait que la Saxe, en attendant tout du hasard et des circonstances, éloignerait d'elle les offres de tous les partis, loin d'améliorer sa situation. Aussi nous le verrons intervenir à plusieurs reprises pour faire, comme il le disait, « sauter le bâton » à l'Électeur de Saxe et l'amener à se rendre aux propositions de la France.

---

(1) Maurice de Saxe à Belle-Isle, à Paris, le 9 août 1741. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

(2) Le cardinal de Tencin (alors ambassadeur à Rome) au comte de Belle-Isle, à Rome, le 10 février 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 418. Aff. étrang.

Malgré le peu de temps que lui laissaient les affaires politiques au cours de sa traversée de l'Allemagne, le comte de Belle-Isle ne se désintéressait point des questions militaires. Partout où il était passé, sur les bords du Rhin et du Mein comme en Saxe, il s'était livré, soit par lui-même, soit par les officiers de son entourage qu'il chargeait adroitement de multiples commissions, à une reconnaissance du pays au point de vue de la viabilité, de ses ressources, de ses places et de ses forces militaires. Les milices, que les cercles du Haut-Rhin et du Bas-Rhin venaient d'organiser pour leur défense sur le modèle des nôtres, avaient surtout attiré son attention. Il y voyait une force nouvelle qui devait obliger nos armées d'Allemagne à vivre dans une exacte discipline sous peine de trouver des populations aguerries qui seraient en mesure, non pas seulement de faire du mal aux armées du Roi comme à l'époque de la guerre de la Succession d'Espagne, mais encore de causer leur ruine totale. La visite des champs de bataille de Leipzig et de Lützen, dont l'aspect, en cent ans, s'était modifié profondément, l'avait arrêté un instant. Il s'était aussi renseigné avec soin sur l'armée saxonne. « Les troupes de l'Électeur de Saxe, écrivait-il à M. de Breteuil, sont parfaitement belles, bien tenues, fort exercées et dans une grande discipline. Dans le petit séjour que j'y ai fait, je suis parvenu à en avoir le tableau dont je joins ici copie. Elles montent en total à 31 bataillons et 54 escadrons. Je vous observerai que, lorsque l'Empereur est mort, toute cette cavalerie était à pied à l'exception de 800 gardes du corps, mais tous les événements qui sont survenus depuis ont déterminé le roi de Pologne à en remettre une grande partie à cheval, ce qui, je crois, ira à 4,000 ou 5,000 chevaux.

« Par les questions que j'ai faites, j'ai appris qu'il y avait assez de vieux officiers dans ces troupes, mais ce qu'il (y) avait d'officiers généraux de réputation ne sont

plus en état de servir. J'en ai vu plusieurs avec qui je me suis entretenu, et nous sommes convenus ensemble, de bonne foi, des fautes que nous avions faites les uns et les autres dans les deux dernières guerres.

« L'on commence à voir dans ce service de la régularité, la résidence des colonels à leurs régiments, quoique officiers généraux, lesquels sont assujettis d'assister à tous les exercices qu'ils font très fréquents (1). »

Enfin le maréchal de Belle-Isle signalait à l'attention du Ministre de la guerre un établissement « admirable » dû à l'Électeur de Saxe, une maison d'asile pour les enfants des soldats, qui jadis « périssaient, tant faute de soins que par les déplacements des régiments lorsqu'ils changent de garnison ». Lui-même avait déjà pensé à proposer la création d'un établissement analogue sur chacune de nos frontières. « La religion, l'humanité et la politique concourent également à conserver ces enfants », disait le Maréchal, qui voyait en eux une pépinière de soldats, et il demandait au Ministre de ne point perdre de vue cette création et de vouloir bien y intéresser le cardinal de Fleury.

En entrant à Breslau dans la soirée du 22 avril 1741, le maréchal de Belle-Isle était en proie à de grandes incertitudes et aux préoccupations les plus vives. Il ne savait quel accueil Frédéric ménagerait au représentant de la France après avoir remis en question tout le traité. Au premier abord, le Maréchal dut sans doute craindre d'échouer dans la partie principale de sa mission : l'accession de Frédéric à l'alliance française. Il lui fut impossible d'être reçu par le ministre du roi de Prusse, M. de Podewils, qui prétexta une colique néphrétique

---

(1) Belle-Isle à M. de Breteuil, au camp devant Brieg, le 28 avril 1741. Vol. 3074. Aff. étrang.



pour esquiver un entretien. En réalité cette indisposition n'était qu'un moyen pour gagner du temps. Frédéric, alors campé non loin de là, à Mollwitz, et occupé du siège de Brieg, avait donné comme instruction à son ministre de retarder l'arrivée du maréchal de Belle-Isle à son camp. Il montrait peu d'empressement à recevoir ce négociateur qu'on lui avait dépeint, d'après sa manière d'agir avec les Électeurs ecclésiastiques, comme un homme « impérieux et absolu dans ses sentiments (1) ». En le retenant quelques jours à Breslau, il espérait voir aussi arriver à son armée milord Hyndford, qu'il attendait d'un moment à l'autre. Quel régal s'il avait pu écouter à la fois, pour les mieux duper, les représentants de la France et de l'Angleterre ! Il ne désespérait pas encore, comme il l'écrivait à Podewils le 24 avril 1741, « d'arranger ses flûtes avec les Anglais ». Son ministre avait donc ordre de faire prendre patience au maréchal de Belle-Isle en le cajolant « à merveille (2) » : il devait lui représenter que le chemin de Breslau au camp de Mollwitz était loin d'être sûr et que son voyage exigeait au préalable l'adoption de quelques mesures de sécurité. Podewils s'acquitta de son mieux de sa mission ; il vint rendre visite au Maréchal et lui annonça qu'il avait prévenu le Roi de son arrivée sans en avoir reçu de réponse, et qu'une lettre ne lui parviendrait sans doute pas avant le lendemain. Belle-Isle ne put s'empêcher de témoigner sa surprise d'une correspondance aussi lente, Breslau n'étant éloigné du camp prussien que de 10 lieues de France, trajet qu'un courrier pouvait effectuer en quatre ou cinq heures. « J'attends, écrivait-il à Amelot, avec la

(1) Frédéric à Podewils, camp de Mollwitz, 24 avril 1741. *Politische Correspondenz*. Vol. 1. p. 233.

(2) Frédéric à Podewils, camp de Mollwitz, 23 avril 1741. *Politische Correspondenz*. Vol. 1, p. 232.

plus grande impatience, de me trouver à portée de parler à ce Prince et de l'entendre. Je suis persuadé que, s'il est de bonne foi, nous devons finir, et que, s'il apporte encore de nouveaux délais, sa conduite ne peut provenir que de l'excessive peur qu'il a de l'irruption des Moscovites dans ses États de Prusse, qui le porte à s'accommoder à quelque prix que ce soit avec la cour de Vienne, pour se tirer d'un pas qui lui paraît encore bien plus dangereux et plus effrayant depuis la bataille que lui ont donnée les Autrichiens (1). »

Ainsi réduit à attendre le bon vouloir du roi de Prusse, Belle-Isle eut le temps de se renseigner auprès de M. de Valory sur les étranges circonstances qui avaient entouré la victoire de Frédéric à Mollwitz. M. de Valory n'ignorait rien de ce que l'on cachait avec tant de soin dans l'armée prussienne : la fuite de Frédéric du champ de bataille et la chaude alerte que les hussards autrichiens avaient donnée, devant Oppeln, au Roi fugitif. La pression de l'entourage du Prince avait été sans doute pour beaucoup dans sa malencontreuse décision de se séparer de son armée au plus fort du combat, mais le spectacle que le maréchal de Belle-Isle avait sous les yeux n'était point fait pour lui inspirer grande confiance dans les talents militaires de Frédéric. « Imaginez-vous, écrivait-il à Amelot le 23 avril, que Breslau, qui est sa place principale de dépôt, d'où il tire son pain, où sont tous ses magasins de fourrages et par où passe tout le commerce de ses courriers avec Berlin, est actuellement sans gardes et sans communication assurée avec l'armée. Les hussards autrichiens vinrent hier jusques à l'entrée d'un faubourg et sabrèrent un charretier des vivres. Il n'y a aucune précaution prise de toutes

(1) Belle-Isle à Amelot, à Breslau, le 23 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.

celles qui sont des premiers éléments militaires. C'est par ce défaut presque incroyable que M. de Neipperg a marché six jours et a passé tous les défilés sans que le roi de Prusse en ait eu aucune connaissance, et il ne l'a su à deux petites marches de lui que par des déserteurs qui lui ont fait rassembler les troupes à la hâte, sans quoi le corps de M. de Schwerin eût réellement été coupé et enveloppé. Encore a-t-il été obligé de combattre dans la plus mauvaise posture du monde, M. de Neipperg s'étant placé entre l'armée prussienne et Breslau (1). »

Enfin, le 24 avril, Podewils faisait connaître à Belle-Isle la réponse de Frédéric : le Roi aurait le plus grand plaisir à recevoir le Maréchal, mais il avait encore quelques arrangements à prendre et des ordres à donner pour la sûreté de sa marche, ce dont le Maréchal serait averti le 25 ou le 26 au plus tard. De tels délais touchaient au ridicule, et Belle-Isle, sans se faire illusion mais sans renoncer toutefois à ses espérances, ajoutait, le 24 avril, ce post-scriptum à sa lettre de la veille : « ... Je vois clairement que l'on est fort embarrassé de moi. J'en suis fort fâché, cet embarras augmentant fortement les soupçons qu'ont fait renaître les demandes contenues dans les dernières dépêches de M. de Valory, mais j'ai de si fortes choses à y opposer que je ne puis perdre l'espérance de ramener l'esprit du roi de Prusse au même point où il était avant l'excessive peur des Russes, car tout me confirme que c'est là le véritable point qui touche et occupe son âme. »

Enfin, n'osant plus prolonger cette comédie, Frédéric faisait savoir au Maréchal, le 26 avril, qu'il était prêt à le recevoir. Belle-Isle se mit aussitôt en route, rencontrant sur son chemin des honneurs qui le dédom-

---

(1) Correspondance d'Allemagne, Vol. 398. Aff. étrang.

magèrent un peu de sa longue attente. Des relais de 200 cuirassiers ou dragons l'accompagnèrent jusqu'à Ohlau où un lieutenant-colonel et 150 carabiniers l'attendaient pour l'escorter jusqu'à l'armée. Un Français, passé comme colonel avec l'agrément de Louis XV au service du roi de Prusse, le comte de Rottembourg, avait été spécialement choisi par Frédéric pour recevoir le Maréchal aux abords du camp. Comme il était 2 heures et que le roi avait dîné, le comte de Rottembourg conduisit le Maréchal à la maison qui lui avait été préparée au village de Hüneren, voisin de Mollwitz. Un dîner lui fut aussitôt servi dans la vaisselle et par les officiers du roi de Prusse, tandis qu'une garde de 150 hommes, commandée par un capitaine, s'établissait à sa porte. Quelques instants après, le Maréchal montait à cheval et, conduit par M. de Rottembourg, se dirigeait vers la tente de Frédéric qui campait entre les deux lignes de son armée. La seconde ligne avait pris les armes, les piquets assemblés, les tambours battant aux champs : elle rendit au Maréchal les mêmes honneurs qu'à son général. Frédéric, entouré de son frère, le prince Guillaume, de son beau-frère, le prince de Brunswick, du duc de Holstein, du prince Léopold d'Anhalt, reçut l'ambassadeur français « avec toute la politesse imaginable et chercha à lui dire les choses les plus obligeantes (1) ». Cette première entrevue se borna à la présentation des officiers qui accompagnaient le Maréchal et à une conversation d'une heure dont les opérations en Silésie, la victoire de Mollwitz et le siège actuel de Brieg, formèrent le sujet. De retour au village de Hüneren, Belle-Isle apprit dans la soirée, par M. de Rottembourg, que le Roi l'attendait le lendemain à 11 heures du matin dans

(1) Belle-Isle à Amelot, au camp de Mollwitz, le 27 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.



sa tente et l'invitait à dîner en compagnie de son frère, de M. de Valory et des officiers de sa suite.

Le 27 avril, à l'heure convenue, Belle-Isle se présentait à la tente de Frédéric qu'il trouvait seul, obligé de s'éclairer à la bougie, car il régnait au dehors un temps épouvantable, des bourrasques de vent qu'accompagnaient la grêle et la neige. L'entretien se prolongea pendant deux heures. Le roi de Prusse parla d'abord, près d'une heure, de son siège, de la bataille de Mollwitz, sans qu'il fût possible au Maréchal d'aborder le sujet du traité. Ce dernier saisit le premier instant favorable et exprima de suite sa déconvenue de trouver tout en suspens alors qu'il arrivait pour concerter le plan d'opérations « relativement aux vues et aux intérêts du roi de Prusse », alors qu'il lui apportait l'assurance que le roi de France joindrait aux 20,000 hommes de l'Électeur de Bavière une armée « telle qu'il jugerait lui-même devoir être et pour le nombre et pour la force », alors enfin que la France avait prévenu ses désirs en mettant la Suède en mesure de tenir tête à la Russie. Le Maréchal ne pouvait donner à ces retards qu'une explication plausible, c'est que le roi de Prusse avait voulu lui réserver « l'honneur et le plaisir de signer le traité ».

Forcé de s'expliquer, Frédéric rejeta la cause de ses tergiversations sur les changements survenus à la cour de Saint-Pétersbourg et sur l'hostilité prête à éclater contre lui de la Russie, du Danemark, de l'Angleterre et de la Saxe ; et comme Belle-Isle lui montrait les sacrifices consentis par la France pour le mettre en sûreté du côté du Nord, le Roi se récria sur la supériorité de la puissance russe comparée à celle de la Suède et sur le danger de voir le Danemark faire cause commune avec ses ennemis. Enfin, venant à parler de l'Électeur de Bavière, il s'étendit sur sa faiblesse et sur le peu de secours que la France lui avait prêté jusqu'à cette heure ;

que, de notre côté, nous n'avions fait aucune espèce de préparatifs, et que nous ne pouvions même pas le secourir, lui Frédéric, dans trois mois, puisque notre augmentation n'était point encore déclarée. Le Maréchal lui fit observer que l'Électeur de Bavière n'était pas dans le degré de faiblesse où il le supposait, qu'il pouvait mettre en ligne 20,000 hommes et que la France grossirait ses forces d'une puissante armée ; enfin, développant l'idée chère au cardinal de Fleury, il déclara que l'heure était venue de procéder promptement à l'élection d'un empereur et qu'il serait ensuite « plus naturel et plus facile » de soutenir les prétentions de la Prusse sur la Silésie et celles de l'Électeur de Bavière, devenu empereur, sur la succession autrichienne. Le Roi parut ne point goûter cette proposition car il répliqua au Maréchal que « les plus forts avaient toujours raison et qu'il verrait sûrement que ce serait le plus fort qui serait élu empereur (1) ».

C'est sur cette remarque, digne d'un Hohenzollern, que se termina l'entretien. Un officier vint prévenir Frédéric qu'il n'avait pas donné le mot à son armée. Le Roi quitta le Maréchal qui put être témoin de son acti-

---

(1) Belle-Isle à Amelot, au camp du roi de Prusse, devant Brieg, le 30 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang. — Pour ne pas mêler les détails de cérémonial et d'emploi du temps avec ses rapports diplomatiques, Belle-Isle a adressé à Amelot deux lettres : la première, commencée le 27 avril et terminée le 2 mai, sorte de journal succinct de son séjour au camp prussien ; l'autre, du 30 avril, où il a détaillé tout au long ses entretiens avec Frédéric. Il a joint à cette dernière lettre un mémoire qu'il a soumis au préalable à l'approbation du roi de Prusse et où il a résumé les raisons alléguées par ce prince pour différer son alliance avec la France. Ces trois documents, en raison de leur importance, sont reproduits *in extenso* à l'appendice 3 du chapitre V : Compte rendu des négociations du maréchal de Belle-Isle au camp de Frédéric.



vité. Dans sa lettre à Amelot du 27 avril, Belle-Isle disait de Frédéric : « Il donne tous les ordres et entre dans tous les détails que font dans nos armées le maréchal des logis de la cavalerie et le major général. Il se mêle aussi des subsistances, de l'artillerie et du génie. C'est lui qui a formé le projet d'attaque de Brieg. Il se lève à 4 heures du matin, monte à cheval et parcourt de la droite à la gauche tous les postes et entours de son camp. Il donne lui-même les ordres et instructions à tous les officiers généraux ou particuliers qu'il envoie en détachement. C'est à lui à qui tous ceux qui reviennent de la guerre rendent compte. On lui amène de même tous les déserteurs et espions qu'il interroge ainsi que les prisonniers. J'en ai été le témoin hier au soir et ce matin. Ce prince est botté depuis qu'il se lève jusques à l'heure à laquelle il se couche, et vêtu d'un habit uniforme bleu, et distingué seulement par son ordre et une aiguillette un peu plus riche que celle de ses adjudants (1) ».

L'ordre donné, le roi de Prusse fit servir le dîner dans sa tente, ayant à son côté le Maréchal. « L'on ne sert à sa table que de la grosse viande, très bien accommodée à deux services. Il n'est point question d'entremets ni de dessert d'aucune espèce. » Le dîner terminé, le roi de Prusse, en prenant le café debout, prolongea assez longtemps la conversation et ne quitta le Maréchal que pour assister au départ des travailleurs qui, le soir même, devaient ouvrir la tranchée devant Brieg.

Le 28 avril, Belle-Isle rendit visite dans le camp aux princes de l'entourage du Roi, et, sur l'ordre de Frédéric, empêché par des courriers, plusieurs officiers généraux firent visiter au Maréchal le champ de bataille

(1) Belle-Isle à Amelot, au camp de Mollwitz, le 27 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.



du 10 avril. « Je l'ai examiné avec beaucoup d'attention, écrivait Belle-Isle à Amelot, ainsi que tout le terrain où se sont faites les dispositions et les approches, et je trouve que c'est une espèce de miracle que l'armée prussienne n'ait pas été entièrement défaite, et il faut que M. de Neipperg ait fait des fautes aussi principales, n'ayant profité d'aucun des avantages du terrain dans une plaine rase où il était supérieur en cavalerie au moins de 4,000 à 5,000 chevaux (1). »

Au retour de Frédéric de la tranchée, vers 7 heures du soir, le Maréchal eut avec lui un entretien de peu de durée. Le Roi lui posa quelques questions militaires « en me disant que c'était pour s'instruire, et ajoutant sur cela les choses les plus obligeantes par rapport à moi, j'ose même dire un peu outrées (2) ». Le Maréchal, le ramenant au véritable sujet de son voyage, le pressa de signer le traité. Il essaya de faire sentir au roi de Prusse combien sa conduite irrégulière causait de tort à sa réputation, que Louis XV et le cardinal de Fleury auraient été en droit de s'écarter de lui à l'exemple des autres puissances, qu'il lui demandait pardon de s'exprimer avec cette franchise militaire, mais qu'il y était porté par l'attachement que lui inspirait un prince doué d'aussi grandes qualités. Frédéric lui répliqua qu'il lui savait gré de sa franchise, qu'il était toujours dans l'intention de s'allier avec la France et qu'il n'oublierait pas l'amitié que Louis XV lui avait témoignée, alors que les autres puissances se détournaient de lui. Comme il se faisait tard, il remit au lendemain, après le dîner, la suite de cette conversation, promettant au Maréchal de lui « ouvrir son cœur ».

(1) Lettre-Journal commencée le 27 avril 1741.
(2) Lettre de Belle-Isle à Amelot, du 30 avril 1741.

Le 29 avril, à 6 heures du soir, eut lieu l'audience annoncée qui ne dura pas moins de trois heures. Frédéric prit le premier la parole et exposa longuement sa situation. En entrant en Silésie, il avait compté qu'il serait soutenu par la France, que cette puissance mettrait l'Électeur de Bavière en mesure d'agir offensivement au printemps à la tête de 30,000 hommes, que les Espagnols et les Suédois prendraient les armes à notre instigation, enfin que nous ordonnerions l'augmentation nécessaire dans nos troupes. Or nous ne nous étions prêtés à aucune de ces démarches. « M. le Cardinal a dit que la misère était si grande dans le royaume qu'il ne voulait pas faire la guerre cette année, et que cela serait bon pour la prochaine, si l'on ne pouvait s'en dispenser. » Le roi de Prusse n'en était pas moins décidé à passer « par-dessus toutes ces considérations » et à s'unir avec la France car il était, à cette époque, rassuré par la présence du feld-maréchal Münich à la cour de Russie, mais aujourd'hui la situation politique avait changé de face : la Russie (et le Roi donnait à lire au Maréchal une lettre du 10 avril de son envoyé à Saint-Pétersbourg, M. de Mardefeld) faisait connaître qu'elle ne pouvait se dispenser de remplir ses engagements et de secourir par les armes la reine de Hongrie. Frédéric confiait même au Maréchal ce secret que des lettres d'Ostermann, qu'il avait interceptées et dont il s'était procuré le chiffre, lui avaient dévoilé le plan de ses ennemis « ..... Leur projet est d'attendre que les herbes soient venues pour pouvoir faire camper leur armée. Il y aura 30,000 Russes en Livonie ou en Courlande et sur la frontière de Pologne. 12,000 Hanovriens, 6,000 Hessois et 6,000 Danois camperont dans l'Eichfeld. 20,000 Saxons camperont à Torgau et à Kœnigstein; et, lorsque toutes ces troupes seront assemblées et prêtes à pouvoir entrer par trois endroits dans mes États, alors on me proposera d'évacuer la Silésie et de me contenter, pour

toutes choses, des deux duchés de Glogau et de..... (Le roi m'ajouta : « Je n'ai pas pu déchiffrer le nom, mais je crois que c'est celui de Liegnitz »), que, si je refuse, l'on m'y contraindra par la force, et leur convention est de ne point poser les armes qu'ils ne m'y aient réduit, et, pour cet effet, ils entreront de toutes parts dans mes provinces qui sont toutes ouvertes pendant que l'armée autrichienne, qui sera considérablement renforcée par des Hongrois et par les troupes d'Autriche et de Bohême, puisque l'Électeur de Bavière ne fait rien, occupera le corps que je commande ici en personne. Et comment voulez-vous que le prince d'Anhalt, qui n'a que 35,000 hommes, puisse s'opposer en même temps à plus de 80,000 qui attaqueront mon pays de tous les côtés à la fois ?

« Je sais d'ailleurs que les Hollandais fourniront aussi, s'il le faut, leur contingent, et que le roi d'Angleterre a déjà des traités tout faits pour 12,000 ou 15,000 hommes de divers princes de l'Empire qui m'attaqueraient aussi sur-le-champ si j'avais un traité avec la France. Je vous prie de me dire, Monsieur le Maréchal, de quel secours me sera la France qui est à plus de 200 lieues de moi pour exécuter le traité de défensive à mon égard, et quelle diversion est-elle en état de faire assez prompte, tandis que l'orage est prêt à fondre sur moi avant qu'il soit six semaines. Convenez que je serais sacrifié sans aucun fruit pour le Roi ni pour l'Électeur de Bavière, et cela parce que vous n'avez jamais rien voulu faire sérieusement, au lieu que, si vous aviez mis l'Électeur de Bavière en force, que votre augmentation fût faite et que vos troupes fussent en état de marcher tout présentement pour former une armée sur le bas Rhin, au pays de Juliers, et une autre qui se portât sur le haut Rhin pour passer en Bavière, vous obligeriez tous ces Princes à tourner tête de votre côté. L'Électeur de Saxe, timide et irrésolu comme il est de son caractère, regar-



derait à deux fois avant de se déclarer contre moi ; il craindrait votre armée de Bavière et se serait peut-être déjà allié avec vous et avec la Bavière, n'ayant rien à gagner avec la reine de Hongrie, et qu'il peut avoir beaucoup avec vous (1). »

Le roi de Prusse avait exposé les raisons de sa conduite sans s'arrêter et sans permettre à Belle-Isle de placer un mot. Celui-ci, reprenant chacun des arguments invoqués par le Roi, lui objecta que les délais de la France étaient imputables à sa façon de négocier, de former ses demandes les unes après les autres et que, s'il avait signé le traité en janvier, notre augmentation aurait été terminée à l'heure actuelle. Le Roi lui répliqua qu'il se plaignait de voir que nous avions attendu sa signature pour ordonner cette augmentation, que M. le Cardinal se trompait bien fort s'il croyait parvenir à son but par la négociation, « que ce serait le plus fort qui serait empereur et qui aurait la meilleure part de l'héritage de Charles VI ». Essayant de faire appel aux sentiments de loyauté de Frédéric, le Maréchal reprit : « Sire, tout ce que Votre Majesté vient de me faire l'honneur de me dire pourrait être bon s'il s'agissait d'entamer aujourd'hui une négociation, mais Elle me permettra de lui dire qu'après sa parole donnée à M. de Valory à Schweidnitz, toutes ces raisons ne valent plus rien. Il résulterait que les engagements de Sa Majesté dépendent de l'événement au lieu qu'ils doivent être aussi sacrés et inviolables quand un grand prince comme Votre Majesté a donné sa parole tout comme s'il y avait un traité signé. Le Roi, mon maître, y a compté, sur le compte que lui en a rendu M. de Valory, et quel ne sera pas son étonnement quand il apprendra

(1) Lettre de Belle-Isle, du 30 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.



cette variation? (1) » Suivant le Maréchal, c'était retarder les armements et les préparatifs de la France que de poser sans cesse de nouvelles conditions. Il mit ensuite sous les yeux de Frédéric les dangers d'un accommodement avec la cour de Vienne. Le grand-duc de Toscane était désormais pour lui un ennemi implacable. Quelle confiance prêter à la Saxe et au Hanovre qui offraient leur médiation, alors que ces deux États souhaitaient ardemment l'abaissement de la Prusse? Et si les conditions de l'accommodement demandaient au Roi son suffrage en faveur du grand-duc de Toscane, rien ne manquerait à la puissance de ce dernier pour accabler la Prusse. Dans l'union étroite où le nouvel Empereur serait avec la Russie, « il vous tiendrait, disait le Maréchal à Frédéric, entre deux fers, qu'il serait impossible de briser de tout votre règne, quelque jeune que vous soyez (2) ». Le Roi se récria, affirmant qu'il ne prêterait jamais les mains à l'élection du Grand-Duc, et il ajouta : « Je vous prie, Monsieur le Maréchal, écrivez à M. le Cardinal que le Roi n'a point de plus fidèle ami que moi, que la suite le lui fera voir, mais qu'il se mette bien en tête encore une fois qu'il faut que la France soit armée et en état de soutenir promptement et puissamment l'Électeur de Bavière et de porter des armes dans l'Empire et sur le bas Rhin : alors elle fera tout ce qu'elle voudra, je signerai en sûreté le traité, mais si elle n'est pas bientôt en force, que M. le Cardinal soit bien assuré que le Grand-Duc sera empereur et la Maison d'Autriche plus puissante. Vous détacherez l'Électeur de Saxe si vous le prenez sur ce ton. On peut lui procurer la haute Silésie pour communiquer avec la Pologne, la partie de la Bohême qui en est voisine, et, pour l'accom-

(1) Lettre de Belle-Isle à Amelot, du 30 avril 1741.
(2) *Ibid.*

moder, je lui céderai volontiers et gratuitement la principauté de Sagan qui confine à la Lusace et que sa Maison désire depuis longtemps. Vous pouvez même, si vous le jugez à propos, puisque vous devez repasser à Leipzig, dire au comte de Brühl ce que je vous ai dit de la connaissance que j'ai du plan que le Roi de Pologne forme avec les autres alliés contre moi, quoiqu'il vous ait assuré qu'il ne m'attaquerait jamais le premier. Vous les démasquerez et les forcerez du moins à vous dire ce qui en est, et il ne peut que convenir au Roi de savoir à cet égard à quoi s'en tenir par rapport à l'Électeur de Bavière (1). »

Avant de se séparer du roi de Prusse, Belle-Isle, se mettant adroitement en garde contre Frédéric, le priait de vouloir bien récapituler lui-même les points principaux de l'entretien : « Je lui demandai, dit le Maréchal dans sa dépêche du 30 avril, la permission de les aller tout de suite mettre par écrit et que, pour ne pas me tromper, il voulût bien que j'eusse l'honneur de les lui lire moi-même le lendemain, à quoi il consentit de très bonne grâce (2). »

Le 30 avril, à 6 heures du soir, le Maréchal lisait à Frédéric le mémoire (3) où il avait rassemblé sous une forme plus concise les raisons alléguées par le roi de Prusse, au cours de l'entretien de la veille, pour différer la signature du traité. Le Roi en approuvait l'entière rédaction et manifestait sa surprise que le Maréchal eût retenu « pour ainsi dire mot pour mot les mêmes phrases et les mêmes termes ». Il déclarait encore une fois à Belle-Isle « qu'il comptait toujours que le traité se

(1) Lettre de Belle-Isle à Amelot, du 30 avril 1741.
(2) *Ibid.*
(3) Voir l'Appendice 3 de ce chapitre.

signerait mais qu'il fallait indispensablement que le Roi (de France) se mît en force et en posture, sans quoi il ne réussirait à rien, et que c'était par son attachement à la France qu'il donnait ce conseil et qu'il y insistait si fortement ». L'entretien se terminait sur ces assurances du Roi, et le Maréchal résumait ainsi ses impressions à la fin de sa longue dépêche du 30 avril, adressée à Amelot :

De tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Monsieur, des différentes audiences que m'a données le roi de Prusse, il résulterait, si j'avais égard aux paroles, aux promesses, aux récits et aux confidences que m'a faits ce Prince, à son air de franchise, à tous ses gestes, à l'air de son visage et jusqu'au son de sa voix, que l'on ne devrait pas douter qu'il n'ait réellement pensé tout ce qu'il dit ; mais la conduite équivoque que ce Prince a tenue depuis le commencement de cette négociation et tout ce que nous savons d'ailleurs doivent rendre suspect en sa personne ce qui ne le serait pas dans toute autre. J'ajoute encore que toutes les politesses que j'ai reçues et les marques infinies de bonté dont il m'a comblé, pendant que (sans sortir du respect qui lui est dû) je n'ai pas laissé de lui dire les choses les plus dures et les plus fortes et les vérités les plus dures et les plus pressantes, augmentent encore ma méfiance et mes soupçons, car, du caractère dont est ce Prince, il ne souffre pas volontiers que l'on lui parle aussi naturellement que j'ai fait. Je crois cependant que la peur excessive qu'il a de la Russie et des ravages qu'elle peut faire en Prusse forme tout son embarras ; qu'il espère encore parvenir à amuser le ministre russien et gagner une partie de l'été sans qu'ils entrent en hostilités contre lui au lieu qu'il se conduirait avec plus de ménagements s'il avait traité avec la France. Il est si persuadé qu'il n'aura jamais aucune sûreté dans un accommodement avec la cour de Vienne, que ce ne peut être que la tête tournée de peur qu'il pourra y donner les mains, et c'est pourquoi il insiste tant pour que l'Electeur de Bavière agisse offensivement ; que l'on fasse déclarer la Suède ; que l'on essaye de déterminer la Saxe et surtout que le Roi, en faisant l'augmentation de ses troupes, se mette réellement en état de faire les diversions nécessaires.

On voit que, sans abandonner ses espérances, le maréchal de Belle-Isle n'était pas délivré d'inquiétude sur l'issue de sa mission. Le roi de Prusse n'avait pas répondu à ses instances par une fin de non-recevoir, mais l'ambassadeur français n'était point parvenu à dis-

siper le malentendu qui, depuis le début des négociations, mettait en désaccord Fleury et Frédéric. Ce dernier faisait dépendre la signature du traité d'une entrée résolue de la France dans la lutte qu'il poursuivait contre la Maison d'Autriche. Fleury, au contraire, subordonnait tout préparatif militaire à la signature du traité. L'un voulait commencer par où l'autre prétendait finir. Dans son for intérieur, le Maréchal ne pouvait s'empêcher de reconnaître la solidité de plusieurs des griefs invoqués par le roi de Prusse. Il y avait dans l'attitude de Fleury un manque de précision, une expectative outrée, qui contrastaient avec la politique active et belliqueuse du roi de Prusse. Dans sa dépêche à Amelot, Belle-Isle avait habilement mis en relief les reproches de Frédéric. Il avait insisté avec un art particulier sur les principales raisons qui, à ses yeux, arrêtaient toute sa négociation : l'absence de préparatifs militaires et surtout les retards apportés à notre augmentation. A moins d'être aveugle, Fleury dut cette fois se rendre à l'évidence, et ce fut à contre-cœur, la main forcée par Belle-Isle, par Amelot et par l'entourage du Roi, qu'il laissait publier, le 15 mai 1741, l'ordonnance pour l'augmentation de dix hommes par compagnie dans les régiments d'infanterie, tout en se refusant de prescrire une augmentation analogue dans les régiments de cavalerie. Ses efforts avaient réussi à conjurer de longs mois cette grave décision à laquelle il était venu malgré lui. Fleury sentait avec effroi que la conduite des événements lui échappait, que Belle-Isle et Frédéric l'entraînaient hors du terrain pacifique où il s'était flatté de se maintenir par ses démarches pleines de prudence. « Si vous saviez, s'écriait (1) le Cardinal au mois de janvier devant M. de Wasner, le représentant de Marie-Thérèse à Paris, si vous saviez, Monsieur, com-

(1) Arneth, *Maria Theresia's erste Regierungsjahre*, t. I, p. 389.

bien je suis accablé et quelle est ma situation, vous me plaindriez. Je suis, comme dit l'Écriture, *in medio pravæ et perversæ nationis.* » Quel ne devait pas être le trouble de son âme en souscrivant, quatre mois plus tard, aux premiers préparatifs d'une guerre qu'il aurait encore voulu éviter à tout prix. Ses incertitudes prolongées, sa répulsion pour les partis de vigueur, son dépit secret de la contrainte qu'il subissait, sa résistance dans l'ombre aux projets belliqueux de Belle-Isle, aucun de ses mouvements n'échappait au regard observateur de l'envoyé de Frédéric, M. de Chambrier, qui écrivait à son maître le 22 mai 1741 :

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté l'état au juste de l'augmentation que cette couronne vient de faire dans son infanterie, qui va à plus de 30,000 hommes. Il n'y a encore rien de décidé pour la cavalerie et pour les dragons, mais on est persuadé qu'ils seront aussi augmentés dans peu, d'autant plus qu'on assure qu'une bonne partie des chevaux, qui seront nécessaires pour cette augmentation, est achetée il y a déjà quelque temps et répandue sans bruit dans quelques provinces par ceux qui ont été chargés de ces achats. Il en coûtera présentement au roi de France, pour cette augmentation, tant pour l'habillement que pour l'armement, 3 millions de livres au moins, à ce qu'on prétend, et autant pour la paye et pour l'entretien, dépense qu'on a évité de faire tant qu'on a pu. Ce n'est qu'à la dernière extrémité que M. le cardinal de Fleury y a consenti.

On assure qu'au moyen de 30,000 hommes qu'on aura de plus par cette augmentation et de 30,000 miliciens qu'on pourra faire entrer dans les places, que la France sera en état d'en tirer 60,000 hommes de vieilles troupes pour les faire agir et les porter où on le voudra....

Le Cardinal affecte de s'expliquer modestement avec les ministres étrangers sur l'augmentation qu'il vient de faire, faisant entendre qu'elle était indispensable par la conduite des autres puissances qui, augmentant leurs troupes au point qu'elles le font, mettent la France dans la nécessité de sortir un peu du pied médiocre où elle avait réduit les siennes, langage que le Cardinal tient pour qu'on ne s'alarme pas de la démarche qu'il vient de faire et qu'il n'a faite qu'à son corps défendant, tant il craint la guerre générale et la dépense, si on peut le dire, encore davantage.

C'est l'entrée de Votre Majesté en Silésie qui a fait sortir le Cardinal du plan pacifique qu'il s'était fait. Il espérait de tout mener par la



négociation et de faire de la cour de Vienne ce qu'il aurait voulu en l'engageant de se jeter entre les bras de la France, mais, quoiqu'il soit obligé à présent de changer de système par la conduite de Votre Majesté, sa grande répugnance pour faire la guerre et son économie outrée le porteront toujours à faire tard et faiblement ce qu'il faudra absolument qu'il fasse (1).

Bien qu'il eût terminé, le 30 avril, sa mission diplomatique, le Maréchal ne quitta Mollwitz que le 2 mai. Frédéric insista pour le garder pendant vingt-quatre heures, dans l'espoir de lui montrer son armée. Mais, le temps ne s'étant point amélioré, le Roi dut se borner à faire prendre les armes à un bataillon de ses gardes. A pied, au milieu de ses généraux, Frédéric prescrivit lui-même au major les mouvements qu'il voulait voir exécuter devant l'ambassadeur français : « il faisait un temps horrible et il tombait de la neige à gros flocons, ce qui n'a pas empêché ce bataillon de manœuvrer comme s'il eût fait fort beau (2) ». Belle-Isle fut frappé de la précision des mouvements et surtout de la vivacité du tir de cette infanterie. Bien qu'il connût de réputation l'armée prussienne, le Maréchal ne laissa pas d'être émerveillé de la beauté des troupes, de leur discipline, du cachet militaire qui était profondément empreint dans cette armée à tous les échelons. Quel spectacle plus propre à entretenir l'émulation parmi les officiers subalternes que celui de ce jeune Roi qui campait sous la toile « par un temps du diable (3) », que ces généraux qui, comme

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.

(2) Lettre-Journal de Belle-Isle, commencée le 27 avril 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.

(3) Écrivant le 26 mai à notre ambassadeur à Madrid, l'évêque de Rennes, Belle-Isle disait : « J'ai trouvé ce Prince (Frédéric) tel à peu près qu'on me l'avait dépeint, plein d'esprit, de feu et de grâce, aimable au delà de ce que je puis vous l'exprimer. Il était campé sous la toile, dans le centre de son armée, par un temps du diable. Il est levé avant

le duc de Holstein, se faisaient un devoir d'amener eux-mêmes leur régiment de Kœnigsberg à la frontière de la Silésie, que ce frère du Roi, le prince Guillaume, qui servait « comme le dernier officier de l'armée (1) ». Bon juge en la matière, le maréchal de Belle-Isle faisait à notre Ministre de la guerre ce tableau des troupes prussiennes :

Quelque idée que vous vous puissiez faire de leur beauté, cela n'approche point de la vérité. Elles sont d'une élévation singulière et d'une si grande égalité que l'on croirait réellement que tous les hommes ont été faits dans le même moule. Le roi de Prusse a ici en Silésie le pied de 40,000 hommes, et le régiment de Camas, levé l'année dernière, est aussi beau que le régiment du Roi.

L'armée est composée actuellement de 49 bataillons et 66 escadrons. Le roi de Prusse a été aussi fâché que moi du temps affreux qu'il a fait pendant tout mon séjour à l'armée, car il voulait me la faire voir tout entière, mais il n'a pas cessé de pleuvoir ou de neiger avec un vent de tempête continuel. Cela n'a point empêché le roi de Prusse de me faire voir l'adresse et la vivacité avec lesquelles ses troupes tiraient, et, malgré la neige terrible qui est tombée pendant tout l'exercice qu'a fait un bataillon en sa présence et devant moi, la vivacité de leur feu (2) m'a surpris : mais aussi je dois vous dire que cette infanterie met toute

---

le jour, voit et fait tout par lui-même, affable et extrêmement poli avec tous ses officiers dont il est adoré, s'exposant même trop à tous les dangers ». Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang.

(1) Lettre-Journal de Belle-Isle, du 27 avril 1741.

(2) Belle-Isle, dans sa Lettre-Journal que l'on trouvera à l'Appendice 3, va même jusqu'à dire : « Ils (les Prussiens) tirent en détail jusqu'à 12 coups par minute et au moins 6 quand c'est par pelotons ou par divisions, ce qui paraît incroyable quand on ne l'a pas vu. » Cette évaluation du maréchal est très exagérée, de moitié sans doute. Au cours de son voyage en Allemagne en 1773, Guibert, qui étudia de près l'armée prussienne, écrit dans son Journal, de Berlin, à la date du 18 juin : « Parade. Avant la parade, exercice du premier bataillon des gardes ; le Roi y était, il fit essayer les nouvelles baguettes, et, pour cet effet, faire l'exercice à feu. Prodigieuse célérité de chargement. Chaque soldat avait 30 coups à tirer ; furent consommés, la montre à la main, en 8 minutes et demie (environ 3 coups et demi par minute). Les feux

sa confiance dans son feu. Elle n'apprend et ne sait aucune autre évolution. Elle ne se met jamais qu'à trois de hauteur pour pouvoir déployer son feu, en sorte que je pense qu'il y a peu d'infanterie qui pût tenir vis-à-vis celle-là si quelque obstacle entre deux les empêchait de se joindre, mais aussi qu'elle ne tiendrait point à l'arme blanche contre la nôtre si elle pouvait en être jointe.

Vous êtes trop instruit de l'excessive discipline que le feu roi de Prusse avait établie dans ses troupes pour que je m'étende sur ce chapitre. Cela est au delà de toute expression et poussé à un tel point que, lorsque les troupes sont sous les armes, leur corps est assujetti de manière qu'il ne leur est pas permis de remuer la tête et qu'ils sont toujours obligés d'avoir les yeux fixés sur un chef de file, qu'ils appellent Flügelman, pour voir tous les mouvements qu'il fait et les copier sur-le-champ. Il n'y a pas un seul officier dans chaque bataillon qui ne soit assujetti à faire, lors de l'exercice, tous les mêmes mouvements que fait le soldat ou du moins à en faire qui y sont relatifs, en sorte qu'il faut qu'il sache l'exercice du soldat, le leur qui a des mouvements particuliers, et que chacun à son tour fasse le commandement pour sa division, et on leur fait alternativement commander l'exercice au bataillon en entier. Il serait bien à désirer que tous nos officiers fussent assujettis à une pareille règle.

Nul officier ne quitte jamais sa troupe que par congé. Encore cela est-il fort rare; et, lorsqu'un régiment est en marche, fût-ce pour aller de Wesel à Kœnigsberg, tous les officiers le conduisent, sans en excepter le colonel. J'en ai vu l'exemple ici dans la personne du prince Léopold d'Anhalt et du duc d'Holstein qui, quoique anciens lieutenants généraux, n'en ont point été dispensés.

Je ne sais comment se soutiendraient ces troupes dans une guerre de durée. Il faudrait bien abandonner cette excessive beauté, car je crois que la nécessité des recrues y serait grande par la désertion qui se mettra dans ces troupes dès qu'elles pourront en avoir la facilité. D'ailleurs l'officier n'y désire point la guerre par la raison que tout leur bien-être consiste dans la paix parce qu'alors ils ont à leur profit la solde de la moitié de leur compagnie à qui il leur est permis de donner congé au moins 8 mois de l'année, ce qui met le capitaine en état de

---

se firent toujours par bataillon : manie du feu toujours plus accréditée en Prusse. Le Roi semble y tenir plus que personne..... Combien ce feu prodigieux doit être peu meurtrier! La plupart des soldats ne bourrent pas et ajustent ridiculement bas. » *Journal d'un voyage en Allemagne*, t. I, p. 224.



vivre grassement et de fournir aux frais immenses des recrues et entretien de compagnie au lieu que, dans la guerre, ils seront privés de ce profit, et il faudra nécessairement que le prince fasse un supplément de fonds pour leur entretien et recrues, lequel n'ira jamais jusqu'à procurer au capitaine l'excédent qui tournait à son profit pendant la paix. Ce que j'ai l'honneur de vous mander est si vrai qu'à l'exception de quelques princes ou généraux qui font la guerre par goût et par honneur, tout ce qui est ici ne se cache point trop du désir qu'ils ont de la paix.

Je ne dois point omettre de vous parler ici des petits canons à la suédoise auxquels le roi de Prusse est redevable de la victoire qu'il vient de remporter. L'usage qu'il en a fait a mis les cuirassiers d'Autriche dans l'impossibilité de pouvoir faire aucune manœuvre, et, ne pouvant plus tenir sous un feu aussi vif, ils se sont débandés et sont venus au galop, comme des housards, charger la cavalerie prussienne pour se tirer plus promptement de cette canonnade. Nous n'avions pas besoin de cet exemple pour nous fortifier dans la nécessité d'en donner à nos troupes, mais je ne suis point fâché que vous ayez à le citer. Des objets aussi récents feront peut-être plus d'impression que tout ce que j'en avais précédemment dit et vous feront obtenir les fonds nécessaires pour en faire fondre une plus grande quantité afin d'en être suffisamment pourvu dans toutes armées.

J'ai observé que la célérité du feu de mousqueterie des Prussiens provenait : 1° du grand exercice dans lequel ils sont, car, chaque jour, tout ce qui est de garde montre (*sic*) trois parades, et à chacune ils font tous les temps de l'exercice qui conduisent à tirer ; 2° leurs fusils sont plus courts que les nôtres ; 3° ils ont des baguettes de fer fort grosses par le bout. Ce poids les fait rebondir sur la charge de manière qu'ils les retirent plus promptement ; 4° enfin la cartouche est d'un calibre infiniment moindre que celui du fusil, de manière que le poids de la balle la fait glisser promptement au bout du canon.

. . . . . Le caractère de ministre du Roi ne m'a point permis d'examiner par moi-même la situation de la ville de Brieg, la manière dont elle aurait dû être attaquée, et enfin si l'on a choisi la véritable attaque. Personne dans l'armée n'en a le plan, et je n'en ai vu qu'un entre les mains du roi de Prusse, levé à vue, et sur lequel ce Prince avait lui-même décidé le projet de l'attaque. Vous seriez surpris si vous voyiez le peu de secours qu'il y a en ce genre dans cette armée, car quoique le roi de Prusse entretienne un corps d'ingénieurs et deux bataillons d'artillerie, qui font environ 1,500 hommes, non compris les compagnies d'ouvriers et de mineurs, il n'en tire aucune sorte de lumières. Pour vous donner donc une sorte d'idée de cette place et de la manière dont elle est assiégée, j'y ai envoyé les officiers que j'ai avec moi, qui ont fait le



croquis que vous trouverez ci-joint, que je puis vous assurer être conforme au plan du roi de Prusse. La place n'est point revêtue. Tous les ouvrages y sont de terre : les fossés sont secs et l'on y descend par des talus assez praticables. Il n'y a qu'un commencement de chemin couvert formé depuis la bataille en sorte que, devant nos armées, c'eût été une affaire de deux ou trois jours, mais ici cela sera beaucoup plus long par le défaut de conduite. D'ailleurs le roi de Prusse ne paye ni les travailleurs, ni les sapeurs, ni aucuns autres ouvrages de cette espèce, et, malgré la grande obéissance de ses troupes, le travail s'y fait fort lentement et fort imparfaitement (1).

Quittant Breslau le 2 mai 1741, le maréchal de Belle-Isle retrouvait à Leipzig la cour de Saxe. Le roi de Pologne, puis Brühl et Guarini de concert, enfin Brühl seul, lui accordaient trois entretiens à la suite desquels, du dernier surtout, le Maréchal parvenait à connaître les vues d'Auguste III sur le partage de la succession autrichienne dans le cas d'une entente de la Bavière et de la Saxe. S'inspirant des anciens projets d'Auguste II, Brühl avait envisagé deux combinaisons auxquelles il donnait le nom de grand ou de petit partage, suivant que le roi de Prusse continuait la lutte ou signait la paix avec la cour de Vienne. Dans cette dernière hypothèse, « il faut croire, disait-il à Belle-Isle, qu'avec un aussi puissant allié que le roi de France nous parviendrons à obtenir un accommodement qui consisterait à nous (Bavière et Saxe) faire céder la Bohême et la haute Silésie dont mon maître aurait une partie et l'Électeur de Bavière, l'autre.

« Si, au contraire, le roi de Prusse ne s'accommode pas et se joint à nous par le crédit et intervention de la France, il gardera alors la basse Silésie, Breslau compris, comme il le veut. Mon maître aurait la haute Silésie et la partie de la Bohême jusqu'à l'Elbe et à la Morawa, avec

(1) Belle-Isle à Breteuil, au camp devant Brieg, le 28 avril 1741. Vol. 3074. Arch. hist.



Prague : l'Électeur de Bavière aurait pour lui le reste de la Bohême depuis la Morawa, toute l'Autriche supérieure, le comté de Tyrol et tous les domaines de Souabe et du Brisgau jusques au Rhin. Il resterait à la reine de Hongrie, la Hongrie, la Moravie, la basse Autriche, la Carinthie, Carniole, etc., et les Pays-Bas (1). »

A les examiner de près, les deux partages se trouvaient presque identiques, avec cette singularité que celui désigné par Brühl sous le nom de petit partage était, sans le concours du roi de Prusse, d'une exécution encore plus difficile que le grand. Le ministre d'Auguste III se confondit en protestations sur la sincérité de ses paroles, jura qu'il était libre de tout engagement et déclara qu'il allait envoyer des instructions à M. de Poniatowski pour traiter avec la France sur les bases qu'il avait indiquées au Maréchal. Dans la réalité, Brühl ne cherchait qu'à gagner du temps : tous les efforts de sa politique étaient en ce moment dirigés contre la Prusse, et il se fût estimé au comble de ses vœux s'il avait pu, de concert avec l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, empêcher Frédéric de recueillir les fruits de sa victoire de Mollwitz.

Le 18 mai 1741, le maréchal de Belle-Isle entrait à Munich et recevait de Charles-Albert l'accueil le plus cordial et le plus empressé. Il avait appréhendé un instant que le cérémonial de sa réception ne le cédât en éclat à celui qui avait marqué son entrée dans les autres cours électorales, mais ses craintes se dissipèrent aussitôt que conçues. Belle-Isle se vit accueilli comme le Messie. La

(1) Résultat sommaire de trois longues conférences que j'ai eues, l'une avec le roi de Pologne seul, l'autre avec M. le comte de Brühl et le père Guarini ensemble, et la troisième avec M. le comte de Brühl seul. — Dépêche de Belle-Isle à Amelot, à Leipzig, le 10 mai 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 399. Aff. étrang.



garde personnelle de l'Électeur prit les armes et battit aux champs sur son passage, ce qui ne s'était fait dans aucune autre cour. Le Maréchal eut pour logement le palais même de Charles-Albert, honneur qui n'avait pas été départi, cent ans auparavant, au maréchal de Gramont. Sonder les ressources de l'Électeur de Bavière, arrêter avec lui les bases d'un plan d'opérations, préparer à une armée française son entrée en Bavière, répondre dans ce but à l'important mémoire adressé par Amelot au prince de Grimberghen le 15 mars 1741, faire signer un traité d'alliance entre la Bavière et l'Espagne, préparer un traité analogue entre la Bavière et la Prusse, entre la Saxe et la Bavière, telle est la tâche immense à laquelle Belle-Isle se consacra dès son arrivée à Munich. C'est au milieu de ces travaux où nous allons le suivre qu'il apprit une grande nouvelle, « la plus importante, la plus heureuse et la plus décisive qui pût nous arriver à tous égards dans la présente conjoncture (1)», l'accession formelle de Frédéric à l'alliance française.

Le Maréchal eût exprimé sa joie en des termes moins expressifs s'il avait pu lire au fond du cœur de Frédéric et découvrir les vrais mobiles de sa conduite. Sans être dénué de qualités d'observation, Belle-Isle ne s'était pas fait une idée exacte du joueur dénué de scrupules, plein de résolution, profond dans ses calculs, qu'était Frédéric. Le génie du Roi ne lui était pas apparu aussi vaste, aussi redoutable, qu'à M. Beauvau. A l'encontre de ce dernier, en s'éloignant de Breslau, le Maréchal jugeait Frédéric « excessivement léger et indécis », sans « la fermeté et le courage d'esprit nécessaires pour soutenir des partis

(1) Belle-Isle à Valory, à Sommerhaus, le 8 juin 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 116. Aff. étrang.

hasardeux... Je ne le crois pas non plus, disait-il, ennemi des Français, et je suis persuadé qu'il haït beaucoup plus les Anglais et les Russes (1)... ». Les illusions du Maréchal eussent peu duré si la cour de Vienne avait alors consenti à la cession de la basse Silésie en faveur de la Prusse. Milord Hyndford, entré à Breslau le 2 mai, avait assuré le Roi des bons offices de George II et s'était offert de transmettre les demandes de Frédéric à son collègue de Vienne, Robinson. A l'exception de Bartenstein et du comte Kinsky, Marie-Thérèse était entourée de conseillers qui la poussaient à souscrire à un accommodement avec la Prusse, mais, dans sa fière obstination, elle leur déclara qu'elle aimait mieux perdre une province par la force que de porter elle-même atteinte à la Pragmatique, et elle demeura inflexible. Le 30 mai, par un courrier revenu de Vienne à Breslau le 28, Frédéric apprit, à son camp de Grottkau, que la reine de Hongrie refusait d'écouter les propositions de milord Hyndford et qu'il devait renoncer à l'espoir d'obtenir d'elle une cession de territoire. Entrevoyant le danger de continuer plus longtemps sa politique de bascule, craignant de rester seul en face de la coalition que George II, tout en l'assurant de sa médiation bienveillante, fomentait contre lui avec la Saxe, la Russie et l'Autriche, pour le contraindre à renoncer à ses conquêtes, Frédéric prit son parti. Le 30 mai, il avait enjoint à Podewils de continuer à « chipoter » avec M. de Valory (2) ; le même jour, au reçu des dépêches de Vienne, il lui adressait l'ordre formel de conclure dans le plus bref délai le traité avec le représentant de la France. Il prescrivait à

(1) Belle-Isle à Amelot, à Nuremberg, le 15 mai 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 399. Aff. étrang.

(2) Frédéric à Podewils, camp de Grottkau, 30 mai 1741. *Politische Correspondenz*, t. I, p. 250.

son ministre de dresser de sa propre main l'acte du traité, de n'en parler à âme qui vive et de n'en rien laisser transpirer, sans quoi sa tête répondrait de toute infraction au secret (1). Podewils avait toujours montré peu d'enthousiasme pour l'alliance française; son maître ne l'avait pas habitué à cette hâte fébrile en matière de négociation, mais, devant ses injonctions pleines de menaces, il dut s'exécuter. « Tout est bien changé, écrivait M. de Valory à Amelot le 31 mai. M. de Podewils m'a fait prier de passer chez lui et m'a remis la lettre du roi de Prusse pour Son Éminence et une autre pour M. le maréchal de Belle-Isle. Il exige un secret inviolable et veut même obliger M. de Podewils à dresser de sa main l'instrument qui doit être remis et lui a écrit une lettre terrible sur cela jusqu'à lui dire qu'il répondait sur sa tête de l'observation du secret...

« Au reste, il (Frédéric) exige la plus prompte diversion de la part de l'Électeur de Bavière, et surtout de la France, qu'il sera possible. L'élection de l'Empereur sera retardée ou avancée de sa part, selon que le Roi le jugera à propos pour les intérêts de la cause commune, et on me demande comme une grâce de ne pas aller à l'armée et de contribuer, autant que je le pourrai, à cacher l'état de satisfaction où je dois être. On veut surtout que la Suède agisse, et on s'engage à contracter une alliance avec elle. Pour le coup, Monseigneur, j'espère tout (2)... »

Le 4 juin au soir, le traité d'alliance défensive entre la Prusse et la France, était signé à Breslau, avec la date

---

(1) Frédéric à Podewils, camp de Grottkau, 30 mai 1741. *Politische Correspondenz*, t. I, p. 250.

(2) M. de Valory à Amelot, à Breslau, le 31 mai 1741. (Cette lettre, commencée par M. de Valory le 22 mai, a été achevée par lui le 31.) Correspondance de Prusse. Vol. 116. Aff. étrang.

du 5 juin, par Podewils et le marquis de Valory (1). Comme dans les conventions de cette époque, c'est dans ses quatre articles secrets qu'il faut chercher ses dispositions essentielles. Le premier de ces articles comportait l'engagement du roi de France « d'envoyer incessamment au secours de l'Électeur de Bavière toutes les troupes auxiliaires qui lui seront nécessaires pour assurer son pays contre toute attaque et le mettre en tout cas, par une puissante diversion, en état de n'avoir rien à craindre de ses ennemis et de soutenir la justice de ses prétentions ».

Par le deuxième article, Louis XV garantissait à Frédéric la possession de toute la basse Silésie, Breslau compris, et le roi de Prusse abandonnait ses droits de succession sur les duchés de Berg et de Juliers en faveur de la Maison palatine de Sulzbach.

Le troisième article renfermait la promesse de la France « de faire rompre la Suède avec la Russie dès à présent et sans délai ». De son côté, Frédéric se déclarait prêt à contracter un traité d'alliance avec les Suédois et à ne point s'opposer à leurs conquêtes.

Enfin, par le quatrième article, le roi de Prusse, comme Électeur de Brandebourg, engageait sa voix à Charles-Albert, lors de l'élection du roi des Romains.

---

(1) Ce traité fut ratifié le 14 juin 1741 par le roi de France et, le 1er juillet suivant, par le roi de Prusse. Le texte en a été publié par le duc de Broglie dans son premier volume de *Frédéric II et Marie-Thérèse*, p. 407 et suiv. Toutefois cette reproduction n'est pas exempte d'erreurs, comme nous avons pu le constater sur l'original même déposé aux Archives du ministère des Affaires étrangères. On y relève notamment l'omission de cette phrase capitale dans le troisième article : « Sa Majesté Très Chrétienne, pour donner à Sa Majesté le roi de Prusse de nouvelles preuves de son amitié et de son affection, s'engage à faire rompre la Suède avec la Russie dès à présent et sans délai. Bien entendu que Sa Majesté le roi de Prusse s'engage de son côté à contracter etc... »

Ce traité devait avoir une durée de quinze ans. C'était beaucoup pour un prince aux yeux duquel les engagements n'existaient qu'autant qu'il y trouvait ses avantages. A l'entendre pourtant, dans les lettres que M. de Valory était chargé de faire parvenir au cardinal de Fleury et au maréchal de Belle-Isle, il attribuait à son alliance avec la France un caractère inviolable. Il l'avait toujours poursuivie et appelée de ses vœux, et, avant même que le traité fût signé par son représentant et celui de la France, il manifestait sa joie de cette union en des termes qu'il croyait propres à détruire toutes les préventions élevées contre sa bonne foi.

Au cardinal de Fleury, à Issy.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur mon Cousin, je viens de signer l'alliance avec le Roi votre maître. Ma fidélité à cet engagement vous fera oublier mes délais et je vous réponds que jamais, de votre côté, vous n'aurez de plaintes à me faire ni lieu de vous repentir de cette alliance. Je vous dispute à présent, Monsieur le Cardinal, d'être meilleur Français que je le suis. Je vous prie d'assurer au Roi votre maître que jamais personne l'a plus estimé que je le fais, et que je lui en donnerai des preuves dans toutes les occasions.

Soyez sûr d'ailleurs de l'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami (1).

Au Maréchal de France comte de Belle-Isle, à Munich.

Camp de Grottkau, 30 mai 1744.

Monsieur, c'est sur la foi de vos promesses, sur les choses que vous avez eu ordre de me dire, au nom du Roi votre maître, et sur l'estime infinie que je fais de votre habileté dans le métier de la guerre, que je viens de signer l'alliance dans laquelle vous m'avez invité. Me voilà désormais meilleur Français que le maréchal de Belle-Isle et aussi fidèle à la France qu'aucun de ses alliés ne l'a jamais été.

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 251 et Correspondance de Prusse. Vol. 116. Aff. étrang.



Je compte que, de ce jour en deux mois, je verrai vos drapeaux déployés sur les rives citérieures du Rhin. Je me réjouis d'avance d'admirer les manœuvres que vous ferez, et des opérations qui, devenant des leçons pour tout homme de guerre, me serviront de secours et d'appui. Votre nom m'engage, autant que les forces du Roi votre maître, à m'allier avec un prince qui ne peut qu'être bien secondé par vos services.

Bavière aura ma voix. Comptez en tout sur la Prusse comme sur la France. Qu'on ne les distingue plus, et que le roi de France soit persuadé que, si j'ai demandé du temps pour me déterminer, ce délai ne servira qu'à rendre ma fidélité plus inviolable.

Adieu, cher ami, que je brûle d'impatience de voir victorieux devant les portes de Vienne et d'embrasser à la tête de ses troupes comme je l'ai embrassé à la tête des miennes. Ne doutez jamais des sentiments de la plus parfaite estime et de l'amitié la plus sincère avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle et inviolable ami (1).

Non content de combler Belle-Isle des éloges les plus flatteurs, Frédéric lui faisait présent d'un attelage de ses chevaux du Brandebourg et lui faisait remettre par M. de Valory une bague, enrichie de son portrait. « M. de Podewils, Monseigneur, écrivait au Maréchal, notre envoyé à Berlin, m'a remis la bague que j'ai l'honneur de vous envoyer de la part du roi de Prusse, qui m'ordonne de vous dire qu'il ne regarde pas cela comme un présent digne de celui à qui il l'envoie, mais qu'il vous prie de la recevoir comme une marque de son estime et de son amitié... Il faut convenir que ces marques d'attention de la part de Sa Majesté prussienne sont accompagnées des discours du monde les plus remplis d'estime et d'admiration pour vous. Il ne perd pas la plus petite occasion d'en parler avec admiration, de manière que je suis très convaincu, Monseigneur, que le voyage que vous avez fait ici a infiniment contribué à la réussite de l'affaire qui vient d'être consommée, et je ne me flatte pas d'en être venu à bout si vous n'aviez

---

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 251.

persuadé par vos bonnes raisons et votre présence tout ce qui se disait en vain depuis deux mois (1). »

On peut aisément se représenter l'enthousiasme du maréchal de Belle-Isle à l'annonce de l'accession de Frédéric à l'alliance française. Il y voyait le succès assuré de sa mission un instant compromise, une guerre prochaine où il comptait cueillir de nouveaux lauriers, enfin la marche certaine vers ce dénouement glorieux auquel, sans le roi de Prusse, il eût fallu sans doute renoncer : l'élévation de l'Électeur de Bavière au trône impérial et le partage des états autrichiens. Sensible aux éloges et aux présents de Frédéric, il en exprimait sa reconnaissance dans les termes les plus chaleureux. « Cette bague, disait-il à M. de Valory, m'est mille fois plus précieuse parce qu'elle me met sans cesse devant les yeux l'image d'un prince à qui mon goût, mon inclination et mon admiration, m'attachent chaque jour de plus en plus (2). » A ses côtés, initié par lui au secret, Charles-Albert faisait aussi les plus beaux rêves : « Il m'est difficile, écrivait le Maréchal à Amelot, de vous exprimer l'excès de sa joie (3). » En envoyant à Fleury copie de la lettre que le roi de Prusse venait de lui adresser, le Maréchal eut le bon esprit de souligner les éloges outrés de Frédéric et de reporter sur la sage politique du Cardinal le succès de sa mission.

Je reçois dans le moment, ajoutait-il le 6 juin en *post-scriptum* d'une lettre où il venait encore de répéter à Fleury que le roi de Prusse était la base essentielle et décisive de tous nos projets, je reçois dans le

(1) M. de Valory à Belle-Isle, à Breslau, le 5 juin 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 116. Aff. étrang.

(2) Belle-Isle à Valory, à Mannheim, le 13 juin 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 116. Aff. étrang.

(3) Belle-Isle à Amelot, Nymphembourg, 6 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

moment, par un courrier de M. Blondel, la lettre que le roi de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire, dont je joins copie dans mon paquet à M. Amelot. Les louanges excessives que ce Prince m'y donne, et que je ne mérite que par mon zèle et la vivacité avec laquelle je lui ai fait connaître ses véritables intérêts dans l'alliance du Roi, m'auraient empêché de l'envoyer si elle ne m'avait paru nécessaire pour confirmer tout ce que j'ai mandé dans les lettres que j'ai écrites du camp devant Brieg, et que les efforts que j'ai faits alors ont eu quelque effet et que mes espérances n'ont pas été mal fondées. Je fais de tout mon cœur mon compliment à Votre Éminence. Voilà le plus heureux dénouement d'une négociation qu'Elle a conduite avec autant d'habileté que de sagesse. Les vues du Roi sont remplies, le Grand-Duc sera exclu du trône impérial et Votre Éminence y fera monter l'Électeur de Bavière. Elle aura la gloire d'abaisser pour toujours cette Maison rivale et ennemie de celle de France. Elle confondra par la vigueur de ses opérations l'orgueil, la haine et l'envie du roi d'Angleterre et de la nation britannique. Elle fera rentrer les Russes dans leurs anciennes bornes, et jamais ministère n'aura été plus glorieux avec autant de modération. Il s'agit donc de consommer d'aussi grandes choses, et comme je persiste de plus en plus dans mon opinion contre les malheurs de la guerre puisqu'elle se trouve inévitable, il faut la faire si prompte et avec de tels succès qu'elle soit certainement courte, et ce qui doit consoler de cette nécessité c'est la connaissance qu'aura toute l'Europe que Votre Éminence l'a faite à la dernière extrémité et malgré Elle, et qu'elle fera au Roi le plus grand honneur et va procurer au royaume une paix que Votre Éminence aura encore la satisfaction d'établir d'une manière aussi avantageuse que durable (1). »

Si le maréchal de Belle-Isle, délivré de ses craintes sur l'issue de ses négociations, saluait avec joie la fin des hésitations du roi de Prusse, Fleury avait reçu sans enthousiasme, le cœur chargé d'appréhensions, la nouvelle de la conclusion du traité. L'alliance prussienne impliquait la guerre, une guerre générale, dont le fardeau l'épouvantait avec un allié sans ressources, l'Électeur de Bavière, et un allié sans foi, le roi de Prusse. Ses défiances contre Frédéric n'avaient fait que grandir.

(1) Belle-Isle à Fleury, à Nymphembourg, le 6 juin 1741, à 8 heures du soir. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

Plus que jamais, il voyait en lui un prince dénué de scrupules, « faux en tout, même dans ses caresses », et ce fut à l'encontre de ses sentiments véritables qu'il répondit, le 15 juin, à l'enthousiasme de comédie de Frédéric par ces accords également forcés :

Sire,

Je ne pouvais recevoir de plus agréable nouvelle et plus satisfaisante que celle dont Votre Majesté a bien voulu me faire l'honneur Elle-même de m'informer par sa lettre du 30 du mois dernier. La signature d'un traité d'alliance si désiré a fait un sensible plaisir au Roi mon maître, et il m'ordonne d'assurer Votre Majesté qu'il espère qu'il sera aussi heureux qu'utile à nos intérêts communs. Sa Majesté l'observera avec la plus exacte fidélité, et, pour en assurer le succès, il sera bien nécessaire de ne rien faire qu'avec un concert parfait et mutuel. Le principal mobile en doit être le secret, et Votre Majesté peut être persuadée que nous le garderons inviolablement. Nos levées se font avec un grand succès, et toute la nation marque la plus grande joie et la vivacité la plus marquée. Nous avions par avance pris toute la part possible aux avantages que Votre Majesté a déjà remportés, et l'intérêt réciproque va être un nouveau motif pour en souhaiter l'augmentation et même pour y contribuer de toutes nos forces. Les sentiments d'admiration que les grandes qualités de Votre Majesté (*sic*), aussi bien que les marques de ses précieuses bontés, vont resserrer encore plus fortement les liens qui m'attachaient à sa personne royale, et je ne puis exprimer avec quelle ardeur je désire qu'Elle fasse dans l'Europe un personnage digne d'Elle et qu'Elle réunisse à l'avenir tout ce qui compose le caractère d'un héros en tout genre. Ce sont les désirs sincères de l'homme du monde qui est avec un plus profond respect. . . . . (1). »

Avec le maréchal de Belle-Isle, le Cardinal n'était plus tenu à la même réserve, et il lui découvrait ses doutes persistants sur la bonne foi de Frédéric, comme aussi ses graves appréhensions d'une guerre maintenant rendue inévitable :

(1) Fleury à Frédéric, le 15 juin 1741, à Issy. Correspondance de Prusse. Vol. 116. Aff. étrang.

J'ai reçu, Monsieur, lui écrivait-il le 17 juin, la lettre dont vous m'avez honoré du 6 de ce mois avec celle de l'Électeur de Bavière à laquelle je vais répondre aujourd'hui. Il mérite certainement, par son attachement à la France autant que par ses grandes qualités, tout ce que le Roi fait et fera encore pour lui. On doit le regarder comme le seul prince de l'Europe qui ait de l'élévation, de la noblesse dans les sentiments et de la suite dans ses desseins. Il est malheureux qu'il ne soit pas plus riche ni plus puissant, et quand je songe que nous n'avons quasi d'autres alliés que des princes fort mal dans leurs affaires, je ne laisse pas d'être effrayé de la guerre où nous allons entrer. J'avoue que le Roi de Prusse, qui n'est pas dans ce cas, m'inquiète plus qu'aucun. Il n'a aucune règle dans son esprit; il n'écoute aucun conseil et prend très légèrement ses résolutions sans avoir préparé auparavant les moyens propres pour y réussir. La bonne foi et la sincérité ne sont pas ses vertus favorites, et il est faux en tout, même dans ses caresses. Je doute même qu'il soit sûr dans ses alliances, car il n'a pour principe que son unique intérêt. Il voudra gouverner et faire à sa tête sans aucun concert avec nous, et il est détesté de toute l'Europe.

Le portrait vous paraîtra peut-être un peu chargé, et, comme vous l'avez vu de plus près que moi, je vous en fais le juge, mais je ne puis m'empêcher de craindre que, si on lui proposait un parti avantageux, en cas que la cour de Vienne, ou plutôt l'Angleterre, jugent qu'il est essentiel pour eux de le détacher de nous, il ne serait pas scrupuleux, sous les prétextes qu'il pourrait imaginer, de se séparer de notre alliance. Je vous ouvre mon cœur et je vous prie de brûler ma lettre.

..... Le roi de Prusse m'a écrit à peu près dans les mêmes termes qu'à vous, mais on pourrait dire de lui ce qu'un ministre étranger répondit, après avoir vu l'Escurial, que la magnificence de ce bâtiment était un témoignage solennel de l'extrême peur qu'avait eue Philippe Second lorsqu'il fit vœu de le construire. Les louanges du roi de Prusse sont fondées sur ce même motif, et je vous avoue qu'elles me touchent peu. Il vous rend justice, et tous les princes d'Allemagne vous la rendent aussi. Vous jouissez d'une réputation générale qui doit vous faire grand plaisir. J'accepte vos augures flatteurs, plus parce que vous êtes en état de les vérifier que pour toute autre raison. Je vous supplie d'être persuadé, Monsieur, que je vous honore avec toute la distinction que vous méritez et avec tous les sentiments d'une parfaite cordialité et confiance (1).

---

(1) Fleury à Belle-Isle, à Issy, le 17 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

Fleury voyait avec regret s'évanouir ses plans pacifiques devant les appels belliqueux de Frédéric. Peut-être, dès ce moment, bien qu'il n'en laissât encore rien paraître, dut-il amèrement regretter le choix du maréchal de Belle-Isle, de « ce boute-feu politique », pour lui servir de second. Force était au Cardinal de se résigner à l'alliance prussienne et de renoncer à son plan favori de gagner du temps, qui lui avait permis de retarder l'augmentation de notre armée et par là même la guerre. Nul n'a mieux dépeint l'état d'âme du Cardinal à cette époque que M. de Chambrier écrivant à Frédéric, le 26 mai, à propos des retards apportés à l'augmentation de notre infanterie : « Le Cardinal a arrangé tous ces délais pour couler, sans rien faire, le temps qu'on peut entrer en campagne. Ainsi, ce qu'il semble bâtir d'un côté, il le détruit de l'autre, et c'est la conduite qu'il tiendra toujours lorsqu'il sera forcé de prendre certaines résolutions qui sont contre son humeur et son caractère.

« Ce serait pour lui un grand déplaisir de voir la Maison d'Autriche renaître de ses cendres, mais c'en serait pour lui un plus grand encore de se voir une guerre générale sur les bras parce que, tant pour la dépense que pour les risques, c'est tout ce que le Cardinal appréhende le plus, vu son humeur, le caractère du Roi, son maître, peu porté pour le travail, et le mauvais état des provinces (1). »

La cour de Vienne devait ignorer longtemps encore le coup qui la frappait. Entretenue par Bartenstein dans la pensée qu'elle n'avait pas à redouter du caractère pacifique et peu entreprenant du Cardinal que la France se

(1) Chambrier à Frédéric, Paris, le 26 mai 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.

joignit aux ennemis de l'Autriche, Marie-Thérèse ne perdait aucune occasion de témoigner à Fleury la plus entière confiance dans sa droiture et sa piété. Le grand-duc de Toscane et elle-même nourrissaient encore des illusions si étranges sur les intentions du Cardinal qu'ils n'hésitaient pas à lui demander son appui lors de l'élection d'un empereur.

Le grand-duc de Toscane à Fleury.

A Vienne, ce 26 février 1741.

L'amitié que M. le cardinal de Fleury m'a témoignée en tant d'occasions fait que, dans une des plus essentielles pour moi, je recours à lui pour qu'il veuille bien contribuer que Sa Majesté Très Chrétienne emploie ses bons offices à la prochaine élection d'un empereur à ma faveur, l'assurant qu'il n'y a personne plus disposé de soutenir l'union des deux cours pour le repos de l'Europe que moi, ayant vu de mes propres yeux combien l'empereur défunt avait cette union et repos à cœur et le cas qu'il faisait de M. le Cardinal, de sa probité et de sa droiture. C'est cette même droiture qui me fait espérer que M. le Cardinal voudra bien, en cette occasion, mettre la main pour faire réussir une chose qui ne peut qu'affermir l'union des deux cours et le repos public et redoubler les obligations que j'ai au Roi et à M. le Cardinal, lequel peut être persuadé que j'en conserverai une reconnaissance parfaite.

FRANÇOIS (1).

Marie-Thérèse à Fleury.

26 février 1741.

..... La juste confiance que j'ai en vous me persuade que vous tâcherez de contribuer à l'accomplissement de mes souhaits à l'occasion de l'élection d'un empereur. Mon époux et moi vous serons infiniment redevables, et vous qui avez tant contribué jusqu'à présent au bien de la chrétienté ferez voir la continuation de vos sentiments, et, par là, l'union entre les deux cours sera plus affermie et par conséquent le repos universel plus assuré (2).

(1) Correspondance de Vienne. Vol 227. Aff. étrang.
(2) Correspondance de Vienne. Vol. 227. Aff. étrang.

Fleury ne put s'empêcher de témoigner sa surprise de cet abandon plein de naïveté de la cour d'Autriche. « Il faut, disait-il à M. de Chambrier, que l'un et l'autre me croient imbécile de s'imaginer que, pour des cajoleries, je me départirai des principes que je dois suivre dans des affaires aussi majeures que celles dont il s'agit (1) ». La réponse qu'il adressa à Marie-Thérèse et au Grand-Duc leur fit entendre qu'ils n'avaient pas à compter sur son appui.

Fleury à Marie-Thérèse.

A Versailles, 26 mars 1741.

Madame,

..... Les dix lignes que Votre Majesté a daigné ajouter de sa main à la lettre dont il lui a plu de m'honorer du 26 du mois dernier me pénètrent de la plus respectueuse reconnaissance, et je sens dans toute son étendue le prix de ses bontés. Je connais aussi les raisons essentielles qui font désirer à Votre Majesté la couronne impériale pour le sérénissime Grand-Duc, son cher époux : mais, outre que le Roi n'a aucun droit de suffrage pour concourir à l'élection qui doit se faire d'un empereur, Votre Majesté me permettra de lui représenter que les affaires de l'Allemagne sont si embrouillées et les esprits si divisés qu'il paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, de prévoir avec quelque certitude l'intérêt que chaque puissance devra y prendre.

Votre Majesté a de puissants amis à la Diète, mais tous ne sont pas également des nôtres et ne nous veulent pas beaucoup de bien. Nous avons plus à nous garder du mal qu'on pourrait nous faire qu'à chercher qui nous conviendrait le mieux. Votre Majesté est trop équitable pour trouver mauvais que nous travaillions à nous en garantir, mais je puis l'assurer que ce ne sera par aucune voie de fait et que le Roi n'a pas la moindre pensée de troubler la liberté des suffrages. Les dispositions pacifiques dont il n'a cessé de donner des marques sont trop connues pour en douter, et il ne s'en départira certainement jamais à moins qu'on ne l'y force.

Je ne dois être compté pour rien après un nom si respectable, mais

(1) Lettre de Chambrier à Frédéric, Paris, le 24 mars 1741. Correspondance de Prusse, Vol. 114. Aff. étrang.



j'ose en particulier assurer Votre Majesté de la droiture de mes intentions et du profond respect avec lequel je suis, etc..... (1).

Fleury au grand-duc de Toscane.

A Versailles, 1er avril 1741.

Je ne répéterai point à M. le Grand-Duc tout ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à Sa Majesté la reine de Hongrie au sujet de l'élection d'un empereur. Il y a tout lieu de croire que la pluralité des suffrages déterminera le collège électoral en sa faveur, et il a de si puissants solliciteurs qu'il n'aura pas besoin des bons offices du Roi. Je m'en remets du reste à ce que porte ma réponse à la lettre dont la reine de Bohême m'avait honoré, et je me borne à assurer M. le Grand-Duc de tous les sentiments qu'il me connaît pour lui (2).

Le 13 mars 1741, la naissance d'un archiduc comblait de joie Marie-Thérèse et son époux. Répondant aux compliments du Cardinal sur cet heureux événement, la Reine essayait encore, le 30 avril 1741, de lui prouver que la garantie de la Pragmatique par la France demeurait pleine et entière, qu'elle s'étendait à tous les cas possibles d'agression, sans exception tacite en faveur des droits d'un tiers, sinon il suffisait aux agresseurs, pour rendre nulle cette garantie, de colorer leur tentative de quelque semblant de droit. Sans se laisser décourager par les refus du Cardinal, elle faisait de nouveau appel à sa loyauté et ajoutait au long plaidoyer de Bartenstein ces lignes de sa main :

Je vous suis bien obligée pour la félicitation sur la naissance de l'Archiduc et pour les vœux que vous faites à cette occasion. Je souhaite que cet événement rende le Roi Très Chrétien plus facile à mes désirs. Vous êtes trop éclairé pour ne pas sentir que je ne puis ni ne dois négliger l'amitié d'aucun prince. Je n'ai sûrement pas négligé celle du Roi, dont je connais tout le prix. Mes lettres en font foi, et vous avez reconnu vous-même qu'il n'y a eu que du mésentendu en ce qui s'est

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 227. Aff. étrang.
(2) *Ibid.*

passé au sujet de la notification et des lettres de créance. Cela ne doit pas altérer l'amitié dès qu'il est éclairci. Comme vous m'assurez positivement que le Roi ne rompra pas la paix à moins qu'il n'y soit forcé, je ne puis plus douter qu'elle ne soit, comme je le souhaite, éternelle, mes sentiments et ceux de mon époux étant parfaitement les miens. Tout ira bien dès que vous le connaîtrez mieux et nous rendrez plus de justice. Ce sera le moyen le plus sûr d'affermir le repos et la félicité des peuples, qui est l'unique but que je me propose (1).

Il eût été difficile de ne point reconnaître à ces accents la sincérité de Marie-Thérèse, mais le Cardinal était déjà engagé trop avant envers le roi de Prusse pour qu'il lui fût possible de revenir en arrière et d'empêcher une guerre que sa faiblesse le rendait impuissant à conjurer.

---

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 227. Aff. étrang.

CHAPITRE VI

Le maréchal de Belle-Isle à Nymphembourg et à Versailles.

Enthousiasme de Belle-Isle pour l'électeur de Bavière, Charles-Albert. — Heureuse intervention du Maréchal qui décide la conclusion d'un traité d'alliance entre la Bavière et l'Espagne. — Préparation, par ses soins, d'un rapprochement entre la Bavière et la Saxe. — Il se donne ensuite tout entier aux préparatifs d'une guerre contre l'Autriche. — Jusqu'à cette heure, Fleury a contrecarré les premières mesures que le Ministre de la guerre, M. de Breteuil, a essayé de prendre dans cette vue. — Il ne lui a permis aucune démarche avant le retour d'un mémoire d'ordre militaire rédigé par Paris du Verney et remis le 15 mars 1741 au ministre de l'Electeur, le prince de Grimberghen.

Travail prodigieux de Belle-Isle à Nymphembourg. — Il satisfait à toutes les questions du mémoire. — Il renseigne le Cardinal sur les forces de l'Electeur, établit la nécessité de ne rien diminuer des 40,000 hommes demandés pour l'armée de Bavière, fixe l'étendue des subsides à fournir à l'Electeur et trace un plan complet d'opérations qui comporte la conquête de la Haute-Autriche et de la Bohême à la gauche de l'Elbe pour la campagne de 1741.

Effroi de Fleury à la lecture des mémoires du Maréchal. — A l'heure où Frédéric presse la France, en termes presque menaçants, d'agir offensivement contre l'Autriche, le Cardinal ne veut envoyer au delà du Rhin que 22,000 hommes. — Le Ministre des affaires étrangères, Amelot, est chargé d'informer le Maréchal des raisons qui doivent lui faire abandonner son projet d'opérations et le prie d'envoyer son frère pour concerter un nouveau plan. — Résolu de livrer lui-même à Versailles la bataille décisive qui doit décider du maintien ou de l'effondrement de son œuvre, le Maréchal demande l'autorisation de s'y rendre en personne. — Sa demande agréée, il part de Francfort le 5 juillet, arrive à la cour le 10 et ne tarde pas à gagner le Roi et les ministres à ses vues. — Le 14 juillet, il demande et obtient l'envoi de deux armées de 40,000 hommes, l'une en Bavière et l'autre sur le bas Rhin. — Accueil flatteur qu'il reçoit du Roi avant son départ pour Francfort. — Joie du Maréchal qui l'empêche d'apercevoir le caractère éphémère de son triomphe.

« Vous verrez enfin mon héros dans l'Électeur de Bavière. Vous jugerez par vous-même si c'est à juste titre que je lui donne la préférence sur tous les princes avec lesquels j'ai traité. Il n'aura pas honte, si vous



voulez me rappeler dans son souvenir, de vous avouer qu'il m'y conserve encore quelque prédilection. Dites-lui que, pour être séparé de lui, je ne sais par quelle fatalité mon cœur et mon esprit ne s'en sépareront jamais. » Ces paroles enthousiastes, adressées de Lisbonne au comte de Belle-Isle par M. de Chavigny (1), le Maréchal était loin de les démentir. A l'exemple de l'habile diplomate qui avait si heureusement secondé Charles-Albert dans sa lutte contre la Pragmatique à Ratisbonne, le Maréchal s'était laissé séduire par les manières affables de l'Électeur, son empressement sincère à se confier à la France et son entière docilité à suivre ses avis. Flatté de cet acquiescement sans réserve de Charles-Albert à ses projets, il lui attribuait toutes les vertus d'un grand prince et ne trouvait pas de termes assez élogieux pour les célébrer. « L'Électeur, écrivait-il à Amelot le 25 mai 1741, est aussi aimable dans la société que capable et sensé quand il traite d'affaires sérieuses. Il y met toute la dignité et toute l'élévation et en même temps la bonne foi possibles, et l'on ne peut s'empêcher de lui accorder beaucoup d'estime et de prendre intérêt à sa personne et à sa destinée (2). » Il mandait le 26 mai à l'évêque de Rennes, notre ambassadeur à Madrid : « Plus on connait ce prince et plus on s'intéresse à sa destinée. Il mérite de tous points toute l'estime, toute la confiance et toute la vivacité des deux couronnes pour son élévation (3) ».

Si nous nous reportons aux *Mémoires* du Maréchal, nous y trouverons un portrait de Charles-Albert sous des traits non moins flatteurs. « Ce prince réunissait

---

(1) M. de Chavigny au comte de Belle-Isle, à Lisbonne, le (sans date) janvier 1741. Vol. 2927. Arch. hist.

(2) Belle-Isle à Amelot, à Nymphembourg, ce 19 mai 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

(3) Belle-Isle à Vauréal, à Munich, ce 26 mai 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang.

toutes les qualités du cœur, de l'esprit et du corps. Peu de monarques ont eu plus d'élévation, de courage, de pénétration et de lumières (1). » Le Maréchal ne voit d'ombre à ce tableau que « la faiblesse de l'Électeur ou, pour mieux dire, sa facilité à suivre trop légèrement les conseils qui flattaient son ambition ». En travaillant à l'élévation de Charles-Albert sur le trône impérial et à l'agrandissement de ses États, Belle-Isle travaillait à sa propre gloire et, emporté autant par l'impétuosité de son imagination aux horizons sans bornes que par son attachement pour l'Électeur qui mettait en lui toutes ses espérances, il n'apercevait plus le vide du prince, fantôme de puissance, sans armée et sans trésor, qu'il voulait donner à l'Allemagne pour empereur. « Malgré l'attachement inviolable que j'ai toujours eu pour le maréchal de Belle-Isle, écrivait plus tard notre envoyé auprès de l'Électeur de Mayence, M. Blondel, je ne puis dissimuler combien il se laissa éblouir et tromper à la cour de Munich où l'on peut dire qu'il prit l'ombre pour le corps (2). » Dégagé de ses préventions, le Maréchal aurait vu du premier coup d'œil l'état précaire de la Bavière et son peu d'aptitude au rôle écrasant qu'il lui assignait. Malgré les importants subsides de la France durant la guerre de la Succession de Pologne, l'Électeur n'avait jamais pu faire face aux dépenses d'entretien de son armée. L'élite de ses troupes avait péri en Hongrie pendant la campagne de 1739 sans avoir été remplacée, et le total de ses forces n'atteignait pas 10,000 hommes au début de l'année 1741. « Au lieu d'imiter sagement l'exemple du roi de Prusse qui avait toujours conservé ses troupes et amassé des trésors, il avait employé des sommes immenses en bâtiments, en fêtes et en mai-

(1) *Mémoires* du maréchal de Belle-Isle.

(2) Remarques et anecdotes politiques de M. Blondel. Manuscrit 350. Nouv. acquis. franç. Bibl. nationale.

tresses (1). » Avant de marier au comte d'Œttingen la dernière d'entre elles, M[lle] de Fugger, il lui avait « donné des sommes immenses et décoré le mari de toutes sortes de grades militaires et de cabinet (2) ». Sans rien retrancher de ses prodigalités, Charles-Albert n'avait pris aucune mesure pour améliorer les finances de ses États, et, comme le maréchal de Belle-Isle le dit dans ses *Mémoires*, comme il le répétera bientôt à plusieurs de ses correspondants, l'Électeur « n'avait pas un écu ».

Le premier objet qui s'offrit à l'activité du Maréchal, en arrivant à Nymphembourg, fut de presser et d'amener la conclusion d'une alliance entre l'Espagne et la Bavière. A l'exemple de Louis XV, Philippe V avait désigné l'un des grands de sa cour, M. de Montijo, pour parcourir l'Allemagne et engager tous les adversaires de la Pragmatique à s'unir avec l'Espagne contre l'Autriche. L'ambassadeur espagnol avait reçu pour instruction de régler en tout point sa conduite sur celle de l'ambassadeur français, de vivre avec lui « dans l'union et l'intelligence la plus parfaite et la plus intime, en sorte que, suivant leurs propres termes (à Philippe V et à Élisabeth Farnèse), l'ambassadeur de France fût celui d'Espagne comme celui d'Espagne fût celui de France (3) ». Montijo était un esprit brouillon, très vain, très susceptible, et préoccupé avant tout d'éclipser par son faste le représentant de la France, en quoi il excellait, car son voyage devait coûter plus d'un million sans autre résultat que celui de « faire entrer l'Espagne dans les garanties réciproques que se donnent les puissances qui partagent

(1) *Mémoires* de Belle-Isle.

(2) Belle-Isle au cardinal de Tencin, Francfort, 28 septembre 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 418. Aff. étrang.

(3) Le comte de La Marck à Amelot, Madrid, 30 et 31 janvier 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 465. Aff. étrang.

les dépouilles autrichiennes (1) ». M. de Chavigny, qui s'était trouvé avec lui à Londres à l'époque de la mort d'Auguste II, déclarait qu'il avait eu « plus de peine à le gouverner, quoique très insensiblement, qu'à contenir l'Angleterre pendant l'affaire de Pologne (2) ». Fleury, ayant eu l'occasion de s'entretenir avec M. de Montijo lors de son passage à Paris au mois de mars 1741, avait trouvé « ses projets très peu mesurés, très informes et inadmissibles (3) ». Tel était le singulier personnage que le maréchal de Belle-Isle trouvait à Nymphembourg occupé depuis quinze jours à préparer un traité d'alliance sans être encore parvenu à se mettre d'accord avec le Ministre de l'Électeur, le comte de Terring. Loin de se disposer à signer le traité, les deux négociateurs commencèrent par déclarer au Maréchal, chacun de leur côté, « qu'il n'y avait rien à faire (4) ». Sans reculer devant le rôle ingrat de conciliateur, le Maréchal s'employa avec succès à vaincre les susceptibilités des représentants de la Bavière et de l'Espagne pour qui « tout faisait une difficulté », mais il lui fallut près de dix jours pour amener un rapprochement entre les deux parties.

A Charles-Albert et à son ministre il représenta que les subsides accordés par l'Espagne à la Bavière, si

(1) Vauréal à Amelot, à Madrid, le 19 décembre 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 467. Aff. étrang. — S'élevant contre les imputations qui la représentaient comme l'instigatrice du voyage de M. de Montijo, Élisabeth Farnèse disait à notre ambassadeur : « On jette tout sur moi. C'est la Reine qui fait tout. *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores.* » Même lettre.

(2) M. de Chavigny à Belle-Isle, à Lisbonne, le (sans date) janvier 1741. Vol. 2927. Arch. hist.

(3) Fleury à Charles-Albert, 9 mars 1741, à Issy (lettre achevée le 12 mars). Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

(4) Belle-Isle à Vauréal, à Madrid, ce 26 mai 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang.

faibles fussent-ils, accroîtraient d'autant leurs armements ; à l'ambassadeur espagnol, que plus il accorderait à Charles-Albert un subside élevé, plus il le mettrait en forces sur les frontières de l'Autriche et plus il faciliterait les opérations de l'Espagne en Italie. La clause principale du traité avait trait au chiffre du subside que l'Espagne s'engagerait à payer à l'Électeur de Bavière pour que ce prince augmentât son armée de 5,000 hommes d'infanterie et de 1,000 cavaliers. L'Électeur voulait 500,000 florins, soit 1,200,000 livres, tout au moins 1,000,000 de livres : l'ambassadeur espagnol ne prétendait lui accorder que 800,000 livres. Au cours de cette discussion, il fut loisible au Maréchal de sonder la profonde détresse de l'Électeur. « Croyez-vous, lui disait ce dernier, que je ne sois pas moi-même honteux de disputer pour 400,000 francs et de marchander à 200,000 ; mais, si vous connaissiez jusqu'où va mon impuissance et ma disette d'argent, vous verriez que c'est l'impossibilité absolue qui me fait insister. Je suis de bonne foi. Il faut que je lève les 5,000 hommes d'infanterie et les 1,000 chevaux, ainsi que je m'y suis engagé par le traité. Je suis plus intéressé que qui que ce soit que ces 6,000 hommes soient en état d'ici à 3 mois. Il faut pour cela de l'argent comptant, et comme il faudra que je débourse plus de 1,200,000 francs et que l'on ne m'en donne que 800,000, comment puis-je suppléer au reste pendant que j'ai des dépenses considérables à faire pour les 20,000 hommes que j'ai promis au Roi d'avoir prêts à mettre en campagne, dès qu'il jugera à propos que j'agisse. J'ai envoyé à Venise toutes mes pierreries (1) en gages à un gros intérêt. Je voudrais pouvoir m'y mettre moi-même, mais à l'impossible nul n'est tenu. Cependant je ferai ce que

(1) Ce fut le prince de Grimberghen qui fut vainement chargé de négocier sur les pierreries de l'Électeur un emprunt de 600,000 florins

vous voudrez, persuadé que, sur le compte que vous voudrez bien rendre de ma situation, le Roi ne m'abandonnera pas (1). » Cédant aux arguments et aux prières du Maréchal, l'Électeur donna l'ordre au comte de Terring d'accepter le traité. De nouvelles difficultés surgirent encore entre les deux négociateurs, M. de Montijo et le ministre de Charles-Albert n'ayant pu s'entendre sur les titres de leurs maîtres.

Enfin le 28 mai, à 10 heures du soir, grâce à la médiation du Maréchal, le traité d'alliance entre l'Espagne et la Bavière était définitivement signé à Nymphembourg. « Je vous assure, écrivait Belle-Isle à Amelot le même jour, que la conclusion de ce traité a été plus difficile qu'il n'est possible de vous l'exprimer et, si je n'eusse été

---

d'Allemagne ou de 1,500,000 livres à 4 ou 5 p. 100. Charles-Albert lui adressa, le 23 juin, les pouvoirs nécessaires à cet égard et les accompagna de la liste des pierreries arrêtée de sa main :

Spécification.

Un collier avec 21 gros brillants............	300,000	florins.
Une grande pendeloque de brillants........	95,000	—
Une toison de rubis et brillants............	86,050	—
Un gros brillant rond	84,000	—
Une épée de rubis et brillants..............	75,000	—
Une toison de brillants.....................	72,150	—
6 gros brillants enchâssés..................	59.000	—
Une épée garnie de brillants................	45,000	—
Une garniture de brillants consistant en 54 boutons, à 700 florins la pièce........	37,800	—
Une toison de toutes couleurs..............	26.500	—
Une boucle de manchon de brillants et rubis.	12,000	—
30 boutons de veste de brillants, à 250 florins la pièce................................	7.500	—
Somme totale...........	900,000	florins.

(Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.)

(1) Belle-Isle à Amelot, à Nymphembourg près Munich, le 24 mai 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 31. Aff. étrang.



ici, il est plus que certain qu'il n'eût jamais été fini (1). »

Ce traité portait en substance que, moyennant 800,000 livres, monnaie de France, payables à Paris 15 jours après l'échange des ratifications, l'Électeur s'engageait à mettre sur pied 6,000 hommes d'augmentation, dont 5,000 fantassins et 1,000 cavaliers, prêts à entrer en campagne trois mois après la réception de la somme stipulée. En outre, afin de permettre à l'Électeur d'entretenir ce corps de troupes une fois levé, l'Espagne promettait de lui fournir un subside de 960,000 florins de Hollande, soit 80,000 florins par mois (2).

Non content d'avoir travaillé à l'alliance de la Bavière et de l'Espagne, le Maréchal s'employa aussi à jeter les bases d'un rapprochement entre la Bavière et la Saxe. Au cours de ses entretiens avec Belle-Isle, Frédéric lui avait indiqué le partage que l'on aurait pu assigner à Auguste III pour le détacher de la cour de Vienne : la Moravie et la haute Silésie. C'est sur ces données que le Maréchal engagea Charles-Albert à s'ouvrir avec le représentant à Munich du roi de Pologne, M. de Loos, en demandant en retour qu'Auguste III se déclarât prêt

(1) Belle-Isle à Amelot, à Nymphembourg près Munich, le 24 mai 1741 (lettre achevée le 28). Correspondance d'Allemagne. Vol. 399. Aff. étrang.

(2) D'après la lettre de Belle-Isle à Vauréal, à Munich, ce 26 mai 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang. — En annonçant à l'évêque de Rennes la signature du traité, Belle-Isle avait joint à sa lettre quelques détails intéressants sur les cours qu'il venait de parcourir. Notre ambassadeur avait aussitôt communiqué cette dépêche à Philippe V qui, le lendemain, en la rendant, lui dit : « C'est un grand homme que ce maréchal de Belle-Isle. » Correspondance d'Espagne. Vol. 419. Aff. étrang.

Il n'y eut point d'autre traité signé à Nymphembourg pendant le séjour du maréchal de Belle-Isle auprès de l'Électeur. Voir la note de l'appendice 1 du chapitre VI, relative au traité apocryphe de Nymphembourg.

à exclure du trône impérial le grand-duc de Toscane, à donner sa voix à l'Électeur de Bavière ou tout au moins à n'agir que de concert avec lui pour le choix d'un Empereur. Le 5 juin 1741, le Maréchal informait Amelot, par l'envoi de la pièce suivante, de la mise en mouvement de cette négociation :

Précis du compte que M. de Loos, ministre de Saxe, a rendu à sa cour en conformité des ouvertures qui lui ont été faites par Son Altesse Électorale de Bavière.

Monseigneur l'Électeur de Bavière ayant consulté la France sur ses prétentions à la succession d'Autriche, cette couronne en avait reconnu la solidité au point que Son Altesse Électorale était assurée de son approbation dans la ferme résolution qu'Elle avait prise d'en poursuivre ses droits par tous les moyens qu'Elle croirait convenables, afin de n'avoir rien à se reprocher et de ne se point rendre responsable à sa postérité en faisant autrement. Son Altesse Électorale, qui persistait toujours dans le même empressement qu'Elle avait marqué au roi de Pologne de se lier plus étroitement avec Sa Majesté, la France témoignant également souhaiter une parfaite union entre les deux Maisons de Saxe et de Bavière et qu'elles s'entendissent sur leurs prétentions respectives, et M. le maréchal de Belle-Isle ayant informé Mgr l'Électeur des dispositions réciproques du roi de Pologne à cet égard, Son Altesse Électorale, en vue de s'approcher de plus en plus de l'union si désirable entre lesdites sérénissimes Maisons et en conséquence des représentations qui lui avaient été faites à ce sujet par M. le maréchal de Belle-Isle, ne balançait pas de s'expliquer plus clairement à l'égard du compte que le roi de Pologne devait trouver dans un partage de la succession d'Autriche, et de la part qu'on voudrait faire avoir à Sa Majesté à un tel démembrement. Que, pour cet effet, Son Altesse Électorale était prête de se relâcher en faveur du roi de Pologne d'une partie de ses prétentions, proposant à Sa Majesté pour sa portion la Moravie et la haute Silésie, d'autant plus que Son Altesse Électorale ne pouvait rien relâcher du royaume de Bohême, que la basse Silésie était occupée par le roi de Prusse et que l'Espagne voulait se prévaloir de ses droits sur les provinces situées en Italie, ainsi que le roi de Pologne en serait informé plus particulièrement par M. le comte de Montijo, et que finalement Son Altesse Électorale ne doutait point, le traité entre les deux Maisons étant conclu, que Sa Majesté Très Chrétienne n'y entrât.

Quant au plan pour se mettre en possession de ces portions respectives et pour s'y maintenir, Mgr l'Électeur ne pouvait bonnement s'ex-



pliquer là-dessus avant que le roi de Pologne se serait expliqué au préalable s'il lui convenait d'entrer dans ces vues, mais qu'alors on concerterait le tout fidèlement avec Sa Majesté, ainsi qu'il convient entre de bons alliés.

Que Son Altesse Électorale ferait cause commune avec le roi de Pologne contre la cour de Vienne dans l'affaire de la corégence et de l'administration de la voix de Bohême, du fondement des droits appartenant à Mme l'Électrice que celle-ci avait de commun, avec sa sœur la reine de Pologne, à la succession d'Autriche.

En échange, Son Altesse Électorale demande pour conditions réciproques :

1° Que le Roi entre dans le plan qu'Elle lui propose ;

2° Qu'on s'engageât de part et d'autre à donner absolument au duc de Lorraine l'exclusion du trône impérial ;

3° Que le Roi s'engageât pareillement de donner son suffrage à Mgr l'Électeur à la prochaine élection d'un empereur ou qu'on s'engageât mutuellement que l'un et l'autre ne donnerait sa voix à personne autre qu'à soi-même ou réciproquement l'un à l'autre, suivant que les circonstances le requerraient sans que, dans les engagements qu'on prendrait à ce sujet, il fût besoin de faire mention spécifiquement de l'exclusion de qui que ce soit, les acquisitions, qui devaient revenir à chacun des deux sérénissimes compaciscents du concert susmentionné, mettant l'un et l'autre dans la situation de soutenir respectivement la dignité impériale avec l'autorité requise, tous les deux ayant un intérêt commun d'empêcher que le diadème ne tombât sur un prince étranger, qui de soi-même ne possédait pas un pouce de terre dans l'Empire, cette éminente dignité pouvant rouler dorénavant dans les deux sérénissimes maisons de Saxe et de Bavière, qui par là seraient d'autant plus en état de s'entr'aider et de se soutenir par une assistance mutuelle, au lieu que la couronne impériale avait été jusqu'ici autant qu'héréditaire dans la Maison d'Autriche, au grand préjudice du corps germanique, lequel avait été souvent entraîné par la cour de Vienne dans ses querelles particulières.

Et afin de répondre à notre objection, savoir que la Bavière fondait ses prétentions sur des principes tout opposés aux intérêts de la Maison royale et électorale de Saxe, Son Altesse Electorale croyait qu'on pouvait lever cette pierre d'achoppement en combinant les prétentions respectives des deux sérénissimes archiduchesses joséphines, l'une maintenant reine de Pologne et l'autre Électrice de Bavière, sur le fondement de la suppression de l'acte passé anno 1703 (1) d'où il

(1) Il s'agit du *Pactum mutuæ successionis*, arrêté par l'empereur

résultait une nullité manifeste de leurs renonciations à la succession d'Autriche. Les deux sérénissimes sœurs ayant ainsi arboré un titre commun, rien ne serait si aisé que de le concilier, au moyen d'un accommodement et par un partage tel que Mgr l'Électeur le propose, avec les prétentions que Son Altesse Électorale forme par un principe antérieur et opposé à ce titre et à celui que la Reine avait acquis par la Sanction Pragmatique, outre que la démarche de la corégence et de la cession de l'administration de la voix de Bohème (1) étaient des infractions manifestes de la Pragmatique, plus que suffisantes pour délier le Roi des engagements pris avec feu l'Empereur en faveur de ladite Sanction.

Mgr l'Électeur se confiait au Roi qu'il lui garderait un secret inviolable sur ces ouvertures, et, en se promettant un juste retour de la part de Sa Majesté, il se flattait qu'Elle s'expliquerait là-dessus d'une manière conforme aux désirs et aux souhaits de Son Altesse Électorale (2).

Tout en se consacrant aux négociations jusqu'alors en suspens, le Maréchal ne perdait point de vue les préparatifs militaires auxquels il était impatient de donner une première impulsion; car, de ce côté, depuis son départ de France, tout avait langui. Il avait, en quittant Paris, laissé de nombreux agendas au Ministre de la guerre, mais, bien qu'il fût disposé à seconder les projets du Maréchal, M. de Breteuil manquait du crédit

---

Léopold le 12 septembre 1703 avec ses deux fils, Joseph, appelé à lui succéder, et Charles, alors roi d'Espagne (plus tard l'empereur Charles VI). En l'absence d'héritiers mâles de ces deux princes, les filles de Joseph devaient prendre possession des États autrichiens avant les filles de Charles. Lors de son élévation à l'Empire, ce dernier s'empressa d'abolir par la Pragmatique de 1713 le Pacte de 1703.

(1) L'un des premiers actes de Marie-Thérèse avait été d'appeler son époux au partage de la corégence de ses États. Elle voulait aussi reporter sur lui l'exercice de la voix de l'électorat de Bohême. Auguste III s'était refusé à reconnaître à Marie-Thérèse le droit d'investir François de Lorraine de ces deux prérogatives.

(2) Ce précis était joint à une lettre du maréchal de Belle-Isle du 5 juin 1741. — Correspondance de Saxe. Vol. 23, Aff. étrang.



nécessaire pour ordonner, de sa propre autorité, les premiers travaux. Fleury ne lui laissait sur ce point aucune initiative et lui avait seulement permis de s'entourer de trois hommes qui, par leur compétence reconnue, pouvaient lui être d'un grand secours à l'ouverture d'une guerre. Le premier, M. du Brocard, brigadier et lieutenant d'artillerie du département de Metz, passait à juste titre pour l'un des artilleurs les plus expérimentés de son temps; il était dévoué corps et âme au comte de Belle-Isle avec qui il avait fait la campagne de 1734 sur la Moselle. Les deux autres, MM. Hocquard et Paris du Verney, s'étaient signalés par les services rendus, durant les guerres de la Succession d'Espagne et de la Succession de Pologne, comme munitionnaires aux armées. Le comte de Belle-Isle avait pu apprécier les talents de M. Hocquard dans sa charge de commissaire des guerres au cours des campagnes de 1734 et 1735 en Allemagne; il s'était à nouveau assuré de son concours pour remplir les fonctions d'intendant dans l'armée qu'il espérait faire passer en Bavière, si ses vues étaient suivies. Paris du Verney possédait la réputation méritée d'un administrateur de premier ordre et un ascendant sans bornes sur le ministre de la guerre. Les ressources de son activité en avaient fait un auxiliaire précieux du maréchal de Villars aux jours les plus sombres de la campagne de 1709. Après avoir figuré à l'égal d'un premier ministre auprès du duc de Bourbon et de Mme de Prie, il avait été enveloppé un moment dans leur disgrâce, mais le cardinal de Fleury n'avait eu garde de se priver des services de cet intendant incomparable, et Paris du Verney, placé auprès du maréchal de Coigny pendant la campagne de 1735, avait su prendre un tel empire sur le Maréchal qu'il avait réglé lui-même les mouvements de l'armée, subordonnant les opérations militaires au service des vivres. Dans les différends qui s'étaient élevés entre le maréchal de Coigny

et son lieutenant le comte de Belle-Isle, Paris du Verney avait pris sourdement parti contre ce dernier. L'antipathie de ces deux hommes d'action remontait plus haut. Le comte de Belle-Isle n'oubliait pas que son emprisonnement à la Bastille avait coïncidé avec la faveur de Du Verney auprès du duc de Bourbon, et il ne s'était point caché pour blâmer l'ingérence du munitionnaire dans la conduite de l'armée (1). Il était cependant trop habile pour se brouiller sans retour avec l'homme aux lumières duquel le Ministre de la guerre était sans cesse obligé de recourir. Il savait que le pouvoir dont s'était assuré sur M. de Breteuil Paris du Verney, le frère de ce dernier, Paris de Montmartel, l'exerçait sur le contrôleur général des finances, Orry. C'était par le canal de Paris du Verney que se traitaient toutes les questions d'administration des armées. C'était par l'entremise de Paris de Montmartel que s'opéraient tous les maniements de fonds du contrôleur général. Les deux frères, très unis, formaient une puissance solidement établie qu'il était de bonne politique de ménager, et, quand le cardinal de Fleury s'ouvrit au maréchal de Belle-Isle de son intention de choisir Paris du Verney pour assurer la subsistance de notre armée de Bavière, le Maréchal applaudit sans réserve au choix de Son Éminence. De son côté, Paris du Verney était trop souple pour ne point chercher à se rapprocher de l'homme que la fortune conduisait, par des voies imprévues, aux plus hautes destinées. Nous le verrons, d'accord avec son frère, se préparer dès cette heure les voies à une réconciliation

(1) Belle-Isle s'en ouvrit à son ami et confident M. d'Angervilliers qui lui répondit le 31 octobre 1735 : « Il y a longtemps que je pense que M. du Verney est un excellent munitionnaire mais un très mauvais général d'armée. Ceux qui l'on fait revenir sur l'eau ont sans doute dessein d'en faire un grand outil ». Vol. 2804. Arch. hist.

pleine et entière avec le Maréchal. Le 7 mars 1741, il lui écrivait la lettre suivante :

Monsieur,

L'honneur que m'a fait S. É. M. le cardinal de Fleury de jeter les yeux sur moi, pour faire les dispositions de la subsistance du corps de troupes du roi qui doit joindre celles de Son Altesse Électorale, m'autorise à prendre la liberté de vous écrire et de commencer avec Votre Excellence une correspondance nécessaire pour le service. J'y suis porté, Monsieur, avec d'autant plus de plaisir que c'est une occasion pour moi de vous renouveler le témoignage du respect que j'ai toujours eu pour vous, et de vous demander la continuation des sentiments dont je me suis aperçu plus d'une fois et depuis si longtemps que vous m'honoriez.

Vous recevrez par le courrier de la cour un mémoire (1) des éclaircissements dont elle a besoin pour former un plan solide et pour l'exécuter avec célérité. On se réglera sur les réponses précises que vous ferez en marge de chaque article, et je me flatte de répondre par ma diligence et par mon exactitude à l'importance des soins qui me sont confiés (2)..... »

Désigné pour remplir les fonctions d'intendant à la future armée de Bavière, M. Hocquard s'était aussi mis en rapport avec le maréchal de Belle-Isle. Après s'être arrêté un moment à un voyage de M. Hocquard en Bavière pour régler sur place, avec le ministre de l'Électeur, le comte de Terring, les questions relatives à la subsistance de notre armée, le Cardinal était revenu sur cette détermination et s'était contenté de l'envoi d'un mémoire de trente et une questions d'ordre militaire. Rédigé par Paris du Verney, ce mémoire fut remis le 15 mars au prince de Grimberghen et transmis aussitôt à Munich par ses soins. Fleury y demandait nombre

(1) C'est le mémoire remis par Amelot au prince de Grimberghen, le 15 mars 1741, dont il sera question plus loin.

(2) Paris du Verney à Belle-Isle, à Paris, le 7 mars 1741. V. 2924. Arch. hist.



d'éclaircissements qu'il était résolu d'attendre avant de rien entreprendre. Il s'agissait, pour l'Électeur de Bavière, de déterminer l'effectif du corps qu'il pourrait joindre à nos troupes, la force de l'armée française telle qu'il la jugerait nécessaire à l'accomplissement de ses projets, la route à suivre par cette armée, l'époque de sa mise en mouvement et le nombre de jours de marche jusqu'au lieu de jonction. Venaient ensuite des questions se rapportant au mode de procurer le fourrage, les chevaux et les voitures indispensables à l'armée pendant son passage à travers le Wurtemberg et la Souabe. Nos troupes trouveraient-elles dans le pays de l'Électeur des magasins de blé tout préparés ? A quel prix montait le sac de blé en Bavière ? Serait-il possible d'y constituer des approvisionnements en toiles et en souliers ? Les forges permettraient-elles de fondre sur place les boulets ? Le mémoire demandait à connaître la largeur à donner aux chariots pour les équipages des vivres et ceux de l'artillerie, la paye des troupes bavaroises, les ressources en bateaux sur le Danube, le moyen de suppléer aux pontons si l'Électeur n'en possédait pas, les facilités qu'offrirait la Bavière pour la confection du biscuit, les mesures propres à assurer le ravitaillement en viande de l'armée, la désignation de la place de sûreté où l'on pourrait établir les entrepôts des vivres et les hôpitaux et s'assurer une retraite en cas d'insuccès, enfin la possibilité ou non de déterminer les villes impériales de Souabe et de Franconie à ouvrir leurs portes aux Français (1).

Ne sentant plus l'aiguillon dont l'avait un instant pressé le maréchal de Belle-Isle, Fleury était revenu à

---

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. — Voir, à l'appendice 2 de ce chapitre VI, le mémoire remis à M. le prince de Grimberghen par M. Amelot, le 15 mars 1741.



sa manœuvre favorite de gagner du temps. Il semble même qu'effrayé par la perspective des projets belliqueux où voulait l'entraîner le Maréchal, il ait mis à profit son absence pour éloigner leur exécution. Il était convenu avec Amelot et M. de Breteuil d'envoyer, le 7 mars au plus tard, à l'Électeur le mémoire de Paris du Verney, mais « quelques réflexions et quelques inquiétudes le firent changer d'avis et arrêter le départ du mémoire (1) » pendant huit jours. Belle-Isle ne tarda pas à être informé de la répugnance avec laquelle Fleury, abandonné à lui-même, se prêtait à la poursuite de son plan. Dans la lettre par laquelle M. de Breteuil lui faisait part, le 15 mars 1741, des délais apportés au départ du courrier du prince de Grimberghen, le Maréchal pouvait lire ces lignes propres à dissiper ses dernières illusions :

..... Je dois au surplus vous informer que le premier point à décider, et dont je croyais que vous étiez convenu avec M. le Cardinal, est le nombre des troupes, et c'est le premier article des questions contenues au mémoire qui a été envoyé, Son Éminence ayant déclaré positivement ne pouvoir ni ne devoir se déterminer sur le nombre de troupes à envoyer sans être sûr de celles qu'aurait l'Électeur et du nombre qu'il en demanderait. Il a soutenu ce préliminaire essentiel et n'a rien voulu décider avant d'avoir cette réponse, en sorte que voilà encore un nouveau délai à mes opérations, puisque le nombre des troupes est absolument la base du surplus. Il m'a dit que vous ne lui aviez demandé que 35,000 hommes, et en effet les mémoires, dont vous lui avez fait rapport et dont vous m'avez laissé des copies, ne parlent que de 35,000 hommes. Cependant comme la disposition des troupes que nous avons projetée et dont je lui ai rendu un compte sommaire porte 43,000 hommes et plus, il s'est récrié sur ce nombre, mais il ne se déterminera point sur cet article qu'il n'ait la réponse au mémoire envoyé. Je sens au surplus toute l'importance pour l'honneur des armes du Roi, pour la réussite de l'affaire et pour votre gloire, que nous marchions forts et je ne m'y oublierai point. Vous voyez cependant

(1) M. de Breteuil à Belle-Isle, à Versailles, ce 15 mars 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

que j'ai toujours les mains liées et que je ne peux prendre de précautions que celles permises pendant la paix et qui ne peuvent donner pas la moindre idée de guerre. Je répète sans cesse et ai fait sentir en présence de mes camarades à S. E. qu'il me fallait trois mois à compter du jour que l'on me permettrait d'agir pour que tout fût prêt. Ainsi j'ai fait et fais tout ce qui peut dépendre de moi, l'attention que l'on veut avoir de ne donner d'ombrage à aucun de nos voisins également ne me permettant pas même de faire travailler loin de notre objet pour donner le change.

A la fin de sa lettre, le Ministre recommandait au Maréchal d'attendre une heure plus favorable pour l'envoi à Munich de M. de Mortaigne, l'officier chargé de communiquer ses vues à Charles-Albert : « Par tout ce qui s'est passé et la façon de penser présente de M. le Cardinal et par des considérations trop longues à détailler par écrit, il n'est point encore temps de faire partir M. de Mortaigne (1). »

En parcourant la copie du mémoire de Paris du Verney qui lui fut envoyée, le Maréchal n'éprouva pas une contrariété moins vive qu'à la lecture de cette lettre de M. de Breteuil qui lui annonçait de rudes combats à livrer pour vaincre l'inertie du Cardinal. Il était impossible à l'Électeur et à son ministre de répondre en quelques jours à plusieurs des questions du mémoire. Prévoyant leur embarras et les délais qui devaient s'ensuivre, autorisé seulement le 7 avril à envoyer M. de Mortaigne à Charles-Albert, le Maréchal écrivait le même jour à M. de Breteuil :

Je ne puis m'empêcher de vous observer qu'il eût été plus utile pour le bien du service et, j'ose dire, plus convenable pour vous que M. Amelot m'eût communiqué le mémoire qu'il a envoyé à Munich parce que, quant au service, j'y eusse ajouté toutes les questions qu'il est nécessaire qui soient éclaircies pour pouvoir projeter et opérer avec justesse, et, par rapport à vous, j'eusse supprimé quelques articles qui

(1) Vol. 2914. Arch. hist.

n'ont point été rédigés par des gens de guerre. J'ajouterai de plus qu'il faut s'en prendre à la teneur de ce mémoire si vous êtes si longtemps à voir revenir votre courrier; l'on y demande des éclaircissements, par rapport aux marches, que l'Électeur n'est point en état de vous donner qu'après bien du temps et, s'il veut faire quelques recherches sur cela avant le retour de votre courrier, il s'en écoulera un bien précieux que vous auriez employé bien plus utilement, ses réponses reçues, d'autant plus que j'aurais du scrupule à fixer irrévocablement la marche de l'armée sur les comptes qui pourront vous revenir de cette part, et cet article est si important que, puisque vous m'en donnez la permission, je fais partir M. de Mortaigne pour aller d'abord à Munich pour y prendre des notions générales qui lui apprendront le lieu où l'Électeur compte pouvoir former son premier magasin qui doit être l'entrepôt de l'armée et le rendez-vous de toutes les colonnes. Il reviendra ensuite sur ses pas pour les examiner l'une après l'autre.

Je lui ai donné les instructions les plus étendues sur tous ces différents objets afin de prévoir et de prévenir le plus grand nombre d'inconvénients qu'il sera possible (1).

Le Maréchal ne s'était pas trompé dans ses prévisions. L'Électeur et son ministre, arrêtés par la difficulté de répondre à plusieurs des questions du mémoire, durent se résoudre à attendre son arrivée à Munich pour traiter à fond chacun des éclaircissements demandés. Il en résulta la perte d'un temps précieux, Fleury persistant à n'autoriser aucun préparatif de guerre, même loin de nos frontières, avant d'avoir reçu les réponses de la cour de Munich. Le Cardinal avait vu d'un œil inquiet les constructions que M. du Brocard faisait exécuter secrètement à Metz pour l'artillerie ainsi que la fonte des canons à la suédoise dont cet officier, de concert avec le Ministre de la guerre, pressait l'exécution à l'arsenal de Paris. A chaque instant, M. du Brocard s'attendait à recevoir l'ordre d'interrompre ses travaux : « Je ne sais, écrivait-il à Belle-Isle le 4 avril 1741, si M. le Cardinal

(1) Belle-Isle à de Breteuil, à Mayence, ce 7 avril 1741. Vol. 2924. Arch. hist.

consentira aux constructions que l'on fait à Metz lorsqu'il en aura connaissance. Je suis informé que, quand on lui a proposé de mettre en état plusieurs choses pour l'artillerie qui exigeaient qu'on s'y prît d'avance, étant nécessaire de beaucoup de temps, il a répondu qu'il ne le voulait pas afin de ne pas donner d'inquiétude apparemment aux voisins et qu'il se croit peut-être obligé d'en user ainsi par ses engagements de façon que, par là, le Ministre de la guerre se trouve extrêmement retenu, attendu que, si quelque voisin fait des plaintes sur les préparatifs précipités dont il aura connaissance, M. le Cardinal pourra gronder très fort de ce que l'on met l'alarme partout dans le temps que la France, par sa modération, doit pacifier tout. Je ne doute pas que les plaintes n'arrivent incessamment : ce qui se fait à Metz y donnera lieu et ensuite Douai où ma compagnie (1) est marchée pour y travailler aux constructions de pontons, haquets, affûts, etc. Je vous supplie, Monseigneur, que tout ce que je vous dis soit enseveli... (2) ». M. du Brocard réussit à ne point susciter chez le Cardinal de nouvelles alarmes, mais il lui fallut toute son énergie et l'appui de M. de Breteuil pour triompher de la mauvaise volonté et des retards du directeur de la fonderie de Paris, le sieur Sautray. Ce fut seulement au début de juin que les seize dernières pièces, du modèle à la suédoise, dont le maréchal de Belle-Isle voulait constituer l'équipage de notre armée de Bavière, furent fondues par l'arsenal de Paris (3).

Plus à portée du Cardinal que l'éminent officier d'ar-

---

(1) M. du Brocard possédait une compagnie d'ouvriers d'artillerie.

(2) Du Brocard à Belle-Isle, à Versailles, le 4 avril 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

(3) « Les seize dernières pièces ont été fondues la semaine dernière », du Brocard à Belle-Isle, à Versailles, le 7 juin 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

tillerie, M. Hocquard était presque entièrement paralysé dans les préparatifs de son ressort. « Jusqu'à présent, écrivait-il à Belle-Isle le 21 mars 1741, on n'a pu marcher en terre ferme (1) ». Il avait néanmoins obtenu que l'on commençât aux Invalides la confection des souliers nécessaires à la suite de l'armée, et que M. de Breteuil s'engageât à fournir gratuitement aux soldats pendant la route, alors qu'ils seraient réduits au biscuit, une ration de deux onces de riz. Il avait fait choix d'un entrepreneur expérimenté, M. Charpentier, pour fournir la viande sur le parcours. Suivant le désir du Maréchal, il avait demandé le chirurgien le plus réputé, La Martinière, pour le service des hôpitaux en Bavière, et proposé M. Patiot, trésorier de Thionville, homme d'une probité et d'une capacité éprouvées, pour remplir les fonctions de trésorier à l'armée. M. Hocquard signalait au Maréchal le désaccord qui régnait entre Paris du Verney et lui sur les deux points suivants : la fourniture du pain aux armées française et bavaroise, et celle de la viande. Du Verney demandait un seul directeur des vivres pour les deux armées et une seule ration, que le pain fût distribué par les Français ou par les Bavarois, enfin la fourniture de la viande, non par un entrepreneur, mais par les bouchers du pays. M. Hocquard soutenait la thèse opposée (2).

Répondant le 5 avril 1741 au futur intendant de l'armée de Bavière, le Maréchal lui exprimait ses regrets de le savoir arrêté dans ses préparatifs : « ... Le temps nous étrangle.... il est bien fâcheux, pour la besogne en général et pour M. de Breteuil en particulier, que l'on aille si lentement. » Belle-Isle demandait que, sans

(1) M. Hocquard au maréchal de Belle-Isle, à Paris, le 21 mars 1741. Vol. 2924. Arch. hist.

(2) Même lettre.

tarder, le Ministre fit diriger sur les places de la frontière de l'Est les étoffes du Languedoc nécessaires à l'habillement de l'augmentation de l'infanterie. Il recommandait à M. Hocquard de compter sur une consommation de 100 paires de souliers par bataillon pendant la marche des troupes, et lui témoignait sa satisfaction de la distribution du riz aux soldats : « cette gratification, pour un mois qu'elle durera, ne sera pas un objet de dépense. Je soutiens au contraire que ce sera une grande économie pour le Roi par les malades que cela sauvera, une journée d'hôpital étant plus chère que la subsistance d'un mois de riz ». Il insistait pour que Paris du Verney consentît à venir de sa personne en Bavière « pour faire exécuter sous ses yeux les ordres qu'il aura donnés », approuvait le choix de M. Charpentier pour la fourniture de la viande aux officiers et aux soldats, et priait M. Hocquard « de faire l'impossible pour déterminer La Martinière à venir. J'ai confiance en lui : vous savez combien j'affectionne les hôpitaux, le désir que j'ai d'en corriger les abus. Il faut pour cela qu'il y ait quelqu'un à la tête dont je sois sûr, et je crois que La Martinière sera flatté de se trouver en chef, et, lorsque vous lui parlerez, ajoutez-y de ma part tout ce que vous savez que je pense pour lui (1) ». Enfin le Maréchal tranchait par une solution pleine de bon sens le différend entre M. du Verney et M. Hocquard sur la fourniture du pain et de la viande : « Je ne puis désapprouver M. du Verney dans la proposition qu'il fait que le munitionnaire français soit également chargé de la fourniture des troupes alliées pour le temps qu'elles serviront ensemble. J'ai déjà observé, dans une lettre que j'ai écrite à M. de Breteuil, qu'il en fut usé de même en 1703 où le munition-

(1) Belle-Isle à M. Hocquard, à Mayence, ce 5 avril 1741. Vol. 2924. Arch. hist.

naire du roi fournissait également le pain aux troupes françaises et bavaroises lorsqu'elles étaient jointes ensemble. Ce fut le seul moyen que l'on trouva pour égaliser les distributions et mettre par là le général en état de faire les opérations qu'il jugeait à propos sans avoir à les concerter avec deux munitionnaires différents. Je conviens que c'est un bien plus grand embarras pour le munitionnaire français, mais il n'est pas comparable aux inconvénients qui résultent des distributions faites par différents ordonnateurs. Il y aura sur cela un arrangement à prendre pour que le munitionnaire français soit assisté dans les distributions de commissaires bavarois.....

« Au reste il n'est pas douteux que, lorsque les troupes seront mêlées, il faut les réduire à une ration uniforme. C'est un arrangement qu'il convient que la cour fasse avec les ministres de l'Électeur. L'on doit retrouver au Bureau les minutes des instructions et de tout ce qui se passa en 1703 (1) lorsque l'on fit un semblable accord. Toutes les mêmes raisons doivent être employées aujourd'hui et serviront à former l'instruction de celui qui sera chargé de faire cet arrangement.....

« Je ne saurais être de l'avis de M. du Verney de vouloir faire fournir la viande par des bouchers du pays. Il faut nécessairement que ce soit un entrepreneur du Roi. Je conviens qu'il faut que cet entrepreneur s'associe et se fasse aider par des bouchers du pays. Il faut s'en rapporter sur cela à ses soins et à son industrie puisque c'est de là que dépend tout son bénéfice (2). »

Le 20 avril 1741, M. Hocquard informait le Maréchal que les étoffes du Languedoc étaient dirigées sur la

(1) Pendant la campagne de Villars en Bavière.

(2) Observations sur les mémoires des 8 et 20 mars. Vol. 2924. Arch. hist. — Cette pièce, jointe à la lettre du maréchal de Belle-Isle du



frontière, que M. du Verney avait fait choix, pour assurer le service des subsistances, de M. Pavée « qui est tout ce qu'il y a de mieux pour les équipages » et de M. Bessières « très capable de bien conduire les travaux du pain », mais qu'il se refusait à venir lui-même en Bavière sans qu'il parût cependant impossible de le faire revenir sur cette décision. « ... Je ne désespérerais de voir M. du Verney se déterminer à prendre le parti que vous désirez avec juste raison s'il en était prié de la bonne façon par M. de Breteuil et par vous, en flattant sa capacité qui est grande et sa gloire qui ne lui est pas indifférente..... J'ai encore parlé depuis cette lettre commencée à M. du Verney sur l'avantage qu'il y aurait pour la sûreté du service qu'il se déterminât à venir de sa personne sans le commettre à ses lieutenants, sur lesquels je lui ai dit avoir toujours la même opinion. J'ai dit sur cela, à ce que je crois, tout ce que je devais, tant sur ce qui regarde M. de Breteuil que par rapport à vous. Il m'a répondu qu'il vous devait beaucoup de reconnaissance de la façon dont vous avez parlé de lui en dernier lieu à Son Éminence, qu'il n'a jamais été ingrat envers qui que ce soit, que, par cette raison, son zèle le porterait à faire en cette occasion ce que vous désirez de lui, mais que l'attachement qu'il a pour Monsieur son frère dont il fait toute la compagnie et la consolation ne lui permet pas aussi de s'en séparer, et que d'ailleurs sa présence pourrait être nécessaire à M. de Breteuil s'il y avait des apparences de guerre en d'autres endroits, ce qui me paraît la raison la plus forte. Si cependant vous jugez à propos de lui en écrire et de lui en faire parler de la part de Son Éminence (et ce serait le sentiment de M. de Breteuil), il pourrait se déter-

---

5 avril 1741, répondait à deux mémoires de M. Hocquard qui n'existent plus aux Archives historiques.

miner. » M. Hocquard prévenait le Maréchal que le contrôleur général se chargeait de faire transporter de Lyon à Gray une quantité de riz suffisante pour les besoins de l'armée ; que 2,000 souliers, déposés dans la première de ces villes, seraient aussi conduits à Gray où les prendraient les caissons que l'on devait construire en Franche-Comté ; qu'au lieu de 100 paires de souliers par bataillon, on en transporterait le double ; qu'il avait remis à M. de Breteuil les états nécessaires pour l'arrivée en temps opportun des farines, fourrages, paille, bois, fourches et piquets, dans les camps que le Maréchal comptait assembler pendant une quinzaine de jours sous Strasbourg et Fort-Louis avant la mise en mouvement de l'armée, laquelle serait approvisionnée au départ, comme le demandait Belle-Isle, de 8 jours d'avoine. Sa lettre mentionnait encore la décision prise d'envoyer à l'avance un négociateur fort connu des princes allemands nos voisins, M. Hatzel, pour les disposer à fournir les vivres nécessaires à notre armée durant son passage sur leurs États. Elle indiquait le parti que M. du Verney se proposait de tirer de « fours massifs faits avec des cintres de bois qui ne se brûlent pas, qui sont aussi solides et bien plus tôt construits que les fours ordinaires. L'homme qui les sait faire doit le joindre incessamment. Son dessein est de l'envoyer sur les lieux, quand il en sera temps, pour faire les établissements qui seront ordonnés et pour instruire en même temps des ouvriers du pays qui puissent suppléer à son absence. »

Comme les premières opérations de notre armée auraient sans doute pour théâtre les bords du Danube, Paris du Verney se proposait de faire construire des fours, dont il possédait le dessin, dans de grands bateaux couverts qu'accompagnerait une deuxième flottille chargée de farines et de bois.

Le futur intendant de l'armée de Bavière avait soin de

répéter, en terminant sa lettre (1), que nous étions déjà au 30 avril, que tout était encore en suspens et que, du jour où une solution ferme interviendrait, il lui fallait, ainsi qu'à Paris du Verney, trois mois pour terminer les opérations de leur ressort : achats des chevaux pour les équipages des vivres et l'artillerie, formation de ces équipages, confection des harnais, abatage des bois et construction des caissons pour les vivres, les hôpitaux et l'artillerie, confection du biscuit, etc. Sous prétexte de ne rien laisser transpirer du secret, Fleury réduisait l'activité de M. de Breteuil et de ses aides à la rédaction de mémoires, sans leur laisser la faculté de s'entourer des premiers agents qui leur eussent permis de commencer sans bruit ces travaux de longue haleine. Même la question primordiale de la force de l'armée de secours n'avait point avancé d'un pas au début de juin 1741. Soit qu'elles lui parvinssent de la cour de Bavière, soit qu'elles lui fussent transmises sous l'inspiration du maréchal de Belle-Isle par M. de Breteuil et M. Hocquard, le Cardinal restait sourd à toutes les sollicitations pour porter la force de cette armée à 40,000 hommes. Le Maréchal avait décidé Charles-Albert à demander en termes pressants, le 12 avril, au Cardinal, l'envoi d'un corps français de cette importance. L'Électeur avait développé avec éloquence tous les arguments que lui avait suggérés à cet effet M. de Mortaigne, le fidèle interprête des pensées du Maréchal, mais Fleury ne s'était point rendu aux sollicitations de Charles-Albert. Il prétendait s'en tenir à la lettre du mémoire du 22 janvier 1741 par lequel Belle-Isle avait indiqué le chiffre de 35,000 hommes, et il refusait d'accorder un bataillon, même une compagnie, en surplus. Le Cardinal avait vu

(1) M. Hocquard au maréchal de Belle-Isle, 20 avril 1741. Vol. 2924. Arch. hist.

avec surprise, en se faisant présenter le calcul établi dans les bureaux de M. de Breteuil, que l'effectif total des régiments demandés par le Maréchal, pour entrer dans la composition de l'armée de Bavière, montait à 43,000 hommes. Répondant à la lettre de M. de Breteuil du 15 mars 1741, le Maréchal s'efforçait de justifier ce chiffre de 43,000 hommes, que le Cardinal se refusait à admettre, en démontrant qu'à son arrivée sur le théâtre des opérations, l'armée ne pourrait mettre en ligne plus de 35,000 combattants.

Il est vrai, écrivait-il le 23 mars au Ministre de la guerre, que j'ai dit à M. le Cardinal que le corps des troupes en question ne pouvait être moindre de 35,000 hommes, en supposant que l'Électeur en eût 20,000 effectifs à mettre en campagne, sans quoi je marque dans mon mémoire qu'il faudrait augmenter celles du Roi par proportion. Au surplus les 42 bataillons que je demande par l'état que j'ai laissé à M. d'Heu (1), forment à la vérité sur le pied complet 28,560 hommes; mais cela est bon sur le papier, et, si vous voulez faire attention au non-complet et au nombre des soldats que les officiers qui passeront à l'improviste et sans équipages prendront pour valets, vous trouverez que c'est supposer les bataillons bien nombreux que de les supposer à 600 hommes sous les armes, ce qui ne fait que 25,220. Quant à la cavalerie qui, réduite comme je l'ai marqué à M. d'Heu, à 50 escadrons de 150 chacun, ne forme que 7,500 chevaux, il y a, je crois, 200 carabiniers de plus; les 12 bataillons de dragons à 160 ne font que 1,920 chevaux: total, 34,720.

Il est vrai qu'il y a, par delà, un bataillon du royal artillerie, les dragons à pied et les dix compagnies franches, mais tout cela ne combat point en ligne et ne suppléera point à ce qu'il faudra tirer des 42 bataillons ci-dessus pour des postes et places de sûreté et des communications indispensables. C'est ce qu'il faut que vous ayez la bonté d'observer et de représenter en posant toujours pour principe certain ce qui est bien expressément marqué dans mon mémoire qu'il ne faut point traîner cette guerre en longueur, ne mettre rien au hasard quand on peut agir avec sûreté. C'est ce qui est bien expliqué et même répété dans mon mémoire, et, comme vous avez paru approuver mes principes, j'espère que voudrez bien les faire valoir. Je vous supplie même

(1) L'un des premiers commis des Bureaux de la guerre.

d'y insister en faisant faire l'attention que, si un plus gros corps de troupes présente du premier coup d'œil un plus gros objet de dépense, c'est, dans le vrai, une économie réelle qui épargnera pour la suite bien des millions, et je persiste de plus en plus, après y avoir bien réfléchi, que si on se détermine à faire passer un corps d'armée en Allemagne, il faut nécessairement l'envoyer bien fort ou n'y en point envoyer du tout et prendre plutôt le parti de donner de l'argent et de gros subsides à l'Électeur de Bavière pour qu'il lève lui-même des troupes. Ce serait risquer celles du Roi si elles n'y marchent pas en grande force. Je vois avec grand plaisir que vous pensez tout comme moi. Ainsi je m'en rapporte totalement à vos lumières et au parti que vous prendrez en ce qui dépendra de vous (1).

Mais les représentations de M. de Breteuil ne produisirent que peu d'impression sur le Cardinal, et le Ministre écrivait au Maréchal le 9 mai 1741 :

..... Je dois vous prévenir que, quelques bonnes que soient vos raisons, j'ai lieu de craindre que Son Éminence ne consente jamais à vous envoyer les 43,000 hommes compris dans les états que vous m'avez laissés. Elle aura peine à passer le nombre de 35,000 hommes dont vous êtes convenu, et ne regardera jamais 8,000 hommes de plus pour le complet. Si donc nous sommes obligés d'y revenir, ce que je tâcherai d'éviter, je crois qu'il est nécessaire que je sache d'avance quelles seront en ce cas les troupes que vous retrancheriez, et de même des officiers généraux, et le reste à proportion dont vous m'avez fait tenir les états (2).

Le Maréchal était décidé à lutter jusqu'au bout pour obtenir gain de cause sur une question de cette importance, et il répondait à M. de Breteuil le 28 mai 1741 :

Je crois que je démontrerais plus clair que le jour que ce serait une grande imprudence au Roi et à son ministère d'envoyer ici un corps de troupes pour n'y avoir pas une supériorité absolue et décisive. Les inconvénients de mettre une pareille entreprise au hasard sont si grands

(1) Belle-Isle à de Breteuil, à Bonn, ce 23 mars 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

(2) De Breteuil à Belle-Isle, à Marly, le 9 mai 1741. Vol. 2914. Arch. hist.



et d'une telle conséquence, et, au contraire, les avantages d'en assurer le succès sont si essentiels, si glorieux et si utiles, qu'il ne m'entre pas dans l'esprit qu'on puisse balancer un moment. Je suis cependant sensible au delà de toutes expressions à l'attention pleine d'amitié que vous me marquez dans votre lettre en voulant bien me consulter sur les régiments que je jugerais à propos de retrancher de l'état dont nous étions convenus, au cas que Son Éminence persistât à ne vouloir envoyer que 35,000 hommes, sur quoi il y a une infinité d'observations à faire :

1° Que vu l'état des forces autrichiennes, les principales consistent dans leur cavalerie, tant par la quantité que par la qualité. Aussi, bien loin de diminuer des 62 escadrons demandés par mon état, je pense qu'il faut plutôt augmenter, d'autant que je vois que l'Électeur n'aura pas plus de 2,000 chevaux à l'armée.

2° Que l'infanterie qui passera aura près d'un tiers de recrues peu capables de soutenir les fatigues de près de deux mois de marche qu'elle aura à faire tout de suite, ce qui apportera une grande diminution à la force des bataillons, lorsqu'ils commenceront à entrer en action près l'ennemi.

3° Qu'il y aura plusieurs bataillons à détacher pour la garde de la place de sûreté et pour celle des postes, pour la communication, et vous verrez, ainsi que M. le Cardinal, par les mémoires que j'adresserai à M. Amelot dans quatre jours que, bien loin de se restreindre aux 35,000 hommes dont je ne suis jamais convenu que conditionnellement (et il n'y a pour cela qu'à relire mon mémoire), je pense qu'il faut au moins 45,000 et peut-être davantage, suivant les ennemis à qui on aura affaire, car comment faire des projets raisonnables, et tels qu'il convient à un homme de mon état de les donner, lorsque tout est appuyé sur des suppositions qui peuvent varier d'un moment à l'autre et dont la moindre différence change du blanc au noir tout le système; mais comme l'article de l'approvisionnement des vivres, fourrages, est un préalable indispensable pour tous les cas qui exigent beaucoup de temps, il ne peut y avoir d'inconvénients de s'assurer de 40,000 sacs de blé, deux tiers froment et un tiers seigle, pour avoir quatre ou cinq mois de subsistance assurée. Si l'armée est moins forte, il y aura un mois de subsistance de plus, et si elle est plus nombreuse, il y en aura un de moins. Il faut, à tout événement, en avoir au moins pour quatre à cinq, et c'est ce qui me fait prendre un point milieu de 40,000 sacs d'approvisionnement et des avoines à proportion. Comme ces achats ne peuvent se faire que dans le courant des mois de juin, juillet et août, il n'est pas douteux que d'ici là nous verrons plus clair et saurons plus précisément à quoi nous en tenir, car je persiste de plus en plus à penser qu'il faut venir en ce pays-ci avec une supériorité certaine ou n'y

point venir du tout. J'appuie ce raisonnement sur un principe qui me paraît incontestable, tel que je le marquerai dans les réponses au mémoire envoyé ici que je ne reprends point dans cette lettre, et cependant, pour répondre à la confiance avec laquelle vous me faites l'amitié de m'écrire, je joins ici (1) le nom des six bataillons que je pense qu'il faudrait retrancher de ceux dont nous étions convenus, ce qui ferait une diminution de plus de 4,000 hommes d'infanterie, et, ne faisant passer les dragons que sur le pied où ils sont, de même que les compagnies franches, ce serait encore une diminution de 2,000 hommes, car, comme je l'ai dit ci-dessus, on ne peut pas retrancher un seul escadron des soixante-deux, mais encore une fois tout cela ne vaudrait rien, puisqu'au lieu de diminuer, il faut augmenter si, comme je n'en doute pas, on veut faire de la bonne besogne et quoique, outre l'intérêt du Roi et de l'État, nous y en ayons, vous et moi, un plus particulier, je vous assure que, quand ce devrait être un autre, je ne parlerais pas différemment.

L'on doit juger du mérite de ce que je dis à ce sujet par la chose même et non par la personne. Et je serai toujours prêt à soutenir ce que j'avance par de bonnes et solides raisons contre tous ceux qui feront des propositions contraires. Je me flatte que vous penserez de même et que vous voudrez bien continuer de me faire part et en détail de tout ce qui se passera à ce sujet. Je serai à Francfort le 7e juin vraisemblablement, plus sédentaire et plus à portée d'y recevoir régulièrement de vos nouvelles, et vous êtes très assuré de mon exactitude à y répondre, le temps avancé et les circonstances exigeant de plus en plus que notre correspondance devienne plus vive et plus suivie (2).

Délivré, le 28 mai 1741, de la négociation entre la Bavière et l'Espagne qui avait « pris tout son temps », le maréchal de Belle-Isle s'empressa de réunir les derniers éclaircissements demandés par le mémoire de Paris du Verney. Son activité le mit en mesure de surmonter à bref délai les lenteurs de la cour de Munich et, le même jour, il pouvait écrire à M. de Breteuil : « ... Ce n'est pas encore une médiocre besogne avec des

(1) Cet état n'est plus joint à la lettre.

(2) Belle-Isle à M. de Breteuil, à Nymphembourg près Munich, ce 28 mai 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

gens aussi lents que ceux à qui j'ai affaire, que la moindre chose embarrasse et qui aiment toujours à remettre, mais, outre qu'il n'y a déjà eu que trop de temps perdu, la nécessité de mon départ pour la cour de Mannheim me servira de prétexte pour les pousser, et vous devez être assuré que je ne quitterai point Munich que je n'y aie pris toutes les connaissances possibles dans les lieux où l'on n'est pas le maître absolu. J'ai repris le mémoire qui fut envoyé il y a deux mois contenant 31 articles de demandes. J'ai déjà constaté les réponses à ving-cinq et les trente et un seront répondus, autant qu'ils peuvent l'être, avant mon départ, c'est-à-dire d'ici à quatre jours (1). » Fidèle à sa parole, le Maréchal ne tardait pas à faire partir pour Versailles, le 6 juin 1741, un courrier chargé d'une volumineuse correspondance où il avait passé en revue toutes les questions du mémoire en accompagnant plusieurs de ses réponses de longs développements (2). Nous nous bornerons à résumer ici les grandes lignes de ce travail qui eut surtout pour objet : 1° l'état militaire de l'électeur de Bavière ; 2° la force de l'armée de secours ; 3° le plan d'opérations ; 4° les subsides à accorder à Charles-Albert.

L'Électeur qui s'était engagé envers Fleury, au mois de décembre 1740, à porter ses forces de 10,000 hommes à 17,000 hommes moyennant un subside d'un million de florins, avait travaillé à augmenter son armée jusqu'au chiffre de 20,000 hommes en mettant en œuvre la totalité de ses ressources et un premier versement de la France de 400,000 florins. Au 1er août 1741, le maréchal de

(1) Belle-Isle à M. de Breteuil, à Nymphembourg près Munich, le 28 mai 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

(2) Se reporter à l'appendice 2 de ce chapitre VI qui contient les mémoires rédigés par le maréchal de Belle-Isle pendant son séjour à Nymphembourg, du 18 mai au 6 juin 1741.

Belle-Isle comptait que Charles-Albert aurait sur pied 7 régiments d'infanterie formant 21 bataillons de 700 hommes et, par régiment, 2 compagnies de grenadiers de 100 hommes; 3 régiments de cuirassiers et 2 régiments de dragons à 5 escadrons de 150 hommes, non compris un escadron de 150 gardes du corps (1). A ces troupes réglées s'élevant à 20,000 hommes s'adjoindraient 15,000 miliciens répartis en 5 régiments. Les subsides de l'Espagne devaient permettre à l'Électeur de lever encore 6,000 hommes d'augmentation qui ne pourraient entrer en campagne qu'à la fin de septembre et serviraient à créer un bataillon dans chacun des régiments d'infanterie, un escadron de 160 hommes dans chacun des régiments de cuirassiers ou de dragons et 10 hommes d'augmentation dans les anciens escadrons qui atteindraient ainsi le chiffre uniforme de 160 hommes. L'Électeur aurait alors disposé de 28 bataillons, soit 21,000 hommes d'infanterie, de 31 escadrons, soit 4,950 maîtres, et de 5 régiments de milice d'un effectif de 15,000 hommes. Mais comme il ne pouvait mettre en ligne au 1er avril que 21 bataillons et 25 escadrons, qu'il devait laisser à la garde de ses places et de ses frontières entièrement ouvertes du côté du Tyrol 10 bataillons de ses troupes réglées et 2 régiments de cuirassiers ou de dragons sans compter ses milices, Belle-Isle estimait que Charles-Albert apporterait à l'armée d'opérations le faible appoint de 11 bataillons et 15 escadrons bavarois, au total 10,000 hommes.

Bien qu'il se gardât de tout commentaire sur l'impuissance de l'Électeur, le Maréchal ne put cacher son étonnement en rendant compte à Amelot que Charles-Albert ne possédait point dans ses arsenaux de grosse artillerie

(1) *Mémoire* n° 1. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. — Voir, à l'appendice 2 de ce chapitre VI, ce mémoire intitulé : *État des troupes de l'Électeur de Bavière au 1er août 1741.*

à l'exception de 12 pièces de 24. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne les Impériaux avaient vidé les arsenaux de la Bavière, emporté avec eux 900 pièces de tout calibre et plus de 40 gros mortiers. Cette artillerie n'avait jamais été remplacée, et l'Électeur ne pouvait joindre à ses 12 pièces de 24 que 30 à 40 pièces de 12 et environ 100 pièces de 6, de 4 et de 3. Il n'avait « qu'une douzaine de petits mortiers à jeter des bombes de 50 à 60 livres pesant, ce qui répond à nos bombes de 8 pouces (1) ». Enfin le Maréchal signalait le manque absolu d'équipages de pont en Bavière.

Après ce premier coup d'œil sur les forces militaires de notre allié et sur la faiblesse du corps que l'Électeur pouvait mettre en campagne, 11 bataillons et 15 escadrons, le Maréchal se sentait confirmé dans la nécessité de ne rien retrancher des 40,000 hommes qu'il avait demandés pour l'armée de secours. Il marquait, dans sa réponse au mémoire de Paris du Verney, comme « indispensable d'envoyer de France 50 bataillons, plus un bataillon d'artillerie, 70 escadrons de cavalerie ou de dragons à 150 effectifs, plus 10 compagnies franches ». Il calculait que la reine de Hongrie, aux prises avec le

(1) *Mémoire* n° 3. Correspondance de Bavière, Vol. 92. Aff. étrang. Voir ce mémoire à l'appendice 2 du chapitre VI. — M. Blondel fait aussi une peinture peu flatteuse, empreinte peut-être de quelque exagération, des arsenaux de la Bavière : « Le maréchal de Belle-Isle fut séduit par les caresses que lui fit l'Électeur et par les paroles pompeuses et fausses du maréchal de Terring qui était son ancien ami, l'ayant connu autrefois en France, ... qui le mena dans un arsenal nombreux qui ne consistait que dans de vieilles armes de tout calibre dont la réparation aurait coûté plus de 500,000 livres; qui lui fit voir à la vérité 60 pièces de canon toutes neuves aux armes de l'Électeur et aux siennes parce qu'il était grand-maître de l'artillerie, mais il n'y avait pas un affût, ni chevaux. Il lui fit voir beaucoup de tas de boulets, dont la moitié n'était pas de calibre aux canons... ». Man. 350. Nouv. acquis. franç. Bibl. nationale.

roi de Prusse et l'électeur de Bavière, pourrait se maintenir sur la défensive contre le premier dans les montagnes de la haute Silésie et réunir contre le second, sous les murs de Prague, une armée de 40 à 50 bataillons et de 80 escadrons, que viendraient peut-être renforcer 20,000 Saxons. Loin de rien diminuer de son chiffre de 50 bataillons et de 70 escadrons, il fallait donc plutôt songer à l'augmenter, comme l'écrivait le Maréchal à M. de Breteuil le 6 juin 1741 :

Vous verrez par les mémoires qui répondent aux articles 2 et 3 des demandes : 1° que je pense que l'armée que le Roi enverra en ce pays-ci ne peut être moindre de 50 bataillons et 70 escadrons, et, quoique j'en dise les raisons dans lesdits mémoires, j'ai cru devoir traiter la matière plus à fond, et comme la décision qu'il s'agit de prendre aujourd'hui au conseil du Roi ou de soutenir l'électeur de Bavière ou de l'abandonner, de le faire Empereur ou de laisser le Grand-Duc monter sur le trône impérial, d'abaisser la Maison d'Autriche ou de la voir devenir plus puissante que jamais, est la plus importante qui s'y soit portée depuis plusieurs siècles, j'ai cru devoir écrire une lettre particulière sur ce seul point à M. Amelot dont vous aurez sans aucun doute la communication, et si, comme je le crois, l'on se détermine à l'affirmative, les raisons que j'expose pour que l'armée du Roi soit composée au moins des 50 bataillons et des 70 escadrons que je demande sont si évidentes et si décisives que je ne puis pas imaginer qu'on prenne un parti différent. C'est pourquoi je vous prie de faire encore plus particulièrement vos réflexions sur cette lettre que j'écris à M. Amelot qui est cotée n° 2 afin que, si vous vous trouvez persuadé comme je l'espère, vous me secondiez et m'appuyiez dans le comité et autres conseils et conférences que vous tiendrez à ce sujet avec le ministère et avec Son Éminence. Toutes les opérations de la guerre sont de votre ressort, et, outre l'intérêt général et comme ministre et comme citoyen, vous y en avez encore un plus intrinsèque et plus personnel comme secrétaire d'État de la guerre. Bien loin donc de retrancher les six bataillons dont je vous ai envoyé la note, je compte qu'il y en faut ajouter sept à huit autres de plus avec deux régiments de cavalerie (1). »

---

(1) Belle-Isle à de Breteuil, à Nymphembourg près Munich, ce 6 juin 1741. Vol. 2924. Arch. hist.

La question du plan d'opérations fit aussi un grand pas durant le séjour du maréchal de Belle-Isle à Nymphembourg. Déjà, avant son arrivée en Bavière, elle avait été ébauchée sur ses instructions par M. de Mortaigne. Accueilli avec empressement par Charles-Albert, le futur maréchal général des logis de l'armée de Bavière n'avait point eu de peine à donner aux premiers projets de l'Électeur une orientation conforme aux vues du Maréchal. Vers le milieu d'avril 1741, M. de Mortaigne faisait part à Belle-Isle du résultat de ses premières démarches à la cour de Munich :

Le goût de l'Électeur était de porter la guerre en Autriche, mais je lui ai fait sentir que ce serait une campagne perdue faute de gros canons pour faire le siège de Vienne, l'Électeur n'en ayant que 12 pièces de 24, et ne pouvant en mener avec nous que 6. Je l'ai déterminé à marcher droit à Prague, s'y faire couronner roi de Bohême et, de là, par la droite, se replier sur le Danube pour faire le siège de Linz, ce qui nous assurera des quartiers d'hiver dans l'Autriche. On pourra pendant l'hiver convoquer l'assemblée des électeurs et le faire élire empereur. Je lui ai laissé un mémoire qu'il a trouvé bien. Je remets à vous en rendre compte à votre arrivée ici. Le lieu de la jonction sera à Neumarkt dans le Haut-Palatinat. C'est de ce point que je vais partir pour faire les marches. Il y a 35 lieux d'ici. Je ne trouve aucun secours pour cela et je pars tout seul; avec l'aide de Dieu, tout ira bien. Les arrangements sont pris pour les subsistances, mais il est indispensable que M. le Cardinal lâche promptement de l'argent : le courrier pour demander les 40,000 hommes n'est parti que depuis que je suis ici. Je suis bien arrivé à temps, car, craignant d'indisposer le Cardinal, on allait se contenter de 35,000 hommes (1).

Charles-Albert n'avait point laissé M. de Mortaigne prendre congé de sa personne sans lui donner des marques de sa générosité : « Je pars enfin d'ici, écrivait M. de Mortaigne à Belle-Isle, le 18 avril 1741. Il ne m'a

(1) Mortaigne à Belle-Isle. — Lettre sans date, antérieure au 18 avril 1741, jointe à une lettre du comte de Terring pour le Maréchal, du 26 avril 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang.

pas été possible de partir plus tôt, l'Électeur m'ayant remis de jour en jour. Il m'a comblé de bontés, et, aujourd'hui, en prenant congé de lui, il m'a beaucoup embarrassé. Il a tiré un diamant de son doigt et me l'a présenté. De mon premier mouvement je l'ai refusé. Il a insisté, je l'ai accepté. Ai-je bien ou mal fait ? (1) »

Le 17 mai, M. de Mortaigne était de retour à Munich après avoir reconnu en grande partie les itinéraires que devait suivre notre armée pour se porter en trois colonnes sur Neumarkt dans le Haut-Palatinat. Ses démarches recevaient une approbation sans réserve du maréchal de Belle-Isle, qui le recommandait en ces termes à M. de Breteuil : « Il faut avoir autant de talent, de volonté et de vigueur qu'il en a pour suffire à un aussi grand travail dans un espace aussi court. La facilité de la langue allemande y contribue aussi beaucoup, mais je vous représente qu'on ne peut trop récompenser des sujets de ce mérite, et il ne serait pas juste de les faire tirer au court bâton avec les autres. C'est à quoi je vous supplie instamment de vouloir bien faire faire attention à Son Éminence. J'en connais si fort la justice et la nécessité que je vous en serai bien plus obligé que si c'était pour moi-même (2). »

Avant d'arrêter définitivement le choix du théâtre d'opérations, le Maréchal eut plusieurs conférences avec l'Électeur, le comte de Terring et M. de Mortaigne. Les avantages d'une offensive immédiate au cœur des États autrichiens et d'une marche rapide sur Vienne n'avaient pas échappé à sa pénétration, mais demeurant au 3 juin 1741 dans l'ignorance du parti que prendrait le Roi de Prusse, estimant la saison trop avancée et voyant

(1) M. de Mortaigne à Belle-Isle, à Munich le 18 avril 1741. Vol. 2028. Arch. hist.

(2) Belle-Isle à de Breteuil, à Nymphembourg près Munich, ce 6 juin 1741. Vol. 2024. Arch. hist.



l'Électeur sans artillerie de siège, il n'osait élever ses vues jusqu'à cette entreprise de grande envergure qui, conduite avec audace et vigueur, aurait peut-être décidé du sort de la Maison d'Autriche :

Si, disait-il dans un mémoire (1), le roi de Prusse eût signé le traité dès le mois de mars ou d'avril et que l'on fût assuré d'une diversion aussi (*sic*) puissante pour occuper le même nombre de troupes que commande actuellement M. de Neipperg en Silésie, le plus commode eût été de se porter avec toute l'armée dans l'Autriche. Linz et Passau ne sont pas capables d'arrêter huit jours : la facilité de transporter par le Danube toutes les munitions, tant de guerre que de bouche, eut mis en état de marcher droit à Vienne dont il aurait fallu faire le siège, et on réduisait par une entreprise de cet éclat la reine de Hongrie et le Grand-Duc à se soumettre, dès la première campagne, aux conditions qu'on eût voulu leur imposer. L'exécution de ce projet était non seulement possible mais certaine car si l'armée autrichienne qui est en Silésie se fût portée, comme cela est vraisemblable, en deçà du Danube pour couvrir Vienne, elle y eût été suivie par celle du roi de Prusse; et si l'électeur de Saxe s'était joint aux Autrichiens, à quoi il n'y a aucune apparence si le roi de Prusse était dans notre alliance, les Prussiens eussent été assez forts pour leur faire tête avec la moitié de l'armée de Silésie et, l'autre se joignant à l'Électeur en Autriche, on eût accablé M. de Neipperg et fait également le siège de Vienne, ce qui fait tomber tout à la fois le Tyrol qui se trouve sans communication, sans secours et sans ressources.

L'incertitude du parti que prendra le roi de Prusse et l'impossibilité, quoi qu'il arrive, de pouvoir entrer en action sur les pays bas-autrichiens (2) avant la fin du mois de septembre ne permettant plus de suivre d'aussi vastes projets, il ne convient plus de porter le fort de la guerre sur le Danube. L'on ne pourrait s'emparer tout au plus que de la Haute-Autriche jusques à la rivière d'Enns. Ce pays est trop étroit pour y faire hiverner l'armée du Roi et les troupes de l'Électeur. On laisserait toute la Bohême et la Moravie à l'ennemi sur la gauche et le Tyrol et les montagnes d'Autriche sur la droite, ce qui serait sujet à une infinité d'inconvénients sensibles et inutiles à déduire.

---

(1) *Mémoire* nº 2 *bis*. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. — Ce mémoire est reproduit à l'appendice 2 du chapitre VI.

(2) Il faut entendre par là la Basse-Autriche.

Rejetant encore comme premier théâtre d'opérations le Tyrol dont l'occupation difficile ferait perdre un temps précieux et obligerait peut-être notre armée à prendre ses quartiers d'hiver sur les terres de l'Électeur, le Maréchal s'arrêtait au parti de conquérir la Bohême. Il donnait à ce choix une double préférence: « 1° En consultant les motifs politiques, il convient essentiellement à l'Électeur de se mettre en possession du royaume de Bohême, de s'en faire couronner roi dans la capitale, d'y convoquer les États et de s'y faire prêter serment. On sent toutes les conséquences et toutes les suites de cette démarche. 2° Si la marche et les transports sont plus difficiles, attendu qu'il n'y a aucun secours de rivière, on a l'avantage, dès que l'on a passé la Naab et les monticules qui sont à l'entrée de la Bohême, de trouver un pays ouvert jusques à Prague où il convient de se porter avec toute la diligence possible, du jour que l'armée partira de son rendez-vous général, où elle se sera reposée le temps qui aura été nécessaire, que l'on a évalué à 8 jours ». Le Maréchal comptait être maître, avant la fin de cette année, de la Bohême à la gauche de l'Elbe et de la partie de la ville de Prague, située sur la rive gauche de la Moldau, remonter le cours de cette rivière et, par Passau et Linz, étendre ses quartiers d'hiver dans la Haute-Autriche le long de la rivière d'Enns. Il lui paraissait indispensable, avant toute opération, d'occuper Passau « pour assurer la tête de la frontière de Bavière du côté de l'Autriche, procurer une communication des troupes qui agiront en Bohême avec celles qui seront sur la Haute-Autriche et assurer la navigation du Danube ». L'Électeur devait former sans retard, non loin de cette ville, un camp à Scharding sur l'Inn, sous prétexte de relever les fortifications de cette dernière place. Ses troupes seraient ainsi à portée de se jeter sur Passau au premier signal « si les mouvements des Autrichiens les y obligent, sinon l'Électeur

attendra que l'armée du Roi passe le Rhin. Alors il s'emparera de Passau et s'y mettra assez en force pour y attendre avec sûreté l'arrivée des troupes auxiliaires. L'on formera à Passau les dépôts nécessaires pour faire le siège de Linz, qui est une affaire de peu de jours, ce qui ne s'exécutera qu'après s'être rendu maître de Prague et avoir fini les expéditions de Bohême pour l'établissement des quartiers d'hiver et assurer la tête de la droite par la rivière d'Enns ».

Entrant ensuite dans le détail de la marche des troupes, le Maréchal fixait le rendez-vous de l'armée à Neumarkt pour l'infanterie, sur la rivière d'Amberg, la Vils, pour la cavalerie. Nos troupes s'y porteraient en trois colonnes composées par tiers d'infanterie, de cavalerie et de dragons. M. de Mortaigne avait déjà reconnu et arrêté entièrement l'itinéraire de la colonne de la droite et la plus grande partie de la marche de la colonne du centre. La première colonne, celle de la droite, partant de Fort-Louis sur le Rhin, devait atteindre Neumarkt en vingt-sept jours de marche, y compris les séjours. La seconde colonne, partant de Germersheim ou de Rheinzabern, la troisième de Mannheim ou d'un pont jeté à hauteur de Spire, devaient effectuer leur trajet à peu près dans le même temps. Toutes ces troupes porteraient avec elles vingt jours de pain ou de biscuit. Des dépôts de farine seraient établis à Donauwœrth et à Ingolstadt pour assurer la fourniture des colonnes à partir de leur vingtième jour de marche et pendant leurs huit jours de séjour à Neumarkt et sur la rivière d'Amberg. Le Maréchal demandait que l'on échelonnât sans tarder sur le Danube un approvisionnement de 40,000 sacs de blé, de deux tiers de froment et d'un tiers de seigle, dont 20,000 sacs à Donauwœrth, 15,000 à Ingolstadt et 5,000 à Straubing. En partant de Neumarkt pour entrer en Bohême, l'armée serait ravitaillée pour douze jours de pain et de biscuit : elle se ferait suivre d'un

convoi de trente jours de farine, tiré d'Ingolstadt. Le Maréchal projetait de constituer un approvisionnement d'avoine à Ingolstadt en prévision des huit jours de séjour de notre armée sur la rivière d'Amberg. De son côté, l'Électeur formerait ses magasins à Straubing, puis à Passau, où il serait possible de faire descendre les magasins du Roi dès que l'armée serait entrée en Bohême. Belle-Isle demandait l'envoi sans retard à Munich d'un munitionnaire général « également capable, expérimenté et intelligent pour venir faire les achats et emplacements pour lesquels il n'y a pas un moment à perdre (1) ». Il demandait aussi qu'on mît auprès de l'Électeur un ministre du Roi, dûment accrédité, « homme de caractère, qui soit capable de conduire et de tenir la main aux articles ci-dessus et puisse en même temps veiller et au bon emploi et à la diligence de ce que l'Électeur doit faire lui-même pour ses propres troupes (2) ». Le Maréchal proposait pour cet emploi de confiance M. de Beauvau, le brillant mestre de camp du régiment de la Reine, le même officier qui, chargé de saluer Frédéric à son avènement au nom de Louis XV, avait si clairement démasqué les vues et le caractère ambitieux du jeune roi. « Après y avoir bien réfléchi, écrivait Belle-Isle à Amelot, le 6 juin 1741, j'ai trouvé que M. le marquis de Beauvau était peut-être le seul qui pût convenir, attendu qu'il remplira également les fonctions dont vous jugerez à propos de le charger et toutes celles qui seront du département de M. de Breteuil. Il a tout ce qu'il faut pour plaire à l'Électeur et pour suivre les détails avec le comte de Terring qui, de son côté, exerce le ministériat des affaires étrangères et celui de la guerre. Le régiment de la Reine que

(1) *Mémoire* nº 2 *bis*. Voir l'appendice 2 du chapitre VI.

(2) Belle-Isle à Amelot, à Nymphembourg près Munich, 6 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

M. de Beauvau commande est tout porté en Lorraine et est naturellement de ceux qui passeront en ce pays-ci. Ainsi il se trouvera placé pour le rejoindre quand il en sera temps. Il est d'ailleurs si naturel que le Roi envoie ici un ministre, en même temps qu'il en va un en Saxe et qu'il y en a dans toutes les autres cours électorales, que sa mission ne pourra jamais faire connaître à qui que ce soit le véritable objet qui est celui qui déterminera M. de Beauvau, que je sais être entièrement tourné du côté de son métier pour lequel je lui connais beaucoup de talents, et il y aura ici l'occasion de les mettre en œuvre avec beaucoup d'utilité pour le bien du service. Je souhaite, Monsieur, que vous approuviez cette idée qui, à ce que j'espère, aura aussi l'approbation de Son Éminence (1). »

Passant en revue l'article des pontons et de l'artillerie, Belle-Isle demandait qu'un équipage de 30 pontons fût destiné à l'armée de Bavière. Comme l'Électeur disposait seulement de 12 pièces de 24, attirail insuffisant pour attaquer la ville neuve et le château de Prague, le Maréchal ne voyait d'autre solution que celle de faire venir de France un supplément de grosse artillerie ou d'emprunter de force à la ville libre de Nuremberg son artillerie, en menaçant ses bourgeois d'un bombardement. Il ne se dissimulait pas les risques de ce dernier parti, le légitime émoi que susciterait dans l'Allemagne cette agression, et n'y voulait recourir qu'à la dernière extrémité. Se heurtant d'autre part à la difficulté insurmontable d'amener de France 25 ou 30 pièces de 24, le Maréchal, qui avait d'abord eu la pensée de mettre à la suite de l'armée 4 pièces de 24 et 2 de 16, proposait leur remplacement par 8 pièces de 24, « et peut-être, qu'avec

(1) Belle-Isle à Amelot, à Nymphembourg près Munich, 6 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

cette addition aux 12 pièces de l'Électeur et le grand nombre de pièces de 12 qu'il a, on pourrait réussir dans l'attaque de Prague qui est l'objet le plus essentiel (1) ». Le Maréchal réclamait en outre l'envoi de 4 ou de 6 mortiers « propres à jeter des bombes de 12 pouces ».

Pour son artillerie de campagne, Belle-Isle jugeait suffisant un équipage de 24 pièces ordinaires en mettant à la tête de l'infanterie 35 ou 40 pièces à la suédoise. Il montrait que le roi de Prusse avait tiré un excellent parti de ses canons de bataillon à la journée de Mollwitz : « Les cuirassiers d'Autriche, qui passent avec raison au nombre de la meilleure cavalerie d'Allemagne, n'ont pu ni se former sous ce feu ni l'essuyer. Ils ont chargé en colonne et à la débandade pour s'en tirer plus promptement (2). » Les Saxons, les Hanovriens, les Hessois, les Danois et les Bavarois, possédaient tous une artillerie légère attachée aux bataillons d'infanterie : « il est donc de même indispensable que les armées du Roi en soient amplement pourvues, puisque voilà une nouvelle arme à feu qui est devenue générale ».

Après avoir arrêté les grandes lignes du plan d'opérations, le maréchal de Belle-Isle essaya de résoudre, par plusieurs mémoires, une question non moins importante : celle des subsides que la France devait accorder à l'Électeur. Il connaissait l'opposition de Fleury à un nouvel accroissement de dépenses, mais il passa outre. La détresse de l'Électeur était si grande, ce prince était paralysé à un tel point dans toutes ses démarches par le défaut d'argent que le Maréchal n'hésita pas à encourir le mécontentement du Cardinal en réclamant en faveur de Charles-Albert une forte augmentation de subsides.

---

(1) *Mémoire* n° 2 *bis*.
(2) *Ibid*.

Il s'était rendu compte que non seulement l'Électeur n'avait pas un écu dans sa caisse militaire, mais qu'il devait encore, pour l'entretien de son armée pendant la guerre de la Succession de Pologne, une somme de 3,800,000 livres (1). Du million de florins que Charles-Albert avait demandé à Fleury en décembre 1740 pour porter son armée à 17,000 hommes, il n'avait encore touché que 400,000 florins, et le million était déjà, par anticipation, entièrement dépensé. L'effort de l'Électeur pour augmenter à nouveau ses troupes de 2,000 hommes d'infanterie et de 1,000 cavaliers lui avait encore coûté près de 300,000 florins. De ses propres ressources, il ne pouvait faire face qu'à l'entretien de 8,000 fantassins, de 2,000 cavaliers et de ses régiments de milice, d'une dépense totale de 2,000,000 de florins. Encore ne parvenait-il à « suffire à un pareil objet qu'en se retranchant sur tout le reste et coupant dans le plus vif (2) ». Restait donc à la charge du roi de France l'entretien de 10,000 hommes, que le Maréchal évaluait à 1,344,000 florins ou à 3,360,000 livres par année (3). Prévoyant le refus de Fleury de souscrire à une dépense aussi élevée, il chercha un moyen de diminuer les charges de la France et le trouva dans la combinaison suivante. Il proposa au Cardinal de consacrer l'argent versé par l'Espagne à la Bavière à l'entretien de 5,000 Bavarois déjà sur pied et à la levée de 1,000 cavaliers, de réduire ainsi à 5,000 hommes le contingent à la charge du roi de France et de remplacer les 5,000 hommes d'infanterie de nouvelle levée que l'Électeur s'était engagé

(1) *Mémoire* coté B. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. Se reporter à l'appendice 2 de ce chapitre VI.

(2) Belle-Isle à Amelot, à Nymphenbourg près Munich, ce 3 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

(3) *Mémoire* sur les subsides. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. Voir l'appendice 2 du chapitre VI.

envers l'Espagne à adjoindre à son armée, par 5,000 hommes d'augmentation dans l'infanterie de notre armée de Bavière. Grâce à cet expédient, le Cardinal aurait pu réduire le chiffre de nos subsides à 2,160,000 livres, soit à 2,000,000 de livres en chiffre rond.

Le Maréchal réclamait le payement immédiat à l'Électeur de :

1° 600,000 florins, reste du million de florins demandé en décembre 1740, soit............	1,500,000 livres.
2° L'entretien des 3,000 hommes d'infanterie et des 2,000 cavaliers à la charge du roi de France. Cet entretien compté pour les premiers à partir du 1er janvier 1741, pour les seconds à partir du 1er avril de la même année, s'élevait jusqu'au 1er juillet à 288,000 florins, soit......	720,000 —
3° Du montant des frais de la première levée des 2,000 fantassins et des 1,000 cavaliers que l'Électeur avait mis sur pied pour porter son armée de 17,000 à 20,000 hommes. Cette dépense atteignait la somme de 297,000 florins, soit..............................	742,500 —
TOTAL..................	2,962,500 livres.

D'après le maréchal de Belle-Isle, au moyen de cette somme de 3,000,000 de livres, le roi de France aurait « fait pleine justice à l'Électeur » jusqu'au 1er juillet 1741. Il lui resterait désormais à fournir à Charles-Albert, tous les six mois, un subside de 1,080,000 livres « à commencer du 1er juillet jusques à l'expiration de la guerre (1) ».

S'efforçant sur ce chapitre des subsides de gagner à sa cause le Ministre des affaires étrangères, le Maréchal lui écrivait : « La saison est si avancée et l'impuissance de l'Électeur si absolue que je ne puis assez vous représenter combien il est indispensable de lui faire toucher

(1) *Mémoire* sur les subsides.

ces sommes sans perte de temps, sans quoi les choses les plus essentielles lui manqueraient quand il faudra agir et toutes nos opérations seraient arrêtées. Ce prince se trouverait d'ailleurs dans les embarras les plus extrêmes qui influeraient immanquablement sur toute la besogne. Je sais plus que qui que ce soit combien notre propre situation est violente, et c'est ce qui m'a fait retourner de tous les sens les moyens de diminuer l'objet dont il s'agit (1). » Tous les calculs du Maréchal étaient appuyés de mémoires qui attestaient le travail prodigieux auquel il avait dû se livrer pendant son séjour à Nymphembourg. « L'Électeur a fait apporter tous les états de sa chancellerie, de sa chambre des finances et de la caisse militaire pour me montrer lui-même la preuve et les pièces justificatives de tout ce qu'il me disait, et ce n'est qu'après avoir réellement vu, comme ce prince l'a souhaité, par moi-même les pièces que j'ai dressé les mémoires ci-joints (2). » Dans sa fièvre de travail ininterrompu, Belle-Isle n'avait point trouvé un moment de loisir pour visiter les beaux jardins de Nymphembourg. L'Électeur et le comte de Terring, secoués et gagnés un instant par cette activité dévorante, étaient sortis de leur lenteur habituelle. Tous deux avaient écouté d'une oreille complaisante le Maréchal développant avec une foi communicative ses vastes desseins ; ils l'avaient contemplé avec admiration débrouillant autour d'eux le chaos ; ils avaient acquiescé sans réserve à l'échafaudage entier de son œuvre. Flatté de ce rôle d'oracle, Belle-Isle était loin d'attribuer cette absence de toute discussion au peu d'étendue des lumières de Charles-Albert. Peu s'en fallait même qu'il ne découvrît en ce faible

(1) Belle-Isle à Amelot, à Nymphembourg près Munich, ce 3 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

prince les traits du génie. « Je n'ai pas perdu un moment, écrivait-il le 3 juin à Amelot, depuis le départ de M. de Montijo. J'ai travaillé sans relâche et avec l'Électeur et avec le comte de Terring pour couler à fond toutes les différentes matières. J'ai eu deux ou trois heures de séance par jour avec l'Électeur en personne. C'est un plaisir de travailler avec ce prince qui est parfaitement au fait de toutes ses affaires. Il a une conception facile, entend tous les détails et joint, à beaucoup de pénétration et (à) une grande finesse, une douceur et une politesse infinies et, ce qui me touche le plus, un fond de respect et d'attachement pour le Roi qui s'exprime encore plus par ses façons que par ses discours (1). »

Si le Maréchal avait trouvé dans l'Électeur son héros, Charles-Albert goûtait de son côté une joie sans mélange au spectacle de l'ardeur avec laquelle Belle-Isle et son frère embrassaient ses intérêts. Le Maréchal s'était montré si bon Bavarois qu'il avait gagné tous les cœurs et, dit l'Électeur dans son Journal (2), « il partit le 8 juin au regret de toute ma cour et au mien, ne pouvant assez me louer des bonnes façons dudit Maréchal et de son frère qui s'est attiré toute mon estime ». Encore sous le charme que l'ambassadeur de France répandait autour de lui, l'Électeur écrivait au Cardinal le 6 juin 1741 : « J'ai eu tant de satisfaction des lumières et des sentiments que j'ai trouvés en M. le maréchal de Belle-Isle que je ne saurais assez témoigner à Votre Éminence combien je lui suis obligé d'avoir contribué à l'ordre que le Roi lui a donné de se rendre auprès de moi (3). » Trois jours auparavant, Charles-Albert avait adressé au roi de France cette lettre où il lui exprimait sa recon-

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

(2) *Das Tagebuch Kaiser Karl's VII* (publié par Heigel, Munich, 1883), p. 16.

(3) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

naissance du choix de notre ambassadeur dans les termes les plus chaleureux.

Sire,

L'intérêt que Votre Majesté veut bien prendre à l'élévation et à l'agrandissement de ma Maison, le choix qu'Elle a fait de M. le maréchal de Belle-Isle pour ménager et conduire un ouvrage dont le succès doit être aussi avantageux pour moi que glorieux pour Elle et les assurances qu'Elle l'a chargé de me donner de son amitié et de sa protection, sont autant d'objets de ma reconnaissance que je peux assurer V. M. qui ne saurait finir qu'avec ma vie. Quoique, par tout ce que j'avais entendu dire du mérite distingué de M. le maréchal de Belle-Isle, je fusse déjà prévenu pour lui de la plus grande estime, l'expérience que je viens de faire moi-même de ses talents supérieurs, de ses lumières et de son zèle pour la gloire de V. M., l'ont augmentée à un point que je ne puis exprimer la satisfaction que j'ai eue de m'entretenir avec lui. Je l'ai fait avec toute la confiance que je dois avoir dans un ministre que V. M. honore de la sienne et qui, en effet, en est si digne. Je me flatte que, dans le compte que M. le maréchal de Belle-Isle rendra à V. M., il l'informera pleinement de mes vues et des moyens que j'imagine qui peuvent en assurer le succès que j'ose dire qui ne m'intéresse pas moins par l'éclat qu'il peut répandre encore sur le règne de V. M. que par les avantages que j'en peux tirer. Quelle satisfaction pour moi, Sire, d'espérer de me trouver dans l'heureuse situation de voir resserrer entre V. M. et moi des liens qui seront d'autant plus durables que je lui devrai tout et que je tiendrai de son amitié et de sa générosité tous les avantages que je puis me promettre de sa puissante protection. Je ne saurais trop répéter, Sire, que, dans quelque état que me mette l'appui de V. M., je conserverai toute ma vie pour Elle l'attachement inviolable et le respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, très humble et vrai serviteur et cousin.

CHARLES-ALBERT (1).

Témoin de l'inexpérience des commissaires bavarois dans leurs achats de blé pour le compte de l'Électeur, le Maréchal écrivait Paris à du Verney le 2 juin 1741 : « Il

(1) Charles-Albert à Louis XV, 3 juin 1741. Correspondance de Bavière, Vol. 92. Aff. étrang.

est absolument nécessaire que vous envoyiez ici un homme principal pour diriger tous ces achats ». Il insistait dans les termes les plus pressants pour que l'habile administrateur consentît à assurer par lui-même en Bavière un premier établissement de nos magasins :

... Je vous observerai que plus je vois les choses de près par moi-même et plus j'ai lieu de craindre que, dans l'exécution, il ne manque une infinité de choses si elles ne sont conduites par quelqu'un de la plus grande capacité et expérience.

Vingt-cinq ans de paix ont fait oublier à tous les gens de ce pays-ci ce qu'ils ont vu qui se pratiquait en France pendant la guerre pour le service des vivres. La plupart de ceux qui s'en sont mêlés sous le feu Électeur sont morts ou étaient trop jeunes alors pour avoir acquis assez d'expérience, en sorte qu'il faut regarder qu'il n'y a pas ici un seul homme qui y entende la moindre chose.

Tout ce que je viens de dire doit également s'appliquer à ceux qui seront commis par l'Électeur pour avoir la manutention de ses vivres, de même qu'à ceux qui en seront les ordonnateurs. Je n'avais que trop prévu le peu de secours que nous trouverions ici dans ce genre, et c'est une des principales raisons qui m'a fait désirer que votre santé et vos affaires vous permissent de venir faire une campagne ici pour former ce premier établissement, connaissant l'étendue de votre zèle pour le service du Roi. Je ne doute pas que vous ne retrouviez encore assez de forces pour, dans une circonstance aussi intéressante, donner à M. de Breteuil, sur qui va rouler tout cet événement, cette marque de votre attachement pour lui. Je vous ajouterai qu'en mon particulier j'en serais très aise par la tranquillité que j'aurai si c'est vous qui êtes chargé de cette besogne, la certitude où je serai que tout ce qui en dépend n'arrêtera aucune opération et le soulagement que cela me procurera. Le peu de confiance que j'aurai en tout autre me forcera à entrer dans beaucoup de détails qui me prendront bien du temps.

Je ne vous ai parlé jusqu'à présent que des munitionnaires bavarois; je n'ai guère plus de confiance dans ceux que vous vous proposez d'envoyer pour les vivres de France; je les connais, je fais de leur talent le cas qu'ils méritent. Je les crois d'excellents seconds pour exécuter vos ordres, mais nullement capables de gouverner en chef, pour leurs coups d'essai, une entreprise de l'espèce de celle-ci dans laquelle il faut l'expérience la plus consommée et les ressources les plus actives pour réussir. Je crois que, si la guerre se tourne en longueur, qu'ils seront très bons, la seconde campagne, à marcher seuls sur les plans que vous leur aurez tracés et les connaissances qu'ils auront déjà prises



sur le lieu, en sorte que, si votre santé ou les besoins que M. de Breteuil pourrait avoir de vous ne vous permettaient point de demeurer en Allemagne plus longtemps, le service pourrait alors se soutenir parce que la machine se trouverait toute montée.

... Je finis, Monsieur, en vous réitérant mes instances pour que vous vous déterminiez à venir mettre ici toutes choses en règle ; jamais objet n'a été plus intéressant et plus digne de vos talents supérieurs. J'ajoute même que, vu les retardements qui exigent à présent une précipitation qui augmente les difficultés, votre présence est devenue indispensable ; cette besogne ne peut ni ne doit être longue par une infinité de raisons.

Aussi le sacrifice que vous ferez, sans en être moins méritoire, ne sera pas de durée ; je vous en aurai, à mon particulier, une aussi grande obligation que s'il ne s'agissait pas du service du Roi. Je vais attendre sur cela de vos nouvelles avec impatience et vous prie cependant d'être persuadé de tous les sentiments avec lesquels je suis, etc. (1).

Le 4 juin 1741, le Maréchal mandait à M. Hocquard sa ferme résolution de ne rien diminuer de la force de l'armée, ses regrets du temps perdu et son espérance que M. du Verney et lui feraient tous leurs efforts pour permettre à nos troupes de se mettre en mouvement le 1er août.

... C'est, disait-il, l'époque la plus reculée où je désirerais que l'armée se mît en marche, car figurez-vous que du jour qu'elle passera le Rhin, y compris les séjours, elle sera trente jours avant que d'arriver au camp de jonction avec les Bavarois. Je compte qu'on ne peut pas leur donner moins d'une huitaine de séjour pour s'y reposer et à rajuster tous les bagages, et après quoi elle aura encore douze à quinze jours de marche à faire tout de suite en corps d'armée. Voyez, je vous prie, où cela nous mène et vous devez vous figurer que les premiers jours d'octobre dans ce pays-ci sont pis que les derniers de décembre à Paris. Il faut quasi s'attendre que la terre sera couverte de neige lorsque l'on entrera en campagne. Vous connaissez trop le détail du besoin d'une armée, des fatigues qu'elle essuie dans cette saison, des maladies, de toutes sortes de désastres dans les équipages, pour ne pas

(1) Belle-Isle à Paris du Verney, à Munich, le 2 juin 1741. Vol. 2924. Arch. hist.



concevoir l'importance dont il serait que nous puissions au moins faire toutes ces marches dans une saison praticable, et l'on pourrait s'en flatter si l'armée pouvait passer le Rhin dans les premiers jours d'août. Je ne vois rien qui puisse la retarder que l'article de M. du Verney; il a trop de ressources dans l'esprit et trop d'expérience pour ne les point mettre en œuvre avec la plus grande activité dans des circonstances qu'il sentira mieux qu'un autre.

C'est par toutes ces raisons et les précautions que je suis assuré qu'il a déjà prises que je ne puis me persuader qu'il persiste à demander encore trois mois, comme il a eu raison de le faire le premier jour qu'on lui a communiqué ce projet, lorsque vous lui aurez fait sentir l'importance d'abréger ce délai le plus qu'il pourra, et vous me soulagerez extrêmement si vous pouvez me faire une réponse telle que je la désire (1).

Comme il l'avait fait dans sa lettre à Paris du Verney, le Maréchal réclamait l'envoi immédiat d'un commis principal des vivres pour les achats de blé et d'avoine ; il demandait que le choix des attelages se portât sur des limoniers pleins de force, vu la longueur de la route, et qu'on ne perdît point de vue les soins à procurer à nos malades pendant la traversée de l'Allemagne. Il exprimait son désir de faire distribuer du riz aux troupes, non seulement pendant la route mais encore pendant toute la campagne, et son intention de le faire venir d'Italie. Il prévenait M. Hocquard que la Bavière offrirait des ressources suffisantes pour la confection des souliers et pour la fourniture de la viande. Le Maréchal priait le futur intendant de l'armée de Bavière de recommander à La Martinière de s'entourer, dans le service des hôpitaux, de sujets de choix « 1° parce qu'il n'en trouvera aucun dans le pays pour remplacer ceux qu'il voudrait renvoyer ; 2° nulle communication pour en faire revenir d'autres de France ». Belle-Isle attirait l'attention de M. Hocquard sur la nécessité de prévoir à Amberg un

(1) Belle-Isle à M. Hocquard, à Nymphembourg, le 4 juin 1741. Vol. 2024. Arch. hist.



approvisionnement de 12 jours d'avoine, au lieu d'un approvisionnement de 8 jours, afin que la cavalerie et les attelages, qui trouveraient à l'entrée de la Bohême « des montagnes assez rudes », en portassent avec eux pour 4 jours. Il lui signalait encore la perte de 30 sols que subissaient nos louis au delà du Rhin, perte qu'il serait injuste de faire supporter à l'armée, la nécessité de multiplier pour le prêt des troupes la monnaie courante de la Bavière, et les secours que nous procurerait à cet égard l'Électeur en mettant les coins de sa monnaie à notre disposition.

La lecture des amples mémoires du maréchal de Belle-Isle causa à Fleury un véritable effroi. Il avait sous les yeux les réponses précises à toutes les questions de Paris du Verney et voyait s'évanouir en une heure les prétextes qu'il avait invoqués de longs mois pour ne rien entreprendre. Ces mémoires lui apportaient un plan d'opérations entièrement développé avec la perspective du commencement immédiat des hostilités et d'immenses sacrifices d'argent. Ils respiraient la guerre avec tout son appareil menaçant, bien que le Maréchal se défendît d'avoir voulu en venir à cette extrémité. « Je vois avec une véritable douleur, écrivait-il au Cardinal le 6 juin 1741, les approches d'une guerre que Votre Éminence sait que j'ai toujours appréhendée (1). » Fleury n'était pas dupe de ce langage de convention. Il se connaissait assez en hommes pour savoir que Belle-Isle et notre nouvel allié, Frédéric, ne lui laisseraient ni trêve ni repos qu'il n'eût mis la France en état de jeter le masque et de descendre, armée de pied en cap, dans l'arène, et cependant la brusquerie de son réveil l'étourdit au point

(1) Belle-Isle à Fleury, à Nymphembourg le 6 juin 1741. Correspondance d'Allemagne, Vol. 400. Aff. étrang.

qu'elle l'empêcha de se rendre sur-le-champ à l'évidence et d'abandonner sa politique de temporisation. Il se raidit dans un dernier effort pour différer la guerre, tout au moins la traîner en longueur et la reporter, si possible, à l'année suivante. Il lui suffirait, croyait-il, de réduire à des proportions si infimes l'essor puissant assigné par le Maréchal à notre intervention qu'il briserait ses rêves ambitieux et ramènerait presque au néant ses vastes projets. Dans le Conseil des ministres, le Cardinal se déclara prêt à envoyer un munitionnaire en Bavière et M. de Beauvau auprès de Charles-Albert, mais à ne faire passer le Rhin qu'à un corps de 20,000 à 22,000 hommes de nos troupes. Il acquiesçait ainsi en apparence aux demandes du Maréchal, mais, en réduisant de moitié la force de l'armée de secours, il le mettait dans l'impuissance, ainsi que l'Électeur, d'exécuter leurs projets de conquêtes. Répondant à Belle-Isle le 17 juin 1741, il n'eut garde de faire la moindre allusion aux opérations militaires et aux nouvelles entraves qu'il se proposait d'y apporter. Il se contenta d'exprimer ses craintes à l'approche des hostilités et de s'étendre sur la méfiance que ne cessait de lui inspirer le roi de Prusse:

L'Électeur, disait-il, mérite certainement par son attachement à la France, autant que par ses grandes qualités, tout ce que le Roi fait et fera encore pour lui. On doit le regarder comme le seul prince de l'Europe qui ait de l'élévation, de la noblesse dans les sentiments et de la suite dans ses desseins. Il est malheureux qu'il ne soit pas plus riche ni plus puissant, et, quand je songe que nous n'avons quasi d'autres alliés que des princes fort mal dans leurs affaires, je ne laisse pas d'être effrayé de la guerre où nous allons entrer. J'avoue que le roi de Prusse, qui n'est pas dans ce cas, m'inquiète plus qu'aucun. Il n'a aucune règle dans son esprit, il n'écoute aucun conseil et prend très légèrement ses résolutions sans avoir préparé auparavant les moyens propices pour y réussir. La bonne foi et la sincérité ne sont pas ses vertus favorites, et il est faux en tout, même dans ses caresses. Je doute même qu'il soit sûr dans ses alliances, car il n'a pour principe que son unique intérêt. Il voudra gouverner et faire à sa tête sans aucun concert avec nous, et il est détesté de toute l'Europe.



Le portrait vous paraîtra peut-être un peu chargé, et, comme vous l'avez vu de plus près que moi, je vous en fais le juge, mais je ne puis m'empêcher de craindre que, si on lui proposait un parti avantageux en cas que la cour de Vienne ou plutôt l'Angleterre juge qu'il est essentiel pour eux de le détacher de nous, il ne serait pas scrupuleux, sous les prétextes qu'il pourrait imaginer, de se séparer de notre alliance. Je vous ouvre mon cœur, et je vous prie de brûler ma lettre (1).

Presque à la même heure, le maréchal de Belle-Isle, qui avait quitté Munich pour se rendre auprès de l'Électeur palatin, était poursuivi par la crainte que le Cardinal ne s'appuyât sur l'alliance prussienne et sur les ressources militaires de Frédéric pour n'envoyer en Bavière qu'un secours de peu d'importance. Le 11 juin 1741, il écrivait à M. de Breteuil une longue lettre où il démontrait, par de nouveaux arguments, la nécessité de ne rien diminuer de la force de notre armée. Suivant lui, les troupes ne seraient pas complètes au mois d'août. Beaucoup de soldats, enrôlés à la hâte et trop jeunes, ne pourraient supporter les fatigues des longues marches de concentration et d'une campagne pénible « qui commencera à l'entrée de l'hiver dans un pays beaucoup plus froid que la France ». L'armée laissera derrière elle nombre de traînards et de malades qu'il sera difficile de rassembler. Les recrues manquant aux régiments et les officiers qui les amèneront trouveront peut-être des difficultés à rejoindre l'armée. Plusieurs officiers, pris à l'improviste par un départ précipité, seront amenés à distraire des soldats pour leur servir de valets. Le Maréchal en concluait que nos bataillons arriveraient fort faibles sur l'Elbe et diminués sans doute du quart de leur effectif du départ (2).

(1) Fleury à Belle-Isle, à Issy, le 17 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

(2) Lettre de Belle-Isle à de Breteuil, à Heilbronn, 11 juin 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

Belle-Isle ne se doutait pas, en développant ces raisons, excellentes à ses yeux pour le soutien de sa thèse, qu'il fournissait à Fleury des armes toutes prêtes pour combattre ses plans. Le Cardinal s'en remettait le 21 juin à Amelot du soin d'informer le Maréchal que la saison était trop avancée pour se conformer au plan qu'il avait si longuement développé le 3 juin, que l'armée arriverait devant Prague seulement à la fin de novembre, que de notre côté aucun préparatif n'était commencé et que la France ne pouvait rien faire cette année au delà de l'envoi de 20,000 à 25,000 hommes en Bavière, forces suffisantes pour permettre à l'Électeur de prendre ses quartiers d'hiver en Haute-Autriche et en Bohême.

..... Rien n'est mieux pensé, disait le Ministre, que le plan de campagne que vous avez conçu, et, si la saison était moins avancée, le Roi n'hésiterait pas à l'adopter en entier malgré les difficultés qu'on peut prévoir dans l'exécution, mais qui sont inséparables d'une aussi grande entreprise et qu'on peut cependant surmonter quand on a du temps devant soi. Malheureusement l'irrésolution du roi de Prusse a obligé de tout suspendre jusqu'à ce qu'on fût certain du parti que ce Prince prendrait. A mesure que le temps s'est écoulé, les difficultés se sont multipliées, et il n'est plus possible aujourd'hui d'espérer de remplir les vues que vous proposez. Songez que nous sommes au 21e juin, qu'il n'y a encore nulles dispositions de faites; qu'il faut au moins 3 mois avant qu'un aussi gros corps d'armée que celui que vous demandez puisse être en état de passer le Rhin; que, du jour que les troupes du Roi se seront mises en mouvement, il faut 30 jours de marche avant que d'être arrivées au lieu du rendez-vous; qu'après une marche aussi pénible et aussi longue, il faudra les laisser reposer pendant quelque temps; qu'il faudra encore au moins quinze jours avant que d'arriver à Prague et qu'on aura gagné la fin de novembre avant que d'en pouvoir former le siège dans un pays où l'hiver est bien plus rude qu'ici. Les recrues qui composeront le tiers de l'armée pourront-elles soutenir une aussi grande fatigue et les injures de la saison? N'est-ce pas exposer l'armée entière à périr par la seule rigueur du climat et par les difficultés des subsistances? Joignez à tout cela tous les autres obstacles sans nombre que vous avez prévus et vous conviendrez que, nécessité n'ayant point de loi, on serait forcé, quoique à regret, de renoncer pour cette année à un projet qui sans contredit serait le

meilleur s'il avait été possible de s'y préparer d'avance, mais qui devient impraticable dans l'état où sont les choses.

Son Éminence attend donc, Monsieur, de vos lumières que vous lui proposiez un autre arrangement plus conforme à la situation où nous nous trouvons, qui ne semble pas pouvoir comporter d'autre projet pour cette année que de prendre des quartiers d'hiver soit en Bohême, soit dans la Haute-Autriche, suivant que vous y trouverez plus de facilité ou plus d'avantage. Et comme il est difficile de s'expliquer assez amplement par écrit pour prévoir à toutes les difficultés et à toutes les objections, M. le Cardinal souhaiterait que vous envoyassiez ici le plus promptement qu'il sera possible M. le chevalier de Belle-Isle que vous auriez pleinement instruit de toutes vos vues et avec qui l'on pourrait bien plus aisément tout concerter.

En attendant, Sa Majesté a donné ses ordres pour faire passer au plus tôt 20,000 ou 25,000 hommes en Bavière parmi lesquels il y aura 6,000 hommes de cavalerie avec (1)..... pièces d'artillerie de campagne ; au moyen de quoi l'Électeur se trouvera à la tête de 40,000 à 45,000 hommes. Un aussi gros corps de troupes est bien suffisant pour faire sur le champ une diversion et forcer la reine de Hongrie à rappeler sur les frontières de Bavière une partie des forces qui sont actuellement en Silésie, ce qui laisserait le champ libre au roi de Prusse pour tout ce qu'il voudrait entreprendre. Quelque parti que choisisse la cour de Vienne, il ne lui sera pas possible d'empêcher l'Électeur de prendre des quartiers en Bohême ou en Autriche.

..... Outre le corps de 20,000 à 25,000 hommes que le Roi compte faire passer en Bavière aussitôt que cela sera possible, Sa Majesté compte former aussi incessamment un corps de 30,000 hommes sur la Moselle pour protéger les États du roi de Prusse qui sont voisins de ces cantons. Ainsi vous voyez que tout ce que vous avez promis à ce prince est rempli et qu'il ne peut avoir aucun reproche à vous faire sur le manque d'exécution des paroles que vous lui avez données. Je ne crois pas cependant que la Gueldre ni le duché de Clèves courent aucun risque pour cette année. Il n'y aurait à craindre que de la part des Hollandais qui ne seront pas pressés de se déclarer malgré tout le pouvoir qu'a l'Angleterre dans cette république (2).

M. de Breteuil, par un simple billet daté aussi du

---

(1) Le nombre manque dans le texte.

(2) Amelot à Belle-Isle, à Paris, le 21 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.



21 juin 1741, n'apportait point au Maréchal de meilleures nouvelles : « ... Je vois que l'on ne peut compter décisivement que sur un corps de 22,000 hommes, et la crainte de vous l'avoir annoncé pour 25,000 me fait vous adresser ce billet pour me réformer. La lettre de M. Amelot, qui a vu depuis M. le Cardinal, est celle à laquelle vous devez vous en tenir sur cet article (1). »

De son côté, Paris du Verney faisait savoir au Maréchal que sa santé ne lui permettait pas de venir en Bavière et que les préparatifs à lui confiés ne seraient pas terminés avant trois mois, c'est-à-dire avant le 22 septembre 1741 :

Vous savez, Monseigneur, ce qui vient d'être enfin décidé. Jusqu'à présent il n'avait été pris aucune résolution, et, comme je n'avais reçu aucuns ordres, je n'avais pu commencer la moindre disposition. C'est pourquoi les trois mois qu'il faut pour tout préparer ne sont à compter que d'aujourd'hui. Je suis actuellement malade à ma campagne et ne laisserai pas néanmoins de faire tous mes efforts pour disposer les choses de façon que l'armée soit en état de se mettre en marche à cette époque. Je vais faire partir une personne intelligente pour commencer les achats sur les lieux, et je ne manquerai pas de la faire passer par Francfort pour y recevoir vos ordres comme vous le désirez. Je mettrai tout le reste à la fois en mouvement, et j'espère que la diligence avec laquelle tous les points seront exécutés ne se ressentira point des incommodités, quoique très grandes, de celui qui en est chargé. Je suis infiniment à plaindre, Monseigneur, de ne pouvoir répondre à l'invitation gracieuse que vous me faites de servir sous vos yeux. J'y suis porté si naturellement par ma propre inclination que j'en ressens avec plus d'amertume le mauvais état de ma santé, mais elle est si délabrée de toutes les façons, et j'ai spécialement la poitrine si douloureuse et si maltraitée, qu'avec la plus grande ardeur de vous obéir mes forces se refusent même à l'entreprendre. Les mouvements inévitables d'une campagne achèveraient infailliblement de m'épuiser, et ce n'est qu'en prenant beaucoup sur moi que je tâcherai de fournir au travail de cabinet, mais je vous prie d'être entièrement persuadé, Monseigneur, que mon zèle

(1) De Breteuil à Belle-Isle, à Paris, le 21 juin 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

pour votre gloire suivra partout vos pas, et que ceux qui me remplaceront auprès de vous, animés du même zèle, ne vous laisseront pas apercevoir de mon absence. Leur expérience et les précautions que je prendrai rempliront tous vos désirs (1).

On peut juger de la douleur et du dépit du Maréchal en parcourant ces lettres remplies pour lui d'amères déceptions. Il voyait s'écrouler sous ses yeux l'édifice qu'il avait péniblement élevé, et, par une dérision du sort, Fleury se refusait à agir avec vigueur à l'heure même où le roi de Prusse adressait lettres sur lettres au Maréchal pour que la France se mît en devoir de secourir efficacement l'Électeur de Bavière et de faire passer sans retard le Rhin à son armée. « Souvenez-vous, je vous prie, lui écrivait le Roi le 6 juin 1741, que c'est sur votre bonne foi et votre candeur que j'entre en alliance avec le Roi votre maître. N'oubliez pas quelles sont les promesses que vous m'avez faites. J'en attends l'accomplissement avec toute l'ardeur et toute l'impatience imaginables tant par rapport aux deux corps de Français qui doivent agir, l'un en Bohême et l'autre en ma faveur. N'oubliez pas l'alliance de la Suède, la parole que je tiens de la rendre mobile et au moins de la faire agir en Courlande et en Finlande.... J'espère qu'en trois semaines la Bavière sera mobile... (2) ». Le roi avait appris, par son envoyé à Stockholm, que les Suédois n'étaient disposés à entrer en action qu'après la signature d'un traité entre la Prusse et la Suède. C'en était assez pour que, moins de 15 jours après la conclusion du traité de Breslau, le roi de Prusse s'abandonnât à son impatience et la traduisît dans ce langage violent à M. de Valory : « ... La Suède me manque. Je vous

(1) Du Verney à Belle-Isle, à Plaisance, le 22 juin 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

(2) *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, t. I, p. 258.

déclare donc ici d'avance que tout votre traité est nul si la Suède n'agit par la France et si l'Électeur de Bavière n'agit et si Belle-Isle n'entre en Allemagne pour agir encore cet automne en Bohême et Autriche. Ne croyez pas que je sois allié du Roi votre maître à d'autres conditions, et ne comptez pas plus sur moi que vous ne remplissiez vos engagements, comme je suis résolu de remplir religieusement les miens. Mandez ceci au Cardinal et à M. de Belle-Isle, car, si l'on s'imagine en France de m'abuser, l'on se trompe (1) ».

Dans sa correspondance avec le Maréchal et Fleury, le Roi se contraignait à un ton plus modéré, tout en les mettant en demeure de satisfaire sur-le-champ aux conditions de son traité. « Je serai charmé, écrivait-il à Belle-Isle le 21 juin, de vous voir agir le plus vivement du monde à la tête des armées du Roi votre maître, mais je souhaiterais beaucoup que la Bavière voulût commencer le branle et que la Suède, selon vos promesses, se mît bientôt en état d'agir. Vous savez que ce sont les points sur lesquels roule notre alliance et que vous en êtes le garant (2) ».

Le 24 juin, Frédéric rappelait au Cardinal les principaux engagements de la France à son égard, c'est-à-dire « les assurances que vous m'avez fait faire par le maréchal de Belle-Isle d'engager la Suède d'agir contre la Russie, de faire mettre à l'Électeur de Bavière incessamment un corps de troupes de 20,000 hommes en état d'opérer, et d'agir vous-même, avec un corps plus considérable encore, en Allemagne ». Après avoir exhorté le Cardinal à mettre « la dernière main à l'abaissement de la Maison d'Autriche », il avait soin d'ajouter que « les délais ou les lenteurs ne sont pas de saison

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 263.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 264.

dans ces occasions (1) ». De l'humeur dont il connaissait Frédéric, le Maréchal était en droit de craindre que les nouvelles hésitations du Cardinal ne produisissent sur l'esprit du roi de Prusse un effet désastreux et n'engageassent ce prince, observateur peu scrupuleux de sa parole, à violer ses engagements et à se retourner du côté de nos ennemis. Il tremblait que Frédéric eût connaissance des véritables dispositions de Fleury. Qu'eût pensé et dit le roi de Prusse s'il avait su que le Cardinal se dérobait encore à un parti de vigueur, contrecarrait les projets d'offensive du Maréchal et sapait par la base son plan d'opérations en réduisant de moitié la force de l'armée de Bavière. Belle-Isle ne voyait dans l'envoi de son frère à Versailles que la perte d'un temps précieux en conférences stériles alors qu'il ne s'agissait plus de parler mais d'agir, et, comprenant qu'il ne serait pas de trop lui-même pour faire sortir le ministère de sa torpeur, écarter les obstacles que le cardinal ne cessait de semer sur sa route, livrer enfin la bataille décisive d'où sortirait son triomphe ou sa défaite, il prenait le parti de se rendre de sa personne à la cour et, le 25 juin 1741, il écrivait à Amelot :

..... Le Roi et Son Éminence ont regardé comme l'objet le plus essentiel et le plus décisif qui se soit présenté depuis plusieurs siècles de faire sortir la couronne impériale de la Maison d'Autriche et d'en diminuer la puissance, etc. Ce n'a été que par un motif aussi décisif et d'aussi puissants intérêts que S. M. a résolu d'employer toutes ses forces, tout son crédit et tous ses moyens, même de faire la guerre, quelque contraire qu'elle fût à la situation présente du royaume, pour en prévenir une plus fâcheuse et s'assurer par un effort aussi sage que nécessaire une paix solide et durable. Pour cet effet on a désiré avec raison et recherché par nécessité l'alliance du roi de Prusse. L'on y est parvenu. Il s'agit donc aujourd'hui d'en tirer tout le fruit qu'un pas aussi délicat à faire (vu la réputation de ce Prince) nous en doit natu-

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 265.

rellement faire attendre ; et, comme nous ne voulons point faire la guerre par goût ni pour conquérir, mais seulement par nécessité, par sagesse et par prévoyance, il me paraît convenable de faire un plan général où l'on discute : 1° tous les alliés que l'on a ou sur lesquels on peut compter, et en même temps quels seront les ennemis ; 2° voir les moyens des uns et des autres ; 3° faire un plan des opérations militaires relativement aux négociations politiques et combiner le tout avec assez de détail, d'étendue et d'arrangement, pour qu'on puisse prévoir à l'avance, autant que la prudence humaine le peut permettre, qu'elle doit être la durée et la fin de la guerre que l'on va entreprendre. Il serait également périlleux et contre tous les principes d'agir au hasard dans une matière de cette importance. Les événements imprévus et les hasards de la guerre ne dérangent que trop souvent ce que l'expérience la plus consommée a projeté ; mais ce serait se livrer témérairement aux plus grands revers que de n'avoir pas du moins fait tout ce qui dépend de nous pour mener d'aussi heureux commencements à une fin aussi glorieuse qu'elle doit être utile. Un des points les plus difficiles et des plus essentiels est fait : c'était l'alliance du roi de Prusse. Ce n'est pas que je ne connaisse peut-être aussi bien que qui que ce soit à présent quels en sont les inconvénients (vu les défauts personnels de ce Prince), et c'est précisément à cause de son caractère que nous devons prendre plus de précautions pour ne le pas laisser échapper.

Vous me donnez, Monsieur, les plus fortes espérances sur l'autre article capital qui est celui du roi de Sardaigne. Je ne veux pas encore désespérer de l'électeur de Saxe, mais il faut que tous nos arrangements soient dans la supposition qu'il sera contre nous. Il serait trop dangereux de s'arranger autrement et trop tard d'y suppléer si l'on était trompé. Nous n'éprouvons que trop aujourd'hui combien il est fâcheux de ne s'être pas préparé plus tôt, puisque vous convenez que c'est la seule raison qui empêche d'exécuter mon projet. Il en eût coûté beaucoup moins d'argent et le succès en serait assuré. Nous nous trouverons dans le même cas dans le cours de la guerre qui va s'entamer si l'objet général n'a été préalablement et mûrement réfléchi, profondément examiné et contradictoirement discuté.

Vous me proposez, Monsieur, d'envoyer mon frère pour traiter avec M. de Breteuil tous les détails de la mécanique et des nouveaux arrangements à prendre pour l'envoi des 25,000 hommes, à quoi le Roi s'est fixé pour le présent. Il est certain que, pour l'exécution et toutes les parties qui y ont rapport, mon frère est parfaitement instruit et aussi capable que qui ce soit de remplir vos vues et celles de M. de Breteuil, et je l'aurais fait partir sur-le-champ s'il ne s'agissait que de cela seul ou qu'un retardement de 8 jours de sa part pût apporter quelque préjudice



à l'exécution de votre projet; mais comme je vois, Monsieur, que ce qu'il y a de plus pressé et de plus important est de former et déterminer un plan général pour toutes opérations militaires de toute cette guerre qui, quoique séparées dans des pays différents, doivent néanmoins avoir toutes une relation des unes aux autres, que la négociation dont je suis chargé et toutes les parties qui ont rapport à l'élection vont désormais dépendre des mouvements et des succès militaires, paraissant que je suis également destiné à commander une partie de ces troupes, je crois que rien n'est plus nécessaire dans toutes ces circonstances que de pouvoir expliquer toutes mes idées, en discuter moi-même avec le ministère toutes les parties et prendre toutes les instructions dont j'ai besoin et recevoir enfin les derniers ordres de S. M. Je sens bien que ce voyage doublera mon travail qui, depuis deux mois, n'est pas médiocre. Je ne plains point mes peines et je me compte pour rien quand il s'agit du service du Roi, et jamais, à mon sens, aucune occasion ne fut plus essentielle. Je puis me rendre en quatre ou cinq jours au plus d'ici à Versailles et en revenir de même: cinq ou six jours ou une semaine au plus de séjour à la Cour doit suffire pour remplir l'objet, tout ayant été préparé. Rien de plus naturel qu'après la tournée que je viens de faire dans toutes les Cours électorales de l'Empire, la Diète point commencée et toutes les affaires dans une aussi grande inaction, je m'absente quinze jours pour aller rendre compte et recevoir de nouveaux ordres, ce qui paraît si simple que le public l'a déjà prévu et prédit, tant en France que dans l'Empire. Mon absence ne fera rien péricliter. Mon frère, qui est parfaitement au fait et sans le secours duquel je n'eusse pu suffire à l'immensité de la besogne, suppléera pendant ma courte absence. Il ouvrira tous les paquets de la correspondance et fera toutes les réponses, et vous rendra compte et à moi avec la même exactitude. Il suffira seulement que vous ayez la bonté de l'autoriser pendant cet intervalle aux choses qu'il mandera, relativement aux errements où je suis avec chacun des ministres du Roi avec lesquels je suis dans le commerce le plus suivi. Je discuterai tout avec M. de Breteuil et, quelque parti que l'on prenne, ma présence ne lui sera pas inutile. J'aurai en même temps rempli tout ce que je dois, en mettant sous les yeux de S. É., les vôtres et ceux du reste du ministère, les choses telles qu'elles sont et que je les vois, ce qu'il est impossible de faire par lettres. Je reviendrai moi-même et plus éclairé et plus instruit et plus en état de remplir les vues du Roi et de S. É. après vous avoir exposé tout ce qui a rapport aux parties militaires qui sont plus de ma compétence. Je consulte plus, dans le voyage que je propose, mon zèle pour le service et mon désir pour le bien que mon repos ni ma convenance mais, après y avoir bien réfléchi, je crois mon voyage et mon entrevue absolument nécessaires.

Je vais attendre sur cela vos ordres et, quels qu'ils soient, je les exécuterai sur-le-champ.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

Le maréchal de BELLE-ISLE.

P.-S. — Pour que mon séjour à la cour soit plus court, je me propose, si Son Éminence l'approuve, de venir droit à Versailles, de n'en point bouger. Je ne mettrai seulement pas le pied à Paris du tout, et, après avoir rempli l'objet et reçu tous les ordres et instructions, je repartirai de Versailles pour revenir ici, au moyen de quoi je compte qu'une semaine suffirait pourvu que l'on puisse ou que l'on veuille me donner l'attention que la matière exige. Je me conformerai sur le tout aux ordres que vous me prescrirez (1).

Le même jour, le Maréchal adressait à M. de Breteuil une longue lettre pour lui faire part de son désir de se rendre à Versailles vu la gravité des décisions à prendre.

« ..... Il est absolument nécessaire que je prenne la peine de me rendre moi-même à la Cour pour vous rendre compte, Messieurs les Ministres, de tout ce que j'ai vu, de tout ce que j'en pense et quelles sont mes idées. Je répondrai à vos objections, vous lèverez les miennes, et, tout bien discuté, vu et examiné, le Roi et M. le Cardinal se décideront et l'on prendra un plan fixe suivant lequel on fera tous les arrangements relatifs. » Le Maréchal conjurait M. de Breteuil de presser les préparatifs d'entrée en campagne : « la récidive du manque de prévoyance serait trop dangereuse et les secondes fautes en ce genre deviendraient irréparables ». Il réclamait avant tout l'envoi d'un munitionnaire général en Bavière : « Cet article est celui qui, sans comparaison, presse le plus, et ce munitionnaire devrait déjà être parti avec tout l'argent nécessaire. C'est sur quoi je ne puis trop insister car, pour peu qu'on perde de temps, tout

(1) Belle-Isle à Amelot, à Francfort le 25 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.



manquera, ce qui serait irréparable. » Enfin il priait le Ministre de la guerre de faire l'impossible pour calmer « l'inquiétude et la vivacité du roi de Prusse », en mettant un premier détachement de notre armée en mesure de passer le Rhin au plus tard le 15 août, ne fût-il composé que de 20 escadrons et de 10 ou 12 bataillons (1).

Le 3 juillet 1741, le Maréchal apprenait par une lettre de M. de Breteuil, bientôt suivie d'un courrier du Ministre des affaires étrangères, que le Roi et Son Éminence approuvaient son voyage à Versailles. « Le Roi, lui mandait Amelot, trouve bon que vous veniez vous-même pour déterminer le plan général de toutes les opérations (2). »

Prêt à quitter Francfort au premier signal, Belle-Isle s'éloignait en hâte de cette ville le 5 juillet, laissant à son frère, à « cet autre lui-même », le soin d'y poursuivre les négociations en cours. Il brûlait d'impatience d'arriver au terme de sa course, doublement aiguillonné par les messages alarmants du représentant à Paris de Charles-Albert, le prince de Grimberghen, et par les nouvelles inquiétantes qu'il recevait sur l'attitude du roi de Prusse. Le Ministre de l'Électeur lui avait écrit que sa présence était indispensable à la Cour pour « faire décider sans retour sur bien des choses et leur donner l'activité requise (3) ». Le Maréchal n'ignorait rien des propos pleins de menaces que Frédéric avait tenus à M. de Valory, à la fin de juin, dans un entretien dont

(1) Belle-Isle à de Breteuil, à Francfort le 26 juin 1741. Vol. 2944. Arch. hist.

(2) Amelot à Belle-Isle, à Versailles le 29 juin 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.

(3) Le prince de Grimberghen au maréchal de Belle-Isle, Meudon, le 29 juin 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

cet ambassadeur faisait à Amelot ce tableau plein de vie :

..... Le roi de Prusse m'appela, et je le suivis dans sa tente où il couche (1). Il commença par me dire avec assez de véhémence qu'il avait différé de prendre des engagements avec le Roi pour en être d'autant plus religieux observateur, mais qu'il m'avertissait que, si la Suède n'agissait pas incessamment contre les Russes, que l'électeur de Bavière ne fît pas très promptement une diversion et ne fût pas mis en état de la part du Roi d'agir avec supériorité et que les troupes françaises ne fussent pas dans le mois prochain en état d'entrer en Allemagne, et le suivant dans le cœur du pays, on ne devait pas plus compter sur lui que sur les feuilles de novembre ; qu'il ne voulait pas se perdre et prolonger une guerre qui, par ses suites, ne pourrait tendre qu'à sa ruine et à celle de l'Allemagne; qu'il y avait trois points sur lesquels il fallait réfléchir et à l'exécution desquels il mettait le prix de sa constance inébranlable dans ses engagements : le premier était que le Roi agît de toutes ses forces cette année et promptement. Il n'est plus question, me dit-il, de porter des coups à la sourdine. Le véritable intérêt du Roi est d'accabler tout d'un coup cette Maison d'Autriche et de lui porter en six mois de temps des coups qu'elle ne pourra point parer et dont elle ne pourra aussi jamais se relever. Si vous laissez le temps aux ligues de se former, elles se fortifieront, et ce sera une guerre qui, par sa longueur, nous consommera plus d'hommes et plus d'argent sans comparaison que celui que vous dépenseriez à présent même en faisant un effort, quelque considérable que l'objet en parût au premier aspect. Si le Roi aide puissamment l'électeur de Bavière et qu'il fasse entrer une armée en Allemagne qui hiverne en Bohême, ce sera une affaire de six mois, au plus d'une année, mais, s'il ne fait pas cela, il perdra son crédit en Empire et les Anglais prendront cette supériorité à laquelle ils aspirent et qui leur serait adjugée si cette gloire était remise aux suffrages de la plus grande partie des princes d'Allemagne.

Croyez, m'a-t-il continué, que je ne vous dis pas tout cela sans connaissance de cause. En un mot voilà mes trois articles : « vivement, promptement, et de tous les côtés ». C'est à ce prix que le Roi votre maître peut compter sur un allié inébranlable. Vous devez convenir que ces conditions sont tirées de ses véritables intérêts. Il ne laissera plus aucune ressource à la Maison d'Autriche, il établira son crédit sans concurrence dans l'Europe et fera une guerre courte qui ne peut qu'être suivie de succès dans la circonstance présente où vous ne trouverez

(1) Frédéric était alors campé avec son armée à Strehlen en Silésie.

que peu ou point d'opposition. Il n'en sera pas de même si vous laissez respirer la Maison d'Autriche et ses alliés, et le Roi, dans ce cas, court risque d'avoir une guerre longue et dont les succès peuvent devenir douteux. Or une longue guerre ne peut me convenir. Mandez tout ce que je vous dis là à M. le Cardinal (1).

En cours de route, près de Worms, le Maréchal avait eu le plaisir de rencontrer M. de Bellombre, le munitionnaire général, dont, sur ses instances réitérées, M. de Breteuil avait enfin obtenu l'envoi en Bavière, mais sa joie fut de courte durée car, en parcourant l'instruction remise par le Ministre de la guerre à M. de Bellombre, il put constater qu'elle se rapportait uniquement à la marche d'un corps de 20,000 hommes en Bavière et qu'en dépit de l'importance de sa mission, notre munitionnaire avait reçu seulement une avance dérisoire de 200,000 florins et n'était autorisé à n'acheter que 6,000 sacs de blé. Eclairé sur la mesquinerie du Cardinal qui ne pouvait éclater plus au grand jour, le Maréchal écrivait à son frère de Metz, le 7 juillet 1741 : « J'attends avec impatience de fondre la cloche à Versailles car les préparatifs pour ce que vous savez sont misérables en tout (2) ».

Le lendemain, à son passage à Verdun, Belle-Isle était rejoint par un courrier porteur de nouvelles plus agréables qu'il s'empressait de communiquer au chevalier : « Je vous envoie aussi la lettre que M. Amelot m'a écrite....., par laquelle vous verrez que le ministère pense à présent à ce dont il aurait dû être plus tôt occupé, qui est qu'il faut faire un plan général. Je suis bien aise de les voir dans cette disposition. M. Duplessis (3) me

(1) M. de Valory à Amelot, à Breslau le 1er juillet 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 117. Aff. étrang.

(2) Vol. 2924. Arch. hist.

(3) Ancien officier de dragons, l'homme de confiance du maréchal de Belle-Isle.

marque que le Roi m'attend avec impatience et l'a dit publiquement à Rambouillet. Ainsi je n'arriverai pas en bonne fortune (1). »

Le 10 juillet, vers 4 heures du soir, le Maréchal entrait au château de Versailles. Il n'y trouvait que peu de monde en l'absence du Roi, attendu dans la nuit du 10 au 11 juillet. Il ne put ce même jour que prendre langue avec plusieurs des ministres, mais il eut, en revanche, un tête-à-tête de près de trois heures avec le cardinal de Fleury. Bien que, dans ses lettres, le Maréchal ait gardé le silence sur cette première rencontre avec le tout-puissant Ministre (2), le curieux journal de ce voyage à Versailles qu'il a inséré dans ses Mémoires (3) nous apprend qu'il sortit pleinement satisfait de l'entrevue et que Son Éminence le reçut « avec toute l'amitié et la distinction possibles ». Fleury était trop maître de lui pour laisser rien transpirer au dehors des rancunes qu'il pouvait déjà nourrir contre son entreprenant ambassadeur, élevé jusqu'aux nues par la fortune et l'opinion. Le lendemain, 11 juillet, les ministres composant le Conseil, MM. Orry, Maurepas et de Breteuil, s'assemblaient avec le Maréchal et Son Éminence chez M. Amelot. Le Cardinal les priait « de débattre toutes les affaires, d'y former un plan et un avis uniformes afin de lui éviter l'importunité et la longueur des détails, attendu la faiblesse de sa tête, et que nous lui en ferions le rapport

(1) Le comte de Belle-Isle au chevalier, son frère, à Verdun, le 8 juillet 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

(2) Sa lettre au chevalier de Belle-Isle, du 11 juillet 1741, porte ces mots : « ...Je n'ai rien à vous mander d'essentiel. Ce qui serait le plus curieux ne se peut écrire; le reste n'en vaut pas la peine ». Vol. 2914. Arch. hist.

(3) Mémoires de Belle-Isle. Autriche, Mémoires et documents, vol. 31. Aff. étrang. Nous avons reproduit ce journal à l'appendice 3 du chapitre VI.

quand la matière aurait été bien discutée et le plan général convenu (1) ». Le Maréchal se mettait aussitôt à l'œuvre, et, dans une longue conférence de neuf heures avec le « Comité » c'est-à-dire avec les ministres assemblés, il leur rendait compte de sa mission, de ses projets, de l'état où il avait « mis et laissé les affaires générales et en particulier celles du Roi dans l'Empire (2) ». Entre temps, le Cardinal le conduisait chez le Roi et présentait dans les termes « les plus obligeants » l'ambassadeur, auquel Louis XV marquait aussi « des bontés infinies ». Le Maréchal faisait part à son frère de ses premiers travaux dans la lettre suivante :

A Versailles, ce 12 juillet 1741.

J'ai reçu, mon cher frère, vos trois paquets, un par M. de Breteuil et les deux autres par M. Amelot. Il m'est impossible d'y répondre en détail, vu la vivacité de la besogne. J'ai été hier neuf heures consécutives avec le ministère, dont j'en ai bien au moins parlé sept, en sorte que j'en suis un peu enroué aujourd'hui. Il y aura pourtant comité, où je ne racommoderai pas ma poitrine, mais cela est inévitable. Je me reposerai tout autant que cela sera possible ; je ferai tout l'usage convenable de ce que vous m'avez envoyé et ne serai en état de vous mander quelque chose de positif que demain et peut-être même après-demain.

Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur.

J'ai été hier avec Son Éminence chez le Roi et j'y ai resté seul avec Son Éminence une heure, le Roi m'ayant fait asseoir comme au travail et au conseil. Cela s'est passé tout au mieux.

Le maréchal de Belle-Isle (3).

Le 13 juillet 1741, Belle-Isle voyait déjà la situation se dessiner en sa faveur. Il lui avait suffi d'apparaître à Versailles pour tirer le ministère de sa torpeur, secouer

---

(1) Journal du maréchal de Belle-Isle, inséré dans ses Mémoires. — Voir l'appendice 3 du chapitre VI.

(2) *Ibid.*

(3) Vol. 2914. Arch. hist.

un instant sa dépendance du Cardinal, inculquer à ses auditeurs sa foi dans le succès, les gagner par sa parole pleine de feu et les convaincre par sa superbe assurance, qu'il savait communiquer aux plus indécis. Il touchait presque au but et pouvait écrire à son frère :

..... Je fus encore hier cinq heures en conférence avec tout le comité, et, quoique le Roi soit allé à Choisy, tout est demeuré ici à cause de moi, et nous devons avoir encore aujourd'hui comité qui sera tout aussi long, mais j'espère qu'on se fixera, et nous nous rassemblerons tous demain chez M. le Cardinal pour qu'il décide, après quoi viendront les détails pour l'exécution. Je suis si excédé de tous genres de travail que j'ai à peine le temps de manger un morceau dans ma chambre et de très peu dormir..... Je sors du comité où nous avons bien avancé les affaires et j'espère qu'il y aura demain une décision à la conférence que nous tiendrons tous ensemble chez Son Éminence... Vous croyez bien que j'aurais beaucoup à vous dire. J'ai réussi à faire changer et augmenter, mais l'exécution sera tardive faute de mesures, mais je gagnerai toujours mon procès (1).

Si Fleury avait espéré que le Maréchal réduirait ou du moins n'accroîtrait pas ses demandes, il dut éprouver une vive déception quand, le 14 juillet, en sa présence et en celle des ministres, Belle-Isle développa son plan d'opérations. Il ne demandait plus seulement l'envoi d'une armée de 40,000 hommes en faveur de l'Électeur de Bavière, mais il réclamait encore l'envoi d'une seconde armée, de même force, en faveur du roi de Prusse, laquelle, s'avançant des bords de la Meuse sur Dusseldorf, s'y joindrait aux Palatins et aux troupes de l'Électeur de Cologne, prendrait ses quartiers d'hiver en Westphalie et se tiendrait prête à envahir le Hanovre si le roi d'Angleterre prenait les armes contre le roi de Prusse. Georges II, menacé de front par 50,000 Français ou Palatins, à revers par l'armée prussienne du prince

(1) Le comte de Belle-Isle au chevalier son frère, à Versailles, le 13 juillet 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

d'Anhalt, se verrait réduit à l'impuissance. Du même coup les Hollandais seraient tenus en respect et la Saxe, isolée, n'oserait se déclarer contre l'Électeur de Bavière. Le Maréchal n'eut point de peine à démontrer l'utilité de cette seconde armée d'observation qu'il avait l'heureuse idée de faire entrer en ligne. Par sa seule présence elle pouvait paralyser tous les efforts des puissances maritimes en faveur de Marie-Thérèse (1). Sans perdre de vue les opérations de Charles-Albert en Bohême et en Haute-Autriche, Belle-Isle demandait l'envoi immédiat, le 15 août, d'un premier corps de 15,000 hommes, qui rejoindrait l'Électeur sur le Danube, et le départ, au mois de septembre, de 25,000 hommes qui envahiraient la Bohême par le Haut-Palatinat. Il exposa les conditions d'emploi de ces deux armées du Bas-Rhin et de Bavière dans le mémoire suivant (2), qu'il lut au Comité et qui lui valut une approbation générale :

Il résulte des conférences qui ont été tenues qu'il convient, pour réparer le mal que cause le retardement des augmentations et de l'entrée de l'armée du Roi en Allemagne demandée et convenue pour le 1er mai, il convient donc, pour le succès des vues de Sa Majesté et pour le bien de son service, de faire passer deux armées dans l'Empire tout le plus tôt qu'il sera possible, l'une pour joindre l'Électeur de Bavière, l'autre pour pénétrer dans la Basse Allemagne.

---

(1) « Croyez, avait déjà dit le vieux prince d'Anhalt à M. de Valory, le 27 mars 1741, qu'une armée de 30,000 à 40,000 hommes, à portée d'entrer en Allemagne par le côté de Berg et de Juliers, feront plus pour être en état de soutenir le crédit de la France parmi la plupart des princes d'Allemagne que toutes les promenades que fera M. le maréchal de Belle-Isle. » Lettre de M. de Valory à Amelot, à Berlin le 28 mars 1741. Correspondance de Prusse, vol. 115, Aff. étrang.

(2) Il existe deux exemplaires de ce mémoire dans le volume 401 de la Correspondance d'Allemagne au ministère des Affaires étrangères. Le premier intitulé « Mémoire du maréchal de Belle-Isle à Versailles » est à la date du 14 juillet 1741. On y rencontre des corrections de la main du Maréchal. Le second, de l'écriture du secrétaire du Cardinal de Fleury, porte la date du 19 juillet 1741.



La première mettra l'Électeur de Bavière en état de faire valoir ses droits et prétentions sur la succession d'Autriche en s'emparant de la Bohême et de la Haute-Autriche. Elle opérera la diversion que demande le roi de Prusse et qui lui est promise, et déterminera vraisemblablement l'Électeur de Saxe à faire son traité avec la Bavière.

La seconde, qui s'assemblera d'abord à Neuss et à Dusseldorf où elle sera jointe par les troupes palatines et de l'Électeur de Cologne, imposera à la Hollande, contiendra le roi d'Angleterre et pourra même empêcher la jonction des troupes de Hesse, ce qui fera une seconde diversion en faveur du roi de Prusse en ce que le camp de Magdebourg en deviendra plus libre soit pour contenir la Saxe et fortifier l'armée de la Haute-Silésie s'il en était besoin, soit pour couvrir la Prusse et s'opposer à la marche des Russes si l'inaction de la Suède leur donne la facilité de secourir la reine de Hongrie, mais, en la faisant agir offensivement contre le roi d'Angleterre, elle peut et doit naturellement dissiper et détruire son armée, réduire ce prince à la nécessité de fuir en Angleterre, et s'établir au milieu de ses États en Allemagne.

Pour cet effet, on propose de faire camper 10 ou 12 bataillons et autant d'escadrons sous Givet, vers le 10e d'août, et une pareille quantité sur la Moselle vers Thionville. Ces troupes se rendront sur des colonnes différentes à Dusseldorf et à Neuss où elles seront suivies successivement jusqu'au nombre de 40 bataillons et 5,000 ou 6,000 chevaux; les 7,000 hommes de troupes palatines et les 10,000 de celles de l'Électeur de Cologne s'assembleront, les premières au delà du Rhin sur la Roer et celles de Cologne dans ses évêchés, ce qui formera au total une armée de plus de 50,000 hommes. Les subsistances ainsi que les munitions de guerre seront transportées par la Moselle avec beaucoup de facilités, et l'on trouvera vraisemblablement dans Wesel des grains qu'il y a apparence que le roi de Prusse voudra bien fournir à charge de remplacement. Le pays est d'ailleurs si abondant que, nous trouvant dans la saison où la récolte sera faite, il sera facile de faire les achats nécessaires.

Pendant le séjour que ces troupes feront le long du Rhin, le général et l'intendant de cette armée prendront toutes les connaissances et mesures convenables pour pouvoir mettre l'armée en mouvement dans la fin de septembre et marcher à Minden où l'on aura établi des magasins, cette place appartenant au roi de Prusse. Il n'y a du Rhin à Minden qu'environ 50 lieues, où l'armée n'aura plus que deux marches pour être dans le pays de Hanovre. Ce n'est qu'après avoir passé le Weser que commenceront les hostilités. L'on peut jusque-là différer toute déclaration de guerre parce que les troupes ne marcheront que sur terres de princes amis et alliés, ce qui facilitera infiniment et les marches et les subsistances.

En supposant que le roi d'Angleterre eût alors rassemblé son armée, elle ne peut être avec les Hessois et Danois que de 30,000 hommes. Il peut la grossir de 10,000 à 12,000 Anglais nationaux qui y seront transportés par mer à l'embouchure de l'Elbe, ce qui ne ferait que 40,000 hommes. L'armée du Roi lui sera supérieure, et celle du prince d'Anhalt à peu près égale. Elle est campée près Magdebourg et à portée d'attaquer le roi d'Angleterre par derrière tandis que l'armée du Roi attaquera par devant, ce qui ne laissera à ce prince aucune ressource, n'ayant point de places.

Il est vraisemblable que cette opération obligera l'Électeur de Saxe à sortir de ses irrésolutions et le déterminera à traiter avec la Bavière, etc. Ce projet bien exécuté coupe par la racine la seule et unique ressource de la reine de Hongrie, doit naturellement contenir le Danemark et prévient le secours des Russes et met le roi de Prusse en état de s'y pouvoir opposer l'année prochaine, si la Suède persistait dans son inaction.

Le temps précieux perdu ne permettant plus que le corps destiné pour l'Électeur de Bavière puisse marcher tout entier au commencement d'août, l'on se contentera donc de faire passer le Rhin, le 15, à un corps de 15,000 hommes qui se portera sur Ingolstadt, d'où, suivant les circonstances, une partie ira joindre l'Électeur sur la rivière d'Inn, sur la frontière de la Haute-Autriche; l'autre ira occuper le débouché des gorges et des montagnes qui séparent le Palatinat d'avec la Bohême.

Soit que l'Électeur de Saxe ait fait son traité avec la Bavière ou non, il n'en sera pas moins nécessaire de faire marcher au mois de septembre, ou plus tôt s'il est possible, le surplus du corps de 24,000 à 25,000 hommes qu'on avait destiné, avec lequel on entrera en Bohême.

Et si enfin, contre tout attente, l'Électeur de Saxe se déclarait en faveur de la reine de Hongrie, il faut en ce cas que l'armée de la Basse-Allemagne ne ménage plus rien, et comme elle s'emparera sûrement de tout l'électorat de Hanovre d'un côté et le prince d'Anhalt de l'autre, l'on sera en état de porter une des deux armées dans la Saxe pour y prendre des quartiers d'hiver. Il n'est pas douteux qu'alors le roi de Pologne ne fasse sa paix à toutes conditions et n'abandonne l'alliance d'Autriche et de Hanovre dont il aura été lui-même abandonné.

Par le calcul ci-après de l'infanterie, ce projet peut s'exécuter sans difficultés si, comme on vient de le promettre, on exécute tout présentement l'augmentation de la cavalerie et des dragons et qu'il n'en va pas comme on a fait pour celle de l'infanterie convenue pour le 1er janvier et qui ne vient d'être ordonnée que depuis quinze jours.



Comme, outre les deux armées ci-dessus, il convient encore que le Roi ait un corps de 10,000 à 12,000 hommes sur le Rhin dans la Basse-Alsace pour contenir les cercles et passer le Rhin s'il en est besoin, plus 12 bataillons et 1000 chevaux dans la Flandre maritime, plus 20 bataillons à portée de pouvoir entrer en Italie, il s'agit de voir ce qui reste pour composer les deux armées destinées à agir dans l'Empire. Il convient d'en arranger l'emplacement et faire tout présentement le calcul.

Le Roi a 208 bataillons de troupes réglées et 100 de milice, dont voici le projet d'emploi :

En Corse	8	bataillons.
En Dauphiné pour l'Italie	20	—
Sur le Rhin en observation pour les cercles.	15	—
Flandre maritime	15	—
Basse-Allemagne, à Dusseldorf	40	—
Bavière et Bohême	54	—
TOTAL	152	bataillons.

En joignant aux 15 bataillons destinés pour la Flandre maritime 25 autres bataillons dispersés dans les places de la Flandre et du Hainaut, cela en composerait 40, plus que suffisants pour faire tête aux troupes hollandaises. Resteront encore 31 bataillons pour les garnisons des places maritimes, citadelles et places frontières et la garde du Roi, avec les 100 bataillons de milice.

La possibilité de cette répartition étant bien établie, reste à discuter l'utilité et l'emploi des deux armées projetées, sur lesquelles il y a plusieurs alternatives qui ont été discutées.

A force d'énergie, Belle-Isle avait amené le Cardinal et les ministres à souscrire à son plan d'opérations. Sentant combien son intervention personnelle était nécessaire à Versailles, il avait lieu de s'applaudir chaque jour de n'avoir point remis à d'autre qu'à lui-même le soin d'écarter de son chemin les derniers obstacles. Témoin de l'animosité qui existait entre Paris du Verney et M. Hocquard, il avait dû procéder au remplacement de ce dernier dans les importantes fonctions d'intendant de l'armée de Bavière. Paris du Verney s'était emparé du faible M. de Breteuil et, depuis un mois, il avait ordonné toute la besogne des bureaux du ministère de

la guerre à l'insu de M. Hocquard qui en avait conçu un vif dépit et avait instamment prié le Maréchal de le relever de ses fonctions :

M. Hocquard, écrivait Belle-Isle à son frère le 18 juillet, a refusé tout net, sous prétexte de sa santé, de venir en Bavière et ne l'a déclaré qu'avant-hier. Vous comprenez mon étonnement, mon affliction et mon embarras. Il n'a guère été moindre de la part de M. de Breteuil, d'autant qu'il en est l'unique cause par la conduite qu'il a tenue avec ledit Hocquard depuis un mois, du Verney ayant tout fait à l'insu dudit Hocquard. Chateauvillars est dans le même cas. Le détail en serait trop long. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun remède que d'en chercher un autre, et cela est impossible parmi les commissaires. Je me suis donc, après y avoir bien réfléchi, déterminé à demander M. de Séchelles. Cela a été exécuté. M. le Cardinal y est entré à plein collier, et M. de Breteuil lui a dépêché, hier à midi, un courrier par lequel je lui ai écrit. Je compte qu'il pourra être ici après-demain jeudi 20e, et, comme il est indispensable que je passe avec lui 24 heures, tant pour convenir des faits principaux que pour consolider l'affaire, je ne partirai d'ici que vendredi au soir ou samedi 22e pour aller coucher à Paris et le 25e à Metz, où vous pouvez m'écrire sûrement pour cette époque, et ne pourrai être à Francfort que le 28e. Je suis fâché du retardement, mais vous n'en désapprouverez pas la cause ; l'âge et les infirmités de M. Hocquard me faisaient peur. Nous n'aurons pas ici le même danger. Vous sentez tout ce que j'aurais à dire là-dessus, que je remets à Francfort... (1).

Aucun choix ne pouvait être plus heureux que celui de M. de Séchelles. Ami intime du Maréchal dont il avait partagé la disgrâce momentanée et la captivité à la Bastille en 1724, M. de Séchelles s'était déjà révélé à la tête de l'intendance du Hainaut comme un administrateur de grand talent. « Si nous avons guerre, disait le maréchal de Berwick à M. d'Angervilliers, lors de l'ouverture de la succession de Pologne, c'est un homme qui devient nécessaire pour le plus grand service du

(1) Le maréchal de Belle-Isle au chevalier son frère, à Versailles, le 18 juillet 1741. Vol. 2914. Arch. hist.

Roi (1). » Nous verrons, à la grandeur du rôle de M. de Séchelles en Bohême, que Belle-Isle ne s'écartait pas de la vérité en présentant à Charles-Albert le nouvel intendant de l'armée de Bavière comme « le meilleur, le plus digne et le plus capable sujet en ce genre qu'il y ait dans le royaume (2) ».

En terminant sa lettre du 18 juillet, le Maréchal, excédé de travail mais débordant de joie, pouvait annoncer à son frère que leurs espérances communes étaient entièrement réalisées : « Tout est résolu comme nous l'avions projeté. Je n'ai pas le loisir de chiffrer et ne puis en dire davantage par la poste. Le tourbillon m'emporte, et je suis excédé. »

Après cinq longues séances consacrées à obtenir l'acquiescement des ministres à ses vues, à lever leurs objections, à préciser et à mettre au point les détails de son plan d'opérations, il ne restait plus au Maréchal qu'à voir ses travaux revêtus de l'approbation du Roi. Maître du consentement du Cardinal, il était assuré d'avance de celui de Louis XV. Le 19 juillet 1741, conduit par Fleury auprès du Roi, le Maréchal obtenait la pleine adhésion de son souverain à l'entrée en jeu, telle qu'il l'avait fixée, des armées de Bavière et du Bas-Rhin. Il avait la satisfaction d'apprendre que Louis XV lui réservait le commandement de la première de ces armées, aussitôt que l'état des négociations engagées à Francfort lui permettrait de se démettre de ses fonctions d'ambassadeur pour se consacrer tout entier à la conduite des opérations militaires. Jusque-là le commandement des troupes françaises en Bavière serait exercé par

(1) Le maréchal de Berwick à M. d'Angervilliers, à Strasbourg, le 16 septembre 1733. Vol. 2697. Arch. hist.

(2) Belle-Isle à Charles-Albert, à Versailles, le 24 juillet 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.



le plus ancien lieutenant général. Louis XV ne refusa aucun des officiers généraux, aucun des régiments que le Maréchal lui demanda pour composer cette armée de Bavière.

Le Roi, écrivait Belle-Isle à son frère le 21 juillet 1741, me fit asseoir avant-hier au même bureau où il tient le Conseil. J'y fus une heure et demie où, en présence du Cardinal, je lui fis le rapport de tout ce qui s'était passé à nos séances et le résumé du plan fixé, auquel il ne manquait plus que l'approbation de Sa Majesté. Tout se passa du Roi à moi. M. le Cardinal ne parla presque point et ce ne fut que pour chanter mes louanges. Le Roi me combla de bontés et je pris congé de lui. Ce fut à ce travail que l'on constata les officiers généraux et l'état-major.... L'état des troupes est tel que nous l'avons réglé ensemble.... Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage et remets tous les détails à notre entrevue. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai reçu, à commencer depuis le Roi, le Cardinal et tout le ministère, tous les agréments et les marques de confiance possibles (1).

Dès qu'il s'était vu assuré du succès, l'un des premiers soins de Belle-Isle avait été d'en informer le roi de Prusse, dont les lettres pleines d'impatience et de fièvre continuaient à le faire trembler. Le ton de Frédéric devenait d'heure en heure plus pressant et plus agressif. « Jusqu'à présent, écrivait-il à Fleury le 10 juillet 1741, vous n'avez satisfait au moindre point de l'alliance (2). » Le même jour il adressait cette lettre au maréchal de Belle-Isle :

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

Monsieur,

Je m'attendais à trouver dans votre lettre quelque plan d'opérations de guerre, mais j'ai été fort surpris de n'y trouver que des négociations.

---

(1) Le maréchal de Belle-Isle au chevalier, son frère, à Versailles, le 21 juillet 1741. Cette importante lettre du Maréchal sera publiée en appendice *in extenso* quand nous étudierons la composition de l'armée de Bavière.

(2) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 276, et Correspondance de Prusse. Vol. 117. Aff. étrang.



Je vous déclare donc ici, une fois comme toujours, que vous ne devez vous attendre à rien du tout de ma part avant que l'Électeur de Bavière, ainsi que le roi de France, n'entrent en action, et que vous devez être persuadé qu'il n'y a rien à faire chez moi qu'en agissant. Dès que les Français auront passé le Rhin, dès que l'Électeur de Bavière aura commencé ses opérations, je donnerai ma voix de mon côté mais pas autrement, et ne vous donnez aucune peine de me faire changer d'avis car ce serait inutile. J'espère donc, Monsieur, que vous penserez à remplir vos engagements, après quoi vous serez convaincu que je sais satisfaire aux miens (1).

Ménageant encore moins les termes avec son ministre, M. de Podewils, Frédéric lui écrivait le 12 juillet :

Dites à Valory que je ne me laisserai pas leurrer par un ecclésiastique et que, si le Cardinal n'a pas envie de faire la guerre, il doit se désister de mon alliance, en un mot qu'il faut qu'il en passe par là ou par la fenêtre (2) ».

Enfin, le 17 juillet 1741, Belle-Isle était en mesure de dissiper les inquiétudes de notre ombrageux allié. Il lui annonçait l'envoi de deux armées françaises en Allemagne formant au total 94 bataillons et 160 escadrons, plus de 80,000 hommes, et l'emploi de ces deux armées, l'une en Bavière avec l'Électeur, l'autre en Westphalie, cette dernière particulièrement destinée à mettre la Prusse à l'abri de toute agression de Georges II. Le 15 août, c'est-à-dire un mois après la ratification du traité de Breslau, deux armées françaises seraient en marche pour accourir au secours de notre nouvel allié (3). Belle-Isle avait réalisé l'impossible pour prévenir les moindres désirs de Frédéric, et il était en droit d'écrire à M. de Valory le 21 juillet 1741 :

---

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 276, et Correspondance de Prusse. Vol. 117. Aff. étrang.

(2) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 277.

(3) D'après la lettre de Belle-Isle à Frédéric, à Versailles le 17 juillet 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 117. Aff. étrang.

Je voudrais bien que le roi de Prusse nous dît quelle est l'alliance dans laquelle il eût trouvé de pareilles ressources. Il ne peut donc être fâché que du retardement, mais il ne saurait s'en plaindre avec justice, puisque nous passerons le Rhin avant les époques promises, et désormais nous en ferons plus qu'il n'en peut demander de nous. La peine a été d'y déterminer Son Éminence, mais, à présent que le parti est pris, l'on ne peut disconvenir de la grandeur du projet contre lequel il n'y a que la saison trop avancée, sans quoi l'exécution qui en serait certaine détruirait toutes les forces et tout le crédit du roi d'Angleterre dans l'Empire, le dépouillerait de son Électorat et l'obligerait à s'enfuir en Angleterre; mais, en supposant qu'on ne puisse pas aller jusqu'au bout, la seule position de l'armée du Roi sur le Bas-Rhin doit déconcerter tous les projets de la Ligue d'Hanovre, contenir les Hollandais et imposer à toute la Basse-Allemagne, tandis que l'armée de Bavière, agissant de concert avec celle que commande le roi de Prusse en personne, ôterait les plus nobles et les plus riches possessions de la reine de Hongrie pour en revêtir l'Électeur de Bavière. C'est ce que vous ne sauriez trop faire valoir à M. de Podewils afin, qu'après l'avoir bien imbu et bien engoué de tous les avantages que le Roi son maître va tirer de notre alliance et pour le présent et pour l'avenir, il lui parle, autant qu'il le peut, dans cet esprit... (1). »

Convaincu, sans doute possible, de la loyauté du cardinal et de l'ardeur du maréchal de Belle-Isle à remplir les promesses de la France, Frédéric se dépouilla pour quelques instants de ses soupçons. Du jour au lendemain, le ton de sa correspondance changea du tout au tout. Il priait le Cardinal d'assurer le Roi de sa reconnaissance « éternelle » et de sa volonté de remplir « toujours à la rigueur tous les engagements d'un fidèle allié (2) ». Il n'appelait plus Belle-Isle « monsieur » mais « mon cher ami », approuvait sans réserve son plan de campagne, embrassait « mille fois » son « cher Maréchal » et terminait sa lettre par cet éloge qui ne pouvait laisser son destinataire insensible : « Je félicite

(1) Correspondance de Prusse, vol. 117, Aff. étrang.

(2) Frédéric au cardinal de Fleury, camp de Strehlen, 30 juillet 1741, *Politische Correspondenz*, t. I, p. 289.



le roi de France de ce qu'il a déclaré le maréchal de Belle-Isle généralissime de ses armées en Allemagne (1). »

Le 24 juillet 1741, vers 3 heures du soir, le Maréchal quittait Versailles, s'arrêtait un instant à son hôtel, à Paris, pour y embrasser son fils, travaillait jusqu'à 3 heures du matin avec M. de Séchelles et reprenait, dans la journée du 25 juillet, le chemin de Francfort (2). Lorsqu'il s'était éloigné de cette ville au début de juillet, les partisans de l'Autriche avaient annoncé bruyamment sa disgrâce et son rappel. Grande fut leur surprise de le voir revenir en triomphateur, environné des foudres de la guerre. Ils purent croire détenteur d'un pouvoir magique l'homme qui faisait ainsi, par enchantement, tout céder à ses lois. Les échos étaient parvenus jusqu'à eux de la popularité grandissante du Maréchal, devenu l'idole de tous les Français (3). Le public s'était épris de son système pour l'Allemagne aussi ardemment qu'il avait embrassé le système de Law vingt ans plus tôt. « Toute la France, devenue Belle-Isle, dit un mémoire du temps, ne doutait de rien. » Pendant son apparition à Versailles, le Maréchal avait tenu avec éclat le rôle de premier ministre. La

(1) Frédéric au maréchal de France comte de Belle-Isle, camp de Strehlen, 30 juillet 1741. *Politische Correspondenz*, t. I, p. 289.

(2) Journal du maréchal de Belle-Isle, inséré dans ses *Mémoires*.

(3) Les vers suivants furent adressés au cardinal de Fleury à peu près à cette époque :

Grand Cardinal, la voix publique,
Vers la nation germanique,
Nomme avec vous, pour notre ambassadeur,
Ce citoyen, cet homme unique,
Ce grand guerrier, ce sage politique,
Dont le choix nous fait tant d'honneur, etc...

Manuscrit 3128, Biblioth. de l'Arsenal.

nouvelle avait même couru un moment à Paris qu'il allait être revêtu de cette dignité, « mais, écrivait d'Argenson dans son Journal à la date du 14 juillet 1741, on peut dire qu'il l'est de fait, pour les affaires d'Allemagne, et il était bon d'avoir un homme tel que lui, de mérite, d'activité et de hardiesse, surtout dans un temps dénué de tous hommes comme celui-ci ». Reçu, comme le dit Saint-Simon, en « ange tutélaire », Belle-Isle « dispose de tout, nomme tout, règle les détails et la mécanique politique et militaire. Les ministres ne font qu'expédier à son mot. Non content de cela, il se cramponne jusqu'à ce que tout soit fait et mis en mouvement, et, parce que c'est lui qui a disposé de tout, il est nommé général d'armée. Aussi le voilà l'hôte et l'hôtellerie sans contradicteur, général et ambassadeur, l'homme également du Roi et des rois ses alliés en général et en ambassadeur, l'âme unique de tout, le seul par qui la machine est gouvernée et tous nos œufs dans un panier (1) ».

En quelques jours, Belle-Isle avait donné aux préparatifs militaires une impulsion si vigoureuse que le Cardinal ne pouvait plus revenir en arrière. Entraîné dans le mouvement général, Fleury, lui aussi, s'était surpris « à chanter les louanges » du Maréchal devant le Roi. « Au reste, écrivait à Frédéric son ministre Chambrier le 28 juillet, le Cardinal est trop avancé aujourd'hui dans la levée de boucliers que la France va faire pour qu'il puisse aisément se rétracter. La plus grande partie des autres ministres et le haut militaire qui a quelque crédit, en particulier le maréchal de Belle-Isle qui a été le principal instrument de l'arrangement qui a été fait, empêcheront tant qu'ils pourront que le Cardinal ne

(1) Saint-Simon à M. le comte de Laval, à la Fère, 20 décembre 1741. France, mémoires et documents, vol. 1324, Aff. étrang. Voir aussi les *Ecrits inédits de Saint-Simon*, par M. Feugère.

mollisse. J'ai connu clairement, dans le dernier entretien que j'ai eu avec lui, qu'il sent le poids de sa nouvelle situation et que ce qui le console un peu est d'espérer que la grande supériorité de la France et de ses amis empêchera que cette guerre ne dure et que ce ne sera qu'un feu de paille (1). »

Cette guerre était, avant tout, l'œuvre du maréchal de Belle-Isle. Sans son énergique intervention, le Cardinal l'eût encore retardée et peut-être évitée, et, quand Marie-Thérèse la désignera, dans un de ses manifestes à l'Allemagne, comme « la guerre suscitée par Belle-Isle », elle ne s'écartera pas de la vérité. La grandeur des préparatifs militaires de la France et de ses alliés rassurait le Maréchal, et le temps lui manquait pour s'arrêter aux symptômes inquiétants qu'il aurait pu lire dans l'avenir. Quelque complète en effet que parût sa victoire, elle n'était pas définitive dans la réalité. Il venait de se convaincre de l'absolue nécessité de sa présence pour secouer le ministère de sa torpeur et arracher à Fleury son consentement définitif : « Si je n'étais pas venu ici, écrivait-il à son frère le 21 juillet, rien du tout ne se fût fait. Quelque préparé que vous soyez à ce qui se passe ici, vous en serez bien plus étonné quand je vous en ferai les détails (2). » En s'éloignant de Versailles, le Maréchal laissait Fleury un instant désorienté par sa brusque offensive, mais prêt à se ressaisir et plein de défiance contre ce petit-fils de Foucquet qui, fidèle à son orgueilleuse devise « quo non ascendet », se préparait à « escalader les cieux (3) ». Quelques jours après

(1) Correspondance de Prusse, vol. 114, Aff. étrang.

(2) Belle-Isle au chevalier son frère, à Versailles, 21 juillet 1741, vol. 2914, Arch. hist.

(3) Expression de Saint-Simon dans sa lettre au comte de Laval du 20 décembre 1741. Vol. 1324, France, Mémoires et documents, Aff. étrang.

le départ du Maréchal, un observateur attentif, M. de Chambrier, percevait déjà, dans l'attitude du Cardinal, ses regrets du parti de vigueur qu'il avait été contraint d'embrasser :

La santé du Cardinal-Ministre ne va pas trop bien depuis quelques jours. Ce sont de petites faiblesses qu'il a de temps en temps qui peuvent être les avant-coureurs de la destruction de son individu. A ceux à qui il parle plus naturellement qu'à d'autres il laisse entrevoir depuis quelques jours qu'il a l'âme en peine, ce qu'on attribue tant à ce qu'il sent qu'il s'en va qu'aux dégoûts qu'il reçoit quelquefois dans les petites choses de la part de la maîtresse (1) du Roi, son maître, qui est son ennemie, que par les engagements militaires qu'il vient de prendre qui lui donnent de l'inquiétude, parce qu'ils sont contre son humeur et son caractère. Aussi, dit-on, que, quoiqu'il eût avant tout ceci beaucoup d'inclination pour le maréchal de Belle-Isle, que cela est un peu diminué, quoiqu'il le cache avec soin, depuis les engagements qu'il lui a fait prendre et que, si le Cardinal peut vivre encore quelque temps, on ne doute nullement qu'il ne profite de la première ouverture qu'il pourra trouver pour sortir des embarras dans lesquels on l'a fait entrer malgré lui et dont il gardera la dent à tous ceux qui y ont contribué (2).

En l'absence de Belle-Isle, n'était-il pas à présumer que les ministres retomberaient dans la dépendance du Cardinal, se livreraient à leur apathie habituelle, verraient d'un œil jaloux l'influence toujours croissante de notre ambassadeur à Francfort, et se porteraient sans enthousiasme à seconder ses projets ? Qu'un caprice du Roi mît fin au crédit de la comtesse de Toulouse et à la faveur de la comtesse de Mailly, les deux protectrices dévouées du Maréchal, il n'en fallait pas davantage pour précipiter Belle-Isle de son piédestal et, d'une intrigue de boudoir, amener un changement total dans la politique de la France. Qu'adviendrait-il enfin de l'armée de

(1) La comtesse de Mailly.

(2) Chambrier à Frédéric, à Paris le 31 juillet 1741. Correspondance de Prusse, vol. 114, Aff. étrang.

Bavière, laissée au début des opérations sans général, à la merci du faible Charles-Albert ? Mais emporté par le « tourbillon », le Maréchal n'apercevait alors autour de lui que des images riantes, et il s'abandonnait sans réserve aux espérances flatteuses que lui faisaient concevoir, à la même heure, les changements survenus dans la situation politique de l'Europe.

CHAPITRE VII

L'Europe à la veille des hostilités.

Immense répercussion en Europe de l'insuccès des Anglais devant Carthagène. — Désarroi des ennemis de la France. — Abandon par George II de ses projets belliqueux. — La Saxe se dispose à un rapprochement avec la France. — La Russie, menacée d'une guerre avec la Suède, est impuissante à intervenir en faveur de la Pragmatique. — Subsides accordés par la France aux Suédois. — Vigueur imprimée par le maréchal de Belle-Isle, pendant son séjour à Versailles, aux négociations avec la Suède. — Empressement de cette puissance à répondre à l'appel aux armes que lui adresse notre Ministre des affaires étrangères, Amelot, le 16 juillet 1741. — La Suède déclare la guerre à la Russie, le 8 août suivant. — Succès de notre diplomatie dans le Nord de l'Europe.

Au Sud, Fleury ne parvient pas à concilier les prétentions opposées de l'Espagne et de la Sardaigne en Italie. — Défiance injustifiée du Cardinal envers Philippe V et Elisabeth Farnèse. — Sa confiance et sa crédulité outrées à l'égard de Charles-Emmanuel III et du marquis d'Ormea qui lui font jouer un rôle de dupe et l'entretiennent habilement dans son aversion contre l'Espagne. — Sous la pression du maréchal de Belle-Isle, Fleury propose aux deux parties, en juillet 1741, un partage de l'Italie qu'elles s'accordent à rejeter. — De guerre lasse, au mois d'août 1741, le Cardinal se décide à ne plus se mêler des négociations entre la Sardaigne et l'Espagne.

Manque de franchise de Fleury à l'égard de Marie-Thérèse. — Griefs maladroits invoqués par lui contre l'Autriche. — La reine de Hongrie ne peut plus compter que sur une médiation de l'Angleterre auprès du roi de Prusse. — Vains efforts de George II et de son représentant à Vienne, Robinson, pour amener Marie-Thérèse à céder à Frédéric quelques territoires en Silésie. — Faibles offres, vouées à un échec certain, que Robinson se charge de porter au roi de Prusse, au début du mois d'août 1741.

Protestations d'amitié, désirs d'une alliance, que l'Électeur de Bavière accueille avec une joie sans réserve de la part de Frédéric. — Ce dernier propose à Charles-Albert le siège de Vienne. — Raisons de l'Électeur pour préférer la conquête de la Bohême. — Harcelé par le maréchal de Belle-Isle, le chevalier son frère et le marquis de Valory, sommé d'ouvrir sans retard les hostilités et de donner cette première satisfaction au roi de Prusse, Charles-Albert s'empare de Passau le 31 juillet 1741.

Conclusion. — Écrasante disproportion des forces entre les Maisons de Bourbon et de Habsbourg à l'ouverture de cette guerre. — L'Autriche, entièrement isolée, semble devoir renoncer pour jamais à la couronne impériale et à sa prépondérance en Allemagne. — Part dominante du



maréchal de Belle-Isle à cette œuvre d'aspect grandiose mais de construction hâtive. — Caractère forcé de l'entreprise dans la situation intérieure de la France et celle de ses alliés. — Dangers alors inaperçus de l'élévation de la Prusse et d'un bouleversement total de l'équilibre de l'Europe. — Espérances générales, au mois d'août 1741, du peu de durée de la guerre et de l'abaissement définitif de la Maison d'Autriche.

Au mois de juin 1741, l'attention de l'Europe s'était un instant détournée de l'Allemagne pour se porter sur le théâtre de la lutte maritime qui mettait aux prises l'Espagne et l'Angleterre en Amérique. Le retour de nos escadres des Antilles, en avril 1741, avait laissé le champ libre à l'amiral Vernon qui, rejoint par d'importants renforts, vint mettre le siège devant la capitale des Espagnols aux Indes orientales, Carthagène. « Qui est maître de Carthagène, est maître de l'Amérique », disaient les marchands d'Amsterdam. Non seulement Vernon s'apprêtait à porter un coup mortel à la puissance et au commerce de l'Espagne, mais il comptait atteindre du même coup la France en ruinant les colonies espagnoles, débouché assuré de nos produits. Par la conquête de la capitale de la Nouvelle-Grenade, les Anglais entraient en possession d'un gage précieux, dont ils étaient résolus à ne se dessaisir qu'à bonnes enseignes. Si la France s'interposait entre eux et l'Espagne pour restituer cette ville à Philippe V, de quels sacrifices politiques dans les affaires de l'Europe n'en devrait-elle point payer le prix? Les forces imposantes, réunies sous le commandement de leur amiral, ne laissaient aux Anglais aucun doute sur leur succès. « Vernon est allé à Carthagène avec 30 vaisseaux de ligne, écrivait notre représentant à Londres, M. de Bussy, le 17 mai 1741. Il a 8,000 hommes de débarquement et 18,000 matelots, tous en bonne santé, les malades ayant été laissés à Port-Royal, et l'Angleterre n'attend que des nouvelles de flotte brûlée, de conquêtes de villes et de trésors sur les Espagnols. Elle ne veut point, par esprit de modération, garder Carthagène, ajoutait ironiquement

M. de Bussy, mais de Carthagène l'amiral anglais doit aller, à ce qu'on prétend, à la Havane ou à la Vera-Cruz, et l'Angleterre retiendra modestement l'une de ces deux places pour faire la sûreté de la liberté de son commerce et de celui des autres nations (1). »

A la fin du mois de mai, la nouvelle parvint à Londres que l'amiral Vernon avait forcé l'entrée du port de Carthagène et fait tomber toutes les défenses de la ville, à l'exception du fort Saint-Lazare qui la commandait. Témoin de la joie délirante de tout un peuple, M. de Bussy écrivait à Amelot, le 29 mai 1741 : « On a tiré cet après-midi le canon de la Tour pour annoncer cette nouvelle au public. Imaginez-vous, Monseigneur, tous les transports que la joie d'un heureux succès peut causer à une nation qui ne connaît point le frein dans les accès de la bonne ou mauvaise fortune, et vous ne pourrez encore vous représenter les transports dont cette nation est saisie dans tous les ordres (2). » En prévision de la chute imminente de Carthagène, une médaille fut frappée à l'effigie de son vainqueur. A Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Turin et à la Haye, dans toutes les cours où la France comptait des ennemis, ce fut la même explosion de joie, tandis qu'Élisabeth Farnèse se répandait en plaintes et en larmes, que le roi et la reine d'Espagne s'attribuaient réciproquement les désastres d'une guerre où ils étaient entrés d'un commun accord, et que Fleury voyait avec amertume les conséquences désastreuses de sa politique de demi-mesures, du rappel prématuré de nos escadres dont le maintien aux Antilles aurait peut-être sauvé Carthagène. « Il a la douleur de voir, mandait Chambrier à Frédéric, le 5 juin 1741, que

(1) M. de Bussy à Amelot, à Londres, le 17 mai 1741. Correspondance d'Angleterre. Vol. 412. Aff. étrang.

(2) Correspondance d'Angleterre. Vol. 412. Aff. étrang.

la conquête que les Anglais viennent de faire les met en état de devenir les maîtres du commerce de l'Amérique et d'influer avec plus de supériorité dans les grandes affaires de l'Europe, et que, s'il veut s'y opposer, il faut qu'il en vienne à une guerre générale qu'il craint infiniment. Ainsi cet événement, attaquant le Cardinal dans ses intérêts les plus importants, le bouleverse dans son système. Aussi le trouvai-je hier fort consterné quoiqu'il s'efforçât de faire bonne mine en mauvais jeu, mais il est si rempli de cette conduite qu'il n'a en indignation que l'Angleterre dans le cœur et dans la bouche. Les autres ministres, qui sont aussi outrés de dépit, vont tâcher de profiter de cette occasion pour encourager le Cardinal à lever le masque, mais ils auront bien de la peine à y parvenir tant son humeur et son caractère y sont opposés (1). » Le ministre du roi de Prusse évaluait la perte du commerce français, à la suite de cette entreprise des Anglais, à 60 millions de livres, qui « vont causer un grand nombre de banqueroutes et rendre l'argent à Paris et dans le royaume plus rare et plus cher pour la cour (2) ».

Les Anglais, par bonheur, s'étaient trop hâtés de célébrer leur victoire. Ils avaient compté sans l'énergie du défenseur de Carthagène, don Sébastien d'Eslava, vice-roi de la Nouvelle-Grenade, sans un climat et un sol meurtriers qui décimèrent les troupes de débarquement comme les équipages des navires, enfin sans la discorde qui éclata entre Vernon et ses lieutenants. Les assauts livrés au fort Saint-Lazare furent repoussés avec perte, et, après avoir vu fondre par le feu et par les maladies les deux tiers des marins et des soldats, l'amiral dut

(1) Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.

(2) Chambrier à Frédéric, Paris, 9 juin 1741. Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.

abandonner son entreprise. Ainsi s'évanouit lamentablement l'effort le plus considérable que l'Angleterre eût jamais réalisé dans ces parages lointains, ainsi se retira en pleine désorganisation la flotte la plus formidable que ces mers eussent encore vue. L'échec de Vernon fut connu à Londres au début de juillet 1741 : il y sema la stupeur et la consternation. Ce coup de théâtre inattendu faisait brusquement passer la France et ses partisans de la tristesse à la joie. Mesurant avec sa profondeur de vues l'immense portée de cet événement, M. de Chavigny mandait triomphalement au maréchal de Belle-Isle : « Carthagène sauvé avec de si grandes circonstances change de face, d'un moment à l'autre, les deux Mondes à la fois (1). » A Madrid, quand Philippe V apprit de son Ministre des affaires étrangères, le marquis de Villarias, la retraite des Anglais, il fut en proie à une émotion si vive « que les genoux lui ont tremblé et qu'il s'est remis bien vite dans son fauteuil, craignant de tomber (2) ». A Paris, l'allégresse fut générale. « La levée du siège de Carthagène, écrivait Chambrier à Frédéric le 10 juillet 1741, cause ici une très grande joie tant à la cour qu'à la ville ; les fonds publics en sont montés, et l'argent est moins resserré parce qu'on ne craint plus le dérangement dans le commerce que l'on prévoyait qui arriverait si les Anglais se rendaient maîtres de Carthagène (3). » Le maréchal de Belle-Isle avait appris, sur la route de Francfort à Versailles, l'échec des Anglais. Cette nouvelle lui était confirmée à son arrivée à la cour, et il n'exagérait pas l'étendue

---

(1) M. de Chavigny au maréchal de Belle-Isle, à Lisbonne, le 1er août 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 419. Aff. étrang.

(2) Propos de Philippe V à notre ambassadeur, l'évêque de Rennes. — Vauréal à Amelot, à Madrid, 17 juillet 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 446. Aff. étrang.

(3) Correspondance de Prusse. Vol. 114. Aff. étrang.

du désastre de l'amiral Vernon en écrivant à son frère, le 11 juillet 1741 : « La levée du siège de Carthagène est très vraie. De 14,000 hommes avec lesquels les Anglais l'ont commencé, il ne leur en reste que 5,000, dont 1,700 malades. On parle de plusieurs vaisseaux de guerre qu'ils ont été obligés d'abandonner faute d'être en état (1). »

Dans les camps anglais et autrichien, le désarroi était complet. Le chevalier de Belle-Isle, recueillant les impressions des représentants des Électeurs à Francfort, mandait à son frère, le 8 juillet 1741 : « Les détails que nous avons appris cet après-midi du désastre de Carthagène font allonger ici bien des visages (2). » A la Haye, où la province de Hollande venait de demander que les Provinces-Unies fournissent en argent à Marie-Thérèse le secours de 6,000 hommes stipulé par leur traité du 20 février 1732, notre ambassadeur, le marquis de Fénelon, constatait un désappointement général. « De quelque grimace que ceux qui sont ici du secret des affaires cherchent à couvrir le fond de leur âme, écrivait-il à Amelot le 11 juillet 1741, il est aisé d'y lire que l'événement de Carthagène ne les met pas moins en désarroi que le ministère britannique et les Autrichiens (3). » A Turin, où l'alliance anglaise servait de base à la politique de Charles-Emmanuel, la réserve avait succédé, dans les discours des Piémontais, à leur joie « excessive » des premiers succès de l'amiral Vernon. Le roi de Sardaigne n'avait pu cependant s'empêcher de dire au représentant de la France, M. de Senecterre, « que la retraite de l'amiral Vernon chan-

(1) Vol. 2914. Arch. hist.
(2) Vol. 2924. Arch. hist.
(3) Correspondance de Hollande. Vol. 439. Aff. étrang.

geait beaucoup l'état des affaires des Anglais et que nos commerçants de Lyon devaient en faire des feux de joie (1) ». Nulle part enfin, le coup qui frappait l'Angleterre ne fut plus douloureusement ressenti qu'à Vienne. Notre chargé d'affaires, Vincent, resté dans cette ville après le départ du marquis de Mirepoix, écrivait à Amelot le 15 juillet 1741 : « Je reçus hier, par M. le chevalier de Belle-Isle, la nouvelle du siège de Carthagène. Je ne saurais assez vous exprimer, Monseigneur, la consternation que cet événement a causée ici dans le public. Elle est d'autant plus grande qu'on ne s'y attendait pas, et il n'y a pas quatre jours que les partisans des Anglais, qui sont en grand nombre ici, débitaient que Carthagène avait été pris d'assaut, que la garnison avait été passée au fil de l'épée et que les habitants avaient été obligés de donner une somme très considérable pour empêcher le sac de leur ville (2) ».

L'issue désastreuse de l'expédition de l'amiral Vernon avait aussi jeté le trouble dans les vastes projets de George II sur le continent. Se souvenant de Blenheim et de Malplaquet, des jours glorieux où Eugène et Marlborough combattaient la main dans la main contre la France, la nation anglaise s'était émue des dangers de son ancienne alliée. Par le partage des États de Charles VI, la Maison de Bourbon devait acquérir une telle supériorité que, suivant lord Carteret, elle disposerait de la dictature de l'Empire et de l'arbitrage de l'Europe. Toutes les classes de la société manifestaient d'ardentes sympathies en faveur de Marie-Thérèse, si injustement attaquée. « Ce peuple, dit Voltaire en par-

(1) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 15 juillet 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Vienne. Vol. 228. Aff. étrang.

lant des Anglais, n'est pas de ceux qui attendent l'opinion de leur maître pour en avoir une. Des particuliers proposèrent de faire un don gratuit à cette princesse. La duchesse de Marlborough, veuve de celui qui avait combattu pour Charles VI, assembla les principales dames de Londres : elles s'engagèrent à fournir 100,000 livres sterling, et la duchesse en déposa 40,000. La reine de Hongrie eut la grandeur d'âme de ne pas recevoir cet argent qu'on avait la générosité de lui offrir : elle ne voulut que celui qu'elle attendait de la nation assemblée en Parlement. » Après s'être fait acclamer par les deux Chambres comme le champion de la Pragmatique, le roi d'Angleterre avait obtenu, le 19 avril 1741, le puissant crédit de 300,000 livres sterling pour secourir la reine de Hongrie, sans compter les sommes nécessaires à l'entretien des 12,000 Hessois et Danois que l'Angleterre se proposait de fournir à cette princesse. Sur ce terrain d'une politique nationale, dirigée contre la France, l'accord s'était fait entre whigs et tories, et notre représentant à Londres, M. de Bussy, pouvait écrire, le 17 mai 1741 (1) : « Le Roi, la cour, le ministère, la nation, tous semblent travailler aujourd'hui sur un plan uniforme ».

Lorsque, à la fin de mai 1741, George II avait quitté Londres pour se rendre à Hanovre, il avait lieu de se flatter des plus belles espérances. Il avait toujours caressé le rêve de commander une armée, et il touchait à la réalisation de ce rêve. Il se voyait déjà l'arbitre de l'Europe, arrêtant les progrès du roi de Prusse, le forçant à s'accommoder avec la cour de Vienne et à s'unir ensuite avec elle contre la France. « Élever une puissance plus formidable à la France que ne l'était celle du feu em-

(1) M. de Bussy à Amelot, à Londres, le 17 mai 1741. Correspondance d'Angleterre. Vol. 412. Aff. étrang.

pereur en soutenant l'indivisibilité de la succession de ce prince et procurant le trône de l'Empire au Grand-Duc, imposer silence aux souverains du Nord et rétablir la supériorité de l'Angleterre dans cette partie du monde, s'emparer de la balance de la puissance maritime, dicter des lois à l'Espagne, contenir la France dans l'inaction et s'arroger le privilège exclusif de l'arbitrage de l'Europe, telles sont, écrivait spirituellement M. de Bussy, les vues modestes de l'Angleterre, et c'est ce qu'elle appelle le maintien de l'équilibre et des libertés de l'Europe (1). » Le roi d'Angleterre était résolu de tenter une dernière démarche d'accommodement auprès de Frédéric, par l'entremise de son représentant au camp prussien, lord Hyndford, de se mettre, en cas de refus de ce prince, à la tête d'une puissante coalition formée par les puissances intéressées au maintien de la Pragmatique, et de contraindre par la force le perturbateur de la paix publique en Allemagne à renoncer à ses conquêtes. En conformité de ce plan et de concert avec la Hollande, il envoyait à lord Hyndford de nouvelles instructions pour sommer une dernière fois Frédéric d'évacuer la Silésie. Les hommes qui inspiraient la politique des Provinces-Unies, se rappelant les déceptions cruelles de la guerre de la Succession d'Espagne, s'étaient jusqu'alors montrés plus disposés à aider Marie-Thérèse de leur argent et de leurs bons offices qu'à soutenir par les armes la Pragmatique. Ginckel, le représentant de la Hollande à Berlin, et lord Hyndford se concertèrent, le 8 juin, pour remettre au Roi une sommation conçue en termes identiques, d'un ton mesuré mais néanmoins empreint de fermeté. Ils signifièrent à Frédéric que « Leurs Hautes Puissances, conjointement avec Sa Majesté

(1) M. de Bussy à Amelot, à Londres, le 17 mai 1741. Correspondance d'Angleterre. Vol. 412. Aff. étrang.

le roi de la Grande-Bretagne, ne sauraient se dispenser de faire leurs instances les plus fortes que Votre Majesté, selon sa haute sagesse et modération, veuille bien se laisser porter à retirer ses troupes de la Silésie pour acheminer par là un accommodement durable (1). » Les deux envoyés attendirent huit jours la réponse de Frédéric qui, sans s'arrêter à la principale de leurs demandes, l'évacuation de la Silésie, se borna à leur marquer sa persuasion que la Hollande et l'Angleterre, en offrant leurs bons offices pour le rétablissement de la paix, ne s'écarteraient pas de l'impartialité inhérente à leur mission et n'entreraient dans aucune stipulation contraire à son honneur et aux droits incontestables de sa Maison (2).

Le roi de Prusse ne cherchait en ce moment qu'à gagner du temps et à maintenir l'Angleterre dans l'ignorance du traité qu'il venait de signer avec la France le 5 juin 1741.

Son ministre, Podewils, reçut l'ordre de « chipoter » avec lord Hyndford, de l'entretenir dans l'attente d'une bonne paix, de l'amuser par des propositions mensongères, de lui faire espérer que le roi de Prusse se contenterait peut-être de quelques duchés en Silésie, en un mot de traîner autant que possible toute négociation avec le représentant de l'Angleterre (3).

Éclairé enfin sur les intentions du roi de Prusse, George II donnait un libre essor à ses préparatifs de guerre. Comme roi d'Angleterre, il signait, le 24 juin 1741, à Hanovre, un traité avec Marie-Thérèse, par

(1) Correspondance de Hollande. Vol. supplément., n° 13. Aff. étrang.

(2) *Preussische Staats-Schriften*, t. I, p. 305 et *Œsterreichischer Erbfolge-Krieg*, t. II, p. 378.

(3) Lettres de Frédéric à Podewils, des 8 juin et 1er juillet 1741. *Politische Correspondenz*, t. I, p. 258 et 269.

lequel il lui promettait un secours de 12,000 hommes et de 300,000 livres sterling. Comme Électeur de Hanovre, il concluait le même jour deux autres traités avec la reine de Hongrie : par le premier d'entre eux, Marie-Thérèse abandonnait à son allié les deux tiers des 300,000 livres votées par le Parlement, et l'Électeur s'engageait à joindre un corps de 13,000 hanovriens aux 12,000 hommes fournis par l'Angleterre. Le second traité fixait les conditions d'emploi et de payement de ce corps anglo-hanovrien de 25,000 hommes, qui devait être en mesure d'entrer en campagne contre la Prusse quatre semaines après la signature des traités, c'est-à-dire le 22 juillet 1741 (1). A cette armée, dont George II prendrait en personne le commandement, viendraient s'adjoindre 18,000 Saxons et 30,000 Russes. George II donnait l'ordre à ses régiments de se tenir prêts à marcher au premier signal, et, le 27 juin, il faisait partir le général-major Ilten pour Dresde avec mission d'y concerter un plan d'opérations, la Saxe ayant instamment réclamé l'envoi d'un officier général à cet effet. Le 22 juillet, le général autrichien Browne arrivait aussi à Dresde, porteur des instructions de Neipperg, dans le but de régler les mouvements de l'armée de Silésie sur ceux des Saxons et des Hanovriens ; il recevait d'Auguste III l'assurance que, depuis le mois de mai, les troupes saxonnes étaient à la disposition de Marie-Thérèse, et qu'il ne dépendait que de la cour de Hanovre de fixer le temps de leur mise en marche et du commencement des opérations. A Dresde, on serait prêt en deux fois vingt-quatre heures (2). George II avait aussi l'assurance que la cour de Saint-Pétersbourg entrerait en action, dès que le Hanovre lui en montrerait l'exemple.

(1) *Maria Theresia's erste Regierungs-Jahre*, Arneth, t. I, p. 231.
(2) *Œsterreichischer Erbfolge-Krieg*, t. II, p. 391.

Il ne restait plus, comme on le voit, qu'à attacher le grelot. Le roi d'Angleterre, plein d'une belle assurance, s'était réservé cette partie de la besogne, de beaucoup la plus délicate. Le roi de Prusse, suivant par ses agents tous les fils de la coalition que Georges II tramait contre lui, averti par une lettre de son ministre à Hanovre, du 2 juillet 1741, que le secret de son alliance avec la France avait transpiré dans cette cour, était alors en proie à une inquiétude légitime et redoublait d'instances pour que la Bavière et la France ne le laissassent point affronter, seul, l'orage qui se formait sur toutes ses frontières. « Nous sommes, écrivait-il au maréchal de Belle-Isle le 16 juillet, à la veille de voir éclore une grande partie des événements, que je vous avais annoncés à Mollwitz comme étant une suite de l'alliance que je ferais avec le roi de France. L'indiscrétion de la Bavière a trahi notre secret de quelques mois trop tôt, ce qui a fait résoudre le roi d'Angleterre, par l'instigation de la Saxe, de former un camp sur l'Eichsfeld, composé de Hanovriens, de Hessois, Danois et Saxons, le tout composant un corps de 36,000 hommes.... Vous concevrez donc, sans que j'appuie davantage là-dessus, la nécessité qu'il y a de vous hâter de remplir vos engagements.... La France peut frapper à présent le plus grand coup qu'elle ait donné de sa vie. Au lieu de ramper à sa puissance, elle y arrivera à pas d'Homère, et vous avez devant vous la plus belle moisson de lauriers que jamais général en France ait pu faire (1)... »

Mais, à l'heure où la cour de Vienne renaissait à l'espérance, la coalition suscitée par George II contre la Prusse se dissolvait comme par enchantement, sans qu'il restât à la reine de Hongrie un seul de ses alliés de la

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 281.

veille. L'égoïsme de leurs calculs, leur peu de générosité et de bonne foi, leurs méfiances réciproques, tout contribuait à faire de leur union un édifice sans consistance et un épouvantail redoutable seulement en apparence. Des obstacles imprévus, au premier rang desquels il faut citer le désastre de l'amiral Vernon en Amérique, avaient singulièrement refroidi l'ardeur de George II pour de nouvelles aventures sur le continent. Il était averti que le Danemark lui retirerait son contingent de 6,000 hommes au mois de novembre 1741, époque à laquelle expirait son traité de subsides avec l'Angleterre, et que le roi de Suède, comme landgrave de Hesse, ne fournirait point ses 6,000 Hessois s'il était question de combattre la Prusse. George II était dérouté par la nouvelle de l'alliance de Frédéric avec la France, laquelle, au dire du ministre du roi de Prusse à Hanovre, l'avait jeté « dans le trouble le plus profond (1) », et il n'ignorait pas les mesures de vigueur auxquelles Belle-Isle déterminait en ce moment le cabinet de Versailles. Enfin, il n'était pas sans soupçon sur la solidité des engagements et des promesses de la Saxe et de la Russie envers lui et envers la reine de Hongrie. En quelques jours, un changement complet se traduisit dans son maintien qui, dépouillé de sa superbe arrogance, trahit ouvertement l'étendue de son dépit et de sa confusion. La peur « l'étrangla (2) » pour ses États de Hanovre, qu'il affectionnait par-dessus tout et qu'il voyait déjà envahis par la Prusse et par la France. Le 22 juillet 1741, le jour même où il s'était engagé à ouvrir les hostilités contre Frédéric, il publiait une déclaration,

(1) Droysen : *Geschichte der preussischen Politik*, t. V, p. 291.

(2) « J'ai découvert, en revenant avec le sieur Saul (conseiller d'ambassade d'Auguste III) d'Issy, qu'il avait été à Hanovre et que la peur les y étrangle. » Maurice de Saxe à Amelot, le mercredi 9 d'août à midi. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

qu'il faisait remettre le lendemain au comte d'Ostein, le représentant de Marie-Thérèse à sa cour, par laquelle il se refusait à ratifier les deux traités conclus un mois auparavant en son nom d'Électeur de Hanovre, sous prétexte que leur contenu avait été communiqué par l'Autriche aux cours de Dresde et de Saint-Pétersbourg et que la Saxe s'était, jusqu'à cette heure, refusée à ratifier le traité signé par elle avec Marie-Thérèse le 11 avril 1741 (1).

George II n'avait pas tort de se fier médiocrement aux protestations de la Saxe. Jamais cour n'avait en effet montré moins de franchise et plus d'incertitude que celle de Dresde. En arrivant dans cette ville pour la première fois, le 5 juillet 1741, le représentant de la France, le comte des Alleurs, était frappé par le manque d'orientation et la duplicité de la politique saxonne. « Plus je vais en avant dans cette cour, écrivait-il à Amelot le 12 juillet 1741, plus j'y trouve de mystère. Elle est remplie de défiance aussi bien que de crainte (2). » Sept jours plus tard, faisant part au chevalier de Belle-Isle de ses premières impressions, il lui disait : « Rien ne me surprend de cette cour dont je vous répète que l'intention n'est pas bonne ni franche, dont le plan est de ne contredire personne, de paraître tout approuver, de faire de mauvaises manœuvres partout, de recourir à tous les subterfuges les plus grossiers et d'attendre l'occasion de se décider à propos (3). » Auguste III, incliné par routine et par reconnaissance vers l'Autriche à laquelle il devait son trône de Pologne, l'Électrice, attachée à son ancienne patrie par les liens du sang, Guarini « livré de corps et d'âme » à la Maison

(1) Arneth, t. I, p. 213.
(2) Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.
(3) *Ibid.*

des Habsbourg (1), ne cachaient point leurs sympathies pour le grand-duc de Toscane et Marie-Thérèse. Brühl, moins éloigné peut-être que son maître d'une entente avec la Bavière et la France, penchait aussi en faveur de la reine de Hongrie par la haine et l'effroi que lui inspirait le roi de Prusse, leur bête noire à tous, « prince sans foi, une anguille, au dire du père Guarini, qui échappait au moment que l'on croyait la tenir ». L'Électeur et sa cour n'avaient d'yeux que pour les agissements de Frédéric. « C'est, écrivait M. des Alleurs, la boussole qui conduira cette flottante et frauduleuse barque saxonne (2). » Auguste III et son entourage souffraient du mépris qu'affectait le roi de Prusse pour tout ce qui portait le nom saxon, et se sentaient menacés par la présence sur leurs frontières de l'armée du prince d'Anhalt, épée de Damoclès suspendue au-dessus de la Saxe qu'aucune place forte ne couvrait contre un envahisseur. Auguste III avait sur pied, à la fin de juillet, 37,000 hommes, mais, d'après une lettre de M. des Alleurs du 1er août 1741, leur organisation récente ne le mettait pas en mesure de s'opposer seul à une irruption des troupes prussiennes. « ... Comme il faut être préparé à tout événement, je vous dirai un mot des troupes de ce pays-ci en attendant que je vous envoie un état détaillé avec plus de scrupule. Que cette cour se déclare pour amie ou pour ennemie, on ne doit craindre ou compter que sur 12,000 hommes qu'elle peut mettre en campagne, qui seront composés d'une infanterie dans laquelle il y a beaucoup de jeunes recrues, d'une cavalerie où il y a quantité de chevaux trop jeunes pour servir. Quelques régiments, comme celui des gardes à pied et celui de Weissenfels, sont fort bien disciplinés; les

(1) Des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 24 juillet 1741. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

autres ne le sont pas si bien, à beaucoup près. Les officiers qui commanderont ces troupes seront le comte de Rutowski, fils naturel du feu roi, homme de courage et de détail, le chevalier de Saxe estimé dans le militaire, et le général Renard, fils d'un réfugié de France, qui a commandé le camp qui était en Hongrie. Il passe pour un homme de courage et intelligent. L'esprit des officiers n'est pas trop bon : le peu de considération qu'on a ici pour le militaire les a découragés (1). » Ne se sentant plus soutenu par la cour de Hanovre, apprenant que la France entrait résolument dans la lice, Auguste III prit peur à son tour. Il vit que tout allait lui échapper en même temps, et un agrandissement aux dépens de la Prusse s'il persistait dans l'alliance autrichienne, et un agrandissement aux dépens de l'Autriche s'il ne se rangeait pas du côté de la France : et, quelle que fût sa répugnance à tendre la main au roi de France, gendre de Stanislas Leczinski, et à l'Électeur de Bavière, son compétiteur pour la possession de la Bohême qui était « ce qui convenait au roi de Pologne (2) », Auguste III devait, au commencement d'août, chercher lui-même, par l'intermédiaire du cardinal de Fleury, un rapprochement avec Charles-Albert et Louis XV. Déjà, le 31 juillet 1741, dans un entretien avec Brühl, M. des Alleurs avait pu entrevoir ces nouvelles tendances de la politique saxonne. Notre attaché à Vienne, Vincent, lui avait adressé, disant le tenir « de bon lieu », un état des troupes que Marie-Thérèse se proposait d'assembler en Bohême. Au nombre de ces troupes figuraient 10.000 Saxons. En mettant sous les yeux de Brühl une

(1) Des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 1er août 1741. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

(2) Propos tenu par le père Guarini à M. des Alleurs. — Des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 8 juillet 1741. Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

copie de cet état, M. des Alleurs crut « s'apercevoir de son embarras et qu'il rougit beaucoup ». Comme notre ministre l'avertissait qu'il allait envoyer cette copie au Roi, son maître : « Mandez hardiment, lui répartit Brühl, que non seulement j'espère qu'il y marchera 10,000 hommes, mais que ce sera pour d'autres vues que vous savez aussi bien que moi (1). » La présence du général autrichien Browne à Dresde mettait en défiance M. des Alleurs contre cette assertion de Brühl, mais la crainte de rester spectateur isolé du partage des dépouilles autrichiennes, les exhortations pressantes de Maurice de Saxe, l'ascendant de ses conseils, l'exposé lumineux que sa lettre du 12 juillet au roi de Pologne faisait des mesures de la France, avaient produit un changement notable dans les dispositions d'Auguste III, dont M. des Alleurs ne tardait pas à se convaincre : « ... Le roi de Pologne a reçu la lettre de M. le comte de Saxe, écrivait-il à Amelot le 16 août 1741. C'est M. le chevalier de Saxe qui me l'a dit. C'est en conséquence de cette lettre et de quelques conversations que j'avais eues avec lui qu'il a parlé au roi de Pologne, dont les dispositions paraissent changées au point qu'on m'a assuré qu'il avait fait quelques reproches au père Guarini sur la mauvaise tournure que prenaient ses affaires (2). »

Maurice de Saxe avait été l'un des premiers à saluer le maréchal de Belle-Isle le lendemain de son arrivée à Versailles, le 11 juillet, à témoigner un ardent désir de servir sous ses ordres et à recevoir ses confidences ; comme le maréchal objectait au comte qu'il serait peut-être appelé à combattre sa patrie d'origine, ce dernier, dit Belle-Isle, « me répondit : 1° qu'en quelque lieu que

(1) Des Alleurs à Amelot, à Dresde, le 1er avril 1741. Correspondance de Saxe. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

ce fût, il servirait le Roi avec le même zèle et qu'il désirait par préférence servir à l'armée où je pourrais être ; 2° qu'il était bien assuré que le Roi son frère n'avait fait aucun accommodement, que sa situation exigeait qu'il se tînt indécis jusqu'à ce qu'il vît de quel côté la balance pencherait le plus et surtout quel parti prendrait le roi de Prusse. Je lui dis que le Roi son frère n'avait rien de mieux à faire que de s'unir avec la Bavière, ainsi que le Roi l'y avait invité, qu'il se repentirait peut-être trop tard de ne l'avoir pas fait parce qu'il ne trouverait avec qui que ce soit d'aussi utiles et d'aussi (grands) avantages.

« Le comte de Saxe me répliqua derechef que sûrement son frère était libre, qu'il allait lui écrire pour remplir le respect qu'il lui devait au cas qu'il se trouvât dans une armée opposée, etc., et qu'en même temps, si je le lui permettais, il manderait ce que je venais de lui dire. Je lui dis qu'il était bien le maître parce que j'avais déjà eu l'honneur de lui dire, à Dresde et à Hubertsbourg, les mêmes choses aussi bien qu'au comte de Brühl et au père Guarini qui y avaient médiocrement bien répondu (1). »

Le 12 juillet 1741, Maurice communiquait à Belle-Isle, qui la trouvait « fort bien (2) », la lettre suivante où il développait au roi de Pologne les projets du maréchal :

Je crois que, vers le 1er de septembre, l'on poussera une armée en Bavière, qui, selon toutes les apparences, doit marcher droit en Bohême afin de pouvoir être à portée de celle des Prussiens, et je ne conçois pas comme la Maison d'Autriche, dont les troupes et les finances sont fort dérangées, pourra tenir contre trois si puissants ennemis qui s'entendront et concerteront leurs entreprises ensemble. Cela aura plutôt l'air d'une prise de possession que d'une guerre.

---

(1) Belle-Isle à Amelot, à Francfort, le 2 août 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 402. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

D'un autre côté, l'on poussera un corps d'armée à Juliers et Berg pour observer la contenance du roi d'Angleterre, et je pense qu'elle sera modeste, ayant 40,000 Français sous les yeux et 30,000 Prussiens dans le dos prêts à entrer, pour hiverner, dans son Électorat où il n'a pas une place de guerre. Si l'on joint à cela ce que l'Électeur palatin et l'évêque de Munster peuvent fournir, il paraît impossible que les Hanovriens se déclarent pour la Maison d'Autriche.

Les Anglais viennent de recevoir un échec terrible à Carthagène ; il leur en coûte près de 20,000 hommes, et il y a apparence que la nation, par ses inquiétudes, obligera le Roi de retourner en Angleterre, qui ne commettra qu'avec beaucoup de répugnance ses États aux hasards de la guerre. Pendant son absence, une troisième armée restera toute prête pour donner de l'occupation aux Hollandais s'ils se déclarent. A l'égard de l'Italie, je crois qu'il n'y faut pas penser. Les Russes ne pourront apporter aucun secours à tous ces désordres, parce qu'ils seront occupés chez eux, et peut être vos Polonais, Sire, se confédéreront contre eux pour augmenter leur embarras. Jugez, Sire, de ma douleur, si Votre Majesté prenait des mesures opposées et qu'au lieu de jouir du plaisir de lui faire ma cour cet hiver, je me trouve dans les environs de Prague avec une armée qu'Elle verrait avec déplaisir dans ces quartiers-là. Pardonnez-moi, Sire, si mes inquiétudes et mon attachement m'ont jeté dans ce long et ennuyeux détail, mais le proverbe allemand qui dit : « *Wass das Herz voll ist, geht der Mund über* (1) », est vrai..... (2).

Le même jour, le comte de Saxe redoublait d'instances auprès de Brühl pour l'engager à ne point précipiter ses démarches auprès des cours de Vienne et de Hanovre : « Je tremble, lui disait-il, que les Anglais ne vous aient enrôlé, et ce serait au grand préjudice du Roi ; car vous pouvez compter que tout va culbuter et que vous verrez une armée française cet hiver en Bohême et une autre à Hanovre. Si le roi d'Angleterre branle, ces deux corps partiront à la fin du mois pro-

(1) De ce dont le cœur est plein, la bouche abonde.

(2) Vol. 2914, Arch. hist. et *Maurice, comte de Saxe*, par M. le comte Vitzhum-d'Eckstaedt, p. 377. — Nous avons suivi le texte de la copie conservée au volume 2914 des Archives historiques, qui présente des variantes sans importance avec le texte reproduit par M. Vitzhum.



chain. Comptez que cela est certain. L'intention est de faire un grand effort tout d'un coup, pour que ce ne soit pas une guerre de longueur, et certainement on y fera un grand avantage au Roi sans exiger rien de lui, et l'on ne donnera pas tout à l'Électeur de Bavière, et il y a assez à prendre pour que tout le monde soit content. S'ils gardent à Vienne l'Autriche et la Hongrie, ils seront bien heureux. Je voudrais que cette lettre pût vous être portée par un oiseau (1). »

Nous ne tarderons pas à voir la Saxe se rendre à la voix de Maurice et embrasser le parti de la France dans un esprit empreint de quelque bonne foi avec Auguste III, à contre-cœur avec Guarini, et non sans la duplicité inhérente au personnage, avec Brühl.

Si George II avait eu à se plaindre de l'attitude équivoque de la Saxe, il n'avait pas été moins déçu au spectacle de la Russie impuissante à tenir ses engagements envers la Pragmatique. L'état d'anarchie et les révolutions de palais, qui s'étaient succédé en quelques années à Saint-Pétersbourg, avaient singulièrement affaibli les successeurs de Pierre Ier. L'armée n'était plus ce colosse de force qu'avait créé l'énergique adversaire de Charles XII. Au 1er juillet 1741, notre représentant, M. de la Chétardie, en traçait le tableau suivant : « L'état de l'armée, car je ne compte point les régiments de garnison qui ne sont proprement composés que de vieillards incapables de servir, consiste dans 50 régiments d'infanterie de 2 bataillons, 29 régiments de dragons de 5 escadrons, mais plus mal montés qu'on ne peut l'exprimer et aussi mal armés, dans 3 régiments de cuirassiers de 5 escadrons, et les 4 régiments de gardes à pied et à cheval, qui peuvent aller à 8,000 hommes. Toutes ces

(1) *Maurice, comte de Saxe*, par M. Vitzhum, p. 382.

troupes, d'ailleurs, et même malgré les 40,000 hommes de recrues qui viennent d'être levés fort à la charge du pays, ne seront point complètes, parce qu'elles ne peuvent jamais l'être vu le tableau de ce service-ci. J'ajouterai que l'étant, les bataillons ne seraient cependant que de 600 hommes et les escadrons de 200, attendu que l'on comprend dans la totalité un grand nombre d'hommes qui peuvent exister, mais ne sont point en rangs et en files et même qui ne se trouvent pas armés pour un besoin (1). » Depuis la mort de l'empereur Charles VI, la chute de Biren d'abord, et celle de Munich ensuite, avaient laissé le champ entièrement libre à Ostermann, partisan zélé de l'alliance anglaise et autrichienne. « Il n'a jamais été si grand et si puissant qu'il l'est actuellement, écrivait M. de la Chétardie à Amelot, le 18 mars 1741... Il est vraiment czar de toute la Russie (2). » La Régente et son époux étaient aussi attachés aux intérêts de la cour de Vienne et disposés à maintenir l'intégrité des États autrichiens, mais la duchesse Anna se préoccupait moins des affaires de l'État que de plaisirs et de prodigalités avec sa favorite allemande, la Mengden, et l'envoyé d'Auguste III à sa cour, le comte de Lynar. Elle vivait en peu d'intelligence avec le prince de Brunswick Bevern, son époux. Tous deux n'avaient point su s'acquérir l'affection de la nation. Les mécontents se groupaient chaque jour plus nombreux autour de la dernière des Romanow, la fille de Pierre Ier, la princesse Élisabeth qui, par l'affabilité de ses manières, s'attirait l'amitié de tous. Son parti était d'autant plus redoutable qu'il comptait la plupart de ses adhérents dans l'armée, en particulier dans les régiments des gardes, et que, par

(1) M. de la Chétardie à Amelot, 1er juillet 1741. Correspondance de Russie. Vol. 37. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Russie. Vol 35. Aff. étrang.

l'habileté de sa conduite à la cour, Élisabeth évitait d'attirer sur elle les soupçons. La Suède, qui brûlait du désir de reconquérir ses provinces baltiques perdues sous Charles XII, plaçait de grandes espérances dans l'avènement de cette princesse. Par son représentant à Saint-Pétersbourg, M. de Nolken, elle ne cessait de solliciter d'Élisabeth une réquisition écrite, autorisant les Suédois à prendre les armes en son nom, mais l'adroite princesse, tout en promettant de dédommager la Suède des dépenses de la guerre que cette puissance entreprendrait en sa faveur, s'était toujours refusée à signer un engagement aussi gros de dangers pour l'avenir. Notre ambassadeur, M. de la Chétardie, découvrant dans le cœur d'Élisabeth des sentiments favorables à l'égard de la France, l'encourageait aussi en secret à se saisir du pouvoir et, en juillet 1741, lui remettait 2,000 ducats afin de lui permettre la continuation de ses libéralités parmi les soldats, à la veille des événements décisifs qui devaient lui faciliter bientôt l'accès au trône. Au mois de juillet 1741, une rupture paraissait en effet imminente entre la Russie et la Suède, et la cour de Saint-Pétersbourg, obligée de porter ses forces vers le Nord, impuissante à en distraire une partie pour le soutien de la Pragmatique, devenait d'un inutile secours pour Marie-Thérèse et ses alliés. En connaissance de cause, M. de la Chétardie mandait à Amelot, le 11 juillet 1741 : « La manière dont cette cour est affectée des préparatifs des Suédois se manifeste de plus en plus, quelque envie qu'on ait de le cacher. Je dois donc vous confirmer, Monsieur, dans la pensée que la reine de Hongrie n'a aucun secours à espérer de la Russie en cet instant. Je puis d'autant mieux m'en convaincre, ainsi que de l'état actuel de cette cour, que des notions que j'ai recueillies depuis peu et que je recueille sur sa véritable force et situation me démontrent démonstrativement que cette puissance n'est pas

aussi à redouter qu'elle a voulu avec raison le persuader (1). »

A Stockholm, le parti français, composé des Suédois désireux de reprendre les provinces cédées à la Russie par le désastreux traité de Nystad, venait de ressaisir le pouvoir. Notre ambassadeur, M. de Saint-Séverin, n'avait point peu contribué, par l'habileté de ses manœuvres, à lui faire reprendre cette situation prépondérante. Le 10 novembre 1738, désireuse d'entretenir son ancienne alliée dans ces dispositions favorables, la France s'était engagée à fournir à la Suède, pendant trois années, un subside de 450,000 écus ou platen. Aidés de ce subside, les Suédois avaient commencé sérieusement à augmenter leurs forces. Ils formaient encore une puissance militaire respectable. Au mois de juin 1740, leur armée s'élevait à plus de 43,000 hommes, armés, équipés, fournis de tentes, de bagages et prêts à marcher au premier signal. Elle était pourvue d'un train d'artillerie de 107 pièces de canon de batterie et d'environ 50 pièces de campagne, avec les caissons, chariots et agrès nécessaires. L'arsenal de Stockholm et les places de la Finlande renfermaient 70,000 fusils. On comptait dans le port de Carlskron 18 vaisseaux de ligne, dont 7 pouvaient prendre la mer en six heures et les autres en dix ou douze jours. A ces vaisseaux s'ajoutaient 20 ou 22 galères en bon état, quelques frégates, brûlots et galiottes à bombes (2). Sur mer, la Suède était supérieure à la Russie. Sur terre, ses régiments jouissaient d'une haute renommée de bravoure qui compensait leur infériorité numérique.

(1) Correspondance de Russie. Vol. 37. Aff. étrang.

(2) M. de Saint-Séverin à Amelot, 17 juin 1740. Correspondance de Suède. Vol. 194. Aff. étrang.



La faiblesse de cette nation résidait dans son manque presque absolu d'argent et dans l'anarchie de sa constitution. Son gouvernement reposait sur un roi qui n'avait des prérogatives de la couronne que la représentation extérieure, sur un Sénat et une Diète tout-puissants, où les députés de la noblesse, de la bourgeoisie, du clergé et des paysans, étaient toujours prêts à fomenter des factions et à se vendre au plus offrant. En 1740, le ministère suédois avait à sa tête le comte de Gyllenborg gagné à la politique française, et la Diète, assemblée au mois de décembre de la même année, avait élu comme maréchal, à la presque unanimité des suffrages, par 683 voix sur 697, le comte de Lewenhaupt, un des promoteurs les plus ardents de cette même politique. Le comité, appelé par elle à l'examen des affaires de l'État, avait fait choix d'une députation de 24 membres, 12 nobles, 6 prêtres et 6 bourgeois, pour s'occuper spécialement des affaires étrangères. Afin de ne rien laisser transpirer au dehors des délibérations les plus importantes, cette députation avait résolu, au début de 1741, de former dans son sein une petite députation secrète de 4 membres : 2 nobles, 1 prêtre, 1 bourgeois (en y adjoignant, à titre consultatif seulement, le maréchal et 3 sénateurs au choix du Sénat), à l'initiative de laquelle appartiendraient toutes les décisions qui exigeraient un secret inviolable. Sûr de l'appui de la noblesse, ayant gagné par son or les orateurs du clergé et des paysans, M. de Saint-Séverin s'était employé à augmenter les pouvoirs de cette petite députation dont il connaissait les sentiments belliqueux. La Suède n'était plus arrêtée dans ses derniers préparatifs de guerre que par le manque d'argent. De nouveaux secours de la France ne devaient point tarder à lever cet obstacle. Belle-Isle avait maintes fois insisté dans l'exposé de son plan pour que la Suède fût mise en état d'agir contre la Russie, et le roi de Prusse avait aussi fait, de cette entrée en action

des Suédois contre les Russes, une condition *sine qua non* de la signature de son traité avec la France. Fleury dut se rendre à leurs sollicitations et, le 16 mars 1741, notre Ministre des affaires étrangères écrivait à M. de Saint-Séverin :

La conjoncture présente des affaires de l'Europe, Monsieur, et les apparences d'une révolution prochaine en Russie qui semble ne demander qu'à être aidée ont déterminé Sa Majesté, malgré les dépenses excessives dont elle est surchargée aujourd'hui, à faire un effort pour mettre la Suède en état de profiter sans délai d'une circonstance aussi favorable et qui peut-être ne se retrouverait jamais. J'ai donc déclaré à M. le comte Tessin (1) que le Roi voudrait bien faire compter à la Suède, dès à présent, un million de livres de France et un autre million pendant le cours de la présente année ; que Sa Majesté fera aussi compter à la Suède 2 autres millions dans le courant de l'année prochaine, et que, si l'on juge qu'il soit nécessaire de continuer la guerre une troisième année, Sa Majesté pourra encore y contribuer, et que l'on conviendra pour lors des sommes qui seront nécessaires.

Sa Majesté vous autorise, Monsieur, à faire les mêmes promesses au comte Gylenborg et à la petite députation en supposant que les engagements que vous prendrez à cet égard demeureront secrets, mais comme le Roi ne s'est résolu à faire une dépense aussi considérable qu'en vue d'une entreprise, réelle et prochaine, et du succès qu'on doit envisager comme prompt et presque certain au moyen du soulèvement qui se ferait à Saint-Pétersbourg en faveur de la princesse Élisabeth, j'ai aussi déclaré à M. le comte Tessin que ce secours de Sa Majesté n'aurait lieu qu'au cas que, les dernières relations qui viendront de M. Nolken n'affaiblissant point les apparences qu'on a conçues, on fasse actuellement passer les 12.000 hommes qu'on se propose d'envoyer en Finlande et que les armes de la Suède se portent réellement en Russie. C'est donc sous ces conditions essentielles, et autant que vous serez sûr de la résolution qu'aura prise le comité d'agir sur-le-champ offensivement et que les ordres seront donnés pour le passage des 12,000 hommes de troupes en Finlande, que Sa Majesté vous donne pouvoir de promettre le secours de 4 millions dans les termes que je vous ai expliqués ci-dessus, c'est-à-dire un million actuellement, un autre million dans le cours de l'année présente, et deux autres millions dans le cours de l'année prochaine. Je vous ajoute que c'est gratuitement que le Roi

(1) Ambassadeur de Suède en France.



entend fournir toutes ces sommes, ne voulant pas même profiter de l'offre qu'on fait de rembourser une partie ni que les secours de Sa Majesté puissent jamais devenir à charge à la Suède (1).

La communication des offres de la France fut accueillie avec joie par la petite députation qui, d'accord avec le sentiment de la nation, n'hésita plus à se prononcer en faveur d'une guerre contre la Russie. Le 6 avril 1741, M. de Saint-Séverin pouvait écrire à Amelot : « La résolution a été prise unanimement, à la petite députation, d'entreprendre la guerre contre la Russie. M. le comte Lewenhaupt s'est déjà assuré du consentement des comités et de celui des États lorsqu'il sera temps de leur notifier le parti qu'on aura jugé à propos de prendre (2). »

Au milieu de mai, la flotte suédoise prenait la mer, et d'importants renforts étaient dirigés sur la Finlande. « Voilà, mandait le prince de Grimberghen au maréchal de Belle-Isle le 7 juin 1741, les Suédois embarqués et partis de Carlskron avec 12 gros vaisseaux, 2 frégates, 40 galères et 10,000 hommes bien effectifs qui vont mettre pied à terre en Finlande à Helsingfors, d'où ils sont en état de se porter par mer ou en Livonie ou encore, par une autre route, très près de Pétersbourg, et ils parlent comme les Carthaginois qui disaient que, pour venir à bout de la République romaine, il n'y avait de moyen que celui d'attaquer les Romains dans Rome. Il est certain que leur audace et le mépris qu'ils ont des Russes est une chose singulière. Le Cardinal, qui ne veut pas paraître conseiller un duel, leur fait bien faire de légères réflexions sur l'inégalité de leurs forces, mais dans le fond il ne désapprouve certainement pas l'entreprise, qui lui est si utile pour acquérir le roi de Prusse

(1) Correspondance de Suède. Vol. 197. Aff. étrang.
(2) Correspondance de Suède. Vol. 198. Aff. étrang.

en contenant les Moscovites qui sont, avec tant de raison, si fort à charge à ce prince (1). »

Tout réussissait à l'égoïste roi de Prusse, dont la Suède secondait à merveille la politique sans obtenir en retour autre chose qu'une vague promesse d'un traité d'alliance et d'un subside de 400,000 écus. Au dernier moment, Frédéric avait retiré ses avances, et, sous le prétexte que la diversion des Suédois devait s'opérer en Finlande, et non en Livonie et en Courlande comme il le désirait, il laissait à la France le soin de soutenir seule la Suède de son or. Ce sans-gêne de Frédéric provoquait chez Fleury un mécontentement légitime car les Suédois, en choisissant l'un ou l'autre des théâtres d'opérations, empêchaient la Russie d'intervenir en faveur de la Pragmatique et donnaient entière satisfaction au roi de Prusse. C'était encore pour plaire à ce dernier que Belle-Isle, dès son arrivée à Versailles le 10 juillet 1741, se donnait à tâche de finir au plus tôt cette affaire de la Suède. Imprimant de ce côté à nos négociations la même activité qu'à nos préparatifs de guerre sur le Rhin, le maréchal obtenait d'Amelot une démarche décisive pour inciter les Suédois à commencer les hostilités contre les Russes (2). Le 16 juillet 1741, notre Ministre des affaires

(1) Vol. 2928. Arch. hist.

(2) Le maréchal de Belle-Isle a écrit dans ses *Mémoires* : « Cet article de la Suède est celui qui me donna le plus de peine pendant le petit séjour que je fis à la cour. » Il dit que l'ambassadeur suédois, le comte de Tessin, faisant valoir l'inutilité d'un subside à longs termes, avait demandé à Fleury 3 millions comptant, que le Cardinal se refusa à les lui accorder et finalement se détermina à offrir à la Suède 3 millions en trois ans. Nous avons vu, par la lettre d'Amelot à M. de Saint-Séverin, du 16 mars 1741, que le subside promis par la France était en réalité de 4 millions pour deux ans, soit de 2 millions par année. Il semble, à la lecture des *Mémoires*, que le maréchal de Belle-Isle ait voulu rejeter, à tort cette fois, les insuccès des Suédois sur la parcimonie bien connue de Fleury.

étrangères adressait à M. de Saint-Séverin une longue dépêche où il lui enjoignait de faire appel aux sentiments d'honneur et d'amour-propre de la Suède, de lui faire sentir que le temps des délibérations était passé, qu'elle était trop engagée aux yeux de l'Europe pour revenir en arrière, et que jamais elle ne retrouverait une occasion aussi favorable de recouvrer sur la Russie ses provinces perdues :

Les choses, ajoutait le Ministre, sont aujourd'hui à un point où l'honneur et la sûreté de la nation exigent également que la Suède ne diffère pas d'un moment d'exécuter les résolutions qu'elle a rendues publiques.

Vous me mandez que, si vous disiez un mot qui marquât que le Roi approuve l'entreprise, toute incertitude cesserait. C'est ce qui me détermine à vous envoyer un courrier pour profiter des moments qui sont précieux. Le Roi souhaite donc, Monsieur, que vous fassiez connaître à ceux qui ont part à l'administration combien Sa Majesté est surprise et affligée de voir qu'une nation, qu'Elle aime et qu'Elle chérit, et si jalouse de sa réputation, soit prête à la perdre en laissant échapper la plus belle occasion qu'elle pouvait désirer de rétablir sa gloire à jamais, et vous vous servirez de toutes les raisons que je viens de vous expliquer pour faire sentir la nécessité d'agir sans délai. Je pourrais ajouter que la Suède, par la conduite qu'elle tient, manque essentiellement aux engagements formels qu'elle a pris, lorsqu'elle a demandé les secours du Roi, si Sa Majesté n'était encore plus touchée des maux dont Elle prévoit que la Suède est menacée que de la perte et de l'emploi inutile de quelques millions.

Mais si, par des raisons d'impuissance totale qu'on nous a toujours cachée, la Suède se trouve absolument hors d'état de suivre ses projets, il est juste du moins que le Roi soit instruit de sa résolution définitive. Tout le système que Sa Majesté s'est formé a été fondé sur l'opinion qu'Elle a eue de la vigueur de la Suède, de la stabilité de ses résolutions et de sa fidélité à remplir ses promesses. Si elle se trouve hors d'état de les exécuter, le Roi se voit dans la nécessité de changer tout son plan, et, malgré la bonne volonté que Sa Majesté aura toujours pour la Suède, peut-être qu'il ne sera pas également facile de la lui marquer efficacement quand Sa Majesté aura été forcée de prendre d'autres engagements (1).

(1) Correspondance de Suède. Vol. 199. Aff. étrang.

Cet appel aux armes obtint l'effet qu'Amelot et Belle-Isle en attendaient auprès d'une nation alors unanime dans son animosité contre la Russie. Il suffit à M. de Saint-Séverin, comme ce dernier l'écrivait à Amelot, le 1er août, d'exprimer les désirs de la France pour que les Suédois se missent aussitôt en mesure de les satisfaire. « Les facilités que vous me fournissez, par votre lettre du 16 juillet, pour porter la Suède à se déterminer promptement, ont fait un effet admirable... Un seul mot de la part du Roi a plus fait avancer les affaires en trois jours qu'elles ne l'auraient été en plusieurs mois (1). » Le 3 août, le comité assemblé en grande députation secrète « prit, sans aucune contradiction et d'un avis unanime, la résolution de faire la guerre à la Russie (2) ». Le 8 août, la déclaration de guerre était solennellement publiée dans Stockholm au bruit des timbales et des trompettes, et au milieu d'une allégresse générale que M. de Saint-Séverin dépeignait en ces termes : « La joie, dans le grand ainsi que dans le petit, est inexprimable, et les sentiments paraissent si réunis à présent qu'on n'imaginerait pas qu'il y eût jamais eu deux opinions dans la nation (3) ».

La Suède s'était prêtée de bonne grâce à toutes les demandes de la France, et, par elle, la situation dans le Nord de l'Europe s'était modifiée au grand avantage de nos alliés. Le Danemark prêt à recevoir nos subsides à la place de ceux de l'Angleterre, le parti français tout-puissant en Suède, la Russie absorbée par une guerre à ses frontières septentrionales, contrainte de laisser au roi de Prusse son entière liberté d'action et d'aban-

(1) Correspondance de Suède. Vol. 199. Aff. étrang.

(2) M. de Saint-Séverin à Amelot, 3 août 1741. Correspondance de Suède. Vol. 199. Aff. étrang.

(3) M. de Saint-Séverin à Amelot, 8 août 1741. Correspondance de Suède. Vol. 199. Aff. étrang.



donner la cour de Vienne à ses seules forces, tels étaient les succès dont notre diplomatie pouvait à bon droit s'applaudir sur cette partie du théâtre d'opérations que Belle-Isle nommait sa gauche. Le maréchal n'y trouvait que des sujets de joie, propres à le consoler du peu de succès de notre diplomatie à sa droite, en Espagne et en Italie.

Si la Sardaigne et l'Espagne avaient montré autant de penchant à s'unir que d'avidité à s'agrandir, elles auraient pu causer à la cour de Vienne les plus grosses inquiétudes pour ses possessions d'Italie. La Sardaigne avait sur pied, en 1741, plus de 30,000 hommes de bonnes troupes, 42 bataillons et 34 escadrons, sans compter ses milices (1). Pour seconder les ruses de sa politique, Charles-Emmanuel III pouvait se reposer sur son premier ministre, le marquis d'Ormea, l'un des diplomates les plus fins de son temps. L'état militaire de l'Espagne était encore celui d'une grande puissance. En 1740, son infanterie, y compris 23,000 hommes de milice et 6,500 invalides, atteignait près de 110,000 hommes; sa cavalerie, près de 20,000 hommes (2). Elle entretenait sur mer : 31 vaisseaux de ligne, 17 frégates, 2 pinques, 4 bombardes et 5 paquebots (3). Au mois d'octobre 1741, Philippe V appelait Campillo, un réformateur honnête, d'un savoir étendu, plein de fermeté et de courage, à occuper les ministères de la guerre, de

(1) État des troupes du roi de Sardaigne, joint à la lettre de notre ambassadeur à Turin, M. de Senecterre, du 1er avril 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(2) État général des troupes d'Espagne qui existent au service de Sa Majesté Catholique, 20 mars 1740. Correspondance d'Espagne. Vol. 458. Aff. étrang.

(3) État des vaisseaux, frégates et autres bâtiments de guerre qui composent l'armée navale du roi d'Espagne. Correspondance d'Espagne. Vol. 459. Aff. étrang.

la marine et des Indes. Par malheur, la haine violente qui avait failli mettre aux prises, en 1735, les Espagnols et les Piémontais, quoique alliés, subsistait plus vivace que jamais et formait un abîme difficile à combler entre les deux nations.

Fleury, qui s'était dépouillé peu à peu de ses scrupules pour attaquer la reine de Hongrie en Allemagne, éprouvait une répugnance invincible à la troubler dans ses possessions d'Italie. Il avait déclaré net aux ambassadeurs sarde et espagnol, le commandeur de Solar et le prince de Campo-Florido, que la Toscane, considérée comme l'équivalent de la Lorraine, devait rester en dehors de toute proposition de partage, et que la France laisserait à la Sardaigne et à l'Espagne le soin de se partager le Plaisantin, le Parmesan, le Milanais et le Mantouan, « étoffe petite (1) » que le Cardinal ne se souciait pas d'ajuster aux épaules de compétiteurs aussi avides que Philippe V et Charles-Emmanuel. Toutefois, par une lettre d'Amelot du 17 janvier 1741, notre ambassadeur à Turin, le marquis de Senecterre, avait été autorisé à faire connaître « sous le plus grand secret » que « le Roi ne refusera pas son entremise pour les conventions que le roi de Sardaigne pourra faire avec l'Espagne, et, pour ne rien omettre de ce que nous a demandé M. le marquis d'Ormea, Sa Majesté veut bien promettre, en ce cas, discrétion et sûreté... (2) ».

Cette perspective d'une entente avec l'Espagne, dépourvue de la participation immédiate de la France, fut accueillie avec froideur par le marquis d'Ormea. Il ne se fit point faute de répéter à M. de Senecterre qu'il n'en-

(1) « L'étoffe est petite en Lombardie pour contenter l'Espagne et nous, » propos du marquis d'Ormea à M. de Senecterre. M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 25 mars 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

trerait dans aucun accord avec le cabinet espagnol sans que la France « s'en mêlât, et s'en mêlât comme partie principale (1) ». « Je vous déclare, lui disait-il encore, vers la fin de mars 1741, qu'il n'y aura point de traité entre l'Espagne et nous, pas même de négociation, si la France ne s'y porte pas comme partie principale..... N'avez-vous pas mandé à votre cour que je vous avais répété vingt fois qu'elle nous rendît au moins la justice de croire que nous n'étions pas assez sots, ce sont les termes dont je me suis servi dernièrement avec vous, pour traiter sans elle avec l'Espagne? Si vous ne vous êtes pas expliqué ainsi, je vous supplie de n'y pas manquer dans votre première lettre, et je vous dis aujourd'hui que nous ne serons pas assez fous pour signer un traité sur la simple promesse de sûreté et de garantie (2). »

Informé de ces dispositions du marquis d'Ormea, le prince de Masseran, à son passage de Naples en Espagne à la fin de mars 1741, ne crut point devoir s'ouvrir des propositions dérisoires dont l'avait chargé Élisabeth Farnèse pour le roi de Sardaigne. La reine d'Espagne avait cru faire un grand sacrifice à Charles-Emmanuel en lui destinant le Vigevanosque, le comté d'Angene et une petite partie du Milanais, le long et en deçà du lac Majeur jusqu'à Domo d'Ossola. Le prince de Masseran ne s'était point mépris sur les véritables sentiments de la cour de Turin où l'on ne parlait que de guerre, de guerre contre la France, et où la nouvelle de la naissance d'un archiduc venait d'être accueillie avec les démonstrations d'une joie sans réserve. En demandant

(1) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 28 janvier 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(2) Lettre de M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 25 mars 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

à Madrid de nouvelles instructions, il y faisait connaître « que les Français n'étaient point aimés ici mais qu'ils y étaient craints, et que les Espagnols n'y étaient ni craints ni aimés (1) ». Afin de ne point décourager les ambassadeurs de la France et de l'Espagne, le marquis d'Ormea leur représentait sans cesse que « l'établissement d'un prince de la Maison de Bourbon en Lombardie ne pouvait jamais être désiré par le roi de Sardaigne ni convenir à ses intérêts, mais qu'il convenait encore moins que la Maison d'Autriche s'y perpétuât en sorte que, tout bien considéré, de deux maux il fallait éviter le pire (2) ». Avec non moins de fourberie que Brühl, mais avec plus d'habileté, le marquis d'Ormea gagnait du temps, les yeux tournés vers les événements dont l'Allemagne était le théâtre. Il connaissait à merveille les défauts du cardinal de Fleury, son antipathie sans mesure envers l'Espagne, son excessive crédulité, et il ne négligeait rien pour souffler la discorde entre les cours de Versailles et de Madrid, inventant de toutes pièces les mensonges les plus effrontés. En tête à tête avec M. de Senecterre, il prêtait au prince de Masseran des propos pleins de traîtrise et des soupçons humiliants à l'égard de la France. L'envoyé de l'Espagne, affirmait-il, n'avait pas craint de lui dire : « Qu'attendu les présentes conjonctures, la reine de Hongrie, dépourvue d'argent et sans ressources, se trouvant puissamment attaquée en Silésie par le roi de Prusse et à la veille de l'être par l'Électeur de Bavière ; les Anglais, les Hollandais et les Russes n'étant ni en désir ni en pouvoir de la secourir et de l'aider, le concours de la France ne paraissait pas nécessaire pour faire les conquêtes projetées en Lombardie

(1) Lettre de M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 25 mars 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.

(2) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 1er avril 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.



parce que les forces unies des trois couronnes d'Espagne, de Naples et de Sardaigne, seraient plus que suffisantes, les deux premières offrant de fournir seules 40,000 hommes; que le roi de Sardaigne devait réfléchir qu'en persistant à vouloir le concours de la France pour la négociation il pourrait donner occasion à cette couronne de demander des avantages, que les avantages ne pouvaient regarder que l'Italie ou ailleurs, qu'en Italie ce serait autant de diminué sur le partage à faire des États qui sont déjà peu considérables, et qu'ailleurs il ne devait pas être indifférent aux deux cours de Sardaigne et d'Espagne que la France s'agrandît de plus, ne l'étant déjà que trop à présent. »

« Comme, disait M. de Senecterre dans sa dépêche, je n'avais fait qu'écouter ou écrire, tandis que M. d'Ormea parlait : « Avouez, me dit-il, que tout ceci vous paraît incompréhensible, car vous ne dites mot. »— « Je ne puis, répondis-je, qu'être fort étonné de ce que je viens d'entendre. » — « Ne croyez pas, reprit M. d'Ormea, que j'aie rien changé ou altéré à tout ce que m'a communiqué M. le prince de Masseran. Je vous jure devant Dieu que ce sont presque les mêmes termes dont il s'est servi en parlant, et, s'il en est besoin, je suis prêt à les imprimer (1). »

Au reçu de cette dépêche de M. de Senecterre, il ne vint pas à l'esprit de Fleury de soupçonner d'imposture le marquis d'Ormea. Mandant d'urgence le 29 avril 1741 l'ambassadeur espagnol, le prince de Campo-Florido, il lui adressa sur un ton courroucé les plus vifs reproches (2). Lui-même ne tarda pas à écrire à Philippe V pour se plaindre amèrement de la déclaration « si dure

(1) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 22 avril 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(2) Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. V, p. 33.

et si injuste (1) » de son représentant à Turin. Le cardinal, qui savait le roi d'Espagne incapable de déguiser la vérité, aurait dû, au ton de sa réponse, ouvrir enfin les yeux sur la duplicité du marquis d'Ormea s'il n'avait été aveuglé par ses préventions invétérées contre la cour de Madrid.

J'ai été fort surpris, lui écrivait le 9 mai Philippe V, de voir dans la lettre du prince de Campo-Florido ce que vous lui avez dit à l'égard des choses qu'a supposées le marquis d'Ormea contre moi. Il n'y a rien de si faux que cela ; et, pour ce qui regarde l'agrandissement de la France, le comte de La Marck me sera bon témoin que je lui dis, d'abord que j'eus appris la mort de l'Empereur, à l'Escurial, que la France n'avait qu'à prendre le Luxembourg et même la Flandre tout entière si elle voulait. Cela prouve combien je suis éloigné de ne pas vouloir l'agrandissement de la France ; et est-il naturel qu'y étant né et étant oncle du roi de France, je ne pensasse pas conformément à ma naissance par rapport aux avantages de ce royaume et de mon neveu. Je vous prie, quand il y aura à l'avenir des choses pareilles, vous vouliez bien me le communiquer par mon ambassadeur ou par vous-même, avant d'y ajouter foi. J'espère que ceci, et ce que le prince de Campo-Florido vous dira de ma part, effacera les impressions que ce qu'a dit le malin ministre de Sardaigne avait pu faire sur vous, et je ne doute pas que vous continuiez à m'aider tant dans le traité avec le Roi de Sardaigne que par rapport à l'Amérique et toutes les autres choses dont j'aurai besoin.

Je crois que vous apprendrez avec plaisir la grossesse de l'Infante, et je vous prie d'en faire part au Roi, mon neveu. Je ne crois pas qu'il voulût que les enfants de sa fille restassent sans rien et qu'ils fussent moins que les grands de ce pays-ci, et je ne doute pas que vous ne pensiez aussi de même et que vous ne contribuiez à leur faire avoir ce que j'avais demandé. J'ai une entière confiance en votre amitié et que vous contribuerez à tout ce qui peut être de ma satisfaction, et vous pouvez aussi compter sur la mienne (2).

Ainsi se jouait à Turin une ample comédie dont

(1) Fleury à Philippe V, 6 mai 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 465. Aff. étrang.

(2) Correspondance d'Espagne. Vol. 466. Aff. étrang.



Charles-Emmanuel et le marquis d'Ormea allongeaient sans cesse le scenario sans que Fleury se lassât de son rôle de dupe. Autant le Cardinal manifestait son aversion pour Élisabeth Farnèse dont il redoutait l'impétuosité des vues et du langage, autant il témoignait une confiance sans réserve au roi de Sardaigne, qu'il considérait comme un prince rempli de déférence à son égard et comme l'un des politiques les plus sensés de l'Europe. C'est à lui et à son « malin ministre » que Fleury continuera ses avances et ses confidences avec une naïveté qui ne laisse point de confondre. Tandis qu'il devait maintenir de longs mois encore la cour de Madrid dans l'ignorance du traité de Breslau (signé avec Frédéric le 5 juin 1741), il s'empressait de manquer au secret promis au roi de Prusse en révélant cette alliance au roi de Sardaigne. Il écrivait à Charles-Emmanuel le 12 juin 1741 :

Sire,

Je manquerais à ce que je dois à Votre Majesté si je différais un moment à avoir l'honneur de lui donner part de la signature d'un traité d'alliance avec le roi de Prusse qui s'y est déterminé de lui-même, ayant ordonné au marquis de Valory, il y a un mois, de ne lui en plus parler. Le principal article des conditions est la garantie que nous lui donnons de la basse Silésie, Breslau y étant compris. Les autres sont ceux qui se stipulent d'ordinaire, et on ajoute seulement qu'on se procurera de part et d'autre les différents princes qui voudront y accéder. Le roi de Prusse demande qu'on garde le plus profond secret pendant six semaines, et nous ne l'avons pas encore dit à l'Espagne, tant par la défiance que nous avons de la fidélité de ses conseils que pour mieux nous assurer de ses forces. Nous la préparerons pourtant à cette nouvelle en la lui faisant envisager comme très vraisemblable.

Votre Majesté sait que cette couronne a signé son traité avec l'Électeur de Bavière, et nous allons travailler à faire expliquer le roi de Pologne, Électeur de Saxe, dont il ne paraît pas aisé de pénétrer les desseins, et qui balance entre son ambition et la cour de Vienne.

Comme l'ordinaire part cette nuit, je n'ai pu en faire connaissance à M. le commandeur Solar, mais je le lui dirai demain et j'ai toute confiance en lui. Votre Majesté est bien persuadée que nous n'oublierons

rien pour fortifier notre parti et que, par préférence à tout, nous désirons que Votre Majesté puisse conclure avec l'Espagne.

Je suis avec un profond respect, etc. (1).

Amelot, de son côté, faisait savoir à notre ambassadeur que la France ne se refuserait pas à donner au roi de Sardaigne quelques troupes auxiliaires. Il lui prescrivait d'arrêter avec le marquis d'Ormea « un plan d'arrangement » relatif au partage des possessions autrichiennes en Italie, plan « que Sa Majesté proposerait ensuite comme d'Elle-même à Sa Majesté Catholique (2) ».

Ces nouvelles avances de la France ne trouvèrent pas d'écho à la cour de Turin. Pour mieux embarrasser la négociation, le marquis d'Ormea se refusa à donner un aperçu d'un partage de la Lombardie conforme aux espérances du roi de Sardaigne. Il répondit à notre ambassadeur que, « M. le comte de Montijo ayant communiqué à M. le Cardinal les propositions de l'Espagne, ainsi que Son Éminence l'avait confié au commandeur Solar, M. le Cardinal était en état de former lui-même le plan d'arrangement qu'il demandait à Sa Majesté Sarde qui mettait en lui toute sa confiance (3) ». Tenant le même langage, Charles-Emmanuel disait à M. de Senecterre que, « sa confiance étant entière en M. le Cardinal, il ne se déterminerait à rien que Son Éminence n'eût parlé (4) ». Dans ce sens, le roi de Sardaigne écrivait à Fleury, le 24 juin 1741 :

---

(1) Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(2) Amelot à M. de Senecterre, 13 juin 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(3) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 24 juin 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

(4) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 17 juin 1741. Correspondance de Sardaigne, Vol. 202. Aff. étrang.



Mon Cousin, je suis fort sensible à la confidence que vous m'avez faite de la signature d'un traité d'alliance avec le roi de Prusse, dont je conçois l'importance pour fortifier le parti du roi de France et la délicatesse en ce qu'il a été recherché par le roi de Prusse même. Vous pouvez compter que non seulement j'en garderai le secret que vous me demandez, mais que je répondrai toujours avec une égale confiance à celle que vous témoignez avoir en moi. Les circonstances critiques où nous approchons nous la rendront réciproquement toujours plus utile, et je ne balancerai point à vous en donner les preuves les plus réelles en m'ouvrant avec vous sur mes intentions que vous souhaitez de connaître concernant un partage avec l'Espagne, si les vues, que j'ai connues jusqu'ici à cette cour, me laissaient lieu de former un projet qui pût me convenir. M. de Senecterre vous rendra compte de cette raison qui me fait désirer que le projet en soit formé par votre cour, sur lequel je m'ouvrirai sans réserve, n'ayant rien de plus à cœur que de convaincre le Roi, mon neveu, de mon entière confiance en lui et de vous témoigner combien je compte sur les sentiments que vous avez pour moi. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde (1).

Sans grief à formuler en ce moment contre l'Espagne, Fleury, entraîné par son faible pour la cour de Turin, faisait adresser à M. de Senecterre des instructions plus détaillées portant que le roi de France, soucieux de se rendre aux désirs du roi de Sardaigne, ne voulait plus traiter qu'avec lui, à l'exclusion de Philippe V. Reprenant une idée de Chauvelin, Amelot engageait, le 26 juin, M. de Senecterre à pressentir le marquis d'Ormea sur la cession de la Savoie à la France en échange d'un secours de 8,000 à 10,000 hommes et de la partie du Milanais située sur la rive droite de l'Adda :

..... M. d'Ormea vous en a parlé (de cette cession) plus d'une fois comme d'un arrangement très faisable dès que le roi de Sardaigne trouverait ses avantages d'un autre côté, et il vous a témoigné lui-même que, quoique dans la dernière guerre la France eût déclaré qu'elle ne voulait rien pour elle, il avait toujours pensé qu'il était juste que Sa

(1) Charles-Emmanuel à Fleury, à la Vénerie, le 24 juin 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.

Majesté eût un dédommagement. A plus forte raison aujourd'hui que Sa Majesté n'est excitée que par l'intérêt de ses alliés. Il est vrai qu'il faudra laisser alors une plus grande portion au roi de Sardaigne dans l'Italie, mais si on lui cédait tout le Milanais jusqu'à l'Adda, ce prince, en nous abondonnant la Savoie, y gagnerait encore beaucoup. Il resterait à l'infant don Philippe Parme et Plaisance, le Crémonois et le duché de Mantoue. Ce duché, entre les mains de l'Infant, ne doit plus causer aujourd'hui le même ombrage au roi de Sardaigne dès que la Toscane en est détachée. D'ailleurs il faut bien donner un partage honnête au prince, fils du roi d'Espagne, qui est en même temps gendre du Roi.

Vous comprenez bien que ce n'est pourtant là qu'une première vue qui est susceptible de modification. Sa Majesté, au surplus, est toujours dans la même intention d'accéder au traité de Sa Majesté Catholique avec le roi de Sardaigne à l'effet, comme Elle l'a toujours offert, de garantir leurs conventions réciproques.

A l'égard du nombre de troupes que le Roi fournirait au roi de Sardaigne en vertu du traité secret, le Roi ne croit pas qu'il doive excéder 8,000 ou 10,000 hommes, non seulement parce qu'un nombre plus considérable serait inutile mais aussi parce qu'étant nécessaire d'agir en même temps de différents côtés, Sa Majesté emploiera plus utilement ailleurs les troupes qu'Elle fournira de moins pour l'Italie.

Vous pouvez, en conséquence de ce que je viens de vous marquer, former un projet de traité avec M. d'Ormea..... Je n'ai pas besoin de vous recommander le secret à l'égard de M. le prince de Masseran..... (1).

Conformément à ses instructions, M. de Senecterre essaya d'obtenir du marquis d'Ormea quelques ouvertures, mais l'accueil de ce ministre fut si peu encourageant que notre ambassadeur se garda de faire la moindre allusion à la question de la Savoie. Le marquis d'Ormea se récria sur l'offre de conclure un traité sans le concours de l'Espagne : « Si la France avait des raisons particulières de faire avec le roi de Sardaigne un traité séparé et secret, il la priait au moins de vouloir bien les lui communiquer, parce que, sans cela, cette

(1) Correspondance de Sardaigne. Vol. 202. Aff. étrang.



proposition porte avec elle un nuage de doutes qu'on ne saurait débarrasser. » Sans mettre en suspicion les sentiments de notre cour à l'égard de son maître, M. d'Ormea se dit « persuadé qu'elle serait toujours plus portée pour l'Infant ». Il fut aussi « bien aise de déclarer à M. de Senecterre que le Roi, son maître, ne se donnerait pas à bon marché (1) ».

Le mois de juillet s'ouvrait sans que la Sardaigne et l'Espagne eussent fait un pas l'une vers l'autre. A son arrivée à Versailles, le maréchal de Belle-Isle constata avec douleur qu'aucun plan n'était encore arrêté entre ces deux puissances. « Je ne fus pas non plus inutile, pendant mon séjour à Versailles, écrit-il dans ses *Mémoires*, pour diligenter l'affaire d'Italie qui n'allait pas du tout lorsque j'y arrivai », et, en effet, à son instigation, Fleury consentit à surmonter sa répugnance et à proposer aux cours de Madrid et de Turin un plan de partage des États autrichiens en Italie. Le 18 juillet 1741, Amelot communiquait à M. de Senecterre ce plan de partage, ainsi conçu : « Au roi de Sardaigne la portion du Milanais comprise entre l'Adda et le Pô, et le surplus à l'Espagne. Vous comprenez que, par cet arrangement, la ville de Pavie tomberait dans le lot du roi de Sardaigne.

« En proposant cette idée à M. d'Ormea, vous ne lui cacherez point que j'ai écrit par ordre du Roi, dans le même sens, à Madrid, mais sans répondre que le roi de Sardaigne l'approuvât, comme Sa Majesté ne répond point que le roi d'Espagne veuille y donner son approbation, Sa Majesté n'ayant d'autre intention que de faire les premières ouvertures pour satisfaire aux ins-

(1) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 15 juillet 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.

tances des deux parties qui, jusqu'à présent, n'ont pas voulu s'expliquer. Sa Majesté a jugé que le plan qu'Elle propose était de nature à concilier leurs prétentions réciproques. C'est présentement aux cours de Madrid et de Turin à en juger. »

Lorsque notre ambassadeur fit part de ces propositions au marquis d'Ormea, ce dernier s'éleva avec force contre l'obscurité et l'inconvénient d'un pareil plan. Il « répliqua qu'une proposition si peu étendue et aussi dénuée de détails, dans lesquels il est nécessaire d'entrer, ne présentait pas les moyens d'abréger matière et de profiter du peu de temps qui reste; qu'il s'attendait que je lui apporterais un plan où tout ce qui devait appartenir respectivement au roi de Sardaigne et à l'Infant serait spécifié, où l'on parlerait des subsides, de la fourniture des troupes et de leur service; que, si l'on prétendait négocier par lambeaux, le traité ne finirait pas de dix ans, etc. (1) ». Au dire de M. d'Ormea, son maître ne consentirait pas à renoncer au Plaisantin et à la partie du Pavesan située sur la rive droite du Pô. Mantoue, le Crémonois et le Parmesan devaient amplement suffire à l'infant don Philippe (2).

Quelques jours après cet entretien, le 5 août 1741, le ministre du roi de Sardaigne priait M. de Senecterre d'écrire sous sa dictée les raisons qui lui faisaient rejeter le partage proposé par la France :

« Quant à l'offre de la portion du Milanais entre l'Adda et le Pô, que le roi de Sardaigne, surtout après avoir donné les plus grandes preuves de son amitié et de sa fidélité, ne croit pas être devenu de pire condition qu'en 1733 où, n'ayant pas même les deux provinces

---

(1) Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.

(2) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 29 juillet 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.



qu'il a eues depuis, on lui donnait la totalité de l'État de Milan, outre que dans ce temps-là on n'avait employé en rien les droits qu'il emploie aujourd'hui, en sorte qu'il espère que votre cour, en y faisant ses réflexions, lui fera une proposition plus convenable et qu'il puisse accepter (1). » Puis, dans la conversation, le marquis d'Ormea dit à M. de Senecterre « qu'on tâchât de ne le (le roi de Sardaigne) point cloîtrer, qu'il avait une aversion naturelle pour les cloîtres, que c'était un morceau d'architecture qu'il ne pouvait souffrir ». « Ni moi non plus, dit le marquis de Senecterre, quand ils sont fermés, mais, quand ils sont ouverts de tous côtés, on ne peut les regarder que comme des colonnades ou des galeries. » « Mantoue nous cloître furieusement, répartit le marquis d'Ormea (2). »

Si le partage proposé par la France était loin de contenter la cour de Turin, il provoquait à Madrid les plus amères déceptions. Élisabeth Farnèse s'impatientait du silence de la France, et elle disait plaisamment à notre ambassadeur, l'évêque de Rennes, le 2 juin 1741 : « Il y a déjà plus de sept mois que l'Empereur est mort », et elle a ajouté en riant (ce qui a fait rire aussi le roi d'Espagne) : « Si vous aviez des enfants à établir, vous trouveriez le temps bien long (3). » Le 29 juillet 1741, quand notre ambassadeur donna lecture à Leurs Majestés Catholiques des conditions du partage, il lui fallut affronter un accueil glacial. La Reine l'interrompit la

(1) M. de Senecterre à Amelot, à Turin, le 5 août 1741. Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.

(2) Relation de l'ambassade de M. le marquis de Senecterre, par le sieur de Saint-Rémy, son secrétaire d'ambassade. Sardaigne, Mémoires et Documents. Vol. 13. Aff. étrang.

(3) Vauréal à Amelot, à Aranjuez, le 2 juin 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 466. Aff. étrang.

première en lui jetant ces deux seuls mots : « No, senor », et, tout de suite, le roi d'Espagne a dit : « Je ne ferai point la guerre pour le roi de Sardaigne. » La Reine a repris : « Vous entendez ce que vous dit le Roi? Je pense tout comme lui. Nous allons partir. Nous pourrons parler à Saint-Ildefonse (1). »

Deux jours plus tard, Élisabeth Farnèse reprenait cet entretien, et, aussi exubérante qu'elle s'était montrée d'abord froide et réservée, elle donnait libre cours à ses plaintes, à ses larmes, à son ressentiment contre la Sardaigne, et à ses revendications contre un partage dont l'injustice la confondait :

Le précis de ce que la Reine a dit est que ce partage n'est ni juste ni décent, de quelque manière qu'on le regarde soit par rapport à la qualité de celui à qui il est destiné, soit par rapport à ses droits, soit enfin par rapport au dédommagement des dépenses de la guerre; que l'infant don Philippe, comme fils du roi d'Espagne et gendre du roi de France, devrait être plus considéré que ni l'Électeur de Bavière, ni le roi de Prusse, ni le roi de Sardaigne; que cependant on destinait à chacun de ces princes dans la succession autrichienne des États considérables, en comparaison desquels ce qui devait rester à l'Infant n'était presque rien; encore la plus grande partie de ce petit partage était-elle le patrimoine de sa mère : qu'elle n'avait rien à dire sur la destination des États d'Allemagne puisque, par déférence aux conseils de M. le Cardinal, ils avaient cessé d'y penser, mais qu'il leur était infiniment douloureux de voir le roi de Sardaigne traité par le roi de France avec une aussi grande préférence; que l'Infant irait faire en Italie la figure d'un duc de Modène, personnage qui ne méritait pas d'être acheté par une guerre et par tant de dépenses, dépenses qui seraient si grandes pour l'Espagne que, pour peu que la guerre durât, elles surpasseraient de beaucoup la valeur de ce qu'on leur proposerait; qu'elle ne comprenait pas que la France consentît à un pareil agrandissement du roi de Sardaigne, que peut-être on ignorait en France ce que vaudrait entre les mains du roi de Sardaigne la partie du Milanais qu'on lui destinait, mais qu'elle était bien sûre qu'il en tirerait plus que de tout ce qu'il

(1) Vauréal à Amelot, à Balsin, le 29 juillet 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 466. Aff. étrang.

possède actuellement; que si, dans l'état présent, ce prince paraît à la France si considérable qu'il faille l'acheter de tout ce qu'il veut, que fera-t-il quand sa puissance sera augmentée du double; qu'outre l'intérêt, l'honneur exigeait de Leurs Majestés d'assurer à leur fils un titre qui le mît un peu hors de pair avec des princes qui lui sont si inférieurs, qu'elles trouveraient ce titre dans la qualité de duc de Milan, titre dont le roi de Sardaigne n'avait pas besoin puisque, autant par la grâce des deux couronnes que par la grâce de Dieu, il était roi.

Par rapport au droit, la Reine a dit que, quelque chose que le monde pense des droits des prétendants à la succession autrichienne, du moins à la France le droit de l'Espagne doit paraître le meilleur puisque c'est de la France que l'Espagne le tient et qu'après la mort de l'Empereur la France ne peut pas penser différemment de ce qu'elle a pensé après la mort de Charles II; que le roi de Sardaigne n'a pas même l'apparence d'une prétention, qu'il n'a dans cette affaire d'autre mérite que d'avoir montré aux deux couronnes toute sa mauvaise volonté et d'avoir essayé de mettre la division entre elles par les rapports également faux et artificieux qu'il a faits de l'une à l'autre; que tout son avantage vient de ce qu'on a bien voulu le regarder comme un moyen dont on ne pouvait pas se passer, qu'il serait aisé de prouver que cela serait non seulement possible mais facile; que l'Espagne fournissant 30,000 hommes, auxquels elle en pourrait ajouter 10,000, si cela était nécessaire, et le roi de Naples 15,000, si la France en voulait seulement donner autant, comment ferait le roi de Sardaigne pour y résister, surtout dans une circonstance où la Grande-Duchesse, qui à peine pourra se défendre en Allemagne, serait bien moins en état de lui envoyer aucun secours; que de regarder aujourd'hui comme impossible que les rois de France, d'Espagne et de Naples réunis, puissent entrer en Italie sans la permission du roi de Sardaigne prouve évidemment que ce serait une grande imprudence d'y envoyer l'Infant dans un état aussi médiocre puisqu'il y serait continuellement exposé aux insultes du roi de Sardaigne sans pouvoir espérer de secours de la France et de l'Espagne, à qui il serait alors bien plus difficile d'entrer en Italie qu'il ne l'est aujourd'hui, puisque le roi de Sardaigne aurait de plus qu'il n'a présentement le Milanais qu'on lui destine, et qu'il aurait encore le Grand-Duc, dont on connaît les sentiments pour la Maison de Bourbon, toujours prêt à lui donner la main, au lieu qu'aujourd'hui ce Prince n'osera pas aider le roi de Sardaigne de peur de perdre la Toscane qu'il ne peut espérer de conserver que par sa neutralité; que si l'Espagne avait voulu envoyer ses troupes en Italie, aussitôt après la mort de l'Empereur, comme elle a fait dans l'hiver de 1733, il y a longtemps qu'ils seraient maîtres de la Toscane, de Parme et de Plaisance, mais que Leurs Majestés avaient



préféré de montrer au Roi leur entière confiance et de ne rien faire que de concert avec lui, qu'elles étaient toujours dans les mêmes sentiments et qu'elles n'en changeraient point.

Sur le dédommagement des dépenses de la guerre, la Reine a dit que, quand on ne considérerait ni la qualité ni les droits de l'Infant et qu'on ne ferait attention qu'au dédommagement que pourraient prétendre ceux qui prendraient part à cette guerre, la justice voulait que ce dédommagement fût proportionné aux frais que chacun ferait; que, cela supposé, l'Espagne ferait dix fois plus de frais que le roi de Sardaigne; que, tant par ses troupes que par celles de Naples, elle fournirait au moins 45,000 hommes et que le roi de Sardaigne n'en fournirait pas la moitié; qu'il fallait que l'Espagne portât et entretint ces troupes dans des lieux fort éloignés, au lieu que le roi de Sardaigne n'avait qu'à entrer dans le Milanais, où il ferait la guerre fort à son aise et trouverait encore le moyen de faire nourrir ses troupes par le pays. Le roi d'Espagne a dit à la Reine : « Dites encore que dans ce traité nous ne trouverions aucune sûreté », et la Reine, expliquant ce que le Roi avait voulu dire, a ajouté qu'après ce que l'on connaissait du roi de Sardaigne, pourrait-on répondre que, quand il aurait pris Milan, il ne fît naître des difficultés pour la conquête de ce qui devrait être à don Philippe, et que, dans ce moment, il ne s'accommodât avec la Grande-Duchesse, qui serait peut-être trop heureuse de lui laisser ce qu'il aurait pris pour sauver le reste?

..... Serait-il possible, a-t-elle dit en s'essuyant les yeux, que le Roi nous abandonnât à ce point-là, qu'il abandonnât sa fille et son gendre (1)?

Loin de s'apaiser, l'animosité de la cour de Madrid contre la cour de Turin et son mécontentement du projet de partage ne firent que s'accroître dans les jours qui suivirent. Élisabeth Farnèse se refusait à prononcer le nom de Charles-Emmanuel. Outrée à la pensée d'entreprendre une guerre « pour faire cet homme-là duc de Milan », elle disait à l'évêque de Rennes : « Je vous assure que j'aime mieux que don Philippe vive chez son frère que de le voir aux ordres du roi de Sardaigne et peut-être, à la première querelle, obligé de revenir ici. »

---

(1) Vauréal à Amelot, à Balsin, le 31 juillet 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 466. Aff. étrang.



« Voilà, a ajouté le Roi, à quoi vous ne voulez pas prendre garde, c'est que mon fils sera dans la dépendance absolue du roi de Sardaigne, et, si je mourais, j'aimerais mieux qu'il soit sujet de son frère, cela n'est pas contre l'honneur (1). »

De guerre lasse, et devant la difficulté de son rôle de conciliateur, Fleury prit le parti de laisser à l'Espagne et à la Sardaigne le soin de régler le partage de la Lombardie et les conditions de leur intervention en Italie. Amelot écrivit par son ordre à M. de Senecterre, le 15 août 1741 : « ..... Je crois qu'il vaudrait mieux qu'à l'avenir les cours de Madrid et de Turin traitassent directement. Leurs prétentions sont encore aujourd'hui trop éloignées pour que le Roi puisse entreprendre de les concilier (2). » Les complaisances sans nombre de Fleury pour Charles-Emmanuel, son empressement outré à rechercher la Sardaigne et son affectation visible à se tenir en défiance contre l'Espagne, n'avaient abouti qu'à lui faire perdre, ainsi qu'à Philippe V, un temps précieux. Tel était cependant l'aveuglement du Cardinal que, jouet de la fourberie de Charles-Emmanuel et du marquis d'Ormea, il ne devait se dépouiller de ses soupçons envers l'Espagne qu'après avoir éprouvé de la part de la Sardaigne de nouvelles perfidies.

Sans tenir, vis-à-vis de l'Autriche, une conduite aussi équivoque que celle de Charles-Emmanuel à l'égard de la France, Fleury n'en observait pas moins, à la même heure, envers la reine de Hongrie, une attitude dénuée de franchise. Il ne cessait de répéter modestement à son représentant, M. de Wasner, qu'en augmentant son armée

(1) Vauréal à Amelot, à Balsin, 2 août 1741. Correspondance d'Espagne. Vol. 466. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Sardaigne. Vol. 203. Aff. étrang.

la France s'était bornée à suivre l'exemple des principales puissances de l'Europe et à se tenir prête à tout événement. Aux loyales explications que lui avait fournies Marie-Thérèse, le 30 avril 1741, à son ardent désir de vivre en paix avec la France, Fleury répondait tardivement, le 17 juin 1741, par une lettre embarrassée où il cherchait à s'étourdir en rassemblant, à défaut de griefs légitimes contre l'Autriche, toutes les accusations vraies ou fausses auxquelles pouvait avoir donné lieu jadis la conduite de l'empereur Charles VI.

Il y invoquait les raisons qu'il avait déjà fait valoir maintes fois pour se dispenser de remplir ses engagements envers la Pragmatique : l'impartialité requise de la France dans le différend de la Prusse et de l'Autriche à propos de la Silésie, le non-préjudice du droit des tiers en matière de garantie, et le manque de ratification par l'Empire du traité de Vienne. Puis, s'écartant brusquement d'un sujet où il se sentait mal à l'aise, il recourait à une diversion maladroite et reprochait à Marie-Thérèse une succession de faits auxquels elle était entièrement étrangère. Il se plaignait des agissements de l'Autriche dans la question du règlement des limites des Pays-Bas, de la prise de possession, en 1718, par l'Empereur, de l'abbaye de Saint-Hubert, du chemin de Falmigant et de quelques autres localités dont le territoire avait été toujours reconnu comme neutre. Il rappelait l'occupation du duché de Mantoue par les Autrichiens sans aucun dédommagement pour la Maison de Guastalla, le refus de l'Empereur de joindre sa médiation à celle de la France pour mettre fin aux hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre, l'attitude outrageante de plusieurs représentants de l'Autriche, à Hambourg et en Suisse notamment, à l'égard de la France alors que cette puissance s'employait à procurer à l'Empereur la paix avec les Turcs, l'injuste immixtion de Charles VI dans la succession de Pologne en 1733, son



retard, peut-être voulu, à obtenir la ratification du traité de Vienne par l'Empire, enfin les accusations mensongères des agents de l'Autriche contre le maréchal de Belle-Isle qui, à les entendre, aurait menacé de mort les Électeurs dévoués au grand-duc de Toscane. Fleury finissait son interminable diatribe par une protestation de ses sentiments pacifiques et de son rôle effacé dans les affaires de l'État : « ..... Les intentions du Roi sont trop connues pour pouvoir en douter, et ce ne sera jamais que malgré lui s'il se trouvait obligé à recourir à la voie des armes pour se garantir du mal qu'on voudrait lui faire. Votre Majesté a la bonté de me rendre justice sur mes intentions, et j'en suis infiniment touché, mais je ne dois être compté pour rien, et il ne m'est permis de prendre d'autre part dans les affaires générales que celles que Sa Majesté veut bien me faire l'honneur de me donner. Je dois donc me borner au désir extrême que j'aurais de pouvoir marquer à Votre Majesté le plus profond respect avec lequel je suis, etc. (1). »

Il va sans dire que ce langage du tout-puissant Ministre, douze jours après la signature de notre traité avec la Prusse, manquait de sincérité. Dans la réponse qu'elle lui adressa le 19 juillet 1741, Marie-Thérèse poussa la conscience jusqu'à discuter et réfuter un à un les arguments du Cardinal. Elle n'eut point de peine à lui démontrer que ses accusations puériles, empruntées à un passé où elle n'avait joué aucun rôle, ne pouvaient l'atteindre. Après avoir protesté de la droiture des intentions de son père et affirmé son désir personnel de maintenir l'union entre les deux cours, elle disait : « C'est là que visait principalement ma dernière lettre, et Votre Très Révérende Paternité jugera par là aisément combien j'ai été frappée par la teneur de sa

(1) Correspondance de Vienne. Vol. 228. Aff. étrang.

dernière réponse, très différente de ses précédentes. J'avoue que je ne puis pas seulement deviner la raison d'un changement si imprévu, les plaintes amassées et recherchées avec tant de soin étant non seulement dénuées de tout fondement, mais encore dérivées des époques qui ont précédé la paix ou au moins la mort de feu mon seigneur et père et ne pouvant, par conséquent, si même elles étaient fondées, donner aucun sujet de se départir des assurances qui, depuis lors, ont été plusieurs fois réitérées.

« La seule chose que j'ai pu entrevoir est que les artifices de plusieurs personnes qui conspirent au même but et qui, cherchant des avantages illégitimes dans la dissension des deux cours, sacrifient le bien public à leur ambition, ont prévalu sur les soins avec lesquels j'ai tâché de déraciner tout ce qui peut faire obstacle à la confiance réciproque. Je ne perds cependant pas toute espérance que Votre Très Révérende Paternité, désabusée des fausses impressions qu'on lui a données et convaincue de la vérité, voudra joindre ses efforts aux miens pour affermir la tranquillité publique selon la justice et l'équité (1). »

Bien qu'elle eût connaissance du traité que la France et la Prusse venaient de signer, Marie-Thérèse n'y avait fait aucune allusion dans sa lettre au Cardinal. Jusqu'au début de juillet, elle s'était refusée à ajouter foi aux soupçons que l'Angleterre s'efforçait d'éveiller dans son esprit contre l'attitude équivoque de la France. Les ministres autrichiens partageaient l'aveuglement de leur souveraine. Réunis en conférence le 30 juin 1741, ils apprenaient par une dépêche du comte Colleredo, le représentant de l'Autriche à Mayence, la première nou-

(1) Marie-Thérèse à Fleury, à Presbourg, le 19 juillet 1741. Correspondance de Vienne. Vol. 228. Aff. étrang.



velle d'une entente entre la Prusse et la France (1). Ils ne tardaient pas à en recevoir la confirmation par l'ambassadeur anglais à Vienne, Robinson. « Quand ils apprirent la conclusion de cette alliance, écrivait Robinson à son gouvernement, ils retombèrent sur leurs sièges, pâles comme des cadavres (2). » Le 3 juillet, le représentant de Marie-Thérèse à Versailles, M. de Wasner, transmettait à sa cour ses craintes d'une entente entre la France, la Bavière et la Prusse, et lui faisait part des graves résolutions qui venaient d'être arrêtées par notre cour : « Dans le conseil tenu à Versailles le 25 juin, la guerre n'a pas seulement été décidée mais on a encore pris le parti d'envoyer aussitôt que possible à l'Électeur de Bavière 30,000 hommes, qui se joindront aux troupes bavaroises pour entrer de concert avec elles en Bohême et faire couronner à Prague ledit Électeur au mois de novembre prochain (3). »

Ces nouvelles alarmantes furent connues en Autriche en même temps que l'insuccès des Anglais devant Carthagène. Du même coup s'effondrèrent les espérances de la cour de Vienne sur la neutralité de la France et sur un secours efficace des Anglais. On pouvait croire que tout appui, toute consolation humaine allait manquer à Marie-Thérèse et la laisser seule, avec son indomptable courage, en face du danger. A peine pouvait-elle entrevoir, dans un avenir encore lointain, un réveil de son peuple pour la défense de ses droits. Couronnée à Presbourg le 25 juin 1741, elle était venue, vers les Hongrois, oublieuse des griefs de ses ancêtres contre un peuple épris de liberté et de rébellion, prête à écouter leurs revendications, à maintenir et à étendre leurs pri-

(1) *Œsterreichischer Erbfolge-Krieg*, t. II, p. 358.
(2) Arneth, t. I, p. 229.
(3) *Œsterreichischer Erbfolge-Krieg*, t. II, p. 359.

vilèges en tant qu'ils ne détruiraient pas les prérogatives essentielles de sa couronne, résolue en un mot à signer avec eux un compromis loyal sur l'exacte observation duquel ils pussent entièrement se reposer. Mais cette entente des Hongrois et de leur souveraine n'était point l'œuvre d'un jour. La Reine se vit aux prises, dès les fêtes de son couronnement, avec les exigences souvent abusives de la Diète hongroise. Elle rencontra une opposition presque unanime à la corégence du grand-duc de Toscane, l'une de ses demandes qui lui tenait le plus au cœur en sa qualité d'épouse. Toutefois les difficultés de sa tâche ne la rebutèrent point. Sa grâce, ses malheurs, sa patience, ses concessions, éveillèrent bientôt pour sa personne d'ardentes sympathies : « Cette princesse a gagné entièrement l'affection des Hongrois, écrivait le 5 juillet notre attaché à Vienne, et, de la manière dont plusieurs magnats m'ont parlé, ils sacrifieraient tous leur vie pour le service de Sa Majesté, mais M. le Grand-Duc n'a pas été plus heureux dans ce pays-là que dans celui-ci. Il est généralement haï, et les Hongrois ne veulent point absolument entendre parler de corégence (1). » En quelques jours, le même chargé d'affaires constatait le changement qui s'opérait dans l'esprit des Hongrois, dont l'aversion pour le Grand-Duc s'effaçait à mesure que grandissait leur affection pour la Reine. « La nouvelle qui s'était répandue ces jours derniers touchant la corégence du Grand-Duc ne se vérifie pas, mais on assure que les Hongrois commencent à n'être plus si fermes et que ce prince sera reconnu incessamment en qualité de corégent par la Diète de Presbourg. Bien des gens ne croient pas la chose si prochaine, mais ce qu'il y a de certain c'est que la Reine

(1) Vincent à Amelot, à Vienne, le 5 juillet 1741. Correspondance de Vienne. Vol. 228, Aff. étrang.

fait tout son possible pour engager les Hongrois à donner ce titre au prince son époux, qu'elle est généralement aimée de sa nation, et que cette princesse fera ce qu'elle voudra des principaux magnats en leur promettant des bénéfices et des emplois pour leurs enfants... (1). » Plus clairvoyante que ses ministres allemands, Marie-Thérèse s'applaudissait déjà d'avoir passé outre à leurs défiances et d'avoir témoigné aux Hongrois une confiance capable de susciter, en retour, les sacrifices et les efforts nécessaires au salut de ses États en péril.

Au dehors, après le misérable effondrement des préparatifs de guerre de George II, la Reine ne pouvait plus compter que sur la médiation de l'Angleterre qui la pressait d'entrer en accommodement avec le roi de Prusse. Sur ce point, Marie-Thérèse demeurait inflexible. Elle était restée sourde aux sollicitations de l'ambassadeur anglais, Robinson, qui s'efforçait de la convaincre de la nécessité de mettre fin à ces luttes intestines au sein de l'Allemagne, si funestes à l'équilibre et aux libertés de l'Europe, et qui la conjurait, pour le salut de la Maison d'Autriche, de se prêter à quelque concession de territoire en faveur du roi de Prusse.

Robinson, chargé de « dompter l'obstination dangereuse et à contre-temps (2) » des ministres autrichiens, avait enfin réussi à rallier le grand-duc de Toscane, le chancelier Sinzendorff, Starhemberg, les deux Harrach, le feld-maréchal Kœnigsegg, à son projet de sacrifier

---

(1) Vincent à Amelot, à Vienne, le 12 juillet 1741. Correspondance de Vienne. Vol. 228. Aff. étrang.

(2) Dépêche de milord Harrington à M. Robinson, du 21 juin 1741. — Cette dépêche, interceptée plus tard par M. de Bussy, notre représentant à Londres, était jointe à une lettre de lui à Amelot, du 9 mars 1742. Correspondance d'Angleterre. Vol. 412. Aff. étrang.

quelque possession de la monarchie autrichienne, même en Silésie, au rétablissement de la paix avec Frédéric; mais aucun des ministres et François de Lorraine lui-même ne se sentaient le courage d'en faire la première ouverture à la Reine et d'affronter son terrible courroux. A aucun prix, Marie-Thérèse ne voulait entendre parler d'une cession en Silésie. Elle était encouragée dans sa résistance aux insinuations de l'Angleterre par le chancelier de Bohême, le comte Kinsky, et Bartenstein. Le premier répétait sans cesse qu'il ne fallait point céder à la Prusse une largeur de main de terre silésienne, et le second que la perte de ses possessions italiennes causerait moins de préjudice à la Maison d'Autriche que le moindre dommage en Silésie (1).

Il fallut l'apparition de dangers imprévus du côté de la France, de nouvelles supplications de l'ambassadeur anglais et presque des menaces de George II pour que la Reine consentît à entendre parler d'un accommodement avec Frédéric. Encore y vint-elle plus avec le désir d'accorder une satisfaction à ses ministres qu'avec la résolution de tendre sincèrement la main à son déloyal adversaire. Ennemi juré de la France, admirateur enthousiaste des charmes de la Reine, Robinson s'était volontiers présenté, sur les injonctions de George II, pour se rendre de sa personne auprès de Frédéric et lui porter les conditions de la cour de Vienne. Le 31 juillet 1741, il reçut enfin l'autorisation d'offrir au roi de Prusse deux millions et la Gueldre autrichienne en échange de l'abandon de ses prétentions sur la Silésie et de sa voix pour la couronne impériale en faveur du grand-duc de Toscane (2). Robinson était secrètement autorisé à céder le Limbourg en cas de refus de ses

(1) Arneth, t. I, p. 230.
(2) *Œsterreichischer Erbfolge-Krieg*, t. II, p. 406.

premières offres, et le duché de Glogau à la dernière extrémité (1). Ainsi qu'il l'écrivait au Ministre des affaires étrangères de George II, à milord Harrington, il n'avait obtenu qu'à grand'peine le projet de cession de la Gueldre et la remise de ses instructions. « La Reine, forcée de les accepter après une lutte fort vive, les changea de sa propre main, trouvant ceci de trop d'importance et cela de trop peu. Autant par désespoir que par répugnance et par irrésolution, elle couvrit de ratures tout le papier et le renvoya au chancelier en si mauvais état qu'il dut le lui retourner de nouveau (2). » Comme Robinson appréhendait de voir certaines de ses offres refusées par le roi de Prusse : « Je souhaite, s'écria la Reine, qu'il les puisse rejeter », et, au moment où l'ambassadeur anglais s'éloignait, elle lui dit encore : « Sauvez le Limbourg, si possible, ne serait-ce que pour le repos de ma conscience. Dieu sait comment je lui répondrai pour cette cession, après avoir juré aux États de Brabant de ne jamais aliéner aucune partie de leur territoire (3). » A Kinsky, l'un de ses confidents, Marie-Thérèse ne cachait pas l'amertume de son cœur et l'invincible répulsion qu'elle gardait contre un démembrement de la Silésie. « Tout est en confusion, lui écrivait-elle... Vous verrez par mon billet de quoi il s'agira, car je suis sûre que le Roi (de Prusse) accepte les propositions de Silésie, dont je suis inconsolable. J'ai fait ordonner qu'on fasse une tentative avec lui pour les Pays-Bas s'il voudrait vider la Silésie. Avec Robinson, il n'en sera rien, car ils se sont mis en tête d'avoir la Silésie et ils l'auront, mais *wehe denen*, surtout s'ils

(1) Coxe, *The History of the House of Austria*, t. III, p. 257.

(2) Extrait d'une dépêche de Robinson à lord Harrington. — Coxe, *The History of the House of Austria*, t. III, p. 257.

(3) Coxe, *The History of the House of Austria*, t. III, p. 257.

m'attrapent dans un mouvement de mauvaise humeur, comme je suis actuellement.... (1). »

Porteur de ces maigres offres, Robinson courait au-devant d'un échec d'autant plus certain que Frédéric, rassuré par l'activité féconde de Belle-Isle à Versailles, redoublait de cajoleries et d'amitié pour la France et pour son alliée, la Bavière. Charles-Albert s'était déjà laissé prendre aux protestations de dévouement du roi de Prusse. C'était à lui qu'il réservait la première place dans son cœur à côté du maréchal de Belle-Isle. Comment d'ailleurs résister aux avances d'un prince qui s'annonçait comme « un ami inviolable, un ami à toute épreuve », et dépeignait son amitié en ces termes enchanteurs : « Ce ne sont pas de ces liens qu'un matin voit éclore et qu'un soir voit flétrir ; mais des engagements qui n'auront pour borne que le cours de ma vie, terme le moins limité que les hommes puissent prescrire (2). » L'envoyé de Frédéric à Munich, M. de Klinggræffen, ne cessait de presser l'Électeur d'entrer en action. Ce dernier avait commencé à former sans bruit, au début de juillet, un camp de plusieurs régiments à Scharding sous prétexte de relever les fortifications de cette place. Devant l'impatience du roi de Prusse, Belle-Isle avait joint ses instances à celles de M. de Klinggræffen et donné à connaître au comte de Terring qu'il avait proposé au cardinal de Fleury de faire prendre les devants à un corps de 15,000 à 20,000 Français. Ce corps, rejoignant l'Électeur, lui donnerait le moyen de pousser une pointe sur le bas Danube, de dérouter les Autrichiens et de masquer entièrement ses véritables

(1) Arneth, t. I, p. 395.

(2) Frédéric à Charles-Albert, camp de Strehlen, 22 juin 1741. *Politische Correspondenz*, t. I, p. 261.

vues sur la Bohême (1). C'était toujours cette province que l'Électeur se proposait de conquérir au début des hostilités. « Son Altesse Électorale, écrivait le comte de Terring à Belle-Isle, le 12 juillet 1741, est toujours d'avis qu'il faut s'en tenir à notre premier projet sur la Bohême et qu'il ne serait pas impossible de l'exécuter avec ce corps de 20,000 hommes en y joignant 12,000 hommes des siens, d'autant plus que : 1° la Bohême se trouve dépourvue de troupes, toutes les forces de la Grande-Duchesse se trouvant sous Neisse; 2° que le roi de Prusse étant averti de notre projet, comme il doit l'être nécessairement, pourrait serrer M. de Neipperg de si près qu'il n'oserait faire un détachement assez considérable pour inquiéter l'Électeur; 3° que, si ce général prenait le parti d'abandonner la Silésie pour sauver la Bohême, le roi de Prusse le suivrait pour le mettre entre deux, c'est-à-dire entre l'Électeur et lui; 4° que la Saxe n'oserait s'éloigner de ses frontières pour secourir la Grande-Duchesse, de crainte que l'armée prussienne n'entre en Saxe pendant que ses plus grandes forces seraient dehors, ce qu'il faudrait aussi concerter avec le roi de Prusse; 5° que la Saxe, voyant ce prince déclaré pour nous, prendrait vraisemblablement le même parti. A toutes ces raisons qui semblent rendre l'exécution de notre premier projet faisable, même avec ce premier corps seul, se joint la nécessité de prévenir le couronnement de la Grande-Duchesse qui doit se faire au mois de septembre prochain. Son Altesse Électorale attend donc, mon cher Maréchal, avec impatience, ce que vous pensez là-dessus (2). »

---

(1) Lettre de Belle-Isle au comte de Terring, à Francfort, le 3 juillet 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

(2) Terring à Belle-Isle, à Munich, le 12 juillet 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

Ainsi Charles-Albert paraissait fermement résolu à ne pas s'écarter du plan de campagne arrêté avec le maréchal de Belle-Isle à Nymphembourg, bien qu'il eût reçu du roi de Prusse un projet d'opérations plus hardi, lui désignant Vienne même comme objectif. Le 30 juin 1741, Frédéric exposait à Charles-Albert les « Raisons qui doivent engager l'Électeur de Bavière d'agir le plus tôt possible en Autriche (1) ». En marchant droit à Vienne, Charles-Albert couperait « la racine à l'arbre autrichien », séparerait la Bohême de l'Autriche et transporterait la guerre en plein cœur du pays ennemi. « Mon avis, disait Frédéric, serait donc d'entamer cette grande et glorieuse entreprise le plus tôt possible et de profiter du bénéfice du temps.

« Il faudrait aussi faire une alliance avec le roi de Prusse et se garantir réciproquement ses conquêtes avec une clause de ne jamais faire, arrive ce qui pourra, de paix séparée. »

L'exécution du plan mis en avant par Frédéric pouvait entraîner la destruction de la Maison d'Autriche. Il était conforme aux règles de la grande guerre en ce qu'il faisait tendre tous les efforts de l'Électeur vers la prise de la capitale du pays ennemi. On peut toutefois se demander si les conseils de Frédéric étaient inspirés, plus par le souci de rester fidèle aux principes de l'art militaire et d'être vraiment utile à la cause de l'Électeur que par la poursuite intéressée de ses avantages personnels. Une marche de ses alliés sur Vienne débarrassait à coup sûr le roi de Prusse de l'armée du général Neipperg et lui laissait le champ libre pour faire tomber Neisse, ce couronnement indispensable de ses conquêtes

(1) *Politische Correspondenz*, t. I, p. 266 et Correspondance de Bavière Vol. 92. Aff. étrang. — Voir cette pièce à l'appendice 1 du chapitre VII : Objections opposées par Charles-Albert au projet du siège de Vienne mis en avant par Frédéric.



en Silésie. Quelle que fût la déférence de Charles-Albert pour les avis de Frédéric, il était encore sous l'impression des mesures concertées avec le maréchal de Belle-Isle à Nymphembourg, et, en accueillant avec joie la proposition d'une alliance avec la Prusse, il se servit des arguments déjà développés devant lui par le maréchal de Belle-Isle, l'approche de l'automne et le manque de grosse artillerie, pour préférer la conquête de la Bohême à une opération d'aussi grande envergure que le siège de Vienne. Le 18 juillet 1741, il faisait parvenir, par l'intermédiaire de M. de Valory, ses « Réponses (1) aux réflexions du roi de Prusse », en les accompagnant de la lettre suivante :

Sire,

Je voudrais que Votre Majesté pût lire au fond de mon cœur. Elle verrait combien je suis sensible aux marques d'amitié que j'ai trouvées dans la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 30e du mois dernier. Elle me confie avec cordialité ses idées sur le parti qu'Elle croit qu'il me convient de prendre dans les conjonctures présentes que je connais si favorables et si importantes pour moi que je regrette, au delà de toutes les expressions, chaque moment que j'en perds. Je me flatte que Votre Majesté est persuadée que ce n'a pas été ma faute, et qu'Elle juge bien, par sa grande pénétration, que j'avais besoin du concours de certains événements pour me mettre à découvert. Le temps en approche cependant, ainsi que Votre Majesté en est déjà informée d'ailleurs. Je ne lui en dirai donc pas davantage, mais je me réfère au papier ci-joint (2), en priant Votre Majesté de continuer à m'aider de ses bons conseils que je me ferai toujours un point capital de suivre par la parfaite confiance que j'ai dans ses grandes lumières, jointe à une si haute estime de sa personne que je n'ambitionne rien de plus que de mériter la sienne et de pouvoir la convaincre, par des effets, de l'attachement fidèle et inviolable avec lequel je suis (3) etc..... ».

(1) Réponses aux réflexions du roi de Prusse. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. — Cette pièce est reproduite à l'appendice I de ce chapitre.

(2) *Ibid.*

(3) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

Depuis le début de juillet, Charles-Albert était harcelé sans trêve ni repos par le maréchal de Belle-Isle, par le chevalier son frère et par notre envoyé auprès de Frédéric, M. de Valory, qui lui écrivaient lettres sur lettres de Versailles, de Francfort et de Breslau, pour le conjurer de mettre fin aux reproches et à l'irritation du roi de Prusse en ouvrant au plus tôt les hostilités par la prise de Passau. Secondant son frère à merveille, le chevalier de Belle-Isle ne ménageait pas au comte de Terring les exhortations les plus pressantes : « Au nom de Dieu et par rapport au Roi et au roi de Prusse, lui écrivait-il le 6 juillet, commencez donc de faire camper vos troupes à Scharding. Mon frère avait assuré qu'il y en aurait à la fin du mois passé, et votre silence me fait craindre que cela ne soit pas. Il perdrait toute la confiance du roi de Prusse si les premières choses qu'il lui a promises étaient différées (1). » Le 16 juillet, il adressait au même comte une longue dépêche pour lui rappeler que « ce serait se flatter vainement que de croire retenir le roi de Prusse par des paroles lorsque l'inexécution des époques, que l'on lui a promises, lui fournira un prétexte de rompre ses engagements. Et nous sommes en effet en retard avec lui puisque c'est de concert avec l'Électeur et vous, Monsieur, que mon frère a mandé à ce prince que vous auriez un camp formé à Scharding à la fin du mois passé, et il est bien fâcheux que cela n'ait pas été exécuté..... Je ne puis m'empêcher de vous représenter qu'il est trop essentiel à l'Électeur de satisfaire ce prince en montrant une tête de vos troupes, et ne plus cacher les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour faire valoir vos prétentions. Il n'y a pas à balancer à suivre ce parti.

(1) Vol. 2924. Arch. hist.

« J'ose dire que vous le pouvez embrasser avec sûreté parce que vous n'avez personne vis-à-vis de vous ni à portée d'y venir, et que le corps de Scharding peut entreprendre sans risque l'opération projetée. Vous connaissez mieux que moi les moyens qu'il y a à tenir pour réussir, et je n'ai de regret que celui de n'être pas témoin de ce premier succès (1). »

Le 10 juillet, M. de Valory faisait partir de Breslau pour Munich un courrier porteur des mêmes instances. Exposé plus que tout autre aux variations d'humeur et de langage de Frédéric, il reçut avec joie la lettre suivante que lui adressa Charles-Albert le 18 juillet. Elle contenait en effet, sur les préparatifs militaires de l'Électeur et sur la certitude de son entrée en action à bref délai, des détails de nature à calmer les inquiétudes de Frédéric :

Munich, le 18 juillet 1741.

Je n'avais pas besoin, Monsieur, de la nouvelle preuve que vous me donnez de votre zèle et de vos sentiments par la lettre que vous m'avez écrite le 10 de ce mois, puisqu'ils m'étaient connus par les bons témoignages qui m'en ont été rendus. C'est ce qui m'engage à vous répondre avec une parfaite confiance. Je vois que vous êtes surpris de l'espèce d'inaction où je reste, surtout depuis que j'ai appris que l'alliance que j'avais tant souhaitée qui se fit entre la France et le roi de Prusse était enfin conclue, et qu'ainsi je pouvais compter sur le concours d'un allié si puissant, pour qui j'étais prévenu de la plus haute estime et à qui je dois actuellement la plus vive reconnaissance des marques que j'ai reçues de son amitié et de l'intérêt qu'il prend à ce qui me regarde.

Je vais donc entrer avec vous dans le détail le plus exact de ma position, des mesures que j'ai prises et des raisons qui m'ont obligé de différer, quoique de très peu de temps, les premières opérations qui ont été concertées avec le maréchal de Belle-Isle, et dont le roi de Prusse a sans doute connaissance.

J'ai formé insensiblement, et avec le moins d'éclat qu'il m'a été pos-

(1) Le chevalier de Belle-Isle au comte de Terring, à Francfort, le 16 juillet 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

sible, un corps de troupes de 21,000 hommes que je peux rassembler et faire marcher en campagne d'un moment à l'autre.

J'ai longtemps discuté avec le maréchal de Belle-Isle de quel côté il conviendrait de porter le fort de la guerre, mais, après avoir examiné avec la dernière attention les raisons pour et contre, nous avons trouvé qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que de marcher avec nos forces combinées droit en Bohême parce que, ne pouvant plus entreprendre cette année un siège aussi considérable que celui de Vienne, il ne serait pas possible de s'établir dans la Basse-Autriche; que, par conséquent, il faudrait nécessairement se rabattre sur la Haute-Autriche, qui est un pays trop étroit pour y faire hiverner l'armée, au lieu qu'en marchant droit à Prague on peut s'en emparer sans grande difficulté, pousser ensuite les opérations jusqu'à l'Elbe et finir la campagne par la conquête de la Haute-Autriche jusqu'à la rivière de l'Enns. Ce sont là les opérations concertées avec le maréchal de Belle-Isle, et ce projet a été envoyé à la cour de France, sur lequel nous attendons la résolution que le maréchal rapportera sans doute avec lui. Nous sommes convenus en même temps qu'en attendant je formerais un camp à Scharding, sous le prétexte d'en relever les fortifications que les Impériaux ont ruinées dans la guerre de 1700, et, comme j'avais formé en même temps le projet de m'emparer de Passau par surprise, s'il était possible, et qu'il n'était pas convenable que je donnasse l'alarme par une assemblée considérable de troupes, je ne fais passer à Scharding que successivement et sans éclat les bataillons destinés pour ce camp, pendant que dix escadrons camperont à trois lieues de là et qu'un régiment de milice de 3,000 hommes se tient tout prêt pour se rendre aussi audit camp. Il serait dangereux de le faire mouvoir à présent parce qu'on sait bien que les milices ne marchent en campagne que lorsque la guerre est déclarée.

Je peux vous assurer, et vous pouvez en donner parole au roi de Prusse, que le même jour que les troupes françaises passeront le Rhin, ce qui, suivant les derniers avis que j'en ai eus, sera le 7 ou le 8 du mois d'août, tous les ordres sont donnés pour s'emparer de Passau de gré ou de force et de combattre les Autrichiens s'ils se présentent sur nos frontières.

Vous voyez donc, par tout ce détail, que la juste impatience du roi de Prusse sera bientôt satisfaite par le commencement de mes opérations et par l'entier accomplissement de tout ce que M. le maréchal de Belle-Isle a promis.

Vous pouvez être de plus ma caution que je ne perds certainement pas de temps et que je prends toutes les précautions nécessaires pour que mes troupes, ni celles de France, ne manquent de rien de toutes les dispositions qu'il faut faire pour nos entreprises, mais ce qui est le plus



embarrassant c'est d'en dérober la connaissance à ceux mêmes qui sont chargés de ces détails. Je me flatte que, quand vous aurez rendu compte au roi de Prusse de ces ménagements, il les approuvera et qu'il en sentira parfaitement la nécessité. Il m'a paru même que cette espèce d'inaction de ma part, dans un temps où il serait prématuré d'entreprendre quelque chose, était encore nécessaire pour cacher plus sûrement l'alliance que le roi de Prusse vient de faire avec la France. J'étais au moins bien sûr que ce prince donnerait assez d'occupation à Neipperg pour l'empêcher de faire aucun détachement de son armée contre moi, et qu'ainsi il fallait que le roi de Prusse fût dans mon parti et par conséquent lié avec la France. Je sens, plus que personne, de quelle importance il est que ce secret soit inviolablement gardé, et je me flatte que le roi de Prusse me rend assez de justice pour être persuadé qu'il ne transpirera point par moi ni par celui de mes ministres à qui je l'ai confié.

Au reste vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement que d'assurer le roi de Prusse de l'extrême envie que j'ai de former avec lui les liens les plus étroits, de me rendre utile à ses vues et de mériter l'estime et l'amitié d'un prince pour qui j'ai la plus grande considération. Je n'ai plus rien à ajouter à ces assurances que celles des sentiments distingués avec lesquels je suis, Monsieur, très véritablement à vous (1).

Informé par le prince de Grimberghen de l'essor des préparatifs militaires en France, Charles-Albert n'avait plus de raison pour différer l'ouverture des hostilités. Les décisions prises à Versailles en sa faveur lui étaient bientôt confirmées par le maréchal de Belle-Isle qui, à la veille de retourner à Francfort, se complaisait à décrire à l'Électeur les merveilleux résultats de son intervention. Dans une longue dépêche, le 24 juillet 1741, Belle-Isle lui exposait en détail (2) la mission des deux armées françaises qui allaient entrer en Allemagne, dont l'une devait tenir en respect le Hanovre, et dont l'autre

(1) Correspondance de Bavière, vol. 92. Aff. étrang., et *Mémoires des négociations du marquis de Valory*, t. 2, p. 232.

(2) Voir l'appendice 2 du chapitre VII : Dépêche du maréchal de Belle-Isle, du 24 juillet 1741, faisant part à Charles-Albert du plan d'opérations arrêté à Versailles.



devait mettre l'Électeur en mesure de conquérir cette année la Bohême et la Haute-Autriche jusqu'à l'Enns. Il rappelait à Charles-Albert toutes les mesures destinées à pourvoir dès maintenant aux besoins des troupes françaises, qu'il avait composées de « ce que nous avons de meilleur et de plus distingué. Leur joie et leur empressement de servir un prince aussi respectable et que nous regardons tous, ainsi que son illustre famille, comme les enfants de la France, sont inexprimables et doivent sensiblement toucher Votre Altesse Sérénissime Électorale, et il n'y a rien de si difficile et de si périlleux qu'elles ne puissent tenter avec la plus grande confiance ». Le Maréchal vantait les talents des auxiliaires précieux qu'il s'était adjoints en la personne du marquis de Beauvau, comme représentant du Roi à la cour de Munich, et de M. de Séchelles, comme intendant de l'armée, « le meilleur, le plus digne et le plus capable sujet en ce genre qu'il y ait dans le royaume ». Il assurait l'Électeur de son zèle et de celui des officiers généraux qu'il avait demandés pour l'armée de Bavière : « Ils sont tous gens de mérite, et la plupart mes amis particuliers. Ils joindront à leur devoir, en obéissant aux volontés du Roi, un zèle très vif pour votre personne et exposeront avec empressement leur vie pour votre service et votre gloire. Je ne parle point à Votre Altesse Sérénissime Électorale de mon zèle et de mon attachement. Je me flatte qu'ils lui sont parfaitement connus. Je me trouve chargé de la commission la plus honorable et la plus importante que le Roi ait jamais pu confier à aucun de ses sujets, et je regarderai comme le plus beau et le plus heureux jour de ma vie celui où je pourrai saluer Votre Altesse Sérénissime Électorale roi de Bohême dans Prague, en attendant celui d'assister à son couronnement à Francfort. » Il ne restait plus à l'Électeur qu'à requérir en forme les secours de la France, à demander aux princes allemands ses voisins de se

prêter au passage des troupes françaises, et à se rendre maître sans retard de la ville de Passau pour donner cette première satisfaction au roi de Prusse, dont « l'alliance est la base de tous nos projets ». « Je ne puis, disait encore le Maréchal, assez représenter à Votre Altesse Sérénissime Électorale combien il est absolument indispensable et décisif qu'Elle ne diffère plus d'un seul jour de s'emparer de Passau et d'agir offensivement contre l'Autriche. Le roi de Prusse le demande avec une telle vivacité que le moindre délai pourrait porter ce prince à rompre totalement notre alliance, ce qui serait le renversement de tous nos projets. Quelque inconvénient qu'il puisse y avoir à commencer les hostilités un peu plus tôt que Votre Altesse Sérénissime Électorale l'a projeté, il ne peut être comparable à celui de risquer de perdre le roi de Prusse, et je ne puis sur cela vous faire, Monseigneur, de trop fortes instances. Je vous les fais au nom du Roi et avoué par M. le Cardinal. Nos troupes vont vous joindre, et vous ne sauriez jamais courir de risque qui ne soit bien médiocre en comparaison..... Votre Altesse Électorale comprendra aisément, vif comme je le suis pour ses intérêts, que je ne serai pas un moment tranquille que je n'aie appris qu'Elle est entrée en action, puisque c'est le seul moyen de compter sur le roi de Prusse..... (1). »

Ainsi poussé l'épée dans les reins, sûr d'être soutenu à bref délai par la France, Charles-Albert donnait l'ordre à l'un de ses lieutenants généraux, au comte de Minucci, d'occuper Passau le 31 juillet 1741. La Bavière, et derrière elle la France, entraient, par cet acte d'hostilité, en lutte ouverte contre l'Autriche.

---

(1) Belle-Isle à Charles-Albert, à Versailles, ce 24e juillet 1741. Correspondance de Bavière, Vol. 92. Aff. étrang. — Voir l'appendice 2 de ce chapitre.

*
* *

La guerre qui remettait aux prises la Maison de Bourbon et celle de Habsbourg commençait avec une disproportion de forces écrasante, d'une rivale à l'autre. Les succès de notre diplomatie avaient entièrement isolé l'Autriche. La Russie impuissante à intervenir en Allemagne, la Hollande réduite à la neutralité, le Hanovre tremblant de peur, l'Angleterre contrainte de ronger son frein, la Sardaigne occupée à duper les deux partis, la Saxe prête à se rallier à la Bavière et à la France, aucun secours n'apparaissait à l'horizon pour l'Autriche menacée du naufrage. Il semblait au contraire que tout dût succéder sans encombre aux desseins de la France appuyée au Nord sur la Suède, au Centre sur la Prusse, la Bavière, les Électeurs palatin et de Cologne et bientôt sur la Saxe, au Sud enfin sur l'Espagne, et que, sous les coups de cette formidable ligue, l'Autriche se vît à la veille de perdre la couronne impériale et sa prépondérance en Allemagne. Un homme s'était livré corps et âme à l'exécution de ce plan audacieux et y avait dévoué toutes les forces vives d'une activité sans bornes et d'un esprit plein de ressources. Suivant l'expression du cardinal de Fleury, le maréchal de Belle-Isle avait été « en même temps l'inventeur et l'acteur de cette glorieuse scène (1) ». En quelques mois il avait réalisé des prodiges, parcouru l'Allemagne en triomphateur, détaché de l'Autriche ses partisans les plus zélés, inspiré et dirigé de grands préparatifs de guerre en France. Il avait élevé, comme par enchantement, un édifice dont

(1) Fleury à Belle-Isle, à Versailles, le 6 septembre 1741. Correspondance d'Allemagne. Vol. 403. Aff. étrang.

les proportions hardies séduisaient la vue, mais dont la construction hâtive eût inspiré des craintes à un observateur attentif. On pouvait en effet se demander sans témérité si l'effort de l'architecte n'était pas hors de mesure avec la résistance des matériaux mis à sa disposition, et si, derrière une façade pleine de promesses, son œuvre ne cachait point de graves défauts.

Par la constitution intérieure de son gouvernement, la France ne semblait point préparée à la partie décisive qu'elle entreprenait de jouer en Allemagne. Un roi esclave de ses plaisirs, étranger aux choses de la guerre comme à la direction de l'État; un premier ministre tout-puissant mais sans virilité, penché déjà sur le bord de sa tombe, emporté à contre-cœur dans une aventure qu'il n'avait pas eu le courage d'arrêter et où il s'avançait en trébuchant, en proie au vertige; des ministres effacés et pliés à une obéissance servile; des provinces encore ébranlées par la longue guerre de la Succession d'Espagne et désolées par plusieurs années de disette; des finances suffisantes en temps de paix, mais incapables de fournir aux dépenses d'une guerre prolongée; une armée pleine de bravoure, mais révélant dans son organisation surannée plus d'un symptôme de faiblesse, comme nous le verrons bientôt (1); des alliés de rencontre, dont le plus puissant, le roi de Prusse, inspirait une défiance justifiée, et dont le plus grand nombre devaient être soutenus dans leurs pas chancelants par l'or de la France, à commencer par l'Électeur de Bavière, ce fantôme de puissance qui briguait la couronne impériale : telles étaient les ombres du second plan, au milieu desquelles un œil exercé n'eût point tardé à démêler le caractère forcé de l'entreprise.

(1) Nous ferons, au début d'un prochain volume, le tableau de l'armée française en 1741.

N'était-il point permis de craindre qu'en travaillant à l'élévation de la Prusse, ambitieuse et guerrière, la France ne préparât l'éclosion d'un avenir plein d'inconnu et de menaces pour elle-même, et qu'elle ne se repentît un jour de ses complaisances sans nombre à l'égard d'un allié dénué de scrupules comme Frédéric ? Il fallait la profondeur de vues d'un diplomate tel que M. de Chavigny pour émettre l'idée qu'il en coûterait peut-être à la France de s'attaquer à l'existence même de la Maison d'Autriche, de dépouiller sa rivale de ses meilleurs domaines et de renverser de fond en comble l'équilibre de l'Europe. Il avait été à peu près seul à pressentir que, s'il n'était « ni injuste ni impossible d'enlever quelques branches à la Maison d'Autriche », encore fallait-il qu'elles fussent distribuées avec des précautions propres à rassurer « quelques-unes des puissances qui seraient plus capables de l'être. Il n'est pas de même du tronc de l'arbre. On n'entreprendrait pas impunément de l'attaquer et le détruire. Il sortirait (de) dessous terre, si je puis m'exprimer ainsi, des légions pour le défendre et le sauver. Ceux-là mêmes de nos alliés que nous aurions élevés sur ses ruines seraient les premiers à s'unir, soit entre eux soit avec d'autres, pour se garantir contre la subversion visible de l'équilibre de l'Europe et contre nous (1) ». Mais, devant le cours inespéré des événements, qui eût écouté au mois d'août 1741 de tels conseils, qui les eût pris pour la voix de la sagesse et qui n'eût chassé comme des chimères de pareilles appréhensions ? La partie semblait si solidement liée en Allemagne, l'impuissance de Marie-Thérèse si absolue, une guerre de longue durée si improbable qu'il ne restait place dans tous les cœurs

(1) M. de Chavigny à Fleury, à Lisbonne, le 24 août 1741. Correspondance de Portugal. Vol. 77. Aff. étrang.

qu'à l'espérance et que les courtisans répétaient déjà, à la suite du marquis Scotti, l'un des favoris d'Élisabeth Farnèse, ces paroles dont Fleury ne dédaignait pas l'encens flatteur : « *Ad pedes cardinalis casa Austria* (1). »

(1) Fleury à Vauréal, à Issy, le 8 août 1741 : « Je crois pouvoir répondre au compliment de M. Scotti en lui disant : *Ego ipsum remercio ex fundo cordis mei.* Son latin, en cette occasion, m'a fait plus de plaisir que celui de Cicéron ». Correspondance d'Espagne. Vol. 468. Aff. étrang.

APPENDICES

APPENDICE 1 DU CHAPITRE Ier.

Traités conclus entre la France et la Bavière (1) de 1670 à 1727.

Traité du 17 février 1670.

5°.

Ad casum mortis Imperatoris quod attinet, sicut ille ex duplici capite tales differentias causare potest, quæ sufficientes sint ad imperium romanum et totam christianitatem novis turbis implicandam, nimirum ratione Electionis novi Imperatoris et successionis in provincias austriacas, ita inter contrahentes partes conventum est ut, in puncto futuræ electionis regis romani aut imperatoris, conjunctis consiliis et viribus id procuretur quod ad utriusque partis paciscentis intentionem suo tempore videbitur esse consultum.

6°.

Et quia Serenissimus Elector Bavariæ ad successionem in Austriacas quasdam provincias ex diversis capitibus justas prætentiones habere contendit, quarum causâ facilè armis implicari possit, promittet regia Sua Majestas Christianissima, eidem Serenitati suæ pro justis suis prætentionibus consequendis pecuniâ, vel si necessitas postulaverit etiam

(1) Nous ne donnons ici que les articles qui ont trait aux prétentions de la Bavière sur l'héritage de la Maison d'Autriche et sur la couronne impériale.

copiis militaribus assistere, prout partes paciscentes statim post hunc tractatum conclusum ulterius inter se convenient (1).

Ratifié par le Roi à Saint-Germain-en-Laye, le 21 mars 1670.

Traité du 20 février 1714.

ART. 12.

Pour cet effet, le Roi étant persuadé qu'à défaut des princes de la Maison d'Autriche, aucun prince d'Allemagne n'est plus capable que l'Électeur de Bavière de soutenir la dignité de la couronne impériale, de procurer le bien de l'Empire, celui de la religion et de maintenir la paix, Sa Majesté promet que, la dignité impériale venant à manquer, Elle emploiera ses soins, ses offices, amis, argent et troupes, s'il est nécessaire, pour y élever Son Altesse Électorale.

ART. 14.

Comme, au défaut des princes de la Maison d'Autriche, l'Électeur de Bavière aurait de justes prétentions sur quelques-uns des États appartenant présentement à cette Maison, particulièrement sur le Royaume de Bohême, le Roi, en ce cas, promet d'interposer premièrement ses offices les plus pressants pour procurer à Son Altesse Électorale la justice qui lui sera due, et, si les offices sont inutiles, Sa Majesté conviendra pour lors avec Sadite Altesse Électorale des secours qui lui seront nécessaires pour empêcher qu'Elle ne succombe aux efforts et à la puissance de ses ennemis (1).

Ratifié le 1er mars 1714.

Traité du 12 novembre 1727.

ART. 5.

Mais comme les soins et les démarches que le Sérénissime Électeur de Bavière, à l'exemple du feu Électeur son père, veut employer pour le bien de la religion, pour le maintien de la paix et pour la conservation des droits et prérogatives des princes de l'Empire, seraient inu-

(1) Vérifié sur l'original déposé aux Archives du ministère des affaires étrangères.

tiles si les forces ne répondaient à son zèle pour le bien public et ne le mettaient en état de soutenir la considération que son rang et sa naissance doivent lui donner en Allemagne, le Roi, voulant donner une nouvelle marque de son affection constante pour lui et pour sa Maison, promet de payer à Sadite Altesse Électorale un subside annuel de 600,000 livres, payables de trois mois à trois mois, lequel subside ne commencera à courir que du 1er octobre 1728, et il s'engage en même temps de pourvoir au remboursement des arrérages qui sont encore dus du traité du 20e février 1714, en lui payant, tous les ans, la somme de 300,000 livres jusqu'au parfait payement desdits arrérages.

Art. 6.

Moyennant lesdites sommes, dont les payements seront fournis exactement, le Sérénissime Électeur de Bavière, persuadé qu'il ne peut mieux pourvoir à sa sûreté et au maintien de sa considération dans l'Empire que par le nombre des gens de guerre qu'il aura sur pied, promet d'entretenir un corps de troupes réglées dont le nombre ne pourra être moindre de 5,000 hommes tant d'infanterie que cavalerie, se réservant à augmenter ce nombre selon l'exigence des cas.

Art. 9.

Pour cet effet, le Roi étant persuadé qu'au défaut des princes de la Maison d'Autriche aucun prince en Allemagne n'est plus capable que l'Électeur de Bavière de soutenir la dignité de la couronne impériale, de procurer le bien de l'Empire, celui de la religion et de maintenir la paix, Sa Majesté promet que, la dignité impériale venant à vaquer, Elle emploiera tous ses soins, ses offices, amis, argent et troupes, s'il est nécessaire, pour élever Son Altesse Électorale à ladite dignité. Conviennent en outre d'avoir une attention particulière à toutes les propositions ou tentatives qui pourraient être faites pour faire élire un Roi des Romains, de s'y opposer fortement, s'il en est question, et d'empêcher que cette dignité ne soit conférée à qui que ce soit hors de la Maison électorale de Bavière, à moins que Sa Majesté et Son Altesse Électorale n'aient alors de puissantes raisons pour penser différemment et qu'elles ne changent de sentiment, de concert et après en avoir délibéré ensemble.

Art. 11.

Comme, au défaut des princes de la Maison d'Autriche, l'Électeur de Bavière aurait de justes prétentions sur quelques-uns des États appartenant à cette Maison, le Roi promet non seulement de ne prendre jamais d'engagement qui puisse être préjudiciable aux susdites préten-

tions, mais encore de n'entrer dans aucun traité sans sa participation et sans son aveu et d'interposer ses offices les plus pressants pour procurer à Son Altesse Électorale la justice qui lui sera due, et, si les offices sont inutiles, Sa Majesté conviendra pour lors avec Sadite Altesse Électorale des secours qui lui seront nécessaires pour empêcher qu'Elle ne succombe aux efforts et à la puissance de ses ennemis.

Art. 13.

Le présent traité durera pendant l'espace de seize ans à compter du jour de la signature, après lequel il sera libre au Roi et à l'Électeur d'en prolonger encore la durée ou de convenir de nouveaux articles selon ce que les conjonctures et l'état des affaires demanderont alors (1).

Ratifié à Fontainebleau, le 20 novembre 1727.

APPENDICE 2 DU CHAPITRE I[er].

La Bavière à l'avènement de Charles-Albert.

Instruction générale que M. le marquis de Maillebois a prise de l'administration des finances de la Bavière et des autres parties du gouvernement de cet État (2).

20 septembre 1726.

La Bavière est un pays très fertile, très rassemblé, d'autant plus heureusement situé qu'elle a des voisins qui ne peuvent se passer de ses productions, le Tyrol et les parties de la Suisse qui en sont voisines, lesquels ne peuvent se passer de ses froments et de ses sels. Les sels produisent à l'Électeur plus de 800,000 florins d'Allemagne de revenu par an. Il a deux salines très abondantes (3).

---

(1) Copié sur l'original déposé aux Archives du ministère des affaires étrangères.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 72. Aff. étrang.

(3) Nota. — Le comte de Preysing m'a dit que, s'ils pouvaient rentrer dans le droit qu'ils avaient anciennement de fournir des sels à la Bohême, ils remettraient en valeur une autre source très abondante dont ils ne tirent aucune utilité.

Outre cela, l'archevêque de Salzbourg, dont l'archevêché est fondé par la Maison de Bavière, est obligé de fournir à ses princes une quantité de sels, de la saline de Salzbourg, suffisante pour fournir tous les ans les provinces voisines auxquelles il s'est engagé d'en fournir au cas que celui qu'il fait dans ses salines ne puisse pas suffire. Il prend le sel de Salzbourg à un prix très médiocre et le revend très cher.

Outre cela, l'Électeur a un assez grand revenu par le droit de la bière. Il est le seul brasseur de son État, et les lieux où il ne la fait pas brasser lui-même, il en afferme le droit à ceux qui brassent moyennant tant par mesure. Ce revenu va à près de 600,000 florins.

Il a, outre cela, le droit d'entrée sur les vins de France, de Tyrol et sur les autres vins d'Allemagne.

Le vin de France est taxé, comme vin de liqueur, à 7 florins de droit d'entrée par mesure. La mesure est de 45 pots et fait à peu près 90 pintes de Paris. Cette taxe regarde le marchand de vin. Celle que payent les nobles et bourgeois n'est que de 4 florins sur la mesure de vins de France.

Sur les vins de Tyrol et d'Allemagne, la taxe n'est que de 5 florins par mesure, pour les marchands de vin, et de 3 florins, pour les nobles et bourgeois.

L'Électeur a, autour d'une ville de son pays nommée Landshut, un vignoble très considérable qui lui appartient presque en entier. Mais le vin en est de très médiocre qualité et se consomme presque tout à faire du vinaigre pour cuire le poisson du pays, qui y est en très grande abondance par l'étendue de trois lacs qui y sont et des rivières qui en sont fort peuplées.

Tous les droits sur les vins et les revenus des péages sont abandonnés aux États du pays qui en jouissent pour payer les intérêts des anciennes dettes dont ils se sont chargés.

Outre les revenus, l'Électeur a le comté de Tacao (1) et plusieurs autres parties de domaine dans la Bavière et dans la Souabe qui composent ensemble un million de florins de revenu.

Il faut observer aussi que l'Électeur a une assemblée d'États qui ne se convoquent que quand il les mande et qui sont actuellement assemblés.

Ces États sont composés, comme les nôtres, des trois corps et sont chargés de la répartition des charges qu'on met sur les peuples et de la représentation qu'il y a à faire sur cela pour eux.

L'imposition générale se fait tous les ans par bailliages. Elle ne va,

---

(1) Sans doute Dachau.



quant à présent, qu'à 1,800,000 florins d'Allemagne, mais elle peut aisément s'augmenter d'un million de florins dans les besoins pressants.

Quelques années devant la mort de l'Électeur défunt, il assembla lesdits États et voulut faire une convention avec eux par laquelle il leur cédait tous ses revenus, moyennant qu'ils se chargeraient de lui donner tant pour sa subsistance et celle de ses troupes et que le reste leur demeurerait pour le payement des intérêts des capitaux qu'ils devaient avancer pour le remboursement de ses dettes, mais cet arrangement n'a pas été exécuté pour les nouvelles dettes qu'il avait contractées.

Les susdits États ont fait les mêmes propositions à l'Électeur régnant, mais il a pris un autre arrangement pour le remboursement de ses dettes.

Les revenus présents de l'Électeur produisent, savoir :

L'imposition générale	1,800,000	florins.
Les domaines ordinaires	1,000,000	—
Le sel	800,000	—
La brasserie	600,000	—
Total du revenu actuel	4,200,000	florins.

Les dépenses de la Maison de l'Électeur de Bavière, comme appointements de grands et petits officiers de sa maison et officiers de régence, ne va (*sic*) qu'à 400,000 florins.

Celle de sa bouche et de ses écuries, y compris les bâtiments évalués à 50,000 florins par an, ira au plus, suivant les retranchements que le Prince vient de faire, à 500,000 florins.

Celle des troupes quant à présent, y compris le payement des officiers réformés qui sont en grand nombre, ira au plus à 900,000 florins. Sur le pied de l'augmentation projetée, montant à 12,000 hommes effectifs de troupes réglées, elle n'ira tout au plus qu'à 1,500,000 florins, et il est du bien de ses États d'avoir ces 12,000 hommes effectifs parce que son pays gagne par la circulation que cela y met.

Dépense actuelle.

Maison et Régences	400,000	florins.
Bouche, écurie et bâtiments	500,000	—
Troupes	900,000	—
Total	1,800,000	florins.

Ils sont occupés présentement à appliquer un fonds pour le rétablissement de l'artillerie et celui des places.

Les dettes de l'Électeur défunt étaient devenues immenses par l'in-



térêt excessif auquel il les avait contractées. Il payait jusqu'à 18 p. 100 par an d'intérêt. Par l'arrangement que l'Électeur d'aujourd'hui a pris, il compte que, toutes les dépenses indispensables étant acquittées régulièrement tous les ans, il laissera libres les revenus qui ne sont point destinés et les emploiera au payement des capitaux tous les ans en imputant seulement l'intérêt desdits capitaux à 4 p. 100. Par là il compte diminuer les dettes du feu Électeur de près de moitié, et que celles qui resteront légitimement dues seront acquittées en quatre ou cinq ans. Ces dettes sont des dettes modernes.

Outre cela, il a les dettes anciennes dont, comme je l'ai marqué ci-dessous, les États sont chargés. Ces dettes montent à près de 20 millions de florins; mais comme, depuis près de soixante ans qu'elles existent, les capitaux en ont été négociés plusieurs fois et ont passé dans des mains différentes de façon que ceux qui les possèdent aujourd'hui les ont acquis à un très vil prix, on a pris la résolution, lorsque les dettes nouvelles seront arrangées, de faire une forte réduction sur les anciennes et de les acquitter en huit ou dix ans.

Après cette opération, l'Électeur rentrera en jouissance des droits sur les vins et les péages qui étaient abandonnés pour le payement desdites dettes, et cette jouissance lui rendra près de 2 millions de florins de revenus.

La justice est administrée en Bavière par une régence composée de 48 conseillers, dont les anciens ont 1,200 florins d'appointements et les autres 600. L'Électeur donne aux conseillers de cette régence, qui se distinguent par leur application, les charges de bailli des villes de ses États pour les récompenser. Ces charges valent, les unes portant les autres, 500 florins de revenus.

Sur la quantité de ces conseillers, il y en a un certain nombre marqués qui composent une juridiction particulière appelée la Chambre des finances, à la tête de laquelle est le comte de Preysing comme chargé des finances, et cette chambre a le même effet que nos chambres des comptes en France, et à laquelle il faut faire passer toutes les dépenses qui se prennent dans la caisse aulique et dans la caisse de la guerre.

La caisse aulique est celle où entrent tous les revenus de l'État qui sont destinés pour le payement de tous les appointements des grands et petits officiers de la Maison du Prince, de ses écuries et de sa bouche, celui de l'entretien de ses bâtiments et des appointements des conseillers de régence.

L'autre caisse est celle où entrent tous les fonds destinés pour le payement des troupes, de l'artillerie et la réparation des places.

Il y a, outre cela, un conseil de guerre à la tête duquel est le comte de Rechberg comme premier lieutenant général; le comte de Terring, comme général de l'artillerie et ministre des affaires étrangères, en est



vice-président. Il y a encore, dans ce conseil, 4 officiers généraux et 4 hommes de judicature pour les cas qui demandent un examen plus particulier par rapport aux lois.

La conférence, qui est le conseil privé, se tient presque tous les matins. Le Prince y assiste régulièrement avec les quatre personnes qui la composent, savoir le comte de Tirrheim, son grand chambellan, le comte de Preysing, son grand écuyer et chargé des finances, le comte de Terring, général de l'artillerie et ministre des affaires étrangères, et le baron d'Unertel, chancelier.

L'Électeur a une sorte de moyen de récompenser les anciens officiers de ses troupes, par laquelle il supplée en quelque sorte aux gouvernements que le Roi donne. Ce sont des pflegrats ou bailliages, lesquels sont plus considérables et plus honorables que ceux dont j'ai parlé ci-dessus, pour les officiers de la chambre des finances. Ces pflegrats produisent jusqu'à 2,000 florins de revenus par an, et quand ceux qui les possèdent y vont, ils commandent dans le pays, et l'Électeur les laisse maîtres de la chasse.

Voilà tout ce que j'ai pu rassembler de plus précis sur l'état de l'administration présente de la Bavière, de ses revenus et de ses dépenses.

Caractère de l'Électeur de Bavière et de ses ministres.

20 septembre 1726.

..... Le comte de Terring, chargé des affaires étrangères, est homme de beaucoup d'esprit, etc..... (1).

État des fortifications et du militaire de la Bavière.

20 septembre 1726.

PLACES.

Ingolstadt est en assez bon état, et, avec très peu de dépense, on en peut faire une excellente place et achever l'ouvrage à cornes qui n'est pas encore revêtu.

Il faut, pour la défendre, 6,000 à 7,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux.

Il y a dedans :

60 pièces de canon de batterie;
15 à 20 petites pièces de 4;
7 mortiers;

(1) Voir p. 14 et 15.

Beaucoup de poudre, qu'on travaille actuellement;

Des armes plus qu'il n'en faut pour défendre la ville.

Donauwerth est en mauvais état. Cependant cette place est de très grande importance.

200,000 à 300,000 florins, bien employés, en feraient une excellente place.

Rothenberg, près de Nuremberg, est d'une très grande importance, mais il n'est que très peu fortifié.

La place est forte par sa situation.

On pourrait la rétablir avec peu de dépense.

Scharding est d'une extrême conséquence. Cette place est située sur l'Inn et défend la Bavière du côté de l'Autriche.

Les projets pour la fortifier étaient faits par M. Tardif, ingénieur. Ils ont même été tracés.

Il y a une excellente fonderie à Munich, une autre à Ingolstadt. L'Électeur a des mines de cuivre proches du Tyrol, près de Traunstein.

On fait actuellement des fonds pour fondre tous les ans une certaine quantité de canons et remettre insensiblement l'artillerie de la Bavière en très bon état.

ÉTAT DES TROUPES.

INFANTERIE.

Cinq régiments.

Pied d'aujourd'hui.

Celui des gardes :

2 bataillons de 5 compagnies chacun ; 80 hommes par compagnie ; 2 compagnies de grenadiers de 100 hommes chacune. En tout	1,000 hommes.
Maffei	1,000 —
Churprinz	1,000 —

Le régiment de Cano :

2 bataillons de 5 compagnies chacun, la compagnie de 50 hommes, sans grenadiers	500 —
Valaise, comme Cano	500 —
TOTAL du pied d'aujourd'hui	4,000 hommes.

En temps de guerre :

Les régiments ont trois bataillons, les compagnies sont de 140 hommes.



Le 3e bataillon n'a point de compagnie de grenadiers.

Les compagnies de grenadiers sont toujours de 100 hommes. Ainsi un régiment est composé de 2,300 hommes et les cinq régiments d'infanterie font, en temps de guerre, 11,500 hommes.

Nota. — Il y a assez d'officiers pour cette augmentation, y ayant près de 30 capitaines réformés qui ont tous servi, hors très peu.

Cavalerie.

Trois régiments :

Rechberg
Costa ;
Terring.

Pied d'aujourd'hui.

Chaque régiment a 10 compagnies, et il est composé de 250 hommes.
Total du pied d'aujourd'hui : 750 hommes.

En temps de guerre :

Chaque régiment est composé de 1,000 hommes.
Total en temps de guerre : 3,000 hommes.

Nota. — Il y a plus d'officiers qu'il n'en faut pour cette augmentation, et ils ont tous servi.

Dragons.

Un régiment.

Le régiment de Minucci (dragons) est aujourd'hui de 10 compagnies et le régiment composé de 200 hommes.

En temps de guerre :

Les officiers, tous gens de service ; et le régiment est mis à 1,000 ou 1,200 hommes.

Nota. — Il y a dans le pays plusieurs colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines et lieutenants, tous très braves gens et vieux officiers. Les uns sont placés dans les bailliages et les autres pensionnés dans de petites villes et bourgs.

Milice.

Les officiers retirés, dont on vient de parler, sont très capables de bien servir et de se mettre à la tête de la milice qui est aussitôt régimentée et toujours nommée.

Cette milice monte à 20,000 hommes.

Nota. — La milice de Bavière a toujours bien fait dans la dernière guerre et aussi bien que les vieux régiments, le soldat bavarois obéissant aveuglément et se laissant conduire partout par ses officiers.

Les recrues se font facilement parce que le paysan aime à servir.

Tous les régiments appartiennent à des officiers généraux.

Il y a dans chaque régiment :

La compagnie du général ;
Celle du colonel ;
Celle du lieutenant-colonel ;
2 compagnies de grenadiers ;
11 compagnies de fusiliers.

Chaque compagnie est composée :

D'un capitaine ;
D'un premier lieutenant ;
D'un sous-lieutenant,
Et d'un enseigne, y ayant 5 drapeaux par régiment.

APPENDICE 3 DU CHAPITRE Ier.

Sentiments de Charles-Albert à l'égard de la France.

Charles-Albert à Fleury (1).

A Munich, ce 3e septembre 1726.

Je ne saurais, Monsieur, laisser retourner M. le marquis de Maillebois sans le charger de ce mot de lettre pour vous marquer la part que je prends au digne choix que le Roi Très Chrétien a fait de votre personne en vous admettant à sa confiance la plus intime.

Je me flatte d'y avoir gagné plus que personne par toutes les raisons que j'ai d'être persuadé de votre amitié, dont vous ne sauriez me donner une preuve plus agréable qu'en me conservant par vos bons offices, comme je vous en prie instamment, la bienveillance du Roi et les sentiments favorables dont Sa Majesté m'a fait assurer par M. le marquis de Maillebois qui peut vous informer, Monsieur, de tout ce que je lui ai dit et de ce que je pense là-dessus. Je m'y remets donc absolument et finirai par les assurances de l'estime toute particulière avec laquelle je suis, Monsieur, entièrement à vous.

---

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 72. Aff. étrang.

Charles-Albert à Louis XV (1).

Munich, ce 4 septembre 1726.

Sire,

M. le marquis de Maillebois m'a remis la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire pour me donner part de la résolution qu'Elle a prise de gouverner dorénavant son royaume par Elle-même et sans premier ministre, m'assurant en même temps de la continuation de son estime pour moi personnellement et de sa bienveillance pour toute ma Maison. Après avoir très humblement remercié Votre Majesté de cette nouvelle marque de ses bontés et de ses attentions, j'ai l'honneur de La féliciter avec toute l'affection possible sur une résolution si généreuse aussi bien que sur le digne choix qu'Elle a fait en admettant M. l'évêque de Fréjus à sa confiance la plus intime. Comme l'une et l'autre tournent à la plus grande gloire de Votre Majesté, je ne puis que m'y intéresser infiniment et prier le Seigneur sans cesse qu'il plaise à la divine bonté de bénir les soins de Votre Majesté et de rendre son régime égal en durée, gloire et prospérité, à celui du Roi, son bisaïeul, dont Votre Majesté possède déjà toutes les vertus qui ont fait l'admiration de l'univers.....

Munich, ce 4 septembre 1726.

Sire (2),

Quoique je sois bien persuadé du fidèle rapport que M. le marquis de Maillebois fera des sentiments de respect, d'affection et de reconnaissance, qu'il a trouvés en moi pour la personne de Votre Majesté, je ne saurais me refuser la consolation de l'assurer par ces lignes encore plus particulièrement que les témoignages d'estime et d'amitié, que j'ai trouvés dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main, et les preuves convaincantes qui l'ont suivie, ont fait sur moi toute l'impression que Votre Majesté pouvait attendre de celui qui a l'honneur de lui être attaché par les liens du sang et dévoué par tant d'endroits. Mais si ces marques de vos bontés, Sire, m'ont rempli le cœur de joie et de satisfaction, elles ne me causent pas moins de regret en me voyant hors d'état d'y répondre comme mon affection et mon propre désir m'y portent entièrement. Je ne saurais exprimer à

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 72. Aff. étrang.

(2) *Ibid.*

Votre Majesté mon chagrin de n'avoir été informé plus tôt des favorables intentions qu'Elle m'a fait connaître par son envoyé extraordinaire, M. le marquis de Maillebois, pour renouveler avec Elle cette étroite union qui règne depuis si longtemps entre la couronne de France et ma Maison, et que j'affectionne autant qu'aucun de mes ancêtres. Ces nouvelles propositions sont arrivées dans un temps où je me trouvais si avancé dans la négociation en laquelle ma situation présente m'a obligé d'entrer avec la cour de Vienne, que je ne pouvais les accepter, toutes avantageuses qu'elles me fussent, sans agir contre la bonne foi qui sera inséparable de toutes les actions de ma vie et par laquelle principalement je veux me rendre digne de l'estime de Votre Majesté.

Tout ce que j'ai donc pu faire, Sire, c'était de tirer cette négociation en longueur dans l'espérance que le temps et les conjonctures qui changent si souvent la face des affaires me remettraient dans la liberté de prendre un parti plus conforme à mon inclination. Cependant les choses ont tourné de façon que je n'ai pu éviter la conclusion du traité de Vienne où je trouve, à la vérité, des avantages assez considérables à proportion de ce petit nombre de troupes que j'ai accordé à l'Empereur pour deux ans. J'espère qu'elles ne seront jamais employées contre le service de Votre Majesté dont les vues ne tendent uniquement qu'au maintien de la tranquillité dans l'Europe, à laquelle l'Empereur est plus intéressé que personne. En tout cas, Votre Majesté peut être assurée que je ne seconderai jamais des intentions qui seraient contraires à un but si salutaire et que mon traité avec l'Empereur a pour base et fondement les constitutions et libertés de l'Empire, et, outre cela, l'assurance positive que l'Empereur m'a donnée par écrit que le bruit qui a couru touchant certains articles secrets arrêtés entre la cour de Vienne et celle de Madrid était entièrement éloigné de la vérité. Je fais ce petit détail à Votre Majesté pour lui faire connaître que je n'ai point pris d'engagement qui doive me faire perdre sa confiance ni la faire douter un moment que je ne sois toujours prêt à concourir avec Votre Majesté pour le maintien de la paix dans l'Empire et la conservation de ses droits et libertés que j'ai plus à cœur que personne, y étant même obligé par les lois fondamentales dudit Empire. Il ne me reste, Sire, qu'à témoigner encore à Votre Majesté combien je suis touché de reconnaissance pour la bonté qu'Elle a eue de me faire assurer par M. le marquis de Maillebois, tout récemment, que Votre Majesté serait toujours prête à me tendre les bras et à écouter ce que je jugerais à propos de faire passer jusqu'à Elle. Rien ne pouvait m'être de plus grande consolation, et je proteste à Votre Majesté que je ne serai pas sitôt libre de mon engagement que je ferai connaître mon désir et empressement de lui être entièrement attaché. Je la sup-



plie donc d'être bien persuadée de cette vérité et de me continuer les bonnes grâces et précieuse amitié dont je ne me rendrai jamais indigne en quelle situation que je puisse me trouver, faisant gloire d'être, toute ma vie, avec respect et le plus sincère attachement,

CHARLES-ALBERT, Électeur.

Charles-Albert à Fleury (1).

24 janvier 1729.

..... Je n'ai pas moins d'ambition que mes ancêtres de porter dignement le nom d'allié de Sa Majesté Très Chrétienne, et, si la fortune me présente les mêmes occasions pour signaler mon zèle, on me verra les embrasser avec autant de joie que de résolution, surtout me voyant appuyé d'un ami tel que vous, dont la parole me suffit pour être assuré de votre exactitude à remplir les conditions de vos engagements, ainsi que vous pouvez compter sur la fidélité des miens envers le Roi et sur la sincérité de mes sentiments pour votre personne, rien ne pouvant égaler la considération infinie avec laquelle je suis et serai toute ma vie, etc...

Charles-Albert à Fleury (2).

Munich, ce 10e de mai 1732.

Monsieur,

Ce que le prince de Grimberghen m'a mandé, et qu'il a plu à Votre Éminence de me confirmer par sa lettre du 22 février, de la satisfaction que Sa Majesté Très Chrétienne a témoignée sur la conduite que j'ai tenue en dernier lieu à Ratisbonne me donne une consolation d'autant plus grande que l'objet de mes désirs et de mon ambition est de mériter par toutes mes actions l'estime et l'approbation du Roi. Si j'ai eu ce bonheur, ainsi que vous m'en flattez, je suis suffisamment dédommagé du ressentiment que je me suis attiré par ma conduite et la fermeté dont j'ai soutenu à la Diète les intérêts, droits et libertés de l'Empire, selon les obligations d'un bon patriote, de la part de la cour de Vienne, et n'en aurai jamais la moindre inquiétude tant que je pourrai

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 77. Aff. étrang.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 83. Aff. étrang.

compter sur la puissante protection de Sa Majesté et la continuation de votre amitié à laquelle, et aux soins vraiment paternels que vous prenez de moi, je sens bien de devoir en partie la nouvelle marque que Sa Majesté vient de me donner de ses bontés et générosités, dont je prie Votre Éminence de vouloir bien faire mes justes remerciements au Roi en se constituant mon garant du bon emploi que je ferai de ce secours et de la parfaite reconnaissance que j'en conserverai toute ma vie.

Au reste, j'ai été charmé de voir par votre lettre que le plan de conduite que je me suis proposé pour l'avenir est précisément celui que vous me proposez. C'est d'arranger mes finances, munir et fortifier mes places et tenir mes troupes en bon état. J'ai commencé par le premier point comme le plus pénible, et j'ai fait un tel arrangement pour le payement des dettes considérables que les malheurs des temps ont fait contracter que je m'en verrai entièrement délivré en quelques années. Après quoi, les fonds employés à présent au payement desdites dettes me serviront pour augmenter mon état militaire. A l'égard de mes places, il y a quatre ans que je fais travailler au rétablissement de Rothenberg qui couvre non seulement le Haut-Palatinat, du côté de la Franconie où il est le plus exposé, mais tient en respect tout ce cercle et m'approche en même temps de la Saxe. Je sais bien qu'il m'aurait été en quelque façon plus utile de fortifier mes frontières du côté où j'ai le plus à craindre, mais j'ai trouvé plus à propos de commencer par un autre pour donner moins d'ombrage à mes voisins et pour les accoutumer peu à peu à me voir rétablir mes places ruinées pendant la dernière guerre, ainsi que j'ai entrepris aussi et achevé heureusement à Ingolstadt un ouvrage tout des plus considérables en donnant un nouveau cours au Danube, pour empêcher ce fleuve de quitter le pied des fortifications de cette place qui était par là en danger d'être mise à sec en très peu de temps.

Pour ce qui est de mes troupes, j'ose bien dire qu'il n'y en a pas de mieux entretenues. Je viens de les augmenter de trois bataillons et d'une compagnie de bombardiers et canonniers en donnant aussi des chevaux à ma cavalerie. J'aurais fait une augmentation plus considérable si je n'en eusse été empêché par les mêmes réflexions qui, s'accordant avec celles de votre lettre, m'ont fait trouver plus nécessaire et plus pressé de munir, comme j'ai fait, mes arsenaux d'armes et d'artillerie parce que cela demande du temps, au lieu qu'avec une bonne provision d'argent comptant, je puis en très peu de temps doubler et tripler le nombre de mes troupes, mes États étant pleins d'hommes aussi propres qu'avides à porter les armes. Je suis de votre sentiment, Monsieur, qu'il ne me conviendrait pas de faire de si grands préparatifs de guerre que mes voisins, déjà trop attentifs sur mes moindres démarches, en puissent prendre de l'ombrage et me faire soupçonner de vouloir troubler le repos de l'Empire et allumer une guerre, mais je trouve



absolument nécessaire de me mettre en tel état que mes ennemis ne puissent m'assujettir à toutes leurs volontés, ou, sans en venir à une rupture ouverte, ruiner mes États comme on commence de le faire par le passage de troupes et autres vexations. Je dois être très assuré que la cour de Vienne, après avoir mal interprété les justes démarches que j'ai faites pour le seul maintien de l'Empire, ne manquerait aucune occasion de me faire sentir sa mauvaise volonté, tant qu'elle me croira dans l'impuissance de faire la moindre résistance, car, quoiqu'elle n'ignore point que Sa Majesté Très Chrétienne n'abandonnera jamais une Maison qui lui est en tout temps aussi affectionnée que la mienne, son éloignement lui ferait espérer de pouvoir m'accabler avant que je puisse être secouru, et l'on ne se soucierait pas de bouleverser les lois fondamentales de l'Empire et y allumer une guerre à laquelle, puissante en troupes et en alliances comme la Maison d'Autriche est présentement, elle ne craindrait guère de perdre du sien pourvu qu'elle puisse m'écraser et achever la ruine totale de ma Maison.

Quand Votre Éminence voudra réfléchir sur tout cela avec sa haute pénétration et les sentiments d'amitié qu'elle a pour moi, je m'assure qu'elle trouvera d'une nécessité absolue que je ne perde point de temps pour me mettre au moins en tel état que je ne sois pas obligé, en pleine paix, d'abandonner mon pays à la discrétion des troupes autrichiennes et que je puisse en cas d'injuste vexation et d'attaque ouverte, à l'exemple de feu l'Électeur mon père, me soutenir par mes propres forces assez longtemps pour être secouru par celui en qui je mets toute ma confiance. C'est le seul moyen de les faire songer plus d'une fois avant que d'en venir à des extrémités contre moi et pour conserver à Sa Majesté Très Chrétienne un allié dont Elle ne trouvera jamais de plus fidèle ni de plus sincèrement attaché. Je ne doute point de la fermeté du roi de Pologne, ni de son zèle pour la conservation des droits et libertés de l'Empire, après les marques qu'il en a données dans l'affaire de la Garantie de la Sanction Pragmatique en se conformant à mon suffrage comme il l'a fait, et j'espère qu'il ne se laissera jamais prendre aux pièges de la cour de Vienne qui fait toute chose au monde pour lui inspirer de la jalousie et de la méfiance contre moi, le flattant toujours, ainsi que j'en suis bien informé, sur le droit d'aînesse de la princesse électorale de Saxe et lui représentant que de s'opposer à la Garantie de la Sanction Pragmatique était tourner les armes contre lui-même. J'espère, dis-je, que le roi de Pologne ne donnera pas là dedans, puisqu'il peut être assuré que, sous les auspices du Roi et son interposition, nous nous accommoderons toujours bien ensemble. C'est ce qui fait aussi la plus grande inquiétude de la cour de Vienne. Pour ce qui est de M. l'Électeur Palatin, je n'ai qu'à me louer de sa conduite et de ses sentiments, mais je vous avouerai en même temps que je ne suis pas

sans crainte quand je considère les esprits dont il est entouré, et c'est une espèce de miracle qu'il a tenu bon jusqu'ici contre tant de méchants conseils et de mauvais exemples.

Je m'aperçois, Monsieur, que je me laisse aller au plaisir de m'entretenir avec vous et que je ne songe point que je fais perdre à Votre Éminence des moments trop précieux à l'État que Sa Majesté Très Chrétienne lui a confié avec tant de raison. Sans cette réflexion, je ne finirais pas si tôt, car la dernière dépêche du prince de Grimberghen me fournit nouvelle et ample matière. Trouvez donc bon que je me remette à lui pour vous expliquer mes sentiments sur le mémoire qui lui a été remis par vos ordres, mais soyez bien assuré en même temps que les miens céderont volontiers aux vôtres dont je connais la sagesse et le fonds d'où ils partent. C'est ce qui fait que je ne mets point de bornes à ma confiance en vous, laquelle égalera toujours la parfaite considération avec laquelle je serai toute ma vie.

APPENDICE 4 DU CHAPITRE Ier.

Jugements portés par M. de Chavigny sur le caractère de l'Électeur de Bavière et de son ministre, le comte de Terring.

M. de Chavigny à Chauvelin (1).

A Ratisbonne, le 13 mars 1731.

On ne peut être qu'édifié des sentiments que M. le comte de Terring nous témoigne. J'y reconnais son maître. Ce prince est capable de résolution. Je suis persuadé qu'il ne se démentira point dans l'occasion. Il sait parfaitement qu'il va du tout pour lui. Je voudrais seulement qu'il eût plus d'application et plus de suite. Il ne demande qu'à faire, mais il faut lui tailler la besogne. Il a résolu une augmentation dans son infanterie. Je ne sais pas encore quelle elle est, et je ne puis pas dire non plus si elle s'exécute. Il a habillé même lestement ses régiments de cavalerie. Il délibère actuellement pour la remonter peu à peu. Enfin

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 379. Aff. étrang.

le comte de Terring a l'entière disposition du fonds annuel destiné pour l'entretien des troupes. Je tâcherai de me procurer des éclaircissements exacts. Il me revient que l'on rembourse avec soin les dettes exigibles et les plus onéreuses.

M. de Chavigny à Chauvelin (1).

A Ratisbonne, le 8 mai 1731.

..... Je ne puis pas dire que l'Électeur de Bavière soit incapable. Il a de l'esprit et de l'élévation : je crois même qu'il est le seul dans l'Empire qu'on puisse mettre à la tête d'un parti. Cependant il nous faut un parti en Allemagne, quel qu'il soit. Il nous faut un chef. Ce prince est mal servi. Le comte de Terring est sensé et vertueux, mais ses collègues ne pensent et n'agissent pas avec le même zèle. Il n'a pas tout ce que je voudrais qu'il eût, ou pour se passer d'eux ou pour les subordonner à lui. La forme de gouvernement que l'Électeur a modelée sur celui de Vienne n'est pas propre à son État et moins encore aux circonstances. Il faut espérer qu'à mesure qu'elles deviennent plus pressantes elles l'éveilleront et le rendront plus assidu à ses affaires. Je ne lui dissimulerai rien dans l'entrevue que j'aurai ces jours-ci avec lui. Je recueille dans les différentes instructions que vous m'avez données tout ce qui peut me mettre en état de faire plus d'impression sur lui. Ce ne sera point ma faute s'il ne prend pas à l'avenir de plus justes mesures qu'il ne les a prises jusques ici. Tout considérable qu'il est dans l'Empire, il doit se considérer comme un particulier qui a sa fortune à faire et qui ne peut y arriver que par un grand travail et de longues épreuves. Il sait de quelle conséquence serait pour lui l'élection d'un successeur de l'Électeur de Mayence sur lequel il pût compter, mais il en demeure là lorsqu'il devrait essayer d'y travailler sous main. Il faut avouer aussi que la situation où il se trouve avec les Électeurs unis lui cause un grand dérangement.

M. de Chavigny à Chauvelin (2).

A Ratisbonne, le 29 mai 1731.

Vous jugerez aisément si, avec la passion que j'ai pour le service du Roi, j'ai employé auprès de l'Électeur de Bavière tout ce qui peut

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 370. Aff. étrang.
(2) *Ibid.*

l'exciter à seconder vos vues mieux qu'il n'a fait jusqu'ici. « Ce n'est pas assez, lui ai-je dit, de former des desseins dignes de vous. Toutes les choses ne s'ajusteront pas d'elles-mêmes à votre point ; vos mesures se trouveront trop courtes pour les événements si vous ne vous y préparez de bonne heure et par degré. L'appui de la France vous est assuré, mais, pour vous le rendre plus utile, il faut que vous y contribuiez de votre côté. Une administration bonne et serrée dans votre État, une conduite bien entendue mais bien suivie dans l'intérieur de l'Empire, voilà les objets qui occupent sans doute Votre Altesse Électorale, mais qui n'occupent pas moins un homme aussi appliqué que je suis obligé de l'être à son bien et à son service. Je ne reçois, lui ai-je ajouté, presque aucune lettre de M. le Garde des sceaux (1) qui ne soit expressément relative à votre gloire et à votre intérêt. » « J'éprouve tous les jours, m'a-t-il répondu, la bonté du Roi, l'affection de M. le Cardinal et celle de M. le Garde des sceaux pour moi. Aussi peuvent-ils compter sur ma constance et sur ma dévotion. J'ai entamé, a-t-il continué, tout ce que le Roi m'a suggéré. Vous savez par vous-même ce qui en est. C'est un malheur de n'avoir pu conclure l'union (2). » « Ce n'en est pas un, ai-je répliqué, si Votre Altesse Électorale ne se lasse point. Le gouvernement dont vous faites partie est républicain. Un prince qui s'y distingue plus par son mérite personnel que par sa dignité peut y jouer un grand rôle s'il s'en fait une étude continuelle. Le système que le nouveau traité nous découvre ne vous est pas défavorable. L'Angleterre ne voulait pas votre accroissement, et c'est peut-être un motif de sa séparation. Notre partialité pour vous ne lui a jamais plu. Il vaut donc mieux savoir plus tôt que plus tard à quoi s'en tenir avec des alliés qui seraient devenus plus incommodes qu'utiles. » J'ai établi sur ces idées générales et sur les conséquences qu'il est naturel d'en tirer toutes les impressions que j'ai tâché de faire sur l'Électeur de Bavière. Il n'a pas besoin d'être affermi, mais bien d'être aiguillonné. Il saisit admirablement tous les points de vue qu'on lui donne. Il se livre de bonne grâce et avec résolution à tout ce que l'on peut prétendre de lui. Il ne lui manque que plus d'application et plus de suite dans la manœuvre. C'est son défaut. M. le comte de Terring le connaît, mais il n'a pas lui-même ce qu'il faut pour y remédier. J'ai fait envisager à l'Électeur son union avec la Saxe telle que j'ai pris la liberté de vous la faire envisager, c'est-à-dire comme un centre où tout doit aboutir, mais qui ne doit être connu que des parties intéressées. J'ai pu lui dire assez de

(1) Chauvelin.

(2) Entre les électeurs de la Maison palatine et l'Électeur de Hanovre.

choses sur l'expérience qu'il a faite de la fidélité des uns et de la légèreté des autres pour lui persuader que cette méthode est la seule bonne. Son ministre à la cour de Saxe se loue de l'accueil qu'on lui fait, mais le roi de Pologne ne s'est point encore ouvert sur le désir que l'Électeur lui a témoigné de s'unir étroitement avec lui pour le bien de l'Empire en général et celui de leurs Maisons en particulier.....

L'Électeur de Bavière a plus d'impatience que de jalousie pour reconnaître dans la suite de la négociation avec la Saxe quelles sont au juste ses prétentions et ses vues sur la succession d'Autriche. Il m'a demandé si nous n'avions pas pressenti quelles elles sont. Je lui ai répondu qu'il ne me paraissait pas que l'on fût à ce point de confiance et d'intimité; que, si l'on en devait juger par ce qui serait le plus à la bienséance de la Maison de Saxe, la Bohême et la Silésie seraient sans doute ses objets de préférence. « Il reste assez, m'a-t-il dit en riant, pour accommoder ma Maison. Je fais travailler à une déduction de mes droits; aussitôt qu'elle sera finie, continua-t-il, je vous la communiquerai. » Il me cita plusieurs anecdotes qui lui sont avantageuses. Il m'ajouta tout de suite : « Si la Saxe et moi sommes une fois d'accord, il faut se tenir prêt à tout événement. Je répare mes places. Pour donner moins d'ombrage à la cour de Vienne, j'ai commencé par celles qui avoisinent la Franconie; insensiblement je me fortifierai vers les frontières d'Autriche. Si je puis une fois avoir 10,000 hommes de troupes réglées et 12,000 de bonnes milices, je suis en état de me défendre d'une première irruption et d'attendre avec confiance les secours de la France. Il y aura, continua-t-il, bien des coups de donnés pour le partage. » Il améliore effectivement son état militaire : il remonte peu à peu sa cavalerie, il se pourvoit d'artillerie, remplit ses arsenaux. Il se retranche dans ses dépenses. Il acquitte successivement ses dettes, il y fait des progrès. Le comte de Terring a grand soin de m'éclaircir sur ce détail et de me l'affirmer. Il serait à souhaiter que l'Électeur pût arriver à ce qu'il souhaite et à ce qu'il se propose. Pour peu qu'il fût en forces, on conjecturerait que ce ne peut être que par notre assistance, et par conséquent qu'elle lui est assurée. Quand ce ne sera qu'une conjecture, elle nous serait utile et ne lui serait pas si nuisible; son autorité dans l'Empire aurait plus de poids et la cour de Vienne plus de sujet de penser.

M. de Chavigny à Amelot (1).

30 janvier 1742.

Ce prince (l'Électeur de Bavière) ne manque pas assurément par l'élévation, le comte de Terring par les sentiments; mais, avec tout cela, je n'ai que trop reconnu, dans la longue habitude que j'ai eue avec eux, le besoin continuel qu'ils ont de quelqu'un toujours attentif à leur tenir la tête et à leur prêter la main, si j'ose m'exprimer ainsi.

APPENDICE 1 DU CHAPITRE II.

Traités conclus entre la Bavière et la France de 1728 à 1740.

Traité du 15 novembre 1733 (2).

Articles séparés et secrets.

ARTICLE PREMIER.

Comme les soins et les efforts de Son Altesse Électorale pour l'exécution du présent traité seraient inutiles si Elle n'avait pas des forces proportionnées au besoin, Sa Majesté promet de faire payer à Son Altesse Électorale annuellement, de quartier en quartier, à commencer du jour de la signature du présent traité, la somme de 800,000 florins d'Allemagne payables à Francfort et à Augsbourg, moyennant laquelle somme Son Altesse Électorale aura incessamment et entretiendra sur pied, au meilleur état qu'il se pourra, un corps tant de troupes réglées que de milices qui ne pourra être moindre de 26,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, prêt à la défense des États de Son Altesse Électorale et à se porter partout où besoin sera, ainsi qu'il sera jugé

(1) Correspondance de Portugal. Vol. 77. Aff. étrang. — M. de Chavigny occupa l'ambassade de Lisbonne de 1740 à 1743.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 84. Aff. étrang. — Ce traité a été signé à Fontainebleau par le prince de Grimberghen et Chauvelin.

nécessaire entre Sa Majesté et Sadite Altesse Électorale, comme aussi s'engage Sadite Altesse Électorale à fournir ses arsenaux le plus abondamment qu'Elle pourra et à se mettre à tous égards au meilleur état de guerre.

ART. 2.

Et sera continué ledit subside de 800,000 florins d'Allemagne aussi longtemps que ledit corps, tant de troupes réglées que de milices, sera nécessaire à la sûreté de Son Altesse Électorale ou au besoin de la présente alliance, sur quoi l'on se concertera de bonne foi, Sadite Altesse Électorale devant être avertie trois mois avant que ce besoin cesse. Est en outre réglé que, dans les cas que la sûreté ou les avantages de l'une ou de l'autre des parties exigeront que Son Altesse se déclarât ouvertement et entrât en campagne, il serait pourvu à ce que Son Altesse Électorale ni ses États n'en souffrent aucun préjudice, déclarant les contractants qu'au cas de guerre ils ne quitteront les armes que de concert.

Acte conclu le 16 mai 1738 entre Sa Majesté Très Chrétienne et Son Altesse Électorale de Bavière (1).

Le Roi et le Sérénissime Électeur de Bavière étant persuadés que rien n'est plus convenable à leurs intérêts communs que de resserrer de plus en plus les liens qui les unissent et ayant reconnu que rien ne serait plus conforme à cette vue que de renouveler et prolonger les traités et articles secrets conclus entre eux le 12 novembre 1727, ils ont donné leurs pouvoirs à cet effet, savoir Sa Majesté Très Chrétienne au sieur Amelot, son ministre et secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et Son Altesse Électorale de Bavière à son chambellan, ministre d'État et président de son conseil de guerre, le sieur comte de Terring, lesquels sont convenus de ce qui suit :

Le Roi, pour donner au Sérénissime Électeur de Bavière de nouvelles preuves de la solidité de ses engagements et de l'estime qu'il fait de l'alliance de ce Prince, non seulement renouvelle en leur entier les traités et articles secrets conclus avec ledit Sérénissime Électeur le 12 novembre 1727, mais même les prolonge pour trois années, au delà de celles qui restent à courir, promettant de continuer pendant la susdite prolongation le payement du subside annuel de 600,000 livres sur le même pied qu'il a été payé jusqu'ici.

(1) Correspondance de Bavière. Supplément à l'année 1738.

Réciproquement, le Sérénissime Électeur de Bavière, n'ayant rien plus à cœur que de mériter, par la fidélité de son attachement, la continuation de l'amitié et de la puissante protection de Sa Majesté Très Chrétienne en acceptant ladite prorogation, promet de son côté d'observer avec la plus grande exactitude les engagements desdits traités et articles secrets.

APPENDICE 2 DU CHAPITRE II.

Forces de l'Électeur de Bavière pendant la guerre de la Succession de Pologne.

M. de Rezay à Chauvelin (1).

A Munich, le 28 février 1733.

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, un détail très exact et très fidèle de l'état présent des troupes de l'Électeur et de celui où l'on se propose de les mettre incessamment.

Les régiments de cavalerie et celui des dragons sont composés chacun de neuf compagnies à 26 hommes chacune, y compris les maréchaux des logis, mais sans compter les officiers.

Il est à remarquer que je mets en ligne de compte 90 chevaux par régiment, quoiqu'il n'y ait qu'un régiment de cavalerie et celui des dragons qui les aient actuellement, mais, comme le marché est fait pour les deux autres régiments et que les chevaux doivent être livrés dans deux mois au plus tard, j'ai cru qu'on pouvait les employer comme effectifs parce qu'ils le seront dans le temps marqué.

Au revers de la table ci-jointe est l'état auquel on travaille et qu'il est à croire qui s'accomplira puisque M. le comte de Terring, auteur du projet, aura lui-même la disposition des fonds qui y sont destinés. On y voit que les régiments de cavalerie et de dragons n'auront chacun que huit compagnies, au même nombre, de 26 hommes chacune, que dans l'état effectif, et que la 9e de cavalerie sera dans chaque régiment de 100 carabiniers, et la 9e de dragons de 100 grenadiers.

L'état projeté contient une compagnie de 50 chevaliers-gardes sur le modèle à peu près de celle qu'entretenait le feu roi de Pologne, mais

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 84. Aff. étrang.

cette troupe, toute composée de jeunes gens de qualité, n'aurait guère que de l'éclat, et il serait, ce semble, plus utile pour le présent que l'Électeur et le comte de Terring voulussent changer ce dessein en celui d'avoir un régiment de plus, qui, bien évalué, ne monterait pas beaucoup plus haut que la dépense de cette compagnie sur le pied où l'on veut la mettre.

État présent des troupes de l'Électeur de Bavière.

Cavalerie.

Régiments.	Escadron.	Compagnie de carabiniers.	Compagnies de cavaliers.	Hommes.	Chevaux.
Rechberg	»	»	9	234	90
Costa	»	»	9	234	90
Terring	»	»	9	234	90
Dragons-Hohenzollern	»	»	9	234	90
TOTAL	»	»	36	936	360
Compagnie des gardes du corps, y compris les brigadiers et les sous-brigadiers				60	60
				996	420

Infanterie.

Régiments.	Bataillons.	Compagnies de grenadiers (1).	Compagnies de fusiliers (1).	Hommes.	Chevaux.
Aux Gardes	3	2	15	1,118	»
Prince-Electoral	2	2	10	768	»
Prince-Louis	2	2	10	768	»
Minucci	2	2	10	768	»
Valaise	2	2	10	768	»
Cano	2	2	10	768	»
TOTAL	13	12	65	4,958	»
Brigade d'artillerie composée de mineurs, pétardiers, artificiers, bombardiers et canonniers sans les officiers				150	»
Compagnie franche de Rothenberg				100	»
TOTAL				5,208	»
TOTAL GÉNÉRAL				6,204	420

(1) Compagnies composées de 64 hommes sans les officiers.

ÉTAT PROJETÉ.

Cavalerie.

Régiments.	Escadrons.	Compagnies de 100 carabiniers.	Compagnies de cavalerie.	Hommes.	Chevaux.
Rechberg	3	1	8	308	308
Costa	3	1	8	308	308
Terring	3	1	8	308	308
Dragons-Hohenzollern	3	1 (1)	8	308	308
Compagnie des gardes du corps	»	»	»	60	60
Chevaliers-gardes	»	»	»	50	50
TOTAL	12	4	32	1,292	1,292

Infanterie.

Régiments.	Bataillons.	Compagnies de 100 grenadiers.	Compagnies de 140 fusiliers.	Hommes.	Chevaux.
Aux Gardes	3	2	15	2,300	»
Prince-Électoral	2	2	10	1,600	»
Prince-Louis	2	2	10	1,600	»
Minucci	2	2	10	1,600	»
Valaise	2	2	10	1,600	»
Cano	2	2	10	1,600	»
Brigade d'artillerie	»	»	»	150	»
Compagnie franche	»	»	»	100	»
TOTAL	13	12	65	10,550	»
TOTAL GÉNÉRAL				11,842	1,292

Envoyé par M. de Rezay le 14 mars 1733.

Vieilles pièces :	
Pièces de 12 livres de balles	13
Pièces de 3 livres	4
Nouvelles pièces fondues depuis 1729 jusqu'à 1732 inclusivement :	
Pièces de 12	6
Pièces de 6 et de 3	66
TOTAL GÉNÉRAL du canon	89

(1) Compagnie de 100 grenadiers.

Petits mortiers ou obus de nouvelle fonte...........	8
Mortiers pour des bombes de 60 et de 30...........	6
Total du canon et des mortiers.....	103
A Ingolstadt :	
Pièces de 35 livres de balles......................	1
Pièces de 6 et de 3	92
Total général de toutes les pièces de canon et mortiers de fonte en état de servir....	196

On va commencer, au mois d'avril, à fondre 18 pièces, dont six de 12 livres de balles, et les autres de 4 et de 3 livres.

Il y a en magasin de la fonte pour 36 pièces, sans compter celle qu'il faut pour les 18 pièces susdites et qui est actuellement chez le fondeur.

Boulets de 4 livres...........................	70,000
Cartouches................................ ..	18,000
Nouvelles armes pour l'infanterie :	
A Munich	30,000
Pour la cavalerie	3,000
Pour les dragons	3,000
A Ingolstadt, pour l'infanterie................	12,000
A Amberg, pour l'infanterie..................	8,000
Total des nouvelles armes pour l'infanterie ...	50,000
— — pour la cavalerie...	3,000
— — pour les dragons...	3,000
Total général...........	56,000 (1)

sans compter les vieilles en état de servir. Il y en a, à Ingolstaldt, 4,400.

On ne compte point celles qui sont dans les autres arsenaux et qui serviront à armer la milice qu'on va lever.

État des troupes que Son Altesse Sérénissime Électorale de Bavière a sur pied (1735) (2) :

22 bataillons de troupes réglées qui, à 700 hommes chacun, font.............	15,400	hommes.
Plus 1,200 grenadiers..................	1,200	—
Plus 20,000 hommes de milices	20,000	—
Plus 3,000 chevaux	3,000	—
Le tout faisant ensemble un corps de...	39,600	hommes.

(1) M. de Rezay émet des doutes sur le nombre effectif de ces armes.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

39,600 hommes, bien armés et bien équipés, sans compter encore une brigade d'artillerie, deux compagnies franches et un escadron de la compagnie des gardes du corps.

APPENDICE 3 DU CHAPITRE II.

Douleur de Charles-Albert à l'annonce de l'acceptation des préliminaires de Vienne par la France.

Fleury à Charles-Albert (1).

A Fontainebleau, le 1er novembre 1735.

— Il lui annonce que la France, « à la veille d'une division entière, prête à éclater entre l'Espagne et la Sardaigne » ses alliées, accepte les Préliminaires signés à Vienne par M. de la Baune. — Le Roi eût bien voulu pouvoir se dispenser de garantir la Sanction Pragmatique, mais quel moyen de la refuser dans le temps que toutes les puissances de l'Europe et même les États Généraux se sont déclarés pour cette condition comme devant être la base de la paix, l'étendue des États autrichiens étant d'ailleurs considérablement diminuée par les différentes cessions qu'on exige de l'Empereur.

Si l'on n'a pas fait mention de Votre Altesse Électorale dans le projet des articles préliminaires, ce n'a pas été certainement par oubli ni par indifférence pour ses intérêts, mais par la crainte seule d'augmenter les soupçons de la cour de Vienne contre Elle et de donner peut-être l'occasion à cette cour hautaine de s'expliquer durement sur son chapitre, à quoi elle n'est déjà que trop disposée. Je puis protester à Votre Altesse Électorale avec la plus exacte vérité que le Roi, son neveu, a eu principalement en vue, dans le parti qu'Elle (*sic*) a pris, de la préserver des suites funestes qui eussent résulté contre Elle si, par un malheur qu'on avait lieu de craindre, notre triple alliance fût venue à se rompre et donné en conséquence les moyens à l'Empereur de se relever de ses pertes.

Sa Majesté a cru devoir confier à Votre Altesse Électorale toutes ces réflexions dans le plus grand secret, afin qu'en étant instruite Elle

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

puisse voir Elle-même les mesures qu'Elle jugera à propos que nous prenions pour ses intérêts qui ne sont pas moins chers au Roi que les siens propres. Sa Majesté s'y portera avec le plus vif empressement, et Elle sent parfaitement que son honneur, sa gloire et encore plus sa tendre amitié pour Votre Altesse Électorale l'engagent à ne rien oublier pour soutenir et augmenter même, par tous les moyens qui seront possibles, le lustre de sa Maison et la considération distinguée qu'elle a depuis longtemps en Europe.

Ce sont les assurances positives que j'ai ordre de lui donner en son nom, et, s'il m'était permis, je prendrais la liberté de joindre à des promesses si respectables la protestation particulière de tous les sentiments d'attachement avec lesquels je serai toute ma vie.....

L'Électeur à Louis XV (1).

Munich, ce 26 novembre 1735.

Sire,

Tout autre que moi serait infiniment alarmé du bruit des préliminaires de paix signés entre Votre Majesté et la cour de Vienne, surtout après que M. le cardinal de Fleury vient de me confirmer une nouvelle si peu croyable, si ce n'était de lui que je la tenais, mais l'entière confiance que je dois avoir dans la parole sacrée d'un grand Roi, dans la protection qu'il a promise à ma Maison si solennellement, et dans la reconnaissance qu'il ne saurait manquer d'avoir des preuves toutes récentes et utiles que je lui ai données de mon fidèle attachement, me rassure sur toutes les inquiétudes que je pourrais avoir de mon sort qui ne saurait être que fort heureux après la nouvelle et positive assurance que je viens de recevoir de la part de Votre Majesté par M. le Cardinal qu'Elle fera en cette occasion pour moi, et pour augmenter le lustre de ma Maison, tout ce à quoi son honneur, sa gloire, et plus encore son amitié, l'engagent. Je n'ai donc qu'à en attendre les effets et me féliciter de l'inviolable attachement que j'ai voué à un roi si juste et si généreux.

Je me remets pour le reste, Sire, à la réponse que j'ai faite à M. le Cardinal, suppliant Votre Majesté d'y faire toute l'attention que la justice et sa propre gloire l'exigent et d'être toujours bien persuadée du respect avec lequel je serai toute ma vie.....

---

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

Charles-Albert à Fleury (1).

A Munich, ce 26 novembre 1735.

Monsieur,

Il ne me fallait pas moins que l'aveu de Votre Éminence même pour croire que tout ce que j'ai appris d'autre part des négociations secrètes de paix entre la cour de France et celle de Vienne soit vrai et existant. Personne ne sait mieux qu'Elle les raisons qui devaient me persuader de l'impossibilité que cela puisse être, mais je ne m'attendais pas que la même personne, qui m'a assuré tant de fois de l'amitié, de la protection, de la bonne foi et de la parole inviolable de Sa Majesté Très Chrétienne et qui a pris tant de plaisir de se dire auteur et principal instrument des étroits et solennels engagements que le Roi a pris avec moi, me dût annoncer un jour que ce grand Prince, malgré tant de liens sacrés, est sur le point de m'abandonner. Le grand détail que Votre Éminence a pris la peine de me faire, par sa lettre du 4 de ce mois, de tout ce qui s'est passé dans cette négociation entamée depuis le mois d'août dernier me fait bien connaître les justes sujets de plaintes que Sa Majesté Très Chrétienne a contre les rois d'Espagne et de Sardaigne ses alliés, mais je n'en ai trouvé aucun qui, non seulement dans mon esprit, mais devant le monde entier, puisse rendre équitable le sacrifice que le Roi ferait de ma personne et des intérêts d'une Maison qui, tout près qu'elle ait l'honneur d'appartenir à Sa Majesté Très Chrétienne, lui a été de tout temps plus attachée encore par les liens de la plus sincère affection que par ceux du sang. En effet, qui pourrait croire qu'un grand et puissant Roi, au milieu de ses victoires et prospérités, ait été réduit à la nécessité de se laisser imposer une loi injuste par son ennemi aux abois. Le public, témoin de la supériorité de Sa Majesté Très Chrétienne, ne la trouve certainement pas dans une si dure nécessité; et que dirait-il alors, en voyant abandonné par cette couronne un prince qui, pour marquer son inviolable attachement, a tout risqué pour elle? Il dirait sans doute, comme il a été déjà dit, tant à Vienne qu'ailleurs, sur la première apparition des articles préliminaires, qu'il ne m'arrive que ce qui m'a été prédit tant de fois sans que j'aie voulu le croire, que la France sacrifiait ses amis et ses alliés quand elle n'en avait plus besoin et qu'elle croyait y trouver son intérêt particulier. Je dois avouer même que ceux qui ont voulu me détacher des intérêts du Roi, par l'offre des mêmes États dont il est question

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 86. Aff. étrang.

maintenant de récompenser des alliés inconstants, y ont ajouté les avertissements et prédictions ci-dessus. Mais devais-je me défier de la parole sacrée d'un Roi si juste et de la bonne foi d'un ministère plein d'honneur et de probité, et serait-il possible que vous, Monsieur, à qui, après la gloire de Dieu, rien ne tient plus à cœur que celle de votre Roi, pussiez consentir et donner les mains à un traité qui, par l'abandon du plus fidèle allié de la France, ferait une tache à la vie et règne d'un si grand Roi et un tort aux vrais intérêts de sa couronne que des siècles entiers ne pourraient effacer ni réparer, car quels alliés trouverait-elle encore et qui pourrait se fier désormais à sa parole et à ses engagements les plus solennels? J'ose dire plus : quelque avantage que le Roi pourrait retirer d'une telle paix, je m'assure que le souvenir du sacrifice qu'il aurait fait du prince du monde qui lui est le plus sincèrement attaché ne lui en laisserait jamais goûter de satisfaction, et par conséquent qu'il ne voudrait point à ce prix acquérir un autre royaume, fût-il aussi grand que le sien.

Votre Éminence dit dans sa lettre que « Sa Majesté Très Chrétienne eût bien voulu pouvoir se dispenser de garantir la Sanction Pragmatique, mais quel moyen de la refuser dans le temps que toutes les puissances de l'Europe se sont déclarées pour cette condition ». Qu'il me soit permis de faire souvenir ici Votre Éminence du temps qu'elle regardait cette garantie de tout un autre œil, quoique déjà acceptée presque de toutes les puissances dont elle parle aujourd'hui.

Votre Éminence me félicita, dans la lettre qu'elle m'écrivit de sa propre main le 22 février 1732, sur la fermeté avec laquelle je m'étais opposé à cette garantie et m'en loua jusqu'à me donner le glorieux titre de soutien de la liberté germanique. Elle blâma hautement *la crainte, la servile obéissance et les vues d'intérêts personnels* par lesquelles les autres princes de l'Empire s'étaient laissé entraîner *sans envisager les pernicieuses suites d'une garantie si préjudiciable à leur liberté*, ajoutant qu'il fallait *donner le temps à ces princes de revenir pour ainsi dire de leur ivresse et séduction, étant presque impossible qu'ils n'ouvrent enfin les yeux sur le consentement précipité qu'ils ont donné à un décret qui les menace d'une servitude inévitable*. Ce sont les propres termes dont vous vous servîtes alors pour m'animer à soutenir avec fermeté ce que j'avais entrepris contre la garantie de la Sanction Pragmatique, et c'est cette même garantie qui *menace d'une servitude inévitable* tout le corps germanique qu'un roi puissant, victorieux, qui a toujours mis au rang de ses plus glorieux titres celui de garant et défenseur des droits et libertés du corps germanique en général et de chaque membre d'icelui en particulier, croirait aujourd'hui de ne pouvoir se dispenser de se charger? Je ne pense pas que Sa Majesté Très Chrétienne et Votre Éminence trouvent, par rapport à la garantie, une différence de ce temps-là à

celui d'aujourd'hui en ce que la puissance de la Maison d'Autriche serait considérablement diminuée par les cessions qu'on exige d'elle, étant connu que, sur le premier plan d'accommodement et l'échange proposé par les puissances médiatrices des royaumes de Naples et de Sicile contre les États de Toscane, de Parme et de Plaisance, il fut répondu, de la part de la France et de ses alliés, que, par cet échange, l'Empereur réunissant ses forces n'en deviendrait que plus redoutable.

On n'a pas ouï dire que les deux puissances maritimes, depuis le temps qu'elles entrèrent dans la Sanction Pragmatique, se soient autrement déclarées à cet égard, sinon qu'elles ont témoigné, dans leur projet de paix, le désir qu'elles avaient, pour d'autant plus assurer le repos de l'Europe, d'engager Sa Majesté Très Chrétienne de garantir pareillement ladite Sanction. Ces puissances auraient peut-être pensé tout autrement sur ce sujet si elles eussent été informées, comme Sa Majesté Très Chrétienne et son ministère le sont, que la cour de Vienne a imposé au public et à tous ceux à qui elle a demandé la garantie en avançant contre sa propre science et la foi de ses archives que la Sanction Pragmatique était fondée sur l'ordre de succession établi depuis longtemps dans la Maison d'Autriche et qu'elle ne préjudiciait à personne. Mais l'on sait que les puissances maritimes, bien loin d'exiger de la France, comme une condition et article préliminaires, la garantie de la Sanction Pragmatique, ont donné à connaître que leur intention était qu'on dût examiner au futur congrès de paix et y ajuster, s'il est possible, tous les différends qui pourraient un jour rallumer le feu de la guerre en Europe, nommément les prétentions de la Maison de Bavière et l'affaire de Juliers et de Berg.

Les garants de la Sanction Pragmatique font cette équitable attention aux droits de la Maison de Bavière, et un Roi garant de ces mêmes droits s'engagerait à les détruire et à tourner un jour ses armes contre les intérêts d'une Maison qu'il est obligé, par la foi des traités, à défendre de toutes ses forces? Car voilà enfin ce que veut dire garantir la Sanction Pragmatique. Pouvez-vous, Monsieur, entendre cette vérité sans que votre cœur, plein de sentiments d'honneur, de religion et de justice, se révolte contre la seule idée de cette garantie? Ne croyez pas cependant que mon seul intérêt me fasse parler ainsi et fermer les yeux sur celui d'autrui. Mon tendre attachement pour la personne du Roi, dont les preuves toutes récentes font foi, et l'attachement héréditaire de ma Maison pour la Sienne, ne peuvent vous laisser aucun doute que je n'entrerais pas dans les raisons qui pourraient me prouver la dure nécessité du Roi de m'abandonner. Si je voyais, par exemple, la France réduite par une longue et malheureuse guerre aux mêmes extrémités où elle se trouva du temps des négociations de Gertruydenberg, encore qu'il ne me soit pas inconnu que ces cruelles et inouïes extrémités ne

furent jamais capables de porter Louis XIV, de glorieuse et immortelle mémoire, d'accorder à ses ennemis des conditions qui auraient pu laisser la moindre tache à la gloire de son règne; si je voyais, dis-je, la France réduite aux mêmes extrémités de ce temps, je connais assez mon affection pour la personne de Sa Majesté Très Chrétienne et pour sa couronne pour oser dire que je serais le premier à conseiller au Roi de céder pour un temps à la malignité du sort, de faire la paix et d'accorder à son ennemi toutes les conditions qui ne flétrissent point l'honneur et la gloire de son règne. Mais que Votre Éminence me permette de lui dire que les raisons qu'elle allègue dans sa lettre pour faire voir la nécessité où Sa Majesté Très Chrétienne se trouve de faire la paix avec l'Empereur, à quel prix que ce soit, telles que sont la division de vos alliées, la crainte d'en être la victime et d'en voir la cour de Vienne devenir plus haute et plus inflexible, les mouvements que l'Angleterre se donne dans toutes les cours pour accuser la France de ne vouloir point la paix et le bruit de l'augmentation des troupes de Hollande, etc., ne seront trouvées suffisantes de qui que soit pour justifier le cruel sacrifice que Sa Majesté Très Chrétienne ferait de moi et de toute ma postérité en accordant la garantie de la Sanction Pragmatique. Après qu'on a vu plus d'une fois toute l'Europe vainement conjurée et en armes contre la puissance de la France, pourra-t-on croire que la seule apparence de quelques inconvénients ou embarras à craindre ait fait tomber les armes victorieuses des mains de son Roi, et fait recevoir à ce grand Prince la loi d'un ennemi dont tout le monde connaît l'entier épuisement et l'impuissance de soutenir encore la guerre pendant une campagne et qui, par cette raison même, avait d'autant moins de secours réels à espérer des puissances maritimes que celles-ci sentaient trop bien que tout le fardeau, périls et dépenses de la guerre, en y prenant part, tomberaient sur elles? Toute l'Europe dira que rien n'a porté la France à faire cette paix séparée avec la cour de Vienne que quelque intérêt particulier qu'elle préfère à toute autre considération, et, si quelques-uns loueront la générosité de Sa Majesté Très Chrétienne en ce qu'Elle procure encore des avantages considérables aux rois d'Espagne et de Sardaigne qui, par leur conduite, ne l'ont pas mérité d'Elle, il n'y aura certainement personne, pas même parmi ceux que je me suis rendus ennemis pour l'amour de la France et qui devaient être ravis de me voir mal récompensé des services que j'ai rendus à cette couronne, qui ne sera dans le dernier étonnement de voir le seul allié qui a resté fidèle à la France devenir la victime de la paix qu'elle fait avec la cour de Vienne, n'ayant pas été seulement nommé dans les articles préliminaires où cependant personne n'avait plus d'intérêt que moi, par rapport à la garantie de la Sanction Pragmatique.



Je veux croire que ce n'est pas par oubli, mais par la bonne intention que le Roi a eue de ne me point nuire en augmentant les soupçons de la cour de Vienne contre moi et en lui donnant peut-être occasion de s'expliquer durement sur mon chapitre. Je connais cependant assez la cour de Vienne pour assurer que l'unique moyen de l'empêcher de s'expliquer durement sur mon chapitre et pour l'obliger à me faire justice était de lui donner à entendre sans détour que le Roi Très Chrétien ne voulant faire tort à personne, et, sachant que la Maison de Bavière avait protesté solennellement contre la garantie de la Sanction Pragmatique contraire à ses justes et légitimes droits, ne pouvait en justice garantir ladite Sanction sans que les prétentions de la Maison de Bavière fussent examinées, au lieu qu'en témoignant à la cour de Vienne, à quoi elle ne s'attendait certainement pas, que Sa Majesté Très Chrétienne ne prend aucun intérêt en ce qui me regarde et qu'Elle ne songe pas seulement à moi dans l'occasion la plus importante de toute ma vie, c'est le vrai moyen pour l'enhardir à me traiter durement. D'ailleurs, c'était bien la moindre chose que je craignais que d'augmenter les soupçons de la cour de Vienne et de l'irriter contre moi, ma ferme conduite et mon attachement inébranlables pour le Roi m'ayant exposé journellement à tout son courroux, dont les suites ne pouvaient jamais être aussi funestes pour moi que le serait la garantie de la Sanction Pragmatique, qui me priverait de mes justes droits et prétentions et par là de toute espérance de l'agrandissement de ma Maison fondée sur l'amitié, la protection et assurances réitérées de Sa Majesté Très Chrétienne.

Mais j'aurais tort de m'alarmer et de me croire déjà perdu quand je relis la fin de la lettre de Votre Éminence où elle m'assure encore, de la part du Roi, que mes intérêts ne lui sont pas moins chers que les siens propres, que Sa Majesté s'y portera avec le plus vif empressement et qu'elle sent parfaitement bien que son honneur, sa gloire et encore plus sa tendre amitié peur moi l'engagent à ne rien oublier pour soutenir et augmenter le lustre de ma Maison. Ces assurances si positives de la part d'un grand Roi pourraient-elles s'accorder avec la garantie de la Sanction Pragmatique ? Sa Majesté Très Chrétienne pourrait-Elle d'un côté me promettre d'augmenter le lustre de ma Maison et de l'autre se proposer de l'effacer à jamais, me présenter d'une main son cœur royal et de l'autre le poignard ? Non, encore une fois, cela n'est pas possible, et je demande pardon au Roi d'avoir témoigné quelque inquiétude et quelque crainte qu'il ne m'abandonne. Je dois plutôt prier Votre Éminence, ainsi que je le fais ici, de porter à Sa Majesté mes très humbles remerciements des nouvelles assurances qu'Elle a la bonté de me donner de sa protection et de sa tendre amitié et de lui dire de ma part que je me jette de nouveau entre ses bras avec une parfaite

confiance et entière persuasion que Sa Majesté fera pour moi en cette occasion ce à quoi Elle sent et reconnaît que son honneur, sa gloire, sa parole sacrée, la foi des traités et son amitié l'engagent.

Je croirais d'offenser celle dont Votre Éminence m'a assuré tant de de fois en son particulier si je pensais qu'il fût nécessaire de l'en faire ressouvenir, mais c'est ici le temps et l'occasion de m'en faire ressentir les effets, et j'attends d'apprendre d'elle de quels moyens le Roi, consultant sa gloire et ses propres intérêts, tant pour le présent que pour l'avenir, voudra se servir pour augmenter le lustre de ma Maison et la considération distinguée dont vous avez bien voulu faire mention, qu'elle a depuis si longtemps en Europe, par où Votre Éminence me prouvera de nouveau que je lui ai rendu justice lorsque je l'ai regardée comme le garant le plus sûr de la parole de Sa Majesté Très Chrétienne et le plus véritable de mes amis à qui je dois par reconnaissance, autant que par mon inclination, les tendres sentiments et la parfaite considération avec laquelle je suis.....

APPENDICE 4 DU CHAPITRE II.

Instruction pour le sieur de Schmerling, allant à Paris, du 25 décembre 1735 (Extrait relatif à la Pragmatique) (1).

Comme cette garantie tant désirée de l'ordre de succession de la Maison d'Autriche a enfin été accordée par la France dans la présente négociation, par où la Maison de Bavière, à qui cette garantie était une épine dans l'œil par rapport à ses prétendus droits, a perdu son plus puissant appui et qu'en effet cette garantie est une des plus importantes affaires de l'Europe, puisque la succession entière dans tous les royaumes et États de la Maison d'Autriche en dépend, ainsi que le bien ou le mal desdits États pour l'avenir et en général aussi la conservation de l'équilibre de l'Europe si soigneusement établi, et que d'ailleurs il ne s'agit pas tant de la garantie même que de son exécution le cas existant, l'intention de Sa Majesté Impériale, par rapport à cette mission particulière, est principalement que lui, Schmerling, effectue et assure

(1) Correspondance de Vienne, supplément 12 (1735-1739). Aff. étrang.



autant qu'il lui sera possible l'exécution de ce point, d'autant plus que, dans cette dernière guerre, la triste expérience n'avait que trop fait voir comment les puissances maritimes, en qui cependant la cour impériale avait mis toute sa confiance comme dans ses anciens et plus fidèles alliés, avaient peu exécuté, tantôt sous un, tantôt sous un autre prétexte, la garantie qu'on en avait obtenue *titulo maxime oneroso ex quocumque demum capiti imperator aggressus fuerit*, ce qui serait, par conséquent, d'autant plus à craindre de la part de la couronne de France, eu égard à son inconstance ordinaire, si elle parvenait une fois à la possession des États de Lorraine ou qu'elle trouvât sa convenance d'ailleurs.

..... Comme le principal objet de toute cette négociation de paix doit être d'assurer encore plus le point de la garantie en question et que, par rapport à sa grande importance, il est nécessaire d'en agir avec toute la circonspection possible et de prendre pour cela toutes les précautions imaginables, que d'ailleurs étant connu à toute l'Europe dans quelle étroite union la cour de Bavière a été jusqu'ici avec celle de France, dont elle a tiré des subsides considérables qui l'ont mis en état de lever un gros corps de troupes, par lequel elle a causé des ombrages bien dangereux à Sa Majesté Impériale, qui doit lui avoir fait un mérite éternel auprès de la couronne de France, d'où l'on doit donc, par conséquent, présumer et craindre avec justice, dans ces circonstances, ou que cette cour n'ait donné sous main à la Maison de Bavière des assurances solennelles et contraires à la présente négociation ou qu'en cas de changement dans le ministère de France, et surtout en cas de mort de M. le Cardinal, la susdite Maison ne rentre avec la France dans l'ancienne bonne harmonie et intelligence secrète, M. de Schmerling proposera à M. le Cardinal que, comme il avait plu à Sa Majesté Très Chrétienne, pour prévenir les troubles dangereux qui pourraient survenir après le décès de Sa Majesté Impériale par rapport à la succession dans ses États, de garantir *contra quoscumque* l'ordre de succession établi dans sa Maison archiducale, on espérait qu'Elle ne ferait point de difficulté de se charger aussi de cette garantie (qu'Elle avait d'abord offert Elle-même) par un article séparé et secret, nommément contre la Maison de Bavière, et cela d'autant plus que c'était justement cette cour-là qui, par rapport à ses prétendus droits pour le défaut de succession masculine dans la Maison archiducale, causerait les plus grands troubles lorsque le cas existerait, ce qui donnait donc à Sa Majesté Impériale un juste sujet de prendre toutes les précautions imaginables contre les vues contraires de la cour de Bavière. Sur quoi, il est encore à remarquer que l'article secret en question doit être conçu de la manière suivante : que c'était en considération de la garantie de l'ordre de succession accordée par la France, et surtout de celle dont



elle se chargeait par le présent article secret, nommément contre la Bavière, que Sa Majesté Impériale cédait, avec l'approbation du duc régnant de Lorraine et de son frère, les États de Lorraine irrévocablement à la France. Mais si, contre toute attente :

3° M. le Cardinal faisait quelque difficulté sur cette proposition et qu'il ne voulût point se prêter à cet article secret, lui, M. de Schmerling, représentera, quoique avec toute la modération possible, que la couronne de France, ayant accordé la garantie *contra quoscumque*, l'avait aussi accordée contre la Bavière et que, par conséquent, elle le pouvait bien faire nommément contre cette Maison ; qu'en cas de refus de la part de la couronne de France, Sa Majesté Impériale devrait naturellement juger que cette couronne n'avait jamais été sérieusement intentionnée de remplir cette garantie *contra quoscunque* lorsque le cas existera et qu'Elle se trouvait d'autant plus confirmée dans son soupçon, tant par la bonne et étroite intelligence qui avait toujours subsisté entre ces deux cours que parce que celle de Bavière songeait non seulement à conserver le grand nombre de troupes qu'elle avait sur pied, mais à les augmenter même de quelques régiments d'infanterie et de cavalerie ; que, comme la cour de France avait fait déclarer dès le commencement, et avant que la présente négociation fût parvenue au point où elle est, qu'elle n'avait en tout ceci d'autre vue ni objet que d'entretenir inviolablement une bonne intelligence avec la cour de Vienne et de conserver la tranquillité publique en Europe, il était aisé de comprendre qu'on ne parviendrait ni à l'un ni à l'autre sans cette garantie spéciale, et si on continuait à procurer sous main quelques avantages à la cour de Bavière. A cette occasion, M. de Schmerling représentera encore audit cardinal :

4° Que l'intention de Sa Majesté Impériale ne serait cependant jamais d'ôter à la Maison de Bavière les moyens de produire et de défendre ses prétendus droits, Sadite Majesté Impériale étant au contraire intentionnée de donner à ladite Maison de Bavière toutes les satisfactions qu'elle pourra justement exiger, si ses droits et prétentions se trouvent fondés, et de rétablir même avec elle l'ancien bon voisinage et harmonie, Sa Majesté impériale ayant, pour y parvenir, fait plusieurs avances même par des missions particulières et distinguées, mais qu'on avait toujours trouvé dans cette Maison un entier éloignement pour tout ce qui pouvait frayer le chemin à la bonne intelligence en question ; que, pour confirmer réellement tout ceci, Sa Majesté Impériale voulait bien encore que les prétendus droits de la Maison de Bavière fussent examinés conjointement avec la France, quoique cependant jamais avant la conclusion formelle de la présente négociation de paix, Sadite Majesté Impériale s'offrant de plus d'entrer même, selon les circonstances des choses, dans une négociation particulière avec la cour



de Bavière et de faire d'ailleurs tout ce qui pourra contribuer à détruire la défiance qui a régné jusqu'ici entre ces deux cours et à y établir l'ancienne bonne harmonie à la satisfaction réciproque des deux parties. Et étant

5° Bien aisé à présumer que la cour de Bavière fera, en cette occasion, à la cour de France plusieurs propositions et particulièrement celle du mariage de la seconde archiduchesse avec le prince électoral de Bavière, lui, Schmerling, fera entendre à ce sujet, comme de soi-même et avec toute la circonspection possible, que Sa Majesté Impériale n'était pas encore déterminée sur le mariage de la seconde archiduchesse sa fille, ne sachant même si le choix de Ladite Majesté Impériale ne tombera peut-être point sur le second prince de Lorraine, à quoi il ajoutera que sa cour espérait que celle de France approuverait tout ce qu'il plairait à Sa Majesté Impériale de résoudre là-dessus, et qu'elle donnerait même en tout cas une déclaration formelle par laquelle elle s'engagerait de ne s'opposer, ni pour le présent ni pour l'avenir, aux dispositions que Sa Majesté Impériale trouverait à propos de faire par rapport au mariage en question ; et, à cet égard, ledit sieur de Schmerling observera bien exactement comment cette proposition sera reçue de M. le Cardinal et ce qu'il y répondra, sur quoi il fera d'abord une relation particulière, dans laquelle il insérera même les expressions dont le Cardinal se sera servi.

6° Pendant la présente négociation on s'est aussi ouvert en confidence, de la part de la cour impériale, envers la couronne de France sur le mariage de la Sérénissime Archiduchesse avec le duc régnant de Lorraine, et, cette couronne ayant non seulement reçu cette notification avec beaucoup de remerciements mais s'étant déclarée en particulier, à cet égard, qu'elle n'entreprendrait jamais la moindre chose, soit directement ou indirectement, par elle-même ou autrement, qui puisse en quelque façon que ce soit être contraire audit mariage ou aux droits qui pourraient revenir aux héritiers qui en descendraient ni même aux dispositions ultérieures que Sa Majesté Impériale pourrait faire tôt ou tard à ce sujet, il faudrait sur ce point si important former un article séparé et secret, par lequel la cour de France s'obligerait de ne prendre la moindre part aux droits et prétentions que la Maison de Bavière pourrait tôt au tard mettre au jour ni de les soutenir soit par ses propres forces, soit par des secours étrangers, soit enfin en lui payant des subsides, mais elles coopérera plutôt de toutes ses forces, en vertu de la présente garantie générale et spéciale, à ce que tous les royaumes et États que Sa Majesté Impériale possède présentement, de même que les États d'Italie qui doivent lui revenir en vertu de la présente négociation, soient conservés indivisiblement et sans le moindre démembrement dans la Sérénissime Maison Archiducale selon l'ordre de primo-

géniture ; sur quoi Sa Majesté Impériale s'offrait de nouveau, comme il est déjà dit ci-dessus, de donner à la Maison de Bavière toutes les satisfactions désirables, même avec la participation de la couronne de France, si ses droits sont fondés.

APPENDICE 1 DU CHAPITRE III.

L'Autriche au déclin du règne de Charles VI.

Note sur la Cour de Vienne (1).

L'Empereur est un prince d'un abord fort aisé. Il donne très souvent de longues audiences à des personnes de toutes sortes de nation et condition. Il écoute volontiers ceux qui lui font des projets sur le commerce.

On avait établi des manufactures de drap et de soie de très mauvaise qualité, et qui n'ont pas réussi.

Il y a environ trois années que l'Impératrice est dans les affaires. Le prince Hildburghausen, Knorr, la luthérienne Castel, intime de l'envoyé de Danemark et de Seckendorff, sont dans sa confidence. Elle a pris parti contre le maréchal Kœnigsegg, qu'Elle protégeait autrefois, et contre le maréchal Khevenhüller qui a voulu se démettre de tous ses emplois. Le public est souvent témoin de la mésintelligence qui est entre Elle et la Grande-Duchesse. On ne parle plus du mariage entre le prince Charles et l'archiduchesse Marianne. Elle sait fort bien qu'Elle n'est pas aimée et ne fait aucune difficulté de l'avouer.

Le général Caraffa, qui est une espèce de favori de l'Empereur, m'a assuré qu'Elle le gouverne. La générale comtesse de Stein, qui est sa favorite et mon amie particulière, m'a souvent raconté qu'il était impossible de croire les dépenses qu'Elle fait, et, pour excuser Seckendorff, Elle a dit au lieutenant général comte de Saint-Ignon que la mauvaise manœuvre de Seckendorff n'était provenue que de la mauvaise intelli-

---

(1) Autriche, mémoires et documents. Vol. n° 7. Aff. étrang. Cette pièce porte l'indication « décembre 1736 ». Il faut lire 1738, car on y considère comme antérieur d'une année au mémoire le siège de Widdin, qui est de 1737.



gence des généraux. Elle est si fort dans les affaires qu'Elle fait venir le premier commis Wœber lorsqu'il lui plaît et même à l'heure du Référat qu'il doit être chez le président de guerre comte de Harrach.

Le Grand-Duc n'est pas fort aimé depuis son retour dans la dernière campagne. Les dames de Vienne se plaignent que, lorsqu'elles vont à son dîner pour lui faire la cour, il badine avec le prince Charles et l'archiduchesse Marianne et s'enlèvent tour à tour les mets sur les assiettes. Son grand écuyer, Stainville, aime trop la bonne chère et n'entend point les affaires d'Allemagne ; son conseiller, Futschner, sait le droit et rien au delà, et son secrétaire d'État, Toussaint, est vif et emporté, critique la nation allemande et ne trouve rien de bien dit et de bien fait que ce qu'on dit et qu'on fait à la mode de Lorraine. Il est vraisemblable que les Autrichiens lui préféreront le duc de Bavière, tant pour l'indifférence qu'ils ont à son égard que pour leur propre intérêt, puisque le duc de Bavière est le seul qui puisse être garant de la banque de la ville qui consiste en 70,000,000 de florins.

Le ministre Gundacker Starhemberg est le seul dans la conférence qu'on écoute parce qu'on a besoin de lui et qu'il fournit environ un million pour les frais de la guerre, lequel il prend dans la banque de la ville. Il est l'unique qui ose se plaindre, lorsqu'il s'aperçoit par les réponses que Bartenstein a écrites au nom de l'Empereur dans les cours étrangères sans le participer aux ministres de la conférence, comme il est arrivé en dernier lieu au sujet de la religion avec l'administrateur du duché de Wurtemberg. Le ministre Starhemberg a dit souvent à l'Empereur, à l'égard de Bartenstein, qu'il ne lui avait pas donné un ministre mais un écrivain, et a dit à l'abbé Tosquez qu'on avait proposé dans la conférence si on donnerait le commandement de l'armée de Hongrie à l'Électeur de Bavière et qu'on ne l'avait pas trouvé à propos, parce qu'il ne pouvait pas être tranquille touchant ses prétentions; qu'il y avait deux testaments, l'un de l'empereur Rodolphe, que, s'il était exécuté, la succession des pays héréditaires devrait être partagée entre cinq ou six princes, et l'autre de l'empereur Ferdinand, par lequel la succession des pays héréditaires devrait appartenir aux Électeurs de Bavière et de Saxe. Le ministre Starhemberg ajoutait que cette affaire touchant la succession ne pouvait pas s'accommoder, qu'il fallait la remettre entre les mains de Dieu aussi bien que d'autres choses auxquelles l'esprit humain ne saurait remédier, et qu'on avait proposé dans la conférence de gagner le Divan à force de présents, qu'on pourrait dépenser un million pour cette affaire, mais qu'on ne trouvait personne à qui on en peut confier le soin.

Le comte de Kœnigsegg ne paraît pas fort affligé de n'avoir plus la charge de président de guerre. Il connaît mieux que tout autre l'état des affaires et l'humeur de son maître. Tout ce qu'on peut lui repro-



cher est d'avoir accepté le commandement de l'armée, en Hongrie, dans des temps si fâcheux et une si pitoyable conjoncture.

Le comte d'Harrach, ministre de la conférence, est comme le chef de la noblesse d'Autriche et dit très souvent qu'il ne cesse pas de représenter à l'Empereur l'état et la misère du pays. Il ne passe pas pour être fort habile dans les affaires étrangères.

Le comte de Schlik, conseiller d'État et premier conseiller de Bohême, et le sieur Hillebrand, trésorier général, m'ont dit que la Silésie était engagée jusques à l'année 1749.

Les mines de cuivre de Neyssol sont hypothéquées aux Anglais pour 2,700,000 florins. L'hypothèque de ce que les Hollandais ont prêté à l'Empereur est du côté de Styrie sur l'argent vif, etc. Le vieux comte d'Hohenfeld, conseiller d'État, et un des principaux de la Régence d'Autriche, m'a dit, il y a environ quatre semaines, que l'Autriche payait annuellement à la trésorerie 200,000 florins à compte des contributions et que les États s'étaient obligés, en dernier lieu, de payer cette somme aux Flamands, pour les intérêts de 3 millions qu'ils avaient prêtés à l'Empereur, et s'étaient assemblés pour être caution pour le capital, ce qui prouve qu'il n'y a plus rien à engager dans les autres provinces puisque l'Autriche doit fournir l'hypothèque.

Le sel du Tyrol était le seul fonds qui ne fût pas engagé, mais le marquis Pallavicini a donné 400,000 florins et a pris ce fonds en hypothèque.

La faillite de la loterie a beaucoup contribué au manque de crédit dans les pays héréditaires. Elle est d'environ 2 millions et demi, et, quoique l'Empereur en fût garant et en eût retiré des sommes pour le raccommodement des chemins depuis Gratz à Trieste et pour le port de Buccari où il avait l'intention de faire une marine, les intéressés à cette loterie n'ont retiré ni intérêt ni capital.

Il y a eu 15 ou 16 millions de banqueroute depuis une douzaine d'années. Ceux qui ont failli possédaient 4 ou 5 millions en fonds de terre, ce qui aurait dû être au profit des créanciers, mais on y embrouille tellement les affaires que les frais de la justice ne laissent pas la moindre obole aux créanciers. Il y a dans l'Autriche inférieure une grande quantité de vin. Les voisins en achetaient beaucoup, mais on a mis un droit de sortie de 7 ou 8 florins par tonneau ; les étrangers n'en achètent plus, et cela cause un grand dommage à cette province.

Il y a environ deux mois que l'Empereur a voulu prendre quelques revenus de la banque de la ville, mais le ministre Starhemberg, qui en est le seul directeur, s'y est opposé et a dit qu'il donnerait à l'Empereur ce qui resterait après avoir payé les intérêts qui sont dus aux particuliers.



Il y a plusieurs généraux qui sont partis pour l'armée sans avoir été payés de leurs appointements d'hiver.

Il y a 10 ou 12 millions de fonds de terre à vendre en Bohême, ce qui prouve que les particuliers ne sont plus en état de fournir aux contributions.

Il est dû deux années d'appointements aux conseillers de guerre de la Régence et des finances, et quinze mois à ceux du Conseil aulique.

Le lieutenant général Saint-Ignon m'a dit, avant son départ pour l'armée, qu'il n'avait rien reçu de ses appointements depuis le 19 août, ni pour son régiment de cuirassiers.

Il y a plusieurs officiers qui ont demandé cet hiver leur démission.

Les troupes qui souffrent le plus sont celles qui sont en Italie, où il y a le pied de 14 régiments d'infanterie et 6 de cavalerie, cuirassiers, dragons et hussards.

Les agents de guerre m'ont dit que les trois mois d'août, septembre et octobre, ne doivent être payés que dans cinq ou six années. Cela ne veut pas dire que l'hiver prochain ne soit payé, parce qu'on fait une très grande différence en Allemagne entre les mois d'hiver et d'été.

Le cousin de M. Schmerling, directeur de l'hôpital à Vienne, m'a dit que l'Empereur en avait pris le capital qui était d'environ 100,000 écus, dont il devra payer apparemment les intérêts.

La confusion qu'on voit dans les dispositions militaires provient de l'ignorance des sujets qu'on y emploie et de l'inconstance dans les projets.

On a voulu faire le siège de Widdin, l'année dernière, avec 44 bataillons. Il en faut tout au moins 70. Le dessein parut chimérique aux connaisseurs. On n'a pas laissé de dépenser 50,000 florins pour des fascines, pour ce siège, lesquelles sont devenues inutiles.

On flatte l'Empereur de l'espérance d'une paix prochaine. On ne veut pas lui communiquer des affaires odieuses, et ceux qui l'approchent le plus ont ordre de l'Impératrice de ne lui pas représenter les choses dans l'état où elles sont.

On aura besoin pour faire la campagne de 200,000 quintaux de farine ou environ. On appelle le vieux Harauker, directeur général des vivres. On lui doit 100,000 écus. Il n'est pas même payé du pain qu'il fournit aux garnisons de Hongrie.

La principale raison de la mortalité des soldats en Hongrie est que, pour économiser sur la dépense des bateaux, on en embarque 100 où l'on n'en devrait embarquer que 70, et les soldats n'ont point de place pour se remuer. Ils sont exposés à la pluie et aux ardeurs du soleil parce que les bateaux ne sont pas couverts. Il n'y a point de station fixe pour acheter de la viande. L'officier qui les conduit a un ordre rigoureux de faire diligence, n'aborde à terre que vers la nuit. Le



soldat pense plutôt à dormir qu'à faire bouillir la marmite, quand même il en aurait la commodité, et emploie les 5 sols de sa paie en bière ou brandevin et se gâte. On en a l'expérience dans les deux vieux régiments de Daun et de Wurmbrandt qui ont perdu 1,800 hommes depuis Vienne jusques à Belgrade. Il faut joindre à cela le défaut d'hôpitaux, puisqu'on a conduit à Pancsova les blessés et les malades de Méhadia et Kornia, et la distance est de 36 lieues d'Allemagne.

Les troupes de Wurtzbourg, Cologne et Paderborn, et les recrues qu'on a faites dans l'Empire sont fort belles, mais les 12,000 hommes de recrue qu'on a faits dans les pays héréditaires sont misérables.

La plus grande partie de l'infanterie a fait volte-face à Kornia, et quatre régiments de dragons ont suivi leur exemple.

Le major général Saint-Ignon m'a assuré que les Turcs n'ont jamais été si braves ni si rusés qu'ils le sont à présent.

Lorsque le cardinal Passiony était nonce à Vienne, il a montré une lettre de l'évêque de Wurtzbourg dans laquelle il écrivait : « No bastano miracoli, ni vuole miracoloni ».

APPENDICE 2 DU CHAPITRE III.

La France à la fin du ministère du cardinal de Fleury.

M. de Chambrier à Frédéric II (1).

De Paris, le 31 décembre 1742.

..... Pour ce qui est du caractère de ceux qui sont au timon du gouvernement de ce royaume, j'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté qu'il n'y a pour le présent que le cardinal de Fleury qui soit le maître et que les autres ministres, qui sont sous ses ordres, n'ont aucun pouvoir. Ce prélat est un homme qui a beaucoup de belles

(1) Correspondance de Prusse, vol. supplémentaire n° 3 (1738-1749). Aff. étrang. — Malgré sa date, 31 décembre 1742, cette pièce n'en donne pas moins un tableau fidèle de la France à la fin de 1740. La mise au point des détails sera faite facilement par le lecteur lui-même.



lettres, qui conte agréablement, d'un abord aisé, qui donne le coup de patte en douceur, mais dans le plus sensible cependant de l'amour-propre, se piquant de connaître les hommes parfaitement, qui a la réputation d'avoir été fort galant, qui est fin, patelin, grand praticien sur le théâtre du monde ou plutôt de la cour où il a toujours su aller à son but sous les marques de désintéressement, et homme vrai, timide dans les grandes affaires, tant pour ne pas laisser connaître son insuffisance pour les mener que pour ne pas se mettre dans la dépendance de ceux qui lui sont nécessaires pour les conduire, incertain dans ses résolutions, inconstant dans ses affections pour les uns et pour les autres, se faisant volontiers honneur des choses qui lui arrivent par hasard, et jaloux au dernier point de son autorité, aimant, dans ce qu'il fait, avoir une double route où il croit pouvoir se dérober à tout le monde, faisant ses coups par surprise, plus fait pour le manège de la cour où il a vécu la plus grande partie de sa vie que pour les grandes affaires, parce qu'il y agit toujours en petit sous prétexte de finesse et d'économie et point avec les moyens grands et soutenus que les génies supérieurs ont accoutumé d'employer. Aussi les revers l'accablent d'abord, et, pour s'en disculper, il sacrifie facilement ceux dont il s'est servi.

Le Cardinal regarde les hommes comme des enfants qui ont chacun une poupée qui les occupe passionnément. La sienne est le plaisir de dominer, où il ne veut pas que personne le trouble. Il rebute rarement à fond ceux qui lui font quelque demande, sa maxime étant de traîner les choses en longueur pour conserver l'espérance du demandeur et n'en faire dans la suite que ce qui convient à son intérêt lorsqu'il lui est favorable.

Le Cardinal a toujours eu (1) dans le fond du cœur une prévention favorable pour la France inexprimable et autant d'ambition que ses prédécesseurs dans la place qu'il occupe, quoique sous des dehors de modération et d'amour pour la paix dont le principe vient, outre son âge et sa timidité, de l'effet que les disgrâces de Louis XIV avaient fait sur son esprit et de la résolution qu'il avait prise en conséquence d'éviter une guerre générale et d'attraper seulement, sous le manteau de troupes auxiliaires, tout ce qu'il pourrait.

Le Cardinal aurait été plus dangereux pour les autres puissances s'il avait eu un maître, marqué au grand coin pour l'esprit et le courage, qui se fût servi du patelinage du Cardinal pour endormir et persuader afin d'avoir plus beau jeu pour exécuter.

(1) La copie du Ministère des affaires étrangères porte « cru » au lieu de « eu ».



..... Le comte de Maurepas est celui de tous les ministres qui paraît avoir le plus de facilité dans le discours et dans le travail. Il passe pour être ambitieux, malin, rusé, allant à ses fins avec adresse et manège, grand ennemi des Anglais qui le regardent comme un homme qui leur porte les coups les plus dangereux, par rapport à leur marine et à leur commerce, et qui leur en donne des marques dans toutes les occasions qui se présentent; quelquefois même il est arrivé qu'il s'est opposé tant qu'il a pu aux décisions du Cardinal en faveur de l'Angleterre, lui présentant les choses avec tant de malignité et d'adresse que le Cardinal se trouvait embarrassé lors de sa plus grande harmonie avec l'Angleterre.

Le contrôleur général des finances (1) est un homme de grand jugement qui a porté les revenus du roi de France beaucoup plus haut qu'ils n'ont jamais été depuis le présent règne. Il n'est point aimé parce qu'il refuse tant qu'il peut et brusquement, ayant l'air grossier quoique avec un esprit juste qui s'attache à l'essentiel et dont le discernement est fin. On prétend que le roi de France le goûte et que le Cardinal en est quelquefois jaloux.

Le sieur Amelot est si dépendant du Cardinal qu'il n'est pas aisé de dire ce qu'il pourrait et voudrait s'il était maître dans son département, comme le marquis de Torcy était sous Louis XIV. Le sieur Amelot a des belles-lettres, assez de justesse dans l'esprit. Il est un peu trop sec dans les affaires quelquefois. Celles où il paraissait le moins propre sont les étrangères, les connaissant peu quand il y entra. Cependant, comme il travaille beaucoup quand il affectionne quelque chose, il s'en acquitte mieux que mal, et on lui trouve de la capacité et même de la finesse.

Le marquis de Breteuil passe pour avoir la routine de sa place et pour être un homme d'un esprit assez borné et qui ne s'attache qu'à payer de sa personne pour l'affaire dont il s'agit. On le dit peu au fait des opérations de guerre parce qu'il n'a jamais été intendant d'armée, qui est la place qui donne sur cela les connaissances nécessaires. Du reste, il est si fort dans la dépendance du Cardinal que, ne faisant que ce qu'on lui ordonne et aimant un peu ses plaisirs, on ne sait pas s'il a dans l'esprit des ressources qu'on ne connaît point.

Le comte de Saint-Florentin rapporte au Conseil assez bien les affaires de son département. Du reste, c'est un génie médiocre qui aime ses plaisirs et qui n'a nulle influence dans les grandes affaires.

Le roi de France a le pied de 160,000 hommes de troupes réglées et 90,000 hommes de milices, quand les 30,000, ordonnés depuis peu,

(1) Orry.

seront levés. Ce qu'il y a en Bohême et en Bavière fait le pied de 110,000 hommes, qui n'en font pas réellement 60,000 à ce qu'on prétend. Ce qui reste en France va à 30,000 hommes tout au plus. Ainsi on compte que la perte que la présente guerre coûte à la France va à 50,000 hommes au moins et peut-être davantage.

La marine de ce royaume, dans les ports de Brest, de Rochefort et de Toulon, est annoncée par la cour pour être de 55 bâtiments, tant vaisseaux de ligne que frégates. Cependant jusqu'à présent la France n'en a pu mettre en mer que 35 au plus, ce qui fait croire que le surplus ne subsiste pas ou qu'il est en si mauvais état qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas les mettre en mer, mais il y a ici une observation à faire, c'est que, si la France est obligée d'augmenter ses escadres dans une guerre contre l'Angleterre, elle pourra prendre 10 ou 15 vaisseaux de la Compagnie des Indes, bons et bien construits, qui, étant montés par les officiers et les matelots du roi de France, seront en état de rendre d'aussi bons services que les vaisseaux ordinaires de la marine de France.

Si le comte de Maurepas, qui est secrétaire d'État de la marine, pouvait se procurer l'argent nécessaire pour l'augmenter, il y a longtemps qu'on l'aurait portée à 50 bons vaisseaux réels et en état d'agir, mais il s'est trouvé jusqu'à présent si limité par le Cardinal qui, craignant de donner aux puissances maritimes une trop grande jalousie, l'a toujours resserré dans sa dépense. Peut-être aussi que le Cardinal, aussi défiant et soupçonneux qu'il l'est, a cru qu'il convenait à ses intérêts de ne pas donner lieu au comte de Maurepas de (se) faire trop valoir dans son département, d'autant plus que c'est le seul où le Cardinal n'a jamais pu mettre la main, à ce qu'on prétend, jusqu'au fond pour en connaître tous les tenants et les aboutissants, soit par incapacité pour approfondir le vrai de cette partie des sources du royaume ou par manque de goût pour s'en instruire, et c'est ce qui fait que le comte de Maurepas a toujours été dans son département un peu plus le maître que les autres secrétaires d'État ne le sont dans le leur.

Sur les finances.

Le revenu ordinaire du roi de France passe de quelque chose 200 millions de livres (1), compris ce qui revient de la Lorraine, et les dépenses ordinaires en temps de paix vont à peu près à la même somme,

(1) Le manuscrit 4265 de la Bibliothèque de l'Arsenal *Tableau des recettes et dépenses du Roi* évalue les recettes, pour l'année 1740, à 203,096,500 francs.



en sorte qu'au bout de l'an il n'y a rien de reste, y ayant chaque année quelque vide dans la recette des tailles parce qu'on accorde des diminutions aux pays grêlés ou autrement affligés, et qu'il y a aussi actuellement des dépenses extraordinaires et imprévues surtout en bâtiments et en réparations.

Quant à l'extraordinaire des guerres, qui est la dépense que le Roi fait pour son militaire pendant la présente guerre, il y est pourvu par l'imposition du dixième qui ne se lève qu'en temps de guerre. Du temps de Louis XIV, il ne passa pas 25 millions par an. En 1733, imposé avec plus de rigueur, il monta à 33 ou 34 millions (1). Dans cette guerre-ci, imposé avec plus de rigueur encore et augmenté du dixième de l'industrie que l'on n'avait jamais taxée, il passe 45 millions. Ce dixième sur l'industrie s'établit avec une extrême modération et douceur, le tout étant de l'établir, car il y a eu dans les grandes villes des grandes représentations contre cet établissement, et ce ne sera que dans les guerres suivantes que le peuple en entier en sentira tout le poids, parce que c'est l'article sur lequel on peut le plus vexer par une imposition arbitraire, attendu qu'elle se fait plus sur des apparences que sur une réalité.

Les autres ressources en finances pour les dépenses de la guerre ont été : 12 millions que le clergé a donnés une fois payés, au moyen de quoi le clergé ne paye point de dixième.

6 millions pour un emprunt de 100,000 écus de rente ou 300,000 livres affectées sur les postes dont le bail a été poussé à 4,600,000 livres, c'est-à-dire à 600,000 livres plus haut que les baux précédents. On peut encore y faire un pareil emprunt.

6 à 8 millions par la ville de Paris, à 5 p. 100 par an d'intérêt. C'est pour de petits droits qui se lèvent dans la ville de Paris sur divers articles de marchandises ou denrées, lesquels droits, aliénés dans le dernier siècle, furent repris ou rachetés en 1719 et 1720, et le roi de France les a cédés à la ville de Paris.

6 à 8 millions pour une création de nouvelles rentes viagères qui ne sont qu'un remplacement de 600,000 à 700,000 livres de rentes viagères dont les rentiers sont morts depuis environ six ans. Le crédit est encore assez bon. Les emprunts que le clergé, la ville de Paris et quelques provinces ont faits, ont été remplis en très peu de temps, celui des postes de même. Celui en rentes viagères a un peu langui, mais plutôt parce qu'on n'avait pas suffisamment assigné pour certains âges et trop pour d'autres que faute de confiance.

(1) Pour l'année 1734, le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal fixe le montant du dixième à 39 millions.

Les manufactures.

La consommation des draps fins ayant considérablement diminué dans les villes (1) de Paris, où presque tout le monde s'habille de soie en été et de velours en hiver, les manufactures des beaux draps sont un peu en souffrance. Les draps communs et de bas prix vont à l'ordinaire, le commerce du Levant, qui en est une grande branche, allant bien.

Celles des toiles pour envoyer aux Indes souffrent aussi parce que le prix en baisse assez considérablement, n'y ayant aucune expédition de galions pour l'Amérique, lesquels emportent toujours pour grosses sommes de toiles de Normandie et de Bretagne.

Les manufactures de dentelles et galons d'or souffrent aussi un peu, parce que l'Espagne ne tire pas.

Celles des dentelles de fil pour les Indes souffrent extrêmement, et aussi tout ce qui est pour le luxe qui est un des plus gros articles pour la ville de Paris.

Il y a eu encore cette année divers règlements de la Chambre de commerce pour les diverses manufactures, tendant à les perfectionner; mais, comme ils établissent de nouvelles précautions, ils rencontrent souvent des difficultés. Le recueil de ces divers règlements depuis vingt ans pèserait 12 à 20 livres. Quoiqu'il soit difficile de les rassembler, on pourrait peut-être le faire en faisant la dépense nécessaire.

Commerce.

Celui de la Compagnie des Indes n'a point souffert, et continue sur le pied de 15 à 20 millions par an de vente de marchandises qu'on tire des Indes orientales.

Le commerce des îles de l'Amérique, qui est très considérable et qui occupe 700 à 800 vaisseaux, se continue aussi avec succès. Les sucres, cotons et cafés que l'on en tire, et desquels la plus grosse partie (va) en Hollande, à Hambourg et dans la mer Baltique, font une richesse considérable pour la France parce que ce qui s'envoie aux îles n'est guère qu'un comestible ou divers petits articles dont l'industrie ou le travail de l'ouvrier font tout le prix.

Le commerce d'Afrique, si lucratif les années précédentes, l'a été un peu moins celle-ci parce qu'il y a été envoyé trop de vaisseaux.

La pêche de la morue, qui occupe annuellement 500 à 600 vaisseaux, continue avec le même succès : peu de fortune pour les particuliers qui l'entreprennent, grand avantage pour l'État qui, sans cela, verrait sortir

(1) *Sic.*

des millions en argent pour payer la morue que l'on achèterait des Hollandais.

Cette année, il y a eu abondante récolte en vins. C'est encore un grand avantage pour l'État. Tous les pays étrangers en tirent de la Bourgogne et en ont acheté de prodigieuses quantités.

La Guyenne vend chèrement les siens aux Anglais; le Poitou et l'Anjou aux Hollandais et aux peuples du Nord, et ce sera encore un grand avantage pour le royaume sans l'être pour les particuliers. Cela est sensible en ce que, recueillant cette année quatre fois plus que les précédentes, il faut en tonneaux et en main-d'œuvre faire quatre fois plus de dépense, et, le prix de quatre tonneaux n'étant cette année pas égal à celui de deux les années précédentes, l'abondance ne fait pas la richesse du particulier, mais le roi de France y gagne beaucoup en ce que la ville de Paris en consommera un tiers de plus que les précédentes années, et chaque pinte, qui est d'environ du poids de 2 livres, vaut 2 sols au Roi. Les droits de sortie du royaume sont aussi considérables, outre que, quant à l'État, il faut considérer que, les dernières années, il est venu dans le royaume beaucoup de vin d'Espagne, et que, loin que cette année on en tire, on en vend beaucoup pour le dehors.

Le commerce de France souffre cependant beaucoup de ce que les galions ne reviennent pas avec les richesses de l'Amérique. Ce n'est pas trop évaluer ce qui en peut revenir aux Français que de l'estimer à plus de 60 millions de livres de France. Aussi il n'est pas surprenant, dès qu'on connaît combien cette branche de commerce est importante pour la France, de l'attention particulière qu'elle donne pour que les Anglais ne deviennent pas les seuls propriétaires de ce commerce, ce qui arrivera néanmoins tôt ou tard s'ils parviennent à obtenir que leurs vaisseaux ne seront visités que dans les ports espagnols, et que l'Espagne soit contrainte, pour faire la paix avec eux, de renouveler le privilège du vaisseau de permission qu'ils ont eu pendant longtemps, et qu'elle leur accorde, outre cela, quelque terrain de plus pour leur servir de sûreté contre les nouvelles difficultés que l'Espagne pourra leur faire un jour.

Après avoir traité les articles ci-dessus, il ne me reste qu'à parler du nombre des habitants de la France et à quoi on croit qu'il peut monter aujourd'hui, sans rien outrer ni pour ni contre. Au commencement du siècle, en l'année 1701, il fut fait un dénombrement de tous les sujets du royaume à cause de la dîme royale que le maréchal de Vauban voulait établir. On trouva que la France avait alors 19 millions d'habitants. Le nombre en a beaucoup diminué jusqu'à l'année 1715 que mourut Louis XIV à cause des pertes considérables que la France fit pendant une guerre de treize années de suite, très malheureuse, qu'elle eut pour la monarchie d'Espagne, de la mauvaise année 1709



qui, par le manque de bon pain et la mauvaise qualité du peu qu'on en avait dans les provinces, fit mourir quantité de gens de la campagne. Depuis 1720 jusqu'à la guerre de 1733, on compte que la France s'est repeuplée, mais il s'en faut encore que le même nombre d'habitants s'y trouve que lors du dénombrement du commencement du siècle. On estime que, s'il y a actuellement dans le royaume 17 à 18 millions d'habitants, que c'est tout au plus. Encore en doute-t-on, vu le dépeuplement des provinces depuis trois années surtout, mais on prétend que les villes ont augmenté, et c'est pour cette raison que la levée de 30,000 hommes de milices, qui a été ordonnée en dernier lieu, doit se faire par préférence dans les villes, et que ce ne sera que parce qu'elles ne pourront fournir le nombre qu'on doit y lever qu'on prendra le surplus à la campagne.

La cour a ordonné sous main et avec un très grand secret pour qu'on fit un dénombrement par tout le royaume du nombre de jeunes hommes non mariés, qu'on appelle garçons, et qui sont en âge de tirer au sort pour être miliciens. On a trouvé qu'il y en avait 432,000 pendant l'année 1742 qui vient de finir. J'ai trouvé le moyen de savoir cela de très bon lieu, et je suis peut-être le seul des ministres étrangers qui le sache.

APPENDICE 3 DU CHAPITRE III.

Première lettre de l'Électeur de Bavière au cardinal de Fleury après la mort de l'Empereur.

Charles-Albert à Fleury (1).

A Munich, le 29e octobre 1740.

Le grand événement qui fait aujourd'hui l'attention de toute l'Europe était préparé sans doute depuis longtemps par la Providence pour éterniser le règne de Sa Majesté Très Chrétienne et servir à la gloire d'un ministère que Votre Éminence a rempli jusqu'à présent avec tant de sagesse et de prudence. Vous êtes trop éclairé pour ne pas voir du premier coup d'œil toutes les suites heureuses qui peuvent résulter

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

de ce même événement pour faire jouir chacun de ce qui lui appartient, et pour rétablir par là, parmi le chef et les membres de l'Empire, ce juste équilibre auquel la France, comme protectrice de la liberté germanique, a travaillé si longtemps comme au seul moyen de la garantir du danger de succomber sous un chef trop puissant.

Votre Éminence est informée de la solidité de mes droits, fondés sur les dispositions des ancêtres du feu empereur Charles VI, qui lui ont tellement lié les mains qu'il n'était plus en son pouvoir d'y déroger par une nouvelle Pragmatique et ordre de succession. Le Roi a eu pour moi la bonté de faire connaître à l'Empereur, par le canal de Votre Éminence, combien Sa Majesté désirerait que mes prétentions fussent éclaircies pour obvier aux suites que ce différend pourrait avoir. Pour réponse, on s'est vanté, de la part de la cour de Vienne, de faire voir l'invalidité de mes prétentions par des preuves invincibles qu'on a promis d'envoyer à Votre Éminence. Non seulement elles n'ont jamais paru, nonobstant vos instances réitérées, mais la cour de Vienne m'a refusé constamment la communication de l'original du testament de Ferdinand I[er], et avec d'autant plus d'injustice que c'est un instrument commun à mon égard, puisqu'il contient la substitution en vertu de laquelle je dois succéder, en qualité de descendant en droite ligne de la fille aînée dudit empereur Ferdinand I[er], à tous les États qu'il a possédés, au défaut des mâles. Sans aucun égard à mon droit incontestable, la grande-duchesse de Toscane, d'abord après la mort de l'Empereur, a pris le titre de reine de Hongrie et de Bohême, et, en qualité de souveraine de tous les États héréditaires, s'est fait prêter le serment.

Malheureusement, je ne me vois point en état d'opposer à cette usurpation d'autres armes que celles des faibles, c'est-à-dire de protester contre tout ce qui pourrait être fait à mon préjudice, comme j'ai ordonné à mon ministre de le faire et de se retirer. Cette démarche sera suivie d'un manifeste que j'enverrai à Votre Éminence pour le communiquer au Roi.

Si j'avais pu me maintenir dans l'état de force où je me suis trouvé par l'assistance de Sa Majesté Très Chrétienne il y a quelques années, la cour de Vienne aurait sans doute fait plus d'attention à moi et aurait cherché à s'accommoder à quel prix que ce fût, mais la même protection et le même appui que j'ai eu alors, je l'ai encore, et je n'ai jamais compté plus fortement sur les bontés et les secours du Roi que dans le moment présent, où il ne tient plus qu'à Sa Majesté de me procurer toute la justice et tous les avantages qu'Elle m'a promis.

Inviolable observateur de ses anciens engagements, le Roi n'a garanti la Sanction Pragmatique qu'en autant qu'elle ne préjudicierait à personne, ainsi que l'Empereur en avait assuré non seulement Sa Majesté, mais presque toute l'Europe. Le Roi devait y ajouter foi d'au-



tant plus facilement qu'il ne pouvait point s'attendre qu'on voulût lui en imposer, et qu'on osât lui demander de dépouiller de ses justes droits une Maison attachée à sa couronne autant par son affection et sa fidélité inébranlables que par les liens du sang.

Sa Majesté étant donc en pleine liberté d'accomplir ses engagements à mon égard, j'espère et je l'en supplie qu'Elle voudra bien commencer par donner ses ordres à son ambassadeur à Vienne de représenter à cette cour la nécessité de me faire justice et qu'en attendant il ne fasse aucune démarche qui puisse préjudicier en rien aux droits de ma Maison. J'assure Votre Éminence qu'en prenant ce parti Elle coupera court à tous les subterfuges de la cour de Vienne, et que vous l'obligerez à la fin à en venir sur mes droits à un éclaircissement que vous n'en avez jamais pu obtenir.

A l'égard du vicariat de l'Empire, ouvert par la mort de l'Empereur, je dois informer Votre Éminence que, l'an 1724, lorsque le premier traité d'union fut conclu entre feu l'Électeur, mon père, de glorieuse mémoire, et l'Électeur Palatin, présentement régnant, afin de ne laisser aucune semence de division entre nos Maisons, ce grand différend par rapport au vicariat fut réglé de façon que, le cas arrivant, elles l'exerceraient conjointement dans l'étendue des pays prescrite par la Bulle d'or. C'est donc sur ce pied que l'Électeur Palatin et moi allons entrer en fonction et nous ne manquerons pas d'en donner part à Sa Majesté.

Le Roi peut être bien assuré qu'en mon particulier je n'aurai rien plus à cœur que d'entretenir, entre Sa Majesté et le corps germanique, la plus parfaite intelligence et de lui témoigner toutes les attentions qu'Elle peut attendre d'un prince qui lui est aussi parfaitement attaché que moi.

Pour ménager les moments précieux de Votre Éminence et pour ne la point fatiguer par une plus ample lettre, Elle trouvera bon que je me remette, pour les autres matières dont j'aurais encore à l'entretenir, à ce que le prince de Grimberghen aura l'honneur de lui dire de ma part, et que je me borne ici à renouveler à Votre Éminence les assurances de mon entière confiance en son amitié et aux bons offices qu'Elle voudra bien me rendre auprès du Roi dans la plus importante occasion de ma vie. J'y compte d'autant plus sûrement que Votre Éminence a toujours reconnu que les intérêts du Roi sont inséparables des miens.

Rien ne pourra égaler ma vive reconnaissance que le parfait et tendre attachement avec lequel je suis, Monsieur, de Votre Éminence,

Très affectueux serviteur,
CHARLES-ALBERT.



APPENDICE 4 DU CHAPITRE III.

Second mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury sur les moyens à employer à l'occasion de l'élection d'un roi des Romains, du 2 décembre 1740 (1), *par M. Blondel* (*Extrait*).

Aussitôt que les lettres en forme de notification de la mort de l'Empereur de la part de l'Archiduchesse seront parvenues au Roi, Sa Majesté y répondra sans doute conformément à ses engagements du traité de Vienne.

En attendant, il semble qu'Elle ne peut trop donner à connaître par ses ministres au dehors que ce défaut de formalité n'empêche pas qu'Elle ne soit fermement résolue de tenir ses engagements sur l'indivisibilité de la Succession d'Autriche, et qu'Elle ne tolérera jamais qu'il en soit distrait la moindre partie, non pas même pour les titres directement ou indirectement, autant et aussi longtemps que l'Archiduchesse remplira ses engagements à son égard et continuera avec la même sincérité et réciprocité l'amitié qu'Elle lui porte.

..... On n'envisage que ces deux candidats (les Électeurs de Saxe et Bavière) pour la couronne impériale, mais on doute que la Saxe et que l'Électeur de Bavière soient en état de la soutenir. L'Électeur de Saxe est un prince mol, paresseux, qui passe sa vie en robe de chambre dans sa chambre avec l'Électrice et quelques commères marchandes avec lesquelles l'Électrice travaille et s'amuse de toutes les tracasseries qu'il y a dans la ville soit de galanterie, de jalousie et d'ambition. [Je tiens ces éclaircissements d'une marchande de Mannheim, nommée la Tiriard, qui habite six mois cette ville, et les six autres de l'année à Dresde. C'est elle qui a été chargée du trousseau et de la layette de la reine des Deux-Siciles et qui fait venir de Paris toutes les nouveautés pour l'Électrice, avec laquelle elle passe familièrement les journées et travaille avec elle.] L'Électeur se fait un plaisir de laisser au comte de Brühl la représentation de souverain et lui en fournit tous les moyens, surtout pour le passage des princes et des étrangers. Depuis la mort de son père, il n'a point thésaurisé. Il a peu de troupes bien armées.

---

(1) Tiré du II[e] volume des *Remarques et anecdotes politiques*, par M. Blondel. Bibl. nat., vol. 350. Nouvelles acquisitions françaises.



point exercées, sans discipline. Le soldat saxon est bien fait, blond, mol, et ne ferait pas deux marches de suite ou un bivouac, après lequel il ne lui survint la fièvre.

Le comte de Brühl a toute sa confiance, que ce dernier entretient en ne permettant à qui que ce soit, même aux ministres des départements, d'approcher de son maître ou de lui rendre compte en sa présence. D'ailleurs ce ministre ayant la direction du corps évangélique, qui lui vaut 500,000 livres de rente, il n'aura garde de se faire catholique; ainsi il serait exclu des conférences impériales dans lesquelles les autres ministres pourraient lui porter préjudice et même le culbuter. Ainsi il n'est pas croyable qu'il détermine son prince à se porter candidat pour être élu empereur, tant par la connaissance qu'il a du caractère de son maître que pour son propre intérêt. On croit donc qu'il ne profitera de cette conjoncture que pour tâcher d'augmenter ses possessions aux dépens de la Maison d'Autriche, et, pour cet effet, il est probable qu'il engagera aisément sa voix en faveur de l'Électeur de Bavière.

Il est à craindre qu'on ne trouve beaucoup d'obstacles pour élire l'Électeur de Bavière empereur. Ce prince a une grande ambition, mais il ne paraît pas qu'il ait les moyens de parvenir; outre que ses revenus sont médiocres, il est endetté de plus de 40 millions. A l'extérieur, il paraît à sa cour une grande économie, mais, dans l'intérieur, il s'y fait une dépense énorme par la prodigalité qu'il fait à ses maîtresses et le peu d'attention qu'il donne au recouvrement de ses revenus. Quand on lui apporte 100,000 écus et qu'il les voit, il croit qu'il va faire la conquête du monde, et, s'il est flatté du secours de la France, cela augmentera les chimères qu'il a dans la tête pour envahir les trois quarts de la Succession d'Autriche. Il se fonde sur le testament de l'empereur Frédéric Ier (1), dont il prétend avoir une copie exacte. C'est une friponnerie que lui a faite un nommé Freytack, lequel, lui ayant fait accroire qu'il avait tout accès dans la chancellerie d'Empire et dans les archives autrichiennes, lui promit, moyennant 50,000 livres et le remboursement des frais du séjour qu'il ferait à Vienne, de parvenir à avoir une copie littérale dudit testament. Effectivement, après deux ans de séjour, il parvint à en avoir une copie dans laquelle il inséra les phrases nécessaires pour donner un droit positif à la Maison de Bavière. C'est sur cette pièce, dont il ignore la fausseté, qu'il fonde ses espérances et son ambition et qu'il a toujours marqué au Roi qu'il avait des droits très fondés sur la succession autrichienne sans avoir jamais communiqué à Sa Majesté cette pièce, parce que l'escroc qui l'a

(1) *Sic.*



fournie lui a recommandé de la tenir très secrète jusqu'au moment où il serait nécessaire de la manifester, attendu qu'on pourrait découvrir le canal par lequel elle lui serait parvenue, ce qui coûterait la vie à plusieurs chancellistes qu'il avait gagnés pour la lui communiquer.

Il est à examiner si les troupes bavaroises actuelles montent à 3,000 hommes, car l'Électeur a fourni à l'Empereur, pour la guerre de Hongrie qui vient de finir, 10,000 hommes dont il n'en est revenu que 1,500 en Bavière. (Je tiens tous ces détails d'un militaire bavarois.)

Le maréchal Terring, qui est grand-maître d'artillerie, a fait fondre nombre de canons aux armes de l'Électeur et aux siennes, mais il est certain qu'il n'y a ni affûts, ni ustensiles pour cette artillerie. L'arsenal paraît assez bien garni en apparence, mais toutes les armes sont vieilles, de différents calibres et peu en état de servir, et la réparation coûtera presque autant que si on en achetait de neuves. Ainsi il faut compter que tous les frais de l'élection seront aux dépens du Roi, et que le soutien et l'agrandissement de ce prince coûteront infiniment à la France.

Ces notions doivent être examinées et approfondies scrupuleusement pour ne pas faire de fausses démarches et faire des entreprises au-dessus des forces, car, s'il y a de la réalité dans les rapports ci-dessus, il serait ruineux pour la France de porter et de soutenir pour la couronne impériale l'Électeur de Bavière et l'Électeur de Saxe, et, malgré tous les avantages pour la France détaillés dans le premier mémoire, Sa Majesté trouvera peut-être préférable de concourir à l'élection du Grand-Duc, pour lequel on peut convenir, avec la reine de Hongrie, d'arrangements convenables et satisfaisants, soit pour la Saxe, soit pour la Bavière et même pour la couronne de France, parce qu'autrement il en résultera nécessairement une guerre dans laquelle il faudra que le Roi prenne part, ou des frais immenses et le reproche universel de toute l'Europe qu'il a manqué aux engagements qu'il a pris par le traité solennel de Vienne avec la Maison d'Autriche, ce qui ne peut manquer de décréditer une grande puissance.



APPENDICE 5 DU CHAPITRE III.

Mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury, en janvier 1741, lorsqu'il voulut bien demander à M. de Chavigny son avis sur la conduite à tenir à l'occasion de la mort imprévue de l'empereur Charles VI (1).

Quelque opposition que j'aie eu ordre de faire, et quasi tambour battant, au progrès de la Pragmatique Sanction, lors de mon séjour en Allemagne, j'ai toujours pensé que ce que l'on en faisait et que ce que l'on devait faire ne pouvait être à d'autre fin que celle que l'on a obtenue avec l'applaudissement public dans la dernière pacification de Vienne.

Lorsque la France n'a pu se dispenser de se déclarer hautement, à l'occasion des bruits qui se répandirent de toutes parts d'un dessein formé de procéder à l'élection d'un roi des Romains dans la personne du duc de Lorraine, le motif qu'elle a allégué, pour rendre plus légitime et plus populaire son opposition, fut la juste crainte de voir la couronne impériale réunie avec la monarchie autrichienne sur la tête d'un prince situé au milieu de nos frontières.

Je partirai de là parce qu'en effet j'en suis parti plus d'une fois pour diriger toutes mes réflexions, quelque faibles qu'elles fussent, à la vue d'un système qui fût fondé sur la justice et sur la possibilité, lors de la vacance du trône impérial. Il s'ensuit donc que l'acquisition importante de la Lorraine a fait cesser le motif apparent de l'opposition, que, tout pesé au poids du sanctuaire, le Roi n'a désormais point d'intérêt propre et direct à l'ouverture de la Succession de la Maison d'Autriche, si ce n'est celui qui doit résulter du soin qui appartient à sa couronne de veiller et de coopérer éminemment au maintien ou au rétablissement de l'ordre public, soit au dedans soit au dehors de l'Empire.

La France, il est vrai, a simplement concouru à la garantie de la Pragmatique Sanction. Elle n'a pas prétendu, pour reconnaître cet établissement, exclure les droits d'un tiers, préjudicier aux constitutions, aux libertés et aux privilèges des différents États qui composent la monarchie autrichienne.

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 396. Aff. étrang.

Quelques mesures que la cour de Vienne ait entassées les unes sur les autres pour cimenter l'ouvrage de la Pragmatique, il n'a pas été dans sa toute-puissance d'abolir d'une part l'effet rétroactif des pactes et des dispositions antérieurs de la Maison d'Autriche soit avec celle d'Espagne, soit avec celle de Bavière, et de l'autre les lois fondamentales de la Hongrie reconnues et avouées dans la dernière Diète qui s'est tenue, si je ne me trompe, du temps de l'empereur Joseph.

Ces circonstances, avec la considération personnelle de l'Électeur de Bavière, ont convié la France non à prendre la défense ouverte de ses prétentions, mais à les tenir comme en dépôt jusques à ce que le moment fût venu de les faire éclore et de lui ménager une composition convenable.

On a pu prévoir, sans être prophète, que, dans la position visible de l'Europe, le prince appelé à la Succession d'Autriche et conséquemment à la couronne impériale ne pourrait y atteindre et y arriver de plein saut à moins qu'il ne fût tout à fait assuré de l'aveu de la France, que difficilement pourrait-il se dispenser de capituler avec l'Électeur de Bavière, de captiver son concours et celui des princes ses confédérés.

Je n'ai pas eu, jusques ici, assez de connaissance des droits de l'Électeur de Bavière pour discuter s'ils sont plus ou moins bien fondés, mais il est vrai de dire qu'ils paraissent assez présageux, en ce que, bien loin d'y avoir dérogé directement ou indirectement, il n'a perdu aucune occasion d'en prendre date, enfin qu'il y a si heureusement pour lui accoutumé l'Empire et presque toute l'Europe qu'il ne paraitra pas nouveau et étrange que la France prenne le soin de les protéger même ouvertement.

Il a été plus d'une fois question entre l'Électeur de Bavière et moi, mais par manière d'acquit, de ses prétentions et du moment le plus propre à les faire valoir, mais tout bien considéré sans conclure rien de précis, sinon qu'il fallait une royauté, que l'Électeur son père l'avait échappée, nonobstant les efforts que fit Louis XIV pour lui procurer celle de Sicile ou de Sardaigne, que pour lui il ne s'en laisserait jamais détacher et que ce ne serait qu'à ce prix qu'il entendrait à une composition amiable.

Le comte de Terring a fait un jour avec moi des châteaux en Espagne sur la possibilité de remettre sur le tapis un vieux projet de réunir à la Bavière des villes libres de la Souabe et de la Franconie, avec la supériorité territoriale de quelques évêchés qui sont enclavés ou contigus à l'Électorat, et d'en former un royaume à l'instar de la Bohême, supposé que l'on ne voulût pas toucher à l'indivisibilité de la Pragmatique Sanction.

Ce ne pouvait être pour lors, comme aujourd'hui, que de pures spé-



culations, car pour peu qu'on les examine de sang-froid, qu'on les rapproche de l'ordre naturel des choses, il ne serait pas facile de les concilier avec la justice et la possibilité. Ce seraient des partis violents et qui ne pourraient naître que d'une confusion totale. Ce n'est pourtant pas qu'ils fussent sans exemple dans l'Empire. La paix de Westphalie n'en fournit que trop, au grand préjudice de la catholicité. La Maison d'Autriche n'eut point de honte, pour sauver l'hérédité de la Bohême, de revêtir les protestants des dépouilles de l'Église et de leur sacrifier, toute la première, la sécularisation des plus grands évêchés d'Allemagne.

A Dieu ne plaise que l'on fût obligé de chercher, dans une confusion dont on ne sait ce qui pourrait arriver, la satisfaction de l'Électeur de Bavière, mais plutôt dans un système de justice et de possibilité. Sur ce fondement, je n'estimerais point qu'il fût impraticable, surtout à la vue d'une aussi grande révolution que celle qui procède naturellement de la translation subite de la Maison d'Autriche dans celle de Lorraine.

Ce n'est pas l'affaire d'un jour d'accoutumer à un nouveau maître des États si dispersés, dont les affections sont mal assurées. C'est quasi une nouvelle fondation à faire et qui ne peut prendre sa première consistance que d'une élection libre et unanime à la couronne impériale.

Mais, en même temps que la France ne saurait être trop scrupuleuse sur tout ce qui pourrait donner lieu au moindre soupçon qu'elle voulût séparer la couronne impériale de l'héritage de la Maison d'Autriche et, par conséquent, subvertir tout d'un temps le système actuel de l'Empire et l'équilibre de l'Europe, il n'est pas dit pour cela qu'elle se dispense d'éloigner, mais imperceptiblement, le but et l'effet de la Pragmatique Sanction.

La Maison d'Autriche, en se perpétuant dans celle de Lorraine, ne peut se conserver dans son entier qu'elle ne s'accroisse, et l'accroissement d'une puissance rivale ne peut être qu'en diminution de la nôtre, car l'une des deux, pour paraître ne rien perdre du sien, diminue néanmoins lorsqu'elle permet que l'autre emporte ou attire à elle plus qu'il ne conviendrait à notre prépondérance. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai pensé, avec quelques-uns plus éclairés et plus avisés que moi, que ce grand corps d'États réunis avec l'Empire sur une même tête, croissant d'âge et de vigueur, il ne serait point impossible d'y établir à la longue une uniformité de gouvernement qui le rendrait plus formidable qu'il ne le paraît encore.

Une des plus fortes digues que peut-être l'on pourrait opposer légitimement à la perpétuité de la puissance autrichienne serait la protection réelle des libertés et des constitutions germaniques, mais elles ne



reprendront une vraie force que lorsqu'elles seront raffermies contre les entreprises injustes et continuelles du Conseil aulique. Le moment de l'élection semblerait favorable pour y pourvoir suffisamment.

Lorsque les Électeurs ont continué la dignité suprême dans une même Maison, ils lui ont fourni tous les moyens que la succession du temps accumule pour s'élever au grand préjudice des droits et des libertés des États. Elle ne s'est pas plutôt vue affermie sur le trône que, pour s'y perpétuer et n'y être point contredite, elle n'a rien négligé pour les diviser entre eux, les abaisser et les détruire les uns par les autres.

Quelque soin que les Électeurs aient voulu prendre dans les capitulations et même dans la dernière, elles condamnent bien la conduite des empereurs qui ont précédé, mais elles ne préviennent point et les garantissent encore moins contre les entreprises du successeur.

Ce n'est pas une question, parmi les princes de l'Empire tant soit peu éclairés ou bien conseillés, si le droit de manutention est une suite nécessaire de la garantie de la paix de Westphalie. Toute démarche qui partira immédiatement de ce principe sera applaudie avec reconnaissance de la plus saine partie de l'Empire.

Il siéra bien au Roi, garant et manutenteur des libertés de l'Empire, de pressentir les Électeurs, de communiquer avec ceux qui seront plus capables de sa confiance, de leur faire comprendre que, s'étant mis hors d'état de changer de mains le pouvoir suprême, le leur s'est borné à une capitulation et à exiger un serment du nouvel empereur, qui n'est plus regardé que comme une cérémonie qui ne l'engage à rien, que, quelques précautions qu'ils fussent disposés à prendre aujourd'hui, elles auraient le même sort que les précédentes si l'on ne jetait pas, dans la prochaine élection, de solides fondements de la réformation réelle des griefs politiques et civils pour renouveler le système de l'Empire et le rassurer contre toute atteinte dans une Diète libre et générale qui devrait s'en suivre.

On n'a que trop éprouvé, dans l'exécution immédiate de la paix de Westphalie et dans la Diète dont elle fut suivie, que, pour avoir remédié au mal on ne l'avait pas guéri radicalement, parce qu'aussi longtemps que les empereurs disposeront à leur gré de la justice, les Diètes en général et les États en particulier retomberont toujours dans leur première bassesse.

Quelque assoupis que les princes de l'Empire aient paru être jusques ici, je ne suis pas persuadé que l'événement du jour et ses conséquences ne puissent, avec le soin que l'on y apporterait, les réveiller et les réunir à des conseils fermes et utiles. Nous avons vu, dans l'affaire de l'administration provisionnelle de Mecklembourg, qu'il ne fut pas si difficile de les remuer et de les élever contre cette entreprise, en



sorte que la cour de Vienne fut obligée, après diverses tentatives, de s'en départir et de donner à cette administration une autre forme qui, pour être moins choquante, est néanmoins encore bien éloignée de l'esprit et de la lettre de la paix de Westphalie.

Le point essentiel pour resserrer dans des bornes plus étroites la juridiction des empereurs est qu'il ne soit plus dans leur puissance d'usurper une connaissance arbitraire des causes les plus importantes, mais qu'elles soient jugées avec l'avis des Électeurs et des princes. Tant que le pouvoir exécutif n'est pas limité et subordonné à la législature générale, les uns et les autres cessent volontairement de participer, ainsi qu'il leur appartient, à l'autorité de même qu'à la majesté de l'Empire. Ils sont peu utiles à eux-mêmes, et, la plupart du temps, peu ou point de fond à faire sur leur confédération soit au dedans soit au dehors de l'Empire.

J'ai communiqué souvent et confidemment sur ces mêmes principes avec plusieurs des princes catholiques et protestants. Tous sont demeurés d'accord avec moi que le passage de la couronne d'une Maison impériale dans une autre devait être, ou jamais, l'époque de la réformation de leurs griefs ou du raffermissement de leurs droits. Le détail des griefs qui peuvent exciter le plus l'attention du Roi, de même que le choix des moyens pour les redresser, demande un ouvrage à part. Encore ne pourrait-on bien trouver les points fixes que dans une communication concertée avec ceux des princes qui peuvent être le plus touchés de se délivrer de l'oppression où la succession des temps et des empereurs les a mis. Aussi me renfermerai-je, pour cette fois, dans une première ébauche qui, toute imparfaite qu'elle soit, indique pourtant de grands objets et qui n'auraient rien, selon moi, d'incompatible avec un système fondé sur la justice et la possibilité.

Aussitôt que le Roi aura ouvert à l'Empire ses entrailles, si je puis me servir de cette expression, en sorte qu'amis ou ennemis touchent également au doigt et à l'œil l'intention sincère et absolue de ne vouloir point entreprendre sur l'élection, encore moins sur la Pragmatique, Sa Majesté devient le libérateur de l'Empire et l'arbitre du dénouement de la scène qui va s'ouvrir.

Il est bien difficile que, dans l'intervalle, il ne s'élève, soit au dedans, soit au dehors de l'Empire, des mouvements qui mettront Sa Majesté dans le cas de préluder par la voie de conciliation, d'agir par celle de son autorité, et, si l'une et l'autre ne suffisent pas, d'employer les démonstrations et même les moyens qui appartiennent à une grande couronne pour réduire à la raison aucun de ceux qu'il sera de l'ordre public d'y réduire, et l'ordre public se trouvera toujours dans celui de sa justice et de sa puissance.

C'est par cette gradation, si je ne m'éblouis pas trop de mon opi-



nion, que le Roi se trouvera insensiblement dans l'état qu'il faut pour faire à chacun sa condition, et, dès lors, il n'en peut naître que des arrangements, soit au dedans, soit au dehors de l'Empire, qui tendent à la diminution de la puissance autrichienne, et qui, par conséquent, garantissent la France contre ce qu'elle pourrait avoir lieu de craindre du but et de l'effet de la Pragmatique Sanction.

Telles sont, en général, les premières idées qui m'ont le plus frappé sur le grand événement du jour depuis la pacification de Vienne. On dit volontiers, et je le pense tout le premier, qu'il est aisé de concevoir de grands desseins, qu'il est agréable d'en parler, que l'exécution, lorsqu'il faut y venir, n'en est pas toujours si facile et si praticable; mais, comme un État n'a plus ou moins de forces que par comparaison avec ses voisins, je ne crains pas d'avancer, sur le peu de connaissance que j'ai de leur constitution actuelle, que la France ne fut jamais plus susceptible de toutes les mesures et de tous les expédients qui peuvent la conduire à de grandes fins aussi longtemps qu'elle paraîtra invariable dans les principes qui lui ont attiré la confiance de la plus grande partie de l'Europe.

Louis XIV ne s'est point trouvé dans un si haut degré de cette puissance relative. La France, il est vrai, jusques à la longue et rude guerre dont nous nous ressentons et nous ressentirons encore longtemps (1), la France, dis-je, était foncièrement et à tous égards plus en force, mais ses ennemis et ses envieux étaient aussi plus entiers qu'ils ne le sont aujourd'hui, et mieux unis qu'il n'y a lieu de craindre qu'ils le soient désormais, ce qui reviendrait au même mais avec cette différence qu'une puissance intrinsèque, si je puis m'exprimer ainsi, peut entreprendre bien des choses qu'une puissance relative ne pourrait tenter ou hasarder sans un danger évident.

---

(1) La guerre de la Succession d'Espagne.

APPENDICE 1 DU CHAPITRE IV.

Fleury découvre au roi d'Espagne et à l'Électeur de Bavière ses premiers projets.

Fleury à Philippe V (1).

Issy, 24 novembre 1740.

Sire,

Vos Majestés doivent être bien assurées que le Roi, leur neveu, n'eût pas attendu les lettres du 3 de ce mois, dont il leur a plu de m'honorer, pour tâcher de procurer au Sérénissime Infant don Philippe quelque portion de la succession de l'Empereur s'il y avait eu quelque apparence d'y réussir dans le moment présent. J'ai cru qu'il était bon d'exposer à Vos Majestés, par un mémoire séparé, la situation actuelle de toute l'Europe pour la leur mettre devant les yeux afin qu'Elles puissent juger Elles-mêmes des obstacles qui s'opposent au succès de leurs vues et qui ne nous tiennent pas moins à cœur qu'à Vos Majestés. Je prends la liberté de les supplier de tenir ce mémoire secret et Elles en connaissent l'importance par rapport à toutes les puissances dont il y est question, dont je développe le caractère et les desseins cachés. Elles ne pourraient que nous en savoir très mauvais gré, et il serait très dangereux qu'elles en eussent la moindre connaissance.

Si les prétentions de l'Électeur de Bavière eussent eu quelque fondement, nous les eussions soutenues, et on aurait pu trouver dans ce démembrement de la succession de l'Empereur quelque ouverture pour en profiter en faveur du Sérénissime Infant, mais Vos Majestés auront appris ce qui s'est passé à Vienne sur cela et qu'il est clair, par le testament de Ferdinand Ier, que la Maison de Bavière n'a aucun droit à la succession autrichienne.

Il ne nous reste donc de ressource apparente que dans l'élection d'un empereur, qui peut donner lieu à des divisions entre les Électeurs et en même temps à quelque négociation avec celui qui sera élu en faveur du Sérénissime Infant.

Tout dépendra du roi de Prusse, et il est le seul qui puisse traverser

(1) Correspondance d'Espagne. Vol. 462. Aff. étrang.



le Grand-Duc. S'il veut agir de concert avec nous, on pourra espérer quelque succès, et j'attends sa réponse à celle que je lui ai faite à une de ses lettres par laquelle il me demandait mon avis sur l'événement de la mort de l'Empereur.

J'ai fait dire aussi à l'Électeur de Bavière qu'il mît tout en œuvre pour mettre ce prince dans ses intérêts, et qu'il se servît pour cela de tous les moyens qui seront en son pouvoir.

Nous avons les mains liées sur la Pragmatique et, quand nous n'y eussions pas été engagés déjà par le traité de Vienne, je ne sais si nous n'y eussions pas été forcés pour éviter une guerre générale qui n'eût pas été moins dangereuse pour l'Espagne que pour nous.

Vos Majestés savent les dépenses que nous coûtent nos escadres et celles que nous préparons encore pour la campagne prochaine, surtout dans la cherté excessive des vivres et de toutes les munitions nécessaires pour ces armements.

Mais ce qui nous touche encore de plus près est la misère affreuse de nos provinces, causée par la disette des blés et de tous les grains pour leur subsistance. Le principal devoir d'un Roi est le soulagement de ses sujets, et, outre les secours immenses que nous sommes obligés de leur donner, Vos Majestés peuvent juger aisément des grandes diminutions que la misère des peuples apporte au recouvrement des impositions. Toutes ces réflexions sont tristes, et il n'y a qu'à Vos Majestés à qui nous en devions faire la confidence, mais Elles en jugeront pour décider si nous sommes en état de soutenir une guerre générale contre toute l'Europe et si nous devons nous y exposer. Si Dieu nous favorisait d'une bonne récolte prochaine, peut-être parlerions-nous autrement. Je suis, etc.

A la Reine.

Madame,

Votre Majesté verra, par ce que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté Catholique et le mémoire ci-joint, que nous ne lui cachons rien de ce qui est et doit être le plus caché aux autres. Je me flatte qu'Elle y verra la droiture des intentions du Roi, son neveu, et l'ouverture entière de son cœur. Ce qui l'afflige le plus est de ne pouvoir profiter de l'occasion présente pour établir le Sérénissime Infant, son gendre, mais l'Europe est dans une si grande crise qu'il est impossible qu'il n'arrive quelque changement avantageux pour nos vues communes. Il sera bon de s'y préparer par avance et se tenir prêts à tout événement. Je supplie Votre Majesté d'être persuadée de mon attention à en profiter et du profond respect avec lequel je suis, etc..



Mémoire.

Dans le moment qu'on apprit la mort de l'Empereur, toutes les puissances commencèrent à montrer la crainte qu'elles avaient que la France ne profitât de cet événement, et on sait que les Hollandais commencèrent par ordonner à tous les officiers de leurs troupes de se rendre à leurs corps et donnèrent aussi tous les soins les plus pressants pour envoyer aux places de la barrière les munitions de guerre et de bouche dont elles pouvaient avoir besoin. Le commandant même de Menin, soit par ordre de ses supérieurs ou de son propre mouvement, fit lâcher les écluses et inonda tout le pays comme si nous étions déjà à ses portes.

L'Angleterre, de son côté, fit assurer la Grande-Duchesse de tous les secours dont Elle pourrait avoir besoin et qu'elle maintiendrait de toutes ses forces la Pragmatique du feu Empereur pour sa succession.

Le roi de Prusse, qui avait paru jusqu'à présent dans le dessein de s'unir avec nous, fit donner des assurances aux États Généraux qu'il soutiendrait la Pragmatique et qu'il était de l'intérêt de l'Allemagne d'avoir un chef qui fût en état d'entretenir la balance et de s'opposer à la trop grande puissance de la France.

Tous les princes d'Allemagne témoignèrent à la cour de Vienne d'être dans ce même esprit, et il paraît que la Grande-Duchesse possédera sans la moindre contradiction tous les États de la Maison d'Autriche.

Le roi de Sardaigne ne s'est point expliqué sous prétexte qu'il n'a point souscrit à la Pragmatique et attend, selon les apparences, quelque ouverture favorable pour ses intérêts et pour l'augmentation de ses États.

La Suède est trop divisée et trop pauvre pour pouvoir prendre quelque parti de hardiesse dans cet événement, et le roi de Danemark est à peu près dans la même situation.

La France, qui avait garanti dans le dernier traité de Vienne la Pragmatique, ne pouvait, sans montrer son ambition et manquer en même temps à sa parole, se dispenser de l'observer fidèlement, et la déclaration que le Roi en fit lui-même au prince de Liechtenstein lui a non seulement fait beaucoup d'honneur, mais a même calmé, du moins en apparence, les mouvements que causait en Europe la jalousie universelle contre l'excès de sa puissance. Si elle eût pris un autre parti, on eût vu dans l'instant toute l'Europe se liguer et s'armer contre elle.

Nous avons même tout lieu de croire qu'incessamment le Grand-Duc se démettra du duché de Toscane en faveur du prince Charles, son frère, qui épousera la seconde archiduchesse.



Dans cet état, je laisse à Leurs Majestés Catholiques à juger Elles-mêmes s'il y a la moindre apparence à démembrer quelque partie de la succession de l'Empereur en faveur du Sérénissime Infant don Philippe et si l'on pourrait espérer qu'un seul prince de l'Europe entrât dans ces vues pour s'y intéresser. Leurs Majestés Catholiques ne peuvent ignorer que la jalousie du roi de Sardaigne contre l'union des deux branches de Bourbon est si grande qu'il consentirait à s'unir avec la cour de Vienne plutôt que de souffrir que la cour d'Espagne augmentât son pouvoir en Italie. Il ne reste donc plus d'espérance que dans l'élection d'un empereur qui pourra peut-être exciter quelques troubles et quelques divisions dans l'Empire.

Le Grand-Duc est à la vérité peu aimé et encore moins estimé dans l'Allemagne, mais, dans l'esprit où l'on est d'opposer un chef qui puisse tenir tête à la France, il sera fort difficile d'empêcher qu'il ne soit élu empereur. Il aura pour lui l'Électeur de Hanovre qui y sacrifiera tout son crédit et son argent. Le roi de Pologne, Électeur de Saxe, s'est déjà expliqué en faveur du Grand-Duc et de la Pragmatique, supposé que l'Électeur de Bavière, sans le nommer pourtant, ne réussît pas à démembrer la succession. L'Électeur de Trèves est absolument dévoué et livré à la Maison d'Autriche. Sa Maison tient tout ce qu'elle a de l'Empereur, et il ne peut jamais se séparer de ses intérêts. L'Électeur de Mayence est un fort pauvre homme et n'a qu'un neveu qu'il voudrait faire comte de l'Empire et à qui il pût procurer des places qu'il ne peut attendre que de la cour de Vienne. Tout son chapitre lui est dévoué, et c'est à elle qu'il doit son électorat. Il y a donc tout sujet de croire que ces deux Électeurs ecclésiastiques seront favorables au Grand-Duc, et ces quatre suffrages sont déjà la moitié de ceux qui doivent contribuer à l'élection.

La Grande-Duchesse, comme reine de Bohême, voudra aussi donner sa voix, mais elle lui sera contestée parce qu'on dira qu'une femme ne peut tenir la place d'un Électeur qui, seul, peut donner son suffrage parce qu'il est appelé en cette qualité dans la Bulle d'or. Ce sera une matière de contestation, et la cour de Vienne n'oubliera rien pour la faire juger en faveur de la Grande-Duchesse.

Le roi de Prusse ne s'est point expliqué, et l'on ne peut savoir de quel côté il se rangera. Nous l'avons déjà fait sonder, et nous saurons bientôt ce qu'on en peut espérer. Quoiqu'il ait témoigné, depuis qu'il est sur le trône, une grande prévention en faveur de la France, nous ne pouvons nous y fier, et nous savons avec certitude qu'une de ses maximes principales est que la France est trop puissante et qu'on ne peut trop s'opposer à l'augmentation de son pouvoir. Il a des idées si singulières qu'on ne peut encore développer son caractère et qu'il est presque impossible de pénétrer ses vues secrètes.

L'Électeur de Bavière est le seul concurrent qui paraisse en état de disputer l'Empire, mais nous voyons par toutes les nouvelles étrangères qu'on le trouve trop faible pour être empereur et qu'il ne serait point en état de tenir tête aux Turcs ni à la France. C'est ainsi que l'on parle dans toute l'Allemagne, et le fait n'est, par malheur, que trop avéré.

Cependant nous ne pouvons jeter les yeux que sur ce prince pour opposer au Grand-Duc, et nous ne négligerons rien pour tâcher de gagner le roi de Prusse ou quelqu'un des Électeurs de Trèves et de Mayence. Nous avons commencé par jeter dans l'esprit du roi de Prusse des réflexions sur le despotisme que la Maison d'Autriche avait usurpé dans l'Empire, et qu'il était de son honneur et de son intérêt de faire redresser les griefs considérables que le corps germanique avait contre les derniers empereurs. Ce sont des obstacles qu'on tâchera de mettre en œuvre et d'en profiter pour traverser ou du moins embarrasser l'élection du Grand-Duc. Ce sont simplement des vues générales, et le temps seul pourra en découvrir l'utilité.

Fleury à Charles-Albert (1).

17 décembre 1740.

Je me flatte que M. le prince de Grimberghen m'aura justifié, auprès de Votre Altesse Électorale, sur le retardement de ma réponse à sa lettre du 29 octobre dernier et qu'Elle aura trouvé bon que j'eusse vu auparavant le cours que prendraient les affaires depuis la mort de l'Empereur, tant en Allemagne que dans les autres pays de l'Europe. Dès que nous eûmes appris la nouvelle de ce grand événement, les premières pensées du Roi se tournèrent du côté de Votre Altesse Électorale et sur le désir extrême que Sa Majesté avait de trouver une occasion favorable pour faire valoir les droits de sa Maison et pour la faire monter, s'il était possible, sur le trône impérial. Je ne répéterai point tout ce qui s'est passé au sujet du premier article, et ce fut avec une extrême peine que nous apprîmes l'impression qu'avait faite sur toutes les puissances de l'Europe la communication que la Grande-Duchesse fit donner à l'envoyé de Votre Altesse Électorale et aux autres ministres étrangers, qui sont à Vienne, du testament de Ferdinand Ier et des autres actes qui y ont rapport. Nous attendons sur cela le manifeste que Votre Altesse Électorale doit publier pour faire connaître que l'interprétation qu'on

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 90. Aff. étrang.

leur donne ne peut point préjudicier à ses droits et les laisse dans toute leur force. Je souhaite ardemment qu'il puisse produire cet effet, car Votre Altesse Électorale n'ignore pas combien toutes les cours sont dans une prévention contraire.

Ce qui a déterminé le Roi à assurer d'abord qu'il maintiendrait fidèlement les engagements qu'il avait contractés pour la Sanction Pragmatique, est, en premier lieu, que Sa Majesté ne pouvait s'en dispenser puisque son honneur et sa parole l'y obligeaient. Une seconde raison aussi forte est que l'Angleterre, la Hollande, le roi de Pologne, Électeur de Saxe, le roi de Sardaigne, aussi bien que le roi de Prusse, presque tous les autres princes d'Allemagne, se déclarèrent d'abord pour le maintien de cette Pragmatique, et que le roi de Prusse ajouta qu'il offrait toutes ses forces à la Grande-Duchesse contre ceux qui voudraient s'y opposer.

Il est très certain que, si le Roi avait pris un autre parti, il en fût résulté une guerre générale que nous n'étions pas en état de soutenir par l'espèce de famine où ce royaume est réduit depuis près de deux ans, ce qui a produit dans les provinces une misère affreuse ; mais notre déclaration est toujours conditionnelle, et, indépendamment que le préjudice d'un tiers est réservé de droit dans toutes les transactions les plus solennelles, Votre Altesse Électorale n'ignore pas que je m'en suis expliqué ainsi dans trois lettres au feu Empereur, et M. le prince de Liechtenstein n'en disconvient pas. Ses droits sont conservés dans leur entier par sa protestation, et, quand même Votre Altesse Électorale serait plus en force qu'Elle ne l'est pour les soutenir par la voie des armes, je doute que ce fût une voie plus efficace pour obtenir la justice qu'Elle demande.

Si Elle avait eu recours à ce moyen, il est presque sûr que non seulement la Grande-Duchesse aurait fait entrer dans ses États toutes les troupes qu'Elle avait en Allemagne mais qu'Elle aurait été secondée par celles de plusieurs autres puissances. Il n'y a pas lieu de douter aussi qu'en prenant ce parti Elle aurait perdu toute espérance d'être élue empereur et qu'on l'aurait regardée comme un prince qui aurait troublé le repos de toute l'Allemagne et qui aurait voulu monter par force sur le trône impérial ; au lieu qu'en se contentant de faire voir la justice de ses droits, personne ne peut le trouver mauvais, et que (*sic*) Votre Altesse Électorale préfère les voies de la douceur à toutes les autres dont Elle aurait pu se servir.

Il me paraît donc que toute son attention doit se tourner uniquement sur le trône impérial, et le Roi n'oubliera rien de son côté pour l'y faire monter. C'est donc sur cet article que je vais rassembler toutes mes réflexions afin que Votre Altesse Électorale puisse juger Elle-même ce qu'Elle doit y ajouter.



Je commencerai par lui confier que Sa Majesté nommera incessamment le comte de Belle-Isle pour aller voir tous les Électeurs et se rendre ensuite à Francfort pour l'élection. Votre Altesse Électorale connaît son talent, son esprit et même son zèle pour son service. Je suppose comme certain que les Électeurs de Cologne et Palatin ne peuvent lui refuser son suffrage. Ma première pensée avait été de gagner le roi de Prusse, et j'avais tout sujet de croire, par plusieurs lettres que j'avais reçues de lui et par ce que m'avait dit M. de Camas de sa part, que nous y trouverions beaucoup de facilité. Il y mettait à la vérité une condition à laquelle j'aurais craint que l'Électeur Palatin eût eu bien de la peine à se rendre, c'était de lui céder le duché de Berg en son entier ; mais je m'étais imaginé qu'en convenant secrètement de cet article on eût pu en différer l'exécution jusqu'après la mort de l'Électeur Palatin que nous sommes bien éloignés de désirer. Le prince de Sulzbach n'eût pas eu peut-être la même peine à y consentir pour acheter le repos et la sûreté de ses autres États, sans compter tous les plaisirs que Votre Altesse Électorale, devenue empereur, eût pu lui faire d'ailleurs.

J'avoue que ce projet m'avait infiniment flatté, mais je ne dois rien dissimuler à Votre Altesse Électorale, et je lui dois une confiance sans bornes. Le caractère du roi de Prusse me paraît si extraordinaire et si indéchiffrable que je ne puis deviner ni ce qu'il veut faire, ni ce qu'il pense. Il marche en Silésie, et on ne peut plus en douter. S'il a en vue de s'en saisir ou s'il le fait de concert avec la Grande-Duchesse, c'est une énigme impénétrable pour nous, et je ne puis que lui faire part sur cela de mes conjectures.

Il n'y a rien que le Grand-Duc ne sacrifie pour être Empereur, et il est échappé au roi de Prusse, dans une vivacité dont il n'est pas toujours maître, de dire que ce prince avait besoin d'une opération pour guérir tous ses maux et qu'il avait de la peine à s'y résoudre. Je ne répondrais pas donc qu'il n'eût consenti secrètement à l'invasion de la Silésie, comme si elle était contre son gré, et de protester solennellement contre cette violence. Par là, il croirait ne point donner d'atteinte à sa Pragmatique puisque ce ne serait pas une cession mais une force majeure qui lui aurait enlevé cette partie de la succession. Il aurait obtenu à ce prix le suffrage du roi de Prusse, lequel, joint à celui de l'Angleterre, des deux Électeurs ecclésiastiques dont il croit être assuré, de celui de Bohême qui est douteux et qu'il espérerait de faire valoir, et de celui de Saxe enfin qu'il se flatte de pouvoir obtenir, il est aisé de voir que le succès de son élection serait indubitable.

M. le prince de Liechstentein vint me trouver avant-hier, fort alarmé, ou réellement, ou en apparence si on l'a mis dans la confidence, pour implorer le secours du Roi contre cette entreprise. Je me contentai



de lui répondre qu'on ne voyait pas encore assez clair dans les projets du roi de Prusse pour nous déterminer à quelque chose de fixe et que, d'ailleurs, il savait bien que, pour rendre la garantie du Roi efficace, il lui manquait une condition essentielle qui était la ratification de l'Empire que le feu Empereur était obligé d'obtenir. Il ne parut pas content de ma réponse, mais j'y persistai avec fermeté. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir, mais ce qui fortifie mes conjectures est que le roi de Prusse a différé, sous divers prétextes, de donner audience aux marquis de Beauvau et de Valory, et que ce prince ne m'a donné aucun signe de vie depuis six semaines, malgré toutes les belles protestations qu'il m'avait fait faire par M. de Camas.

En supposant la réalité de ce projet, il faut voir quels obstacles on pourrait y apporter. Je ne doute pas que M. de Grimberghen n'ait prévenu Votre Altesse Électorale sur les ouvertures que je lui ai faites par rapport à l'Électeur de Saxe. Nous ne pouvons presque pas douter qu'il ne désire d'être empereur, et je le crois d'autant plus aisément que l'Électrice, son épouse, qui a beaucoup de pouvoir sur lui, le désire encore plus ardemment. Il envoie ici le comte Poniatowski sous prétexte de venir consulter ses maux et même d'aller aux eaux de Barèges. Un des conseillers de ce prince, que j'ai lieu de croire m'être fort attaché, l'accompagnera, et je verrai les propositions qu'ils auront à me faire. Ils sont tous deux très honnêtes gens et ont beaucoup d'esprit. Votre Altesse Électorale, par ses grandes lumières, devinera aisément quel pourra être le but de ce prince, et je ne veux point prévenir les réflexions qu'un sujet si important lui donnera lieu de faire. Son suffrage, joint aux trois autres dont Votre Altesse Électorale est apparemment assurée, ferait du moins un partage en supposant ce que j'ai dit ci-dessus.

Il reste à examiner si on pourrait négocier quelque chose avec les Électeurs de Mayence et de Trèves. Le premier a un neveu qu'il aime beaucoup et à qui il voudrait fort procurer un établissement convenable. Il faut avouer qu'il a déjà reçu de grands bienfaits du feu Empereur, et qu'il peut même en attendre encore d'autres de la Grande-Duchesse. De notre côté, nous ne pouvons lui offrir que de l'argent et nous ne l'épargnerons pas, s'il y est sensible. Je crois que Votre Altesse Électorale a plusieurs personnes dans ce chapitre dont les familles lui sont attachées, et je ne doute pas qu'Elle ne mette tout en œuvre.

A l'égard de l'Électeur de Trèves, sa famille est dévouée jusqu'à présent à la Maison d'Autriche, à qui elle doit tout son lustre et ses établissements. Il est vrai que l'évêque de Wurtzbourg était fort mécontent du feu Empereur, et que l'Électeur, son frère, avait aussi beaucoup de sujets de plaintes sur le peu d'égards qu'on avait eu pour



lui dans la dernière guerre. On dit qu'il est fort intéressé, et le cardinal de Schonborn l'est encore davantage. Ce sont des véhicules dont il faut tâcher de profiter, et Votre Altesse Électorale est plus à portée que nous de nous instruire et de nous éclairer. M. le comte de Belle-Isle aura l'honneur de voir Votre Altesse Électorale, et nous enverrons aussi des ministres dans les principales cours d'Allemagne.

Je viens présentement à la qualité de vicaire de l'Empire qu'on ne peut contester à Votre Altesse Électorale, mais la Maison d'Autriche, attentive à profiter des plus petites choses pour aller à son but, a suscité le duc de Wurtemberg pour former des obstacles au partage que Votre Altesse Électorale a fait du vicariat avec l'Électeur Palatin. On commence à traiter cette question et à soulever le corps germanique contre une division qui fait trois vicaires de l'Empire au lieu de deux.

Il ne me reste plus qu'à traiter la proposition que m'a faite M. de Grimberghen de subsides assez considérables pour mettre Votre Altesse Électorale en état de soutenir tous ses droits et ses prétentions. Je dois lui parler avec une entière ouverture de cœur, et je suis bien éloigné de vouloir l'amuser par de vaines paroles. Je suis donc forcé de lui représenter que voici la troisième année de mauvaises récoltes dont Dieu a affligé ce royaume. L'année passée a coûté au Roi plus de 15 millions d'extraordinaire pour la subsistance et le soulagement de ses provinces. La misère est infiniment augmentée, et nous avons déjà payé pour plus de 10 millions de blés que nous avons fait venir des pays étrangers. Il en coûtera pour le moins autant pour empêcher nos sujets de périr par une misère affreuse qui règne presque partout. Nous serons heureux si les revenus du Roi ne diminuent que d'un tiers par l'impossibilité du recouvrement des impositions. La première obligation du Roi est la conservation de ses sujets, dont la mortalité a déjà emporté la dixième partie. C'est une confession que je fais à Votre Altesse Électorale, et elle est bien éloignée d'être exagérée. Nos besoins ne peuvent être cachés, mais ils le sont pourtant jusqu'à présent, au moins jusqu'à un certain point, au reste de l'Europe. Votre Altesse Électorale est trop juste pour n'en pas être touchée, et je la supplie instamment, au nom du Roi, son neveu, qu'elle ne soit connue que d'Elle et de M. le comte de Terring. Je croirais faire un crime de la tromper et de la jeter en erreur par de fausses confidences. Je ne peux lui donner, par cet aveu, une plus grande marque de l'amitié du Roi, qui est bien assuré que Votre Altesse Électorale n'en abusera pas.

Cela n'empêchera pas que nous ne fassions les derniers efforts pour gagner les Électeurs de Mayence et de Trèves, et le comte de Belle-Isle aura sur cela les pouvoirs les plus amples, dont il concertera



l'exécution et les moyens avec Votre Altesse Électorale. Je Lui demande pardon d'une aussi longue dépêche, et je La supplie de ne jamais douter du sincère et parfait attachement avec lequel je suis....

APPENDICE 2 DU CHAPITRE IV.

Circonstances qui, au témoignage de notre représentant à la cour palatine, M. Blondel, ont accompagné la désignation du comte de Belle-Isle à l'ambassade de Francfort.

Le 2 novembre 1740, M. Blondel revenait à Paris de Fontainebleau où le cardinal de Fleury l'avait mandé la veille, et trouvait une lettre du comte de Belle-Isle qui l'invitait à se rendre à Bizy. Quatre jours plus tard, le comte lui faisait savoir par une seconde lettre, en termes pressants, que, sur la nouvelle de la mort de l'Empereur, il serait heureux de le voir, « ayant des choses de très grande conséquence » à lui communiquer. M. Blondel, qui avait achevé le canevas du mémoire que le Cardinal lui avait demandé sur la situation de l'Empire, ne différa plus son départ pour Bizy. La première soirée s'y passa en conversations d'un caractère général, mais, le lendemain matin, le comte vint le trouver avec son frère, le chevalier, et lui « confia le désir ardent qu'il avait d'avoir l'ambassade de l'élection future pour parvenir à obtenir pendant la paix les grâces qu'il ambitionnait. Il m'avoua franchement qu'il n'avait pas assez de notions de la situation de l'Empire, sur les intérêts réciproques de ses membres, pour oser hasarder avec M. le cardinal de Fleury une conversation tendant à déterminer Son Éminence à le choisir de préférence à tous ceux qui la sollicitaient (1) ».

M. Blondel, qui avait voué depuis de longues années un attachement « inaltérable » au comte de Belle-Isle, ne lui cacha point la mission dont le cardinal de Fleury l'avait chargé. Il offrit au comte de lui donner connaissance de son mémoire la veille du jour où il le remettrait au Cardinal. Il fut ensuite convenu que Belle-Isle se rendrait à Issy, le lendemain de cette lecture, sous le prétexte de saluer Son Éminence à

(1) *Remarques et anecdotes politiques*, par M. Blondel. Manuscrit 350. Nouv. acq. franç. Bibl. nat.

son retour de Fontainebleau, et que, dans la conversation qui roulerait indubitablement sur les suites de la mort de l'Empereur, il se bornerait à des considérations d'ensemble sans laisser soupçonner ses vues sur l'ambassade de Francfort.

Le programme, ainsi arrêté, aurait été exécuté de tout point. Fleury, étonné de la précision des réponses du comte de Belle-Isle, l'aurait prié de revenir à Versailles dans les premiers jours de décembre. M. Blondel aurait mis à profit ce nouveau délai pour communiquer au comte de Belle-Isle son second mémoire sur l'élection d'un empereur (1). Un nouvel entretien aurait confirmé le Cardinal dans la bonne opinion qu'il avait conçue de l'étendue des connaissances du lieutenant général. Quelques jours plus tard, de retour à Versailles, Fleury mandait chez lui le comte de Belle-Isle « auquel il proposa l'ambassade de l'élection, dont ce dernier s'excusa faiblement comme on peut juger par les raisons ci-dessus. Son Éminence lui déclara que le Roi y était déterminé et que Sa Majesté ferait toute la dépense et le nommait Maréchal de France, que, comme cette ambassade serait courte et passagère, il espérait que M[me] de Belle-Isle ne souffrirait rien de son absence, car alors Son Éminence ne comptait pas que la comtesse de Belle-Isle serait du voyage ».

Dans son récit, dont les grandes lignes semblent exactes, M. Blondel a vraisemblablement exagéré la portée de son rôle lorsqu'il attribue à la communication de ses deux mémoires une importance décisive sur le choix de Belle-Isle comme ambassadeur. Leur lecture a pu rendre service au comte, lui fournir des données précises et une entrée en matière bien préparée, mais le gouverneur de Metz, qui entretenait une correspondance suivie avec nombre de nos représentants à l'étranger, M. de Chavigny à Lisbonne, M. de Fénelon à la Haye, M. de Mirepoix à Vienne, se tenait suffisamment au fait de l'état de l'Europe pour affronter avec le Cardinal, par ses seules lumières, une conversation qui embrassât les intérêts de l'Allemagne et de l'Empire. M. Blondel nous fournit cependant une indication précieuse en nous montrant le comte de Belle-Isle moins désintéressé dans ces démarches que ce dernier s'est donné à tâche de se représenter au cours de ses *Mémoires*.

---

(1) C'est le mémoire reproduit à l'appendice 4 du chapitre III, p. 478.

APPENDICE 3 DU CHAPITRE IV.

Un portrait de Frédéric II.

Anecdotes sur le roi de Prusse Frédéric II (Extrait) (1).

..... Le roi de Prusse est d'une taille un peu au-dessous de la médiocre, l'air assez noble et ouvert, les yeux bruns, grands et aussi vifs qu'il est possible de les avoir, ayant une vue fort basse. Il a assez de disposition à grossir, et, quoiqu'il soit mal sur ses jambes et qu'il les ait laides, il ne marche pas absolument de mauvaise grâce. Sa tête est un (peu) penchée sur l'épaule droite, soit naturellement, soit par affectation. Sa voix est douce et touchante. Il semble même qu'elle annonce un grand fonds de modestie et même un peu de timidité quand il commence à parler ou qu'il parle à quelqu'un pour la première fois, ce qui ne contribue pas peu à lui concilier les cœurs quand il a envie de séduire, mais, pour peu qu'on y regarde de près, on ne tarde pas à remarquer en lui un air railleur et méprisant, caché sous ce premier voile de douceur et de bonté.

Sa complexion est assez bonne, quoique sujet à des coliques assez fréquentes, et naturellement fort frileux. La sobriété de ce prince fortifiera tous les jours sa santé et le mettra en état de soutenir les grandes occupations auxquelles il se livre.

Il a l'esprit vif et pénétrant, la mémoire heureuse, l'imagination féconde et brillante, l'expression noble et aisée. Il est superficiellement instruit de beaucoup de choses. La vie privée qu'il menait pendant celle de son père lui a fait naître l'envie de parcourir les sciences. Son goût particulier l'avait fixé aux belles-lettres, à la poésie et à la musique. C'est avec les amusements de cette dernière qu'il adoucissait sa retraite de Rheinsberg pendant tout le temps qu'a duré la colère de son père qui n'a fini qu'avec sa vie.

---

(1) Prusse, *Mémoires et Documents*. Vol. 2. Aff. étrang. — Nous croyons pouvoir attribuer ce document au marquis de Beauvau, notre envoyé extraordinaire à Berlin en 1740. Voir la note de la page 171.

Au premier volume de ses *Mémoires*, Belle-Isle a tracé un portrait très vivant du roi de Prusse, que le duc de Broglie a reproduit dans son ouvrage : *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 364.



Le Prince royal, livré à la solitude, était secrètement plaint et estimé de toute la nation. Il consolait les malheureux; il soulageait les pauvres; il plaignait les uns et les autres : il faisait tout le bien qu'il pouvait, et on lui savait gré de celui qu'il ne faisait pas. Rien n'était si compatissant pour les malheureux. On prit peut-être, pour bonté de cœur, dans ce prince, ce qui n'était que l'effet de l'amertume de sa situation ; peut-être aussi que sa secrète ambition le portait dès lors à se déguiser pour se faire des partisans, et qu'il avait des vues plus étendues qu'il serait injuste cependant de lui supposer sans en être bien sûr. Quoi qu'il en soit, le contraste de la dureté de son père ne contribua pas peu à lui donner ce vernis de vertu et d'humanité avec lequel il est monté sur le trône. Cette place éclatante devait être le terme de son hypocrisie et de sa contrainte. N'ayant plus la même nécessité de plaire, il cessa d'en avoir l'envie, et l'on s'aperçut bientôt qu'il avait eu plus de haine pour les défauts de son père que de véritable amour pour la vertu. Ceux qui lui avaient marqué le plus d'attachement pendant sa disgrâce firent la première expérience de son ingratitude à son avènement au trône. Ils s'étaient crus ses amis parce qu'ils avaient été les confidents de ses peines. Leur crédit cessa avec le besoin d'épancher son cœur. Il avait déclamé contre l'avarice de son père. On devait craindre qu'il ne fût prodigue : il a renchéri sur l'économie du règne précédent. Il avait blâmé la violence des enrôlements : il n'a rendu la liberté à aucun soldat. Enfin il avait écrit pour la bonne foi contre la politique : il vient d'agir pour la politique contre la bonne foi. L'impression de son livre a paru trop tôt, ou l'Empereur est mort trop vite.

Telle est, Monseigneur, la grande différence qui se trouve entre l'idée qu'on avait du Prince royal et l'opinion qu'on doit avoir du Roi. De là résultent les différents portraits, tous fort peu exacts, qu'on en avait faits à Votre Eminence (1), mais, comme il est plus important aujourd'hui de savoir ce qu'il a paru être et ce qu'il a fait, je joindrai ici les observations que j'ai faites sur ce Prince depuis que l'indépendance du trône l'a fait rentrer dans son naturel.

Le roi de Prusse est dévoré de la plus prodigieuse ambition, et je ne serais pas étonné qu'elle lui fît suivre les modèles outrés des Alexandre et des Charles XII. Je ne sais pas s'il en aura le courage, mais il y emploiera, de plus que ces princes, le secours de la négociation et même de l'artifice. Voisin dangereux, allié suspect et incommode, il voudra commander ses armées et celles des autres et donner, lui seul, le ton de toutes les affaires.

(1) Le cardinal de Fleury.



Plein de prétentions à toutes sortes de supériorités, il se croit dès à présent aussi habile ministre que grand général. Prévenu pour son esprit et pour ses troupes, il se croit également en état de tromper dans le cabinet et de vaincre à force ouverte.

L'obligation où il a été de se contraindre pendant la vie du feu Roi lui a fait contracter une grande habitude du secret qui lui sera très utile dans les affaires. Son naturel y a joint la dissimulation, et il y mettra les grâces nécessaires pour tromper toutes les fois que son intérêt l'exigera. Son goût pour la plaisanterie peut seul trahir quelquefois ces deux qualités.

Glorieux à l'excès, son opiniâtreté lui tiendra lieu de constance dans l'adversité. Il ne voulut jamais demander pardon à son père dans le moment où il a cru perdre la tête et où il a vu trancher celle de son confident.

Vif et impétueux, il se décidera toujours sur-le-champ et par lui-même. Ses généraux d'armée ne seront que des aides de camp, ses ministres, des commis, les intendants de ses finances, des receveurs, et enfin les petits princes, ses alliés, des esclaves.

Tous ces défauts, Monseigneur, seraient moins dangereux s'ils n'étaient pas accompagnés d'un esprit de premier ordre, mais je suis obligé d'annoncer encore que, s'il n'a pas toutes les connaissances qu'il croit avoir, il a au moins toutes les dispositions pour les acquérir. Il est déjà ce que les autres ne deviennent qu'avec beaucoup de temps et de peines. Il a les grandes idées, et il entre dans les détails, la police, les négociations, la guerre, les approvisionnements du dedans et du dehors, la marche des troupes, les subsistances ; en un mot, il fait les projets et il les exécute. Il a su couvrir son armement d'abord par le prétexte de sa propre sûreté. Il en a depuis dérobé l'objet à la cour de Vienne, à la vérité par des voies illégitimes. Il a jeté l'Europe dans l'incertitude par les différents discours qu'il a fait tenir à ses ministres dans toutes les cours. Il les a toutes rendues suspectes les unes aux autres en leur persuadant respectivement qu'il était d'intelligence avec les unes ou les autres. Enfin il a exécuté son projet avec une célérité incroyable. Il a compris les avantages qu'il trouvait à prévenir tout le monde, et il a compris qu'il préviendrait tout le monde parce que personne ne voudrait le croire. Il a senti que l'Europe, depuis quelque temps, est accoutumée à des démarches trop régulières pour ajouter foi à la sienne, et il a si vite et si distinctement connu la constitution des affaires de l'Europe qu'il a bien vu qu'il ne pouvait pas manquer d'alliés dans la conjoncture présente, quelque révolté qu'on puisse être contre son procédé. Il me semble qu'il y a de la manœuvre et de la capacité à tout cela. Quoiqu'il n'ait rencontré aucun obstacle en Silésie (je ne veux pas lui faire un mérite), je ne sais pas quelle est

la puissance en état de porter une armée de 30,000 hommes à 80 lieues de sa frontière, en moins de deux mois de temps, et de l'y faire subsister.

J'avoue aussi que tous les arrangements du feu Roi ont donné à celui-ci un grand avantage pour des mesures si promptes, mais n'ayons pas la même négligence pour les entreprises du fils que nous avons eue pour les préparatifs du père. Ce prince porta l'état de ses troupes à plus de 80,000 hommes sans que personne y fît attention. Cette prodigieuse augmentation se fit peu à peu et passa toujours une manie ridicule d'avoir des grands hommes, dont on se moqua sans penser qu'il amassait de l'argent en même temps et toutes les choses nécessaires à soutenir une longue guerre. On savait qu'il n'en entreprendrait aucune : ainsi tous les préparatifs furent toujours regardés sans conséquence. De là cette puissance nouvellement née en Europe qui devient si redoutable entre les mains du fils qu'elle mérite la plus sérieuse attention.....

APPENDICE 1 DU CHAPITRE V.

Bases de notre intervention en faveur de la Bavière, d'après les Mémoires du comte de Belle-Isle des 22 et 27 janvier 1741.

Mémoire du 22 janvier 1741 (1).

Son Éminence étant déterminée à donner, à titre d'auxiliaire, un secours réel et effectif à l'Électeur de Bavière pour soutenir efficacement ses prétentions sur la couronne de Bohême et procurer par cette diversion le secours le plus puissant pour remplir les engagements que le Roi aura pris avec le roi de Prusse, il convient :

---

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 91. Aff. étrang. — Nous reproduisons ce document, non d'après la version remaniée des *Mémoires* de Belle-Isle mais d'après l'exemplaire que le Maréchal en fit remettre à Amelot, le 3 mars 1741, avant son départ de Paris pour l'Allemagne (voir, à ce sujet, la note de la page 200). Nous aurons soin de signaler les variantes des deux textes.



1° De déterminer la force du corps d'armée que le Roi fera passer en Bavière ;

2° Prendre dès à présent les mesures qui peuvent se prendre sans trop de dépense et avec secret pour que le tout soit prêt à marcher dès que le moment en sera venu ;

3° De convenir à l'avance avec l'Électeur de la marche que l'on fera tenir aux troupes du Roi pour passer le Rhin, et de là par quelle route on les conduira en Bavière, si ce sera sur une ou plusieurs colonnes, jusques où le Roi sera tenu de leur porter des vivres, quel sera le premier entrepôt où l'Électeur en fera trouver, et quelles mesures on prendra pour leur faire trouver des fourrages.

Si ces troupes passeront à l'improviste et du pur mouvement du Roi.

S'il ne convient pas mieux que Sa Majesté soit requise par l'Électeur de Bavière, soit comme vicaire de l'Empire, sous le prétexte qu'on voudrait violer la Bulle d'or et les constitutions de l'Empire en admettant le suffrage de Bohême à l'élection de l'empereur, soit parce que l'Électeur aurait lieu de craindre une invasion ou quelque insulte de la part des troupes d'Autriche dans son Électorat ;

4° S'assurer une communication du Rhin en Bavière en occupant les postes qui seront jugés nécessaires à cet effet et voir s'il n'y aurait pas moyen d'établir une place d'entrepôt sur le Neckar ou sur le Danube ;

5° Faire un plan tel qu'il conviendra à Son Éminence de ce à quoi doivent se borner les conquêtes de l'Électeur ainsi que celles du roi de Prusse ;

6° Faire un plan des opérations des armées bavaroise et prussienne, dans lequel il convient de faire entrer les mouvements des armées qui agiront en Italie ;

7° Convenir avec les Électeurs palatin et de Cologne du corps de troupes qu'ils mettront en campagne et l'usage à en faire, relativement aux intérêts et aux demandes du roi de Prusse ;

8° Faire une disposition de précaution du reste des forces du Roi tant pour le côté des Alpes que pour celui du Rhin, de la Moselle, de la Meuse, de la Flandre et des Côtes maritimes ;

9° Déterminer aussi l'usage que l'on veut faire de la Cour ottomane ainsi que de la Suède et de ce qui a rapport aux couronnes du Nord.

Sur le premier article.

Il n'est pas douteux qu'il ne convienne également à la gloire du Roi et au bien de l'État, de même qu'à la situation fâcheuse de l'intérieur du royaume, d'éviter les grandes dépenses et la consommation des hommes.



Pour y parvenir, il faut abréger la durée de la guerre, et le seul moyen qu'il y ait est de porter à l'Électeur de Bavière un secours si prompt et si puissant qu'il soit capable de décider dans cette guerre à qui demeurera la couronne impériale et la portion des États de Charles VI que le Roi juge à propos de partager entre la Maison d'Autriche et les autres prétendants à cette Succession.

L'on doit supposer que, dès que la reine de Hongrie et le Grand-Duc auront une connaissance certaine de la marche des troupes du Roi en Bavière, ils prendront le seul bon parti qu'ils aient à choisir, qui est de se tenir en simple défensive tant en Italie qu'en Hongrie et sur la frontière de Silésie, de rassembler toutes leurs forces contre l'ennemi qui leur fera le plus sensible dommage, et il est certain que rien n'est plus capital, plus prochain et plus décisif contre la Maison d'Autriche que le corps d'armée qui entrera en Bohême et se portera par le centre des pays héréditaires droit sur Vienne : c'est ce qui sera démontré dans l'article 6 contenant le plan des opérations des armées.

Il faut donc que l'armée, que l'Électeur de Bavière commandera en personne, soit à tout événement assez supérieure pour être, seule, capable de passer sur le ventre à l'armée autrichienne, si elle vient à sa rencontre, ou pour l'obliger à fuir devant elle, et forcer le Grand-Duc à demander la paix et se soumettre aux conditions qu'il aura plu au Roi de régler, ainsi qu'il sera dit en l'article 5.

En prenant ce parti, la guerre ne saurait durer plus d'un an à compter du jour que les troupes du Roi passeront le Rhin, et Son Éminence est assurée que la paix ne peut tarder d'être faite après avoir mis sur le trône impérial l'Électeur de Bavière, rempli tous ses engagements envers l'Électeur palatin et le roi de Prusse et réglé le partage de l'Italie.

Son Éminence est assurée encore, en envoyant un corps aussi puissant qu'on le propose, d'imposer aux prétentions trop étendues que pourraient former l'Électeur et le roi de Prusse et de les restreindre dans les bornes qu'Elle aura prescrites, relativement à l'article 5. Il convient pour cela que le général de l'armée du Roi, instruit des volontés de Sa Majesté, soit assez en force pour faire suivre ses conseils et les ordres du Roi dont il sera muni.

Si, au contraire, le corps que Sa Majesté fera passer en Bavière n'est pas de beaucoup supérieur aux Bavarois, et, joint avec eux, à l'armée autrichienne, qui sera vraisemblablement combinée avec les troupes de Saxe, l'on expose aux hasards d'une bataille, que l'on doit regarder comme inévitable, le succès d'une entreprise dont dépend la couronne impériale, l'honneur et la réputation des armes du Roi et la sûreté d'une partie des frontières du royaume, car, quelque précaution que l'on prenne pour se ménager des communications, la distance du



théâtre de la guerre sera si éloignée des bords du Rhin qu'il faut regarder la retraite de l'armée battue si difficile qu'on peut la qualifier d'impossible. (Cette observation est si essentielle que l'on ne peut trop y insister; un corps médiocre serait perdu, au lieu qu'une armée nombreuse a, par elle-même, une consistance qui la met en état de se soutenir dans tous les événements, et ce point seul doit décider.) Et en supposant que, pour éviter le sort d'une bataille, à cause de la faiblesse de l'armée, on prît le parti d'occuper des postes et se couvrir de rivières et de défilés, il en résulterait l'inconvénient prévu de traîner la guerre en longueur, de donner de l'audace à l'ennemi, de décourager l'armée du Roi et de se jeter dans des dépenses ruineuses; car, alors, il faudrait vivre aux dépens de la Bavière. L'on sait que l'Électeur n'a aucune ressource. Il faudrait que le Roi fournît non seulement aux frais de ses troupes, mais aussi aux Bavarois.

L'on voit pareillement tout ce qu'il y aurait à craindre dans de telles circonstances du caractère du roi de Prusse, qui serait capable de s'accommoder à nos dépens. A quoi il faut ajouter que les cercles et autres princes de l'Empire qui, dans le premier étonnement de l'entrée des troupes du Roi en Allemagne, n'oseront remuer ni se déclarer et seront prêts à se soumettre si les succès sont favorables, s'armeront et se joindront de toutes parts pour le secours et en faveur de la reine de Hongrie, s'il nous arrivait un échec ou même que la guerre devînt indécise, ce qui mettrait alors le Roi dans la nécessité de mettre sur pied et en campagne toutes ses forces et d'entamer une guerre générale.

L'on pourrait ajouter encore ici une foule de raisons pour démontrer la nécessité d'envoyer un corps suffisant et les inconvénients de n'en faire passer qu'un médiocre, mais l'on croit en avoir dit assez pour persuader Son Éminence et ne lui laisser aucun doute sur cet article d'autant plus essentiel que de là dépend tout l'événement du projet qu'Elle s'est proposé.

Sur ce principe, en calculant ce que la reine de Hongrie et l'Électeur de Saxe peuvent mettre de troupes en campagne, on croit que le corps que le Roi doit faire passer en Bavière ne peut être moindre de 35,000 hommes (1), savoir : 43 bataillons, faisant environ 26,000 hommes de pied et 62 escadrons réduits, tels qu'ils sont dans l'état ci-joint, faisant environ 9,300 chevaux, avec 10 compagnies franches.

L'on suppose qu'avec l'argent que l'Électeur de Bavière a reçu et celui qu'il recevra, l'on le mettra en état d'avoir 25,000 hommes effectifs en campagne, savoir : 20,000 hommes de pied et 5,000 chevaux,

(1) Variante des *Mémoires* de Belle-Isle : de 35,000 à 40,000 hommes.



car, si ce prince n'a pas ce nombre effectif, celui des troupes du Roi ne serait pas suffisant, d'autant qu'il faut compter que, pour les communications et places de dépôt et de sûreté, il faudra diminuer l'armée du Roi au moins de 4 ou 6 bataillons et de quelques escadrons, d'où il résulte que, si l'Électeur n'a pas 25,000 hommes effectifs en campagne, il est indispensable de grossir le corps des troupes du Roi à proportion de ce qu'il y aura de moins des 25,000 Bavarois, car on ne peut trop répéter qu'il serait imprudent de mettre au hasard un point aussi décisif que le sera l'armée qui agira avec l'Électeur en Bohême.

Sur le deuxième article.

Si la proposition, que M. Amelot a mandée par ordre de Son Éminence à M. de Valory de faire au roi de Prusse, pour suspendre toute hostilité en Silésie jusques après l'élection d'un empereur, n'est pas agréée, ou que la reine de Hongrie, exigeant que ce prince évacue la Silésie, ne veuille pas y avoir égard et agisse offensivement, il n'est pas douteux que le roi de Prusse aura besoin de diversion et exigera que nous effectuions la promesse qu'on lui a faite de mettre l'Électeur de Bavière en forces. Cette époque des hostilités, si la suspension proposée par Son Éminence n'a pas lieu, ne peut être retardée au delà du mois de mai (1), et si, comme il y a apparence, les Saxons se joignent aux Autrichiens et que, toute espérance d'accommodement ayant été rompue, les troupes de Hanovre et les autres qui sont à la solde du roi d'Angleterre agissent en même temps, le roi de Prusse n'aura au plus que ce qu'il lui faut pour faire tête des deux côtés, et l'Électeur de Bavière sera en danger d'être opprimé si notre alliance a transpiré et, si elle est ignorée et que l'Électeur de Bavière reste tranquille, le roi de Prusse serait accablé.

Il conviendrait donc que notre secours pût, dans ce cas, être à portée de prêter la main à l'Électeur au plus tard dans le mois de mai (2). Pour y parvenir, il n'y a pas un moment à perdre à porter dans l'Alsace, les Évêchés et la Lorraine, toutes les troupes destinées à passer le Rhin. La cavalerie, qui est dans les provinces, peut faire ce mouvement sans bruit et, en prenant les mesures pour leur subsistance, il y a plus d'emplacements qu'il n'en faut pour les y établir sans embarras. M. de Breteuil a un arrangement tout fait pour rapprocher successivement le reste de la cavalerie et les dragons pour qu'ils puissent rem-

(1) Les *Mémoires* de Belle-Isle portent : au delà du 1er mai.

(2) Variante des *Mémoires* : dans le commencement du mois de mai.



placer sur la frontière les régiments qui auront ordre de passer en Allemagne.

A l'égard de l'infanterie, par le choix que l'on fait des régiments qui se trouvent en Alsace et dans les Évêchés, le nombre en est suffisant et tout placé, à 4 bataillons près, qu'on fera mouvoir tout présentement, sous différents prétextes, mais, comme on l'a déjà souvent représenté, cette infanterie n'est pas en état de servir sans l'augmentation proposée. On en a manqué le temps le plus précieux, et chaque jour que l'on perd est irréparable. Il ne faut même pas se flatter, et ce serait tromper le Roi et Son Éminence que de lui laisser croire que cette augmentation, quand même elle serait ordonnée aujourd'hui, puisse être faite à temps pour les 43 bataillons destinés à entrer en Allemagne, quand ils ne le feraient qu'au mois de juillet.

Dans cette extrémité et vu l'importance de l'objet, l'on ne voit de remède à cet inconvénient que d'avoir recours aux milices en la même manière que l'on fit pour l'armée d'Italie en 1734, où l'on trouva 3,000 à 4,000 miliciens qui s'y présentèrent volontairement, moyennant une gratification de 20 livres par soldat. L'on pense que, pour exciter l'émulation parmi ces miliciens, l'on peut augmenter cette gratification d'un tiers et même du double. Le Roi y gagnera encore puisque l'on doit donner 50 livres par homme au capitaine d'infanterie et, comme l'objet de cette guerre ne peut être de durée, l'on peut encore, pour exciter leur empressement, leur promettre leur congé au bout de trois ans; et, comme on sera en état de leur tenir parole, il y a lieu de se flatter que cette opération n'altérera pas la confiance du reste des milices.

Par ce moyen, l'on remplit les vues de Son Éminence en gardant le secret et retardant de déclarer l'augmentation jusques au retour du courrier envoyé à Berlin. L'époque naturelle de l'assemblée des milices se trouve placée dans le mois de mars, ce qui donnera la facilité d'exécuter ce que l'on propose, qui est le seul remède au temps que l'on a perdu (1). (NOTA. L'on a traité le détail de cette opération avec M. de Breteuil, qui sera tout prêt.)

Outre cet arrangement des troupes, facile à exécuter tout présente-

(1) Addition des *Mémoires* : « ..... que l'on a perdu. Il n'est pas moins nécessaire et pressé d'augmenter la cavalerie et les dragons et les mettre sur le pied de 160 par escadron. J'ai remis un projet détaillé à ce sujet à M. de Breteuil dont il ne faut pas importuner ici Son Éminence, mais, les principales et les meilleures troupes de la reine de Hongrie étant en cavalerie, il nous faut avoir au moins 12,000 à 15,000 chevaux à l'armée du Roi. »



ment, il convient de faire mettre en état un équipage d'artillerie de campagne qui, au moyen des petits canons suédois que M. de Breteuil assure pouvoir être prêts à la fin d'avril, sera suffisant de deux (1) brigades. Les affûts des canons suédois seront aussi prêts à Metz, et en état de passer avec les premiers bataillons qui iront en Alsace.

Il convient aussi d'avoir deux ponts de bateaux prêts à être jetés sur le Rhin et de leur faire les réparations dont ils ont besoin, de même qu'à un équipage de trente pontons de cuivre. Il faut, pour la suite de cette artillerie et des pontons, un nombre proportionné de chariots et petits caissons d'artillerie pour porter la poudre, les cartouches, boulets, balles, pierres à fusil, outils et autres munitions et agrès nécessaires. Il n'y en a que peu ou point dans les arsenaux d'Alsace et des Évêchés. Cet article ne souffre aucun délai.

Il faut également prendre les mesures avec un munitionnaire général pour l'emplacement des vivres, et attendu le transport nécessaire pour un mois de subsistances. Cet article mérite une extrême attention, dont on ne fait point ici le détail. On le traitera avec M. de Breteuil quand Son Éminence le permettra.

Pour abréger le nombre des voitures, le poids des transports et la sûreté du service, il faudra porter du biscuit pour quinze jours.

Il n'est pas moins pressé de faire, dès à présent, le marché pour l'achat des chevaux pour les attelages des caissons des vivres et ceux qu'il faut pour l'artillerie, et prendre sur le tout de si justes mesures que tout soit prêt en même temps pour s'assembler aux jours et lieux qui seront indiqués.

L'expérience que l'on a de tous ces détails fait voir clairement que les préparatifs ci-dessus, tous également nécessaires et indispensables, ne seront jamais prêts en moins de trois mois à compter du jour que l'on mettra la main à l'œuvre, et l'on doit représenter que, quoique ce soit un grand inconvénient de perdre un temps si précieux d'opérer en Allemagne, c'en serait encore un bien plus dangereux d'y faire passer une armée sans avoir tout ce qui lui est nécessaire et pour sa subsistance et pour la diligence, d'où dépend la sûreté et le succès de ses opérations.

Sur le troisième article.

Pendant que tous les préparatifs ci-dessus proposés s'exécuteront, il n'est ni moins pressé ni moins nécessaire de prendre, de concert avec l'Électeur de Bavière, toutes les mesures pour la marche des troupes.

(1) Variante des *Mémoires* : « de trois ».

Il faut convenir de la forme que l'on emploiera pour passer sur les terres des cercles, princes et autres seigneurs de l'Empire, et quel en sera le prétexte. Si c'est comme auxiliaires, l'on pense que c'est à l'Électeur à en faire la demande pour le *transitus innoxius*. En ce cas, le tout se faisant de gré à gré, il conviendrait de marcher en plusieurs corps et même sur plusieurs colonnes et par différentes routes, mais ce ne pourrait toujours être qu'en campant et que chaque corps fût au moins composé d'une ou de deux brigades d'infanterie, et de même pour la cavalerie.

Dans cette supposition, il faudrait des commissaires bavarois avec ceux du Roi et des directeurs des cercles, mais, comme cette voie ne peut être que longue et autant moins convenable que l'on aura attendu jusques au dernier moment, l'on pense qu'il faudra que les troupes marchent au plus sur deux colonnes, et que, vivant au moyen de leur solde et dans la plus exacte discipline, le pays leur fournisse le bois, la paille et le fourrage, et que l'on paye les vivres seulement. L'on pourrait même, pour diminuer cet article, faire suivre les troupes par des bœufs sur le compte du Roi, car c'est la saison où le soldat a le plus besoin de secours. Ce sera les routes que l'Électeur aura indiquées qui décideront du lieu où il faudra jeter les ponts pour passer le Rhin. Il faut que celui qui sera chargé d'aller traiter cette affaire avec l'Électeur ait la capacité et l'expérience requises pour pareille matière. L'on proposera pour cela deux sujets très convenables, car, outre les premières précautions, il faut encore s'assurer de la nature du pays, des postes à occuper et d'une place d'entrepôt où l'armée puisse se rassembler, s'y reposer, laisser les malades, éclopés et autres attirails, et y trouver des vivres qu'il faut que l'Électeur y ait fait préparer soit par ses officiers, soit de concert avec le munitionnaire du Roi.

Si on voulait traiter ici en détail toutes les différentes branches également nécessaires pour la sûreté, la commodité et la célérité de la marche, on se jetterait dans un volume d'écritures. On les discutera avec M. de Breteuil et ceux qui seront choisis pour aller à Munich.

Comme il est presque certain qu'une des colonnes de l'armée aura à passer sur les terres palatines, soit pour traverser le Rhin, soit pour le Neckar, il sera nécessaire d'en convenir à l'avance avec l'Électeur palatin.

Il y aura aussi des mesures à prendre avec le duc régent de Würtemberg.

Sur le quatrième article.

Tout ce qu'il y a à dire sur cet article, qui n'est pas le moins essentiel, est dépendant du voyage que feront ceux que l'on enverra à Munich. C'est avec l'Électeur de Bavière qu'il faut examiner quelle place



de sûreté il peut nous procurer. Il s'assura d'Ulm (c'est cette place qui fut le salut de l'armée après la bataille d'Hochstedt) qu'il remit aux troupes du Roi en 1703. Il serait fâcheux qu'il fallût en prendre de vive force. L'Électeur palatin pourrait nous donner Heidelberg.

Rotweil, Heilbronn et Willingen sont des bicoques qui ne laissent pas d'exiger tout le cérémonial d'un siège. M. le maréchal de Tallard fut obligé de le lever de cette dernière place après cinq jours de tranchée ouverte.

Nota. — Il y a à Heilbronn un commandant de l'Empereur, qui est dépendant de la reine de Hongrie, et deux compagnies des troupes d'Autriche qui ne devraient plus y être. Il en est de même à Philipsbourg, dont M. de Seckendorff est général. Tout cela doit présentement être aux ordres des vicaires de l'Empire. On ne peut pas songer à passer par le Haut-Rhin, Fribourg, Brisach et les villes forestières étant gardées par des troupes de la reine de Hongrie.

On finit cet article par observer qu'il est contre toutes les règles de la prudence et de la guerre d'envoyer un corps en pays étranger et aussi loin sans avoir une retraite assurée pour repasser le Rhin, et le Roi n'a aucune place sur l'autre rive, ce qui exige que l'on s'assure : 1° de l'Électeur palatin pour Mannheim et qu'on se mette en état de construire des ponts au Fort-Louis, suivant les circonstances; 2° que le corps d'armée soit assez fort pour se faire faire passage à tout événement et que, dans cette vue, on se ménage des entrepôts pour des vivres. C'est ce qui sera discuté avec M. de Breteuil et à Munich par ceux que l'on y enverra, et l'on prévoit que les difficultés seront encore plus grandes de ce côté-là et les préparatifs plus longs que ceux à faire dans le royaume, pour lesquels on estime qu'il faut trois mois. C'est sur quoi Son Éminence peut et doit faire ses combinaisons et prendre ses arrangements et engagements.

Sur le cinquième article.

Cet article ne peut être traité ici en détail qu'après avoir appris de la bouche de Son Éminence quelles sont ses vues. Après quoi, si Elle l'ordonne, on en rédigera le détail d'une manière assez claire pour qu'Elle puisse le rectifier ou donner ses ordres en conséquence.

Nota. — Son Éminence ayant déclaré que les conquêtes du roi de Prusse doivent se borner à la Silésie et celles de l'Électeur de Bavière à la Bohême, au Tyrol et aux domaines de Souabe, l'on fera sur ce pied les projets des opérations des armées, et, pour ne point faire un travail inutile et prématuré, on attendra qu'on ait discuté avec le roi de Prusse et l'Électeur de Bavière. Il sera nécessaire que l'on sache auparavant le partage que l'on aura projeté pour l'Italie, cette diversion



étant également nécessaire pour diriger et favoriser ce qui s'exécutera en Bohême, dans le Tyrol et la Souabe (1).

Sur le sixième article.

Cet article exige que Son Éminence explique ses idées et ses intentions, les opérations dont il y doit être parlé dérivant du plan que Son Éminence aura prescrit sur le cinquième article, ce qui mettra l'ambassadeur du Roi en état de s'en expliquer avec l'Électeur de Bavière et le roi de Prusse et de le faire agréer à ces deux princes (2).

Sur le septième article.

Il convient de traiter, dès à présent, avec les Électeurs palatin et de Cologne des forces qu'ils peuvent et veulent mettre sur pied pour former un corps d'armée sur le Bas-Rhin : 1° pour contenir les troupes de Hesse et en empêcher la jonction avec celles de Hanovre; 2° pour contenir les Hollandais, du côté du pays de Gueldre et du pays de Clèves, et former une tête qui serait en état d'être renforcée par les troupes que le Roi y ferait passer des Évêchés et du Hainaut, et opérer par là la diversion qu'exige le roi de Prusse. Cet article ne souffre pas plus de délai que les autres, attendu que l'exécution en sera longue, vu le mauvais état où sont les troupes de ces deux Électeurs.

---

(1) Addition des *Mémoires :* « Souabe, pour quoi il faut nécessairement que tout agisse en même temps. »

(2) Addition des *Mémoires :* « Son Éminence (ayant fixé) ce à quoi Elle estime que doivent se borner les prétentions de l'Électeur de Bavière comme il vient d'être observé à l'article ci-dessus, il en résulte une nécessité encore plus décidée d'agir avec la plus grande vigueur et toute la diligence possible. L'on doit s'attendre que le roi de Prusse exigera et n'acceptera jamais que nous soyons simples spectateurs, d'autant que les augmentations de troupes à faire faire à l'Electeur ne seront point prêtes à temps. Il faut donc que l'armée du Roi (soit) prête à entrer en Allemagne au 1er mai pour le plus tard. C'est le moyen d'assurer le succès, de déterminer l'Électeur de Saxe et de réduire la cour de Vienne, d'imposer à toutes les puissances qui s'intéressent à elle et de procurer une paix prompte et glorieuse. Le détail des opérations est inutile à présent, puisqu'il faut le concerter avec le roi de Prusse et l'Électeur, mais elles sont certaines en marchant au mois de mai en Bohême et l'armée bavaroise sur le bas Danube, le reste des troupes du Roi se trouvant en posture sur nos frontières comme il a été dit. »

Sur le huitième article.

Cette disposition du reste des troupes du Roi sur cette frontière a été discutée avec M. de Breteuil, suivant le tableau qui en a été fait, auquel on mettra la dernière main dès que Son Éminence en aura agréé le projet.

Sur le neuvième article.

Cet article, qui concerne beaucoup plus la négociation, n'est rappelé ici que pour le militaire (1). L'on pense qu'il conviendrait d'envoyer à

---

(1) Variante et addition des *Mémoires* : « Quoique cet article, qui concerne beaucoup plus l'article de la négociation, ne soit rappelé ici que pour le militaire, l'on se sent obligé de remettre sommairement sous les yeux de Son Éminence ce que l'on lui a déjà exposé plus au long. L'objet d'abaisser la Maison d'Autriche en lui ôtant d'une part la couronne impériale et la faisant passer avec une partie de ses possessions sur la tête de l'Électeur de Bavière est si glorieux au Roi, si utile à l'État et si honorable au Ministère de Son Éminence que l'on ne peut trop y réfléchir et prendre assez de mesures pour en assurer le succès, car, on prend la liberté de le répéter, il vaudrait bien mieux ne rien entreprendre que de ne (le) pas faire avec sûreté. Elle y est tout entière si l'on embrasse toute l'Europe à la fois, et que la droite, le centre et la gauche marchent d'un même mouvement. L'Italie nous est assurée si Son Éminence le veut, et l'Espagne y fera passer, s'il le faut, jusques à 50,000 Espagnols.

« Le centre l'est encore davantage si l'on fait passer le Rhin à 50 000 Français au 1er mai, car, en différant, le double ne ferait pas le même effet.

« Le Nord ne saurait péricliter si l'on met les Suédois en état d'avoir une armée de 30,000 hommes effectifs et que l'on conclue, comme on le peut, le traité avec le Danemark.

« L'on voit, par le tableau des forces existantes, que les troupes des puissances ennemies sont réelles et que celles des alliés sont la plupart encore en projet. L'on ne doit plus se flatter que l'Électeur de Bavière ait à temps les 36,000 hommes qu'on propose de lui procurer avec des subsides, et l'on fera beaucoup si ce prince en a 20,000 prêts à agir au mois de mai. Il en sera vraisemblablement de même des troupes de Cologne, dont on connaît le délabrement. Ce serait donc se tromper de compter sur les 48,000 hommes que doit commander l'Électeur et, par conséquent, s'embarquer très imprudemment dans une entreprise qu'on peut rendre certaine. L'on pense donc qu'il faut que le Roi fasse passer



Constantinople, près de M. de Castellane, le sieur de Beausobre, par toutes les raisons qui en ont été expliquées à Son Éminence, et le sieur Orlik du côté de la Suède pour de là passer en Ukraine, en Tartarie, et pousser ensuite, si besoin est, jusques à Constantinople où il rendrait compte à M. de Castellane. Ces deux sujets, chacun avec des talents et des connaissances particulières, exécuteraient les ordres de l'ambassadeur, lui seraient d'un grand secours et fort utiles au service du Roi dans la circonstance présente.

Mémoire du 27 janvier 1741 (1).

Tableau supposé par les ordres de Son Éminence (remis à Son Éminence le 27 janvier 1741) contenant l'état des troupes actuellement sur pied et qu'on suppose en état d'agir pour et contre la cour de Vienne et de Munich.

Pour la Reine de Hongrie :

Russie	100,000	hommes.
Hanovre	25,000	—
Hessois	6,000	—
Danois	6,000	—
Saxe	24,000	—
Autrichiens	100,000	—
TOTAL	261,000	hommes.

---

au 1er mai une puissante armée qui aille droit en Bohême et que les Bavarois, Palatins, Cologne entrent en Autriche. Les circonstances décideront alors du reste, de concert avec le roi de Prusse, et comme il y a toute apparence qu'en se conduisant avec cette diligence et cette vigueur, les Saxons, bien loin de se déclarer pour la cour de Vienne, prendront au contraire parti contre elle pour avoir leur part de la succession de Charles VI, ou du moins demeureront neutres, l'on voit d'un coup d'œil avec quelle supériorité on pourra agir contre les Autrichiens, et, pour assurer encore plus le succès et la brièveté de la guerre, l'on estime qu'il convient de s'assurer de la Porte et contenir par cette voie la Hongrie. L'on pense donc qu'il conviendrait d'envoyer tout présentement à Constantinople, près de M. de Castellane, le sieur de X... pour toutes raisons qui ont été expliquées à Son Éminence..... »

(1) *Mémoires* de Belle-Isle. Autriche, *Mémoires et Documents*. Vol. 31.

NOTA. — Que les Danois ne sont engagés que jusqu'au mois de mars de la présente année.

Pour l'Électeur de Bavière :

Prusse	90,000	hommes.
Bavière, avec des subsides	36,000	—
Cologne, —	6,000	—
Palatins, —	6,000	—
Espagne	40,000	—
Sardaigne	30,000	—
Suède, avec des subsides	50,000	—
TOTAL	258,000	hommes.

Puissances en panne et encore indécises :

Pologne.
Angleterre.
Hollande.
Danemark.
Turquie.
France.

En supposant, comme le désirerait Son Éminence, que le Roi pût être spectateur de la querelle émue entre l'Électeur de Bavière et la reine de Hongrie, tant pour la couronne impériale que pour la succession d'Autriche, l'on a fait le tableau ci-joint des forces qui pourront vraisemblablement combattre pour l'un et pour l'autre.

Suivant le tableau dressé d'après les connaissances et instructions de Son Éminence, les Russes en Finlande seront contenus par les Suédois, s'ils ont 50,000 hommes effectifs, comme ils l'assurent, au moyen des subsides qu'ils demandent.

Les 20,000 Russes, que l'on suppose marcher dans les États du roi de Prusse, doivent plus naturellement réussir contre les 25,000 hommes prussiens qu'on leur oppose, et cette partie peut avoir besoin d'être fortifiée à cause de la facilité qu'auront les Moscovites avec les Kalmouques et les Cosaques de brûler et détruire en peu de jours tous les établissements que le feu roi de Prusse a faits à si grands frais dans la Prusse. Il serait bien à désirer de s'assurer promptement des Danois;

Aff. étrang. — Nous n'avons pu retrouver l'original de ce Mémoire. Nous le reproduisons d'après le texte des *Mémoires* du Maréchal sur lequel il y a lieu de faire certaines réserves, comme nous l'avons dit à la note (2) de la page 200.

ils décideraient la balance pour cette partie, ainsi que pour celle du Weser, en ce qu'ils porteraient la guerre sur l'Elbe et diviseraient les troupes de l'Électeur de Hanovre qui aurait les 6,000 Danois de moins, ce qui donnerait le moyen au roi de Prusse de porter un plus gros corps contre les Moscovites. Le corps des troupes de Hanovre, Hesse, etc., qui est tiré pour 37,000 hommes, à cause des 6,000 Danois qui sont encore à sa solde, sera plus que suffisamment contenu par les 37,000 Prussiens que l'on y oppose et avec d'autant plus d'avantage que le roi de Prusse peut, par sa situation, couper la communication des Hessois qui sont encore en leur pays, les empêcher de joindre les troupes de Hanovre et les battre en détail.

On ne place que 20,000 Autrichiens et 10,000 Saxons en Silésie parce que l'on suppose que la reine de Hongrie portera ses principales forces contre l'armée que commandera l'Électeur de Bavière en personne, en Bohême, où il doit faire son principal effort après s'être emparé de Passau; en ce cas les 28,000 Prussiens, qu'on leur oppose en Silésie, seraient à peine suffisants. Le roi de Prusse n'y en peut pourtant pas mettre davantage sans découvrir la Prusse ou son Électorat, à quoi il n'y a aucune apparence qu'il veuille s'exposer. Ainsi cette partie de la Silésie se trouve de beaucoup trop faible, d'autant que ses flancs seraient totalement à découvert du côté de la Pologne, dont il doit avoir à craindre si l'Électeur de Saxe prend le parti des Autrichiens, comme le croit M. le Cardinal.

Les 48,000 Bavarois, que l'on destine à faire la conquête de la Bohême, ne seront certainement pas suffisants contre les 30,000 Autrichiens et les 10,000 Saxons qui peuvent y marcher, attendu que les troupes bavaroises seront, dans la plus grande partie, de nouvelles levées. Celles de Cologne et les Palatins ne vaudront guère mieux et très inférieures en qualité à celles d'Autriche. L'on doit aussi supposer que le Conseil de Vienne sera assez avisé pour penser qu'il ne convient point à la situation des affaires de la Reine de Hongrie, non plus qu'à l'état de ses finances, de laisser envahir la Bohême avec la Silésie (c'est son plus précieux patrimoine, et d'où la Maison d'Autriche a toujours tiré ses plus grandes ressources); que, par conséquent, elle rassemblera ses principales forces en Autriche, ou en Moravie, pour marcher contre l'Électeur de Bavière et décider l'affaire par le gain d'une bataille, après quoi elle aurait bon marché du roi de Prusse dont les forces seraient divisées et en Silésie et contre les troupes de Hanovre et de Russie. Il reste encore un grand nombre d'officiers principaux et subalternes expérimentés dans les troupes autrichiennes; il n'y en a que peu ou point dans celles de Bavière, de Cologne et palatines; il est donc nécessaire d'y suppléer par la supériorité des armées, c'est ce qui ne se peut que par les troupes du Roi, ainsi qu'il sera observé ci-après.

L'on doit de plus faire observer à Son Éminence qu'il faut bien du temps pour que l'Électeur de Bavière ait 36,000 hommes en état d'agir, quelques subsides qu'on lui donnât. Ce prince n'a conservé que le pied de 20,000 hommes : la meilleure partie a péri dans la dernière guerre de Hongrie, dont il en est très peu revenu. Je suis témoin du délabrement où sont les troupes palatines. Je crois bien qu'avec beaucoup d'activité, de suite et d'argent, on parviendra à lever les 48,000 hommes supposés dans le tableau chez ces trois princes; il faut même le faire et y travailler dès à présent, parce que ces troupes renforceront, dans l'été, les armées qui vont entrer en campagne au mois d'avril et ôteront la nécessité de recruter ou de maintenir trop longtemps les troupes du Roi en Allemagne. Elles imposeront aux princes qui peuvent avoir envie de prendre parti et assureront encore plus le succès d'une entreprise pour laquelle, vu son importance, il ne faut rien ménager.

A l'égard de l'Italie, l'on suppose que la reine de Hongrie n'y enverra, avec ce qu'Elle y a déjà, que le pied de 40,000 hommes au plus, parce qu'Elle sera forcée de s'y mettre en défensive et que ce nombre est plus que suffisant surtout si, comme on le dit ci-dessus, Elle prend le parti de marcher en force contre l'Électeur de Bavière, auquel cas Elle n'y enverra même personne, la supériorité des Espagnols, joints avec le roi de Sardaigne, y devant être telle qu'il n'est pas possible qu'Elle y pût résister, hors le cas où le roi de Sardaigne resterait neutre, à quoi il n'y a pas d'apparence.

Il résulte de ce tableau, que je n'ai fait que par obéissance aux intentions de Son Éminence, il résulte, dis-je, qu'excepté les Suédois et l'Italie, où les ennemis de la Maison d'Autriche doivent avoir le dessus avec une espèce de certitude, les autres parties sont beaucoup trop au hasard. Si les Danois ne se joignent point dans l'alliance projetée, le roi de Prusse est le plus exposé, et pour ses troupes et pour ses États, et, comme ce prince est trop éclairé et trop attentif à ses intérêts, il est certain qu'il ne se portera point à agir de cette manière et exigera que la France fasse quelque chose de plus que de se tenir en panne dans ses places ou sur ses frontières sans se mettre du moins en état de pouvoir venir au secours, ce qu'elle ne peut si elle n'a pas fait l'augmentation projetée de son infanterie et au moins de 12,000 chevaux dans la cavalerie, attendu que la Hollande, que l'on suppose pareillement en panne, est en état d'agir et de mettre son armée en campagne au premier moment qu'elle le jugera à propos. Il est de plus à observer que les 100,000 Moscovites (1) et les 37,000 hommes du roi d'Angleterre sont également en état; qu'à l'égard des Saxons et des Autrichiens, ils y tra-

(1) Le texte des *Mémoires* porte 10,000.

vaillent vivement et seront prêts pour le printemps ; qu'au contraire, de notre part, il n'y a que le roi de Prusse de prêt, et que tout le reste des alliés supposés n'a encore aucun traité de fait ni de mesures prises; qu'après lesdits traités il se passera encore bien du temps avant d'en venir à l'exécution, ce qui mérite grande attention, n'y ayant pas lieu de douter que le roi de Prusse, qui marque déjà de l'inquiétude, ne se déterminera jamais à entrer dans l'alliance projetée qu'il ne voie les forces de ses alliés plus constatées et plus en état d'agir et de faire les diversions nécessaires. Et comme c'est de la France qu'il attend le plus grand effort, ce serait, je crois, se tromper que de croire que le projet puisse s'exécuter, si le Roi n'envoie pas une armée de 50,000 hommes en Allemagne dès le mois d'avril, et les Espagnols une pareille en Italie qui y arrive en même temps, conformément au deuxième tableau que je joins ici pour que Son Éminence, ayant le tout sous les yeux, puisse plus tôt que plus tard prendre une détermination finale.

Pour cet effet, il convient de se déterminer à un plan général qui embrasse la droite, la gauche et le centre.

L'Italie, ou le Midi, est ce que j'appelle la droite. La Suède et les négociations en Danemark pour s'opposer aux Russes et aux troupes de Hanovre est ce que j'appelle le Nord et la gauche.

Le centre est le véritable théâtre où la guerre se doit faire avec le plus de vigueur et où la querelle doit se décider. C'est là que doivent se tourner nos principales attentions et se faire nos plus grands efforts : plus ils seront prompts et plus ils seront certains et décisifs. L'on ne conquiert point des royaumes et l'on n'obtient point un empire sans donner des batailles, et c'est vouloir tout risquer et même tout perdre que de penser et d'agir sur d'autres principes.

Il convient donc : 1° qu'immédiatement après le traité projeté signé de la part du roi de Prusse, ce prince, conjointement avec nous, en conclue un autre avec la Suède et qu'il donne des subsides suffisants pour qu'ils mettent sur pied leur second homme qui composerait une armée effective en front de bandière de 60,000 à 70,000 hommes, nombre suffisant pour maintenir la Russie, au moyen de quoi Son Éminence voit, par la distribution du deuxième tableau n° 2, que le roi de Prusse ne serait pas en état de faire tête avec supériorité au roi d'Angleterre, aux Russes en Prusse et aux Autrichiens et Saxons en Silésie. Je vais plus loin et je dis que, si le roi de Prusse ne veut pas payer le subside, il faut que le Roi le paye, et Sa Majesté gagnera encore beaucoup en abrégeant la durée de la guerre et en assurant le succès.

2° Que la diversion d'Italie étant également nécessaire pour satisfaire l'Espagne et décisive pour l'entreprise d'Allemagne, il convient que Son Éminence s'entremette tout entière et efficacement entre le



roi d'Espagne et le roi de Sardaigne, soit pour leur partage, soit pour les autres opérations et conditions, pour que rien ne les empêche d'agir offensivement dès le printemps et, en supposant que cet accommodement fût impossible, ce qui ne me paraît point tel par tout ce que m'a dit M. le commandeur de Solar, il faut en ce cas que la cour de Madrid, au lieu de 40,000 hommes, fasse passer 60,000 hommes espagnols au mois d'avril en Italie, comme elle le propose. C'est le moyen le plus assuré de déterminer le roi de Sardaigne; au pis aller, l'on s'en passerait, mais il est trop éclairé pour attendre cette extrémité.

3° L'armée, que l'Électeur doit commander en personne, devant faire la principale irruption dans les pays héréditaires, il est également pressé de mettre l'Électeur en état d'avoir au moins 36,000 hommes et surtout de la cavalerie, ce qui ne se peut faire qu'avec des subsides proportionnés, dont la principale partie doit être payée par l'Espagne et le surplus par la France, indépendamment de 40,000 ou même de 50,000 Français.

4° L'alliance du roi de Prusse mettant les Électeurs de Cologne et Palatin en pleine sûreté sur le Bas-Rhin et en Westphalie, il convient que chacun de ces deux Électeurs fournisse au moins 4,000 hommes de pied et 2,000 chevaux pour être portés où il sera jugé nécessaire; mais, comme les trois articles ci-dessus ne sauraient jamais être prêts à temps, et que tout le succès dépend de la promptitude de l'exécution, il convient que le Roi fasse marcher en Allemagne une armée au moins de 40,000 hommes pour se joindre aux Bavarois, que je suppose pouvoir être de 20,000 hommes au mois de mai, ce que l'on ne peut vérifier trop tôt, et, si ce nombre ne l'est pas, il convient de grossir à proportion l'armée française. Ce sera le plus sûr moyen de déterminer le roi de Prusse, lequel exigera sûrement cette démarche de notre part, et ce sera un temps précieux de perdu. Mais comme il convient en même temps que nous nous mettions en posture sur nos frontières, je supplie Son Éminence de m'excuser si je lui répète si souvent qu'il faut ordonner sans délai l'augmentation de notre infanterie. Elle aurait dû être commencée il y a plus d'un mois, et les marchés pour 10,000 à 12,000 chevaux devraient déjà être faits. Nous ne saurions être trop nombreux en gens de cheval en Allemagne, les principales forces de la reine de Hongrie consistant en cavalerie qui est aguerrie. Je conviens que c'est une grande dépense, mais jamais objet ne l'a mieux mérité ni plus exigé. La gloire qui en reviendra au Roi et à Son Éminence et l'utilité infinie qu'en retirera le Royaume en dédommagera au centuple, à quoi je prends la liberté d'ajouter que cette dépense, ainsi faite à propos, en épargnera bien d'autres qui se multiplieront à l'infini si la besogne qu'on entreprend n'est pas consommée dans l'espace d'une année, par toutes les raisons que j'ai détaillées à Son Éminence, que je ne répète



point ici, et il vaudrait beaucoup mieux ne rien faire du tout que le faire tard et à demi.

5° Je suppose la Pologne neutre, surtout si les Suédois sont en force pour contenir la Russie. Il y a même lieu de croire que l'Électeur de Saxe ne se déclarera point en faveur de la reine de Hongrie : si nous agissons avec la vigueur et la célérité que je propose, il restera pour le moins neutre. La démarche qu'il vient de faire auprès de l'Électeur de Bavière nous doit faire espérer qu'il se joindra à lui et au roi de Prusse pour avoir quelques parts à la succession d'Autriche. Son Éminence dira peut-être que, si cela est, il n'est pas nécessaire que le Roi envoie une si nombreuse armée en Allemagne, mais je réponds que c'est précisément cette nombreuse armée qui décidera les Saxons. D'ailleurs nous comptons dans le tableau plus de 50,000 ou 60,000 Suédois, ce qui n'est pas encore certain, non plus que le traité avec le Danemark. La vigueur que montrera la France déterminera toutes les autres parties, et, en tout cas, en pareille matière, il vaut beaucoup mieux tomber dans le cas d'en faire trop que trop peu. Il résulterait des inconvénients irréparables du dernier parti, et il ne peut jamais y en avoir dans le premier.

6° A l'égard de la Hollande, il n'est pas trop vraisemblable qu'elle entre dans une guerre où la France et le roi de Prusse seraient alliés. Elle ne se déclarera que dans le cas où le parti prussien aurait eu de graves désavantages et que nous agirions faiblement. Tout ce que mande M. de Fénelon à ce sujet le confirme, et, quelque parti qu'elle prenne, elle est en état d'exécuter sur-le-champ par les augmentations qu'elle a faites et les magasins qu'elle forme, ce qui nous indique que nous en devons user de même.

7° Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que la couronne d'Angleterre fasse des levées de troupes de terre ou en achète dans l'Empire, l'on doit toujours faire attention que ce qu'elle en a est en état et mérite que l'on ne perde point cet objet de vue en la prévenant chez tous les princes qui pourraient lui en fournir en les engageant pour l'Électeur de Bavière.

8° Après avoir fait mention des puissances qui, si elles prennent un parti, le prendront contre le roi de Prusse et ses alliés, il convient de parler de celles qui sont supposées en observation et qui, dans le besoin, pourraient prendre le parti contraire. Le Danemark doit être de cette espèce, et il paraît possible de le gagner dans l'alliance du roi de Prusse et de la Suède avec l'intervention de la France.

9° Il n'est pas moins important de s'assurer de la Turquie. Elle entraîne le khan des Tartares, les Cosaques, etc. Cette partie, à laquelle il ne paraît pas que Son Éminence fasse assez d'attention, peut seule être décisive pour soulever la Hongrie ou du moins obliger la Reine à



y tenir une partie de ses forces et n'en tirer aucun secours. Je ne répéterai point ici tout ce que j'ai pris la liberté de dire à Son Éminence à ce sujet, il y a deux jours que cette matière fut discutée à fond. Je la supplie de se le rappeler en me conformant à la liberté et à l'ordre qu'Elle m'a donnés de lui faire des questions et de lui exposer librement toutes mes pensées. Je lui ai présenté un plan sommaire et général de tout ce que je crois qu'il convient de faire sans y perdre un seul moment. Elle y a vu plusieurs articles qui devraient être déjà faits ou en mouvement, n'ayant fait celui-ci que depuis la conversation que j'ai eue avec Elle en (le) lui remettant.

Tableau contenant l'état des troupes actuellement sur pied et qu'on suppose en état d'agir pour ou contre la cour de Vienne.

	Hommes.		Hommes.
Russie	100,000	Suédois	50,000
Hanovre	25,000	Prusse	90,000
Hessois	6,000	Bavière, à présent	20,000
Danois	6,000	Français	40,000
Saxe	24,000	Sardaigne	30,000
Autrichiens	100,000	Espagnols	40,000
	261,000		270,000
		Dans l'été :	
		Bavarois, au moyen de subsides	16,000
		Cologne	6,000
		Palatins	6,000
		Danois	6,000
			34,000

Puissances en panne et observation :

Pologne. Décidera en définitif la Suède, la Turquie et la Saxe, s'il se déclare pour l'Empereur.

Hollande. Fournira au plus son contingent en argent et ne se déclarera jamais contre la France et la Prusse liées ensemble.

Angleterre. N'a aucun intérêt dans cette querelle et poussera plutôt ses efforts en Amérique. Tant que nous serons supérieurs en Allemagne, l'Électeur de Hanovre n'osera rien entreprendre : son Électorat serait trop exposé, et c'est là qu'est son affection.

Danemark. Selon les apparences, traitera avec nous après la fin de son subside avec l'Angleterre.



Les Cercles de l'Empire. Seront à la dévotion du plus fort et se déclareront pour l'Empereur élu s'il a eu des succès décisifs.

Turquie. Elle a si peu de choses à faire pour contenir les Hongrois, qu'avec un million ou deux donnés au Grand Vizir et au Khan des Tartares..... (1).

Distributions des troupes et armées.

	Hommes.		Hommes.
Russes en Finlande ...	80,000	Suédois en Finlande ..	50,000
Et Russes en Prusse..	20,000	Prussiens en Prusse ..	30,000
Hanovre............	25,000	Prussiens vis-à-vis Hanovre..............	30,000
Hessois..............	6,000		
Autrichiens en Silésie.	25,000	Prussiens en Silésie...	35,000
Autrichiens et pays héréditaires........	40,000	Bavarois et Français en Bohême et Danube..	60,000
Autrichiens en Italie..	15,000	Espagnols............	40,000
		Sardaigne.	30,000
Autrichiens en Hongrie et Transylvanie....	10,000	Contenus par les Turcs.	
Autrichiens dans les Pays-Bas, inutiles..	10,000	Contenus par nos troupes des frontières, d'ailleurs trop séparés et sans communication.	

Pendant l'été, en augmentation :

Bavarois.............	16,000
Cologne.............	6,000
Palatins.	6,000
	28,000

A l'expiration du traité des Danois avec l'Angleterre, prendre à notre solde 6,000 Danois, ce qui en fait 12,000 de différence.

Son Éminence voit par le 2e tableau :

1° Que, dans le Nord, il n'y aura encore que ce qu'il faut pour faire

(1) Phrase inachevée dans le manuscrit des *Mémoires* du maréchal de Belle-Isle. Autriche, *Mémoires et Documents*. Vol. 31. Aff. étrang.



tête aux Moscovites, en supposant, comme il y lieu de l'espérer, que le Danemark fera passer à la solde de la France les 6,000 Danois qui sont à celle d'Angleterre et que l'on fournira le nécessaire aux Suédois : jusque-là, il ne faut pas se flatter que le roi de Prusse dégarnisse la Prusse ni son Électorat, ce qui fait que, dans la distribution des armées, je ne place que 35,000 hommes prussiens dans la Silésie. Il est vrai qu'en même temps je suppose ou je compte sur la neutralité des Saxons, ce qui mettra le roi de Prusse en état d'être secouru par les armées qui seront commandées par l'Électeur de Bavière et seront de 60,000 hommes effectifs, tandis que les Autrichiens n'en pourront avoir à la défense de la Bohème et du Danube que 40,000, n'y ayant aucune apparence que la reine de Hongrie puisse tirer les 10,000 Autrichiens qui sont en Hongrie et Transylvanie si l'on fait les démarches proposées du côté des Turcs et des Tartares, ce qui, joint aux manœuvres que l'on peut faire en Hongrie, empêcherait doublement les Hongrois de donner aucun secours à la Reine ; mais, en admettant même que la cour de Vienne puisse retirer de Hongrie et Transylvanie les 10,000 Autrichiens qui y sont, à quoi il n'y a aucune apparence, elle aurait au total 55,000 hommes, tandis que l'Électeur de Bavière en aurait 60,000 et le roi de Prusse 36,000 contre 25,000 : ce qui ferait encore une supériorité de plus de 25,000 hommes, sans compter tout ce qu'il faudrait que la reine de Hongrie employât desdites troupes à la garde de ses places et des différents postes, à quoi j'ajoute qu'en usant de la diligence que je propose comme indispensable, nous serons beaucoup plus tôt prêts, et que, dans le courant de l'été, l'Électeur sera renforcé par les troupes de Pologne, palatines et les nouvelles levées dont j'ai parlé. Il résulte enfin de ce second tableau qu'avec l'armée de 40,000 Français l'on doit compter sur un succès assuré, si elle passe en Allemagne à la fin d'avril et les Espagnols en Italie, et qu'à proportion qu'il y aura du retardement dans l'exécution, il faudra grossir les armées et augmenter la dépense qui sera triple et quadruple dans la suite si la guerre se tourne en longueur. (NOTA. — Que c'est dans la supposition que l'Électeur de Bavière aura 20,000 hommes effectifs prêts au 1er mai. Sans quoi il faudra grossir l'armée du Roi à proportion de ce qui manquera à celle de Bavière. J'en ferai l'arrangement avec M. de Breteuil.)

Je finirai ce mémoire par où j'ai commencé, qui est que, si Son Éminence ne veut pas embrasser toute la matière et faire marcher toutes les parties à la fois, user de la plus grande diligence et agir avec la plus grande vigueur, il vaudrait mieux ne rien faire du tout, par toutes les raisons que j'ai eu l'honneur de lui expliquer de bouche.



APPENDICE 2 DU CHAPITRE V.

La Saxe durant les premières années de la guerre de la Succession d'Autriche.

1° Lettre de M. des Alleurs à Amelot (1).

A Dresde, ce 27 juillet 1741.

Monseigneur,

Je me suis engagé par ma dernière lettre de vous envoyer le détail de la magnificence du comte de Brühl. Je profite du départ de M. de Montijo pour ajouter quelques particularités touchant cette cour et les caractères de ceux qui la gouvernent.

Le Roi est un prince extrêmement pieux, sans bigoterie, fort droit, fort poli, d'une générosité sans bornes. Il a naturellement beaucoup de bon sens. Il écoute avec attention ce qu'on lui dit, il y répond avec précision et s'explique en bons termes. Toutes ces bonnes qualités sont enveloppées dans une écorce de paresse et une aversion insurmontable pour le travail. Il ne manque point d'ambition; elle peut même être aiguillonnée autant qu'il plaît à son ministre, mais elle peut être anéantie dans le même moment par le père Guarini qui peut la détruire en formant le plus petit scrupule de conscience, de façon qu'il dépendra toujours de son directeur de l'engager à se démettre d'une couronne qui lui appartient ou bien à aspirer à une qui ne lui sera pas due.

La Reine est une personne qui a de l'esprit, de la politesse et de l'ambition. L'orgueil naturel au sang d'Autriche est cause que ses actions sont accompagnées toujours d'un peu de morgue. Sa vanité personnelle lui fait désirer l'Empire pour le roi de Pologne, mais la douleur qu'Elle aurait de voir passer la couronne impériale à sa sœur cadette, si l'Électeur de Bavière devenait empereur, la détermine entièrement du côté de la reine de Hongrie si elle prévoit que le roi de Pologne ne puisse le devenir. Ces sentiments sont soutenus par une aversion innée pour tout ce qui est Français et pour tout ce qu'elle peut penser être avantageux à la France.

Le comte de Brühl est un homme d'esprit. Il a eu l'avantage de

(1) Correspondance de Saxe. Vol. 23. Aff. étrang.

parvenir au ministère après M. de Sulkowski qu'on regardait comme un tyran, ce qui l'a fait aimer en Saxe même avant de le connaître. Il a de l'esprit et de la pénétration : une politesse continuelle et une fort grande douceur accompagnent toutes ses actions. Il a les deux qualités qu'on dit essentielles à un courtisan, qui est d'être sans humeur et sans honneur. Il ne s'énonce pas avec grâce. On dit qu'il écrit avec facilité. Il a beaucoup de franchise en apparence. Il en a même quelquefois en effet. Il ne craint jamais de marquer trop de confiance parce qu'il ne se fait aucun scrupule d'y déroger, de nier ce qu'il a dit ou de prétendre qu'on ne l'a pas bien entendu. Au travers de cette confiance apparente, on découvre sa finesse et la contradiction de sa pensée avec ses paroles. La fausseté est peinte sur son visage. Il est bienfaisant pour les grâces qui dépendent de lui, extrêmement familier, ce qui le fait aimer des Saxons, qui sont fiers, et adorer des Polonais, qui sont bas. Le peu de foi qu'il ajoute à ses propres paroles le rend méfiant sur ce qu'on lui dit. Sa facilité l'engage fort aisément. Son habitude à la légèreté le dégage de même. Sa dépendance du père Guarini et sa dissipation continuelle, aimant le plaisir et suivant le Roi partout, l'empêchent de travailler et de rien terminer. Sa magnificence est poussée à un excès de profusion, de variété et de recherche qu'il y a peu de souverains qui puissent en faire une pareille; elle est soutenue par la libéralité du Roi qui, n'aimant point à tenir une cour, est bien aise que son ministre représente le Roi, lui donne beaucoup et le laisse le maître de toutes les caisses. Il a seul le secret du produit des entrées, ce qui fait le revenu principal de la Saxe et le fondement de cette excessive dépense. Malgré cela il doit, à ce qu'on dit, beaucoup. Vous n'en serez point surpris lorsque vous saurez qu'il a plusieurs maisons remplies de meubles fort riches, ornées de dorures, de glaces et de tableaux de prix. Il a 200 chevaux rares dans ses écuries, 250 valets de toutes les nations, une musique considérable. Il a trois livrées : une unie, une en argent et une en or; des équipages superbes et tout brillants d'or et d'azur. Il change ordinairement d'habit deux et trois fois par jour. Le moindre de ses habits est un ajustement de gala. Le plus petit de ses soupers est une grande fête, accompagnée de musique, rafraîchissements et illuminations. Il joue tous les jours, pendant un quart d'heure seulement, un jeu à perdre 100 ducats, et il les perd presque tous les jours.

Il a dans sa cave tous les vins étrangers en profusion et 250 pièces de vin de Hongrie, pour 400,000 livres de vaisselle d'argent de France et pour le double de vaisselle d'argent d'Allemagne ou de vermeil. Madame son épouse est tout aussi magnifique que lui en habits, en bijoux et en diamants. Il a plus de pierreries et de tabatières que l'on n'en pourrait trouver chez tous les joailliers de Paris ensemble. Il a de



plus une maîtresse, fille naturelle du feu roi de Pologne, femme d'un esprit hardi, antifrançaise, qui a beaucoup de crédit et même d'ascendant sur lui, laquelle aime aussi la dépense autant que lui, et, quoiqu'elle soit fort riche, elle ne s'en tient, je crois, pas à ce qu'elle a. Malgré toute cette magnificence dans laquelle le goût et la vanité du comte doivent être satisfaits, il n'est, je crois, exempt d'inquiétude et de remords. Il prévoit que les expédients pour continuer ce luxe peuvent finir aussi bien que la faveur de son maître. Il a assez d'esprit pour le sentir. Il craint qu'on ne rejette sur lui le dérangement qui est dans les finances. Il souffre impatiemment la dépendance servile dans laquelle il est pour le père Guarini, et, dans la crainte continuelle où il est que ledit père ne fasse connaître à Sa Majesté polonaise qu'il est l'unique cause du dérangement des affaires, il est soumis à toutes ses volontés et ne suivra, dans le parti que cette cour prendra et dans toutes les grandes affaires, que ce que voudra ce révérend père. Je crois qu'on verra bientôt le dénouement de cette pièce. Il est dû aux officiers quelque argent. Il est dû aux conseillers d'État et aux grands de la cour. Les fonds ne suffisent pas à la dépense présente. Ils sentent que la France a des forces suffisantes pour se dispenser de donner de l'argent. Ils en ont besoin, et le motif qui s'accorde avec leur magnifique misère et leur intérêt personnel les engagera à donner la préférence à l'Angleterre si elle veut donner de l'argent, ce dont je doute fort par la situation où l'on dit qu'elle est.

Dans cette circonstance je penche toujours de croire que, si l'Électeur de Bavière soutenu de la France agit avec vigueur et si le roi de Prusse continue de bonne foi, cet État sera entraîné, par sa propre faiblesse, par son dérangement et l'impuissance autrichienne, à suivre le même parti.

Je ne veux point finir cette lettre sans vous dire un mot du père Guarini. C'est un jésuite assez fin, parce qu'il faut bien qu'un moine le soit. Il ne l'est pourtant point assez pour que la fausseté ne se découvre dès la première vue. Il a peu d'esprit pour un jésuite. Ses propos sont indécis et vagues. Il serre les mains avec affection quand il ne veut rien dire et rit quand il ne veut point entendre ce qu'on a à lui dire. Il n'a aucune partie d'un homme d'État que l'intrigue et la faveur de son maître. Le roi de Pologne le croit fort attaché à ses intérêts, mais je doute que le père les connaisse et qu'il ne consulte pas sa passion de préférence à tout. Son cœur et son affection sont entièrement pour la Maison d'Autriche entichée, comme on le sait, depuis des siècles pour tout ce qui est prêtre ou moine, ce qui fait, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, que, si le père Guarini ne voit point jour à l'Empire pour le roi de Pologne, il sera vendu corps et âme à la reine de Hongrie. Il n'y a donc que la peur et la force qui puissent

ouvrir les yeux aux ministres de cette cour et les faire penser différemment.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

2° *Extrait du Mémoire de M. des Alleurs sur la Saxe* (1).

a) *Description de la Saxe.*

La Saxe n'a aucune place forte. Kœnigstein est le seul endroit capable de faire quelque défense par l'avantage de sa situation qui devient cependant inutile, n'étant pas à portée ni d'interrompre le cours de l'Elbe ni de couvrir le plat pays. Aussi ne le regarde-t-on que comme un fort propre à servir, en cas de calamité, de dépôt aux archives et aux choses précieuses de l'État. Le feu roi Auguste II avait de grands projets de fortifier des places en Saxe. Les lieux sont désignés, les plans sont faits suivant les dessins dont il était l'auteur, mais les guerres qu'il a soutenues, ses plaisirs et le peu de temps qu'il a vécu depuis qu'il a pensé sérieusement à ses affaires, l'ont détourné d'un projet que ses magnificences et les dépenses malentendues du roi Auguste III, son fils, l'ont empêché de son côté d'entreprendre et d'exécuter.

Dresde, capitale de la Saxe, a quelques commencements de fortifications, mais elle serait obligée, par le mauvais état où elles sont et par la quantité des habitants, de capituler d'abord, surtout si l'on se rendait maître, au-dessous et au-dessus, du cours de l'Elbe.

La Saxe est divisée en cercles ou généralités. Le plat pays est assez fertile. Celui des montagnes est stérile, néanmoins fort riche par ses mines et par son commerce de toiles avec le Nord de la Hollande.

Généralement parlant, la Saxe est assez mal placée, ouverte de tous côtés, voisine de la Bohême, entourée par le roi de Prusse. Un Électeur de Saxe est obligé de ménager également la cour de Vienne ou de s'allier intimement avec l'une pour se garantir avec l'autre.

L'Électeur de Saxe entretient aujourd'hui 40,000 hommes de troupes réglées, 7,000 hommes de milices. Je comprends dans le nombre 2,000 uhlans, que la république de Pologne lui permet par grâce particulière d'entretenir à ses frais et dépens. Il pourrait entretenir 50,000 hommes de troupes réglées tant par ses revenus que par ses États, lesquels, ainsi que tous les pays protestants, sont très peuplés. Ce prince serait même

---

(1) Correspondance de Saxe, janvier 1745. Vol. 31. Aff. étrang.

en état, si ses finances étaient mieux régies, d'avoir à sa solde 8,000 ou 10,000 hommes de troupes, appartenant à des princes de sa Maison qui s'attacheraient à lui, de préférence à la Prusse et à la Hollande, s'il les traitait avec plus de ménagement, s'il était plus occupé de leur intérêt, enfin s'il pensait plus à la sûreté qu'à la magnificence.

L'infanterie saxonne n'est pas fort estimée en Allemagne. Le Saxon est trop bien chez lui. Il est mol, paresseux et déserteur. Cependant, en général, l'infanterie est belle, bien disciplinée, bien habillée, bien armée. La cavalerie est fort belle et a plus de réputation que l'infanterie. Elle est bien montée, bien armée, bien disciplinée. Elle escadronne fort bien.

Les gardes du corps, dont le nombre est de 800, forment une troupe distinguée. Les carabiniers, qui ont quatre escadrons, sont fort beaux et très estimés. Outre plusieurs régiments de cavalerie et de dragons, le roi de Pologne, Électeur de Saxe, a trois régiments de cavalerie légère, de quatre escadrons chacun, qui sont la plupart chasseurs, montés sur des chevaux polonais qui escadronnent avec beaucoup de vivacité, mettent facilement pied à terre et ne craignent en aucune façon la cavalerie hongroise.

Il y a de bonnes choses à prendre, tant dans l'infanterie que la cavalerie saxonnes, sur la discipline et l'économie de l'habillement. Il y a plus encore à prendre parmi les Prussiens.

L'artillerie de Saxe n'est pas la plus nombreuse de l'Empire, mais elle est supérieure à toutes les autres par la bonté de la fonte, par l'habileté et l'exercice continuel des artilleurs, par les recherches et les inventions de l'artillerie encouragées par le prince. Enfin, sur cet article et tous les effets de la poudre, je crois que les Saxons peuvent le disputer à toutes les autres nations.

La Saxe produit environ 36 millions, argent de France, de revenu annuel. L'Électeur ne touche pas tout, étant obligé de tenir compte en paiement à son État, qui se charge de l'entretien en entier de sa cavalerie.

Les droits d'entrée ou d'accise forment un objet très considérable dans ses revenus. On ne peut l'évaluer précisément. C'est un secret entre l'Électeur et ses ministres. Il varie à proportion du commerce. Jamais cet article n'a été affermé afin d'en ôter la connaissance au public.

La ville de Leipzig, qui peut être regardée comme le magasin de l'Allemagne, verse, pendant les trois foires de janvier, d'avril et d'octobre, des richesses immenses dans la Saxe. C'est le rendez-vous général d'une grande partie des commerçants de l'Europe et de toute la noblesse de l'Empire qui achète au poids de l'or le nécessaire et le superflu. Les Turcs, les Polonais, les Hongrois, les Transylvains, y



apportent des sommes considérables en or et enlèvent, à prix excessif, des marchandises assez communes, qui se fabriquent dans les manufactures de Saxe, pour les débiter ensuite chez eux où il n'y a ni manufacture ni industrie. (Nota. — La présence du roi de Pologne attire beaucoup de monde à Leipzig où il va, pour l'ordinaire, deux fois par an. Il y séjourne dix jours chaque fois. La ville lui fait présent de 200,000 livres toutes les fois qu'il y va, à condition de les dépenser avec les marchands, ce qu'il exécute très exactement, puisqu'il y dépense ordinairement le double et souvent beaucoup davantage.)

Lorsque l'Électeur de Saxe a besoin de secours extraordinaires, il assemble ses États. Il forme des demandes exorbitantes, on les réduit : mais, comme il est très despotique en Saxe, il trouve toujours le moyen d'en tirer des sommes considérables.

La Saxe ne valait pas la moitié de ce qu'elle rapporte aujourd'hui avant que le roi Charles XII y entrât avec les Suédois. Le roi Auguste déclara à ses États qu'il avait appris par le roi de Suède à connaître leurs moyens, et il laissa les choses sur le même pied des contributions des Suédois. Malgré ce détail, qui paraît immense et fabuleux pour un aussi petit pays que la Saxe, l'Électorat n'est pas pauvre; le paysan et le laboureur sont riches, la noblesse ruinée, le prince endetté, mais l'Etat a des ressources et la noblesse est obligée de s'attacher à la cour pour en obtenir des grâces et se soutenir.

Les mines de Saxe produisent, tous frais prélevés, un million et demi de notre monnaie, mais elles font vivre 15,000 hommes.

[Nota. — Ces 15,000 mineurs sont armés dans les besoins de l'État. Ils servent à garder les mines de l'invasion de l'ennemi, et il ne faut pas s'attacher à les vouloir détruire, le pays étant difficile et miné en plusieurs endroits.

Outre ces mineurs et la milice, le roi de Pologne, tant par les chasseurs qui lui appartiennent que par ceux qui sont à différents particuliers, peut en armer près de 4,000.

On n'arme ces mineurs que dans les cas pressants parce qu'ils sont sujets à faire des séditions.]

Elles ne sont pas abondantes, mais elles sont exploitées avec tant de soin et par des gens si appliqués et si versés dans ces matières qu'elles surpassent celles de Suède, de Hanovre et de Hongrie. Le Roi (1) a envoyé des personnes intelligentes en Saxe, qui ont demeuré par mes soins trois années dans les principales mines de cet État. Elles ont rapporté tous les livres, tous les modèles de machines, ont joint la pratique à la

(1) Louis XV.

théorie, de façon qu'on est en état d'exploiter aujourd'hui les mines de France à l'imitation de celles de Saxe.

La porcelaine de Saxe est un très bel établissement. Ce n'est ni dans la terre, ni dans la cuisson que réside sa perfection, mais dans le secret d'un alliage qui produit l'émail, le blanc et le vernis, ce qui sera très difficile à imiter. Le roi de Pologne garde les plus beaux morceaux. Il en donne beaucoup de médiocres. Ce commerce ne rapporte, tous frais faits, à l'État que 200,000 livres, mais il fait entrer près de 600,000 livres en argent comptant pour de la terre qui en sort. Les ouvriers sont bien payés. Ils sont gardés à vue. Aucun d'eux n'a le secret en général. Chacun a sa fonction particulière.

Caractère des Saxons.

Il n'y a pas plus de 50 ans que les Saxons étaient les peuples les plus barbares de l'Allemagne. C'est le roi Auguste II qui a cherché à les policer en introduisant les fêtes et la magnificence. Ils sont plus complimenteurs que polis, prévenants en apparence, mais assez grossièrement faux et bassement intéressés. Avec de l'argent, on peut faire beaucoup en ce pays. Ils donnent dans le luxe extérieur. Ils imitent les modes de France et s'y ruinent. Ils ne sont cependant pas portés d'inclination pour la France.

b) *Caractères d'Auguste III et de Brühl. — Auguste III.*

Le roi de Pologne a très grand air. Il serait même d'une figure très agréable s'il n'était pas trop chargé d'embonpoint. Malgré cet excès apparent, il est adroit dans tous les exercices ; il joue bien à la paume, il danse avec grâce et manie bien un cheval. Son adresse procède de la force qui est héréditaire dans sa Maison.

Sa physionomie est ouverte, son accueil affable et toujours égal, sérieux et réservé pour l'ordinaire en public. Il est parlant et gai à ses rendez-vous de chasse, silencieux avec les personnes auxquelles il n'est pas habitué et prévenant avec celles qu'il voit souvent. Lorsqu'il est à son aise, il se dépouille avec plaisir de tout ce qui environne la grandeur. Il a toute la familiarité qu'on pourrait désirer dans un particulier sociable et enjoué, cependant toujours avec décence.

Ce prince a un grand fonds de religion, mais, comme elle n'a pu s'établir sur des fondements bien solides dans un pays luthérien comme la Saxe, ceux qui lui en ont donné les principes se sont moins occupés de l'instruire à fond que de l'attacher à l'extérieur et aux cérémonies. D'ailleurs les jésuites d'Allemagne étant aussi ignorants, aussi superstitieux et aussi dissipés que ceux de France sont instruits et réservés, il n'est pas surprenant qu'ils n'enseignent que ce qu'ils savent et ce



qu'ils pratiquent. Quoique peu éclairés sur la doctrine, ils n'en sont pas moins ambitieux ni moins intrigants, et ils sont plus initiés dans les mystères de l'État à Vienne, en Bohême et à Dresde, que dans aucune autre cour de l'Europe.

Il faut cependant convenir que le bon naturel du roi de Pologne a prévalu sur les mauvais effets de pareilles leçons, que la bigoterie seule n'est pas capable d'obtenir son estime ou des emplois. Il n'ose réprimer la conscience des luthériens et il ne tyrannise pas celle des catholiques. Il n'est la dupe, dans la pratique de sa dévotion, que de sa libéralité qui entretient l'hypocrisie, occasionnée par son zèle et soutenue par les récompenses, ce qui produit beaucoup de fausses conversions. Cela ne s'étend pas au delà du peuple, et il est rare que, parmi la noblesse, aucun change de religion. Ils y perdraient du côté de la commodité, la pratique étant assez arbitraire.

Le roi de Pologne a infiniment de probité et d'humanité. Il ferait toujours le bien s'il ne suivait que ses premiers mouvements ou son propre sentiment, mais la forte habitude qu'il a contractée de donner sa confiance à des ministres, que son goût a toujours malheureusement plutôt choisis que leurs mérites, lui a ôté la liberté d'approfondir le bien dans toute son étendue. L'attention continuelle de ce ministère de chercher à le dissiper dans de certains temps de chasse, de spectacles, de musique, de l'occuper dans d'autres d'affaires ennuyeuses ou inutiles, enfin de le faire obséder par des bouffons qui l'amusent et prennent une partie de son temps, éloigne l'attention dont ce Prince serait capable dans les affaires essentielles, l'engage insensiblement à suivre son penchant pour la retraite et le repos, à craindre le travail e à s'en rapporter aveuglément à ses ministres, lesquels, par les couleurs favorables ou les tournures captieuses dont ils savent représenter la situation de son État et les événements journaliers, s'arrogent toute l'autorité et s'approprient tous les bienfaits, contents de mettre l'esprit de ce Prince en repos sur les dangers qu'il peut courir dans la diversité des partis qu'il prend et de tranquilliser sa conscience sur les scrupules qu'il pourrait avoir de son oisiveté.

Quoique le roi de Pologne se communique peu, il ne refuse cependant jamais d'audience aux ministres étrangers ni aux personnes distinguées, pourvu que ce soit le matin. Il écoute avec attention, répond avec politesse et bon sens, mais toujours sans décision, à moins qu'elle ne soit concertée d'avance avec ses ministres.

Ce Prince est charitable par nature, et par goût magnifique. Il aime infiniment à donner. Il souffre quand il refuse. Il en paraît même embarrassé. Il semble qu'il dispenserait volontiers des démonstrations de reconnaissance que l'on doit à ses grâces, comme s'il était satisfait du seul plaisir de les répandre ou qu'il les trouvât toujours au-dessous



de sa générosité. Bon fils, bon mari, bon père, bon prince, il ne lui manquerait qu'un ministère plus vertueux ou plus éclairé pour le déterminer au solide, peut-être même au grand. L'inconstance et la faiblesse qu'on découvre dans sa conduite procèdent moins du fond de son caractère, étant naturellement fier, sensible, ferme, même un peu entêté, que de l'ascendant fatal de son ministère, lequel, plus occupé de lui dérober des connaissances et de le fatiguer par la discussion des affaires que de fortifier ses principes ou d'augmenter ses lumières, abuse avec trop peu de ménagement et de reconnaissance de sa confiance et de sa facilité, et profite avec trop d'avantage de son goût pour la retraite, le dirai-je enfin, de sa paresse, défaut unique qu'on puisse lui reprocher et qui obscurcit bien d'éminentes vertus.

Le comte de Brühl.

Le comte de Brühl, devenu seul dépositaire de la faveur et de l'autorité, n'abandonna pas tous les principes du comte Sulkowski (1), il n'en changea pour ainsi dire que la forme. Il employa les mêmes raisons pour engager ce Prince à se communiquer aussi peu; il l'obséda par son assiduité à lui faire sa cour afin d'être seul à portée de lui parler d'affaires. Il employa la séduction et les présents pour corrompre et s'attacher les personnes qui approchent le roi de Pologne pour le servir (moyen que le comte Sulkowski avait négligé) afin d'être instruit de tout, d'éloigner ses rivaux et généralement tous ceux qui pourraient éclairer sa conduite.

A mesure que les grandes charges ont vaqué, il ne les a pas remplacées, sous prétexte d'en épargner les revenus, mais il s'est attribué les fonctions de ministre, de grand maréchal, de grand chambellan, de grand maître de la garde robe, en sorte qu'il préside aujourd'hui aux affaires d'État, aux cérémonies, aux petites entrées, et à tout ce qui peut avoir rapport au service de la personne du roi de Pologne.

Pour entrer dans un plus grand détail sur le personnel de M. le comte de Brühl, je commencerai par dire que si, d'être sans honneur et sans humeur sont des parties essentielles à un courtisan ambitieux, il les possède éminemment, mais qu'il n'a aucune ou très peu de qualités qui constituent l'homme d'État. Uniquement occupé de conserver son crédit en prévenant sur la dépense les goûts de son maître, il s'embarrasse peu de mériter sa confiance en travaillant à sa gloire et à ses intérêts. Son accueil, plus complimenteur que poli, se ressent encore

(1) Détesté des Saxons et des Polonais pour son orgueil et son avarice, Sulkowski n'avait point tardé à être supplanté par Brühl dans la faveur d'Auguste III.



de son ancien état de page et du peu d'éducation qu'il a eu. Son embarras, lorsqu'on lui parle d'affaires, et ses réponses annoncent la petitesse de son génie et la duplicité de son caractère. Ses manières prévenantes et sa facilité à promettre font croire à qui ne le connaît pas que c'est une chose très agréable de traiter avec lui. Il paraît même souvent aller au-devant des arrangements qu'on lui propose, mais on n'est pas longtemps à se désabuser et à s'apercevoir que ce n'est que l'effet des bornes de son esprit : qu'il préfère la mauvaise opinion qu'on peut prendre de son caractère à celle qu'on aurait de son génie dont il serait contraint de montrer l'insuffisance s'il entrait dans la discussion des affaires. Il se dédit en effet encore plus légèrement qu'il ne promet, et, comptant sa parole pour rien, il s'excuse ordinairement sur ce qu'il s'est mal expliqué ou qu'il a mal entendu. Il s'est fait une telle habitude du mensonge et de la fourberie qu'il ne s'en aperçoit plus lui-même. Luthérien à la ville, catholique à la cour, il met autant d'hypocrisie dans sa religion que de duplicité dans sa politique. Son extérieur est plein de pudeur et de modestie en apparence, mais son cœur est plein d'orgueil et d'ambition mal entendue. Peu occupé de grandes choses, il ne travaille que pour satisfaire son faste et pour trouver des ressources aux embarras de l'État qu'il veut cacher à son maître et dont l'unique cause ne doit être attribuée qu'à son luxe et à son ignorance en tout genre. Il augmente tous les ans les dettes de la Saxe sans augmenter la considération ni les forces du roi de Pologne. Il donne avec fadeur et puérilité dans toutes les parures. Il surpasse sans pudeur et sans prudence le Roi, son maître, dans la magnificence des bâtiments, des jardins, des meubles, des équipages, des habits. Enfin sa dépense, indécente pour un ministre ou pour un particulier, serait à charge à un souverain.

Il se fait des créatures par son crédit, ses libéralités et surtout par ses promesses qui ne lui coûtent rien, mais il se fait encore plus d'ennemis par ses manques de parole et d'envieux par ses dépenses. Le courtisan et le militaire, également exclus des grâces, ne s'en prennent qu'à l'application personnelle qu'il se fait des grandes et à la distribution des petites à des gens de peu, qui n'ont d'autre mérite que celui de lui être dévoués et de lui faire la cour. Il termine, quand il y est forcé, les plus grandes affaires assez légèrement et sans beaucoup de réflexion. Il ne consulte pour l'ordinaire que ceux qui lui sont personnellement attachés. Aussi l'intérêt et la flatterie dirigent-ils les conseils qu'il reçoit comme ils composent le caractère de ceux qui les donnent. Son amour-propre, son peu d'application et surtout le peu de cas qu'il fait de toutes les réputations (hors celle de passer pour magnifique), font qu'il n'a aucun système décidé que celui de vivre du jour à la journée, et de livrer son maître ou au plus fort ou au plus offrant.



Son inclination, et, je crois, son intérêt, l'attachent de préférence à la cour de Vienne et à l'Angleterre. La crainte excessive qu'il a du roi de Prusse, qui peut en effet quand il voudra bouleverser la Saxe, et le mépris qu'il sait que ce prince a pour lui personnellement, l'ont déterminé sans prudence et sans ménagement à ses derniers engagements avec la cour de Vienne qu'il a crus suffisants pour contenir le roi de Prusse. Des avantages pour la France ou de nouvelles démarches du roi de Prusse, accompagnées de succès, le ramèneront d'un moment à l'autre, au mépris de ses nouveaux traités, du côté de l'Empereur et de la France. Il ne lui en coûtera rien, étant susceptible de peur, ayant le mensonge à la main et étant persuadé que sa faveur dépend de la tranquillité intérieure de la Saxe, de faire les avances les plus basses et de déclarer dans l'occasion qu'il leur a toujours été attaché par le cœur. Cette conduite, toute misérable qu'elle est, ne doit pas faire entièrement négliger la cour de Dresde. Il se peut à chaque instant présenter tel événement qu'on pourrait l'engager, par sa faiblesse, à changer de parti et s'en défaire sans lui procurer d'avantage sous le prétexte de sa variété continuelle et du peu de fonds qu'on doit faire sur elle par la conduite qu'elle a tenue depuis la mort de l'empereur Charles VI.

APPENDICE 3 DU CHAPITRE V.

Compte rendu des négociations du maréchal de Belle-Isle au camp de Frédéric.

1° Lettre-journal de Belle-Isle pendant son séjour au camp de Frédéric (1).

Belle-Isle à Amelot.

Au camp de Mollwitz, le 27 avril 1741.

J'ai eu l'honneur de vous mander, Monsieur, à la fin de ma lettre du 24, que j'attendais les derniers ordres du roi de Prusse pour me rendre à son camp le 25 ou le 26. Ce n'a été qu'à cette dernière époque

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.

que ce Prince a jugé à propos de me faire arriver à son armée, où il est vrai que je suis cause qu'il a pris les précautions nécessaires pour assurer sa communication avec Breslau et mettre les magasins qu'il y a en quelque espèce de règle. Le sieur Dumoulin, son quartier-maître général, qui est ce que nous appelons chez nous maréchal général des logis de l'armée, a eu avec moi une longue conversation à ce sujet, et il a en conséquence établi des postes d'infanterie dans tous les villages et à tous les postes et défilés qui sont sur la route de Breslau au camp, qui est d'environ 10 petites lieues de France. Outre ces premières précautions, le roi de Prusse a ordonné 800 ou 900 hommes d'infanterie, distribués en plusieurs détachements de distance en distance, pour la sûreté de ma marche. Je trouvai de plus, à la sortie du faubourg de Breslau, un détachement de 200 cuirassiers dont le commandant vint recevoir mes ordres, lesquels m'escortèrent environ 2 lieues, où je trouvai un pareil détachement de dragons. J'en ai trouvé successivement placés, de relais en relais, jusqu'à Ohlau qui n'est qu'à 2 petites lieues de l'armée. Cette ville est fortifiée en terrasses bastionnées avec un assez bon fossé marécageux. Ce poste est à l'abri d'un coup de main. Le roi de Prusse y a fait transporter tous les blessés qui n'ont pu l'être jusqu'à Breslau. Ses premiers magasins de fourrages y sont aussi, et c'est de là que l'armée les tire actuellement. Il y a deux bataillons en garnison.

Je trouvai à Ohlau le comte de Schœneck, lieutenant-colonel des carabiniers, qui vint me faire compliment de la part du Roi et me dire qu'il était là, avec 150 carabiniers, pour m'escorter jusqu'au camp. Quand je fus à une portée de carabine de la seconde ligne par où on arrive naturellement, M. le comte de Rottembourg me vint de nouveau complimenter de la part du roi de Prusse et me dire que ce Prince ayant dîné (il était alors 2 heures) il l'avait chargé de me conduire au village de Hünneren, qui est à un quart de lieue de la droite de la seconde ligne, où il m'avait fait préparer une maison pour tout ce qui était avec moi, et m'ajouta que les officiers du Roi m'y apporteraient sur-le-champ à dîner. M. de Rottembourg me conduisit lui-même dans une maison où il y a eu non seulement de quoi me loger, mon frère et le reste de ma suite, mais aussi M. de Valory et M. de Podewilz. Un instant après, il arriva à la porte de mon logis une garde de 150 hommes commandés par un capitaine, lequel, après avoir fait poser de doubles sentinelles à toutes les portes en dehors et en dedans et jusques à l'entrée de mon appartement, vint pour recevoir mes ordres, étant commandé de la part du Roi pour la garde de ma personne. Nous eûmes, un moment après, à dîner servi par les officiers et vaisselle du roi de Prusse. Je fis avertir les officiers de la garde pour se mettre à table.

Après le dîner, je trouvai un écuyer du roi de Prusse qui me dit que



le Roi son maître l'avait envoyé avec les chevaux nécessaires pour moi et ceux de ma suite. M. de Valory avait emmené les siens. Je montai à cheval et me rendis avec M. de Rottembourg, qui me servait de guide, au camp du roi de Prusse, qui est campé sous des tentes, entre les deux lignes, au centre de son armée. Je passai par la tête de la seconde ligne où l'on me rendit tous les honneurs militaires comme au général de l'armée, tous les piquets étant assemblés dans les intervalles avec les officiers à la tête, les gardes du camp sous les armes et les tambours battant aux champs.

Je mis pied à terre à cinquante pas de la tente du Roi où je fus reçu par le comte de Borck, adjudant général de jour, lequel me conduisit dans une des tentes où je trouvai le roi de Prusse accompagné du prince Guillaume son frère; du prince Léopold d'Anhalt, fils du feld-maréchal de l'Empire; du margrave Charles, l'un des cousins du Roi; du duc de Holstein, général de son infanterie; du prince de Brunswick, son beau-frère, le même que nous avons vu à Paris; du prince de Hesse-Hombourg et de quelques autres officiers généraux.

Le roi du Prusse me reçut avec toute la politesse imaginable et chercha à me dire les choses les plus obligeantes. Je lui présentai mon frère et ces messieurs qui sont avec moi. Après une conversation d'environ une heure qui roula sur toutes les opérations de la Silésie et notamment sur la bataille et le siège de Brieg, dont la tranchée devait s'ouvrir le même soir, je pris congé du Roi, qui ordonna en ma présence à M. de Rottembourg de pourvoir à ce que je ne manquasse de rien en tous genres et qu'il comptait avoir le plaisir de m'entretenir aujourd'hui. M. de Rottembourg me ramena à mon quartier et me dit qu'outre la garde de 150 hommes pour faire honneur à ma personne, il en allait établir une, pour la nuit, de 100 dragons à la tête du village et qu'il reviendrait ce matin me dire à quelle heure je pourrais voir le Roi. Il est en effet venu chez moi sur les 9 heures me dire que le roi de Prusse m'attendait à 11 heures précises, qu'il comptait ensuite me donner à dîner et à tous ces messieurs et que tout le reste de ma suite dînerait aussi chez le Roi, savoir mes gentilshommes avec ceux du Roi, mes pages avec les siens et proportionnément de tout le reste, jusques à mes laquais qui ont dîné avec les valets de pied du Roi.

Je me suis donc rendu chez le Roi à 11 heures précises où, un instant après, j'ai été introduit par un adjudant général de jour dans la tente où il couche, où je l'ai trouvé seul avec de la bougie, car il fait aujourd'hui un temps si effroyable d'un vent du Nord, accompagné de grêle et de neige, qu'outre un froid excessif il y a peu de tentes à l'abri de n'être pas renversées. Je suis resté seul avec le roi de Prusse deux grosses heures. La première a été employée par ce Prince à me parler de sa situation actuelle militaire. Il m'a expliqué la conduite qu'il avait



tenue depuis son entrée en Silésie jusques au jour qu'il a donné bataille, du (*sic*) parti qu'il avait pris depuis, des nouvelles qu'il avait de la situation actuelle de l'armée autrichienne et des différents plans qu'il s'était faits, suivant les différents partis que prendrait M. de Neipperg. Il m'a avoué que ce qui l'avait empêché d'ouvrir hier la tranchée était une fausse nouvelle qu'on lui avait donnée de la marche des Autrichiens pour se porter sur Ohlau ou Breslau et détruire ses magasins, mais qu'étant informé que ce n'était qu'un gros parti de cavalerie, il l'ouvrirait sans faute ce soir. Il m'a montré son projet d'attaque et m'a demandé sur le tout ce que je pensais, à quoi j'ai répondu autant que l'on le peut, n'ayant de connaissance locale du pays que sur son propre exposé.

Après avoir laissé au roi de Prusse tout le temps qu'il a voulu pour épuiser la matière militaire, je lui ai présenté la lettre du Roi et ai commencé à mon tour à lui parler de la véritable affaire qui m'amène ici, et, comme il s'en faut bien que je n'aie encore fini, quoique j'aie été une grosse heure sur cet article, je suivrai la même méthode que j'ai prise à Dresde et aux autres cours électorales où j'ai déjà passé en vous rendant compte, dans une lettre séparée, de tout ce qui concerne la négociation de suite et sans interruption, et ne parlant dans celle-ci que du cérémonial et d'une espèce de journal de ce que je ferai dans le camp pendant mon séjour.

Le Roi m'a quitté à une heure après midi pour aller donner l'ordre, car ce Prince commande non seulement son armée dans toutes les choses essentielles comme le ferait un simple général, mais il en fait toutes les autres fonctions principales ; outre qu'il est campé, comme je l'ai dit ci-dessus, sous des tentes dans le centre de son camp, c'est lui qui donne tous les ordres et qui entre dans tous les détails que font dans nos armées le maréchal des logis de la cavalerie et le major général. Il se mêle aussi des subsistances, de l'artillerie et du génie. C'est lui qui a formé le projet d'attaque de Brieg. Il se lève à 4 heures du matin, monte à cheval et parcourt de la droite à la gauche tous les postes et entours de son camp. Il donne lui-même les ordres et instructions à tous les officiers généraux ou particuliers qu'il envoie en détachement. C'est à lui à qui tous ceux qui reviennent de la guerre rendent compte. On lui amène de même tous les déserteurs et espions qu'il interroge, ainsi que les prisonniers. J'en ai été le témoin hier au soir et ce matin ; ce Prince est botté depuis qu'il se lève jusques à l'heure à laquelle il se couche, et vêtu d'un habit uniforme bleu et distingué seulement par son ordre et une aiguillette un peu plus riche que celle de ses adjudants.

Le prince Guillaume, son frère, et tous les autres que j'ai nommés,



quoique officiers généraux, n'ont d'autres habits que leurs uniformes qui sont excessivement simples et les habits si courts qu'ils ressemblent plutôt à des vestes. La discipline, la subordination et l'exactitude sont poussées à un tel degré que, quelque prévenu que je fusse, je n'en avais qu'une idée imparfaite. M. le duc de Holstein, premier lieutenant général de son armée, m'a dit qu'il résidait huit mois de l'année à son régiment, et il l'a conduit depuis Kœnigsberg jusques en Silésie, jour par jour, comme un simple colonel, et je viens de voir un autre lieutenant général de la cavalerie qui vient d'en user de même avec son régiment, à la tête duquel il est entré dans le camp. L'on peut juger du degré où est portée l'exactitude des officiers subalternes par celle des généraux et des princes et du propre frère du Roi, qui sert comme le dernier officier de l'armée.

A l'égard des troupes, elles sont d'une si grande beauté et élévation que cela est presque incroyable. Je me réserve de faire un détail du service, de la discipline et autres parties militaires de cette armée à M. de Breteuil, lorsque j'en aurai pris encore une plus parfaite connaissance, y ayant plusieurs choses utiles à en prendre, dont je suis persuadé que le Roi sera bien aise d'être informé.

Après l'ordre donné, le roi de Prusse est revenu dans sa petite chambre à coucher où il a fait servir une table de 12 couverts à cause du mauvais temps, car ordinairement il dîne dans une grande tente où il y a une table de 40 couverts, à laquelle tous les officiers sans exception ont l'honneur d'être admis avec lui dans le camp. Bien entendu qu'avec la subordination qui y règne, les premières places sont toujours cédées à la dignité et aux grades supérieurs. Il y a trois autres tables de pareille quantité dans des tentes voisines.

Le roi de Prusse m'a fait asseoir à côté de lui. Mon frère, M. de Valory et tous ceux qui sont avec moi, ont eu l'honneur d'y dîner, le Roi ayant voulu qu'ils vinssent, quoique j'eusse compté qu'il n'y aurait tout au plus que M. de Valory et moi; le duc de Holstein, le prince d'Anhalt, le margrave Charles, M. de Bredow, lieutenant général, et M. de Rottembourg, y ont aussi dîné. Le prince Guillaume, frère du roi de Prusse, a tenu la première table de 40 couverts. L'on ne sert à sa table que de la grosse viande, très bien accommodée à deux services. Il n'est point question d'entremets ni de dessert d'aucune espèce.

Après le dîner qui a duré une heure et demie, le roi de Prusse a fait la conversation debout, pendant laquelle on a pris du café, et, comme il était près de 5 heures et que le roi de Prusse voulait aller voir partir les travailleurs, il m'a congédié en me renouvelant encore le désir qu'il avait que je ne manquasse de rien et a réitéré ses ordres à ce sujet. Il m'a invité à voir M. de Podewilz qui était resté à la maison à cause d'une espèce d'entorse et m'a dit qu'il me ferait avertir



demain, le vilain temps ne m'ayant pas permis d'aller voir son camp et le champ de bataille.

J'omettais de vous dire que, dans la conversation du matin, j'ai eu soin de prévenir le Roi que, vu ma position, il ne pouvait pas convenir que j'eusse l'honneur de le suivre à la tranchée ni dans aucun acte d'hostilité, ce que ce Prince a parfaitement compris.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Maréchal de Belle-Isle.

Le 28 avril.

J'ai reçu ce matin la visite de M. de Podewilz, avec qui j'ai parlé une heure d'affaires. Un écuyer du roi de Prusse m'a amené des chevaux et des carrosses pour choisir ce que j'aimerais le mieux à cause du temps effroyable qu'il fait, et, comme ce prince est à sa tranchée et ne m'a donné rendez-vous qu'à l'heure du dîner, j'ai été rendre visite dans le camp au prince Guillaume son frère, aux deux margraves, au duc de Holstein et au prince de Brunswick, son beau-frère. Le dîner s'est passé comme hier. Le Roi m'a ensuite fait voir un de ses bataillons de grenadiers, qui est en effet une chose admirable et presque incroyable. Comme il lui est survenu des courriers, il a chargé de ses officiers généraux de me faire voir le champ de bataille, que j'ai examiné avec beaucoup d'attention, ainsi que tout le terrain où se sont faites les dispositions et les approches, et je trouve que c'est une espèce de miracle que l'armée prussienne n'ait pas été entièrement défaite, et il faut que M. de Neipperg ait fait des fautes aussi principales, n'ayant profité d'aucun des avantages du terrain dans une plaine rase où il était supérieur en cavalerie au moins de 4,000 à 5,000 chevaux.

L'ouverture de la tranchée s'est passée très heureusement. M. de Piccolomini, qui commande dans Brieg, ne s'en est aperçu qu'au jour. Il fait un feu très médiocre et si, comme je crois, les batteries du roi de Prusse tirent demain matin, cette place sera rendue avant que je parte d'ici.

Après ma promenade, je suis revenu chez le roi de Prusse avec qui j'ai été une heure et demie en conférence, tête à tête. Ce Prince m'a encore remis à demain après dîner.

Le 29 avril.

J'ai reçu hier au soir fort tard, par un courrier de M. Blondel, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 18, auxquelles je réponds séparément. J'ai reçu ce matin la visite de tous les



princes chez qui j'avais été hier, à l'exception de M. le prince d'Anhalt qui m'avait déjà prévenu avant que j'allasse chez lui. J'ai trouvé le roi de Prusse qui revenait de sa tranchée où il a déjà 24 pièces de canon et 12 mortiers qui tirent. Les assiégés ne font aucune espèce de défense, et je suis convaincu qu'ils batteront la chamade dans deux jours. Le dîner s'est encore passé à l'ordinaire. L'après-midi, j'ai eu une très longue audience du Roi qui a duré près de trois heures.

Le 30 avril.

Je n'entre point dans le détail de la tranchée, dont M. de Valory vous rend compte. J'ai eu l'honneur de dîner avec le roi de Prusse à l'ordinaire. Il m'a encore donné une audience fort longue dans laquelle j'ai voulu prendre congé de lui pour partir demain, mais il a voulu absolument que je lui donnasse encore vingt-quatre heures.

Le 1er mai.

Le roi de Prusse m'a envoyé ce matin un de ses adjudants généraux pour me dire qu'ayant attendu le beau temps pour me faire voir son armée et me trouvant à la veille de mon départ il voulait du moins me faire voir exercer un des bataillons de son régiment, qu'il m'attendait actuellement en personne à la tête de sa première ligne. Je m'y suis rendu sur-le-champ; j'ai trouvé le roi de Prusse pied à terre avec plusieurs princes et officiers généraux de son armée, qui ordonnait lui-même au major les manœuvres qu'il voulait qu'il fît faire devant moi. Il faisait un temps horrible, et il tombait de la neige à gros flocons, ce qui n'a pas empêché ce bataillon de manœuvrer comme s'il eût fait fort beau. Outre la beauté de ce régiment qui est d'une élévation extraordinaire, il marche et fait ses mouvements avec une précision inexprimable; mais, en quoi ils excellent le plus, c'est par la vivacité avec laquelle ils tirent, ce que le roi de Prusse leur a fait faire par pelotons et par toutes sortes de divisions et avec la même justesse, nonobstant la neige. Ils tirent en détail jusques à douze coups par minute et au moins six quand c'est par pelotons ou par divisions, ce qui paraît incroyable quand on ne l'a pas vu (1). Il est vrai que ces troupes sont si continuellement exercées et brûlent une si grande quantité de poudre pendant l'année que le soldat s'en forme une habitude, dont le roi de Prusse a éprouvé l'utilité à sa dernière bataille.

Après une heure d'exercice, le roi de Prusse a pris le chemin de sa

(1) Voir la note de la page 257.

tente, où j'ai eu l'honneur de le suivre et de dîner avec lui comme les jours précédents. J'y ai appris que les batteries, ayant été mal construites et sur un terrain fort mol, s'étaient enfoncées ; qu'il en faudrait relever quelques-unes et avancer les autres, ce qui, joint à des espèces de places d'armes qu'a fait construire M. de Piccolomini et qui avaient été mal reconnues, font (*sic*) juger que ce siège durera bien encore quatre ou cinq jours, à moins que l'incendie, qu'y ont allumé quelques bombes et qui a déjà consumé un quart de la ville, ne continuât au point d'obliger M. de Piccolomini de se rendre. Au surplus, la défense et le feu des assiégés sont si médiocres qu'il n'y a eu jusques à présent qu'un canonnier de tué et deux soldats de blessés.

J'ai voulu prendre congé du Roi, mais il m'a ordonné de le revenir voir encore sur les 6 heures. J'y suis revenu. J'ai été environ une heure avec ce prince qui m'a comblé de toutes sortes de marques de bontés, et m'a fait l'honneur de m'embrasser. Il m'a prié de mander au Roi que, s'il ne me donnait pas aujourd'hui la réponse à la lettre que je lui avais remise de sa part, c'était parce qu'il n'avait point avec lui de ministre ni de chancellerie ; qu'il aurait soin de me l'envoyer dès que ses équipages l'auraient rejoint.

Le 2 mai, de Breslau.

Je viens d'arriver ici et ai été conduit avec les chevaux du Roi jusques à Ohlau. Le chemin est présentement assuré, y ayant des postes et des gardes de cavalerie sur toute la route. Je resterai ici jusques à demain pour attendre que les lettres ci-jointes soient mises en chiffres, et vais me rendre à Leipzig, d'où j'aurai l'honneur de vous écrire.

2° *Entretiens du maréchal de Belle-Isle avec le roi de Prusse.*

Le maréchal de Belle-Isle à Amelot (1).

Au camp du roi de Prusse devant Brieg, le 30 avril 1741.

Ce n'a été qu'aujourd'hui à 8 heures du soir, Monsieur, que j'ai su définitivement les dernières résolutions du roi de Prusse dans l'audience qu'il m'a donnée, qui a duré plus d'une bonne heure, et je ne perds pas un moment à vous rendre compte à présent de tout ce qui

(1) Correspondance d'Allemagne. Vol. 398. Aff. étrang.



s'est passé dans les quatre longues audiences que ce prince m'a données qui, réunies, ont été au moins de sept à huit heures.

Comme je vous fais séparément le détail de tout ce que j'ai fait pendant mon séjour dans ce camp, je me suis réservé de ne traiter ici que l'affaire principale.

Le jour de mon arrivée, je ne fus point seul avec le roi de Prusse, et tout se passa en compliments et conversations générales.

Le lendemain, 27, j'eus l'honneur de voir ce prince sur les 11 heures. Il me fit appeler seul dans la tente où il couche, et je fus avec lui deux heures et demie, dont moitié fut employée à parler de sa bataille et de son siège sans qu'il me fût possible d'entamer l'affaire du traité. J'en saisis le premier instant, et je commençai par témoigner à ce prince l'extrême surprise où j'avais été en recevant à Dresde le paquet que M. de Valory envoyait à la cour pour informer le Roi des nouvelles demandes que M. de Podewilz lui avait faites, au lieu de signer le traité suivant la parole qu'il en avait donnée à M. de Valory, quinze jours auparavant, en lui disant qu'il n'y avait aucun changement à y faire et qu'il en avait approuvé le projet en entier; qu'une pareille variation m'avait paru si extraordinaire que je n'avais pu me persuader qu'elle vînt réellement du roi de Prusse; que, connaissant tout l'effet que causerait un pareil événement dans l'esprit du Roi, j'avais cru ne pouvoir mieux faire pour la cause commune que d'arrêter ledit paquet jusqu'à ce que j'eusse eu l'honneur de l'entretenir moi-même; que les dernières instructions, que j'avais reçues en partant de Francfort pour me rendre en Silésie, étaient sur le principe que le traité était signé, et que je venais principalement pour concerter avec lui le plan des opérations relativement à ses vues et à ses intérêts, pour assurer par les mouvements, dont je conviendrais avec lui, le succès de ses armes et lui procurer une prompte, sûre et paisible possession de la basse Silésie; qu'après avoir tout concerté avec lui, je devais me rendre tout de suite à Munich pour en faire part à l'Électeur de Bavière qui, outre les 20,000 Bavarois qu'il allait être en état de mettre en campagne dans le mois prochain, serait encore fortifié d'une puissante armée française et telle qu'il juge lui-même devoir être et pour le nombre et pour la force : que le Roi avait prévenu auprès de la Suède la demande que M. de Podewilz venait de faire à M. de Valory et avait peut-être été au delà; que, dans de pareilles circonstances, était-il naturel de s'attendre qu'un prince, tel que le roi de Prusse, pût suspendre la signature d'un traité qu'il avait proposé et recherché le premier, auquel même il avait déjà ajouté à plusieurs reprises de nouvelles conditions; que Sa Majesté s'y était prêtée de la meilleure grâce qui fût possible et qu'il en avait paru si content et s'en était expliqué en des termes si précis à M. de Valory que le Roi avait dès lors regardé cette affaire



comme entièrement consommée; qu'après y avoir bien réfléchi, je la regardais sur le même pied, parce que j'y trouvais l'intérêt et la gloire du roi de Prusse également attachés; que je jugeais qu'apparemment ce prince, étant informé de ma prochaine arrivée, il avait voulu me procurer l'honneur et le plaisir de signer ce traité moi-même.

Le roi de Prusse me répondit qu'il était vrai que, avant que M. de Valory lui communiquât le traité à Schweidnitz, l'extrême désir qu'il avait toujours eu de s'allier avec le Roi le lui avait fait agréer sans faire assez de réflexion; qu'il convenait d'avoir dit à M. de Valory qu'il avait donné ses ordres à Podewilz, avec les pouvoirs nécessaires, pour signer le traité à Berlin où il n'avait qu'à retourner, mais qu'il lui avait ajouté qu'il fallait que le Roi s'engageât à faire agir la Suède et que le tout demeurât dans un profond secret, parce qu'alors M. de Munich était le maître en Russie, et il était assuré des dispositions favorables de ce premier ministre et que la Russie ne donnerait aucun secours à la reine de Hongrie, mais que, la disgrâce de Munich étant survenue contre toute vraisemblance, la situation du roi de Prusse était tellement changée qu'il lui était impossible, sans vouloir se perdre et tous ses États, de pouvoir suivre les mêmes errements. Et, tout de suite, ce prince me fit le détail des mouvements que s'est donnés le marquis de Botta pour déterminer la Grande-Princesse à secourir la reine de Hongrie, qu'Ostermann est totalement voué à la cour de Vienne, qu'il y avait actuellement vingt-quatre régiments en pleine marche pour la Livonie et la Courlande, et, qu'avant qu'il fût un mois, il y aurait 30,000 Russes prêts à entrer en Prusse où il ne lui restait plus que quelques bataillons pour la garde des portes de ses places et pas un seul homme de cavalerie; que le roi d'Angleterre ameutait toute l'Allemagne contre lui; que le roi de Danemark, outre les 6,000 hommes qui sont à la solde de l'Angleterre, en allait fournir 6,000 autres pour le contingent qu'il doit pour la garantie de la Pragmatique; que l'Électeur de Saxe n'assemblait ses troupes que dans la vue de se joindre à tous ses ennemis et qu'il lui était impossible de faire tête à tout à la fois s'il n'avait une prompte et prochaine diversion.

Je lui répondis que la Suède était plus armée qu'elle ne l'avait été depuis Charles XII, tant par mer que par terre; que tout cet armement ne s'était fait qu'à grands frais; qu'il pouvait juger aisément que toute cette dépense n'était pas sortie des coffres du trésor suédois, et qu'il voyait par là que le Roi avait été au delà de ses engagements et lui montrait, par cette conduite, l'avantage qu'il y avait de s'allier avec un prince qui agissait avec cette générosité et qui avait prévu et prévenu ses demandes.

Le roi de Prusse fut ému et touché de mon discours et de cette cir-



constance, et me demanda avec vivacité si donc les Suédois allaient agir. Je lui répondis que le Roi était bien en état d'empêcher la Suède de contracter des alliances sans sa participation et d'entamer une guerre sans son consentement, mais qu'il n'était pas le maître absolu de lui faire faire tout ce qu'il voulait; que l'alliance du roi de Prusse, une fois signée avec la France, serait un puissant motif pour déterminer la Suède et que c'était avoir beaucoup fait que de mettre cette nation dans la position respectable où elle se trouvait; qu'il ne pouvait jamais y avoir une diversion plus efficace pour la Prusse et que, plus il avait de crainte des Russes, et plus au contraire il devait désirer la conclusion d'un traité, qu'il devrait rechercher avec le plus grand empressement s'il n'était pas déjà convenu.

Le roi de Prusse me répliqua que les Suédois n'étaient pas si armés que je le disais; qu'ils n'avaient aucuns magasins ni assez de bâtiments pour transporter leurs troupes en Courlande et en Livonie, au lieu que les Russes seraient incessamment à portée d'entrer de plein pied en Prusse; que d'ailleurs il leur fallait la plus grande partie de leurs troupes en Finlande où les Russes auraient une armée de 50,000 hommes; qu'ils en pouvaient porter une de 60,000 et plus en Livonie, auxquels les Suédois ne pourraient jamais faire tête; que nous ne connaissions pas les immenses forces de l'Empire russien dont il serait la victime.

Je répondis que les Suédois pouvaient, avec 15,000 ou 18,000 hommes, se tenir en défense en Finlande contre toutes les forces de la Russie; que leur flotte était incomparablement meilleure que celle de Russie et que, s'ils portaient jamais 30,000 hommes en Courlande ou Livonie, ces 30,000 Suédois ne seraient pas embarrassés de passer sur le ventre à l'armée russienne, quelque nombreuse qu'elle pût être; qu'au surplus il ne tenait qu'au roi de Prusse, après avoir signé son traité avec le Roi, d'augmenter encore les forces de Suède, en faisant un traité avec cette couronne; que cette nation ne manquait ni d'officiers ni de soldats, qu'il ne lui manquait que de l'argent; que le roi de Prusse ne pouvait jamais employer le sien plus utilement qu'à une pareille alliance qui, en fournissant aux Suédois les moyens de rentrer dans la Livonie, lui servirait pour toujours de barrière impénétrable à toute la Russie; qu'il en avait une belle occasion qu'il ne retrouverait peut-être jamais, que je le suppliais de faire ses réflexions. Il me dit qu'il les ferait et me parla tout de suite du Danemark, si je pouvais lui répondre que le Roi ferait aussi agir cette couronne contre les Russes. Je répondis que, le Roi n'étant point avec le Danemark dans la même union qu'avec la Suède, il n'y avait pas d'apparence qu'il pût s'en promettre la même chose, mais que les Danois, ayant un intérêt commun de s'opposer à la trop grande puissance de la Russie, seraient peut-être

les premiers à se joindre à la Suède et au roi de Prusse, si une fois ils les voyaient en action, mais que j'étais du moins persuadé que, s'ils n'agissaient pas offensivement contre les Russes, ils ne se déclareraient sûrement point contre la Suède et tout au plus resteraient dans la neutralité; que je doutais beaucoup que le roi de Danemark donnât, comme il m'avait fait l'honneur de me le dire, les 6,000 hommes pour la défense de la Pragmatique, et que tout au plus il fournirait les 6,000 dont il est tenu par le traité de subsides avec l'Angleterre.

Le roi de Prusse me tira de sa poche une lettre par où on lui marquait que le roi de Danemark demandait à la Russie son consentement et sa garantie pour lui laisser prendre Hambourg, au moyen de quoi il offrait de joindre ses forces aux siennes contre la Suède. Je répondis que je doutais beaucoup de cette nouvelle et que j'étais même persuadé qu'il n'y ajoutait pas plus de foi que moi, parce qu'il savait bien que l'Électeur de Saxe, dans le vicariat duquel est Hambourg, s'opposerait à une pareille violence, et y ferait entrer tout l'Empire; qu'il n'y avait pas même d'apparence que le roi d'Angleterre, comme Électeur de Hanovre, voulût donner les mains à un pareil agrandissement du Danemark.

Le roi de Prusse me parla de l'Électeur de Bavière; du peu de troupes qu'il avait sur pied; qu'il était bien fâché qu'on ne l'eût pas mis en état d'agir offensivement contre la reine de Hongrie, soit en Bohême, ou dans l'Autriche, lorsqu'il entrait en Silésie; que cela eût opéré un effet certain par l'embarras où aurait été alors la cour de Vienne; qu'il était étonné que la France l'eût laissé manquer d'argent pour un objet aussi décisif et aussi essentiel; que M. le Cardinal ne voulant point se déclarer, ni faire la guerre, devait donc mettre les Princes ses amis et ses alliés en état de la faire par eux-mêmes; que pour lui, roi de Prusse, il avait servi Son Éminence sur les deux toits; que, si l'Électeur de Bavière avait été mis en état d'en faire autant, le Roi n'aurait eu qu'à exercer le rôle de médiateur, au lieu qu'à présent il était indispensable, s'il voulait empêcher le Grand-Duc d'être empereur, qu'il fît absolument la guerre en son nom et avec ses armées; qu'il avait toujours compté, lorsqu'il avait proposé une alliance défensive au mois de janvier, que le Roi se mettrait en état de pouvoir agir par diversion au printemps; que le mois de mai était venu et que nous n'avions encore fait aucune espèce de préparatifs, pendant que tous les princes de l'Europe étaient armés; que nous étions actuellement dans l'impossibilité d'exécuter le traité de défensive à son égard; qu'il allait être opprimé dans un mois ou six semaines, si l'on avait connaissance qu'il eût fait un traité avec nous; et que nous ne pouvions pas avoir assemblé des armées dans trois mois, puisque notre augmentation n'était seulement pas ordonnée, sur quoi ce Prince me demanda dans



combien de temps je croyais que le Roi pourrait porter une armée de 30,000 à 40,000 hommes en Bavière.

Je dis à ce Prince que, pour répondre à ce qu'il me venait de dire sur l'Électeur de Bavière, je le trouvais mal informé des forces de ce prince, puisqu'il avait actuellement 20,000 hommes à mettre en campagne, d'où il devait juger que le Roi n'avait pas négligé de le secourir. Le roi de Prusse me demanda combien il avait de cavalerie. Lui ayant répondu que je croyais qu'il avait 4,000 chevaux, il me dit que c'était bien peu et qu'il en fallait plus que le double et le triple contre les Autrichiens, qui en avaient un corps très considérable. Je lui répondis que le Roi avait toujours bien résolu d'y suppléer par l'armée que Sa Majesté avait projeté de faire passer à son secours, lorsque les opérations auraient été convenues avec le roi de Prusse, mais qu'il n'était pas naturel que le Roi pût faire entrer ses troupes dans l'Empire, sans en être requis sous un prétexte plausible et qui pût être justifié aux yeux de toute l'Europe, surtout après la garantie que Sa Majesté avait faite de la Pragmatique, et la déclaration que je venais de faire en son nom au Collège électoral de vouloir maintenir l'union, la paix et la tranquillité du Corps germanique; qu'il conviendrait, à tous égards, de procéder promptement à l'élection d'un empereur.

J'en déduisis les moyens fort en détail, et finis en disant qu'après l'Empereur élu il serait bien plus naturel et plus facile de soutenir ses prétentions sur la Silésie et celles de l'Électeur de Bavière, devenu empereur, par la voie des armes, que si cet Électeur allait troubler le repos de l'Empire par des voies de fait qui le rendraient odieux au plus grand nombre du Corps germanique. Le roi de Prusse me répliqua que les plus forts avaient toujours raison et que je verrais sûrement que ce serait le plus fort qui serait élu empereur.

Quelqu'un vint dire alors au roi de Prusse qu'il était 1 h. 30, et qu'il n'avait pas encore donné le mot pour l'ordre qu'il donne toujours avant midi, ce qui fit finir la conversation dont j'ai cru devoir vous faire tout le détail, et j'en vais user de même pour celle du lendemain.

Elle commença sur les 7 heures que le roi de Prusse revint de la tranchée. Il l'entama par les détails de son siège, sur quoi il me fit nombre de questions militaires en me disant que c'était pour s'instruire, et ajoutant sur cela les choses les plus obligeantes par rapport à moi, j'ose même dire un peu outrées. J'y répondis avec tout le respect et la reconnaissance que je devais, et repris encore de là occasion de le presser de tenir sa parole en signant le traité. Je lui représentai qu'il me fournirait par là des occasions plus fréquentes et plus utiles de lui donner mes conseils puisqu'il me faisait l'honneur de m'assurer qu'il

en faisait cas. J'ajoutai à ce sujet les choses les plus fortes sur sa gloire. Je lui représentai avec liberté que la conduite qu'il avait tenue depuis son entrée en Silésie avait été si irrégulière par les différents discours qu'il avait fait tenir par ses ministres dans les cours de l'Europe, totalement opposés et contradictoires, que je ne pouvais lui cacher que sa réputation en souffrait de fortes atteintes; qu'il était presque généralement blâmé et désapprouvé; que cette seule considération aurait peut-être empêché tout autre prince que le Roi, et tout autre ministre que M. le Cardinal, d'écouter ses premières propositions et de vouloir entrer en alliance avec lui dans de pareilles circonstances; que le manquement, que je le voyais prêt à faire, de sa parole donnée à M. de Valory achèverait d'y mettre le comble si le public en était jamais informé et que, outre la perte de sa réputation, dont un jeune Roi aussi accompli qu'il l'était et orné d'autant de grandes et rares qualités devait être jaloux, il laissait échapper l'amitié et la confiance du Roi, dont il ne pouvait ignorer tout le prix et l'utilité; que je lui demandais pardon de lui parler avec cette franchise militaire, mais que je savais qu'il en faisait cas, que c'était un effet de l'admiration que j'avais pour toutes ses vertus, et que je ne pouvais lui donner une plus grande marque de mon attachement et de mon profond respect.

Le roi de Prusse me répondit avec beaucoup de bonté qu'il m'en remerciait, qu'il m'en estimait davantage et était ravi que je lui parlasse de cette manière; que son dessein était bien toujours de s'allier avec le Roi, et qu'il était si pénétré de l'amitié que Sa Majesté lui avait marquée, dans un temps où tout le monde lui avait tourné le dos, qu'il ne l'oublierait de sa vie, mais que, comme il se faisait tard, il ne pouvait pas pousser plus loin avec moi ce jour-là la conversation; qu'il me donnait rendez-vous au lendemain après dîner; qu'il espérait me faire voir qu'il n'avait pas tort; qu'il m'ouvrirait son cœur et qu'il était persuadé que je ne le blâmerai pas. Je me retirai et je sus qu'en effet, un moment après que je fus sorti, le roi de Prusse était monté à cheval pour aller à la tranchée, où il était resté jusqu'à minuit.

Après midi, le roi de Prusse me donna rendez-vous à 6 heures, et je fus avec ce Prince jusqu'à 9. Pour cette fois ce fut lui qui commença en me disant : « M. le Maréchal, je suis bien aise de vous expliquer en détail quelle est ma situation, après quoi vous jugerez vous-même si je n'ai pas sujet d'être embarrassé, et si je puis faire raisonnablement avec prudence ce que vous me demandez. » Et, tout de suite, il me dit : « Lorsque j'ai pris le parti d'entrer en Silésie, j'étais bien assuré que c'était le seul moyen de me faire faire raison, par la cour de Vienne, des justes droits que j'ai sur les quatre duchés qui ont été extorqués par violence à mon aïeul et de m'indemniser de tous les arrérages. J'ai

compté que je serais soutenu par la France qui, ayant un intérêt aussi essentiel d'abaisser la Maison d'Autriche et d'exclure le duc de Lorraine du trône impérial, pour marquer en même temps la reconnaissance qu'elle doit à l'Électeur de Bavière, ne pouvait rien tant désirer que de trouver un Prince de l'Empire assez hardi pour attacher le premier grelot; j'ai bien connu que M. le Cardinal, que j'ai fait sonder par Camas, et à qui j'ai écrit moi-même, pacifique comme il l'est, ne voudrait jamais entrer dans une pareille voie, si je le lui proposais avant que de l'entreprendre; mais je n'ai pas douté qu'il ne m'y secondât après coup, puisque je le mettais par cette démarche en état de remplir toutes ses vues. C'est dans cette confiance que j'ai fait les premières propositions de l'alliance défensive qui entraînait nécessairement après soi la garantie de la basse Silésie, Breslau compris; à quoi je me suis fixé comme un juste équivalent de ce qui m'est dû, et, pour lever tous les scrupules de M. le Cardinal, j'ai offert de moi-même la cession de toutes mes prétentions sur les duchés de Berg et Juliers, même de la partie cédée au feu Roi mon père par le traité de la Haye.

« Je vous prie d'observer que, lorsque j'ai fait ces propositions, nous n'étions qu'au mois de janvier, et connaissant comme je sais la faiblesse des troupes de l'Électeur de Bavière et le peu de ressource de ses finances, je n'ai pas douté que la France ne pourvût à tous les secours nécessaires pour lui former une armée de 30,000 hommes, afin qu'il pût agir offensivement au printemps; que l'on ferait agir en même temps les Espagnols et le roi de Sardaigne en Italie, et que vous mettriez la Suède en mouvement; que, par ces moyens, vous feriez faire la guerre par vos amis et vos alliés; que M. le Cardinal resterait les bras croisés pour devenir le médiateur et procurer à chacun ce qu'il aurait trouvé raisonnable et conforme aux intérêts du Roi, et que, pour le faire avec succès, vous feriez l'augmentation nécessaire dans vos troupes et tous les autres préparatifs convenables sur vos frontières; à quoi vous étiez d'autant plus fondés que les puissances maritimes et tous les autres princes de l'Europe et de l'Empire se sont tous armés et mis en état de faire la guerre. Cependant, en acceptant successivement les demandes que j'ai faites, vous y avez toujours mis des conditions contradictoires, et M. le Cardinal m'exhortait encore, par ses dernières lettres, à suspendre mes hostilités, me faisant assez entendre qu'il voulait que je justifiasse mes prétendus droits avant de vouloir agir. Vous n'avez pas armé la Bavière : je sais que l'Espagne se plaint de vous et qu'il n'y a encore rien de fait en Italie. L'on m'assure même que vous avez aplani les difficultés que les Turcs faisaient à la reine de Hongrie pour leurs limites, et, ce qui m'a fait le plus d'impression, vous n'avez point fait votre augmentation quoiqu'elle eût été résolue et demandée en France après la mort de l'Empereur. M. le Cardinal a dit



que la misère était si grande dans le royaume qu'il ne voulait pas faire la guerre de cette année, et que cela serait bon pour la prochaine si l'on ne pouvait s'en dispenser.

« Malgré tout cela, mon affection pour la France, pour le Roi et pour M. le Cardinal que je respecte, m'avait fait passer par-dessus toutes ces considérations, comptant pouvoir me soutenir au moyen du traité d'amitié que j'avais renouvelé avec la Russie, et c'est ce qui m'a déterminé à donner, à Schweidnitz, ma parole au marquis de Valory, sous la condition de garder le secret parce que la Russie et l'Angleterre m'ont fait dire, à plusieurs reprises, que tant que je ne serai point en alliance particulière avec la France, ils auraient pour moi des ménagements et useraient de la voie de médiation et de leurs bons offices, mais que, si je faisais un traité avec le roi de France, ils agiraient tous contre moi à force ouverte : mais, ne craignant rien de la Russie tant que le comte de Munich, dont j'étais assuré, aurait le premier crédit, je pouvais me tirer d'affaire contre les autres et vous donner tout le temps de me secourir par vos diversions. Contre toute attente, depuis le départ de M. de Valory de Schweidnitz, j'ai appris la disgrâce du comte de Munich et pour vous montrer, Monsieur le Maréchal, que je vous accuse juste, je vous prie de lire vous-même ce que mon ministre me mande de Pétersbourg. » Le roi de Prusse tira alors d'un tiroir une lettre, en date du 10 avril, écrite en chiffres et déchiffrée à la manière ordinaire en français, en interlignes, qu'il m'obligea de lire moi-même avec lui.

Elle est signée de M. de Mardefeld et est très longue. Il fait au Roi, son maître, un grand détail de trois audiences ou conversations qu'il avait eues successivement avec le comte d'Ostermann, le duc Antoine Ulrich de Brunswick et la grande-duchesse Anne, régente, dont la substance est que la Russie ne pouvait se dispenser de tenir les engagements inviolables qu'elle avait pris avec le feu empereur des Romains pour la garantie de la Pragmatique Sanction; qu'un traité d'amitié, qui avait été renouvelé avec le roi de Prusse, était postérieur et ne regardait que la garantie des États patrimoniaux du roi de Prusse et de ceux de la Russie, et ne pouvait jamais dispenser le Czar de secourir la reine de Hongrie pour la défense de la Silésie, et le duc Antoine Ulrich avait dit qu'étant aussi proche parent et ami du roi de Prusse, ce ne serait qu'à regret et à l'extrémité qu'il pourrait consentir que l'on agît contre lui, et que les troupes qui marchaient actuellement en Livonie et en Courlande n'étaient pas destinées à lui faire la guerre et que ce n'étaient que des précautions nécessaires contre les armements des Suédois. M. de Mardefeld ajoute que, quoiqu'on lui fasse bien des compliments, il voit et sait que le duc Antoine Ulrich est totalement subordonné aux volontés de l'impératrice Amélie, qu'Ostermann n'est



pas moins voué à la cour de Vienne et que le marquis Botta a tellement séduit la princesse régente qu'elle fait et fera tout ce que voudra la reine de Hongrie; que, cependant, il croit qu'on pourrait encore suspendre l'orage et gagner du temps, si le roi d'Angleterre et l'Électeur de Saxe ne poussaient avec la plus grande vivacité pour qu'on forçât le roi de Prusse à entrer en accommodement en acceptant leur médiation.

Le roi de Prusse, après m'avoir fait lire cette lettre, m'ajouta : « Ce n'est pas tout, Monsieur le Maréchal, je compte sur votre discrétion et je veux aller avec vous jusques au bout. J'ai, m'ajouta-t-il tout de suite, trouvé moyen d'avoir en ma possession un des chiffres de M. d'Ostermann, au moyen duquel j'ai intercepté et déchiffré deux ou trois lettres originales par où j'ai découvert tout le plan de mes ennemis.

« Leur projet est d'attendre que les herbes soient venues pour pouvoir faire camper leur armée. Il y aura 30,000 Russes en Livonie ou en Courlande et sur la frontière de Pologne; 12,000 Hanovriens et 6,000 Hessois et 6,000 Danois camperont dans l'Eichfeld; 20,000 Saxons camperont à Torgau et à Kœnigstein, et, lorsque toutes ces troupes seront assemblées et prêtes à pouvoir entrer par trois endroits dans mes États, alors on me proposera d'évacuer la Silésie et de me contenter pour toutes choses des deux duchés de Glogau et de..... (Le Roi m'ajouta : Je n'ai pas pu déchiffrer le nom, mais je crois que c'est celui de Liegnitz); que, si je refuse, on m'y contraindra par la force, et leur convention est de ne point poser les armes qu'ils ne m'y aient réduit, et, pour cet effet, ils entreront de toutes parts dans mes provinces, qui sont toutes ouvertes, pendant que l'armée autrichienne, qui sera considérablement renforcée par des Hongrois et par les troupes d'Autriche et de Bohême, puisque l'Électeur de Bavière ne fait rien, occupera le corps que je commande ici en personne. Et comment voulez-vous que le prince d'Anhalt, qui n'a que 35,000 hommes, puisse s'opposer en même temps à plus de 80,000 qui attaqueront mon pays de tous côtés à la fois?

« Je sais d'ailleurs que les Hollandais fourniront aussi, s'il le faut, leur contingent et que le roi d'Angleterre a déjà des traités tout faits pour 12,000 ou 15,000 hommes de divers princes de l'Empire qui m'attaqueraient aussi, sur-le-champ, si j'avais un traité avec la France. Je vous prie de me dire, Monsieur le Maréchal, de quel secours me sera la France, qui est à plus de 200 lieues de moi, pour exécuter le traité de défensive à mon égard et quelle diversion est-elle en état de faire assez prompte, tandis que l'orage est prêt à fondre sur moi avant qu'il soit six semaines. Convenez que je serais sacrifié sans aucun fruit pour le Roi ni pour l'Électeur de Bavière, et cela parce que vous n'avez jamais rien voulu faire sérieusement; au lieu que, si vous aviez mis l'Électeur de Bavière en force, que votre augmentation fût



faite et que vos troupes fussent en état de marcher tout présentement pour former une armée sur le bas Rhin, au pays de Juliers, et une autre qui se portât sur le haut Rhin pour passer en Bavière, vous obligeriez tous ces princes à tourner tête de votre côté. L'Électeur de Saxe, timide et irrésolu comme il est de son caractère, regarderait à deux fois avant de se déclarer contre moi. Il craindrait votre armée de Bavière et se serait, peut-être déjà, allié avec vous et avec la Bavière, n'ayant rien à gagner avec la reine de Hongrie et qu'il peut avoir beaucoup avec vous. »

Le roi de Prusse me fit tout ce récit (encore bien plus étendu que je ne le rapporte ici) avec une excessive rapidité, sans me donner un seul moment de pouvoir ni l'interrompre, ni lui répondre. Je repris alors tout ce qu'il venait de me faire l'honneur de me dire, que j'étendis aussi tout autant que la matière l'exigeait et qu'elle en est susceptible. Je lui rappelai plusieurs circonstances de ce qui s'est passé dans le commencement du traité, dont il ne m'avait point fait mention. Je lui fis voir qu'il ne pouvait attribuer qu'à lui-même les incertitudes et les délais qui avaient empêché une plus prompte signature du traité; qu'il ne s'était expliqué sur ses intentions et n'avait formé quelques demandes que l'une après l'autre, et qu'à mesure qu'on lui en accordait une, il en faisait de nouvelles; que, s'il avait voulu que ce traité eût été signé dans la fin de janvier, nous aurions fait sur-le-champ et en conséquence notre augmentation dont il venait de me parler tant de fois; que notre armée serait actuellement en pleine marche pour la Bavière; que nous serions en état d'en porter sur le bas Rhin et partout où il serait nécessaire; que nous ne lui avions point caché que cette augmentation ne se ferait qu'après son traité signé; qu'il ne pouvait donc s'en prendre qu'à lui-même si tout cela n'était pas fait.

Le Prince m'interrompit en me disant que c'était précisément de quoi il se plaignait, que nous eussions fait dépendre l'augmentation de son traité, puisque, quand même il n'aurait jamais été question de lui, nous aurions dû la faire pour le bien et le service de l'Électeur de Bavière et pour notre propre intérêt qui était d'abaisser la Maison d'Autriche et d'exclure le Grand-Duc de l'Empire ; et que, puisque les alliés, nous en donnant l'exemple, étaient résolus de mettre le tout pour le tout pour maintenir la Pragmatique et faire le Grand-Duc Empereur, nous aurions dû et devions encore en user de même, sans quoi nous pourrions être assurés que jamais l'Électeur de Bavière ne serait Empereur et n'obtiendrait un pouce de terre de ses prétentions; que M. le Cardinal se trompait bien fort, s'il croyait y réussir par des négociations; que ce serait le plus fort qui serait Empereur et qui aurait la meilleure partie de l'héritage de Charles VI.

Je répliquai au roi de Prusse que son système pouvait être vrai en



général, et que c'était précisément par cette raison qu'il avait un intérêt bien essentiel et bien décidé de s'allier avec le Roi, parce qu'il serait alors le plus fort; que, par les mêmes principes, c'était le seul moyen de conserver la Silésie; que, l'alliance du Roi lui procurerait celle de la Suède qui, jointe au roi de Prusse, était plus que suffisante contre la Russie, et que le Roi et d'autres alliés seraient bien supérieurs à toutes les autres puissances, amies de la Maison d'Autriche qui, par elle-même, n'avait aucune espèce de ressources; que notre augmentation, à la vérité, n'était pas faite, mais le serait très promptement; que tous nos autres préparatifs étaient faits et nos frontières en état; que l'Électeur de Bavière pouvait incessamment agir aussi bien que la Suède, et que je voyais avec autant de douleur que d'étonnement qu'un Prince aussi éclairé fût prêt à agir contre ses propres principes et à prendre un parti également contraire à sa gloire et à ses intérêts. Sur quoi je lui dis : « Sire, Votre Majesté me permet-Elle de lui parler comme son serviteur, et encore avec cette même franchise qu'Elle ne désapprouva point hier. » Il me dit que non seulement il l'approuvait, mais qu'il l'exigeait. Alors je lui dis : « Sire, tout ce que Votre Majesté vient de me faire l'honneur de me dire pourrait être bon s'il s'agissait d'entamer aujourd'hui une négociation; mais Elle me permettra de lui dire qu'après sa parole donnée à M. de Valory, à Schweidnitz, toutes ces raisons ne valent plus rien. Il résulterait que les engagements de Sa Majesté dépendent de l'événement, au lieu qu'ils doivent être aussi sacrés et inviolables quand un grand Prince comme Votre Majesté a donné sa parole, tout comme s'il y avait un traité signé. Le Roi, mon maître, y a compté sur le compte que lui en a rendu M. de Valory, et quel ne sera pas son étonnement quand il apprendra cette variation? Je supplie Votre Majesté de se mettre un moment à sa place. Ne peut-il pas penser que Votre Majesté n'a cherché qu'à l'amuser, et ne s'est servie de sa négociation que pour en tirer un meilleur accommodement de la cour de Vienne, à qui Elle en a peut-être fait la communication aussi bien qu'à la Russie et aux puissances maritimes? Votre Majesté croit-Elle que le Roi n'ait pas été recherché de plus d'un endroit depuis la mort de l'Empereur, et que la cour de Vienne elle-même n'ait pas fait et ne fasse peut-être pas actuellement des propositions avantageuses au Roi pour la protéger et la défendre contre vos entreprises, et je ne serais pas étonné que la reine de Hongrie ne cédât, à ce prix, plutôt une province à l'Électeur de Bavière qu'à Votre Majesté un seul village? Doutez-vous, Sire, que la Saxe ne s'y joignît avec empressement, et croyez-vous que de pareils ennemis ne fussent pas aussi à craindre pour Votre Majesté que la Russie? Où seraient en ce cas vos alliés puisque vous faites si peu de cas de traiter aujourd'hui avec le Roi?



Le roi de Prusse, ému de ce discours, m'interrompit en me disant qu'il était persuadé que le Roi et M. le Cardinal avaient meilleure opinion de lui, et n'en porteraient pas un jugement aussi offensant. Je repris : « Sire, Votre Majesté m'a permis de lui dire librement ce qui se présentait à ma pensée. Je ne dis pas décisivement que ce soit celle qu'aura le Roi, mon maître, mais Votre Majesté conviendra que la conduite qu'Elle a tenue depuis six mois, les écrits qu'Elle a fait répandre dans l'Europe et les discours contradictoires qu'Elle a fait tenir par ses ministres dans les différentes cours, conduisent naturellement à tirer ces conséquences du procédé que Votre Majesté tient avec le Roi, et, puisque je vois que sa plus grande objection consiste dans ce que le Roi n'est point actuellement armé et en état d'agir offensivement dans l'Empire entre cinq ou six semaines, je veux lui faire une demande, qui est que, si j'avais laissé passer le paquet de Valory et que, par supposition, le Roi eût voulu consentir aux trois nouvelles demandes que M. de Podewils a faites de votre part, Votre Majesté n'aurait donc pas, malgré cet acquiescement, signé le traité puisqu'Elle en fait dépendre la conclusion d'une diversion de notre part actuelle et effective entre ci et la fin du mois de mai. » Le roi de Prusse me répondit qu'en effet il ne l'aurait pas signé. Je me récriai sur un pareil procédé et que je voyais, dans un sens bien différent, que je lui avais réellement rendu un grand service en arrêtant ce paquet puisque c'était une variation et un tort de moins. Ce prince me répondit que j'avais raison mais qu'il n'avait tort, dans l'extrême embarras où il était, de chercher à gagner du temps ; qu'il allait employer toute son industrie pour amuser ses ennemis et profiter de ce délai pour chercher à combattre M. de Neipperg ; que c'était sa dernière ressource, espérant qu'il parviendrait à détruire son armée en gagnant une bataille complète qui le mettrait en état de laisser quelques garnisons dans les places de la Silésie, de ramener son armée au centre de ses États et de faire passer le prince d'Anhalt avec la sienne en Prusse ; qu'en ce cas il serait le premier à demander au Roi de signer le traité, parce qu'avec son armée victorieuse il suffirait pour faire tête aux autres alliés et d'attendre l'effet de nos diversions ; que, quoi qu'il arrivât, il serait toujours attaché au Roi et reconnaissant de l'amitié qu'il lui avait toujours marquée, et que, si toutes ces ressources lui manquaient et qu'il fallût céder à la force, je pouvais assurer le Roi qu'en aucun temps ni en aucun cas il ne ferait la guerre contre la France ni ne fournirait de troupes contre Sa Majesté ni ne le traverserait dans les choses qu'Elle pourrait désirer. Je pris encore la liberté de répliquer : « Sire, si Votre Majesté est réduite dans cette triste situation, Elle doit convenir que ce n'est que par sa faute, puisqu'en s'alliant avec le Roi, Elle serait assurée de l'éviter. Il ne pourrait tout au plus y avoir que quelques ravages à évi-



ter en Prusse, dont Elle serait bientôt vengée, et n'est-ce pas le cas de faire montre de son courage en sachant supporter le premier dommage? A-t-on jamais fait la guerre sans en courir les risques? D'ailleurs, Votre Majesté peut-Elle compter sur une paisible possession de ce qui lui sera cédé par un accommodement de cette espèce? Le Grand-Duc ne lui pardonnera jamais l'embarras où Elle vient de le jeter. Il est à peu près du même âge que Votre Majesté. C'est un ennemi implacable qu'Elle aura toute sa vie, uniquement occupé à se venger et à lui ravir non seulement tout ce qu'il lui aura cédé présentement par force mais aussi à s'en dédommager sur ses propres États. La garantie des médiateurs n'est pas plus assurée, les Maisons de Saxe et de Hanovre ayant chacune des motifs personnels de désirer votre abaissement. La Hollande n'en a pas moins. Ainsi Votre Majesté sera tôt ou tard attaquée par la Maison d'Autriche et ne sera secourue par qui que ce soit. Il ne manquerait plus, Sire, pour mettre le comble à votre ruine qu'une des clauses de son accommodement fût de faire le Grand-Duc empereur. Vous lui donneriez par votre suffrage ce qui peut encore lui manquer pour vous accabler, et Votre Majesté se creuserait Elle-même le précipice où Elle doit périr, car le nouvel empereur, dans l'union étroite où il sera toujours avec la Russie, vous tiendrait entre deux fers qu'il serait impossible de briser de tout votre règne, quelque jeune que vous soyez. » Le roi de Prusse me répondit que j'avais raison, qu'il convenait de la vérité de tout ce que je lui disais, qu'aussi son intention n'était point que le Grand-Duc fût jamais empereur ; que cette condition ne ferait jamais partie de son accommodement, qu'il sentait comme moi que ce serait ce qu'il pourrait lui arriver jamais de plus fâcheux, et il me répéta : « Je vous prie, Monsieur le Maréchal, écrivez à M. le Cardinal que le Roi n'a point de plus fidèle ami que moi ; que la suite le lui fera voir, mais qu'il se mette bien en tête encore une fois qu'il faut que la France soit armée et en état de soutenir promptement et puissamment l'Électeur de Bavière et de porter des armes dans l'Empire et sur le bas Rhin. Alors elle fera ce qu'elle voudra. Je signerai en sûreté le traité, mais, si elle n'est pas bientôt en force, que M. le Cardinal soit bien assuré que le Grand-Duc sera empereur et la Maison d'Autriche plus puissante. Vous détacherez l'Électeur de Saxe si vous le prenez sur ce ton. On peut lui procurer la haute Silésie pour communiquer avec la Pologne, la partie de la Bohême qui en est voisine, et, pour l'accommoder, je lui céderai volontiers et gratuitement la principauté de Sagan, qui confine à la Lusace, et que sa Maison désire depuis longtemps. Vous pouvez même, si vous le jugez à propos, puisque vous devez repasser à Leipzig, dire au comte de Brühl ce que vous ai dit de la connaissance que j'ai du plan que le roi de Pologne forme avec les autres alliés contre moi, quoiqu'il vous ait assuré qu'il ne m'attaquerait



jamais le premier. Vous les démasquerez et les forcerez du moins à vous dire ce qui en est, et il ne peut que convenir au Roi de savoir à cet égard à quoi s'en tenir par rapport à l'Électeur de Bavière. »

Je ne finirais point si je voulais mettre ici par écrit tout ce que je dis dans une conversation qui dura trois heures. Vous en pouvez juger par ce que je viens d'en rapporter d'essentiel. Possédant aussi bien la matière que je fais, je n'ai rien omis. Je n'ai point ménagé les termes parce que j'ai vu que le roi de Prusse ne le prenait point en mauvaise part. Je suis néanmoins étonné, quand j'y réfléchis, qu'il m'en ait laissé la liberté. Je me séparai cependant avec ce prince, recevant de sa part toutes sortes de marques de bonté. Je lui témoignai toute mon affliction d'avoir des choses aussi désagréables à mander au Roi, que je le suppliais, pour résumer et ne me point trouver dans le cas d'être contredit dans la suite, de vouloir bien me faire l'honneur de me dire les choses essentielles que je devais écrire. Le roi de Prusse les récapitula lui-même. Je lui demandai la permission de les aller tout de suite mettre par écrit et que, pour ne pas me tromper, il voulût bien que j'eusse l'honneur de les lui lire le lendemain, à quoi il consentit de très bonne grâce.

Je suis revenu aujourd'hui, à 6 heures du soir, chez le roi de Prusse. Je lui ai lu ce que j'avais écrit hier. Ce Prince a lu avec moi. Il a approuvé tout le contenu et a été surpris de ce que j'avais retenu, pour ainsi dire mot à mot, les mêmes phrases et les mêmes termes, et a approuvé que je l'envoyasse tel qu'il est ci-joint en m'ajoutant encore qu'il espérait et qu'il comptait même qu'il signerait le traité. Sur quoi il m'a demandé si je laisserais à M. de Valory les pleins pouvoirs qu'il avait et qu'il me priait de ne les lui point ôter. J'ai répondu au roi de Prusse que M. de Valory était ministre du Roi tout comme moi, que c'était de Sa Majesté qu'il tenait ses pouvoirs et qu'Elle seule pouvait les révoquer ; qu'ils subsistaient par conséquent entre ses mains jusques à ce qu'il reçût des ordres contraires ; qu'il m'était impossible de lui dire le parti que le Roi prendrait ; que Sa Majesté, ayant regardé le traité comme signé, m'avait envoyé des instructions relatives audit traité, ainsi que j'avais eu l'honneur de le lui dire, et que je n'en avais pas pu recevoir sur un changement que l'on n'avait ni pu ni dû prévoir, que j'allais envoyer par un courrier l'écrit que je lui avais lu en rendant compte de tout le reste et qu'il serait informé par M. de Valory de l'effet qu'aurait opéré une pareille nouvelle et du parti que le Roi prendrait en conséquence. J'ai prié le roi de Prusse de trouver bon que M. de Valory entrât, d'autant que je lui avais déjà lu l'écrit en question et qu'il était bon que Sa Majesté lui en confirmât l'aveu en ma présence parce que je lui en laisserais une copie pour que ces faits fussent cons-



tants et qu'il pût suivre, relativement avec lui et ses ministres, les ordres qui lui seraient envoyés. Le roi de Prusse a confirmé le tout à M. de Valory et a encore répété que le Roi n'avait et n'aurait jamais de plus fidèle ami que lui, qu'il comptait toujours que le traité se signerait mais qu'il fallait indispensablement que le Roi se mit en forces et en posture, sans quoi il ne réussirait à rien et que c'était par son attachement à la France qu'il donnait ce conseil et qu'il y insistait si fortement ; ayant ensuite voulu prendre congé du roi de Prusse, ce Prince a si fort insisté pour que je restasse encore ici vingt-quatre heures que je n'ai pas cru devoir le refuser, et il faudra bien plus que ce temps-là pour mettre cette lettre en chiffres, au moyen de quoi il n'y en aura point de perdu.

De tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Monsieur, des différentes audiences que m'a données le roi de Prusse, il résulterait, si j'avais égard aux paroles, aux promesses, aux récits et aux confidences que m'a faits ce Prince, à son air de franchise, à tous ses gestes, à l'air de son visage et jusqu'au son de sa voix, que l'on ne devrait pas douter qu'il n'ait réellement pensé tout ce qu'il dit ; mais la conduite équivoque que ce Prince a tenue depuis le commencement de cette négociation et tout ce que nous savons d'ailleurs doivent rendre suspect en sa personne ce qui ne le serait pas dans toute autre. J'ajoute encore que toutes les politesses que j'en ai reçues et les marques infinies de bonté dont il m'a comblé, pendant que (sans sortir du respect qui lui est dû) je n'ai pas laissé de lui dire les choses les plus dures et les plus fortes et les vérités les plus dures et les plus pressantes, augmentent encore ma méfiance et mes soupçons, car, du caractère dont est ce Prince, il ne souffre pas volontiers qu'on lui parle aussi naturellement que j'ai fait. Je crois cependant que la peur excessive qu'il a de la Russie et des ravages qu'elle peut faire en Prusse forme tout son embarras ; qu'il espère encore parvenir à amuser le ministre russien et gagner une partie de l'été sans qu'ils entrent en hostilités contre lui, au lieu qu'il se conduirait avec plus de ménagements s'il avait traité avec la France. Il est si persuadé qu'il n'aura jamais aucune sûreté dans un accommodement avec la cour de Vienne que ce ne peut être que la tête tournée de peur qu'il pourra y donner les mains, et c'est pourquoi il insiste tant pour que l'Électeur de Bavière agisse offensivement ; que l'on fasse déclarer la Suède ; que l'on essaye de détacher la Saxe et surtout que le Roi, en faisant l'augmentation de ses troupes, se mette réellement en état de faire les diversions nécessaires.

Il faut convenir que les raisons qu'il en allègue, et dont j'ai fait ci-dessus le détail, ne laissent pas d'être sensibles par toutes les autres considérations relatives à l'élection d'un empereur. Le Roi, M. le Car-



dinal et le ministère, sont plus en état d'en décider sainement et de prendre le parti qui sera jugé le plus utile à l'État et le plus glorieux pour Sa Majesté. C'est sur quoi je vais attendre les ordres qu'il vous plaira m'adresser à Munich où je compte ne pouvoir être que le 14 ou le 15, y ayant 220 lieues d'ici, dont les deux tiers par des chemins presque impraticables. J'y séjournerai selon toute apparence 5 ou 6 jours. Ainsi j'aurai tout le loisir d'y recevoir votre réponse à celle-ci par le retour du même courrier.

J'ai l'honneur, etc.....

Le maréchal de Belle-Isle.

J'ai joint à cette lettre une feuille, que j'ai chiffrée moi-même avec le tableau que vous m'avez confié et que j'ai intitulée pour vous seul.

3° Mémoire communiqué au roi de Prusse par le maréchal de Belle-Isle (avec la lettre de M. de Belle-Isle du 30 avril 1741).

Le roi de Prusse m'a fait l'honneur de me dire :

1° Qu'il ne pouvait plus, pour le présent, s'engager par un traité parce que la Russie, la Saxe, Hanovre, les 6,000 Danois et les 6,000 Hessois étaient prêts à camper sur ses frontières dès que les herbes seraient venues, et qu'alors ils lui signifieraient qu'il eût à évacuer la Silésie en lui offrant seulement les duchés de Glogau (le roi de Prusse n'a pu déchiffrer le nom de l'autre duché); que, s'il ne s'y conformait point, ils l'y contraindraient par la force et ne poseraient point les armes qu'ils ne l'eussent fait sortir de toute la Silésie; que la Russie avait actuellement vingt-quatre régiments en Livonie et qu'il y aurait 30,000 hommes sur la frontière de la Prusse, au mois de mai, dans laquelle Sa Majesté Prussienne n'avait plus que quelques bataillons pour la simple garde des places.

Que les troupes de Hanovre, les Danois, Hessois et les Saxons, pouvaient former un corps de plus de 40,000 hommes à portée d'entrer dans ses États, et qu'il n'avait à opposer à ce corps et à celui des Russes que l'armée commandée par le prince d'Anhalt, d'environ 35,000 hommes, qu'ainsi son pays et ses provinces étaient exposés à être envahis et ravagés sans qu'il y pût apporter d'obstacle.

2° Que la Suède n'était point prête à agir; qu'elle n'avait aucun magasin et que, d'ailleurs, elle n'avait point assez de forces pour empêcher les Russes d'entrer en Prusse, outre la difficulté des transports faute d'assez de bâtiments, et que les Anglais faisaient passer une forte escadre dans la mer Baltique pour s'y opposer, qui, jointe à la flotte prussienne, serait plus que suffisante.



Que la Bavière n'était point armée et ne se mettait pas en devoir d'agir offensivement et ne ferait point de diversion; que la France était si éloignée qu'elle ne pouvait lui être d'aucun secours à temps puisqu'elle n'avait encore ni son augmentation faite ni autres préparatifs nécessaires prêts et que, de mon aveu, elle ne pourrait pas agir dans l'Empire de plus de trois mois et que, pendant ce temps, il serait dévasté.

Que, quand le roi de Prusse avait donné sa parole à M. de Valory, il comptait sur la neutralité de la Russie dont elle était assurée tant que M. de Munich aurait été à la tête du gouvernement et qu'il ne pouvait pas s'attendre que, la grande princesse Anne lui ayant autant d'obligation, Elle lui manquât aussi promptement de reconnaissance.

3° Que, malgré cette situation violente, le roi de Prusse allait encore tenter tous les moyens imaginables d'y remédier; que, pour cet effet, outre les voies secrètes et les négociations, il comptait, dès que Brieg sera pris, y former ses magasins et ensemble combattre M. de Neipperg pour tâcher de détruire son armée. Après quoi, en laissant des garnisons dans les places de la Silésie, il se retirerait avec son armée au centre de ses États où il serait suffisant pour faire tête à ses ennemis et ferait alors passer l'armée du prince d'Anhalt en Prusse; qu'en ce cas il serait le premier à demander au Roi son alliance et la signature du traité.

4° Que si, au contraire, il ne peut parvenir à combattre M. de Neipperg, il tâchera par tous les prétextes imaginables de traîner la négociation le plus en longueur qu'il pourra afin de donner le loisir à la France de faire agir la Suède, de renforcer l'Électeur de Bavière, pour qu'il agisse de son côté, et enfin de mettre ses armées sur pied et en état d'entrer dans l'Empire; qu'alors le roi de Prusse se déclarerait hautement et signerait le traité parce qu'il le pourrait faire avec sûreté, au lieu que, si les alliés avaient connaissance qu'il fût actuellement en alliance avec le Roi, ils n'auraient pour lui aucun ménagement et s'empareraient de ses États pendant que le Roi n'est point à portée de lui donner aucun secours. Le roi de Prusse s'est expliqué bien nettement que, si la France était actuellement en état d'agir pour faire des diversions réelles dans le mois de mai, il signerait le traité avec grand plaisir.

5° Qu'enfin, si tous ces expédients ne réussissent pas et qu'il soit obligé de subir les conditions qui lui seront imposées pour un accommodement, que je puis mander au Roi, de sa part, qu'il est si touché de l'amitié qu'il lui a marquée en cette occasion qu'en aucun temps ni en aucun cas il ne se déclarera jamais contre la France ni ne s'opposera aux choses que le Roi voudra faire, ni ne fournira jamais de troupes contre Sa Majesté. Le roi de Prusse m'a déclaré les mêmes choses et



les mêmes sentiments à l'égard de l'Électeur de Bavière, auquel il procurerait aussi la couronne impériale, autant qu'il dépendrait de lui, parce qu'il aimait et estimait ce prince personnellement, indépendamment de l'intérêt que le Roi y prend.

6° Que, si l'on pouvait détacher l'Électeur de Saxe des autres alliés et l'engager à traiter avec l'Électeur de Bavière sous la garantie de la France, que je pouvais assurer l'Électeur de Saxe de l'amitié et alliance du roi de Prusse qui concourrait en ce cas à lui procurer partie de la Bohême qui est à la rive droite de l'Elbe et la partie de la Silésie qui lui est nécessaire pour communiquer en Pologne; que Sa Majesté prussienne offrait encore de lui céder la principauté de Sagan qui confine à la Lusace et qui est à la convenance de l'Électeur de Saxe.

7° Que Sa Majesté Prussienne est d'autant plus (*sic*) obligée et en liberté de faire un accommodement qu'Elle ne le fera que malgré Elle et le plus tard qu'Elle pourra; qu'Elle est bien informée que non seulement nos armées ne sont pas en état d'agir à présent, mais que M. le Cardinal n'a jamais eu l'intention de faire la guerre cette année à cause du mauvais état des provinces du royaume, et que Son Éminence avait résolu d'attendre à l'année prochaine; qu'ainsi l'alliance actuelle de la Prusse ne serait bonne à rien au Roi et qu'il était persuadé que M. le Cardinal était trop juste et trop raisonnable pour vouloir qu'il se sacrifiât et son pays sans aucun fruit et qu'il valait bien mieux conserver un ami tel que lui pour le retrouver dans l'occasion, mais qu'il était convaincu que jamais le Roi ne réussirait à abaisser la Maison d'Autriche et à exclure le Grand-Duc du trône impérial et ne servirait en rien l'Électeur de Bavière s'il ne faisait entrer une puissante armée dans l'Empire; que ce ne serait jamais que par la force, ou du moins par la montre d'une puissance en état d'agir, qu'on remplirait ces objets; que tous les autres princes étaient armés et que la France, se présentant en médiatrice armée, elle déciderait suivant ses vues, mais que les puissances maritimes, la Russie et autres, opposées à la France, étaient bien résolues de mettre le tout pour le tout pour soutenir cette Maison autrichienne; que tout arme pour cet objet, et que M. le Cardinal se trompait d'imaginer qu'il pût remplir ses desseins sans s'être mis du moins en état de faire la guerre; que, malheureusement, les autres étaient tous prêts; que la France ne l'était pas et devrait l'être depuis la mort de l'Empereur.

Le roi de Prusse m'a dit que le comte de Truchsess n'avait pas pu désavouer la déclaration faite par ses ordres sur les bandits appostés pour attenter à sa personne, etc., puisque Sa Majesté Prussienne soutient encore la même chose et qu'il y a un de ces bandits, dans les prisons de Breslau, à qui on a fait le procès, et que le protocole des interrogations sera rendu public.



Sa Majesté Prussienne m'a aussi chargé de mander qu'Elle n'est dans aucune négociation d'accommodement, que, ce qu'Elle m'a dit des propositions qui lui doivent être faites, Elle le sait par des voies secrètes ou lettres interceptées, etc. ; que le Roi peut y compter et verra dans les suites quelle est sa franchise et sa droiture ; que Sa Majesté Prussienne ne craint rien tant que d'être forcée à un accommodement également triste, mortifiant, peu avantageux et peu assuré, et qu'Elle ne désire au contraire rien plus vivement que l'alliance du Roi qu'Elle sera prête à contracter dès que le Roi aura ses armées en état d'agir et ses autres alliés de même ; que milord Hyndford, qui va arriver près Sa Majesté Prussienne, est pour entamer la négociation et que Sa Majesté Prussienne va trainer.

APPENDICE 1 DU CHAPITRE VI.

Note relative au traité apocryphe de Nymphembourg, entre la France et la Bavière, auquel l'Espagne aurait accédé.

Comme nous l'avons dit à la page 284, il n'y eut point d'autre traité conclu à Nymphembourg que celui du 28 mai 1741 entre la Bavière et l'Espagne. Il existe cependant dans la Correspondance de Bavière, aux Archives du Ministère des Affaires étrangères (mai 1741, vol. 91), un « Extrait du traité entre le Roi Très Chrétien et le Sérénissime Électeur de Bavière, conclu et signé le 22 mai et ratifié le 3 juin 1741 », traité au bas duquel M. de Montijo aurait aussi apposé la signature de l'Espagne, mais cette pièce est entièrement apocryphe. Habilement présentée, elle a pu donner le change à quelques historiens et les induire en erreur (c'est ainsi qu'on la retrouve reproduite *in extenso* au 4ᵉ volume de l'*Oesterreichischer Erbfolge-Krieg* de l'état-major autrichien, page 29 et suivantes), mais il ne faut lui accorder aucune créance. Plus tard, le 29 octobre 1741, une copie de ce prétendu traité, de tout point conforme au texte inséré dans la Correspondance de Bavière, tomba sous les yeux du maréchal de Belle-Isle. Il l'adressa à Amelot en l'accompagnant des réflexions suivantes : « Je vous envoie ci-joint l'extrait du prétendu traité qu'un ministre électoral m'a remis bien sérieusement en me disant que c'était moi qui l'avais signé à Nymphembourg. J'ai eu beaucoup de peine à l'en détromper, et j'ai appris depuis que pareilles copies sont répandues dans tout l'Empire où l'on perdrait son temps à vouloir les en désabuser. Il est incroyable



avec quelle facilité l'on adopte en ce pays-ci toutes les nouvelles, surtout quand on a l'attention de les caractériser avec beaucoup de circonstances (1). »

Il suffit d'ailleurs d'observer qu'un traité entre la Bavière et la France était chose superflue. Notre traité de 1727 avec Charles-Albert, conclu pour une durée de 16 années, confirmé en 1738 pour une durée de trois années au delà de celles déjà stipulées, nous imposait l'engagement de soutenir, par les armes le cas échéant, les prétentions de l'Électeur sur la couronne impériale et sur l'héritage de Charles VI. Au mois d'août 1741, nos troupes « étant sur le point de se mettre en mouvement, le prince de Grimberghen proposa, de la part de l'Électeur, qu'il fût signé, de la part du Roi, un nouveau traité qui stipulerait les secours que Sa Majesté s'obligerait de lui donner en conséquence et en exécution des traités antérieurs faits entre eux, mais Sa Majesté voulut qu'il fût signé seulement, de sa part, avec le prince de Grimberghen une convention sur les détails nécessaires à prévoir pour le passage de ces troupes, leur traitement et leurs opérations conjointement avec les troupes bavaroises.

« M. Amelot l'écrivit le 9 août 1741 au prince de Grimberghen par une lettre portant ce qui suit : « J'ai rendu compte au Roi du projet de traité que vous m'avez fait l'honneur de me remettre, Monsieur, et Sa Majesté, après en avoir pris lecture, a jugé que, vu les engagements solennels et authentiques qu'Elle a pris avec l'Électeur de Bavière et qu'Elle remplit aujourd'hui dans une si grande étendue, il n'était plus question d'en prendre de nouveaux. Le cas prévu par ces anciens traités est arrivé, et Sa Majesté n'a pas besoin de nouveaux motifs pour exécuter ses promesses à l'égard d'un Prince dont les intérêts lui sont si chers. Il ne s'agit donc aujourd'hui que de convenir des arrangements relatifs à la sûreté et aux opérations des troupes que le Roi envoie au secours de Son Altesse Électorale.....

« Le projet du préambule de la convention avait été rédigé de manière qu'on ne pût s'en prévaloir par la suite pour soutenir que les secours de troupes et d'argent, que le Roi voulait bien accorder à l'Électeur de Bavière sur sa réquisition et dans la vue de lui procurer une juste satisfaction pour ses prétentions sur la succession de la Maison d'Autriche, étaient en conséquence d'aucun engagement qui en imposât l'obligation à Sa Majesté, mais le prince de Grimberghen, par ses instances réitérées, obtint enfin qu'il y fût exprimé que c'était en exécu-

(1) Belle-Isle à Amelot, à Francfort, le 27 octobre 1741. — Correspondance d'Allemagne, Vol. 404. Aff. étrang.



tion des traités antérieurs faits entre le Roi et l'Électeur et spécialement de celui de Fontainebleau du 12 novembre 1727 (1) ».

APPENDICE 2 DU CHAPITRE VI.

Mémoires rédigés par le maréchal de Belle-Isle pendant son séjour à Nymphembourg, du 18 mai au 6 juin 1741.

1° Lettre de Belle-Isle à Amelot (2), portant envoi de ses mémoires.

A Nymphembourg, près Munich, ce 3e juin 1741.

Je n'ai pas perdu un moment, Monsieur, depuis le départ de M. de Montijo. J'ai travaillé sans relâche, et avec l'Électeur et avec le comte de Terring, pour couler à fond toutes les différentes matières. J'ai eu deux et trois heures de séance par jour avec l'Électeur en personne. C'est un plaisir de travailler avec ce prince qui est parfaitement au fait de toutes ses affaires. Il a une conception facile, entend tous les détails, et joint à beaucoup de pénétration et (à) une grande facilité une douceur et une politesse infinies, et, ce qui me touche le plus, un fonds de respect et d'attachement pour le Roi qui s'exprime encore plus par ses façons que par ses discours. Il a fait apporter tous les états de sa chancellerie, de sa chambre des finances et de la caisse militaire pour me montrer lui-même la preuve et les pièces justificatives de tout ce qu'il me dirait, et ce n'est qu'après avoir réellement vu, comme ce prince l'a souhaité, par moi-même, les pièces, que j'ai dressé tous les mémoires ci-joints, de chacun desquels je vais vous faire sommairement l'analyse.

---

(1) Extrait d'un mémoire de M. Le Dran, premier commis des affaires étrangères, « sur l'étendue des engagements pris de la part du Roi en faveur de la Maison de Bavière, par rapport à la Bohême ». Ce mémoire porte la date de 1745. Bavière, mémoires et documents. Vol. 4. Aff. étrang.

(2) Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.



Le premier, qui est le mémoire de demandes remis par vous à M. le prince de Grimberghen et envoyé ici par un courrier il y a deux mois, contient trente et un articles qui sont tous répondus à la marge, et, comme les trois premiers ont exigé des détails plus étendus, l'on y répond par trois mémoires numérotés de même. Le premier de ces trois contient le détail exact des troupes de l'Électeur; la réponse au second article entre dans tout celui qu'il a été possible de faire à présent. Comme tout ce qui y est traité est en entier du ressort de M. de Breteuil, j'entre avec lui dans une plus longue discussion, dans la lettre que je lui écris par ce même courrier. Il en est de même sur le mémoire qui répond à l'article 3 concernant les magasins à établir pour les subsistances, la marche des troupes et tout ce qui a rapport à l'artillerie, tous détails que je traite encore plus à fond avec lui.

Le quatrième mémoire répond à tous les articles qui y sont mentionnés, ainsi que le cinquième à l'article 24. J'ai pareillement joint le détail de la marche de la colonne de la droite et de partie de celle du centre. Le reste de cette colonne, ainsi que l'état de celle de la gauche, ne pourront être prêts qu'à la fin de juin, M. de Mortaigne ayant été obligé de quitter ses promenades pour venir ici pendant mon séjour. Il en va repartir pour reprendre son travail, dont il viendra me rendre compte à Francfort, et je le ferai passer tout de suite à M. de Breteuil en vous en donnant avis.

Je joins aussi un projet d'opérations tel que la saison avancée peut le permettre en supposant que l'armée du Roi soit assez supérieure pour pouvoir se rendre maîtresse de la ville de Prague et de tout le cours des deux rivières d'Elbe et de la Moldau. Ce projet sommaire a été nécessaire à constater avec l'Électeur pour que, de son côté, il fît, dès à présent, les premiers arrangements relatifs, et que M. de Breteuil, du sien, puisse prendre les premières idées avec MM. Hocquard et Du Verney. C'est ce que je traite aussi plus au long dans une lettre à M. de Breteuil.

Tous les mémoires ci-dessus se trouvant donc d'espèce à être discutés avec M. de Breteuil et par ses ordres, suivant le parti auquel Sa Majesté se décidera, je ne crois pas devoir vous en dire ici davantage.

Je viens au mémoire sur les dépenses de l'Électeur. C'est cette partie à laquelle j'ai donné ma plus grande attention, parce que j'ai connu que c'était celle qui pouvait souffrir le plus de difficultés, s'agissant des sommes qu'il est juste que le Roi donne à ce prince, et sentant aussi bien que qui que ce soit combien l'on doit regarder de près à tout ce qui concerne les dépenses, Sa Majesté se trouvant à présent dans la nécessité d'en faire de tant d'espèces et de si considérables. J'ai donc creusé cette matière à fond, et M. le Cardinal peut être assuré qu'il n'y a rien dans tous les états qui accompagnent ledit

mémoire et ceux qui y sont relatifs qui ne soit de la plus grande exactitude.

Comme j'ai énoncé dans chacun les motifs et les explications de chaque fait et de chaque article, je tomberais dans le cas de la répétition si j'en reparlais dans cette lettre. L'Électeur, qui est extrêmement sensible et peiné d'avoir à importuner le Roi pour de l'argent, a désiré que je joignisse, sous la cote D, les extraits des derniers traités qui l'autorisent à réclamer le secours du Roi dans un événement qui en a toujours été le principal objet, et il a voulu y joindre l'extrait qui est sous la cote E qui justifie la demande qu'il a faite en réponse, au mois de décembre, d'un million de florins, dont vous verrez par le mémoire n° A que l'emploi a été fait d'avance par la levée de 2,000 hommes d'infanterie et de 1,000 chevaux qu'il a faite pour porter ses troupes à 16,000 hommes d'infanterie et 4,000 de cavalerie, au lieu de 14,000 des premiers et 3,000 des derniers.

Le dernier mémoire, que j'ai intitulé « Sur les subsides », vous fera voir, Monsieur, le résultat de tout mon travail et de tous mes examens. Il contient deux faits également vrais : le premier, que l'Électeur se chargeant, comme il fait, d'entretenir sur ses propres fonds 8,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et 15,000 hommes de milices armées, en ne comptant ces dernières que pendant six mois, je suis très convaincu que cela excède ses forces, puisqu'il se constitue dans une dépense d'argent comptant de 2,064,000 florins, qui font plus de 5 millions de notre monnaie. Les autres dépenses militaires monteront encore pour son compte à près de deux. Il ne peut suffire à un pareil objet qu'en se retranchant sur tout le reste et coupant dans le plus vif. Encore ne pourrait-il le soutenir si cette guerre pouvait être de durée. Il est donc bien démontré qu'ayant engagé, comme il vient de faire, toutes ses pierreries, il ne peut aller au delà.

Le second fait, non moins certain, c'est que, l'entretien des 8,000 hommes d'infanterie et des 2,000 chevaux restant à la charge du Roi, il en coûterait à Sa Majesté de subside annuel pour leur entretien 1,344,000 florins, ce qui ferait en argent de France 3,360,000 livres si l'on voulait que les 6,000 hommes, dont M. de Montijo vient de faire le traité, fussent levés en sus comme l'Électeur s'y est obligé, et il aurait en ce cas 26,000 hommes; mais, ayant bien prévu qu'une pareille somme de 3,360,000 livres paraîtrait trop forte, je me suis déterminé, sans néanmoins en parler à l'Électeur ni à qui que ce soit, de proposer le plan détaillé audit mémoire des subsides afin que le Roi profite du secours que l'on a tiré de l'Espagne, et, pour cet effet, je réduis à 3,000 hommes d'infanterie et aux 2,000 chevaux l'entretien à la charge du Roi, au moyen de quoi Sa Majesté ne sera tenue que de 2,160,000 livres. Je suis même persuadé que l'Électeur en passera par



le compte rond de 2,000,000, ce qui fait le même subside que Sa Majesté a déjà payé à l'Électeur pendant la dernière guerre, moyennant lequel l'Électeur n'était obligé qu'à l'entretien de 26,000 hommes, y compris ses milices, et j'ai vu bien clairement que, pour en avoir maintenu davantage, il s'est considérablement endetté, comme vous le pourrez voir par le mémoire n° B. Le subside d'Espagne payera les 5,000 autres hommes d'infanterie, dont je décharge le Roi, et les 1,000 chevaux qu'il faut nécessairement lever par les raisons expliquées au mémoire des subsides.

Ce qui m'a encore décidé à proposer cette réduction est que les 5,000 hommes d'infanterie, que l'on lèverait suivant le traité d'Espagne, ne seront point prêts et en état de servir de cette campagne, qui est celle qui doit décider et dans laquelle l'on doit faire le plus grand effort, par toutes les raisons que vous verrez dans ma lettre ci-jointe n° 2. D'ailleurs, le Roi prenant le parti de faire passer une armée en Allemagne, il convient mieux à tous égards de la fortifier de 5,000 hommes d'infanterie de plus, qui sera belle et bonne et prête à servir, que d'en payer 5,000 qui ne le seraient point, et de payer en même temps les mêmes 5,000 hommes de nos propres troupes qui resteraient sur nos frontières. Je crois donc que Son Éminence approuvera ce projet qui décharge le Roi de 1,360,000 livres de subside annuel et, au moyen des 1,000 chevaux qui seront levés avec l'argent de l'Espagne, M. de Montijo ne pourra jamais avoir connaissance que les 5,000 hommes d'infanterie ne l'aient pas été, parce qu'on sera toujours en état d'y suppléer sur les états par les milices, et je suis assuré d'avance que l'Électeur s'y prêtera sans difficulté lorsqu'il verra que le Roi ne pourrait pas faire encore cette dépense et que c'est beaucoup qu'il lui donne les 2,000,000 de livres, outre une armée telle que l'on se propose de l'envoyer. C'est sur quoi vous aurez la bonté de me faire savoir en détail la décision de M. le Cardinal et les ordres de Sa Majesté, afin que je me conduise en conséquence du côté de l'Électeur qui, comme je viens de le dire, ignore absolument cette idée.

Le mémoire des subsides explique si clairement la nécessité de payer sans délais les 600,000 florins, redus à l'Électeur sur le premier million de florins qu'il a demandé au mois de décembre, que je n'ai rien à en dire de plus, et, en supposant mon projet de retranchement des 5,000 hommes à la charge du Roi approuvé, le calcul de ce qui sera dû, au 1er juillet, du subside pour l'entretien des 3,000 hommes et des 2,000 chevaux est si juste qu'il ne peut souffrir de difficultés, ce qui fait une somme de 2,220,000 livres actuellement dues, indépendamment de la dépense de la première levée des 2,000 hommes de pied et des 1,000 chevaux, qui ont consommé l'argent que l'Électeur se proposait d'employer aux préparatifs et attirails de guerre.

La saison est si avancée et l'impuissance de l'Électeur si absolue que je ne puis assez vous représenter combien il est indispensable de lui faire toucher ces sommes sans perte de temps, sans quoi les choses les plus essentielles lui manqueraient quand il faudra agir, et nos opérations seraient arrêtées. Ce Prince se trouverait d'ailleurs dans les embarras les plus extrêmes, qui influeraient immanquablement sur toute la besogne. Je sens plus que qui que ce soit combien notre propre situation est violente, et c'est ce qui m'a fait retourner de tous les sens les moyens de diminuer l'objet dont il s'agit. C'est ce qui m'a toujours fait penser que ce serait un grand malheur d'être obligé de faire la guerre, mais enfin, dès que des circonstances aussi intéressantes, aussi supérieures et aussi décisives, obligent Sa Majesté à prendre ce parti, l'on ne peut se dispenser de soutenir l'Électeur. La question est de ne rien faire de trop ni de mal à propos et de se borner à ce qui est absolument nécessaire. C'est ce que j'ai fait, et, comme j'ai quelque expérience dans toutes ces sortes de détails et que je me suis donné tout entier à ceux-ci, je puis vous assurer que le Roi ne sera pas trompé.

Je dois à ce sujet vous observer que j'ai fait convenir l'Électeur qu'au moyen de l'arrangement ci-dessus, il ne serait plus question que le Roi suppléât en rien aux 800,000 francs, à quoi M. de Montijo s'est tenu pour les frais de la levée dans son traité, d'autant que, lorsqu'il en demandait 1,200,000, c'était en y comprenant les dépenses extraordinaires ou les équipages de guerre proportionnés à un corps de 6,000 hommes en campagne, comme c'est l'usage à tous les princes d'Allemagne de faire entrer en dépenses pour la première levée dans les traités qu'ils font lorsqu'ils donnent des troupes ; mais, depuis que j'ai cavé tous les détails, j'ai fait connaître à l'Électeur et au comte de Terring qu'il n'en devait plus en être question, et ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet doit être regardé comme non avenu.

L'Électeur a désiré que je vous envoyasse les mémoires et éclaircissements ci-joints par un courrier ; et j'y ai d'autant plus volontiers acquiescé qu'effectivement tout presse, et l'on a perdu au moins six semaines d'un temps précieux et irréparable si le Roi a la volonté de mettre l'Électeur en état d'agir et que la situation générale des affaires permette de suivre les plans projetés. C'est sur quoi je vais attendre votre réponse et les ordres de Sa Majesté à Francfort, où je serai le 12 ou le 13.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

Le maréchal de Belle-Isle.



2° *Réponses du maréchal de Belle-Isle au mémoire (1) remis au prince de Grimberghen, par Amelot, le 15 mars 1741 (2).*

Mémoire remis à M. le prince de Grimberghen par M. Amelot.

Comme les secours que l'Électeur de Bavière espère tirer du roi d'Espagne pourront ne pas suffire pour mettre Son Altesse Électorale en état de soutenir ses prétentions, Sa Majesté se propose de l'aider de ses propres troupes, si les conjonctures d'alors et la situation des affaires le permettent. Dans cette vue il est nécessaire, avant toutes choses, d'avoir le plus promptement qu'il sera possible des éclaircissements certains sur plusieurs articles qui sont compris dans les questions ci-dessous :

Réponses.	*Questions.*
L'on joint au présent mémoire une feuille n° 1 qui contient le détail des troupes de l'Électeur telles qu'elles seront au 1er août, car, pour les 6,000 hommes d'augmentation en vertu du traité avec l'Espagne, il ne faut pas compter qu'elles puissent être levées et en état de servir avant la fin de la campagne.	1° Combien le Prince pourra joindre de troupes de campagne à celles du Roi en distinguant l'infanterie, la cavalerie et les dragons, et en quel temps ces troupes seront en état d'agir ?
Le plan et le projet de campagne étant d'un trop long détail pour pouvoir être insérés dans cet article, on en fera un mémoire à part 2 *bis*, et l'on se contentera de marquer ici qu'il est indispensable d'envoyer de France 50 bataillons, plus 1 bataillon d'artillerie, 70 escadrons de cavalerie ou de dragons à 150 effectifs, plus 10 compagnies franches.	2° Quel nombre de troupes le Prince jugerait nécessaire que le Roi envoyât tant en infanterie que cavalerie et dragons, et cela relativement aux vues qu'il peut avoir et à la connaissance du pays où elles pourront agir ?

(1) C'est le mémoire de Paris du Verney, qui fut adressé à l'Électeur le 15 mars 1741.

(2) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.



Par les examens qu'on a déjà faits, on juge qu'on marchera sur trois colonnes : le détail n'en est pas encore achevé ; il le sera vers la fin de juin. L'on verra, par le mémoire n° 3, dans quel lieu chacune de ces colonnes doit passer le Rhin, et la première direction desdites colonnes, lesquelles seront nécessairement composées chacune d'infanterie, cavalerie et caissons de vivres. On ne peut, pour le présent, décider à laquelle devront marcher l'artillerie et les pontons.

3° Quelle est la route que l'on devra faire tenir à ces troupes en partant de dessus le Rhin, s'il serait possible de les faire marcher en sûreté sur trois colonnes, savoir une pour l'infanterie, une pour la cavalerie et les dragons, et une autre pour l'artillerie, les vivres et les équipages. Enfin s'il est praticable de faire passer le tout au-dessus de Philipsbourg, ce qui donnerait une grande facilité pour former sur le Rhin les ponts nécessaires ?

Les pontons du Roi sont suffisants pour faire des ponts sur le Neckar, au cas que l'on en ait besoin. Le mémoire n° 3 expliquera les ponts de pierre dont on compte pouvoir faire usage pour le passage de cette rivière.

4° S'il y a sur le Neckar des passages dont l'armée puisse faire usage sans qu'il soit besoin de construire des ponts ; et, dans le cas où ces passages manqueront, si les pontons ordinaires qui suivent l'armée pourront convenir à la formation des ponts ? Enfin, dans le cas où les pontons n'y seraient pas convenables ou ne suffiraient pas, si l'on trouverait sur le Neckar des bateaux en nombre suffisant pour y suppléer et quelles précautions il faudrait prendre pour s'en assurer ?

Le plus tôt qu'elle pourra marcher sera le mieux. Les raisons en sont si évidentes qu'on n'a pas besoin sur cela d'entrer dans un plus long détail, d'autant que les premiers 20,000 hommes de l'Électeur seront prêts pour le 1[er] août.

5° En quel temps il faudra faire marcher l'armée du Roi ; sur quoi néanmoins on observera qu'elle ne saurait être en état de partir du Rhin que 3 mois après que l'on aura reçu la réponse au présent mémoire ?

Il faut 30 jours de marche à compter du jour que les troupes passeront le Rhin pour arriver sur la rivière d'Amberg, où doit se

6° Le calcul des jours de marche en partant du Rhin jusqu'au jour de la jonction, calcul qui ne doit se faire qu'en supputant les

faire la jonction de toute l'armée.	journées à raison de 2 lieues, si l'on ne marche que sur une colonne, à raison de 3 lieues si l'on marche sur trois colonnes, et à raison de 4 lieues après avoir passé les montagnes ?
Cet article est répondu à l'article ci-dessus.	7° En quel endroit les troupes du Roi devront joindre celles du Prince ?
L'on a lieu de croire que le passage se fera de gré à gré puisque les troupes du Roi ne doivent passer dans l'Empire qu'à titre de troupes auxiliaires et à la réquisition de l'Électeur.	8° Si le passage se prendra de gré ou de force ?
L'Électeur compte faire la demande du *Transitus innoxius* aux Princes sur les terres de qui les troupes auxiliaires auront à passer au jour que la Cour sera convenue de leur faire passer le Rhin. On ne croit pas qu'il faille que cette démarche se fasse plus de 8 jours à l'avance.	9° Supposé que le Prince espère de le pouvoir procurer de gré, en quel temps il conviendra qu'il agisse pour cet effet par la négociation, laquelle au surplus ne doit être entamée qu'à l'instant même que le corps de troupes arrivera sur le Rhin ?
Il est impossible à l'Électeur et à qui que ce soit de pouvoir faire trouver des fourrages pour un aussi gros corps dans un pays qui n'est pas à soi.	10° Si, au défaut du succès de cette négociation, le Prince a des moyens pour faire trouver les fourrages nécessaires dans tout le cours du passage ?
Dès que les troupes du Roi ne viennent qu'à titre d'auxiliaires et à la réquisition de l'Électeur, toutes ces démarches doivent être faites au nom de ce Prince.	11° Dans le cas où l'on serait obligé d'employer la force pour obtenir des fourrages, comme il faudrait quelques jours avant de faire la déclaration au Prince sur le territoire duquel passeront les troupes, savoir si la déclaration se fera au nom du Roi ou à celui du Prince ?

12° S'il faudra payer comptant les fourrages fournis de gré ou enlevés de force, et à quel prix?

Il convient sans difficulté de payer les fourrages, soit qu'ils soient fournis de gré à gré ou enlevés de force, à moins qu'il n'y eût de la résistance ou des coups tirés. A l'égard du prix, il y en a un de réglé par le feu Empereur qui est le plus favorable et auquel les Cercles n'avaient adhéré que par excès de complaisance et pour se rédimer des vexations ordinaires des troupes impériales. Ce prix est de 10 kreutzers, faisant 8 sols de France. On ne croit pas que le Roi puisse exiger un traitement plus avantageux. Le prix de la place de bouche était de 8 kreutzers, ce qui fait un peu plus de 6 sols.

13° Les mêmes éclaircissements, ci-dessus demandés sur les fourrages, sont nécessaires à donner sur les chevaux de trait et les voitures dont on pourrait avoir besoin pour faciliter le passage.

Le prix de l'Empereur était de 20 kreutzers par cheval, faisant 16 sols de France, et 20 kreutzers pour les chariots sur le pied que les troupes les payent en France. A 4 livres par chariot, par jour, ils seront contents.

L'usage parmi les princes de l'Empire est que le prix de la ration pour les chevaux, celui de l'étape pour les hommes et des chariots et chevaux de trait, se payent de gré à gré par une estimation contradictoire qui se fait à l'avance par les commissaires respectifs, et qui se règle suivant le prix des denrées et des marchés des lieux où l'on passe. Il est question de savoir s'il convient au Roi que l'Électeur, faisant venir les troupes sous son nom et comme auxiliaires, doit permettre que l'on use de force et de violence envers les sujets des princes et seigneurs sur les terres de qui



ces troupes auxiliaires passeront, lui qui a été l'un des premiers à se plaindre et à s'élever contre les vexations des commissaires impériaux au préjudice des constitutions de l'Empire dont il a toujours été le plus zélé défenseur, tandis qu'aujourd'hui qu'il est vicaire pendant l'interrègne, qu'il a aussi un grand intérêt de se concilier la confiance et l'affection du corps germanique pour diminuer les griefs et les reproches qu'on lui fera d'introduire des troupes étrangères dans l'Empire.

14° Si l'on trouvera dans les États du Prince des magasins de blé tout faits dont une partie soit convertie en farine pour la subsistance des troupes, tant à leur arrivée que pendant qu'elles y resteront, sur quoi l'on doit observer que les matières doivent être composées d'un tiers de seigle et de deux tiers de froment?

Le mémoire n° 2 indique les emplacements où doivent être formés les magasins, de même que la quantité plus ou moins forte qui doit être dans chacun. La difficulté est d'y assembler la denrée, qui est extrêmement rare et extrêmement chère cette année. L'Électeur n'a pas encore lui-même l'approvisionnement qui lui est nécessaire pour ses propres troupes jusqu'à la fin de la présente année. Cependant il ne fait usage que de seigle, et les achats qu'il fait faire ne renchériront pas les froments dont nous avons besoin. Il est à observer que l'on nomme dans le pays le seigle sous le nom de blé, et le froment s'appelle froment. Il est encore à observer que les grains ne sont pas à beaucoup près aussi rares et aussi chers en Souabe qu'ils le sont en Bavière. Et il paraît qu'on pourrait faire les principaux achats sur le haut Danube et les faire descendre par cette rivière. Comme M. le comte de Terring n'a point d'homme

assez intelligent pour pouvoir se charger d'une pareille commission, il est indispensable d'envoyer sans délai ici quelqu'un de convenable pour travailler à cet approvisionnement. M. le comte de Terring lui fournira des commissaires entendus et qui seront assez solvables pour y prendre intérêt. Cet article ne souffre pas un moment de délai, et il y a plus d'un mois que cela devrait être fait. Le prix actuel du seigle, qui est le grain le plus commun et dont on fait le plus d'usage en Bavière, est de 15 florins la mesure, pesant 277 l. 1/2, poids de marc. Celui du froment, qui pèse depuis 293 jusqu'à 300 livres, est de 18 florins la même mesure, et, par proportion, est plus bas parce qu'il ne se débite pas aussi facilement et que d'ailleurs la récolte est assez abondante, au lieu que celle du seigle a été fort mauvaise. L'on ne saurait dire quel est le prix du froment et du seigle dans la Souabe et la Franconie. Il est certainement beaucoup moindre, car celui de Bavière est exorbitant.

15° Quel sera, monnaie de France, le prix du sac de blé composé comme il est dit ci-dessus et pesant 202 livres, poids de marc ?

L'article ci-dessus répond à la question, étant facile de réduire le prix et la mesure ci-dessus au sac de 202 livres, poids de marc.

16° Si l'on trouvera dans le pays des sacs propres à contenir des grains ou des toiles en treillis avec lesquelles on en puisse faire, et ce que coûterait chaque sac, monnaie de France ?

On trouvera dans la Bavière telle quantité de toile qu'on voudra, propre à faire des sacs ; le prix de la toile est de 20 kreutzers l'aune de Paris.

L'on trouvera pareillement en Bavière tout autant de toiles qu'on voudra pour faire des tentes, soit à l'usage des officiers, soit à l'usage des soldats. Le prix du coutil pour les tentes d'officiers, semblable à l'échantillon, est de 34 k. 1/2 l'aune de Paris, et le coutil pour les tentes des soldats est de 21 kreutzers l'aune de Paris. Il est de même largeur que l'échantillon des officiers.

17° Si l'on trouvera dans les États du Prince des toiles pour en faire des tentes à l'usage tant des officiers que des soldats, et le prix, monnaie de France, de chaque aune de ces toiles, mesure de France, enfin leur largeur?

On trouvera des souliers tout autant que l'on voudra, pourvu qu'on s'y prenne assez longtemps à l'avance pour les faire faire. Ils coûteront 3. l. 10 sols, monnaie de France, la paire. M. le comte Terring en fera faire la quantité que l'on en demandera. Si l'on en commandait 6,000 paires, il en serait fourni 3,000 paires par mois.

18° Si l'on trouvera des souliers pour l'infanterie, et à quel prix?

L'on trouvera, en Bavière et dans les pays que les troupes du Roi traverseront, facilement des chevaux propres à porter le bât et à monter des valets. Le reste des choses mentionnées dans l'article se trouveront aussi dans la plupart des grandes villes voisines. Il est seulement à craindre que les marchands ne profitent de la circonstance pour vendre beaucoup plus cher, les officiers français étant les premiers à mettre l'enchère par leur indiscrétion.

19° Comme les officiers pourraient avoir besoin d'équipages, si l'on trouvera des chevaux de bât et autres, les lits ou de quoi en faire, les ustensiles pour la cuisine, enfin toutes les choses nécessaires en ce genre? On ne fait ces sortes de questions qu'afin de mettre les troupes en état de se pourvoir, avant leur départ, de tout ce qui pourrait manquer dans le pays où elles passeront.

M. le comte de Terring assure que l'on pourra faire couler sans difficulté dans les forges du pays la quantité de boulets qu'on voudra, du calibre de toutes nos pièces,

20° Si l'on pourra faire couler dans les forges du pays des boulets du calibre de 4, de 8, de 12, de 16 et de 24, ce qui épargnerait la difficulté des transports?

aussi bien que des bombes : si on le croit, on est obligé d'amener de France des mortiers de 12 pouces.

21° Les chevaux et les voitures d'Alsace, qui accompagneront le corps de troupes, pourront-ils revenir en toute sûreté ?

Il n'y a aucun lieu de croire que les chevaux et les voitures d'Alsace ne puissent s'en retourner en toute sûreté.

22° Quelle est au juste la largeur des chariots propres au pays où l'armée doit agir, cette mesure prise entre les deux moyeux des roues, à quoi l'on ajouterait la longueur entière des essieux, le tout réduit en pieds et pouces de Paris. C'est une connaissance également nécessaire aux équipages des vivres qu'à ceux de l'artillerie.

L'on joint ici la mesure des voitures du pays, des trois espèces les plus usitées. Le plus sûr est de prendre la plus étroite pour la longueur des essieux. L'on y a joint aussi le diamètre des roues de devant qui doivent être beaucoup plus hautes qu'on ne les fait d'ordinaire en France. Elles ont 4 pieds, mesure de France, et la longueur des essieux est de 5 pieds de France.

23° Si l'usage des charrettes est praticable dans l'endroit où l'armée agira, parce que l'artillerie de France ne se sert ordinairement que de charrettes ?

On ne connaît point du tout l'usage des charrettes à deux roues dans toute cette partie de l'Allemagne, et l'on n'y en a jamais vu. Aucun des chevaux du pays ne pourrait servir au limon : point de charretiers qui sache les conduire. La voie étant aussi étroite, ces charrettes seraient extrêmement versantes. Il paraît plus sûr à tous égards de n'avoir que des voitures à quatre roues, et il serait dangereux de faire un pareil essai sur une matière aussi importante.

24° Combien chaque soldat des troupes du Prince a de paye par jour, monnaie de France, explication nécessaire pour connaître le rapport des deux pays et pour déterminer à quel prix la mon-

L'on répond à cet article en détail par le mémoire n° 24.

naie de France sera donnée aux troupes du Roi ?

25° Si l'on trouvera des bateaux pour faire des ponts sur le Danube, en cas que l'armée en ait besoin ?

L'on trouvera tout autant de bateaux qu'il sera nécessaire pour faire des ponts sur le Danube, lequel, depuis Donauwerth jusqu'à Passau, n'a pas plus de 80 toises réduit. L'on trouvera dans le pays les bois nécessaires pour poutrelles, chevalets, madriers et autres agrès nécessaires comme cordages, ancres, etc., mais il faut envoyer ici un officier et un maître ouvrier assez intelligent pour diriger les dimensions de toutes ces constructions, sur la connaissance qu'il prendra de la structure et de la forme des bateaux du pays.

26° Si le prince a des pontons convenables aux rivières que les troupes auraient à passer dans leur expédition, et, en cas qu'il n'y en ait pas, savoir si on en peut faire fabriquer ?

L'Électeur n'a pas de pontons, et, attendu que le cuivre n'est pas sur les lieux et qu'il faut le tirer du Tyrol, il ne faut pas compter qu'on en puisse faire faire pour cette année.

27° Dans le cas où les pontons ne seraient pas suffisants ou ne conviendraient pas pour le passage des rivières, si l'on pourrait faire construire des bateaux propres à être transportés sur haquets, et si l'on trouverait dans le pays le nombre de chevaux pour les voiturer ?

On ne connaît point ici les bateaux propres à être transportés sur haquets, mais, en envoyant ici des gens intelligents pour conduire cette construction, l'on ne manquera ni d'ouvriers, ni de bois pour les construire, et le pays est assez abondant en chevaux de trait pour les tirer; mais, comme on sait qu'une construction de cette espèce est de longue haleine, il ne faut pas compter qu'un pareil pont pût être en état de servir cette campagne.

28° S'il y a dans les États du

M. le comte de Terring assure

qu'il y a ici des gens très propres et très capables de faire faire du biscuit avec toutes les qualités et précautions requises et expliquées au présent article.

prince quelqu'un qui soit capable de faire fabriquer du biscuit pour la subsistance des troupes, sur quoi l'on observe que ce biscuit ne peut être fait qu'avec de la farine de pur froment et que l'on tire 40 livres de son, sur un sac de 200 livres, avant que d'employer la farine au biscuit?

Le pays est fort abondant en bestiaux, surtout la Souabe, le Wurtemberg, la haute Franconie et le haut Palatinat.

L'on y en trouvera la quantité suffisante, mais il n'y a personne de propre à se charger d'une pareille entreprise. Ainsi, il est nécessaire d'envoyer quelqu'un de France pour prendre sur cela des arrangements.

29° S'il y aura moyen de faire acheter des bœufs ou des vaches pour la subsistance des troupes du Roi dans les États du prince? Le soldat français est dans l'usage d'avoir tous les jours une demi-livre de viande pendant la campagne, et il ne saurait s'en passer sans de grands inconvénients. Cette consommation pourra monter par jour à 40 bœufs ou vaches. On demande pareillement s'il y aurait sur les lieux quelqu'un qui voulût se charger de l'entreprise, et à quel prix pour la ration d'une demi-livre de viande, poids de marc?

On placera les vivres et les hôpitaux en premier lieu à Donauwerth et à Ingolstadt. C'est dans cette dernière place qu'il convient d'établir le principal entrepôt. Cette place exigera deux bataillons, tant pour la sûreté de tous les effets du Roi que pour la garde de la place, l'Électeur devant la confier aux troupes de Sa Majesté et à l'officier qu'Elle y destinera.

30° Si le prince pourra donner ou procurer des places de sûreté pour y établir des entrepôts des vivres et les hôpitaux, et aussi pour assurer la retraite en cas de quelque disgrâce imprévue?

Il ne faut pas espérer qu'aucune ville impériale ouvre ses portes aux troupes du Roi, non plus que celles

31° Si le prince pourra engager quelques villes impériales, dans les cercles de Souabe ou de

des résidences des princes. Ce ne peut être que suivant le tour que prendront les affaires que l'on en viendra à s'emparer de quelqu'une par force, suivant l'exigence des cas.

Franconie, à entrer dans ses vues et à recevoir les Français comme amis ?

3° Mémoire n° 1 répondant à l'article 1er du mémoire remis au prince de Grimberghen, par Amelot, le 15 mars 1741 (État militaire de l'Électeur) (1).

État des troupes de l'Électeur de Bavière au 1er août 1741.

Régiments d'infanterie, savoir :

Régiment des Gardes	4 bataillons.
Prince-Électoral	3 —
Duc-Clément	3 —
Minucci	3 —
Morawitski	3 —
Preysing	3 —
Lerchenfeld	2 —
Total	21 bataillons.

14 compagnies de grenadiers, de 100 hommes chacune, à raison de 2 compagnies par régiment.

Nota. — Chaque bataillon est de 700 hommes, non compris les 2 compagnies de grenadiers attachées à chaque régiment.

L'on va lever 5,000 hommes d'infanterie qui composeront 7 bataillons, et qui seront répartis, savoir : 1 bataillon à chacun des 5 régiments qui en ont déjà 3, et 2 bataillons à celui de Lerchenfeld qui n'en a que 2, en sorte que chaque régiment sera de 4 bataillons, ce qui fera en tout 28 bataillons et 14 compagnies de grenadiers et, sur le pied complet, 21,000 hommes.

3 régiments de cavalerie, savoir :

Costa	5 escadrons.
Terring	5 —
Reymond	5 —

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

2 régiments de dragons, savoir :

Hohenzollern	5 escadrons.
Piosasque.	5 —
Gardes du corps	1 —
Total	26 escadrons.

Les 1,000 chevaux qui vont être levés seront distribués, savoir :

1 escadron en augmentation à chaque régiment de cavalerie ou de dragons, à 160 par escadron.

Plus 10 hommes par escadron pour les 25 anciens escadrons qui n'étaient qu'à 150 et qui seront dorénavant à 160.

Par cette opération, il y aura 50 maîtres au delà des 1,000 portés dans l'augmentation, mais, comme dans l'infanterie il y a 100 hommes de moins dans les 5,000 hommes de nouvelle levée, cela ira l'un pour l'autre.

Par cet arrangement il y aura en tout 28 bataillons, faisant 21,000 hommes de pied, y compris les 14 compagnies de grenadiers, et 31 escadrons, faisant 4,950 maîtres, y compris 150 gardes du corps.

Les premiers 20,000 hommes d'anciennes troupes, tant infanterie que cavalerie, seront prêts à camper et à entrer en campagne le 1er août.

Les 6,000 hommes de nouvelle levée, tant infanterie que cavalerie, ne pourront être prêts qu'à la fin de septembre.

Par la disposition du pays, quelque plan de campagne que l'on prenne, il est nécessaire, pour en fermer l'entrée aux ennemis, de joindre aux milices 10 bataillons de troupes réglées et 2 régiments de cuirassiers ou de dragons de 6 escadrons chacun, au moyen de quoi il resterait, pour joindre l'armée du Roi, 18 bataillons et 18 escadrons de cuirassiers ou de dragons et celui des gardes du corps, mais, comme les 6,000 hommes de nouvelle levée ne seront pas prêts pour la campagne et qu'il faut néanmoins le même corps de troupes pour la garde de la frontière et des places, il résulte qu'il n'y aura à l'armée que 11 bataillons et 13 escadrons.

4° *Mémoire n° 2 bis* (1) *répondant à l'article 2 du mémoire remis au prince de Grimberghen, par Amelot, le 15 mars 1741* (*Plan d'opérations*).

Avant de répondre solidement à la demande faite par la Cour sur la

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang. Ce mémoire y a été classé par erreur à la date du 1er août 1741.

quantité de troupes dont l'Électeur pourrait avoir besoin, il a fallu discuter avec ce Prince et examiner à fond ce qui lui était le plus avantageux en conciliant la possibilité des opérations relativement aux ennemis qu'on aurait à combattre et à la nature des pays où il conviendrait de faire agir la principale armée.

Il se présente trois objets également intéressants : le Tyrol, la Haute-Autriche et la Bohême.

Si le roi de Prusse eût signé le traité dès le mois de mars ou d'avril et que l'on fût assuré d'une diversion aussi (*sic*) puissante pour occuper le même nombre de troupes que commande actuellement M. de Neipperg en Silésie, le plus commode eût été de se porter avec toute l'armée dans l'Autriche. Linz et Passau ne sont pas capables d'arrêter 8 jours ; la facilité de transporter par le Danube toutes les munitions, tant de guerre que de bouche, eût mis en état de marcher droit à Vienne, dont il aurait fallu faire le siège, et on réduisait, par une entreprise de cet éclat, la reine de Hongrie et le Grand-Duc à se soumettre dès la première campagne aux conditions qu'on eût voulu leur imposer. L'exécution de ce projet était non seulement possible mais certaine, car, si l'armée autrichienne, qui est en Silésie, se fût portée, comme cela est vraisemblable, en deçà du Danube pour couvrir Vienne, elle y eût été suivie par celle du roi de Prusse, et, si l'Électeur de Saxe s'était joint aux Autrichiens, à quoi il n'y a aucune apparence si le roi de Prusse était dans notre alliance, les Prussiens eussent été assez forts pour leur faire tête avec la moitié de l'armée de Silésie, et, l'autre se joignant à l'Électeur en Autriche, on eût accablé M. de Neipperg et fait également le siège de Vienne, ce qui fait tomber tout à la fois le Tyrol, qui se trouve sans communications, sans secours et sans ressources.

L'incertitude du parti que prendra le roi de Prusse et l'impossibilité, quoi qu'il arrive, de pouvoir entrer en action sur les Pays-Bas autrichiens avant la fin du mois de septembre ne permettant plus de suivre d'aussi vastes projets, il ne convient plus de porter le fort de la guerre sur le Danube. L'on ne pourrait s'emparer avant l'hiver tout au plus que de la Haute-Autriche jusques à la rivière d'Enns. Ce pays est trop étroit pour y faire hiverner l'armée du Roi et les troupes de l'Électeur. On laisserait toute la Bohême et la Moravie à l'ennemi sur la gauche, et le Tyrol et les montagnes d'Autriche sur la droite, ce qui serait sujet à une infinité d'inconvénients sensibles et inutiles à déduire.

Il serait également dangereux de se porter d'entrée de jeu du côté du Tyrol. On sait que c'est un pays de montagnes où on ne peut arriver que par deux gorges fort étroites, gardées par des châteaux forts dont l'attaque serait longue et difficile. Les peuples en sont aguerris et

dangereux quand ils sont soutenus, et ils le seraient facilement par l'Autriche et la Carinthie. Ce serait perdre un temps précieux et donner le loisir à l'ennemi de se précautionner et de nous réduire à hiverner en plus grande partie dans le propre pays de l'Électeur. Il ne reste donc de parti à prendre, vu toutes ces circonstances, que celui de marcher en Bohême. Ce projet est le plus difficile et le plus pénible et le plus coûteux pour son exécution, mais l'on voit, par le peu qui a été dit ci-dessus, que c'est un parti indispensable :

1° En consultant les motifs politiques, il convient essentiellement à l'Électeur de se mettre en possession du royaume de Bohême, de s'en faire couronner roi dans la capitale, d'y convoquer les États et de s'y faire prêter serment. On sent toutes les conséquences et toutes les suites de cette démarche.

2° Si la marche et les transports sont plus difficiles, attendu qu'il n'y a aucun secours de rivière, on a l'avantage, dès que l'on a passé la Naab et les monticules qui sont à l'entrée de la Bohême, de trouver un pays ouvert jusques à Prague où il convient de se porter avec toute la diligence possible, du jour que l'armée partira de son rendez-vous général, où elle se sera reposée le temps qui aura été nécessaire, que l'on a évalué à 8 jours.

L'on compte qu'il y a environ 40 lieues jusques à Prague, qu'on peut évaluer, y compris les séjours, de 12 à 15 jours de marche, attendu que, n'ayant point de dépôt de vivres dans le pays, il faut nécessairement porter avec soi des farines, fours, et des subsistances pour un mois. [Il y aura un mémoire séparé contenant le détail et les arrangements pour la disposition des magasins, et la sûreté des convois.]

L'incertitude où l'on est du parti qu'aura pris le roi de Prusse et l'Électeur de Saxe ne permet presque pas de pouvoir faire un projet raisonnable ; la diversité de suppositions nécessaires jetterait dans un détail compliqué qui ne servirait qu'à embrouiller. Il faut donc s'en tenir ou à supposer que le roi de Prusse sera dans notre alliance ou qu'ayant fait un accommodement il sera neutre, car, s'il joignait ses forces avec celles d'Autriche, il n'y a aucun projet de praticable.

Si le roi de Prusse est neutre et si la Saxe se joint à l'Électeur de Bavière, l'armée du Roi, telle qu'on la demande dans les réponses à l'article n° 2, serait suffisante pour faire la conquête de la Bohême, mais si, au contraire, le roi de Prusse neutre, la Saxe se joignait à l'Autriche, il faudrait que l'armée du Roi fût de beaucoup plus forte, ainsi qu'on le démontrera ci-après.

La reine de Hongrie a actuellement en Silésie 48 bataillons et 13 régiments de cavalerie ou de dragons qui ne composent plus que 5 escadrons chacun, ce qui fait 65 escadrons, et 3 régiments de



1,000 hussards chacun. Il y a en Bohême 2 régiments d'infanterie faisant 6 bataillons, et 3 régiments de cavalerie ou de dragons faisant 15 escadrons.

Dans la Haute-Autriche, 3 régiments de cavalerie faisant 15 escadrons, et 4 d'infanterie faisant 12 bataillons.

Il peut y avoir encore aux environs de Vienne, dans la haute Hongrie, près Presbourg, 3 ou 4 régiments de cavalerie et autant d'infanterie qui ont été retenus pour imposer aux Hongrois et faciliter le couronnement de la Reine. Ces troupes paraissent réservées pour faire tête aux Bavarois dès qu'on aura à Vienne la nouvelle du moindre mouvement des troupes de l'Électeur.

L'on ne fait pas mention de quelques milices, Croates et Esclavons, que les seigneurs du pays ont fournies à leurs frais. Ces troupes ne peuvent être tirées en ligne de compte dans un ordre de bataille, mais elles augmentent la nécessité des précautions pour la garde de la frontière de Bavière, entre le Danube et le Tyrol, ce qui contient un espace de 30 à 35 lieues, indépendamment du flanc droit de la Bavière tout le long du Tyrol.

L'armée se portant en Bohême, l'on a vérifié avec l'Électeur qu'indépendamment de toutes ses milices, on ne peut se dispenser de les appuyer d'un corps de troupes réglées qui ne peut être moindre de 2,000 chevaux et 7,000 à 8,000 hommes d'infanterie, qui composera 10 bataillons et 12 escadrons.

Par l'état n° 2 l'on voit que, déduisant les troupes ci-dessus pour la rive droite du Danube, il ne reste, pour joindre l'armée du Roi en Bohême, que 11 à 12 bataillons et 15 escadrons. On ne fait pas mention des 6,000 hommes de nouvelle levée parce qu'ils ne seront point encore en état et que ce qui sera déjà levé ne peut être regardé que comme milice. C'est néanmoins par cette raison qu'on ne met à la garde des lignes que 10 bataillons.

Il n'est pas douteux que le Grand-Duc, apprenant que l'armée du Roi passe le Rhin et dirige sa marche sur la Bavière, ne donne sa principale attention pour s'opposer à ses entreprises. Quelque précaution que l'on prenne pour lui donner une égale inquiétude sur l'Autriche et sur la Bohême, il sera difficile de lui cacher le véritable objet par la difficulté qu'exige une longueur de temps inévitable pour la formation des magasins et l'emplacement des subsistances nécessaires pour se porter à Prague.

Il faut donc s'attendre qu'il y portera toutes ses forces et qu'il se tiendra en défensive dans les montagnes de la haute Silésie qu'il gardera facilement contre les Prussiens, qu'il fera marcher tout le reste sur Prague : tout ce qui est dans la haute Hongrie et aux environs de Vienne aura le même rendez-vous; dans une situation aussi pressante,



il tirera encore tout ce que la tranquillité des Turcs lui permettra de faire venir des frontières de Hongrie et de Transylvanie.

Et, calculant le nombre d'escadrons dont il a été fait mention ci-dessus et joignant le tout ensemble, on verra qu'il peut y avoir sous Prague un corps de 80 escadrons et de 40 à 50 bataillons.

Si les Saxons s'y joignaient, ils ont 4,000 à 5,000 chevaux et....... à 15,000 hommes d'infanterie. Il est à observer que la cour de Vienne a déjà fait d'assez gros magasins à Prague et dans toute la partie supérieure de la Bohême qui se trouve précisément au delà de l'Elbe, ce qui lui donnera une grande facilité pour la subsistance de son armée. Tous les seigneurs, maîtres despotiques de leurs paysans, sont dévoués à la Maison d'Autriche et également attachés au service de la Reine par leur propre intérêt et par leur devoir.

L'armée autrichienne aura donc toutes sortes de secours et de facilités. Celle de l'Électeur n'aura, au contraire, que toutes sortes de difficultés à vaincre. Ce ne peut être que par sa grande supériorité qu'elle imposera aux peuples et qu'elle ôtera à l'armée ennemie les moyens d'oser se présenter en deçà de l'Elbe.

Si elle était assez forte pour cela, qu'on ne fût pas en état de hasarder une bataille avec une espérance raisonnable de succès et qu'il fallût y faire une guerre de chicane, tous les peuples encouragés accroîtraient le nombre d'ennemis, rendraient les subsistances si difficiles et les convois si incertains qu'il faudrait bientôt sortir de la Bohême ou n'en conserver au plus qu'une lisière avec des positions fort difficiles à prendre avec sûreté, au lieu que, l'armée étant assez supérieure pour imposer dans le pays et obliger l'armée ennemie à se tenir de l'autre côté de l'Elbe, l'on marchera sûrement à Prague. On s'emparera d'emblée de la vieille ville qui est en deçà de ce fleuve, et, en supposant qu'on ne fût pas en état de passer l'Elbe devant l'ennemi pour faire le siège de la ville neuve et du château qui ne peut tenir qu'autant qu'il est soutenu d'une armée, l'on serait du moins en état d'occuper pendant l'hiver toute la partie de la Bohême en deçà de l'Elbe et de la Moldau, qui formerait une tête de quartiers dont la droite serait appuyée au Danube, à Passau et à Linz, dont l'on compte de s'emparer ainsi qu'il sera dit ci-après, et une partie de l'armée serait placée dans la Haute-Autriche tout le long de la rivière d'Enns, ce que l'ennemi ne peut empêcher dès qu'on se sera rendu maître de Passau et de Linz.

Il est difficile de former un plan pour la gauche sans savoir ce que fera la Saxe. C'est cette quantité d'incertitudes différentes qui empêche de pouvoir faire un projet tel qu'il convient à un homme du métier, n'y ayant aucun des changements de la part de la Prusse ou de la Saxe qui ne renverse tous les systèmes que l'on peut faire, et c'est (ce) qui



détermine à s'en tenir pour le présent au plan général qui est d'attaquer la Bohême et de marcher à Prague.

Pour assurer la tête de la frontière de Bavière du côté de l'Autriche, procurer une communication des troupes qui agiront en Bohême avec celles qui seront sur la Haute-Autriche et assurer la navigation du Danube, il est indispensable d'occuper Passau qui remplit tous ces objets. La ville ne vaut rien et le château ne peut faire qu'une médiocre résistance. Comme cette place est également limitrophe et à portée de l'Autriche et de la Bavière dont le territoire y est absolument contigu, il est question pour le présent d'observer de si près ce que pourront faire les Autrichiens que l'on soit en état de les prévenir et de s'en emparer avant eux. L'Électeur a pour cela beaucoup de facilités. Il y a une ville nommée Scharding, qui est sur le bord de la rivière d'Inn et qui n'est qu'à deux petites lieues de Passau. Cette ville, qui était autrefois fortifiée, a été rasée par les Impériaux dans la dernière guerre. Outre qu'elle couvre le pont que la Bavière a sur la rivière d'Inn et donne par là une entrée en Autriche, la situation en est si avantageuse qu'il sera facile d'en relever les fortifications en terre et fascinages et de les mettre dans peu en état de défense. Les troupes que les Autrichiens ont portées en dernier lieu du côté de la Haute-Autriche, vers les frontières de Bavière, autorisent l'Électeur à prendre des précautions de ces côtés-là. Il y avait dans la dernière guerre des lignes qui étaient en avant de la rivière d'Inn depuis le Danube jusques aux montagnes, au pays de Salzbourg. L'Électeur va faire travailler pour les relever. L'on travaille en même temps à Scharding. C'est un prétexte spécieux d'avoir de ce côté-là un corps de troupes qui sera toujours prêt à se jeter dans Passau, si les mouvements des Autrichiens les y obligent, sinon l'Électeur attendra que l'armée du Roi passe le Rhin. Alors il s'emparera de Passau et s'y mettra assez en force pour y attendre avec sûreté l'arrivée des troupes auxiliaires. L'on formera à Passau les dépôts nécessaires pour faire le siège de Linz qui est une affaire de peu de jours, ce qui ne s'exécutera qu'après s'être rendu maître de Prague et avoir fini les expéditions de Bohême pour l'établissement des quartiers d'hiver et assurer la tête de la droite par la rivière d'Enns.

Les dépôts de vivres que l'on aura formés dans le mois de juin et de juillet sur le Danube à Donauwerth, à Ingolstadt et à Straubing, descendront par ce fleuve sur Passau et sur Linz avec beaucoup de facilités, et ce sera des unes ou des autres de ces places que se tireront les convois pour l'armée de Bohême par les chemins que l'on reconnaîtra alors les plus commodes.

L'on expose dans le mémoire n° 3 la marche des troupes, le lieu du rendez-vous général, l'emplacement des magasins, les observations sur



l'artillerie, les troupes qu'il faut laisser pour la garde d'Ingolstadt qui est la place que l'Électeur livre au Roi pour la sûreté de tous ses effets et des événements de la guerre. C'est tout ce que l'on peut dire pour le présent sur cette matière jusques à ce que l'on soit plus instruit et plus assuré des partis que prendront les rois de Prusse et de Pologne, mais, dans quelque cas que ce soit, plus l'on examine le pays et plus l'on discute la matière, plus on reconnaît la nécessité indispensable d'envoyer une armée qui donne à l'Électeur une supériorité suffisante pour terminer promptement et glorieusement cette guerre, qu'il vaudrait beaucoup mieux ne point entamer que de ne le point faire avec certitude du succès.

L'objet essentiel et capital est d'exclure le Grand-Duc du trône impérial et y faire monter l'Électeur de Bavière et d'abaisser la Maison d'Autriche. C'est l'armée que commandera l'Électeur en personne, dans le centre des pays autrichiens, qui doit opérer ces grands objets. C'est donc là qu'il faut porter les principales forces. Tout le reste n'est qu'en diversion et doit être en défensive pour en assurer le succès, d'où il résulte que, dans quelque cas que ce soit, le moindre corps que le Roi doive envoyer en Bavière est celui de 50 bataillons et 70 escadrons demandés au n° 2, car il peut arriver qu'il en faudrait davantage. Lorsque M. le maréchal de Villars passa en Bavière, en 1703, il y mena 50 bataillons et 60 escadrons.

L'Électeur en avait 45 et 36 bataillons. En diminuant le nombre de troupes demandées, on se commet; si l'on y veut bien réfléchir, on trouvera qu'il faut agir sûrement, ou ne le point faire du tout.

5° Mémoire n° 3 (1) répondant à l'article 3 du mémoire remis au prince de Grimberghen, par Amelot, le 15 mars 1741 (Détails d'organisation relatifs à la subsistance de l'armée, à la marche des troupes et à l'artillerie).

M. de Mortaigne, au moyen des instructions générales que je lui avais déjà données, s'est rendu à Munich le 12 d'avril, où, après avoir conféré, incognito et en secret, pendant plusieurs jours avec M. le comte de Terring, il a eu l'honneur de faire la révérence à l'Électeur qui a bien voulu aussi entrer avec lui dans tous les détails et principalement sur celui de la marche des troupes.

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrangères.



M. de Mortaigne est reparti de Munich avec le même secret le 20 avril pour aller reconnaître par lui-même, sur le terrain, sur combien de colonnes on pourrait se porter par les chemins les plus convenables, tant pour la commodité que pour les subsistances, dans le Haut-Palatinat, à un rendez-vous général que l'Électeur a jugé le plus propre, relativement au projet d'entrer en Bohême par les raisons expliquées au *Mémoire* n° 2 *bis*.

M. de Mortaigne, après avoir parcouru tous les débouchés des montagnes de la Forêt-Noire, tant du côté de la vallée du Rhin que dans celui de la Souabe et du Würtemberg, a trouvé que l'armée du Roi pourra passer le Rhin sur trois colonnes, qui seront suivies sans se croiser, ni trop s'éloigner les unes des autres jusques à Neumarkt, petite ville du Haut-Palatinat où l'on compte faire l'entrepôt général de l'infanterie, et à la rivière d'Amberg où sera celui de la cavalerie.

C'est dans ces deux camps peu éloignés l'un de l'autre que se fera aussi la jonction des troupes bavaroises, et c'est là qu'il convient de former d'avance les magasins de fourrages, de grains et de farines pour la première expédition dans la Bohême.

La colonne de la droite passera le Rhin au Fort-Louis, d'où elle suivra la route dont le détail est ci-joint, par lequel on voit qu'il y a 27 jours de marche, y compris les séjours, pour arriver à Neumarkt; la cavalerie, dont sera composée cette colonne, aura 2 à 3 jours de marche de plus.

La seconde colonne, qui sera celle du centre, passera le Rhin ou à Germersheim, si l'Électeur Palatin veut bien y donner les mains, ou, s'il y avait sur cela la moindre difficulté, elle passerait au-dessus à Rheinzabern, à Agenbach, ou tel autre lieu qu'on jugera le plus convenable dans cette distance.

La route que tiendra cette colonne n'est pas achevée. On la joint ici jusqu'où M. de Mortaigne a eu le loisir de la fixer. Le reste le sera entre ci et la fin du mois de juin.

La 3e colonne, qui sera celle de la gauche, passera le Rhin à Mannheim qui est de tout point le lieu le plus convenable, et l'on doit supposer que l'Électeur Palatin y donnera les mains, ce qui paraît d'autant plus nécessaire que, sans cela, il faudrait faire descendre des bateaux pour faire construire un pont à hauteur de Spire ou de Worms pour enfiler la route que doit tenir cette colonne, dont M. de Mortaigne enverra le détail d'ici à la fin de juin avec ce qui reste à faire de celle du centre, ayant été obligé de quitter ses promenades pour me venir joindre à Munich, d'où il partira le même jour que moi pour achever cette besogne.

Les marches de ces deux dernières colonnes seront à peu près du même nombre de jours en partant du Rhin que pour celle de la droite.



Chacune de ces trois colonnes doit être composée à peu près du même nombre de troupes, qu'il faut diviser par tiers, infanterie, cavalerie et dragons, et par proportion de canons et de chariots de paysans portant des vivres.

M. de Mortaigne croit que c'est la route que tiendra la colonne de la gauche qui sera la plus commode pour la marche de l'artillerie, article essentiel dont il sera parlé ci-après.

Je n'entrerai point ici dans le détail des arrangements à faire et des précautions à prendre pour assembler les troupes à portée de ces trois débouchés, et de tout ce qui leur est nécessaire pour les mettre en état de passer le Rhin à un des lieux indiqués. M. de Breteuil est en état de faire à cet égard toutes les dispositions nécessaires avec M. Hocquard et M. du Verney. Il suffit de dire ici :

1° Que, le nombre de jours de marche des trois colonnes pour arriver au rendez-vous général étant à compter du jour qu'elles passeront le Rhin, l'on s'est arrangé, sur le pied convenu dans les mémoires de M. Hocquard, que toutes les troupes porteraient avec elles, en pain ou en biscuit, pour 20 jours de subsistance.

2° Que, lorsque ces trois corps arriveront chacun à leur 20e jour de marche, on leur fera trouver du pain pour continuer leur route jusqu'au lieu du rendez-vous général à Neumarkt et à la rivière d'Amberg. Ce premier convoi sera tiré de Donauwerth.

Les subsistances nécessaires pour les 8 jours de séjour qu'on compte donner aux troupes au rendez-vous général de Neumarkt et sur la rivière d'Amberg seront tirées d'Ingolstadt, ainsi que les farines qu'il faut conduire à la suite de l'armée, lorsqu'elle entrera en Bohême pour marcher à Prague.

C'est par cette raison que l'emplacement des 40,000 sacs de blé, froment et seigle que l'on demande, doivent être déposés d'abord une moitié à Donauwerth, comme le premier entrepôt le plus à portée de la Souabe et de la Franconie où les grains seront à meilleur marché, 15,000 sacs à Ingolstadt et 5,000 à Straubing. Il sera facile de faire descendre de Donauwerth tout ce qu'on voudra, à mesure qu'on le jugera nécessaire. Il faut que la principale partie des grains déposés à Ingolstadt soient plus promptement convertis en farine que les autres, puisque c'est de là que l'on tirera les 8 jours de pain pour le rendez-vous général, plus pour 12 jours de pain ou biscuit en partant dudit rendez-vous pour marcher en Bohême, et pour 30 jours de farine qui sera à la suite de l'armée jusqu'au lieu où on pourra établir des fours. Après quoi l'on pourvoira au lieu que l'on trouvera le plus à portée pour y faire descendre des vivres et les tirer par convoi. Il suffira qu'à Donauwerth il y ait de la farine pour la première fourniture de 10 jours à faire aux colonnes à leur 20e jour de marche.



L'Électeur pourvoira de son côté aux vivres nécessaires pour ses troupes et fournira, dès à présent, des magasins à Straubing, d'où il les fera descendre à Passau dès qu'il s'en sera emparé, et, lorsque l'armée réunie entrera en Bohême, on pourra faire descendre audit Passau les blés ou farines du Roi suivant que les circonstances l'exigeront.

L'on croit que c'est là tout ce qu'il est nécessaire de dire pour le présent sur cette matière qui exige que, sans aucun délai, la Cour envoie à Munich un sujet également capable, expérimenté et intelligent, pour venir faire les achats et emplacements pour lesquels il n'y a pas un moment à perdre.

Il faudra que le munitionnaire se rende préalablement à Francfort pour y conférer avec moi et avec M. de Mortaigne, qui sera alors en état d'entrer dans un plus grand détail par rapport aux convois qui doivent croiser la marche des troupes et leur porter du pain au bout du 20e jour, ce qui est d'une conséquence infinie. Tous les autres arrangements ne le sont pas moins.

Il sera également indispensable d'avoir un approvisionnement d'avoine à Ingolstadt pour en pouvoir donner à la cavalerie pendant les 8 jours de séjour qu'elle fera sur la rivière d'Amberg, ayant égard qu'elle aura marché pendant 30 jours de suite, que les nuits commenceront à être froides et qu'il faudra qu'elle en marche encore 15 pour arriver à Prague. Cette précaution est indispensable si l'on ne veut pas courir risque de perdre une bonne partie de ladite cavalerie, dont il faudra peut-être faire usage une grande partie de l'hiver. Cet approvisionnement d'avoine sera pour le moins aussi difficile que celui de blé et peut-être plus; il en faudra aussi pour les équipages des vivres et de l'artillerie.

Je viens à présent à l'article de l'artillerie. Je commence par celui des pontons. L'on a répondu à l'article 4 que 30 pontons de cuivre, de ceux du Roi, seraient suffisants pour jeter des ponts partout sur le Neckar; ils seront également utiles pour l'Elbe, pour la Moldau, pour la Beraun, qui sont les principales rivières de la Bohême où se feront les opérations. Il ne s'y trouvera pas de bateaux. Ainsi ce nombre de pontons est indispensable.

En examinant avec l'Électeur et le comte de Terring ce qu'il y a d'artillerie en Bavière, j'ai appris avec grand étonnement qu'il n'y avait en total que 12 pièces de 24. Le feu Électeur en avait plus de 150 quand nous passâmes dans son pays en 1703, mais, lorsque l'Empereur s'est emparé, après Hochstedt, de son Électorat, il s'est saisi en même temps de toute l'artillerie, et on a emporté, à ce que m'a dit l'Électeur, plus de 900 pièces de tout calibre avec plus de 40 gros mortiers, dont il n'a été rien rendu.

Outre les 12 pièces de 24 que possède actuellement l'Électeur, il a 30 à 40 pièces de 12, et plus de 100 petites pièces de 6, 4 et 3.

Il n'a qu'une douzaine de petits mortiers propres à jeter des bombes de 50 à 60 livres pesant, ce qui répond à nos bombes de 8 pouces.

Si nous n'avions que les sièges de Passau et de Linz à faire, même celui d'Egra en Bohême qu'il faudra nécessairement prendre quand on se sera rendu maître de Prague, l'artillerie de l'Électeur serait suffisante, mais la ville neuve et le château de Prague, qu'il faudra vraisemblablement attaquer de vive force, en exigent beaucoup davantage. Cette ville neuve est située à notre égard de l'autre côté de la Moldau, et est bastionnée. Il y a de bons remparts bien revêtus avec un fossé et une bonne contrescarpe revêtue de même. Il y a dans Prague un arsenal parfaitement pourvu et rempli de grosse artillerie. C'est le dépôt principal de la Maison d'Autriche, d'où l'Empereur a tiré son gros canon pour la guerre de Hongrie. Quoique Prague ne soit pas une place à faire longue résistance, n'y ayant pas des ouvrages extérieurs, ni même je crois de chemin couvert, et que les approches en soient fort faciles, il faut s'attendre à y essuyer un très gros feu d'artillerie par amphithéâtre, et de la ville et du château, le tout occupant un très grand front. Il n'est pas possible de soutenir une tranchée et diriger des attaques et faire des brèches suffisantes avec 12 pièces de 24 et des pièces de 12 sous un feu qui sera si excessivement supérieur, d'autant que les mêmes 12 pièces auront peut-être déjà été employées pour Passau et qu'il conviendra, pour le bien des affaires, d'attaquer et se rendre maître de plusieurs places et châteaux en même temps.

Ces 12 pièces ne pourront pas être partout à la fois, mais, en faisant tout céder à l'objet de Prague, cette quantité n'est pas à beaucoup près suffisante.

Quoiqu'il y ait une fonderie et un excellent fondeur à Munich, l'on n'a pas le temps à présent de fondre du canon pour s'en servir au mois de septembre, d'autant que l'Électeur n'a point le cuivre et les matières nécessaires. Il ne reste donc de moyen pour suppléer à un besoin si pressant ou que d'en faire venir de France ou d'en prendre de gré ou de force dans Nuremberg, ville impériale, dans laquelle il y a 400 pièces de canon et un arsenal le mieux rempli qu'il y ait dans tout l'Empire. C'est dans cette vue que j'ai vérifié ce fait par moi-même à mon passage dans cette ville, l'ayant été visiter.

Je sens parfaitement tout ce qu'il y a à dire contre une pareille entreprise qui sera taxée de violence et qui peut attirer de très fâcheuses suites, car il ne faut pas se flatter que cette ville, excessivement républicaine et très jalouse du pouvoir de l'Électeur, consente jamais à lui prêter son artillerie ; il faudra en venir aux voies de fait qui ne peuvent être autres que de la bombarder, ce que je ne crois pas qu'elle



voulût souffrir, car, s'il fallait l'assiéger en forme, on se trouverait dans le même embarras que pour Prague, outre que l'on consommera dans cette attaque un temps qui retarderait trop l'entreprise de la Bohême et serait même capable de la faire manquer.

Reste donc la ressource d'en tirer de France, ce qui est aussi sujet à toutes sortes d'inconvénients et de difficultés. L'on ne pourrait guère en mener moins de 25 à 30 pièces. Combien d'augmentation de chevaux et d'attirail pour la marche, ce qui obligerait à de nouvelles dispositions pour la marche des subsistances ! Quel éclat dans l'Empire, pour des troupes qui marchent sous le nom d'auxiliaires, de traîner après soi un équipage entier de grosse artillerie ! Je vois d'un coup d'œil tout ce que cet objet présente de contraire aux vues du Roi, au bien même de l'Électeur, et la clameur générale qu'il exciterait. Si cependant l'on ne mène point de gros canon de France, que l'on n'en prenne pas de force à Nuremberg et n'y en ayant point en Bavière, il est pourtant impossible de prendre des places où il y en aura beaucoup et qui ont de bons murs et de bons remparts et des troupes derrière, et, ne prenant point les places, on n'est point maître d'un pays et l'on y prend difficilement des quartiers.

J'expose l'affaire telle qu'elle est, et je la mets dans tout son jour, afin de mettre le Roi en état de prendre le parti qu'il jugera le plus convenable après avoir pesé le pour et le contre.

Suivant les premières idées, l'on s'était proposé de joindre à l'artillerie de campagne à la suite de l'armée du Roi qui passera en Allemagne 4 pièces de 24 et 2 de 16 pour, dans l'occasion, n'être pas arrêté par de petites places ou châteaux qui ne se rendent point sans voir du gros canon. Si l'on juge à propos, au lieu des 2 pièces de 16, d'en ajouter 4 de 24 avec les 4 projetées, ce sera un embarras supportable de plus, et peut-être, qu'avec cette addition aux 12 pièces de l'Électeur et le grand nombre de pièces de 12 qu'il a, on pourrait réussir dans l'attaque de Prague qui est l'objet le plus essentiel. C'est sur quoi M. de Breteuil aura la bonté de discuter la matière à fond avec M. de Vallière et M. du Brocard, qui peuvent mieux que qui que ce soit décider sur un fait qui est si fort de leur compétence.

A l'égard des mortiers, comme les petites bombes dont on peut faire usage avec les mortiers de l'Électeur ne valent rien pour bombarder les places, mettre le feu, renverser des batteries et intimider les habitants, je pense qu'il faut que nous menions au moins 4 mortiers propres à jeter des bombes de 12 pouces. C'est peut-être ce dont il y aura à faire le plus grand usage dans l'espèce de guerre dont il s'agit. Il y a très peu de forteresses ni de places capables d'une certaine résistance dans l'intérieur de l'Empire. Les plus grandes et principales villes de l'Allemagne ont leurs remparts terrassés sans ouvrages extérieurs ni chemins



couverts. Les maisons en sont de bois et les habitants sont opulents, surtout dans les villes impériales. Une armée avec des mortiers en état de jeter 50 bombes obligeront plutôt les villes à se rendre que la plus grosse artillerie, dont ils n'ont point la même pensée que de voir brûler leurs maisons et leurs effets.

M. de Breteuil décidera aussi si 4 mortiers sont suffisants ou s'il en faudra 6.

L'on ne doit point, en cas qu'on prenne ce parti, se charger de beaucoup de bombes ni de boulets de 24 parce que M. le comte de Terring m'a assuré que l'on en ferait faire ici tant que l'on voudrait ; peut-être faudra-t-il quelque modèle ou précaution de plus pour les bombes de 12 pouces parce qu'on n'y en a pas encore coulé.

A l'égard de l'artillerie de campagne, je crois que 24 pièces ordinaires seront suffisantes, en mettant à la tête de l'infanterie 40 petites pièces suédoises avec leurs caissons, affûts de rechange, gargousses, chalumeaux d'amorces et autres agrès.

Le roi de Prusse vient de gagner la bataille de Mollwitz par le seul effet de son artillerie à la suédoise. Les cuirassiers d'Autriche, qui passent avec raison au nombre de la meilleure cavalerie d'Allemagne, n'ont pu ni se former sous ce feu ni l'essuyer. Ils ont chargé en colonne et à la débandade pour s'en tirer plus promptement. Les Autrichiens en ont aussi, mais ils n'étaient pas arrivés.

Les Saxons m'ont fait voir les leurs, et ils en ont deux pièces par bataillon.

Les Hanovriens, les Danois, les Hessois et l'Électeur de Bavière en ont aussi. Il est donc de même indispensable que les armées du Roi en soient amplement pourvues, puisque voilà une nouvelle arme à feu qui est devenue générale.

Je n'entrerai point ici dans le débat s'il est plus utile de laisser ces pièces au parc ou de les donner aux régiments. J'ai assez déclaré, par le mémoire que j'ai donné à M. de Breteuil, ma façon de penser, et je m'y suis bien confirmé depuis que j'ai fréquenté les cours d'Allemagne et que j'ai discuté la matière avec des gens du métier des troupes des différents princes. Quoi qu'il en soit, lesdites pièces suédoises sont absolument nécessaires, et ce n'est pas trop d'en avoir 35 ou 40 pour une armée telle que je pense que sera celle qui vient en Bavière.

Je suppose aussi l'article des cartouches et des caissons pour les porter à la suite des troupes tout décidé, ainsi que les baguettes de fer. Il conviendra d'envoyer à la suite de l'artillerie une quantité de moules à balles suffisante pour en faire fondre ici de notre calibre, qui est plus petit que celui de Bavière et celui du reste d'Allemagne.

Je verrai avec le comte de Terring pour s'assurer un approvisionnement d'outils, de sacs à terre, pierres à fusil. Il suffira qu'on mette à



la suite des colonnes la quantité de ces sortes de choses qui peut y être nécessaire pour la marche.

M. de Breteuil aura la bonté de voir avec MM. de Vallière et du Brocard tous les autres articles et détails que je puis omettre, sur lesquels il faut approfondir avec plus de prévoyance quand il s'agit de porter une armée dans un pays aussi éloigné, dans lequel plusieurs ressources peuvent manquer.

Mêmes précautions pour la conduite des pontons, la construction des ponts, bateaux et haquets à faire dans le pays, et toute la manutention des ponts à jeter et à diriger. J'ai déjà prié et prie encore M. de Breteuil de vouloir bien me destiner M. Turmel avec sa compagnie de mineurs et Chevreau avec sa compagnie d'ouvriers. M. du Brocard aura de plus grands objets à suivre, puisque apparemment il aura le commandement général.

Il conviendrait que M. de Breteuil se fasse donner par M. du Brocard un état de toutes les différentes espèces de choses qu'il faut acheter ou faire faire à l'avance en ce pays-ci et de la quantité qu'il en faudra de chaque nature, afin que tout se trouve prêt et que rien n'arrête les opérations lorsque le moment sera venu de les commencer.

Marche de la colonne de la droite partant de Fort-Louis.

Camps :

1er..............	A Rastadt.
2..............	A Ettlingen.
3..............	Séjour à Ellmendigen.
4..............	A Pforzheim.
5..............	A Hausen.
6..............	Séjour à Eltingen.
7..............	A Kannstadt.
8..............	A Heppach.
9..............	Séjour à Schorndorf.
10..............	A Lorch.
11..............	A Gmünd.
12..............	Séjour à Mögglingen.
13..............	A Aalen.
14..............	A Bopfingen.
15..............	A Nordlingen, première fourniture de l'Électeur pour huit jours.
16..............	A Ottingen.
17..............	A Gunzenhausen.
18..............	Séjour à Michtelet (?) et Pleinfeld.
19..............	A Hilpolstein.

20.............. A Freystadt.
21.............. A Neumarkt, seconde fourniture de l'Électeur.

Marche de la colonne du centre partant de Germersheim.

Camps :

1er.............. A Graben.
2.............. A Bruchsal.
3.............. Séjour à Gondelsheim et Diedelsheim.
4.............. A Knittlingen.
5.............. A Illingen.
6.............. Séjour à Bietigheim.
7.............. A Stein.
8.............. A Oppenweier.
9.............. Séjour à Murrhardt et Fornsbach.
10.............. A Gaildorf.
11.............. A Sontheim.
12.............. Séjour à Crailsheim.
13.............. A Dinkesbühl.

6° Mémoire (1) *relatif aux articles 16, 17, 18 et 22 du mémoire remis au prince de Grimberghen, par Amelot, le 15 mars 1741.*

Quatrième mémoire relatif aux articles 16, 17, 18 et 22 de l'agenda des questions.

Un sac qui contient un schaffel ou un muid de Bavière est long d'une aune et demie moins un demi-seizième, et la largeur n'est pas tout à fait d'une demi-aune.

Un sac qui contient un demi-muid de Bavière a en longueur trois quarts et un sixième.

Un sac ordinaire est long d'une aune moins un seizième et large d'une demi-aune. C'est de ces sacs dont on se sert pour l'usage commun, tout en aunage de Paris.

La toile dont on fait les sacs coûte, l'aune de Paris, 20 kreutzers.

Le coutil pour les tentes d'officiers, aune de Bavière, 23 kreutzers, qui ferait à peu près, en aunage de Paris, 34 kr. 1/2.

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 95. — Correspondance d'Allemagne. Vol. 400.

Le coutil pour les tentes des soldats coûte, aune de Paris, 21 kreutzers.

En trois semaines, on pourrait avoir 3,000 paires de souliers de cuir de Russie des mieux conditionnés, à 1 florin 26 kreutzers au plus juste.

La hauteur des roues d'un chariot de munitions est de 4 pieds de France juste.

La longueur d'un essieu de chariot de munitions et autres est de 5 pieds de France, 3 ou 4 lignes de plus ou de moins.

7° État du prix des monnaies de Bavière et des espèces de France en Bavière, pour servir à régler la solde des troupes, relatif à l'article 24 (1).

Selon le calcul fait par le chef de la monnaie, un double carolin vaut 9 florins 10 kreutzers, à proportion du ducat sur le pied de 4 fl. 12 kr.

Un louis d'or neuf de 24 livres vaut, sur le même pied, 9 florins ; le carat sur le pied de 4 fl. 12 kr.

Comme la valeur courante des doubles carolins est fixée à 9 fl. 30 kr., celle des louis d'or de France pourrait l'être aussi à 9 fl. 15 kr., car autrement ils n'auraient cours que pour 9 florins.

2 florins et demi de Hollande font 2 florins d'Allemagne.

L'écu de 6 livres pourrait avoir cours contre la monnaie ordinaire, ou contre le carolin de 9 florins et demi à 2 fl. 12 kr. jusques à 15 kr.

Spécification de la solde et des retenues ordinaires qu'on fait sur la solde d'un cavalier, dragon, grenadier et fusilier.

Le cavalier monté a pour solde, par mois .	5 fl. 30 kr.
On lui retient, par mois :	
Pour le pain	0 fl. 30 kr.
Pour les invalides....................	0 5 kr. 1/2
Pour la barbe	0 6 kr.
Pour les frais du régiment	0 3 kr.
	0 fl. 44 kr. 1/2
De sorte qu'il lui reste encore, par mois...	4 fl. 45 kr. 1/2

(1) Article 24 du mémoire remis au prince de Grimberghen par Amelot le 15 mars 1741. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

NOTA. — Que pour les dragons, c'est la même chose, mais il faut qu'ils se fournissent, les uns comme les autres :

D'une couverture de cheval à	2 fl.	0 kr.
Tous les trois ans, un chapeau bordé	4	45
Une cocarde de	0	15
Un col noir	0	12
Une aiguillette	1	0
Une paire de gants	1	0
Une cadenette	0	16
Un nœud d'épée	0	30
Un nœud pour la queue du cheval	0	16

NOTA. — Comme c'est le commandant du régiment ou les capitaines qui fournissent tout cela aux cavaliers et dragons, on leur fait des retenues dont on leur tient compte exactement.

Le grenadier a pour solde, par mois	4 fl.	0 kr.
On ne lui retient rien pour le pain.		
Pour les invalides	0 fl.	4 kr.
Pour la barbe	0	4
De sorte qu'il lui reste encore, par mois	3	52
Ils sont obligés de plus de se pourvoir de :		
Gants comptés à	0 fl.	18 kr.
D'une cadenette	0	12
D'une paire de guêtres	0	30
Le fusilier a pour solde, par mois	3 fl.	0 kr.
On lui retient :		
Pour le pain	0 fl.	30 kr.
Pour les invalides	0	3
Pour la barbe	0	3
De façon qu'il lui reste encore, par mois	2	24
Il doit aussi se pourvoir :		
De gants comptés à	0 fl.	18 kr.
D'une cadenette	0	12
D'une paire de guêtres	0	30

État des gages, des rations de pain et de fourrage des états-majors de cavalerie et d'infanterie et autres officiers subalternes.

Cavaliers et dragons.	Gages florins.	Rations de pain.	Rations de fourrage.
Colonel	200	8	15
Lieutenant-colonel	125	6	11

	Gages florins.	Rations de pain.	Rations de fourrage.
Major	100	5	9
Quartier-maître	36	3	3
Auditeur	30	2	2
Aumônier	40	2	2
Aide-major	22	2	2
Chirurgien-major	15	1	1
Timbalier ou tambour-major	7 1/2	1	1
Prévôt	15	2	2
	690 1/2	32	48
Capitaine	75	4	5
Capitaine-lieutenant	40	4	3
1er lieutenant	36 1/2	3	3
Sous-lieutenant	35	3	3
Cornette	30	3	3
	216 1/2	17	17

Suite des gages et rations des officiers d'infanterie.

Colonel	185	6	12
2 valets	6	0	0
Lieutenant-colonel	110	5	8
2 valets	6	0	0
Major	85	4	6
2 valets	6	0	0
Quartier-maître	36	2	3
Auditeur	30	2	2
Aumônier	40	2	2
Aide-major	22	2	2
Chirurgien-major	15	1	1
Prévôt	15	1	1
	556	25	37
Grenadiers.			
Capitaine	65	4	3
2 valets	6	0	0
1er lieutenant	27	2	2
1 valet	3	0	0
Sous-lieutenant	25	2	2
1 valet	3	0	0
	129	8	7

Fusiliers.	Gages florins.	Rations de pain.	Rations de fourrage.
Capitaine	60	4	3
2 valets	6	0	0
Capitaine lieutenant	30	2	3
1 valet	3	0	0
1er lieutenant	25	2	2
1 valet	3	0	0
Sous-lieutenant	22 1/2	2	2
1 valet	3	0	0
Enseigne	21 1/2	2	2
1 valet	3	0	0

Nota. — Les hautbois ne sont pas compris dans l'état-major d'infanterie, et, à chaque bataillon, il y a 2 chariots pour mener les tentes avec ... valets.

8° Premier mémoire (1) sur les dépenses de l'Électeur.

Lorsque l'Électeur a demandé à M. le Cardinal un million de florins pour les frais de la première levée des troupes d'augmentation que la mort de l'Empereur l'obligeait de faire, ce Prince a beaucoup moins consulté et ses facultés et la dépense effective, que les préparatifs indispensables pour se mettre en défensive exigeaient, que sa crainte d'être trop à charge au Roi et son désir d'aplanir toutes espèces de difficultés en ce qui pouvait dépendre de lui.

Quoique l'Électeur fût autorisé à demander au Roi les secours stipulés par les traités que lui et l'Électeur son père, son aïeul, ont contractés avec Sa Majesté (ce qui se voit par les extraits ci-joints, côtés D, par lesquels il est bien prouvé que Sa Majesté n'a jamais perdu de vue un moment de soutenir les droits et prétentions de la maison de Bavière au trône impérial et aux États de la succession d'Autriche), l'Électeur eût peut-être encore balancé par les motifs ci-dessus à faire connaître ses pressants besoins s'il n'y eût été excité par la lettre que lui écrivit, au mois de novembre dernier, M. le prince de Grimberghen en lui envoyant l'état des demandes du Roi dont l'extrait est ci-joint, côté E.

Ce fut donc alors que l'Électeur, prenant sur lui au delà de ce que ses finances et sa situation lui peuvent permettre, (il) s'est restreint à

(1) Joint à la lettre du maréchal de Belle-Isle, du 3 juin 1741, n° 1. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.



la demande d'un million de florins, au moyen de quoi il se chargeait de porter son infanterie à 14,000 hommes et sa cavalerie à 3,000 chevaux et de faire en même temps les approvisionnements et préparatifs de guerre nécessaires pour se mettre également en état de défense ou d'agir offensivement, selon qu'il conviendrait et que Sa Majesté Elle-même le jugerait à propos.

L'Électeur, dont on ne peut trop louer et admirer la droiture parmi toutes les vertus et qualités respectables dont il est rempli, s'est non seulement prêté à entrer dans le détail de l'emploi ; il a même été au-devant de la demande que j'aurais pu en faire, et, après un fort long travail, dans lequel j'ai vu et examiné par moi-même avec ce prince tous les faits, article par article, j'ai trouvé que la dépense faite, ou dont les marchés sont faits, pour porter son infanterie à 16,000 hommes et sa cavalerie à 4,000 chevaux, monte à la somme de 971,794 florins 43 kr., suivant le résultat sommaire contenu au mémoire n° A ci-joint.

Et comme les dépenses de tous les approvisionnements, achats et frais extraordinaires de toutes espèces montent bien au delà de 400,000 à 500,000 florins, j'ai vu bien clairement qu'à cause de l'augmentation des 2,000 hommes d'infanterie et des 1,000 chevaux dont il n'était point question dans la demande faite au mois de décembre et qui ont coûté 297,000 florins, le million de florins ne peut plus être compté suffisant puisqu'il est employé à 28,206 florins près et que, si Sa Majesté n'a pas la bonté de donner cette somme de plus, l'Électeur se trouvera d'entrée de jeu dans une impuissance absolue pour les choses les plus essentielles, par toutes les raisons exposées au mémoire n° A, ce qui, dans le fait et dans le cours des opérations, retombera nécessairement sur le compte de l'armée du Roi qui n'en fera plus qu'une même après la jonction, ce qui affligerait mortellement l'Électeur qui voudrait, au prix de tout ce qu'il a de plus cher, n'être point dans la nécessité d'importuner le Roi et voudrait n'être occupé qu'à lui marquer sa reconnaissance.

9° Mémoire (1) coté A (Dépenses de l'Électeur pour l'augmentation de son armée).

L'Électeur avait maintenu, depuis la paix, à l'expiration de son subside au mois de mars 1737, le pied de ses troupes à 21 bataillons qu'il

(1) Avec la lettre du maréchal de Belle-Isle à Amelot du 3 juin 1741, n° 1. Correspondance de Bavière. Vol. 92. — Correspondance d'Allemagne. Vol. 400. Aff. étrang.



n'a pas recrutés, se contentant de ne point remplacer tout ce qui manquait journellement, ce qui les a réduits à 300 hommes par bataillon, ce qui faisait 6,300 hommes, et 25 escadrons réduits à 100 hommes chacun, dont seulement 20 à cheval, montant à 2,500 cavaliers, dont 500 à cheval; ce nombre de troupes, qui était de près de 9,000 hommes, excédait de beaucoup celui auquel il s'était obligé par son dernier traité avec le Roi au moyen du subside de 600,000 livres, et, comme l'on voit clairement, par le mémoire n° B, combien il lui en a coûté, la dernière guerre, pour le corps de troupes qu'il a entretenu au delà de celui auquel il était obligé, se trouvant chargé de dettes et voulant néanmoins se tenir le plus armé qu'il lui était possible, le dernier subside de 600,000 livres lui en ôtant tous moyens, c'est ce qui l'a déterminé, du consentement et approbation de Son Éminence, à envoyer un aussi gros corps de troupes en Hongrie. Il y a presque tout péri et il n'en est pas revenu le tiers. J'ai vérifié par les états des revues que les 21 bataillons n'étaient, l'un portant l'autre, qu'à environ 270 hommes lors de la mort de l'Empereur, non compris les compagnies de grenadiers que l'Électeur a toujours entretenues complètes.

Pour remettre lesdits 21 bataillons à 700 hommes effectifs comme ils le sont actuellement, il a fallu recruter 430 hommes par bataillon, ce qui fait 9,030 hommes. Chaque soldat coûte à l'Électeur pour engagement, habillement et armement complets, 44 florins, ce qui monte pour les frais de première levée des 9,030 hommes à la somme de 397,320 florins.

Les 25 escadrons étant réduits, comme il a été dit ci-dessus, à 100 hommes et à 20 chevaux, il a fallu, pour les remettre à 150 hommes montés, comme ils le seront au 1er juillet, 1,250 cavaliers de recrue dont chacun coûte pour habillement, équipage et armement, 48 florins. (Les cavaliers en Bavière ne prennent point d'engagement. Il s'en présente plus qu'on n'en veut.) Ce qui monte au total à 60,000 florins.

Il a fallu 130 chevaux de remonte par escadron, ce qui, pour les 25, monte à 3,250 chevaux. Chaque cheval a coûté marché fait, y compris la selle, la bride, le licol, 158 fl. 18 kr., ce qui fait la somme de 514,474 fl. 45 kr. Le détail en est ci-joint n° C. Somme totale de la levée : 971,794 fl. 45 kr.

Il ne reste donc, pour remplir le million de florins demandé, que la somme de 28,205 fl. 15 kr., ce qui est si modique que l'on peut regarder le million de florins demandé comme consommé. Il résulte donc qu'il ne reste plus que 28,205 fl. 15 kr. pour les approvisionnements de toutes espèces que l'Électeur est forcé de faire pour se mettre en état de guerre. Par les détails dans lesquels je suis entré des équipages de vivres et d'artillerie, il lui faudra acheter 1,200 à 1,500 chevaux. Les chariots, caissons et autres attirails avec tout ce qu'il faut de munitions de guerre extraordinaires, consommeront encore une somme considé-



rable, sans compter tout ce qui concerne les achats de grains et une infinité d'autres articles de dépense dont le détail, dans lequel je suis entré, monte à plus de 400,000 ou 500,000 florins, ce qui sera d'autant plus sensible et facile à croire que Son Éminence verra par les dépenses qu'il y a à faire (pour mettre l'armée du Roi qu'Elle destine à passer en ce pays-ci en état) combien les frais en sont immenses et, à fort peu de choses près, il en coûtera tout autant à l'Électeur qu'au Roi pour tout ce qui s'appelle subsistances, la disette ayant été si grande en Bavière que la ration du pain de munition, qui coûte ordinairement 2 kreutzers, en coûte actuellement 5 kreutzers. La ration de cavalerie, qui coûte ordinairement 10 à 12 kreutzers, en coûte actuellement 21, ce qui revient, monnaie de France, à 4 sols la ration de pain et à plus de 16 sols celle de cheval.

A cette augmentation de dépense, à laquelle se trouve actuellement obligé l'Électeur pour la nourriture de ses troupes (l'Électeur ne retient jamais à ses troupes que 1 kreutzer par ration : quelque prix qu'elle coûte au delà, c'est sa perte. Est encore à observer que ce Prince donne des rations de pain en nature à tous les officiers suivant leur grade, auxquels il ne retient de même que 1 kreutzer, d'où l'on peut juger de combien la dépense est augmentée), et des chevaux de sa cavalerie, s'est joint un autre inconvénient également fâcheux et qui double son embarras et son impuissance, savoir que cette même disette a réduit ses peuples de la Bavière dans une telle misère que voilà deux années consécutives qu'il n'a pas tiré la moitié des impositions.

C'est sur lesdites impositions qu'est fait le fonds de la caisse militaire qui (*sic*), ayant porté presque en entier à faux, l'Électeur s'est trouvé forcé d'y suppléer par ceux destinés à d'autres usages non moins essentiels et notamment à l'entretien de sa maison et à sa propre subsistance, ce qui a mis ce Prince dans la nécessité de se retrancher sur tout, même de mettre toutes ses pierreries en gage à un gros intérêt, ne pouvant trouver à emprunter autrement.

Il est encore à observer que lorsque l'Électeur, sur la réquisition de M. Amelot au nom du Roi, a demandé un million de florins, ce n'était que sur le pied de porter ses troupes à 14,000 hommes d'infanterie et 3,000 chevaux, le surplus pour tous les frais extraordinaires pour se mettre en état de guerre, et j'ai bien vérifié que cette somme, bien loin d'être trop forte, n'aurait pas même encore suffi; mais comme ce Prince, pour satisfaire aux vues de Sa Majesté, a augmenté ses troupes jusques à 16,000 hommes d'infanterie qui sont actuellement effectifs et à 4,000 chevaux qui le seront aussi dans le courant du mois prochain, il a employé à la levée de ces 2,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux de plus l'argent destiné pour les autres dépenses et frais nécessaires pour se mettre en état de guerre.



L'on vient de voir par le détail de ce que coûte un soldat et un cavalier monté que les 2,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux de plus ont coûté, savoir les 2,000 hommes à 44 florins pièce, 88,000 florins, et les 1,000 cavaliers, à 206 fl. 18 kr. chacun, 209,000 florins. Au total : 297,000 florins.

Ce qui fait espérer à l'Électeur qu'outre le million de florins qu'il a demandé et dont l'emploi est bien scrupuleusement justifié, Sa Majesté voudra bien avoir égard à cette dépense qu'il n'a faite que pour répondre à la bonté qu'Elle lui marque et se mettre d'autant plus en état de seconder les secours qu'Elle veut bien lui accorder en augmentant, comme il fait, ses troupes de 2,000 hommes de pied et de 1,000 chevaux au delà de l'état proposé au mois de décembre.

10e Memoire (1) coté B (Dettes de l'Électeur pour l'entretien de son armée pendant la guerre de la Succession de Pologne).

En vertu du traité signé le 15 novembre 1733, il a été stipulé que le Roi donnerait à l'Électeur 800,000 florins d'Allemagne ou deux millions de livres de subsides par an, moyennant quoi Son Altesse Électorale s'est engagée d'avoir et d'entretenir sur pied un corps, tant de troupes réglées que de milices, qui ne pourra être moindre de 26,000 hommes, tant infanterie que cavalerie.

Son Altesse Électorale a non seulement satisfait à cet engagement, mais Elle a eu sur pied, prêts à se porter partout où il aurait été besoin :

21 bataillons à 700 hommes	14,700
13 compagnies de grenadiers à 100 hommes	1,300
25 escadrons de cavalerie et dragons à 150 hommes, avec celui des gardes du corps à 130 hommes	3,880
Corps d'artillerie de 250 hommes avec leurs officiers à la tête, c'est-à-dire 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 3 capitaines et 6 lieutenants. (Le pied de ce corps est de 500 hommes, les gages des officiers d'artillerie sont égaux à ceux des officiers d'infanterie. Les gages des canonniers et bombardiers sont plus hauts)	250

(1) Joint à la lettre du maréchal de Belle-Isle du 3e juin 1741, n° 1. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.



Compagnie franche commandée par 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines et 4 lieutenants............	300
Milices....................................	18,000
TOTAL................	38,630

Les susdits subsides de 800,000 florins, qui ont été continués depuis le 15 novembre 1733 jusqu'à la fin du mois de février 1737 inclusivement, ont monté, avec le prorata de 15 jours, à la somme de 6,583,333 livres de France.

La dépense d'état militaire pour les années 1734, 1735, 1736 et 1737, ainsi qu'on peut le vérifier par les comptes de la trésorerie de guerre, a monté :

L'an 1734 à......................	2,027,748	florins.
1735 à......................	2,478,697	—
1736 à......................	2,188,967	—
1737 à......................	1,973,439	—
TOTAL.........	8,668,851	florins

ou 20,662,127 livres 1/2 de France.

Partant, les dépenses militaires que Son Altesse Électorale a faites pendant les susdites années ont excédé le subside reçu de 14,078,794 livres 1/2 de France, ce qui est si fort au-dessus de ses moyens qu'Elle en est restée endettée de plus de 3,800,000, dont Elle n'a pas encore pu se libérer.

11e Mémoire (1) coté C (Frais d'engagement, d'habillement et d'armement pour un fantassin et un cavalier bavarois).

Spécification de ce que coûte un simple fusilier, tant pour l'engagement que pour l'habillement et armement.

L'engagement est de......................	15 fl.	0 kr.
L'habillement complet, avec une chemise qu'on lui donne, selon l'usage, lors de l'engagement, se monte à......................	19	14
Un fusil avec la baïonnette.................	7	0
Une courroie à porter le mousquet...........	0	14
Une ceinture..............................	0	48
Une gibecière de fusilier...................	1	44
TOTAL de ce que coûte un fusilier.......	44 fl.	0 kr.

(1) Joint à la lettre de M. le maréchal de Belle-Isle du 3e juin 1741, n° 1. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.



Le grenadier a de plus :

Un bonnet	7 fl.	0 kr.
Un sabre	3	0
Un pistolet	3	0
Cache-mèche avec la chaînette	0	42
La gibecière coûte de plus que les autres	1	0
	14	42
TOTAL pour le grenadier	58 fl.	42 kr.

Spécification de ce que coûte un cavalier monté avec tout ce qui lui appartient.

On ne donne point d'engagements aux cavaliers ni aux dragons.

Habillement et armement du cavalier :

L'habit et culotte	15 fl.	0 kr.
Un buffle	20	0
Une carabine	6	0
Un sabre	2	30
Un ceinturon	1	12
Une bandoulière garnie	2	»
Une cartouche avec la bande	1	18
	48 fl.	0 kr.

Équipage du cheval :

Un manteau, une housse et les faux fourreaux	19 fl.	0 kr.
Une paire de pistolets	6	0
Une selle de cavalier avec sangles et autres choses requises	5	21
Les fourreaux de pistolets avec les courroies	1	20
Un porte-carabine avec la courroie	0	35
Une bride avec poitrail et croupière sans le mors, un bridon, les courroies pour les étriers, une courroie à charger, une autre pour porter la carabine et un licol	3	44
Une paire de bottes	6	15
Un mors garni, les étriers, éperons et une étrille	2	40
Une brosse pour les chevaux	0	23
Une cuirasse	8	0
Un cheval	105	0
Pour le cheval et l'équipage relatif au cheval	158 fl.	18 kr.
Pour le cavalier	48	0
TOTAL	206 fl.	18 kr.

12° Mémoire coté D (1).

— Ce mémoire contient des extraits des principaux articles des traités conclus entre la France et la Bavière depuis 1670. Nous les avons déjà reproduits en appendice des chapitres I et II de cet ouvrage. Sauf quelques variantes sans importance, le texte donné par le maréchal de Belle-Isle est conforme aux originaux de ces traités qui sont conservés au Ministère des affaires étrangères et qui nous ont servi pour ce travail. Les actes et traités auxquels ce mémoire se rapporte sont les suivants :

1° Traité conclu en l'année 1670 entre Louis XIV et Ferdinand-Marie, Électeur de Bavière ;

2° Traité conclu entre Louis XIV et le feu Électeur de Bavière, le 20 février 1714 ;

3° Traité de renouvellement de celui de 1714, conclu le 12 novembre 1727 ;

4° Traité conclu entre Sa Majesté Très Chrétienne et Son Altesse Électorale de Bavière, le 15 novembre 1733 ;

5° Acte conclu, le 16 mai 1738, entre Sa Majesté Très Chrétienne et Son Altesse Électorale de Bavière.

13° Mémoire sur les subsides (1).

Il a été démontré par les Mémoires n° A et n° B : 1° combien l'Électeur s'était endetté par ce qu'il lui en a coûté pour l'entretien des troupes qu'il a eues sur pied pendant le cours de la dernière guerre en exécution du traité de subside fait en 1733 et expiré au mois de mars 1737 ;

2° Que les frais de la levée pour porter ses troupes à 16,000 hommes d'infanterie et 4,000 chevaux ont monté, avec toutes les autres dépenses déjà faites ou à faire pour se mettre en état de guerre, à plus de 160,000 à 170,000 florins, sur quoi il n'a demandé, au mois de décembre, à M. le Cardinal que 1 million de florins dont il n'a touché que 400,000 florins, en sorte que les 600,000 florins sont redus et très pressés à recevoir, outre ce qu'il plaira à Sa Majesté d'y ajouter pour les raisons exposées aux Mémoires A et B.

Il a été question, après ce premier travail achevé, de discuter à fond l'article de l'entretien desdites troupes qui en est une suite indispensable.

---

(1) Joint à la lettre du maréchal de Belle-Isle, du 3ᵉ juin 1741, n° 1. Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.



L'Électeur, avec qui j'ai eu l'honneur de traiter tous ces détails, m'a fait voir que, nonobstant son excessive impuissance, infiniment augmentée par la calamité publique de son pays, il voulait néanmoins s'exécuter et prendre sur son propre fonds la même dépense et le même entretien que si ses finances étaient dans l'état le plus florissant, dans l'espérance que la guerre sera fort courte et que, dans sa durée, elle sera suivie d'un succès assez heureux pour pouvoir en attendre du dédommagement dans les pays où se feront les opérations militaires.

Pour tous ces motifs et dans cette confiance l'Électeur veut bien se charger d'entretenir à ses propres dépens 8,000 hommes d'infanterie, 2,000 chevaux et 15,000 hommes de milice, ce qui lui coûtera :

Pour l'infanterie, 64,000 florins par mois et par an, ..	768,000 fl.
Et, pour les 2,000 chevaux, 48,000 florins par mois et par année	576,000
A l'égard des 15,000 hommes de milice, ils sont divisés en cinq régiments de 3,000 hommes chacun avec leurs officiers, le tout armé, équipé et habillé de bleu uniforme comme les troupes réglées, et sont payés de la même solde que l'infanterie lorsqu'ils sont assemblés. On suppose, et il y a lieu de s'en flatter, qu'on ne sera pas obligé de tenir lesdites milices ensemble pendant toute l'année, et, en ne les estimant que sur le pied de 6 mois, elles coûteront 120,000 florins par mois, ce qui, pour 6 mois, fait :	720,000
TOTAL de la dépense dont l'Électeur se charge par année	2,064,000 fl.

Pour la simple solde de ses troupes, il resterait pareille quantité d'infanterie et de cavalerie à la charge du Roi, monte (*sic*) à 1,344,000 florins, ce qui revient en argent de France à 3,360,000 livres, à quoi ajoutant les 6,000 hommes du traité d'Espagne dont le subside est de 760,000 florins, cela composerait au total 26,000 hommes de troupes réglées, dont 21,000 d'infanterie et 5,000 chevaux.

Si Son Éminence trouve ce subside à la charge du Roi trop considérable et qu'Elle juge plus à propos de diminuer le nombre des troupes bavaroises proposé en y suppléant par l'envoi d'une plus grande quantité de troupes nationales, on pourrait suivre le plan ci-après qui réduit les troupes de l'Électeur à 16,000 hommes d'infanterie comme ils existent actuellement et à 5,000 chevaux, ce qui ferait au total 21,000 hommes. Il y aurait en cela un double avantage pour Sa Majesté : l'un que tout sera en état de servir cette campagne, l'autre que ce que le Roi enverra de plus en Allemagne sera en diminution du subside et ne lui coûtera pas plus que si Elle employait les troupes ailleurs.[1]

Par cet arrangement, l'Espagne, suivant son traité, payerait 5,000 hommes de pied et 1,000 chevaux qui, suivant l'évaluation à 960,000 florins de Hollande par an, monte en florins d'Allemagne à 768,000 florins.

Le Roi ne payerait le subside que pour 3,000 hommes de pied au lieu de 8,000, ce qui monte, à 24,000 florins par mois et par an, à...........................	288,000 fl.
Et pour 1,000 chevaux, qui, à raison de 30,000 florins de Hollande pour 1,000 chevaux par mois, font 24,000 florins d'Allemagne, et, pour les 2,000 chevaux, 48,000 florins par mois, et, par an.....	576,000
Ce qui ferait au total, par an	864,000 fl.
Faisant, argent de France........................	2,160,000 liv.

Ce qui revient à fort peu près à la somme demandée par l'Électeur au mois de décembre.

La levée des 1,000 chevaux pour parfaire le nombre de 5,000 paraît indispensable : 1° parce qu'elle est stipulée par le traité de l'Espagne et que M. de Montijo a eu une pleine connaissance que l'Électeur en avait déjà 4,000, au lieu qu'il n'est point du tout instruit du nombre de l'infanterie qui se confondra toujours, quand on le voudra, avec partie des milices ;

2° Que l'on a ici un pressant besoin de cavalerie parce que c'est l'espèce de troupes la meilleure et la plus nombreuse dans l'armée autrichienne.

Quant à la date du subside, il paraît juste que Sa Majesté paye à l'Électeur celui des 3,000 hommes d'infanterie depuis le mois de janvier, qui est le temps où l'Électeur les a réellement mis sur pied, et, à l'égard de la cavalerie, l'on peut en fixer l'époque au 1er avril, le plus grand nombre des remontes étant venues pendant la fin de mars.

L'Espagne ne payera son subside que du mois de juillet. Ainsi, réellement et de fait, l'Électeur payera de ses propres fonds les 2,000 chevaux et les 8,000 hommes d'infanterie dont il est chargé, savoir l'infanterie depuis janvier, comme le Roi, et la cavalerie depuis avril. Ce qui reste de remontes à arriver, qui n'est pas considérable, n'est pas dans le cas de pouvoir être déduit d'autant que la cherté de la nourriture pour les effectifs est exorbitante.

Si Son Éminence agrée ce dernier plan, il se trouvera qu'au moyen du secours que l'on a tiré de l'Espagne, le Roi aura répondu à moins de frais à la manière dont l'Électeur s'est exécuté lui-même en consultant moins ses moyens que son zèle, d'où il résulte que le Roi devra présentement à l'Électeur :

1° Pour reste de payement du million de florins demandé et bien

réellement employé 600,000 florins d'Allemagne, attendu qu'il n'y en a eu que 400,000 de payés ; les 600,000 florins font, argent de France.................................. 1,500,000 liv.

Pour le subside de 3,000 hommes d'infanterie, depuis le 1er janvier jusques au 1er juillet : pour les six premiers mois, à raison de 8,000 florins d'Allemagne par mois par 1,000 hommes, pour les 3,000 hommes 24,000 florins par mois, et, pour les six mois, 144,000 florins faisant, argent de France.................... 360,000

Pour le subside de 2,000 chevaux, à raison de 30,000 florins de Hollande par mois, faisant 24,000 florins d'Allemagne ; pour les 2,000 chevaux 48,000 florins par mois, et, pour les trois mois, à commencer du 1er avril jusques au 1er juillet, 144,000 florins, faisant, argent de France.. 360,000

TOTAL de ce qui est dû, soit pour la 1re levée, soit pour le subside jusques au 1er juillet de la présente année.. 2,220,000 liv.

Non compris le montant de la 1re levée des 2,000 hommes de pied et des 1,000 chevaux d'augmentation que l'Électeur a levés au delà des 14,000 hommes d'infanterie et des 3,000 chevaux dont il était seulement question lorsqu'il a demandé le million de florins au mois de décembre. Cette somme, qui est de 297,000 florins, a été employée par l'Électeur au lieu des achats de munitions, attirails et préparatifs de guerre, pour lesquels le surplus du million de florins demandé était destiné, et, comme j'ai vérifié par les détails dans lesquels je suis entré que toutes ces choses monteront à plus de 400,000 à 500,000 florins, il en coûtera moins au Roi de rembourser à l'Électeur la 1re levée des 2,000 hommes de pied et de 1,000 chevaux ci-dessus, et ce payement sera plus simple et plus dans la règle.

Ces 297,000 florins feraient, argent de France..... 742,500

Le tout ensemble va à............. 2,962,500 liv.

Environ à 3,000,000 de livres, au moyen desquelles le Roi aura fait pleine justice à l'Électeur, et Sa Majesté en sera quitte à l'avenir pour un million quatre-vingt mille livres tous les six mois, à commencer du 1er juillet prochain jusques à l'expiration de la guerre.

APPENDICE 3 DU CHAPITRE VI.

Journal du maréchal de Belle-Isle pendant son séjour à Versailles, du 10 au 25 juillet 1741.

Extrait du Journal (1).

Le 10, je suis parti de Meaux à 7 heures du matin, j'ai trouvé à Bondy M. du Plessis, et me suis arrêté avec lui deux heures à Pantin, après quoi je suis venu relayer au pont tournant des Tuileries, sans entrer dans Paris, et suis arrivé à Versailles à 4 heures. Le Roi était à Choisy, et, Monsieur le Cardinal ni M. Amelot n'étant point encore arrivés, j'ai été descendre au château dans la cour de la chapelle, où est mon appartement, pour y attendre que Son Éminence ou M. Amelot fussent venus, et cependant je n'ai vu que M. le duc de Charost seul.

M. le Cardinal m'a envoyé dire qu'il était arrivé, vers les 5 heures. Je m'y suis rendu et en ai été reçu avec toute l'amitié et la distinction possibles. J'ai été près de deux heures et demie seul avec Son Éminence. M. de Maurepas y est venu alors et nous avons demeuré une demi-heure encore, et j'en suis sorti avec lui. J'ai été chez M. Amelot qui était arrivé, avec lequel j'ai été une bonne heure ; de là chez M. de Breteuil et suis venu souper à 10 heures.

Le Roi ne devant revenir que tard dans la nuit, je me suis allé coucher.

Le 11, j'ai été dès le matin chez M. Amelot et, avec lui, chez M. le Cardinal où j'ai été avec l'un et l'autre plus de deux heures. J'ai été rendre plusieurs visites jusques à l'heure du lever du Roi, où, à cause de mes entrées, j'ai été faire ma révérence à Sa Majesté en particulier, qui m'a témoigné mille boutés. J'ai été faire ma révérence à la Reine, à M. le Dauphin et chez Mesdames, et suis venu dîner chez Son Éminence avec plusieurs ambassadeurs. L'on s'est assemblé à 5 heures chez M. Amelot, savoir : MM. de Maurepas, Orry et Breteuil, ce qui compose tout le conseil du Roi avec Son Éminence, laquelle nous a priés de débattre toutes les affaires, d'y former un plan et un avis uniformes, afin de lui

---

(1) Autriche, Mémoires et Documents. Vol. 32. Aff. étrang. — Ce fragment du Journal du maréchal de Belle-Isle est le seul, croyons-nous, qui nous soit parvenu pour l'année 1741.



éviter l'importunité et la longueur des détails, attendu la faiblesse de sa tête et que nous lui en ferions le rapport quand la matière aurait été bien discutée et le plan général convenu.

J'ai ouvert la séance par le récit au long et en détail de l'état où j'ai mis et laissé les affaires générales et en particulier celles du Roi dans l'Empire, ce qui a été très long. J'ai été interrompu à 6 h. 1/2, Son Éminence m'ayant envoyé cherché pour aller avec Elle chez le Roi. J'y suis rentré seul avec Son Éminence qui a commencé par dire de moi les choses les plus obligeantes. Le Roi m'a marqué aussi des bontés infinies ; Sa Majesté s'est mise dans son fauteuil et m'a fait asseoir en même temps que M. le Cardinal. J'ai rendu compte au Roi de mes voyages dans les Cours électorales. L'audience a duré trois quarts d'heure, après quoi je me suis retiré pour aller rejoindre chez M. Amelot les ministres qui m'y attendaient. Nous y avons encore demeuré jusqu'à 9 h. 3/4, et j'ai été ensuite faire quelques visites.

Le 12, nous nous sommes encore assemblés chez M. Amelot, où nous avons travaillé jusqu'à midi. Nous nous sommes ajournés à 5 heures et nous y avons travaillé jusqu'à 9 heures du soir et pris rendez-vous au lendemain après-midi.

Le 13, j'ai passé la matinée à travailler chez M. de Breteuil avec MM. Hocquard, du Brocard, etc., pour tous les préparatifs militaires. L'après-midi, nous avons travaillé chez M. Amelot ; tous les ministres sont demeurés exprès à Versailles, le Roi étant allé à Choisy et Son Éminence à Issy. Nous y avons concerté un plan général : je me suis chargé de le rédiger et suis venu pour cet effet travailler chez moi le reste de la soirée (1).

. . . .

Le 16, j'ai passé la matinée à faire mes dépêches : j'ai écrit au roi de Prusse pour lui faire part de notre plan général, et, après avoir communiqué le tout à Son Éminence et à M. Amelot, j'ai dépêché le courrier.

J'ai été au petit lever du Roi, à l'heure de mes entrées. Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'entretenir longtemps. J'ai été chez la Reine, chez M. le Dauphin et chez Mesdames.

M. Hocquard ayant déclaré que sa santé ne lui permettait pas de suivre l'armée destinée à aller en Bavière, j'ai proposé M. de Séchelles comme le seul capable. J'en ai parlé à M. de Breteuil, et ensuite avec lui à Son Éminence qui, l'ayant approuvé de même (*sic*), on lui a sur-le-champ dépêché un courrier à Valenciennes. L'on s'est assemblé à

(1) Le *Journal* ne donne aucun détail sur l'emploi des journées des 14 et 15 juillet. Se reporter aux pages 343 et suiv. de cet ouvrage.



5 heures chez M. Amelot ; l'on y a débattu le montant des dépenses extraordinaires, les époques où il fallait que cet argent fût fourni, et les moyens d'y satisfaire, ce qui nous a menés jusqu'à 9 heures du soir. *Le grand débat a été pour l'augmentation de la cavalerie qui a enfin passé* (1).

Le 17, j'ai travaillé toute la matinée avec M. de Breteuil, et les gens du détail. Nous avons été ensemble, l'après-midi, chez Son Éminence où l'on a constaté tous les officiers généraux et états-majors des deux armées et plusieurs autres détails. J'ai été à Buc rendre visite à Mme la comtesse de Toulouse.

J'ai travaillé le reste de la soirée, et ai même reçu et rendu plusieurs visites ; le 18, j'ai travaillé tout le matin jusqu'à l'heure du lever du Roi, après lequel j'ai été chez M. de Breteuil, rendez-vous pris avec MM. Paris du Verney et Montmartel.

J'ai dîné à mon ordinaire seul chez moi pour moins perdre de temps, étant obligé même d'emprunter un logement voisin pour me soustraire aux visites qui ont redoublé à cause des bruits de guerre. J'ai travaillé tout le reste de la journée avec M. de Breteuil, M. Amelot, et tout le reste de la soirée avec M. Orry.

Le 19, M. de Séchelles est arrivé à mon lever. Nous avons été ensemble chez M. de Breteuil et de là chez M. le Cardinal, où je suis ensuite resté au comité indiqué avec tous les ministres. J'ai été dîner chez M. de Breteuil, où était M. de Séchelles, et nous avons travaillé jusqu'à 6 h. 1/2 que j'ai été avec M. le Cardinal pour prendre congé du Roi. Sa Majesté m'a fait asseoir. J'y suis resté plus d'une grosse heure, pendant laquelle, suivant que M. le Cardinal en était convenu avec moi, j'ai rendu compte au Roi du plan général. J'ai répété à Sa Majesté ce que j'avais dit à Issy sur le commandement de l'armée et la suite de la négociation. J'ai supplié Sa Majesté de se décider, et m'employer à ce qu'Elle jugerait le plus à propos, ne voulant être compté pour rien.

L'on a débattu le choix des officiers généraux et surtout celui du lieutenant général qui commanderait l'armée de Bavière en mon absence : sur le rapport de Son Éminence, Sa Majesté s'est fixée à M. de Gassion. J'ai proposé des adjudants généraux comme dans les armées impériales, qui auraient rang et lettres de services de leurs grades, ce qui a été agréé. J'ai ensuite pris congé de Sa Majesté qui s'est levée et m'a comblé de toutes sortes de marques de bonté. M. de Breteuil a travaillé avec le Roi après que j'ai été sorti. Nous nous sommes encore tous assemblés chez M. Amelot jusqu'à près de 11 heures du soir.

Le 20, il m'est arrivé un courrier de mon frère qui a apporté des

(1) La phrase en italique est une addition de la main même du maréchal de Belle-Isle.



dépêches de Munich. J'ai travaillé longtemps avec M. le prince de Grimberghen; de là, chez M. Amelot, et ensuite chez M. de Breteuil, jusqu'à l'heure du dîner que j'ai fait chez moi avec MM. de Séchelles, Mortaigne et autres gens de détail.

Le Roi est allé à Choisy, ce qui a été cause que j'ai pris congé de lui hier. M. le Cardinal est allé à Issy, où j'irai prendre congé de lui dimanche.

J'ai travaillé tout le reste de la journée avec M. Amelot, qui est demeuré exprès à Versailles, et ensuite avec M. de Breteuil, M. de Séchelles et autres gens de détail.

Le 21, j'ai travaillé toute la matinée avec M. de Breteuil, M. de Séchelles et les premiers commis des bureaux. J'ai reçu la visite de M. le prince de Conti et de M. le prince de Dombes. J'ai pris congé de la Reine, de M. le Dauphin et de Mesdames.

J'ai travaillé tout le reste de la journée avec M. de Séchelles et M. de Breteuil, hors le temps que j'ai employé à faire quelques visites principales.

Le 22, j'ai travaillé tout le matin avec M. Amelot, avec lequel j'ai été dîner chez M. de Breteuil, et suis revenu ensuite travailler avec lui, M. le Cardinal, qu'il a trouvé très abattu et ayant eu la fièvre, n'ayant pu rien faire avec lui et l'ayant chargé que nous fissions ce dont il s'agissait ensemble.

Le 23, j'ai été dès le matin à Issy, où j'ai trouvé M. le Cardinal beaucoup mieux, n'ayant eu aucun ressentiment de fièvre. Je suis resté une heure et demie avec lui. J'en ai reçu des marques inexprimables d'amitié et de la plus grande confiance : il s'est attendri en me disant adieu, comme préjugeant qu'il ne me verrait peut-être plus, ce dont je serais fort fâché.

Je suis revenu à Versailles chez M. de Breteuil, où je suis resté jusqu'à l'heure du dîner que je suis venu chez moi travailler à une très longue dépêche, par laquelle je fais part à l'Électeur de Bavière de notre plan général. C'est celle datée des 23 et 24. J'ai travaillé le reste de la journée avec M. Amelot et MM. de Breteuil et Séchelles. J'ai été dire adieu à M. le Contrôleur général, avec qui j'ai été fort longtemps *à discuter encore la nécessité d'augmenter sans aucun délai la cavalerie et l'ai fortement pressé de ne me pas manquer de parole, et je lui en ai rappelé les conséquences* (1).

---

(1) La partie de la phrase en italique est une addition de la main même du maréchal de Belle-Isle. Préoccupé de se justifier aux yeux de la postérité, le Maréchal a voulu plus tard insister sur l'une des causes principales de nos revers en Bohême, la faiblesse des effectifs de notre

Le 24, j'ai été de grand matin chez M. de Maurepas, avec qui j'ai été plus de deux heures, et ai pris congé de lui. Je suis venu chez M. Amelot, jusqu'à l'heure du dîner chez M. de Breteuil, pendant lequel j'ai reçu un courrier de mon frère qui m'a apporté un paquet de M. de Valory de Silésie, et une lettre du roi de Prusse du 16. Je suis revenu chez M. Amelot; nous y avons lu ensemble le contenu de ce qu'avait apporté le courrier. J'y suis resté près de trois heures, après quoi j'ai pris congé de lui. Je suis revenu chez M. de Breteuil, où j'ai encore travaillé une heure avec lui et M. de Séchelles, une autre heure, tête à tête; j'ai enfin pris congé de lui, et, après avoir été embrasser M. de Charost, je suis parti de Versailles, dans un carrosse de la Reine que M. de Tessé m'a fait donner, sur les 9 heures du soir avec mondit sieur de Tessé, M. de Séchelles et M. de Mortaigne. J'ai fait sur le chemin une visite d'un quart d'heure à Mme de Séchelles à Auteuil et suis arrivé chez moi à Paris vers les 11 heures. J'y avais donné rendez-vous à ma sœur et à mon fils. J'y ai mangé un morceau, après avoir travaillé avec MM. de Montman et Duplessis pour mes affaires domestiques.

J'ai encore resté avec M. de Séchelles avec lequel j'ai écrit une lettre de détails au comte de Terring, et nous ne nous sommes séparés qu'à 3 heures après minuit.

Le 25, parti de Paris pour retourner à Francfort.

APPENDICE 1 DU CHAPITRE VII.

Objections opposées par Charles-Albert au projet du siège de Vienne mis en avant par Frédéric.

Réponses sur les points ci-joints à côté (1).	*Réflexions du roi de Prusse.*
L'alliance du roi de Prusse est tout ce que l'Électeur a souhaité et souhaite le plus ardemment. Il	L'alliance du roi de Prusse débarrasse l'Électeur de Bavière d'une grande partie des forces au-

cavalerie qui, par suite de l'économie mal entendue du cardinal de Fleury et du contrôleur général Orry, devait ouvrir la campagne de 1741 avec des escadrons de 100 hommes.

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

en connait tout le prix et tous les avantages. Et, comme celle de France avec Sa Majesté prussienne en devait être le lien, Son Altesse Électorale ne saurait exprimer avec quelle ardeur Elle a désiré d'en apprendre la conclusion. Son retardement a tenu tout en suspens et a fait perdre des moments infiniment précieux.

Il n'est pas difficile de prendre Passau et Linz, et, d'abord que les troupes auxiliaires de France auront joint l'Électeur, d'aller même jusqu'à Vienne, mais, comme la saison serait trop avancée pour en faire le siège, outre plusieurs autres raisons qui sont trop longues à déduire et qui ne permettent pas de former une aussi grande entreprise encore cette année, ni par conséquent d'espérer de pouvoir établir les quartiers d'hiver dans la Basse-Autriche, on serait obligé de ramener l'armée dans la Haute, dont la conquête facile serait de trop peu d'importance pour y borner les progrès de la campagne, et que c'est d'ailleurs ce qui l'obligerait dès la première année de prendre ses quartiers d'hiver en Bavière, d'y vivre très mal à son aise, par la cherté excessive de toutes les denrées, ou de la ruiner de fond en comble.

Ces considérations, après avoir été mûrement pesées de l'Électeur et de M. le maréchal de Belle-Isle, leur ont fait juger qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de porter le fort de la guerre

trichiennes. Il ne peut donc jamais agir d'une façon qui lui soit plus avantageuse qu'en attaquant les ennemis lorsqu'ils sont faibles.

Pour faire donc un grand coup il faudrait qu'il prît Passau et Linz et que, côtoyant le Danube, il marchât droit à Vienne.

en Bohême, de marcher brusquement à Prague, de s'en emparer à quelque prix que ce soit, d'étendre dans ce pays-là les opérations de cette première campagne jusqu'à l'Elbe et même au delà pour établir la communication avec l'armée prussienne qui agirait de son côté pour la faciliter, de se replier en suite de quoi.

On se replierait vers le Danube et on définirait (*sic*) la campagne par la conquête de la Haute-Autriche jusqu'à la rivière de l'Enns moyennant la communication qu'on se serait assurée par la prise de Passau, dont il a été convenu que l'Électeur s'emparerait d'une manière ou d'autre dans le même temps que les troupes auxiliaires de France passeront le Rhin; que, pour avoir des troupes près de Passau, Son Altesse Électorale formerait un camp de 9,000 à 10,000 hommes d'infanterie à Scharding, sous prétexte d'y faire travailler au rétablissement des fortifications et d'être à portée de veiller sur les mouvements et préparatifs de guerre que les Autrichiens faisaient dans la Haute-Autriche.

Mais comme, pour ne point être prévenu par les Autrichiens dans l'entreprise de Passau, il est nécessaire de ne pas donner l'alarme trop chaude de ce côté-là en faisant marcher tout à la fois un corps de troupes si considérable, Son Altesse Électorale fait défiler successivement les bataillons destinés pour ce camp, pendant qu'Elle fait camper dix escadrons

à 3 lieues au-dessus de Scharding. Un régiment de milices de 3,000 hommes doit aussi joindre ce corps, mais ce ne sera qu'au temps de la prise de Passau, parce que la marche des milices serait regardée comme le signal de la guerre qu'il ne faut pas donner prématurément.

Ce serait sans doute le droit du jeu de marcher à la capitale, puisqu'ainsi qu'il est dit, on couperait par là la racine de l'arbre autrichien, mais on a marqué ci-dessus les raisons qui ont porté à se déterminer plutôt pour la Bohême que pour l'Autriche.

L'idée proposée sera également remplie par là, puisque, portant le fort de la guerre dans la Bohême même, ce royaume serait non seulement séparé d'avec l'Autriche, mais perdu entièrement, n'étant pas possible que les Autrichiens pussent se soutenir dans l'étendue du pays qui leur resterait depuis l'Elbe jusqu'en Moravie, d'autant plus qu'ils n'oseraient se laisser enfermer entre l'armée du roi de Prusse et celle de l'Électeur, Sa Majesté prussienne ne manquant pas certainement de suivre l'armée de Neipperg, si elle quittait la Silésie pour entrer en Bohême, ni de faire garder les Saxons à vue par le prince d'Anhalt; un tel concert est absolument nécessaire pour la conduite et la sûreté des opérations.

S'il trouve les ennemis en son chemin, il lui sera facile de les défaire, et, en marchant à la capitale, il coupe la racine à l'arbre autrichien, dont la chute par conséquent doit s'ensuivre.

De plus, il sépare la Bohême d'avec l'Autriche, ce qui leur ôte leur dernière ressource et les met hors d'état d'agir l'année qui vient, au lieu que, si l'Électeur différait encore longtemps les opérations, les Autrichiens détacheraient un corps puissant vers ses frontières, ce qui lui rendrait la guerre bien plus difficile et le succès incertain, et ce qui pourrait même changer le théâtre de la guerre qui, au lieu de devoir être en Autriche, pourrait se transporter malheureusement en Bavière.

Le roi de Prusse peut être persuadé que personne n'a été tant en peine, et ne souffre actuellement plus que l'Électeur, de chaque moment qui retarde l'exécution du grand projet, mais les préparatifs immenses et pressés que la France fait sur les frontières ne laissent aucun doute que cette couronne ne tienne incessamment tout ce que M. le maréchal de Belle-Isle a promis au roi de Prusse, qui peut compter aussi que l'entreprise sur Passau se fera au temps marqué, sinon plus tôt.

L'avis serait donc d'entamer cette grande et glorieuse entreprise le plus tôt possible et de profiter du bénéfice du temps.

Le désir de l'Électeur de s'attacher au roi de Prusse par des liens indissolubles est si fort et si sincère, et la confiance que Son Altesse Électorale a dans sa parole si grande, qu'Elle engage la sienne dès aujourd'hui de ne jamais faire, arrive ce qui pourra, de paix séparée avec la cour de Vienne, offrant de plus de signer tels traités et conventions que Sa Majesté voudra lui proposer pour l'avantage et l'intérêt commun de leurs Maisons, et n'attendant que de savoir du Roi à qui il juge à propos que l'Électeur envoie son plein pouvoir à cet effet.

Il faudrait aussi faire une alliance avec le roi de Prusse et se garantir réciproquement ses conquêtes avec une clause de ne jamais faire, arrive ce qui pourra, de paix séparée.



APPENDICE 2 DU CHAPITRE VII.

Dépêche du maréchal de Belle-Isle, du 24 juillet 1741, faisant part à Charles-Albert du plan d'opérations arrêté à Versailles.

Belle-Isle à Charles-Albert (1).

A Versailles, le 24 juillet 1741.

..... Je comptais n'être ici que huit jours, ma présence n'étant guère moins nécessaire à Francfort, mais je me suis trouvé obligé d'y en demeurer près de quinze afin de ne rien laisser en arrière. Le plan général a été enfin constaté; l'on travaille sans relâche à tous les moyens d'exécution. Je n'importunerai point ici Votre Altesse Sérénissime Électorale de tous les détails que j'envoie au comte de Terring, qui aura l'honneur de lui en rendre compte. Je me borne à vous faire part ici, Monseigneur, de ce qui est le plus essentiel afin que vous ayez la bonté d'y faire vos réflexions, former en conséquence vos projets, donner vos ordres relativement, car désormais nous ne pouvons tous agir avec trop de diligence ni assez de vigueur.

Le Roi destine à envoyer en Bavière 45 bataillons et 9,000 à 10,000 chevaux. Il en partira 25 bataillons et 5,000 chevaux qui passeront le Rhin, savoir : l'infanterie au Fort-Louis, les 15, 17, 19 et 21 août, et la cavalerie à Lauterbourg, les 19 et 21. Le tout arrivera sur ces deux colonnes à Donauwerth les 5, 7 et 9 septembre.

Comme les caissons des vivres, chariots d'artillerie et autres attirails de cette espèce, n'ont pu être prêts pour le mois d'août, l'on a réservé 19 bataillons et 5,000 chevaux pour servir d'escorte à ce convoi, qui sera en état de passer le Rhin les 22 et 24 septembre.

En même temps que les premières troupes dont je viens de parler passeront le Rhin au Fort-Louis et à Lauterbourg, le même jour, 15 août, il partira de Sedan et de Givet 40 bataillons et 6,000 chevaux, qui se rendront sur ces deux colonnes à Liége où elles camperont deux ou trois jours, occuperont Dinant, Huy et la citadelle de Liége. De là cette armée se rendra par Aix-la-Chapelle et Juliers à Dusseldorf, où

(1) Correspondance de Bavière. Vol. 92. Aff. étrang.

je compte qu'elle sera rejointe par 6,000 hommes des troupes palatines dont je vais suivre l'exécution.

L'Électeur de Cologne promet aussi de faire camper 10,000 hommes dans le mois prochain à Immeling en Westphalie. Ces troupes pourront se joindre à l'armée du Roi si, comme je le dirai ci-après, l'on trouve possibilité à se porter à Minden sur le Weser et, de là, entrer dans le pays de Hanovre.

Pendant que l'armée du Roi séjournera sur le bas Rhin, près Dusseldorf, l'on verra le parti que prendra la Hollande. Il y a lieu d'espérer qu'elle pourra embrasser la neutralité, ce qui donnerait à Sa Majesté la facilité de porter toutes ses forces contre le roi d'Angleterre et ses adhérents.

Le roi de Prusse, à qui j'ai eu l'honneur de rendre compte de nos projets, nous fournira sans doute les munitions de guerre et de bouche qu'il doit avoir dans Wesel, Lipstadt et Minden, que nous lui remplacerons en nature ou en payant en argent comptant suivant son option. En ce cas, l'armée du Roi, après s'être reposée le temps nécessaire à Dusseldorf, marcherait sur le Weser où, étant fortifiée des troupes de Cologne, elle serait de plus de 50,000 hommes et marcherait droit à Hanovre. Que deviendrait alors le roi d'Angleterre qui, attaqué par devant par les Français, aurait derrière lui le prince d'Anhalt, campé à Magdebourg avec 30,000 Prussiens? Toute ma crainte est que, nos mouvements ne pouvant s'exécuter que dans la fin de septembre, ce Prince ne nous ait prévenus, et vous avez vu, Monseigneur, par la lettre dont le roi de Prusse m'a honoré en date du 10 juillet, dont mon frère me mande avoir envoyé copie au comte Terring, vous avez vu, dis-je, Monseigneur, par cette lettre, toute l'inquiétude qu'avait ce Prince et avec quelle vivacité il déclare ses engagements comme non avenus si Votre Altesse Sérénissime Électorale n'agit au plus tôt offensivement contre les Autrichiens et si les troupes du Roi ne passent pas le Rhin.

Votre Altesse Sérénissime Électorale sent mieux que qui que ce soit la conséquence infinie dont il est de ne pas mécontenter le roi de Prusse au point de lui fournir des prétextes fondés de se détacher de notre alliance. Elle est la base de tous nos projets, dont l'exécution deviendrait comme impossible si ce Prince s'accommodait avec la cour de Vienne.

Ce sont ces motifs décisifs qui m'ont engagé de proposer que les premières troupes du Roi passent le Rhin le 15, sans attendre les chariots de vivres et d'artillerie; on y a suppléé du mieux qu'on a pu. Le roi de Prusse sera donc satisfait sur ce point, mais il n'est pas moins essentiel qu'il le soit sur celui qui concerne Votre Altesse Sérénissime Électorale. Il lui est plus prochain par la diversion que les



actes d'hostilité que vous ferez sur la Haute-Autriche ne manquera pas infailliblement d'attirer.

Il paraît, par toutes les nouvelles que nous avons, qu'outre les deux régiments de Savoie et de Khevenhüller, qui étaient près de Linz, et celui de Max-Hesse, qui était en Bohême, la reine de Hongrie ne saurait envoyer de votre côté plus de 4,000 à 5,000 hommes qui étaient autour de Vienne et de Presbourg, à moins qu'Elle ne détache de l'armée de M. de Neipperg, qui, étant déjà inférieur de plus de 10,000 hommes à celle du roi de Prusse, ne peut guère se dégarnir sans être obligé de se retirer en arrière, et, en ce cas, le roi de Prusse l'y suivra et lui coupera les vivres ou de Bohême ou de Moravie. Il est donc bien démontré que Votre Altesse Sérénissime Électorale ne peut rencontrer aucun obstacle qui l'empêche d'agir dès qu'Elle aura rassemblé 12,500 hommes de son infanterie et les 4,000 chevaux qui doivent présentement être en état. Votre Altesse Sérénissime Électorale peut toujours surprendre Passau, comme il a été projeté. Ce sera un premier coup d'éclat qui satisfera le roi de Prusse, et, suivant la force et la contenance des Autrichiens, Votre Altesse Sérénissime Électorale peut s'avancer plus ou moins, et cependant Elle fera accommoder Passau où il n'y a pas un moment à perdre pour assembler des subsistances de toutes espèces pour pouvoir faire le siège de Linz vers le 15 septembre, dès que la tête des troupes françaises sera arrivée.

J'ai dit ci-dessus qu'il y aurait 25 bataillons et 5,000 chevaux à Donauwerth, du 5 au 10 septembre. Je compte qu'après que ces troupes s'y seront reposées trois ou quatre jours, Votre Altesse Sérénissime Électorale trouvera à propos de faire descendre par le Danube 15 ou 16 de nos bataillons qui, se joignant près Passau aux 12,000 hommes de votre infanterie, sont plus que suffisants pour former l'investiture et le siège de Linz, 4,000 chevaux, des 5,000 arrivés à Donauwerth, ayant en même temps marché sur la rivière d'Inn où, joints avec votre cavalerie, Votre Altesse Sérénissime Électorale aura alors un corps d'armée de 20,000 à 25,000 hommes d'infanterie et 8,000 chevaux. Je suppose aussi que l'artillerie, les bateaux pour les ponts et généralement toutes les autres choses nécessaires pour le siège de Linz, auront été préparés à Straubing, à Ingolstadt, et seront descendus ou prêts à descendre à Passau.

Je compte que le siège de Linz ne doit pas être une opération de plus de 8 ou 10 jours, que, cette place prise, Votre Altesse Électorale se rendra maître de toute la Haute-Autriche jusqu'à la rivière d'Enns sur le bord de laquelle elle portera partie de ses milices pour, avec les pionniers du pays, en fortifier les bords et porter la droite jusque dans les montagnes et gorges du pays de Salzbourg ou d'Autriche même, suivant que l'inspection des lieux l'indiquera; occuper des postes les



plus avantageux pour barrer et couper toute communication, par le Tyrol et Vienne, avec l'Italie. Cette partie, qui fera notre droite, doit être mise en bon état et gardée en forces suffisantes. Ainsi je compte que, la ville de Linz prise, il conviendra de laisser pour la garde de la Haute-Autriche, outre les milices nécessaires, 7,000 à 8,000 hommes de vieille infanterie et 2,000 ou 3,000 chevaux.

Je compte aussi que l'expédition de Linz, et tout l'établissement dont je viens de parler, sera fait dans le courant du mois de septembre et les dix ou quinze premiers jours d'octobre.

Pendant tout cet espace, l'on travaillera à reconnaître et à se procurer toutes les communications possibles de la rive gauche du Danube en Bohême, à travers les montagnes et les gorges qui communiquent de la Haute-Autriche avec ce royaume, pour faciliter le moyen de porter des troupes de Linz et de Passau à travers lesdites montagnes sur Budweis où passe la Moldau, qui prend sa source à portée, ce qui nous faciliterait les accès de Prague.

J'ai dit ci-dessus que, des 25 bataillons qui seront à Donauwerth du 5 au 10 septembre, il en descendrait 15 ou 18 par le Danube sur Passau pour le siège de Linz avec 4,000 chevaux, et qu'il resterait par conséquent audit Donauwerth 1,000 chevaux et 8 ou 9 bataillons. Je suppose qu'en même temps que les troupes ci-dessus se porteront vers Passau et Linz, Votre Altesse Sérénissime Électorale jugera à propos de porter les troupes restées à Donauwerth sur Ingolstadt, et de là à Amberg dans le Haut-Palatinat, pour occuper et se rendre maître de toutes les gorges et défilés des montagnes qui procurent l'entrée en Bohême par la grande route de Pilsen, et couvrir et assurer en même temps les magasins considérables qu'il faut former sur la rivière d'Amberg, tant pour la subsistance des troupes qu'on projette d'y assembler que pour la marche de l'armée lorsque l'on commencera l'expédition pour la conquête de la Bohême et de la ville de Prague.

Pour cet effet, je compte que, pendant tout le reste du mois de septembre et celui d'octobre, l'on assemblera à Amberg et autres lieux voisins tous les grains, farines, avoines, fourrages et autres munitions de guerre et de bouche nécessaires, afin que rien n'arrête l'entrée en Bohême les premiers jours de novembre. Tous ces magasins se formeront en sûreté; puisque toutes les gorges, défilés et autres accès, seront gardés en avant par les troupes dont je viens de parler.

Le transport de tous ces vivres, fourrages et munitions, est fort facile, pouvant remonter du Danube par la rivière d'Amberg navigable jusqu'audit lieu. Si l'on a trouvé moyen de faire passer toutes les troupes qui auront fait le siège de Linz par les montagnes qui communiquent de la rive gauche du Danube avec la Bohême jusqu'à Budweis et la source de la Moldau, elles marcheront avec les vivres que l'on



aura eu soin de préparer à Passau par cette route; au moyen de quoi l'approvisionnement d'Amberg sera moindre, et les troupes que l'on y assemblera dans la fin d'octobre, dont je vais parler ci-après, entreront en Bohême par la route de Pilsen, tandis que celles qui auront fait le siège de Linz s'y porteront par Budweis, et l'on conviendra d'un lieu de jonction qui doit être subordonné et à la nature du pays d'une part et de l'autre à la force et aux mouvements qu'auront faits les ennemis, lesquels, outre leur faiblesse, doivent naturellement se trouver dans le plus grand embarras en ce que le roi de Prusse agira de son côté avec toute la vigueur et la facilité possibles, étant averti à l'avance de notre projet et préparé pour l'exécution.

J'ai dit ci-dessus que, le 22 septembre, il partira 7 bataillons et 1,000 chevaux conduisant tous les caissons, chariots et agrès d'artillerie. Ce convoi et ces troupes passeront le Rhin près Mannheim et se rendront par la route, dont le détail est ci-joint, en droiture à Amberg, où le tout arrivera le 22 d'octobre.

Si l'Électeur de Saxe a enfin pris le parti de se joindre à Votre Altesse Électorale par un traité, avec la garantie du Roi mon maître et l'intervention du roi de Prusse, il ne sera pas en ce cas nécessaire d'un plus grand corps des troupes du Roi, car les Saxons se porteraient alors avec 20,000 ou 25,000 hommes, à quoi se montent leurs troupes, dans la Moravie qui sera cédée au roi de Pologne. Le roi de Prusse pousserait ce qui serait devant lui, et Votre Altesse Sérénissime Électorale ayant alors, outre ses troupes nationales, des bataillons et 6,000 chevaux français, en aurait plus qu'il n'en faut pour se rendre maître de Prague et de toute la Bohême.

Si au contraire, et contre toute vraisemblance, l'Électeur de Saxe embrassait la neutralité (car je ne puis croire que ce Prince se déclare contre), il y a 13 bataillons et 4,000 chevaux qui seront prêts à marcher et passeront le Rhin près Mannheim le 24 septembre et se rendront, par la même route, à Amberg où elles seront le 24 octobre et, les y laissant reposer 6 ou 7 jours, elles seront en état d'entrer en Bohême au 1er novembre avec tout le reste dont j'ai parlé, au moyen de quoi Votre Altesse Sérénissime Électorale aura, pour cette expédition de la Bohême, 45 bataillons et 10,000 chevaux français avec 8,000 ou 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux bavarois, laissant le reste pour la garde de Linz et de la Haute-Autriche jusqu'au Tyrol.

Je suppose qu'après la prise de Linz, Votre Altesse Sérénissime Électorale fera les dispositions nécessaires pour faire passer toute sa grosse artillerie et agrès qui en dépendent en Bohême, soit en la faisant remonter par là jusqu'à Amberg, soit, par le chemin qu'on aura reconnu à travers les montagnes, sur Budweis et le haut de la Moldau.

Je conviens de toutes les peines qu'il y aura à essuyer et des diffi-



cultés à vaincre pour porter de pareils attirails avec des troupes dans une saison aussi avancée que l'est le mois de novembre, mais la nécessité de Prague est si décisive, par toutes les raisons que Votre Altesse Sérénissime Électorale sent mieux que qui que ce soit sans que je les déduise, qu'il ne faut considérer ces obstacles que pour les mieux surmonter, et je ne suis pas en peine que le grand courage et les qualités éminentes dont Votre Altesse Sérénissime Électorale est douée ne lui fassent regarder comme choses dignes d'Elle et qui ne doivent pas l'arrêter. Je lui réponds d'avance de toute la volonté de l'armée du Roi si, comme je l'espère, j'ai le bonheur d'être alors à sa tête. J'aurai la satisfaction de montrer à Votre Altesse Sérénissime Électorale des troupes qui essuieront toutes les fatigues et injures des saisons avec joie, par le plaisir qu'elles auront d'avoir un Prince si digne et si respectable pour leur chef. Il n'y a que l'article des subsistances qui puisse mettre obstacle à l'exécution d'une entreprise aussi glorieuse que nécessaire, mais je ne doute pas que Votre Altesse Sérénissime Électorale n'y ait pourvu et n'y pourvoie encore, ayant autant de temps qu'Elle en a pour les assembler dans le Haut-Palatinat et du côté de Passau. L'article des fourrages, qui est le plus difficile, sera aplani si, comme je l'ai mandé à M. le comte de Terring il y a près d'un mois de Francfort, il a fait arrher et acheter tous les foins qui sont le long du Danube et de toutes les rivières que je lui ai nommées.

Le Roi est dans la volonté de payer argent comptant tous lesdits fourrages ainsi que les avoines, grains et farines, et généralement toutes les dépenses nécessaires pour l'entretien de ses troupes.

Quant à l'article des grains et farines, viandes et autres denrées nécessaires pour la nourriture des hommes, le Roi y a déjà pourvu par l'envoi du sieur de Bellombre et autres commis auxquels l'argent ne manquera point, et, à l'égard des fourrages, il a déjà été mandé à M. le comte de Terring, et je lui écris encore aujourd'hui, qu'il est absolument nécessaire que Votre Altesse Sérénissime Électorale se charge de les faire fournir dans tous les lieux convenables; le Roi en payera la valeur comptant, et, comme j'ai représenté que Votre Altesse Sérénissime Électorale n'était pas en état de faire les avances, j'envoie par ce même courrier ordre au sieur de Bellombre, premier directeur, pour remettre 100,000 écus à M. le comte de Terring, acompte du prix desdits fourrages; cette somme sera suivie d'autres plus considérables qu'on remettra journellement à M. le comte de Terring à mesure que la fourniture et la consommation desdits fourrages l'exigeront. Il est de la dernière conséquence que les magasins des fourrages, foins, pailles et avoines, qui doivent être formés à Donauwerth, soient incessamment en état pour que les 25 bataillons et les 5,000 chevaux dont je viens de parler trouvent, ainsi que les officiers généraux et tout le reste de l'armée,

tout ce qui leur sera nécessaire à leur arrivée le 5 septembre, et cela indépendamment des autres magasins à former à Passau et sur la route qu'auront à tenir ces troupes pour se rendre sur la rivière d'Inn et de ceux à former à Amberg et autres lieux pour l'expédition de la Bohême à la fin d'octobre.

Quelque court que j'aie désiré être dans cette lettre, sachant, comme je fais, l'application que Votre Altesse Sérénissime Électorale donne Elle-même à ses affaires, j'ai cru devoir lui faire le récit de tous les faits ci-dessus pour qu'Elle ait la bonté, après y avoir fait ses réflexions et observations, de donner ses ordres pour l'exécution qui désormais ne souffre plus de délai, et Elle en connaît mieux que qui que ce soit toutes les conséquences.

Je joins ici un état(1) des troupes que le Roi a nommées pour marcher sous ses ordres. Elle verra, par les noms des régiments, que j'ai proposé ce que nous avons de meilleur et de plus distingué. Leur joie et leur empressement de servir un Prince aussi respectable et que nous regardons tous, ainsi que son illustre famille, comme les enfants de la France, sont inexprimables et doivent sensiblement toucher Votre Altesse Sérénissime Électorale, et il n'y a rien de si difficile et de si périlleux qu'elles ne puissent tenter avec la plus grande confiance.

Je joins aussi l'état (2) des officiers généraux que le Roi vient de nommer pour commander ses troupes sous vos ordres. Ils sont tous gens de mérite, et la plupart mes amis particuliers. Ils joindront à leur devoir, en obéissant aux volontés du Roi, un zèle très vif pour votre personne et exposeront avec empressement leur vie pour votre service et votre gloire. Je ne parle point à Votre Altesse Sérénissime Électorale de mon zèle et de mon attachement. Je me flatte qu'ils lui sont parfaitement connus. Je me trouve chargé de la commission la plus honorable et la plus importante que le Roi ait jamais pu confier à aucun de ses sujets, et je regarderai comme le plus beau et le plus heureux jour de ma vie celui où je pourrai saluer Votre Altesse Sérénissime Électorale roi de Bohême dans Prague, en attendant celui d'assister à son couronnement à Francfort.

Sa Majesté a néanmoins jugé à propos, pour assurer le succès de toutes les négociations non moins importantes que le mouvement des armées, que je retournasse à Francfort, et je pars demain pour m'y rendre en toute diligence, après avoir travaillé ici nuit et jour à tous les arrangements nécessaires pour le départ et la marche de nos troupes.

---

(1) Cet état n'est pas joint à la lettre.

(2) *Idem.*

M. le marquis de Leuville, premier lieutenant général qui commandera les troupes du Roi sous les ordres de Votre Altesse Sérénissime Électorale en mon absence, exécutera tout ce qu'Elle jugera à propos de lui prescrire relativement aux projets ci-dessus, sauf les changements qu'Elle jugera à propos d'y apporter, et, comme je ne serai pas moins occupé de ce qui se passera à votre armée qu'aux négociations de Francfort, je supplie Votre Altesse Sérénissime Électorale de vouloir bien m'y faire part de ses réflexions, et, si Elle me le permet, je lui communiquerai les miennes, et je suivrai, autant que l'on le peut faire d'aussi loin, toutes vos opérations et les principaux détails avec M. de Leuville et M. de Mortaigne que le Roi a nommé pour maréchal général des logis de l'armée qu'il vous envoie. Comme il doit être l'âme de tous les principaux mouvements, il se rendra incessamment auprès de votre personne. Il vous communiquera toutes mes idées et exécutera ensuite toutes les vôtres.

M. de Séchelles, que le Roi a nommé pour intendant, est le meilleur, le plus digne et le plus capable sujet en ce genre qu'il y ait dans le royaume. Je prends la liberté de supplier Son Altesse Sérénissime Électorale de l'honorer de sa bienveillance, et je L'ose assurer d'avance qu'Elle l'en trouvera digne aussi bien que de toute sa confiance, et il lui sera d'un très grand secours. Il sera à la tête des troupes avec M. de Leuville, à Donauwerth, le 5 septembre.

M. le marquis de Beauvau, dont j'ai déjà eu l'honneur de parler à Votre Altesse Sérénissime Électorale à Nymphembourg, est parti pour se rendre auprès d'Elle avec une lettre de créance du Roi. Elle le trouvera tel que je le lui ai dépeint, et, comme il est chargé de veiller à la suite de tous les préparatifs nécessaires pour la subsistance de nos troupes et de tous les autres détails militaires, il soulagera beaucoup le comte de Terring et sera à portée d'exécuter tous les ordres qu'il plaira à Votre Altesse Sérénissime Électorale de lui donner à cet effet.

Je joins ici dans votre paquet, Monseigneur, la lettre que lui écrit M. Amelot, afin que, s'il n'était pas encore arrivé, Votre Altesse Sérénissime Électorale veuille bien ouvrir ledit paquet. Elle y trouvera le projet de lettre réquisitoriale telle que le Roi juge que Votre Altesse Sérénissime Électorale doit la lui écrire. Elle aura donc la bonté de la faire mettre au net et de la signer, et de la faire passer tout de suite par un courrier à M. le prince de Grimberghen pour qu'il la rende de votre part, à quoi il n'y a pas un instant à perdre, puisqu'elle doit précéder la marche des troupes du Roi au delà du Rhin.

J'adresse à M. le comte de Terring les états de toutes les fournitures qui doivent être faites auxdites troupes dans tous les lieux où elles passeront pour se rendre des bords du Rhin à Donauwerth, avec l'instruction de ce que doivent faire les commissaires bavarois que Votre

Altesse Sérénissime Électorale va nommer pour porter aux Princes Électeurs, sur les terres de qui les troupes passeront, la réquisition ou demande de passage, que Votre Altesse Sérénissime va leur faire, appelé le *transitus innoxius* suivant les usages et constitutions de l'Empire.

Il est absolument nécessaire que la demande de Votre Altesse Sérénissime Électorale et l'envoi des commissaires soient faits sur-le-champ et qu'ils s'y rendent même, s'il le faut, en poste pour qu'ils puissent remplir leur commission surtout auprès de M. le margrave de Bade et M. le duc de Würtemberg dans les premiers jours d'août sans faute, car, comme c'est chez ces deux Princes que nos troupes arriveront d'abord, il faut au moins qu'ils aient huit ou dix jours d'avance pour ordonner et faire assembler les fourrages et autres choses demandées car Votre Altesse Sérénissime Électorale sent parfaitement que, si malheureusement ces fournitures n'étaient pas prêtes lorsque nos troupes arriveront aux jours préfixés marqués dans les routes ci-jointes, il faudrait que les officiers généraux qui conduiront lesdites troupes fissent prendre les fourrages dans les villages et granges ou fourrageassent la campagne et coupassent les arbres, ce qu'il est bien difficile de faire sans désordre, ce qui attirerait des plaintes et pourrait exciter la révolte des peuples et des hostilités que nous voulons et devons, sur toutes choses, éviter pour ôter tout prétexte aux partisans de la Maison d'Autriche de dire que Votre Altesse Sérénissime Électorale trouble le repos de l'Empire; empêcher qu'il ne se fasse une nouvelle assemblée des Cercles et une association, démarches d'une si grande conséquence que, pour l'éviter, le Roi a fait remettre tout l'argent pour payer comptant à chaque Prince et régler de gré à gré tout ce qui sera consommé et fourni auxdites troupes à leur passage, et a de plus donné les ordres les plus absolus et les plus sévères pour punir, sur-le-champ, de mort ceux qui y contreviendront.

Le Roi enverra de son côté à M. le duc de Würtemberg pour lui parler comme il convient sur le passage desdites troupes après que Votre Altesse Sérénissime Electorale en aura fait la réquisition, et, de mon côté, je vais à Francfort me donner tous les soins possibles pour prévenir tous les mauvais discours et les mauvais effets que les Autrichiens voudraient tirer contre cette démarche de Votre Altesse Sérénissime Électorale et notre entrée des troupes du Roi dans l'Empire.

Je compte que mon séjour à Francfort se prolongera plus ou moins suivant les événements. J'ai à suivre la négociation de la Saxe, qui paraît tous les jours plus importante et plus nécessaire en ce qu'elle assurerait le succès de toutes nos vues et abrégerait le cours d'une guerre que le Roi entame avec plaisir pour le service de Votre Altesse Sérénissime Électorale et son élévation au trône impérial, que Sa Majesté est même résolue de faire avec la plus grande vigueur et la dépense la



plus considérable, mais que la situation de ses peuples ne permet pas de pouvoir continuer trop longtemps.

Je dois aussi suivre les contingents qu'ont promis de fournir les Électeurs Palatin et de Cologne pour se joindre à notre armée du bas Rhin et veiller à ce qui se passera de ce côté-là. Je dois presser, de concert avec vos ministres et ceux des Électeurs unis, l'élection, et user de tous les moyens que les circonstances vont me fournir pour déterminer les Électeurs de Trèves et de Mayence en votre faveur et contumacer ce dernier, suivant qu'il a été projeté, s'il persiste dans sa livraison à la cour de Vienne. Il faut encore que je veille à la conduite de l'assemblée d'Offembach et de ce qui se passera au Directoire pour empêcher, à quelque prix que ce soit, toute convocation et assemblée des Cercles.

Il convient aussi que j'aie l'œil sur la conduite de l'évêque de Bamberg et de ce qui passera en Franconie, et que je me tienne enfin dans une relation plus vive et plus suivie que jamais avec le roi de Prusse, dont je serai plus à portée à Francfort; toutes ces choses ont paru si importantes et si décisives à Sa Majesté qu'Elle a cru que j'y devais donner toute préférence d'autant plus que, d'ici à la fin d'octobre, les opérations militaires que Votre Altesse Sérénissime Électorale aura à faire du côté de la Haute-Autriche n'exigent pas absolument ma présence. Le grand coup sera celui de l'entrée en Bohême, dont l'expédition ne se peut faire qu'au commencement de novembre par le défaut de nos caissons de vivres, chariots, etc. et l'arrivée du reste des troupes.

Entre-ci et cette époque, nous aurons vu clair sur presque tous les articles que je viens de nommer et principalement sur la Saxe qui doit décider de la nature de nos opérations. Il y a donc lieu de croire que je serai alors libre et en état de pouvoir me rendre près de votre personne, y prendre le commandement des troupes du Roi sous les ordres de Votre Altesse Électorale et entreprendre avec Elle la conquête de Prague et de la Bohême.

Je vous supplie cependant, Monseigneur, de vouloir bien m'adresser vos ordres et tout ce que vous jugerez à propos à Francfort, où je serai sans faute le 30ᵉ du présent mois. Je me tiendrai dans la relation la plus exacte et la plus suivie avec Elle et le comte de Terring, la situation actuelle exigeant la plus vive correspondance.

Je joins ici pareillement le projet de manifeste que M. Amelot m'a chargé d'adresser à Votre Altesse Sérénissime Électorale. Elle y ajoutera ou y changera ce qu'Elle jugera à propos. Voilà le moment venu d'en faire usage, car je ne puis assez représenter à Votre Altesse Sérénissime Électorale combien il est absolument indispensable et décisif qu'Elle ne diffère plus d'un seul jour de s'emparer de Passau et d'agir offensivement contre l'Autriche. Le roi de Prusse le demande avec une



telle vivacité que le moindre délai pourrait porter ce Prince à rompre totalement notre alliance, ce qui serait le renversement de tous nos projets ; quelque inconvénient qu'il puisse y avoir à commencer les hostilités un peu plus tôt que Votre Altesse Sérénissime Électorale l'a projeté, il ne peut être comparable à celui de risquer de perdre le roi de Prusse, et je ne puis sur cela vous faire, Monseigneur, de trop fortes instances. Je vous les fais au nom du Roi et avoué par M. le Cardinal. Nos troupes vont vous joindre, et vous ne sauriez jamais courir de risque qui ne soit bien médiocre en comparaison.

Je supplie Votre Altesse Électorale de me renvoyer ses ordres et ses intentions par le même courrier à Francfort. Elle enverra ici la lettre réquisitoriale et le reste par un autre. Elle comprendra aisément, vif comme je le suis pour ses intérêts, que je ne serai pas un moment tranquille que je n'aie appris qu'Elle est entrée en action, puisque c'est le seul moyen de compter sur le roi de Prusse dont j'attends une réponse avec impatience à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire, dans laquelle je l'assure que Votre Altesse Sérénissime Électorale agira offensivement dans les premiers jours d'août, en lui annonçant en même temps le passage du Rhin par nos troupes le 15e.

A l'égard des secours pécuniaires, je n'ai pas manqué de rappeler à M. le Cardinal tous les détails que j'ai déjà envoyés de Nymphenbourg. Je ne les rappelle point ici, mais Votre Altesse Sérénissime Électorale connaît assez mon zèle pour être persuadée que je n'ai rien omis. Sur quoi, le Roi s'est déterminé, outre les deux millions que Sa Majesté lui accorde à commencer du 1er janvier dernier, de consentir que Votre Altesse Sérénissime Électorale fit usage des trois quarts des 1,200,000 francs qu'Elle vient de toucher de la part du roi d'Espagne pour les employer aux dépenses militaires de la guerre qu'Elle va commencer, et qu'Elle suspende la levée d'une partie des 5,000 hommes de pied et des 1,000 chevaux, à quoi cette somme était destinée, attendu que le Roi se trouve lui-même chargé de si prodigieuses dépenses qu'il n'est pas en état d'aider à cet égard Votre Altesse Sérénissime Électorale autant que son inclination et son amitié l'y portent. Sa Majesté suppléera à ces 6,000 hommes par l'envoi d'un plus gros corps de troupes plus prêtes à agir que ne le seraient ces nouvelles levées, mais, cet hiver, Elle remplacera à Votre Altesse Sérénissime Électorale le tout ou partie de ces fonds pour la levée des 1,000 chevaux qui est l'article le plus utile, et l'on s'arrangera pour le reste.

Par cet expédient, Votre Altesse Sérénissime Électorale a un secours d'argent présent et le même nombre de troupes pour agir, ce qui remplit encore mieux les vues de l'Espagne. Il ne convient pourtant pas qu'elle soit instruite de cet arrangement, sur lequel M. le Cardinal demande à Votre Altesse Sérénissime Électorale le plus profond secret.



Par cette raison, l'on n'en a rien dit à M. le prince de Grimberghen qui, de son côté, aura l'honneur de vous rendre compte du traité qu'il doit signer avec M. Amelot.

Comme il paraît que le roi de Prusse désire que Votre Altesse Sérénissime Électorale prenne quelques troupes des princes d'Anspach et de Bayreuth à sa solde, Elle pourra, avec les 100,000 écus réservés sur les 1,200,000 livres de l'Espagne, faire facilement cette acquisition dont l'entretien ne lui coûtera rien, puisque le subside d'Espagne court depuis le 1er juillet pour la totalité, et Elle aura encore le bénéfice du reste, car je ne juge pas qu'Elle puisse prendre de ces deux Princes plus de 1,200 à 1,300 hommes ou environ. Je La supplie de vouloir bien me faire réponse sur cet article, comme aussi si Elle ne jugerait pas à propos de charger M. de Kœnigsfeld de prendre un bataillon du landgrave de Darmstadt, pour la même raison, qu'allègue le roi de Prusse, que de prendre les troupes de ces Princes, c'est les ôter à nos ennemis.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

P.-S. — J'ai l'honneur de rappeler à Votre Altesse Sérénissime Électorale que le roi de Prusse exige de plus en plus la continuation du plus profond secret sur son alliance avec Sa Majesté. J'aurai l'honneur de lui écrire de Francfort par rapport au traité qu'il convient que Votre Altesse Sérénissime Électorale fasse plus tôt que plus tard avec ce Prince. C'est à quoi il n'y aura plus de difficultés dès que les hostilités auront été commencées, car jusque-là l'on ne saurait compter sur lui.

Depuis ma lettre écrite, j'apprends, Monseigneur, la marche de quelques régiments de la reine de Hongrie en Bohême, mais je compte qu'ils ne seront point à temps pour empêcher la surprise de Passau dont, au contraire, cette nouvelle doit accélérer l'exécution, sauf à se tenir ensuite plus avec précaution. Le roi de Prusse me fait encore l'honneur de m'écrire du 16 pour presser notre marche et que Votre Altesse Sérénissime Électorale agisse sans délai, ce que je ne dois pas lui laisser ignorer.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avertissement v

CHAPITRE PREMIER.

L'opposition à la Pragmatique Sanction.

Beau rôle attribué à la France par les traités de Westphalie. — Parallèle entre les deux puissances rivales, la Maison de Bourbon et la Maison d'Autriche. — Vues de la France sur les Électeurs de Bavière en cas de mort de l'Empereur et de partage de ses États. — L'Angleterre prend ombrage des agissements de la France contre l'Empereur : elle rompt l'alliance de Hanovre et reconnaît hautement la Pragmatique Sanction de Charles VI par le traité de Vienne (1731). — Habileté de notre représentant à Ratisbonne, M. de Chavigny, qui groupe dans une résistance ouverte contre la Pragmatique l'Électeur Palatin et les Électeurs de Bavière et de Saxe. — Desseins ambitieux de Charles-Albert et d'Auguste II, Électeur de Saxe et roi de Pologne. — Encouragements qu'ils reçoivent de la France. — Le partage des États autrichiens tel qu'Auguste II l'avait projeté. — Sa mort, le 1er février 1733 1

Appendices :

1. Traités conclus entre la France et la Bavière, de 1670 à 1727 . . 427
2. La Bavière à l'avènement de Charles-Albert 430
3. Sentiments de Charles-Albert à l'égard de la France 437
4. Jugements portés par M. de Chavigny sur le caractère de l'Électeur de Bavière et de son ministre, le comte de Terring 443

CHAPITRE II.

La reconnaissance de la Pragmatique Sanction.

L'Empereur obtient de l'Électeur de Saxe, Auguste III, la reconnaissance de sa Pragmatique. — Il soutient par les armes la candi-



Pages.

dature de l'Électeur au trône de Pologne contre le beau-père du roi de France, Stanislas Leczinski. — Succès de nos armées rendus inutiles par le peu d'ardeur de Fleury à soutenir Stanislas en Pologne et par la mésintelligence en Italie de nos alliés, l'Espagne et la Sardaigne. — Notre armée du Rhin, timidement conduite, n'essaye point de donner la main à l'Électeur de Bavière qui, moyennant d'importants subsides, s'est mis en forces pour agir suivant les desseins de la France. — De concert avec l'Empereur, la Hollande et l'Angleterre proposent à la France un plan de pacification désastreux que Fleury a la faiblesse d'accepter. — Devant la réprobation générale, le Cardinal négocie à la Haye l'abandon du plan et fait sonder l'Empereur pour traiter directement avec lui. — Il offre la reconnaissance pleine et entière de la Pragmatique et l'abdication de Stanislas au trône de Pologne contre la cession de la Lorraine à ce dernier. — Empressement de Charles VI, mécontant des puissances maritimes, à accueillir les propositions de la France (octobre 1735). — Douleur de Charles-Albert à la nouvelle que la France reconnait la Pragmatique sans faire mention de ses prétentions dans les Préliminaires. — Précautions prises par l'Autriche pour exclure les revendications de la Bavière du traité de paix définitif.

De 1737 à 1740, Fleury tente sans succès de donner satisfaction aux prétentions de la Bavière sur l'héritage de Charles VI. L'Empereur se dérobe à toute médiation de la France, et cette question reste en suspens à sa mort le 20 octobre 1740...... 45

Appendices :

1. Traités conclus entre la Bavière et la France, de 1728 à 1740.. 447
2. Forces de l'Électeur de Bavière pendant la guerre de la Succession de Pologne.. 449
3. Douleur de Charles-Albert à l'annonce de l'acceptation des Préliminaires de Vienne par la France....................... 453
4. Instruction pour le sieur de Schmerling, allant à Paris, du 25 décembre 1735. (Extrait relatif à la Pragmatique.)....... 460

CHAPITRE III.

Attitude de Fleury à la mort de l'Empereur.

État de la France et de l'Autriche à la mort de Charles VI. — Imminence d'une guerre entre la France et l'Angleterre. — Attitude des adversaires de la Pragmatique : les rois de Sardaigne et d'Espagne et l'Électeur de Bavière. — Philippe V et Charles-Albert réclament avec instance l'appui de Fleury en faveur de leurs prétentions sur la succession des États autrichiens. — Le Cardinal affirme à plusieurs reprises, dans cette fin de l'année 1740, sa résolution bien arrêtée de ne point porter atteinte à la Pragmatique et de n'intervenir que dans l'élection d'un empereur. — Sentiments de M. de Chavigny, notre ancien représen-



Pages.

tant à Ratisbonne, et de M. Blondel, notre envoyé à la cour palatine, sur la politique de la France à l'égard de l'observation de la Pragmatique et du choix d'un empereur. 91

Appendices :

1. L'Autriche au déclin du règne de Charles VI. 464
2. La France à la fin du ministère du cardinal Fleury 468
3. Première lettre de l'Électeur de Bavière au cardinal Fleury après la mort de l'Empereur. 475
4. Second mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury sur les moyens à employer à l'occasion de l'élection d'un roi des Romains, du 2 décembre 1740, par M. Blondel. (Extrait.). 478
5. Mémoire envoyé à M. le cardinal de Fleury, en janvier 1741, lorsqu'il voulut bien demander à M. de Chavigny son avis sur la conduite à tenir à l'occasion de la mort imprévue de l'empereur Charles VI. 481

CHAPITRE IV.

Les instigateurs de la guerre.

Fleury découvre au roi d'Espagne ses premiers projets qui se bornent à éloigner le grand-duc de Toscane du trône impérial. — Choix du comte de Belle-Isle pour l'ambassade de Francfort. — Situation hors de pair que le comte de Belle-Isle, secondé par son frère le chevalier, a su se créer à la cour et à l'armée. — Toutes les espérances de la nation reposent sur lui. — Fleury ne pouvait mieux servir, que par cette désignation, les intérêts de la Bavière.

Inquiétudes du cardinal au sujet des armements de Frédéric II. — La Prusse élevée au rang des premières puissances militaires par Frédéric-Guillaume Ier. — Son œuvre. — Comment son successeur, Frédéric II, entend l'achever. — Comment il se révèle à l'Europe, à la France en particulier, conscient de ses forces, prêt à entrer en scène soit pour la succession de Berg et Juliers, soit pour le partage des États autrichiens. — Le 12 décembre 1740, Frédéric déclare à notre ambassadeur, M. de Valory, qu'il est disposé à conclure une alliance avec la France. — Accueil favorable de Fleury à cette proposition. — Il y répond, le 4 janvier 1741, par l'envoi à M. de Valory d'un projet de traité défensif avec la Prusse, en dépit des avertissements répétés de notre envoyé extraordinaire à la cour de Berlin, M. de Beauvau, qui représente Frédéric comme un prince dangereux et un ennemi de la France. — Revirement contre l'Autriche et en faveur de la Bavière qui s'opère dans l'esprit du Cardinal, à la suite de l'invasion de la Silésie par Frédéric II. 131

Appendices :

1. Fleury découvre au roi d'Espagne et à l'Électeur de Bavière ses premiers projets. 487



Pages.

2. Circonstances qui, au témoignage de notre représentant à la cour palatine, M. Blondel, ont accompagné la désignation du comte de Belle-Isle à l'ambassade de Francfort.................. 496

3. Un portrait de Frédéric II............................... 498

CHAPITRE V.

Le maréchal de Belle-Isle au camp de Frédéric.

Premiers entretiens de Belle-Isle et de Fleury. — Incertitudes du Cardinal. — Mémoires des 22 et 27 Janvier 1741 où le comte de Belle-Isle jette les bases de notre intervention en faveur de la Bavière. — Retards apportés par Frédéric à la conclusion de son traité avec la France. — Fleury se plie à ses nouvelles demandes. — Élevé à la dignité de maréchal le 11 février 1741, Belle-Isle quitte Paris pour l'Allemagne le 4 mars. — Ses voyages auprès des Électeurs de Trèves, de Cologne et de Mayence. — Le 15 mars, le roi de Prusse se déclare prêt à signer le traité sans changement. — Le Maréchal hâte son arrivée en Silésie. — Il envoie à Munich son bras droit, M. de Mortaigne, pour se concerter avec Charles-Albert en vue d'une action militaire. — Son passage à Dresde, le 15 avril. — Aversion profonde de l'Électeur Auguste III et de son entourage pour le roi de Prusse. — Coup d'œil sur la Saxe.

Belle-Isle entre à Breslau le 22 avril. — Nombreux entretiens du roi de Prusse avec le Maréchal. — Le Roi ne signera le traité que si la France se met en force et aide efficacement l'Électeur de Bavière. — Beauté de l'armée prussienne. — A son retour, Belle-Isle obtient du ministre d'Auguste III, le comte de Brühl, quelques ouvertures sur un partage des États autrichiens conforme aux désirs de la Saxe. — Son arrivée à Munich, le 18 mai. — Accueil enthousiaste que lui témoigne Charles-Albert. — Le 6 juin, le Maréchal apprend, par une lettre de la main du roi de Prusse, que ce prince devient notre allié. — Traité de Breslau, du 5 juin 1741. — Joie du maréchal de Belle-Isle, qui contraste avec le peu d'enthousiasme de Fleury pour l'alliance prussienne. — La cour de Vienne, ignorant le coup qui la frappe, continue à se faire illusion sur les véritables sentiments du Cardinal. — Marie-Thérèse et le grand-duc de Toscane lui écrivent même pour demander son appui lors de l'élection d'un empereur. — Bonne foi de Marie-Thérèse, réponses évasives de Fleury.......................... 195

Appendices :

1. Bases de notre intervention en faveur de la Bavière, d'après les Mémoires du comte de Belle-Isle des 22 et 27 janvier 1741... 501

2. La Saxe durant les premières années de la guerre de la Succession d'Autriche.. 522

3. Compte rendu des négociations du maréchal de Belle-Isle au camp de Frédéric.. 532



CHAPITRE VI.

Le maréchal de Belle-Isle à Nymphembourg et à Versailles.

Pages.

Enthousiasme de Belle-Isle pour l'Électeur de Bavière, Charles-Albert. — Heureuse intervention du Maréchal qui décide la conclusion d'un traité d'alliance entre la Bavière et l'Espagne. — Préparation, par ses soins, d'un rapprochement entre la Bavière et la Saxe. — Il se donne ensuite tout entier aux préparatifs d'une guerre contre l'Autriche. — Jusqu'à cette heure, Fleury a contrecarré les premières mesures que le Ministre de la guerre, M. de Breteuil, a essayé de prendre dans cette vue. — Il ne lui a permis aucune démarche avant le retour d'un mémoire d'ordre militaire rédigé par Paris du Verney et remis le 15 mars 1741 au ministre de l'Électeur, le prince de Grimberghen.

Travail prodigieux de Belle-Isle à Nymphembourg. — Il satisfait à toutes les questions du mémoire. — Il renseigne le Cardinal sur les forces de l'Électeur, établit la nécessité de ne rien diminuer des 40,000 hommes demandés pour l'armée de Bavière, fixe l'étendue des subsides à fournir à l'Électeur et trace un plan complet d'opérations qui comporte la conquête de la Haute-Autriche et de la Bohême à la gauche de l'Elbe pour la campagne de 1741.

Effroi de Fleury à la lecture des mémoires du Maréchal. — A l'heure où Frédéric presse la France, en termes presque menaçants, d'agir offensivement contre l'Autriche, le Cardinal ne veut envoyer au delà du Rhin que 22,000 hommes. — Le Ministre des affaires étrangères, Amelot, est chargé d'informer le Maréchal des raisons qui doivent lui faire abandonner son projet d'opérations et le prie d'envoyer son frère pour concerter un nouveau plan. — Résolu de livrer lui-même à Versailles la bataille décisive qui doit décider du maintien ou de l'effondrement de son œuvre, le Maréchal demande l'autorisation de s'y rendre en personne. — Sa demande agréée, il part de Francfort le 5 juillet, arrive à la cour le 10 et ne tarde pas à gagner le Roi et les ministres à ses vues. — Le 14 juillet, il demande et obtient l'envoi de deux armées de 40,000 hommes, l'une en Bavière et l'autre sur le bas Rhin. — Accueil flatteur qu'il reçoit du Roi avant son départ pour Francfort. — Joie du Maréchal, qui l'empêche d'apercevoir le caractère éphémère de son triomphe. 277

Appendices :

1. Note relative au traité apocryphe de Nymphembourg entre la France et la Bavière, auquel l'Espagne aurait accédé. 558
2. Mémoires rédigés par le maréchal de Belle-Isle pendant son séjour à Nymphembourg, du 18 mai au 6 juin 1741 560
3. Journal du maréchal de Belle-Isle pendant son séjour à Versailles, du 10 au 25 juillet 1741. 605



CHAPITRE VII.

L'Europe à la veille des hostilités.

Pages.

Immense répercussion en Europe de l'insuccès des Anglais devant Carthagène. — Désarroi des ennemis de la France. — Abandon par George II de ses projets belliqueux. — La Saxe se dispose à un rapprochement avec la France. — La Russie, menacée d'une guerre avec la Suède, est impuissante à intervenir en faveur de la Pragmatique. — Subsides accordés par la France aux Suédois. — Vigueur imprimée par le maréchal de Belle-Isle, pendant son séjour à Versailles, aux négociations avec la Suède. — Empressement de cette puissance à répondre à l'appel aux armes que lui adresse notre Ministre des affaires étrangères, Amelot, le 16 juillet 1741. — La Suède déclare la guerre à la Russie, le 8 août suivant. — Succès de notre diplomatie dans le Nord de l'Europe.

Au Sud, Fleury ne parvient pas à concilier les prétentions opposées de l'Espagne et de la Sardaigne en Italie. — Défiance injustifiée du Cardinal envers Philippe V et Elisabeth Farnèse. — Sa confiance et sa crédulité outrées à l'égard de Charles-Emmanuel III et du marquis d'Ormea qui lui font jouer un rôle de dupe et l'entretiennent habilement dans son aversion contre l'Espagne. — Sous la pression du maréchal de Belle-Isle, Fleury propose aux deux parties, en juillet 1741, un partage de l'Italie qu'elles s'accordent à rejeter. — De guerre lasse, au mois d'août 1741, le Cardinal se décide à ne plus se mêler des négociations entre la Sardaigne et l'Espagne.

Manque de franchise de Fleury à l'égard de Marie-Thérèse. — Griefs maladroits invoqués par lui contre l'Autriche. — La reine de Hongrie ne peut plus compter que sur une médiation de l'Angleterre auprès du roi de Prusse. — Vains efforts de George II et de son représentant à Vienne, Robinson, pour amener Marie-Thérèse à céder à Frédéric quelques territoires en Silésie. — Faibles offres, vouées à un échec certain, que Robinson se charge de porter au roi de Prusse, au début du mois d'août 1741.

Protestations d'amitié, désirs d'une alliance, que l'Électeur de Bavière accueille avec une joie sans réserve de la part de Frédéric. — Ce dernier propose à Charles-Albert le siège de Vienne. — Raisons de l'Électeur pour préférer la conquête de la Bohême. — Harcelé par le maréchal de Belle-Isle, le chevalier son frère et le marquis de Valory, sommé d'ouvrir sans retard les hostilités et de donner cette première satisfaction au roi de Prusse, Charles-Albert s'empare de Passau le 31 juillet 1741.

Conclusion. — Écrasante disproportion des forces entre les Maisons de Bourbon et de Habsbourg à l'ouverture de cette guerre. — L'Autriche, entièrement isolée, semble devoir renoncer pour jamais à la couronne impériale et à sa prépondérance en

Pages.

Allemagne. — Part dominante du maréchal de Belle-Isle à cette œuvre d'aspect grandiose mais de construction hâtive. — Caractère forcé de l'entreprise dans la situation intérieure de la France et celle de ses alliés. — Dangers alors inaperçus de l'élévation de la Prusse et d'un bouleversement total de l'équilibre de l'Europe. — Espérances générales, au mois d'août 1741, du peu de durée de la guerre et de l'abaissement définitif de la Maison d'Autriche.................................. 359

Appendices :

1. Objections opposées par Charles-Albert au projet du siège de Vienne mis en avant par Frédéric........................ 609
2. Dépêche du maréchal de Belle-Isle, du 24 juillet 1741, faisant part à Charles-Albert du plan d'opérations arrêté à Versailles. 614

PARIS. — IMPRIMERIE E. CHAPELOT ET Cᵉ, RUE CHRISTINE, 2.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Publications de la Section historique de l'État-Major de l'Armée :

Un tacticien du XVIIe siècle; par Paul **Azan**, lieutenant détaché à l'État-Major de l'Armée (Section historique). Paris, 1904, in-8 avec 15 croquis et 2 cartes. 3 fr.

Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough. — Le forcement du passage de l'Escaut en 1708; par Maurice **Sautai**, capitaine au 5e régiment d'infanterie, détaché à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée. Paris, 1905. 1 vol. gr. in-8 avec photogravures et cartes. .... 2 fr. 50

La bataille de Malplaquet, d'après les correspondants du duc du Maine à l'armée de Flandre; par le capitaine **Sautai**, du 24e régiment d'infanterie, détaché à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée. Paris, 1904, 1 vol. in-8 avec frontispice et 9 cartes et plans. .... 5 fr.

Les campagnes du Maréchal de Saxe; par **J. Colin**, capitaine d'artillerie breveté à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée.

- Ire Partie : *L'armée au printemps de* 1744. Paris, 1900, 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- IIe Partie : *La campagne de* 1744. Paris, 1904, 1 vol. in-8 avec 4 cartes. 10 fr.
- IIIe Partie : *Fontenoy*. Paris, 1905, 1 vol. in-8 avec cartes et une vue panoramique. .... 12 fr.

La bataille de Jemappes; par **C. de La Jonquière**, capitaine d'artillerie breveté, de la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée. Paris, 1902, 1 vol. gr. in-8 avec 3 cartes. .... 6 fr.

La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes (de Valenciennes à Hondtschoote); par V. **Dupuis**, capitaine d'infanterie breveté à la Section historique de l'État-Major de l'Armée. 1 vol. gr. in-8 avec cartes. 12 fr.

Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat; par **J. Colin**, capitaine d'artillerie breveté à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée. Tome Ier. Paris, 1902, 1 vol. gr. in-8 avec 4 cartes. .... 12 fr.

La campagne de 1794 à l'armée du Nord. — Ire Partie : *Organisation*. — Tome Ier : *L'action militaire du Gouvernement. — Le Commandement. — L'Etat-Major. — L'Infanterie*; par le lieutenant-colonel **Coutanceau**, chef de la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée. Paris, 1903, 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

- Tome II. Paris, 1905, 1 vol. gr. in-8. .... 10 fr.
- IIe Partie : *Opérations*. — Tome Ier : *Le plan de campagne. — Le Cateau. — Landrecies*; par le colonel H. **Coutanceau** et le commandant **C. de La Jonquière**. Paris, 1907, 2 vol. gr. in-8 avec cartes. .... 18 fr.

Les opérations militaires sur la Sambre en 1794. — *Bataille de Fleurus*; par le commandant **V. Dupuis**, chef de bataillon d'infanterie breveté à la Section historique de l'État-Major de l'Armée. Paris, 1907, 1 vol. gr. in-8. 18 fr.

Études sur les armées du Directoire. Ire Partie : *Joubert à l'armée d'Italie; Championnet à l'armée de Rome* (octobre 1798-janvier 1799); par Patrice **Mahon**, capitaine d'artillerie à l'Etat-Major de l'Armée. Paris, 1905, 1 vol. gr. in-8 avec cartes en couleurs. .... 10 fr.

Campagne de l'armée de réserve en 1800; par le capitaine **de Cugnac**.

- Ire Partie : *Passage du Grand Saint-Bernard*. 1 fort vol. in-8 avec 3 cartes, 12 croquis et 8 autographes. .... 16 fr.
- IIe Partie : *Marengo*. 1 fort vol. in-8 avec 3 cart., 3 croq. et 6 autog. 12 fr.

La campagne de 1805 en Allemagne; par **P.-C. Alombert**, contrôleur de l'Administration de l'Armée, et **J. Colin**, capitaine d'artillerie à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée.

- Tome Ier. Paris, 1902, 1 vol. gr. in-8 avec annexes contenant 5 cartes et 7 tableaux. .... 20 fr.
- Tome II. Paris, 1902, 1 vol. gr. in-8 avec cartes et croquis. .... 18 fr.
- Tome III. Paris, 1904, 2 vol. gr. in-8 avec cartes et croquis. .... 25 fr.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, 2, rue Christine.



